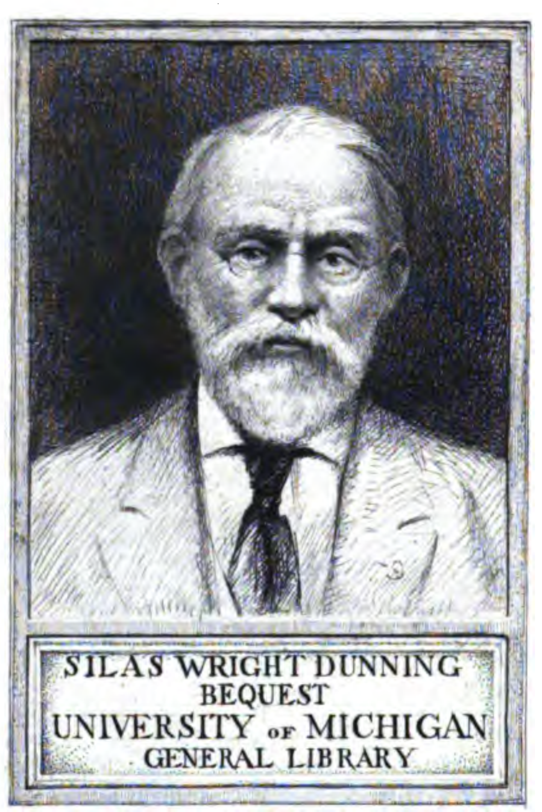

.EX-
LIBRIS
Dr.
LANSELLE




SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

BULLETIN HISTORIQUE

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

BULLETIN HISTORIQUE

TRIMESTRIEL

ANNÉES 1892 A 1896

NEUVIÈME VOLUME



SAINT-OMER
IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE H. D'HOMONT
RUE DES CLOUTERIES, 14

1897

Printed in France.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

COMPTE-RENDU DES SÉANCES

Séance du 25 Janvier 1892.

Président : M. l'abbé BLED, vice-président.

Secrétaire-général : M. PAGART D'HERMANSART.

La séance est ouverte à 3 h. 1/4. Le Président donne la parole au Secrétaire-général pour lire le procès-verbal de la précédente séance qui est adopté sans observation.

Dons, hommages et échanges.

— *De la part de l'auteur* :

Histoire du théâtre d'Arras, par Ad. de Cardevacque, 1884.

— *De la part des Sociétés savantes de France* :

Le Mans (Sarthe). Revue historique et archéologique du Maine, t. XXVIX, année 1891, 1er semestre.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 2me série, t. XXV, 33me de la collection, années 1891 et 1892, 2me fascicule.

Poitiers (Vienne). Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3me trimestre 1891.

Toulon (Var). Bulletin de l'Académie du Var, nouvelle série, t. XVI, 1er fascicule, 1891.

Valence (Drôme). Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, 11me année, 1re à 6me livraisons, plus une livraison supplémentaire, nos 69 à 75 de janvier à décembre inclus de 1891.

— *Étrangères* :

Louvain (Belgique). Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. XVI, 1879, 4me livraison et table alphabétique des 16 vol. de la 1re série.

Abonnements.

Revue historique, 17me année, t. XXXXVIII, I, janvier-février 1892.

Journal des Savants, novembre-décembre 1891.

Correspondance.

1° Deux accusés de réception : l'un des *Chartes de St-Bertin*, fasc. 3, 1891, par *The Smithsonian Institution* de Washington ; l'autre de la 158me livraison du *Bulletin historique* par *The American philosophical Society* de Philadelphie.

2° M. le marquis de Croizier, délégué général du Comité du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique, remercie le 9 janvier la Compagnie d'avoir bien voulu se faire représenter aux fêtes du centenaire par le Directeur de l'Académie d'archéologie de Madrid. Il espère en outre que la Société des Antiquaires prêtera son appui au Comité que doit former à Saint-Omer M. le vice-consul à Calais.

3° Le Comité des *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique* à Louvain, demande à échanger ses publications avec celles de la Société. M. le vice-Président ayant signalé l'importance de cette publication, la Compagnie adopte la proposition qui lui est faite.

4° Lettre du 16 janvier du vice-consul d'Espagne à Calais demandant à M. le Président de s'occuper de par-

ticiper et de faire participer la ville de Saint-Omer à l'exposition de Madrid, de rechercher les objets et documents offrant un intérêt de nature à y être envoyés, de préparer quelques mémoires pour l'une des branches de l'exposition, de recueillir des adhésions pour les congrès, et enfin de provoquer des adresses de félicitations à S. M. la Reine régente.

A cet égard, la Société décide qu'elle priera son Président de répondre aux demandes de M. le vice-consul, en lui faisant observer qu'il ne paraît y avoir à Saint-Omer aucun des objets et documents qu'il recherche ; qu'il pourrait s'adresser d'ailleurs à la commission du Musée pour être plus exactement renseigné ; qu'un comité local, dès qu'il sera constitué, aura l'appui de la Société. Quant aux adresses à la Reine Régente, il semble que ce serait à la municipalité de Saint-Omer qu'il faudrait en laisser l'initiative.

5° Le secrétaire de la Commission historique et archéologique du démantèlement de la ville d'Arras adresse le 20 janvier un prospectus de l'ouvrage intitulé : *Arras, ses fortifications*, etc., qui doit être publié afin de perpétuer le souvenir des vieux remparts de cette ville, et il demande de lui adresser les souscriptions de ceux d'entre les membres de la compagnie qui voudront bien s'associer à cette œuvre historique. Ce prospectus est successivement examiné avec beaucoup d'intérêt par les membres présents.

Comptes de l'année 1891

L'ordre du jour appelle la reddition des comptes de l'année 1891. En l'absence du Trésorier, le Secrétaire général donne lecture à l'assemblée du compte préparé par M. de Bailliencourt. Il constate un nouveau paiement de deux mille francs fait à l'imprimeur de la Société. La dette de celle-ci est maintenant amortie, et sa situation financière est complètement rétablie, de sorte qu'avec l'aide des subventions que le département et le ministère veulent bien fournir, et qui lui sont indispensables, elle

peut reprendre ses publications. Cet heureux résultat est dû aux sacrifices pécuniaires de ses membres, aux sages avis du trésorier, et à la prudence de la compagnie qui a retardé jusqu'à cette année la publication du tome XXII de ses *Mémoires*. Mais ce volume va paraître prochainement, ainsi que le tome VIII du *Bulletin historique*, et le Secrétaire général a la satisfaction de faire remarquer encore que l'impression de ces deux volumes est presque entièrement payée puisqu'il ne reste dû qu'environ 300 fr. à l'imprimeur au 31 décembre.

M. le Président désigne ensuite pour faire partie de la Commission des comptes, composée de trois membres : MM. Justin Deschamps de Pas, Van Kempen et Herbout.

Lectures

M. Pagart d'Hermansart lit ensuite une notice intitulée : *Mesurage des terrains occupés par les églises et couvents de la ville de Saint-Omer et de ses faubourgs le 21 mars* 1569. Cette opération fut faite lors de l'établissement en Artois du centième denier, imposition qui ne frappait point les établissements ecclésiastiques. Ce document, extrait du ms. 879 de la Bibliothèque de Saint-Omer, est intéressant en ce qu'il fait connaître qu'en 1569, la superficie des terrains occupés par les églises, chapelles, cloitres, abbayes et couvents était environ de 13 hectares 40 ares 10 centiares, et parce qu'il indique aussi le nombre des divers établissements ecclésiastiques et hospitaliers qui existaient à cette époque dans la cité. Cette notice sera insérée au Bulletin historique.

Un nouvel extrait de l'*Histoire des évêques de Saint-Omer* est lu par M. l'abbé Bled. Il s'agit cette fois de la mort de Mgr Jean de Vernois, 4e évêque. La paix de Vervins venait d'être signée en 1598, elle avait été accueillie à Saint-Omer avec une joie que l'auteur s'est plu déjà à décrire dans le Bulletin historique (t. VIII p. 600); Philippe II était mort en 1598, et l'évêque, quoique souffrant, avait assisté au service solennel qui eut lieu pour ce prince à la cathédrale ; mais lui-même ne tarda

pas à succomber ; le manuscrit d'Hendricq à la Bibliothèque donne les détails de sa fin et la description de ses funérailles ; c'est le premier évêque qui fut enterré dans la cathédrale, il avait choisi pour sa sépulture la chapelle de l'abside, dite épiscopale. Quant à son cœur, il fut déposé dans l'église des Dominicains, ordre religieux dont il faisait partie. Il mourut pauvre, sans avoir fait de testament, il laissa toutefois quelque argent pour la réparation des stalles du chœur. Cette lecture est écoutée avec le même intérêt que celui accordé aux communications précédentes de l'auteur sur l'Histoire de l'évêché de Saint Omer.

Séance du 22 Février 1892.

Président : M. BUTOR, Président.

Secrétaire : M. Ch. LEGRAND, Secrétaire-archiviste.

La séance est ouverte à 3 heures. M. le Président donne la parole au Secrétaire pour lire le procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observations.

Dons, hommages, échanges.

— *Du Ministère de l'Instruction publique :*

Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques, année 1891, n° 2.

— *De la part du Conseil général.*

Conseil général du département du Pas-de Calais. Session d'août 1891. Rapport du Préfet et procès verbaux des délibérations.

— *De la part des Sociétés savantes de France :*

Beauvais (Oise). Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, t. XIV, 3me partie.

Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais). Bulletin de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne sur-Mer, t. XXVIII, n° 1, janvier 1892.

Chambéry (Savoie). Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, 4me série, t. III.

Histoire de l'Académie et tables des matières des 42 premiers volumes, par M. Louis Pillet.

Constantine (Algérie). Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique du département de Constantine, 5me volume de la 3me série, 26me volume de la collection, 1890-1891.

Dunkerque (Nord). Annales du Comité flamand de Flandre, t. XIX, année 1891.

Le Puy (Haute-Loire). Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy, t. XXXIV, 1878-1889.

Orléans (Loiret). Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais. Concours de 1890, ouvrages couronnés, t. XXIV.

Rouen (Seine-Inférieure). Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, t. VIII, 3me livraison.

Valence (Drôme). Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, année 1892, janvier, 100me livraison.

— *Étrangères.*

Gand (Belgique). Messager des sciences historiques ou Archives des arts et de la bibliographie de Belgique, année 1891, 4me livraison.

Abonnement.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 23me année, I et II, janvier et février 1892.

Polybiblion, Revue bibliographique universelle. Partie littéraire, 2me série, t. 35me, LXIVme de la collection, 1re et 2me livraisons, janvier-février 1892. — Partie technique, 2me série, t. 18me, LXVIme de la collection, 1re et 2me livraisons, janvier-février 1892.

Correspondance

1° M. le Président donne lecture d'une lettre reçue le 3 février dans laquelle M. Pagart d'Hermansart déclare

se démettre des fonctions de secrétaire-général qu'il n'avait jamais voulu accepter que temporairement. Il fait valoir ses nombreuses occupations et croit qu'il est temps de choisir un secrétaire-général définitif qui réside constamment en ville.

M. le Président rend compte des démarches qu'il a faites auprès de M. Pagart d'Hermansart pour le faire revenir sur cette regrettable détermination, et remercie les membres de la Compagnie d'être venus en si grand nombre, sur sa demande, pour aviser aux mesures à prendre.

L'assemblée consultée déclare à l'unanimité qu'elle ne peut accepter la démission de M. le Secrétaire-général, Ce n'est là, dit-on, qu'un juste hommage aux services qu'il a déjà rendus et qu'il peut encore rendre à la Compagnie. L'assemblée décide qu'une délégation composée des membres présents du bureau et de MM. Lefebvre du Prey, de Monnecove et Violette de Noircarme, se rendra à l'issue de la séance, chez M. Pagart d'Hermansart et insistera auprès de lui pour obtenir qu'il retire sa démission.

2° La Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut a envoyé le programme de son concours de 1892. Il comprend diverses questions sur la littérature, la biographie, les beaux arts, l'histoire, les sciences, etc. Le prix pour chacun de ces sujets est une médaille d'or. Les mémoires seront remis franco avant le 1er décembre 1892 chez M. Wiliquer, secrétaire-général, à Mons.

3° La Société Belfortaise d'émulation, par lettre du 28 janvier, exprime le vœu d'entrer en relations avec notre Société. Accordé. A partir de ce jour, les Bulletins et Mémoires qui paraîtront lui seront envoyés.

4° M. le Ministre de l'Instruction publique accuse réception de 126 exemplaires du Bulletin historique, 159me livraison.

Il fait aussi savoir qu'un arrêté ministériel fixe au mardi 7 juin prochain l'ouverture de la 16me session des

Sociétés des beaux-arts des départements. Cette session durera jusqu'au 11 juin inclusivement. Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er avril. Les demandes de cartes et de lettres de parcours devront parvenir à la direction des Beaux-Arts avant le 1er mai au soir.

5° M. le Maire de la ville de Saint Omer a fait remettre à M. le Président une lettre de M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Omer, en date du 10 février, réclamant pour la Bibliothèque nationale et celle du Ministère de l'Instruction publique les nos 155 à 157 du Bulletin et le 3me fascicule des Chartes de Saint-Bertin. Il a été fait droit à cette réclamation par lettre du 13 février, et les exemplaires ont été remis à la Mairie pour être expédiés à leur destination.

6° M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique de Belgique informe la Compagnie que le t. II de la *Correspondance de Philippe II* est totalement épuisé, et regrette en conséquence de ne pouvoir lui en envoyer un exemplaire.

Commission des comptes.

M. Justin Deschamps de Pas, au nom de ses collègues, dit que les comptes de l'année 1891 paraissent parfaitement en règle, et propose de voter des remerciements à M. le Trésorier. L'assemblée accueille favorablement cette proposition et remercie M. de Bailliencourt du soin avec lequel ses comptes sont tenus.

Communications.

M. l'abbé Bled rappelle une inscription qu'une réparation récente a rendue plus apparente au haut de la maison occupée par M. Leclercq, entrepreneur, sur l'ancien quai du Vainquai. Cette inscription chronogramme est ainsi conçu : VInqVaY ManVfaCtVre De rICoVart. Elle a été signalée par M. Eudes dans *Les rues de St-Omer*[1].

[1] V. *Mémoires de la Société des Antiq. de la Morinie*, t. II.

Dans cette inscription, l'Y se doit lire pour un V et le chronogramme donne l'année 1732. C'est en effet à cette date, comme le rappelle M. Pagart d'Hermansart[1], que fut construit le bâtiment actuel en agrandissement de la manufacture de draps qu'exploitait le sieur Ricouart depuis l'année 1699. » Notre collègue dit encore que pour encourager cette industrie dans notre ville, l'échevinage autorisa le sieur Ricouart à emprunter 8000 livres sous sa garantie, se chargeant lui-même des intérêts de cette somme pendant huit ans, mais il lui supprima une subvention annuelle de 300 francs que lui payait la ville. Ce fut le sieur Nicolas Marcotte, échevin curateur de la Chambre des orphelins, qui s'offrit à faire cette avance sur les deniers des mineurs dont il avait la tutelle. (Délibération du Magistrat du 28 juin 1728). — Plus tard, le 9 mai 1731, le sieur Ricouart offrit au Magistrat « de céder à la ville toute la maison et terrain du Mont-Hulin et bâtiments en dépendans » en paiement de 7000 l sur les 8000 l. avancées par le s. Marcotte[2]. Le Magistrat accepta cette offre et fit un peu plus tard à Ricouart une nouvelle avance de 6000 l. Il lui céda de plus 171 toises de terrain pris sur la place du Vinquay[3]. Le sieur Ricouart était tenu d'élever son nouveau bâtiment à la hauteur de ceux déjà existants, et il était autorisé à faire deux descentes pour arriver à la rivière, l'une du côté du cimetière

[1] V. *Les Communautés d'arts et métiers à Saint-Omer, Mém. des Antiq. de la Morinie,* t. XVI, p. 550.

[2] Il s'agit d'une maison que possédait le s[r] Ricouart à Saint-Omer sur la place du Mont-Hulin, autrefois Marché aux chevaux, aujourd'hui place Suger.

[3] La place du Vinquay s'étendait en face de la maison actuelle de M. Leclercq. L'hôtel des Pompiers en occupe actuellement une partie. Dans le fond, faisant face à la manufacture Ricouart, s'élevait le refuge de l'abbaye de Clairmarais. (V. aux archives le plan de la ville en 1630.)

Saint-Martin [1], l'autre le long des murs de la brasserie de l'Épinette [2].

Ces divers renseignements sont tirés d'une liasse reposant aux Archives départementales, série C, liasse 281, pièces 149 et suivantes.

M. Revillion demande si quelques-uns de ses collègues connaissent des vues ou plans de l'ancien couvent des Chartreux situé sur la commune de Longuenesse et détruit pendant la Révolution. On lui indique un « plan visuel de la ville de Saint-Omer dressé par Jean Beaudouin-Deneuville, géomètre et arpenteur juré au bailliage royal de Saint-Omer, en 1773 » dont la bibliothèque publique a fait l'acquisition il y a quelques années. Sur ce plan se trouve une vue à vol d'oiseau du couvent des Chartreux.

Lecture.

M. l'abbé Bled commence la lecture de ses recherches sur l'ancienne *Confrérie du grand serment de l'arbalète* dont les membres étaient appelés *compagnons* ou *chevaliers de Saint-Georges.* L'institution des arbalétriers audomarois est fort ancienne, et tout confirme que leur compagnie fut une des premières organisées et autorisées dès que l'autorité royale comprit de quel secours les milices bourgeoises pouvaient être pour la défense du pays. Malheureusement la perte des plus anciennes archives de nos arbalétriers ne permet pas de préciser la date de leur création. Leurs services sont plus historiquement établis. On les voit dès le XIIIe siècle prêtant leur concours aux rois de France, puis aux comtes de Flandre pour la défense des villes et forts du voisinage. Ils ont la

[1] L'église paroissiale de Saint-Martin fut détruite en 1793. Sur son emplacement a été construite plus tard l'usine à gaz.

[2] La rue de l'Épinette était une rue assez sinueuse qui traversait le quartier bâti sur ce qui est aujourd'hui le square du Vinquay.

garde du château et de la forêt de Rihout; ils sont à la célèbre bataille d'Azincourt; ils veillent à la garde et « tuition » de la ville de Saint-Omer et sont en temps de paix à la disposition du Magistrat pour le maintien du bon ordre dans les rues de la cité [1].

La séance est levée à 5 heures 1/4.

Séance du 28 Mars 1892.

Président : M. BUTOR, Président

Secrétaire général : M. PAGART D'HERMANSART.

Le Secrétaire-archiviste donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qu'il a rédigé. M. Pagart d'Hermansart demande la parole. Il expose qu'il regrette que ses collègues n'aient point admis les motifs de sa décision, mais puisqu'ils paraissent convaincus que l'intérêt de la Société exige qu'il retire sa démission, il se décide à rester secrétaire-général conformément aux désirs unanimes qu'ils ont bien voulu exprimer ; il les remercie en même temps de la marque de bienveillance assurément flatteuse qu'ils lui ont donnée et dont il est extrêmement touché, et il les assure de son entier dévouement aux intérêts de la Compagnie. Mais il propose de supprimer l'incident du précédent procès-verbal, comme de celui-ci, puisque les choses restent en l'état. M. le Président répond que la Compagnie a tenu à lui donner un témoignage de sympathie, et qu'elle désire que l'expression en reste mentionnée dans le Bulletin de la Société. En conséquence le procès-verbal de la séance du 22 février est adopté.

[1] Le musée Dupuis possède une médaille de cette compagnie d'arbalétriers ; on en voit également une image au musée de la ville.

Dons, hommages, échanges.

— *De la part des auteurs* :

Le livre de la propriété des choses, par Barthélémy de Glanville, par M. A. Janvier.

Notes, plans et documents faisant suite à l'Histoire d'Hesdinfort, par Jules Lion. 2me partie.

Inventaire des reliques, joyaux et ornements de la chapelle de Notre-Dame des Miracles à Saint-Omer en 1559, par M. Pagart d'Hermansart.

Le couvent de la Paix-de-Jésus sis en la cité d'Arras (ordre réformé de Saint-Benoît), par Gustave Acrémant.

Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790 du département du Nord, rédigé par M. Jules Finot, archiviste. Archives civiles, serie B, Chambre des comptes de Lille, nos 3229 à 3389, t. VII.

— *De la part des Sociétés savantes de France* :

Amiens (Somme). Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1891, nos 2-3

Belfort (territoire de). Bulletin de la Société Belfortaine d'émulation, n° 10, 1890-91.

Boulogne sur-Mer (Pas-de-Calais). Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, février 1892, t. XXVIII, n° 2.

Caen (Calvados). Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.

Cahors (Lot). Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, t. XVIme, 1er 2me, 3me et 4me fascicules.

Dax (Landes). Bulletin trimestriel de la Société de Borda, 16me année, 1891, octobre à décembre.

Fontainebleau (Seine-et-Marne). Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais, 3me trim. 1891.

Montauban (Tarn-et-Garonne). Bulletin archéologique et historique de la Société aréhéologique de Tarn-et-Garonne, t. XVIX, année 1891, 1er, 2me, 3me et 4me trim.

Niort (Deux-Sèvres). Mémoires de la Société de statis-

tique, scieuces, lettres et arts du département des Deux-Sèvres, 3me série, t. VIII, 1891.

Bulletin de la Société de statistitique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres, t. VIII, 1891-1893, nos 10-12, octobre-décembre 1891.

Paris (Seine). Bulletin de la Société d'ethnographie, 2me série, nos 12, 21, 32, 34, 36, 48, de décembre 1887 au 9 février 1891.

Revue de la Société des études historiques, 4me série, t. IX, 1891.

Poligny (Jura). Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, 32me année, 1891, nos 10 à 12, octobre à décembre.

Toulouse (Haute-Garonne). Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres, 9me série, t. III.

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, n° 8. Séances du 7 avril au 21 juillet 1891 inclus.

— *Étrangères.*

Bruxelles. Société d'archéologie de Bruxelles, annuaire de 1892, t. III.

Analecta Bollandiana, t. X, fasc. 3.

Louvain (Belgique) Analectés pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. XIV, 1877, liv. 2, 3, 4 ; t. XV, 1878, liv. 1, 2, 3, 4 ; t. XVI, 1879, liv. 1, 2, 3 ; t. XVII, 1881, liv. 1, 2, 3, 4; t. XVIII, 1882, liv. 1, 2, 3, 4; t. XIX, 1883-84, liv. 1, 2, 3, 4 ; t. XX, 1886-87, liv. 1, 2, 3, 4 ; t. XXI, 1888-89, liv. 1, 2, 3, 4 ; t. XXII, 1890-91, liv. 1, 2, 3, 4.

Alsace. Revue d'Alsace, 1879, 8me année, nouvelle série, t. VIII, janvier à mars.

Strasbourg. Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, 2me série, t. XV, livraison 2.

Autriche. Mittheilungen der Kais, Konigl, geographischen Gesellschaft in Vien 1890, XXXIII, beand der neuen folge XXIII.

Philadelphie (Amérique). Proceedings of the American philosophical Society, held at Philadelphia, for promoting useful knowledege, vol. XXIX, july to december 1891, n° 136.

List of surviving members of the American philosophical Society, held at Philadelphia for promoting useful knowledege, corrected to january 9, 1892, by Henry Phillips, A. secretary of the Society.

Abonnement.

Journal des Savants, janvier-février 1892.

Romania, recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, t. XXI, n° 81, janvier 1892.

Revue historique, 17me année, t. 48me, mars-avril 1892.— 3me table générale de la Revue historique, 1886 à 1890 inclusivement.

Bibliothèque de l'École des Chartes, t. LII, 5me et 6me liv. septembre-décembre 1891.

Polybiblion, Revue bibliographique universelle. Partie littéraire, 2me série, t. 35me, LXIVme de la collection, 3me livraison, mars. — Partie technique, 2me série, t. 18me, LXVIme de la collection, 3me livraison, mars.

Correspondance.

1° 26 février. M. le chanoine Reuseus, secrétaire du Comité des Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, remercie la Société d'avoir accepté l'échange des publications. Il annonce l'envoi d'un certain nombre de livraisons ; un second envoi aura lieu dans peu de temps ; de cette façon, notre Société aura la collection des Analectes depuis le volume XI.

2° Lettre du 4 mars par laquelle M. le Ministre de l'Instruction publique fait connaître un avis du Comité des Travaux historiques et scientifiques en vertu duquel, pour le Congrès annuel des Sociétés savantes à la Sorbonne, aucune lecture ne sera admise si les auteurs au préalable n'ont soumis leurs manuscrits au Comité. Le Ministre a

pris une décision conforme à cet avis, et il invite ceux des membres de la Société qui doivent prendre part au prochain Congrès à adresser le manuscrit complet de leurs communications au Ministère de l'Instruction publique (Direction du Secrétariat, 1er bureau), avant le 1er avril prochain.

3° M. le chanoine Haigneré, sur la demande de la Société, annonce qu'il va envoyer de la copie pour le t. III des Chartes de Saint-Bertin.

4° M. A. de Loisne, nouvellement élu membre honoraire, demande le 4 mars si la Société accueillerait l'analyse du cartulaire ou Livre rouge de la collégiale de Saint-Barthélemy à Béthune, qui se trouve aux Archives ecclésiastiques du Pas-de-Calais. Ces chartes, du XIIe au au XVe siècle, au nombre de 150, présentent un grand intérêt, tant pour l'histoire de Béthune que pour celle des paroisses de l'arrondissement et de leurs anciens seigneurs. L'on ne peut songer à publier en entier ce précieux manuscrit à cause des frais que cette publication entraînerait, mais une analyse sommaire précédée d'une introduction et suivie d'une table des noms de personnes et de lieux pourrait être utile. La Société décide qu'on répondra à M. de Loisne que sa proposition est accueillie et qu'on le remerciera de l'empressement avec lequel il veut bien prêter son concours à la Compagnie.

5° 5 mars. — La Société archéologique du midi de la France à Toulouse demande qu'on lui envoie 4 livraisons du Bulletin qui lui manquent. L'envoi sera fait.

6° 10 mars. — Avis du Ministère d'envoi d'un ouvrage venant d'Autriche. — 26 mars, d'un autre venant des Etats-Unis.

7° 19 mars. — Le Trésorier annonce qu'il a touché 500 francs alloués par le Conseil général pour l'impression des Chartes de Saint-Bertin.

8° 26 mars. — Accusé réception par le Ministre de l'Instruction publique de la livraison 160 du Bulletin historique.

Candidatures.

M. l'abbé Bled, vice-président, M. Butor, président, et M. Pagart d'Hermansart, secrétaire-général, proposent la candidature de dom L'Huillier, supérieur des PP. Bénédictins de Wisques, comme membre honoraire.

MM. l'abbé Bled, Pagart d'Hermansart et Charles Legrand, secrétaire-archiviste, proposent également la candidature de M. Paul Dambricourt, de Wizernes, comme membre honoraire.

Conformément au règlement, l'élection de ces deux membres est renvoyée à la prochaine séance.

Communications.

Le Secrétaire-général annonce à la Compagnie la mort de M. Martel, sénateur, qui entré dans la Société le 6 mars 1835, en était le membre le plus ancien. M. Martel n'a cessé de témoigner toute sa vie un vif intérêt pour les Antiquaires de la Morinie, et lorsque la Société dut élever le chiffre de sa cotisation, il s'associa un des premiers à cette mesure, et écrivait le 7 décembre 1888 : « Il est regrettable que les services rendus par la Société » des Antiquaires de la Morinie ne soient pas mieux ap» préciés. Il ne faut rien épargner pour conserver cette » œuvre des Anciens qui honore notre pays. » Le Président se fait l'interprète des membres présents en exprimant les regrets que leur cause la mort d'un membre aussi dévoué et aussi fidèle que M. Martel.

M. le chanoine Haigneré envoie la communication suivante :

Les moines de Clairmarais en Italie.

Notre très érudit collègue, M. C. Enlart, a communiqué dernièrement à la Société une note sur le passage des religieux cisterciens de Clairmarais dans la péninsule (*Bull.* 159e liv. p. 705).

Permettez-moi de vous signaler, à cette occasion, les services rendus à la cour du pape Jean XXII par un autre cistercien de la même abbaye, en qualité de rédacteur attaché à la chancel-

lerie de ce pontife. C'était *Joannes conversus monasterii Clemares* (sic) *ordinis cisterc.*, dont l'existence nous est révélée par l'épître 606 du Registre cité par le cardinal Pitra dans ses *Analecta novissima,* t. I, p. 347. La citation paraît se rapporter à la première année du pontificat, c'est-à-dire à l'année 1316.

M. Charles Legrand, Secrétaire-archiviste, appelle ensuite l'attention de la Société sur les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique,* qui contiennent notamment :

Tome XIV, 1877, page 226 : Lettre d'Antoine de Locquet à l'archiduc Albert pour demander l'établissement à Hesdin d'un collège des PP. Jésuites, et l'incorporation de l'abbaye d'Auchy-les-Moines à celle de Saint-Bertin. (27 novembre 1611.)

Tome XXI, 1888 : Dans les documents relatifs à l'abbaye cistercienne de Roosendael de Malines se trouvent cinq pièces émanant des châtelains de Saint-Omer, pages 6 et suivantes, années 1226 à 1257.

Et tome XXII, 1891, page 484 : Érection de la gilde ou confrérie de Sainte-Anne, à Aire, en Artois, 3 août 1504.

Lectures.

La parole est donnée à M. l'abbé Bled pour continuer la lecture commencée à la séance précédente sur les arbalétriers de Saint-Omer. L'auteur extrait du chapitre des fêtes de la confrérie de Saint-Georges le récit de ce qui se passait à la fête de May. C'était la principale de l'année, et elle se célébrait le premier jour du mois de mai. Ce jour-là, les chevaliers de l'arbalète, suivant un très antique usage, se rendaient en grande cérémonie à la forêt royale de Rihout pour y couper, avec l'autorisation du souverain, l'arbre ou May au haut duquel ils attachaient l'oiseau d'honneur ou Papegay. La ville entière prenait part à cette fête. Les officiers de la ville accompagnaient les arbalétriers à Rihout, et le Magistrat fournissait de larges subsides pour le régal qui se donnait dans la forêt, et le banquet qui avait lieu le soir au

retour dans la maison ou jardin de la confrérie. Une nouvelle lecture de ce très intéressant travail sur les *Arbalétriers de Saint-Omer* aura lieu prochainement. Presque toutes les villes de Flandre possèdent l'histoire de ces confréries militaires. Saint Omer va être aussi dotée de la sienne.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire-général,
PAGART D'HERMANSART.

OUVRAGES OFFERTS[1]

Le livre de la propriété des choses par Barthélemy de Glanville, par M. A. Janvier (extrait des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. LI, 20 p.), est l'examen du manuscrit 399 de la bibliothèque d'Amiens, qui contient la copie enluminée par un habile artiste d'Auxerre, de la traduction faite par Jean Corbichon, religieux augustin, d'une encyclopédie latine composée par Barthélemi de Glanville, religieux franciscain, qu'on a appelé aussi Barthélemi l'Anglais. M. Janvier décrit avec soin les diverses miniatures de ce riche manuscrit remontant au xv[e] siècle, et donne un *fac simile* de la dernière page.

Notes, plans et documents faisant suite à l'histoire d'Hesdinfort, 1[re] et 2[e] partie, 62 et 104 pages, Amiens, 1891-1892, par M. Jules Lion.—M. Jules Lion, qui a déjà beaucoup écrit sur le Vieil-Hesdin, a fait aussi de l'histoire d'Hesdinfort son domaine propre qu'il agrandit sans cesse. Après son histoire générale parue à Amiens en 1884, il complète ce premier travail par diverses pièces extraites d'archives, qui n'auraient pu être intercalées dans son histoire sans l'encombrer, et qui donnent divers détails sur les établissements et les institutions de cette ville. 5 plans accompagnent ces documents.

1. Sous ce titre : *Ouvrages offerts*, la Société sera heureuse de mentionner à l'avenir en quelques lignes en dehors des procès-verbaux l'objet des ouvrages concernant la région du Nord, qui lui auront été offerts par les auteurs.

LE CALICE DE SAINT OMER

1ER ÉVÊQUE DE THÉROUANNE

Communication de M. l'abbé Bled, vice-président.

Un inventaire des ornements, reliquaires, etc., de l'église collégiale de Saint-Omer, dressé en 1557, et publié par M. Louis Deschamps de Pas dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques de l'instruction publique,* année 1886, mentionne sous le n° 23 : « Ung grand » vasseau que on dict le calice de saint Omer, » aiant la couppe de fin or et le pied d'argent doré » avec la platine de fin or, ornez de plusieurs » perles en pierres précieuses, dont y en a beau- » coup perdues. »

Le savant éditeur de l'inventaire commente cet article par la note suivante : « Ce calice, qui était » une des pièces les plus remarquables du trésor » de la collégiale, a été vu et admiré par les au- » teurs du *Voyage littéraire* qui l'ont mentionné » dans leur ouvrage. Il n'est pas impossible qu'il » remontât à l'époque qu'on lui assigne, mais » l'absence de toute représentation empêche de » rien affirmer. »

Cette sainte relique, plus vénérable encore par le double souvenir pieux qui s'y attache que précieuse par la matière et le travail qui en avait fait

une merveille d'art, d'une valeur aujourd'hui inestimable, si cet objet se pouvait retrouver, mérite mieux, pensons-nous, qu'une mention aussi sommaire. Nous réunissons ici les souvenirs et les témoignages que nous avons pu recueillir sur ce calice, qu'une tradition ininterrompue fait remonter jusqu'à saint Omer et saint Eloi. Nous donnons deux descriptions qui, venant de témoins oculaires, offrent toutes les garanties d'exactitude et pourront suppléer quelque peu à l'absence regrettable de toute représentation du calice du premier évêque des Morins, et laisser de cette sainte relique, chef-d'œuvre d'une époque et d'une civilisation très reculées, une idée assez complète.

Voici d'abord ce qu'en disent les religieux bénédictins qui, au commencement du XVIII[e] siècle, parcoururent nos contrées et firent des églises, monastères et abbayes qu'ils rencontrèrent, une description fort curieuse et du reste bien connue.

« Nous vîmes aussi (à S. Omer) la cathédrale : on y » conserve les reliques de saint Omer dans une belle » châsse d'argent, longue d'environ six pieds, et élevée à » proportion, mais dont le travail surpasse de beaucoup » la matière[1]. Nous vîmes aussi à côté de l'autel le tom-

[1] Cette belle châsse, qui fut aussi détruite à la Révolution, était l'œuvre de deux artistes orfèvres de Lille, Nicolas Hermant et François Vraux qui y travaillèrent le premier dès 1621 et le second dès 1631. Elle fut terminée en 1638, mais ce ne fut que le 7 juin 1644 que Mgr Chistophe de France y déposa solennellement les reliques du saint patron de la cité. *Arch. capit. de Saint-Omer, G. 2791.* Les artistes avaient représenté autour de cette châsse, longue d'environ cinq pieds, dans des panneaux en bas-relief la vie et les miracles du saint ; elle était

» beau de Monsieur Eustache de Croy, prévôt de S. Omer
» et ensuite évêque d'Arras, dont le travail est fort estimé.
» Mais on estime encore plus un tableau original de
» Rubens qui représente une descente de la Croix qu'on
» ne peut payer. Ce qui nous fit plus de plaisir fut de voir
» dans le trésor le calice de saint Omer. Il est d'or
» massif; il a plus d'un pied d'hauteur. La coupe qui a
» des anses a plus d'un demi-pied de profondeur et pres-
» que autant de diamètre. Il fallait des calices de cette
» grandeur pour suffire à la communion des fidèles. La
» patène aussi d'or a plus d'un pied de diamètre : il y a
» au milieu un agneau représenté avec un *Alpha* et un
» *Oméga*. Je ne parle pas du reste de l'argenterie qui est
» très belle et très riche[1]. »

Le second témoignage est entièrement inédit. Il offre de plus pour nous cette intéressante particularité de nous venir d'un homme qui fut presque notre contemporain, et qui a vu de ses yeux et pesé de ses mains cette admirable pièce d'orfèvrerie. C'est la description faite par l'abbé de Mévolhon, chanoine de la cathédrale de Saint-Omer, mort en 1827 à Sisteron (Basses-Alpes), chez son parent, M. Édouard de Laplane, auprès de qui il s'était retiré lors de la tourmente révolu-

aussi ornée des statuettes des douze apôtres. Elle pesait 359 marcs 5 onces, et coûta 13.117 florins 3 sols 6 deniers et 400 fl. de gratification, sans compter le métal d'argent que le chapitre fournit pour la confection. Elle avait été commencée sous Mgr Paul Boudot, fut continuée sous les évêques Pierre Paunet, Christophe Morlet, et terminée sous Christophe de France. (Wallet, *Description de l'ancienne cathédrale de S. Omer*, p. 24.)

[1] *Voyage littéraire de deux bénédictins en France*, t. I, 2me part., p. 183.

tionnaire. Voici ce que nous lisons dans un manuscrit de M. Édouard de Laplane[1] :

« Le trésor de la cathédrale de Saint-Omer était des » plus riches. On y voyait entre autres choses :

1° Un magnifique calice d'or avec son bassin qui l'ac- » compagnait, et ne pesait pas moins de onze livres, des- » tiné à la communion des fidèles dans le temps où l'on » communiait sous les deux espèces. Il pouvait contenir » environ quatre pintes, et pour cette raison il n'avait » pas la forme des calices ordinaires. C'était un grand » vase à deux anses, d'un très bon goût, même pour des » temps postérieurs à celui où il avait été fabriqué. Saint » Eloi, dans la suite évêque de Noyon et d'abord argen- » tier et orfèvre de plusieurs de nos rois de la première » race, l'avait fait de ses propres mains. On sait qu'il était » dans ce genre le plus habile ouvrier de son siècle. Il en » avait fait présent vers 650 à saint Omer, son maître dans » la vie spirituelle, son collègue dans l'épiscopat, son voi- » sin par le diocèse et son ami, quoiqu'il y eut quelque » différence d'âge entre eux : saint Omer était plus âgé » que lui.

» 2° Un ostensoir d'or du poids de huit ou dix livres, du » travail le plus délicat, du XI° ou XII° siècle. Il était en » forme de tourelle comme il paraît qu'on les faisait alors. » Cet ostensoir ressemblait à ceux que les grands peintres » d'Italie représentaient de leur temps entre les mains de

[1] Ce manuscrit, qui est entre nos mains, a été entièrement écrit par M. Édouard de Laplane, savant archéologue et membre correspondant de l'Institut de France. Il fut le père de M. Henri de Laplane, mort secrétaire général de la Société des Antiquaires de la Morinie. L'abbé de Mévolhon était président du séminaire épiscopal de Saint-Omer. C'est par ses soins que fut dressée et gravée la belle carte du diocèse de Saint-Omer qu'il dédia au dernier évêque Monseigneur de Bruyère Chalabre.

» sainte Claire cherchant à dérober le Saint-Sacrement à
» la fureur des Sarrazins.

» 3° Deux grands candélabres d'argent massif d'environ
» cinq pieds de hauteur et à trois branches. C'était un
» travail moderne qui avait coûté dix-huit mille francs,
» et l'ouvrier qui était de St-Omer et qui s'appelait Le-
» gaigneur y avait employé, par honneur bien plus que
» par intérêt, toute son habileté et plusieurs années de
» travail.

» Tout cela a disparu à la Révolution. Le souvenir
» même ne s'en conservera plus longtemps.

» Cette note, ajoute M. de Laplane dans son manuscrit,
» vient d'un témoin oculaire, chanoine lui-même à la ca-
» thédrale de Saint-Omer, et qui en parle avec connais-
» sance de cause ; c'est M. l'abbé de Mévolhon, mort de-
» puis peu. 1827. »

Jusqu'à la Révolution, le calice de saint Omer était une des reliques insignes et peut-être le plus remarquable objet d'art que les chanoines pussent exposer à l'admiration des souverains et des grands personnages visitant leur église. Le chanoine Dourlen, dans une lettre écrite à l'un de ses parents, nous a conservé quelques détails intéressants de la visite du roi Louis XV à la cathédrale de Saint-Omer en 1744..... « Le roi est arrivé ici vendredi dernier (3 juillet) sur les dix heures du matin..... Le roi est allé descendre à l'évêché. Nous l'attendions à la grande porte de notre église sous les orgues, mais il est allé droit dans la cour de l'évêché et est entré dans l'église par l'autre allée, de sorte que nous n'avons pu le joindre que près de la porte du chœur du côté de l'évangile, où Monseigneur[1] lui a fait son compliment. Le

[1] Monseigneur Joseph-Alphonse de Valbelle, le troisième des Valbelle. Il fut évêque de Saint-Omer de 1727 à 1754.

roi a entendu l'*Exaudiat,* Mgr étant à l'autel. Après, il a examiné un moment le mausolée du côté de l'évangile [1], et comme j'étois près, j'ai dit à Mgr l'évêque de Soissons de faire remarquer au roi le calice de St Omer. Le roi se retourna de mon costé, et croiant apparemment que je parlois de la châsse, demanda si c'étoit la châsse de St Omer : je lui dis qu'oui, et que le calice auprès étoit le calice avec lequel S. Omer consacroit. » *Arch. capitulaires de St-Omer G. 310.*

En preuve de la vénération et de la pieuse confiance que le peuple de nos contrées avait conservées pour le saint fondateur de notre ville, et du respect qu'il portait aux objets lui ayant appartenu, nous pouvons citer un usage rappelé par M. Wallet dans sa *Description de l'ancienne cathédrale de Saint-Omer.* p. 65. Cet auteur rapporte tenir « d'un témoin oculaire et digne de foi » que de temps immémorial on venait servir saint Omer pour les enfants affectés de catharre, quintetoux, coqueluche, etc. Les pèlerins apportaient un peu d'hydromel que le chanoine préposé à la garde du tombeau du saint versait dans le calice de saint Omer. Après avoir béni la liqueur, le prêtre la rendait aux pèlerins pour servir de boisson à l'enfant malade. « Cet usage, ajoute M. Wallet, a persisté malgré la Révolution de 1789, et l'on vit encore au commencement de ce siècle porter l'hydromel à la bénédiction du prêtre ; mais la cérémonie du

[1] Le mausolée d'Eustache de Croy, évêque d'Arras, actuellement dans la nef et alors dans le chœur entre deux colonnes du pourtour. Une plaque en marbre qui a été malheureusement n levée en marquait encore l'emplacement il y a peu d'années.

transvasement n'eut plus lieu, le calice de saint Omer ayant disparu. »

A quel moment et comment disparut cette précieuse relique ?

Le calice de saint Omer, pas plus que l'ostensoir en or qu'a décrit le chanoine de Mévolhon, ne figurent à l'inventaire de l'argenterie trouvée et saisie dans les églises et chapelles de Saint-Omer en 1792[1]. Cet inventaire se fit pour l'argenterie de la cathédrale les 2 et 29 octobre et le 7 novembre 1792. Des objets vus et décrits par M. de Mévolhon, nous ne trouvons que les deux candélabres à trois branches mentionnés pour le poids considérable de 132 marcs 1 once 4 gros d'argent.

Mais qu'est devenu le calice de saint Omer ?

Les honnêtes gens que le gouvernement d'alors chargeait d'inventorier les trésors de nos églises ne se faisaient pas scrupules de s'approprier, pour se payer consciencieusement de leurs peines, les pièces qui étaient à leur convenance. M. Deschamps de Pas cite des certificats du temps qui en font foi. Il n'est cependant pas admissible qu'ils aient poussé l'audace jusqu'à faire main basse sur un objet d'une pareille valeur et qui devait être bien connu du public. Il est plus vraisemblable qu'à la première nouvelle d'un inventaire prochain de leur trésor, qui n'était que l'annonce d'un vol légal, les chanoines se seront empressés de mettre en lieu sûr, loin des yeux et des mains des récollecteurs, le calice de leur saint patron, relique à la fois si vénérée et si précieuse.

[1] M. L. Deschamps de Pas a publié cet inventaire dans le premier volume des *Bulletins* de la Morinie, p. 194, seconde partie.

Ont-ils creusé, pour l'y ensevelir, quelque cachette en quelque coin de leur cloître ou de leur église ? Quelqu'un d'eux l'a-t-il emporté avec lui en exil ? Cette merveille d'art, cette sainte relique que la piété de tant de siècles a admirée et vénérée, repose-t-elle sous quelque dalle de l'église, attendant qu'un hasard providentiel la rende à l'admiration et au culte des fidèles audomarois ? Fait-elle quelque part, ignorée dans sa sainte origine, l'ornement d'un musée ou de la collection de quelque riche et heureux particulier ? Ou bien, hélas ! a-t-elle vraiment été écrasée sous le marteau brutal de quelque sot et impie vandale ? Le saurons-nous jamais ?

MESURAGE DES TERRAINS

OCCUPÉS PAR LES ÉGLISES ET COUVENTS DE LA VILLE DE SAINT-OMER ET DE SES FAUBOURGS.

21 Mars 1569.

Communication de M. Pagart d'Hermansart, secrétaire-général

Un édit du roi d'Espagne Philippe II, en date du 9 septembre 1569, établit en Artois une imposition appelée le *centième denier*, qui devait se percevoir sur tous biens, meubles et immeubles.

L'estimation des maisons, terres, héritages et autres biens, tant immeubles que meubles de la ville de Saint-Omer et de ses trois voisinages ou faubourgs : le Haut-Pont, Lizel et la Fraîche Poissonnerie, fut faite par Georges Gautran, échevin, et par Jean de Brandt, greffier principal de la ville, au nom du roi, et par Claude Andrieu, échevin de l'an passé et Jean Bonvoisin, pour le Magistrat ; et ils dressèrent le 21 mars [1] le procès-verbal de cette opération.

D'après l'article 40 de l'édit, la contribution du centième ne frappait point « les lieux sacrez, si » comme églises, chapelles, cloistres, monastè-

[1] L'année 1569 avait commencé à Pâques, c'est-à-dire le 10 avril et finissait le 26 mars.

» res, âtres, ni les héritages dans l'enclos des mu-
» railles ou fossez d'iceulx cloistres et monastè-
» res. » L'article 41 ajoutait : « Pareillement en
» seront tenues exemptes les maisons et cours
» du siège épiscopal, et aussi les maisons pasto-
» rales habitées par les curés, affectées aux eves-
» chez et cures. »

Dé sorte que les experts durent déterminer avec le plus grand soin toutes les possessions ecclésiastiques existant dans la ville et les faubourgs.

Antoine d'Haffringhes, dans son manuscrit[1], nous a conservé cette partie du travail des députés commis à l'estimation, et elle nous paraît intéressante à reproduire, parce qu'elle fait connaître quelle était en 1569 la superficie des terrains occupés par les églises, chapelles, cloîtres, abbayes et couvents. En réunissant la quantité de mesures locales indiquées, et en les convertissant en hectares, on trouve une superficie de treize hectares quarante ares dix centiares environ; dans ce chiffre ne sont pas compris la chapelle de Notre-Dame des Miracles sur le marché, ni les presbytères.

Ce document indique également le nombre des divers établissements ecclésiastiques ou hospitaliers qui existaient alors dans la ville de Saint-Omer. Nous y trouvons la cathédrale, les six paroisses de la ville : Sainte-Aldegonde, Saint-Sépulchre, Sainte-Marguerite, Saint-Martin, Saint-Jean, Saint-Denis; la chapelle de Notre-Dame des Miracles sur le marché; trois hôpitaux : ceux de Saint-Jean-Baptiste, de l'Escoterie Notre-Dame au

[1] Bibliothèque de la ville de Saint-Omer, ms. 879.

Brûle, et de Notre-Dame du Soleil ; nous y relevons aussi deux communautés d'hommes : les frères prescheurs (dominicains) et les frères mineurs (cordeliers), et 5 congrégations de femmes : les religieuses de la Magdelaine (repenties), les dames de Sainte-Claire (clarisses), les sœurs de Sainte-Catherine de Sion, les Sœurs grises, les Sœurs noires (conceptionnistes). Le collège de Saint-Bertin et celui des Jésuites Wallons, établis récemment en 1561 et 1568, ne sont pas mentionnés, parce que leurs constructions n'étaient point achevées.

Quant à l'évêché, institué seulement en 1559, il n'avait ni son palais épiscopal ni son séminaire ; une des conséquences de sa création fut d'ailleurs le développement et la modification de l'organisation religieuse locale, surtout dans le cours du siècle suivant.

Il serait assurément curieux de connaître la superficie totale de la ville en 1569, de manière à la comparer à celle occupée par les établissements religieux exempts de la taxe du centième denier nouvellement établie. Nous ne connaissons malheureusement aucun document qui permette cet examen.

Quant au personnel attaché à ces églises, couvents et hôpitaux, et à l'ensemble de leurs revenus, nous n'avons pas non plus de renseignements précis pour cette année. Moins d'un siècle plus tard, ces établissements étaient devenus plus nombreux ; leur population formait en 1698 à peu près le seizième de celle de la cité ; et leurs revenus, sans compter les casuels et les aumônes, s'élevait à 224 mille livres, dont 100 mille pour la

seule abbaye de Saint-Bertin, 30 mille pour l'évêque et 30 mille pour le chapitre[1].

« S'ensuit la déclaration de la grandeur, pourpris et » comprendement des églises, atres et autres lieux sacrez » en ladite ville et cité de S[t] Omer et trois voisinages » d'icelle, exempts par l'ordonnance, selon l'ordre des » connétableries[2].

» Primes. L'église parochial de Sainte Aldegonde[3] et » l'âtre d'icelle contient environ demi-mesure[4] — *partant renseing.*

[1] Mémoire sur l'Artois de l'intendant Brignon, 1698, analysé par M. Courtois sous le titre : *Coup d'œil sur Saint-Omer à la fin du XVII[e] siècle* (Mém. des Antiq. de la Morinie, t. VII, 2[e] partie, p. 153). — Voir aussi : *Mise en commende de l'abbaye de Saint-Bertin, 1763-1764,* par M. l'abbé Bled (Bulletin historique de la Soc. des Ant. de la Mor., 140[e] liv., t. VII, p.705), — et nos propres travaux : *Statistique de Saint-Omer en 1730* (Bulletin hist., 115[e] liv. t. VI, p. 529) et *Saint-Omer en 1789,* broch. in-12, 41 p. Saint-Omer, D'Homont, 1888. (Bibl. de la ville, 7192-21-4.)

[2] Le territoire de la ville et celui de ses faubourgs étaient divisés en sections ou connétablies contenant un certain nombre d'habitants faisant partie de la milice bourgeoise. En 1477 on comptait 14 connétablies, 15 en 1495, et 14 encore en 1677.

[3] Ancienne église de 61 mètres de long sur 40 de large, dont la première pierre avait été posée le 17 avril 1515 par Jean de Sainte-Aldegonde, seigneur de Noircarmes. Elle était voisine de la Petite-Place et comprenait tout le terrain occupé par les maisons construites depuis entre la rue Notre-Dame, de Sainte-Aldegonde, la Petite-Place et le flégard passant sous la maison n° 4 de cette place.

[4] L'ancienne mesure locale contenant 100 verges de 20 pieds de onze pouces équivalait à 35 a. 46 c. 67. *(Enseignements utiles* etc., faisant suite à l'*Histoire du droit usuel,* par Berode. Lille 1865, p. 58). M. Clément dans son *Essai sur les usages locaux du Pas-de-Calais,* Arras 1856, p. 332, dit moins exactement en chiffres ronds 35 ares 47 cent.

» Au regard des deux presbytaires et maison pastorale » d'icelle paroisse, occupées par les curez, ils sont renseignez au cayer de la conestablie de Ste Croix come estant » d'icelle connestablie — *partant renseing.*

» La chapelle de Notre-Dame située sur le grand marché[1] — *partant renseing.*

» L'église et cloistre des prescheurs[2] en ladite conestablerie, enclos de murailles, contenant environ deux mesures. (70 a. 93 c. 34) — *p. r.*[3]

» L'église et cloistre des Religieuses de la Magdeleine » diter Repenties, en ladite conestablerie[4], contient environ six quartiers d'héritage — *p. r.* Quant à la maison » de leur curé, elle est couchée par renseing au cayer » — *p. r.*

» L'hospital de St Jean Baptiste[5], avec la chapelle d'icelui en la connétablerie, contient environ six quarts, » *partant mémoire.*

» L'église parochialle et âtre de St Sépulchre, en la conestablerie en la tenne rue, contient environ dix quartiers » d'héritages — *p. r.* Quant aux deux maisons pastoralles » affectez aux curez, elles sont couchées comme exemptes » par renseing aud. cayer — *mémoire.*

» L'église parochialle et âtre de Ste Marguerite[6], en la

[1] C'est la chapelle de Notre-Dame des Miracles démolie en 1785.

[2] Les Dominicains établis originairement hors la porte Boulenisienne s'étaient fixés dans l'intérieur de la ville de 1479 à 1481, et leur chapelle avait été consacrée en octobre 1507.

[3] *p. r.* Afin de ne pas répéter constamment les mots : « partant renseing », nous mettrons *p. r.*

[4] Cette communauté de femmes vouées à l'instruction avait son couvent dans la litte rue (de Wissocq) elle avait été fondée en 1480 par Adrien de Wissocq.

[5] Fondé par acte du 25 mai 1408 par la famille de Wissocq, dans la litte rue.

[6] L'église de Sainte-Marguerite, qui n'existe plus, et dont

» connestablerie des taueurs, contient trois mesures et 1/2
» ou environ (1 h. 24 a. 23 c.), — *p. r.* Les maisons des
» curez affecteez aux curez sont renseignez aud. cayer
» — *p. r.*

» L'abbaye et cloistre des dames de Ste Claire[1], en la
» conestablerie du brûle, contient environ 2 mesures de
» terres (70 a. 93 c. 34) — *p. r.*

» Le cloistre et couvent des sœurs de Ste Catherine de
» Sion, hors la porte du haut pont[2], en la conestablerie
» de Malvant, contient environ 2 mes. — *p. r.*

» L'église parochialle et âtre de St Martin, en la cones-
» tablerie de l'Izele en la ville[3], contient environ une 1/2
» mesure — *p. r.* Quant à la maison du curé en lad. cones-
» tablerie, elle est mise par renseing aud. cayer. — *p. r.*

» L'église parochiale de St Jean avec lattre, en la cones-
» tablerie de St Bertin bas[4], contenant uné mesure environ
» — *p. r.* Quant à la maison du curé elle est comme pas-
» toralle renseignée au cayer — *p. r.*

» L'église et couvent des frères mineurs[5] contient en-
» viron six quartiers. — *pr.*

l'emplacement est une place publique portant ce nom, avait été fondée en 1070.

[1] Le couvent des Clarisses, sœurs mineures de Sainte-Claire, ordre de Saint-François, était situé dans la rue Sainte-Claire. Elles tenaient des écoles.

[2] Appelé plus anciennement maison des Béguines de Malvaut, qui embrassèrent la vie religieuse vers 1473. La porte du Haut-Pont était aussi désignée sous le nom de porte de Malvaut.

[3] C'est l'église de Saint-Martin en l'Isle, située dans l'île de Sithiu, dont l'origine remontait à 1154, la tour de ce modeste édifice avait été reconstruite en 1494.

[4] Sur la place Saint-Jean. Cette église démolie a été remplacée par la Salle de Concerts.

[5] C'étaient les Cordeliers. Leur couvent hors la ville ayant été démoli en 1477, ils en occupaient un nouveau dans la rue Saint-Bertin, et ils y étaient installés depuis 1488. Les Récollets leur succédèrent.

» L'église, couvent et abbaye de S[t] Bertin avec grandes
» édifices, estans clos de murailles, contenant 10 mesures
» environ (3 h. 54 a. 67) *p. r.*

» Les religieuses et couvent des Sœurs grises[1] ont une
» chapelle, et leur maison enclose en la conestablerie de
» S[t] Bertin hault, contiennent environ 1/2 mesure. *p. r.*

» L'église parochialle de S[t] Denis, en la conestablerie
» de la grosse rue, contient, avec l'âtre, environ 2 mesures
» (70 a. 93 c. 34). — *p. r.* Quant aux deux maisons des
» curez, elles sont mises et couchées par renseing en la
» conestablerie de la grosse rue — *p. r.*

» L'hopital de l'escoterie Notre Dame au brûle[2] en la
» conestablerie du Brûle aux carons contient environ une
» mesure. — *p. r.*

» L'église cathédrale de S[t] Omer, cloistre et âtre, en la
» conestablerie de S[te] Croix, contient environ quatre me-
» sures (1 h. 41 a. 87 c.)

» Le cloistre, église et couvent des Sœurs noires[3] con-
» tient environ deux mesures d'héritages. *p. r.*

» L'hopital de Nostre Dame du Soleil hors le hault

[1] Les *Sœurs grises* établies dès 1479 dans la rue des Sœurs grises appelée aujourd'hui rue Caventou. Elles tenaient des écoles de filles.

[2] Cet hôpital occupait dans la rue du Brûle, aujourd'hui rue d'Arras, l'emplacement où se trouvait encore au commencement de ce siècle l'hôpital Saint-Louis, sur le côté droit de la rue en allant vers la porte d'Arras. La chapelle était juste en face de la rue du Faucon (rue Thiers). *Recherches historiques sur les établissements hospitaliers de la ville de Saint-Omer,* par Deschamps de Pas. Saint-Omer 1878, p. 103.

[3] Les *Sœurs noires* se consacraient au service des pauvres malades en ville, et avaient fait bâtir rue des Conceptionnistes un petit hôpital lorsqu'elles eurent obtenu le tiers ordre de Saint-François. On les avait appelées antérieurement : « *Filles du pain pour Dieu* ».

» pont[1] contient avec la chapelle environ six quartiers. r.

» Nous George Gautran et Jean de Brandt, comis par » le roy nostre sire, Claude Andrieu et Jean Bonvoisin[2] » pour le Magistrat de la ville et cité de S[t] Omer, soussi- » gnez, déclarons que, suivant le serment par nous fait ès » mains des officiers de S. M. et dud. Magistrat respecti- » vement, de bien, loiaument et fidellement nous acquitter » en cette charge selon que contient le 3[me] article du rap- » port et déclaration que nous ont esté exhibez par pro- » priétaires, fermiers ou aultres possesseurs et détemp- » teurs des maisons, terres, héritages et autres biens, » tant immeubles que meubles de ladite ville et leurs » voisinages d'icelle, ayant fait nostre debvoir de sçavoir » au mieux que nous a esté possible lesdits biens, que » n'avons trouvé autre qu'est octroiez en ceste déclara- » tion; Lesquels biens avons estimez et taxez selon ladite » ordonnance au plus juste et équitablement que nous a » esté possible selon nostre meilleur eschient sans fraude » et qu'il est porté cy dessus.

» En témoins de ce nous avons icy mis nostre seing le » vingt un mars 1569.

» Soussignez : de Brandt, Andrieu, Gautran » et Bonvoisin.

» Collation faite à la copie du cayer ».

(Ms. d'Haffringhes, t. I, f° 292 à 295).

[1] Fondé vers 1318 par Guilbert de Sainte-Aldegonde, près la porte du Haut-Pont. Sa destination varia, il servit notamment d'hospice temporaire en temps de peste ; les nécessités de la défense de la place exigèrent sa démolition en 1578, et il fut reconstruit aux frais de la famille de Sainte-Aldegonde dans l'intérieur de la ville à l'emplacement qu'occupe aujourd'hui le noviciat des Frères (Deschamps de Pas).

[2] Jehan Bonvoisin devint procureur de ville en 1597.

Saint-Omer, Imp. H. D'HOMONT

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

COMPTE-RENDU DES SÉANCES

Séance du 25 *Avril* 1892.

Président : M. BUTOR, Président

Secrétaire-général : M. PAGART D'HERMANSART.

M. le Président donne la parole au Secrétaire-général qui lit le procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté sans observations.

Dons, hommages, échanges.

— *Du Ministère de l'Instruction publique :*

Annuaire des bibliothèques et des archives pour 1892.

— *De la part des Sociétés savantes françaises* :

Boulogne sur-Mer (Pas-de-Calais). Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, mars 1892, t. XXVIII, no 3.

Compiègne (Oise). Pièces rares relatives à l'histoire de Compiègne, publiées par la Société historique de Compiègne. — Almanach historique de 1789.

Le Havre (Seine-Inférieure). Recueil des publications de

la Société Havraise d'études diverses, 58me année, 1891, 1er à 3me trimestres.

Le Mans (Sarthe). Revue historique et archéologique du Maine, t. XXX, année 1891, 2me semestre.

Paris (Seine). Annuaire de la Société française de numismatique, t. XV, année 1891.

Revue de la Société des études historiques, faisant suite à l'Investigateur, 4me série, t. II, 50me année, 1884.

L'Investigateur, journal de la Société des études historiques, ancien Institut historique, année 1873. (Complément de collection).

Poitiers (Vienne). Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4me trimestre de 1891.

Rennes (Ille-et-Vilaine). Bulletins et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, t. XXI, 1re partie.

Valence (Drôme). Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, année 1892, avril, 101me livraison.

Valenciennes (Nord). Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de la Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes, 43me année, t. XLI, nos 9 à 12, septembre à décembre 1891.

— *Étrangères* :

Bruxelles (Belgique). Analecta Bollandiana, t. XI, fasc. 1.

Louvain. Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. XI, 1874, 1re à 4me livr. ; t. XII, 1875, 1re à 4me livr. ; t. XIII, 1876, 1re à 4me liv. ; t. XXIII, 1892, 1re livr.

Namur. Annales de la Société archéologique de Namur, t. XIX. 3me livraison.

Genève (Suisse). Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. Histoire monétaire de Genève, de 1792 à 1848, par Eug. Demole, t. II, cahier I, 6 planches avec 47 figures.

St-Pétersbourg (Russie). Société impériale d'archéologie russe, t. VI, fasc. 4, 1892.

Washington (Etats-Unis d'Amérique). Annual report of the board of regents of the Smithsonian institution, showing, the operations, expenditures, and condition of the institution for the year ending june 30, 1889. Report of the national museum.

Abonnement.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 23me année, III et IV, mars-avril 1892.

Polybiblion, Revue bibliographique universelle. Partie littéraire, 2me série, t. 35me, LXIVme de la collection, 4me livraison, avril 1892. — Partie technique, 2me série, t. 18me, LXVIme de la collection, 4me livraison, avril.

Parmi ces ouvrages, la Société remarque l'envoi des volumes des années 1873 et 1884 adressés par la *Revue des Etudes historiques,* et elle remercie le secrétaire général de cette Société d'avoir bien voulu lui faire don de ces tomes qui manquaient à sa collection.

Correspondance.

1° Par lettre du 31 mars, M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts annonce l'ouverture du Congrès annuel des Sociétés savantes à la Sorbonne, qui est fixée au mardi 7 juin. Il invite M. le Président à lui désigner avant le 10 mai les délégués qui auront reçu mandat de traiter devant le Congrès une des questions du programme et à faire connaître à son administration les communications écrites ou verbales ne se rattachant pas au programme. Il rappelle ensuite qu'une circulaire du 4 mars dernier avait prescrit de transmettre au ministère, avant le 1er avril, le manuscrit des communications annoncées par MM. les délégués ; mais il proroge ce délai *jusqu'au 9 avril,* en autorisant même les auteurs à n'envoyer au besoin, pour cette date, qu'une analyse suffisamment développée de leurs mémoires. Il termine en énonçant les conditions dans lesquelles seront délivrés les billets à prix réduits accordés à MM. les délégués.

La Société décide qu'elle enverra à la Sorbonne, pour

la représenter, MM. l'abbé Bled et Charles Legrand, l'un vice-président, l'autre secrétaire-archiviste, qui désirent prendre une part effective au Congrès, et s'y engagent.

2° La Société française de numismatique écrivant que, forcée de restreindre ses dépenses, elle se voit contrainte de cesser l'échange de ses publications avec la Compagnie, M. le Président propose de s'abonner alors à cette publication si utile et si intéressante pour la Société, qui compte encore dans ses rangs plusieurs numismatistes. Cette proposition est adoptée, et le Secrétaire général est chargé de répondre dans ce sens à la Société française de numismatique.

3° Le 31 mars, l'Académie d'archéologie d'Anvers annonce qu'elle accomplira cette année le demi-centenaire de son existence, et qu'elle célébrera cet événement le 10 août à Anvers. Elle invite en conséquence plusieurs membres de la Société à se rendre aux fêtes et aux excursions archéologiques qui seront organisées à cette occasion. Le huitième Congrès de la fédération des Sociétés d'histoire et d'archéologie se tiendra également à la même époque le 10 août. La Société délègue pour la représenter au Congrès M. Charles Legrand, secrétaire-archiviste, et M. de Bailliencourt, qui fait partie de la Société d'archéologie de Belgique, comme membre effectif.

4° Programme du concours de la Société Dunkerquoise pour l'année 1892.

5° Prospectus relative à une publication intitulée les *Abeilles politiques et littéraires*, qui doit donner un travail sur la *vieille France;* les diverses sociétés savantes sont invitées à y collaborer.

6° 23 avril. Le Ministre de l'instruction publique annonce l'envoi d'un ouvrage venant des Etats-Unis d'Amérique.

7° La Société d'émulation des Côtes-du-Nord demande le 24 avril à échanger ses publications avec celles de la Compagnie. — Adopté. Comme la bibliothèque possède déjà un volume de l'année 1881 de cette Société, il est

décidé qu'on lui demandera de compléter la collection, en offrant également une partie de celle des Antiquaires de la Morinie

Election de membres honoraires.

L'ordre du jour appelle le vote sur les candidatures proposées à la séance dernière. Il est procédé à deux scrutins successifs. Dom L'Huillier, supérieur des bénédictins de Wisques et M. Paul Dambricourt, demeurant à Wizernes, ayant réuni l'unanimité des suffrages, sont proclamés par M. le Président *membres honoraires*. Avis leur sera donné de leur nomination.

Candidatures.

MM. l'abbé Bled, Sturne et Legrand proposent la candidature comme *membre titulaire* de M. de Laage de Bellefaye, qui réside à Saint-Omer.

M. Pagart d'Hermansart propose comme *membre honoraire* M. Gaston de Monnecove, qui habite aujourd'hui Radinghem, et qui a été, lorsqu'il résidait à Saint Omer, membre titulaire, et a écrit dans le *Bulletin historique*. Cette candidature est accueillie avec une vive satisfaction par les membres présents qui avaient toujours regretté de n'avoir pu conserver M. G. de Monnecove au nombre de leurs collègues. En conséquence, MM. Albert de Monnecove et Legrand se joignent au Secrétaire-général pour proposer M. Gaston de Monnecove comme *membre honoraire.*

MM. Pagart d'Hermansart, l'abbé Bled et Butor, présentent également la candidature comme *membre honoraire* de M. le baron Joseph du Teil, auteur d'un ouvrage sur le *Village de Saint-Momelin,* récemment offert à la Compagnie.

Conformément au règlement, ces trois élections sont renvoyées à la prochaine séance.

Communications.

M. le Président fait connaître à la Société que, par arrêté du 7 avril, M. le Maire a constitué une commission spéciale de recherches historiques chargée de surveiller

les travaux du démantèlement, de recueillir les objets intéressants qui pourraient être trouvés, et de centraliser tous les renseignements relatifs aux vestiges des anciens remparts qui ont précédé ceux dont la démolition va être effectuée. Ont été nommés membres de cette commission notamment : M. Butor, président, et M. Pagart d'Hermansart, secrétaire-général de la Société des Antiquaires. A sa première séance, la commission a élu son vice-président, elle a désigné M. Butor.

M. l'abbé Bled signale la publication, dans la *Nouvelle Revue de droit,* à Toulouse, chez Privat, de la *Coutume de Merville,* 1307-1359, d'après un cartulaire du XIVe siècle appartenant à la comtesse de Villèle. (V. *Revue historique,* mars-avril 1892, p. 433). Il rappelle qu'en 1883 la Compagnie a publié la *Ghisle de Merville de* 1451, dont divers extraits ont été lus au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne le 29 mars 1883 [1], et il pense qu'il serait intéressant pour la Société de se procurer la coutume plus ancienne qui vient d'être publiée. — Cet avis est adopté.

Le même membre lit deux lettres envoyées par M. J. du Teil :

L'une est un extrait des *Chroniques de l'Œil-de-Bœuf,* qui raconte le procès relatif au paratonnerre de Saint-Omer en 1780. M. de Vissery y est appelé *Vezery,* et les échevins qualifiés de *flamands* au lieu d'artésiens ; de plus, l'appréciation est malveillante pour ceux-ci et bien différente de celle exprimée par Hennebert en 1783 [2], et de celle émise en dernier lieu par la Société des Antiquaires de la Morinie [3] ; mais ce document n'en est pas moins curieux, parce qu'il est du temps et reflète une opinion, assez généralement répandue alors, et adoptée depuis par plusieurs écrivains. Voici cette note :

[1] Mémoires de la Société des Antiq. de la Morinie, t. XIX.
[2] Bulletin id. t. VIII, p. 718-719.
[3] Bulletin id. t. VIII, p. 657 et suiv.

Paratonnerre à Saint-Omer.

Un procès qui a fait du bruit a été dernièrement déterminé par la pose d'un paratonnerre. Un M. Vezery de Boisvalé, propriétaire à Saint-Omer, adopte cette ingénieuse machine ; un voisin s'en alarme et le supplie, pour la sécurité du quartier, de renoncer à cette dangereuse innovation. Vezery veut faire comprendre à l'opposant l'erreur dans laquelle il est tombé : perte absolue d'éloquence et de démonstrations physiques ; le voisin se retire furieux et court faire minuter une assignation. Des échevins flamands ne sont pas des savants : ceux de Saint-Omer ordonnent l'enlèvement du paratonnerre. Vezery obéit, mais il en appelle au conseil supérieur d'Artois. Ce procès qui intéresse tout à la fois la science et le droit public a été jugé le 26 juin dans un sens honorable pour cette cour. Le jugement des échevins demeure infirmé et le sieur de Boisvalé est autorisé à replacer son paratonnerre. La question a été discutée d'une manière lumineuse par un jeune avocat nommé Robespierre qui, durant trois audiences solennelles, a plaidé avec une éloquence, une sagacité et un déploiement de connaissances techniques au-dessus de tout éloge : ce jeune légiste ira loin si les circonstances le tirent de sa province.

(*Chroniques de l'Œil-de-Bœuf,* 2e édition, Paris, Barba, 1832, t. VIII, pp. 351 et 352.

La seconde communication consiste en deux copies de lettres du prince de Condé en 1788, d'où il résulte qu'il fit à cette époque, à cause d'un camp qui se tint à Saint-Omer en cette année, un séjour à l'abbaye de Saint-Bertin ; M. de Laplane, dans son *Histoire des Abbés de Saint-Bertin,* t. II, p. 486, mentionne en effet que le prince, son fils et son petit-fils furent alors reçus à l'abbaye, les lettres envoyées par notre collègue précisent la date de ce séjour.

Lettres du Prince de Condé ; camp de Saint-Omer 1788.

A M. l'abbé de Saint-Bertin, député de la province d'Artois à la cour ; — 8 juillet.

Je vous suis très obligé, Monsieur, du logement que vous

avez l'honnêteté de m'offrir ; *je m'y suis trop bien trouvé* pour ne pas l'accepter avec plaisir. Je compte être à Saint-Omer le 31 de ce mois ; je serai fort aise de vous y voir ; cependant je ne voudrais pas vous déranger et vous donner la peine d'y venir ; je vous prie, Monsieur, d'être bien persuadé des sentiments d'estime que j'ai pour vous...

Au même; — 16 juillet.

Je vous avais mandé, Monsieur, que je serais à Saint-Omer le 31. Un changement que j'ai été obligé de faire dans toute ma marche me met dans le cas de m'y rendre le 26. Je me hâte de vous en prévenir ; mais je vous prie de nouveau de croire que je serais très fâché de vous causer quelque dérangement ; soyez toujours persuadé, Monsieur, des sentiments d'estime que j'ai pour vous...

(Du volume des minutes des lettres du princes de Condé, Archives nationales, série K, n° 577, pp. 24 et 25.)

Lectures

M. l'abbé Haigneré a envoyé un travail sur : *les derniers religieux de l'abbaye de Saint-Bertin,* dont le Secrétaire-général donne lecture. En 1790, il ne restait à l'abbaye que 42 religieux ; l'auteur nous fait connaître ce que devint chacun d'eux sous le coup des lois de persécution qui troublèrent si cruellement leur existence. La Société des Antiquaires possède encore le portrait de François Verdevoye, de dom Joscio d'Allennes ; d'autres portraits sont dans quelques familles de la ville, et parmi ces religieux, plusieurs, qui sont entrés dans le clergé séculier, ont exercé le ministère à Saint-Omer même, quelques membres de la Compagnie les ont connus, et leur souvenir n'a pas complètement disparu encore aujourd'hui. Aussi cette communication est-elle écoutée avec beaucoup d'intérêt et sera-t-elle insérée prochainement au *Bulletin historique.*

Les frais d'un tournoi en 1459, dont M. Pagart d'Her-

mansart donne aussi lecture, sont des extraits d'un des registres aux délibérations du Magistrat et des comptes de la ville relatifs au fameux tournoi de la Croix Pèlerine qui eut lieu dans la banlieue de Saint-Omer en 1459, et dont ont parlé nos vieux chroniqueurs Mathieu d'Escouchy, Olivier de la Marche, puis M. de Barante et divers érudits du Pas-de-Calais et de la Somme. Ces pièces curieuses ont aussi l'avantage de confirmer d'une manière précise que ce pas d'armes eut lieu réellement en 1459, date que plusieurs auteurs avaient hésité à admettre.

La séance est ensuite levée à 5 heures 1/2.

Séance du 30 *Mai* 1892.

Président : M. BUTOR, Président.

Secrétaire général : M. PAGART D'HERMANSART.

La séance s'ouvre à 3 heures 10 minutes par la lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est adopté.

Dons, hommages et échanges.

— *De la part des auteurs* :

La légende de Raoul de Créquy, petit poème en vieux français extrait de l'Histoire de Fressin, par M. l'abbé Fromentin.

Etudes pour servir à l'histoire et à l'interprétation des noms de lieux, par L. Ricouart. Département du Pas-de-Calais, 1er fascicule, arrondissement d'Arras.

Nouveau plan de Saint Omer, 1892, pour servir à l'étude des divers projets auxquels donne lieu ou pourrait donner lieu le démantèlement de la ville, offert par le journal l'*Indépendant*.

— *De la part des Sociétés savantes de France* :

Belfort (territoire de). Bulletin de la Société Belfortaine d'émulation, n° 11, 1892.

Dax (Landes). Bulletin trimestriel de la Société de Borda. 17me année, janvier à mars 1892.

Niort (Deux-Sèvres). Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du dép^t des Deux-Sèvres, t. VIII, 1891-93, n°s 1 à 3, janvier-mars 1892.

Orléans (Loiret). Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. X, n° 146, 3me et 4me trimestres 1891.

Paris (Seine). Annuaire de la Société française de numismatique, janvier à avril 1892.

Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France, 1891.

Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, t. II, 4me série, 4me fascicule, juillet à décembre 1891.

Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris, 2me série, t. IV, 3me fascicule.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1891, n° 3.

Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1891, n° 5.

Poitiers (Vienne). Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. XIV, 2me série, année 1891.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre 1892.

Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord). Société d'émulation des Côtes-du-Nord, lettres, sciences, arts, 1re année, 1861, Bulletins, n°s 1 à 4 ; t. II, 1865, Mémoires ; t. IV, 1867, Congrès celtique international, séances et mémoires ; annexes du t. IV, id. ; t. IX, 1872, Congrès scientifique de France, id. ; t. X, 1872, id., Mémoires ; t. XIV, 1877, Comptes-rendus et mémoires; t. XVI, 1879, id.; t. XVII, 1880, id.; t. XVIII, 1881, Etude sur les Celtes et les Gaulois, par P.-L Lemière ; t. XX, 1882 Comptes-rendus et mémoires ; t. XXI, 1883, id. ; t. XXII, 1884, Histoire de la ville de Saint-Brieuc ; t. XXIII, 1885, Bulletins et mémoires; t. XIV, 1886, id.; t. XXV, 1887, id.; t. XXVI, 1888, id.; t. XXVII, 1889, id.; t. XXVIII, 1890, id ; 1890, Bulletins ; 1891, id. ; t. XXIX, 1891, Bulletins et mém. (Complément de collection).

Saint-Dié (Vosges). Bulletin de la Société philomatique Vosgienne, 17me année, 1891-92.

Valenciennes (Nord). Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de la Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes, 44me année, t. XLII, nos 1-2, janvier à mars 1892.

— *Étrangères.*

Bruxelles (Belgique). Annales de la Société archéologique de Bruxelles, mémoires, rapports et documents, t. VI, 1re livraison, mars 1892.

Gand. Messager des sciences historiques ou Archives des arts et de la bibliographie de Belgique, 1re livr. 1892.

Nivelles. Annales de la Société archéologique de l'arrondt de Nivelles, t. III, 1re partie, 6me livraison.

Zurich (Suisse). Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft, der Gesellghaft für vaterlandische alterthümer in Zurich, LVI.

Amérique. Concerning American indian Womanhood, an ethnological study, by wm. Thornton darker, M. D. (Munich).

M. Cordonnier, archiviste bibliothécaire de la ville d'Ypres et membre correspondant, a fait don à la Société d'un recueil de 18 plans visuels (petit in-folio) datant de la fin du XVIe siècle et représentant les sièges d'un certain nombre de villes de France, des Pays-Bas et d'Espagne. La plupart sont signés Ouerbeeck ou Huberti. Parmi les plans intéressant particulièrement la région du Nord de la France, on remarque ceux de Calais, Ardres[1], Arras,

[1] « Vray pourtraict de la ville et chasteau de Calais ; comme la dicte ville a estée prinse par apoinctement par son illustriss. Altesse cardinal Albert le 17 d'avril 1596 et le chasteau par assault le vingt quatrieme ensuivant. — Voy icy le dernier, le plus parfaict, et véritable portraict de l'assiégement de la ville d'Ardres, fait par son Altesse serme le cardinal Albert, au 7 de may 1596 et depuis par apoinctement pris le 23 dudit mois. » Les sièges et prises de ces deux villes ont fait l'objet d'une

Cambrai, Amiens et Doullens. Ces plans, assez bien conservés dans leur ensemble et d'un travail soigné pour l'époque, constituent des documents précieux pour les villes qui viennent d'être mentionnées. — Des remerciements à M. Cordonnier pour son envoi.

Pour combler les vides qui existaient dans les archives de la Compagnie, la Société historique et littéraire de Tournay a envoyé 11 volumes de ses bulletins et mémoires. L'Académie d'archéologie de Belgique, dont le siège est à Anvers, a fait parvenir 17 livraisons et la Société archéologique de Namur en a également envoyé 2. — Remerciements à ces trois Sociétés.

Abonnements.

Journal des Savants, mars-avril 1892.

Revue historique, 17me année, t. XXXXIX, I, mai-juin 92.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 23me année, V, mai 1892.

Polybiblion, Revue bibliographique universelle. Partie littéraire, 2me série, t. 35me, LXIVme de la collection, 5me livraisons, mai 1892. — Partie technique, 2me série, t. 18me, LXVIme de la collection, 5me livraison, mai.

Revue de l'Art chrétien, 24me année, 4me série, 1891, t. II, 2me à 6me livraisons ; 25me année, 5me série, 1892, t. III, 1re et 2me livraisons.

Correspondance

1° La Société havraise d'études diverses annonce le 1er avril qu'elle a décidé de fêter le centenaire de Casimir Delavigne à une date avoisinant le 4 avril 1893 ; et elle demande la souscription de la Compagnie pour l'aider à ériger un buste de marbre au célèbre poète havrais au foyer du grand théâtre du Havre. La situation financière de la Société des Antiquaires ne lui permettant pas les dépenses de cette nature, elle exprime ses regrets à la

communication de M. Louis Deschamps de Pas, t. VIII, p. 625. Bulletin historique, voir aussi p. 429.

Société havraise de ne pouvoir contribuer à cet hommage rendu à l'auteur des *Messéniennes,* de *Louis XI* et des *Enfants d'Edouard.*

2° Une réponse identique est faite à la Société historique et littéraire de Tournai qui, le 10 avril, demande pour offrir son portrait à son président, M. le comte de Nédonchel, le concours des Antiquaires de la Morinie.

3° La Société française d'archéologie tiendra son Congrès annuel à Orléans du 22 au 30 juin, et elle envoie le programme des questions qui y seront traitées et celui des excursions qui seront effectuées dans les environs de cette ville. M. Charles Legrand déclare qu'il représentera volontiers la Société des Antiquaires à ce Congrès auquel il enverra son adhésion.

4° Par une circulaire du 21 mai, M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts indique l'ordre du jour des séances du 30° Congrès des Sociétés savantes, qui doit se tenir à la Sorbonne du 7 au 10 juin 1892. Des exemplaires en sont remis à M. l'abbé Bled et à M. Ch. Legrand qui doivent se rendre à cette réunion.

5° M. l'abbé Fromentin, en offrant des exemplaires de *la légende de Raoul de Créquy,* sollicite une subvention de la Société, en rappelant qu'il a obtenu d'elle en 1882 une somme de 225 francs, il voudrait pouvoir être aidé afin de publier un *Essai historique sur Auchy.* Les nécessités budgétaires s'opposent malheureusement à ce que cette demande soit accueillie, il sera répondu dans ce sens à l'auteur.

6° Il est donné lecture de deux lettres de Dom L'Huillier, supérieur des PP. Bénédictins de Wisques, et de M. Paul Dambricourt, qui remercient tous deux de leur nomination comme membres honoraires.

Élections.

Il est procédé ensuite à plusieurs scrutins : M. le baron Joseph du Teil et M. Gaston de Monnecove, présentés à

la dernière séance comme *membres honoraires*, sont élus à l'unanimité.

M. de Laage de Bellefaye est élu à son tour *membre titulaire*.

Candidature.

MM. Pagart d'Hermansart, Butor et Legrand présentent ensuite la candidature comme *membre honoraire* de M. Quenson de la Hennerie, ancien membre du Conseil général du Pas-de-Calais, neveu de M. le président Quenson, qui fut président de la Compagnie de 1854 à 1859 et de 1862 à 1874, était encore vice-président au moment de sa mort, et qui fut un des membres distingués de la Société. Cette candidature est accueillie avec beaucoup de sympathie et l'élection est renvoyée, conformément au règlement, à la séance prochaine.

Communications.

M. le Président fait part de la perte regrettable que vient de faire la Compagnie en la personne du baron Dard, officier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, ancien chef de division au ministère des Beaux-Arts, décédé à Aire le 2 mai 1892. M. le baron Dard, qui était membre honoraire de la Société, a publié diverses notices dans le *Bulletin historique* en 1869, t. IV, p. 339, en 1885, t. VII, p. 513, dans les *Mémoires* en 1887 et 1888, t. XX et XXI. On lui doit aussi une *Bibliographie historique de l'arrondissement de Saint-Omer*, éditée en 1887 par les Antiquaires de la Morinie. Le regretté membre possédait une riche bibliothèque spéciale à l'Artois; c'était un érudit, aimable et hospitalier, qui recevait avec une réelle courtoisie les savants et les personnes qui avaient le désir de consulter ses précieuses collections. La Compagnie s'associe à l'hommage rendu par son Président à M. le baron Dard, avec d'autant plus de raison qu'elle a rarement possédé un membre honoraire dont la collaboration ait été plus active et plus sérieuse.

M. Justin Deschamps de Pas dépose sur le bureau la table des matières du t. VIII du *Bulletin historique*, qu'il a bien voulu se charger de rédiger, M. Duquenoy, qui avait fait celle du t. VII, n'ayant pu, à cause de ses occupations, entreprendre de nouveau un aussi long travail. Des remerciements sont adressés à M. de Pas, qui offre de se charger à l'avenir de dresser les tables des matières des autres volumes à paraître. La Compagnie lui témoigne sa reconnaissance pour cette offre, car si les tables ont une grande utilité, on sait que leur rédaction est un travail long et fastidieux.

M. l'abbé Bled propose de faire copier à Bruxelles les épitaphes intéressant la ville de Saint-Omer, qui se trouvent dans le recueil manuscrit dressé au siècle dernier par le chanoine Hellin[1]. Cette proposition semble pouvoir être adoptée si les copies fournies présentent un caractère d'authenticité bien précis ; et l'auteur de la proposition est prié de s'entendre avec la commission du Bulletin à cet égard, et aussi pour apprécier la dépense que ce travail pourrait entraîner.

La Société décide ensuite, sur la proposition de son Président, qu'elle souscrira, moyennant 20 francs, à l'album in f° du démantèlement de Saint-Omer, qui doit comprendre des vues en phototypie des fortifications appelées à disparaître, avec un texte rédigé par M. l'archiviste de la ville.

M. le Secrétaire-archiviste annonce que le tableau représentant Benoît Petit-Pas, dernier abbé de St-Bertin, que la Société avait obtenu autrefois l'autorisation de déposer à la bibliothèque de la ville, et qui a dû en être enlevé à cause des réparations projetées à ce bâtiment, a été transporté par ses soins chez M. Herbout. La Compagnie remercie ce dernier d'avoir bien voulu recevoir chez lui ce portrait historique.

[1] Ms. 812 du fonds Gœthals. (Hellin in-4°.)

Lectures.

M. le comte de Loisne, récemment nommé membre honoraire, en attendant qu'il puisse terminer son travail sur le cartulaire de Saint-Barthélemy de Béthune, envoie une étude sur *La loi de justice et de coutume de la ville de Béthune du 2 mai* 1334 Ce travail, dont il est donné lecture par le Secrétaire-général, rappelle d'abord les premières chartes de privilèges de cette ville qui est arrivée à la vie municipale sans luttes sanglantes ni réclamations tumultueuses « par des concessions successives, » récompenses de services rendus par les habitants à » leurs seigneurs, ou moyens employés par ceux-ci d'é- » viter les dissensions populaires » (§ 1) ; puis l'auteur explique que la charte de 1334 peut être considérée comme inédite, parce que les publications qui en ont été faites jusqu'à présent ou les extraits qui en ont été produits sont très peu corrects (§ 2). Le commentaire complet auquel se livre M. de Loisne sur ce document offre un réel intérêt. Il était nécessaire de classer les articles de la charte dans un ordre logique au lieu d'en suivre l'énumération. C'est ce que l'auteur a fait avec beaucoup de clarté en étudiant successivement les échevins, prévôts, mayeurs et leurs fonctions judiciaires, administratives et financières, la condition des bourgeois et autres classes d'habitants, puis la procédure civile, criminelle et les diverses pénalités. Le travail se termine par des copies de la charte de 1334 et de celle du 27 octobre 1346 accordant aux habitants de Béthune un beffroi avec cloches et prison.

Cette lecture est écoutée avec un sérieux intérêt par les membres présents. L'utilité de la publication de cette ancienne charte communale est évidente, car elle fait connaître, grâce surtout au lumineux commentaire de notre nouveau et érudit collègue, le régime politique et administratif, les mœurs et la vie intime, le degré de civilisation, en un mot, où était parvenue au XIV[e] siècle une ville d'Artois, qui a su maintenir son importance dans les temps modernes.

Un membre fait observer que M. le chanoine Cornet, archiprêtre de Béthune, mort il y a dix-huit mois, avait commencé à faire imprimer un travail sur l'histoire de Béthune dont l'impression se continue depuis le décès de l'auteur. Il pense qu'il serait bon de prévenir M.de Loisne de cette circonstance et de le prier de s'informer si cet ouvrage ne contient pas ou ne doit pas contenir le texte *in extenso* de la charte de 1334, ce qui ne permettrait pas à la Compagnie de l'éditer.

M. Charles Deschamps de Pas lit ensuite une note qu'il a rédigée à propos d'un plomb trouvé dans l'un des chantiers du démantèlement de la ville. La description qu'il donne, les divers caractères archéologiques qu'il signale et les comparaisons qu'il fait avec d'autres petits monuments métalliques du même genre l'amènent à penser qu'il s'agit d'un des jetons de présence que Gérard d'Haméricourt fit frapper en 1569 pour constater l'assiduité des chanoines aux offices. Cette lecture relative à un des premiers objets trouvés pendant les travaux de démolition des remparts intéresse beaucoup la Compagnie qui décide que la note de M Ch. Deschamps de Pas sera insérée dans le prochain Bulletin.

La séance est levée à 5 heures 1/4.

Le Secrétaire-général,
PAGART D'HERMANSART.

OUVRAGES OFFERTS

Inventaire des reliques, joyaux et ornements de la chapelle de N.-D. des Miracles à Saint-Omer en 1559, par M. Pagart d'Hermansart, broch. in-8°, 16 pp. (Extrait du Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques). — Ce sanctuaire, qui exista de 1304 à 1785, possédait une magnifique statue de bois de la Vierge qui attirait de nombreux pèlerins ; en 1559, on transféra de la collégiale quelques reliquaires à la trésorerie de la chapelle, et l'on fit en même temps l'inventaire dont il s'agit. « Ce qui constitue l'originalité de cet inventaire, dit » M. Darcel, le savant directeur du Musée de Cluny, dans le » rapport qui précède le texte, c'est qu'étant celui du trésor » d'une chapelle de pèlerinage, il note, après un grand nombre » de reliquaires de formes variées, un plus grand nombre de » menus objets déposés par les pèlerins. »

Un plomb de l'abbaye de Saint-Bertin

(Communication de M. Charles Deschamps de Pas).

Les travaux de démantèlement de notre ville viennent de mettre au jour un plomb trouvé derrière les ruines de l'abbaye de Saint-Bertin. Ce plomb a été ramassé par la commission des recherches historiques et sera déposé au musée de la ville. En voici la description :

A droite, un homme à mi-corps, portant un costume de moine, tient les mains jointes dans l'attitude de la prière. La tête est levée dans la direction d'une statue placée devant lui. Cette statue a la tête couverte d'un voile et les mains croisées sur la poitrine. Au-dessus de la tête du moine quelques lettres complètement illisibles.

℞ Dans le champ, un écusson portant les armoiries de l'abbaye de Saint-Bertin, qui sont : de gueules, à une escarboucle pommetée et fleurdelisée d'or, excepté la branche du milieu qui est terminée en crosse aussi d'or.

Il est à remarquer dans ces armoiries, contrairement à ce que l'on voit d'ordinaire, que la volute de la crosse est tournée à droite. Mais l'on trouve sur un jeton[1], frappé sous l'administration d'Antoine de Bergues, abbé de 1492 à 1531, la volute de la crosse placée de cette manière.

[1] *Mémoires de la Société des Antiq. de la Morinie*, t. II, pl. VII.

Outre les caractères archéologiques, les armoiries vont encore nous fixer d'une manière certaine sur l'époque où ce plomb a été frappé. En effet : « l'abbaye de Saint-Bertin, dit M. Hermand, ne » prit d'armoiries qu'en 1315, encore furent-elles » variables jusqu'en 1408, qu'elle adopta l'escar» boucle avec bordure. Cette bordure ne dura pas » un quart de siècle, elle fut abandonnée jusqu'au » commencement du XVII[e] siècle, époque où elle » est devenue et s'est jusqu'à la fin conservée de » rigueur dans les armoiries de cette abbaye[1]. »

C'est donc, comme on peut le voir, dans la seconde moitié du XVI[e] siècle que ce plomb a été frappé.

Cette pièce diffère complètement de toutes celles connues jusqu'ici, et qui servaient, au dire de MM. A. Hermand[2] et L. Deschamps de Pas[3], pour les distributions manuelles, elles avaient une valeur proportionnelle entre elles et relative à la monnaie ordinaire.

Nons aurions donc sous les yeux un des jetons de présence que Gérard d'Haméricourt fit frapper en 1569 pour constater l'assiduité des chanoines aux offices. Nous trouvons, en effet, dans le grand Cartulaire, le passage suivant[4] : « Il (Gérard d'Haméricourt) fait fabriquer une certaine monnoye » pour distribuer aux présents qui assisteront » aux offices du chœur. »

Le moine en prière devant la statue de la Vierge vient également à l'appui de notre supposition,

[1] *Mémoires de la Société des Antiq. de la Morinie,* t. II, p. 295.
[2] *Mémoires de la Société des Antiq. de la Morinie,* t. II, p. 294.
[3] *Revue de la numismatique Belge,* t. V, 4[me] série, p. 12.
[4] *Grand Cartulaire,* t. IX, suppl.

car il n'est pas probable que l'on se fût servi d'un sujet religieux pour des jetons destinés aux distributions manuelles dont nous venons de parler.

Quoi qu'il en soit, ce plomb peut être attribué sans aucun doute à l'abbaye de Saint-Bertin, et il est à espérer que la découverte d'un second plomb nous permettra de lire la légende et d'affirmer positivement ce que nous avançons aujourd'hui.

LA LOI DE JUSTICE ET DE COUTUME

DE LA

Ville de Béthune, du 2 Mai 1334.

I

A la différence de la plupart des villes de l'Artois, d'Arras et de Saint-Omer notamment[1], Béthune n'a pas eu de charte de commune, à proprement parler. Heureuse sous l'administration paternelle des avoués de Saint-Vaast, elle n'a connu ni les luttes sanglantes, ni les réclamations tumultueuses, et elle est arrivée à la vie municipale par des concessions successives, récompenses de services rendus par les habitants à leurs seigneurs ou moyens employés par ceux-ci d'éviter les dissensions populaires. Pas de *commune jurée*. La charte d'Eudes du 27 octobre 1346[2], qui concède aux habitants de Béthune un beffroi avec cloches[3] et prisons, s'exprime formellement à ce sujet : « Et est assavoir que nostre entente

[1] La charte communale d'Arras est, on le sait, de 1194; celle de Saint-Omer, de 1127.

[2] *Arch. nat.* Trésor des chartes JJ 76 n° 19. Nous donnons cette charte en appendice, à la fin de notre travail.

[3] Les cloches étaient le signe des franchises communales.

n'est pas, ne nostre voulenté, que par la concession faite aus eschevins, prévost, maïeur et habitans de ladicte ville, par la teneur de ces présentes, *commune* leur soit ottroyée ou donnée ». Ces concessions gracieuses[1] de « *libertés* et de *franchises* » portent exclusivement sur la jouissance de certains biens ou de certains droits, sur la juridiction et sur l'administration.

Les premières chartes de privilèges dont nous ayons connaissance sont celles de Guillaume II de Béthune, dit *Le Roux*, de 1202[2] et de 1210[3], confirmées et étendues par Daniel, son fils, en 1215[4] et 1222[5], et par Eustachie, femme de Daniel, en la même année[6].

Par le premier de ces actes, Guillaume recon-

[1] « Pour garder et nourrir perpétuelment pais et vraie amour entre nous, noz gens et les gens de nostre dicte ville et pour oster toutes manières et causes de destort et de discencion », porte le préambule de la charte du 2 mai 1334.

[2] *Arch. dép. du Pas-de-Calais.* — Fonds de Saint-Barthélemy, c^es I, liasse 3, *original* — *ibid.* Cartulaire de Saint-Barthélemy, f° 20, r°. — *Imp.* Duchesne. Hist. généal. de la maison de Béthune. Preuves p. 83 et 84 (incomplet et incorrect.)

[3] *Arch. nat.* K 27 n° 30, *orig.* sur parchemin dont les sceaux ont été coupés. — *Ib.* JJ 76, *vidimus* confirmatif de Philippe VI. — *Arch. municip.* de Béthune AA 4. — *Imp.* incorrectement dans Duchesne, *loc. cit.* preuves p. 86.

[4] *Arch. nat.* Trésor des chartes JJ 76, n° 111. — *Arch. mun.* de Béthune AA 4. — *Imp.* inexactement dans Duchesne, *loc. cit.* p. 95.

[5] *Arch. nat.* K 1145 n° 23, *orig.* dont le sceau a été enlevé. — *Imp.* Duchesne, *loc. cit.* p. 125.

[6] *Arch. municip.* de Béthune AA 1, *orig.* — *Arch. nat.* JJ 76, n° 111, *vidimus* confirmatif de Philippe VI. — Duchesne, *loc. cit.* p. 105.

naît par devant le prévôt, le chapitre de Saint-Barthélemy et les échevins de Béthune, qu'il n'a aucun droit sur la recette de la *Cauchie*[1], que c'est à tort que son père et lui s'en sont emparés, que celle-ci doit être affectée à l'entretien des chaussées, des gués, des ponts et des portes de la ville, et que, s'il y a un excédant, on doit l'employer aux fortifications.

Cette charte prouve que la ville de Béthune possède, dès cette époque, des magistrats municipaux, *scabini*, et qu'elle a des revenus qui lui sont propres. La charte de 1210 est plus explicite. Guillaume déclare que jamais les échevins, bourgeois et autres habitants de Béthune, ne pourront être soumis à la loi d'une autre ville, ou répondre des dettes de son seigneur ou de celles d'autrui[2]. Il abandonne de plus, *ad utilitatem communitatis ville*, la jouissance des pâturages qui touchent à la ville, à l'exception du bois Ricard et des prés de Jean d'Annezin. Ce sont, d'après la charte confirmative de Daniel du mois de décembre 1215, le marais du Pont des Vaches, entre les fossés du château et les murs de Béthune, le marais du Brûlé, près de Saint-Pry, les prés aux Chênes *(ad quercus)*, sur les bords du rivage, les pâturages qui s'étendent entre la chaussée de Catorive *(Gantanvrive)* et le pré l'Avoué.

[1] On appelait *Cauchie, collecta calceie,* les droits de péage pour l'entretien des chaussées de la ville et de la banlieue. (Cf Loriquet. Cahiers de doléances de 1789. Glossaire, p. CLVIII).

[2] « Concessi scabinis et burgensibus meis Bethunie et toti ville, quod nunquam de cetero, ego, vel heres meus, mittam illos in jure vel lege alicujus ville, nec abandonabo pro meo debito vel alieno.

Le *communitas ville*, c'est, ainsi que l'a défini M. Giry[1], « l'ensemble des habitants de la ville soumis aux mêmes charges et jouissant des mêmes prérogatives. » Cette *communitas* comprend des bourgeois privilégiés et des habitants qui n'ont pas encore été admis à la bourgeoisie. Elle a à sa tête des échevins chargés de gérer les affaires de la ville d'après ses propres lois[2].

Mais, en réalité, la première charte constitutive des libertés de la ville de Béthune est celle de Daniel de Béthune, du mois de mai 1222. Comme la précédente, elle reconnaît aux échevins le droit de traiter de toutes les affaires de la ville et elle ajoute à ce droit celui de connaître des délits qui y sont commis. A la justice[3] seigneuriale le droit de poursuivre, à l'échevinage celui de juger. L'une remplit les fonctions de notre ministère public, l'autre réunit la compétence de nos tribunaux de simple police, de police correctionnelle et de nos cours d'assises. Le seigneur fait citer le coupable aux plaids de l'échevinage par son prévôt *(prepositus)* ou bailli, par un de ses sergents ou huissiers *(nuncius)* ou par les échevins eux-mêmes. S'il fait défaut, les échevins prennent néanmoins connaissance du délit et prononcent une condamnation en rapport avec sa gravité. La justice, qui a le droit de détenir les prévenus en prison préventive, peut aussi les mettre en liberté sous

[1] *Histoire de Saint-Omer*, p. 164.

[2] « Prœterea omnia negocia ad scabinatum pertinencia, lege scabinorum debent tractari, nec debeo nec possum contradicere. »

[3] On appelait *justice :* le bailli *(bailliu, baillieu, baillif)*, son lieutenant et ses sergents.

caution[1], mais à la condition que cette caution soit déclarée suffisante et acceptée par les échevins[2]; si la justice en réclame d'autres, elle doit se contenter de celles qui ont été données avec l'acceptation des échevins, et ceux-ci ne peuvent pas être inquiétés pour leur décision à ce sujet.

II

Ratifiés par Robert VII de Béthune, frère et successeur de Daniel, en juillet 1228[3] et en mai 1265[4], et par la comtesse Mahaut le 10 août 1311[5], après sa prise de possession de la seigneurie de Béthune[6], ces privilèges suffirent pour faire vivre les habitants de Béthune en paix avec leurs seigneurs pendant plus d'un siècle. Il faut le reconnaître pourtant, ces chartes étaient peu explicites et des concessions verbales ou des usurpations tolé-

[1] Il s'agit ici d'une caution personnelle ou *pleige*. La caution pécuniaire ne paraît pas avoir été admise.

[2] « Prœterea si ego vel justicia mea velimus habere plegios, vel de clamore, vel de forefacto, tenere nos debemus ad tales plegios quos scabini dicent esse sufficientes. »

[3] *Arch. nat.* Trésor des chartes, vidimus de Philippe VI. — Arch. de Béthune. Reg. aux privilèges AA4. — Imp. Duchesne, *loc. cit.* Preuves, p. 124.

[4] *Arch. de Béthune, loc. cit.*

[5] *Arch. nat.* et Arch. de Béthune, *loc. cit.*

[6] Béthune, qui était en la possession de Philippe le Bel depuis 1299, fut cédé par ce roi à la comtesse Mahaut en échange de 1131 livrées de terre en Bourgogne, en décembre 1311. (*Arch. nat.* Layettes du trésor des chartres J 254 B n° 71, orig. scellé d'un sceau de cire jaune sur double queue de parchemin.)

rées, la tradition, la coutume avaient dû compléter ces actes solennels. De là matière à de fréquentes contestations de la part des baillis [1], ces représentants jaloux et redoutés de l'autorité seigneuriale [2]. Il était dès lors nécessaire de fixer par écrit ces « loys, franchises, us et coutumes » que la comtesse Mahaut avait juré de respecter sans les définir. Profitant de l'avénement de Jeanne de France [3] au comté d'Artois, les « *échevin, maïeur, bourgois* et *habitans* » de la ville de Béthune adressèrent une supplique à leur nouvelle « *dame* » et au duc de Bourgogne, son mari, tendant à faire déterminer par une enquête et à consigner ensuite par écrit « la vérité des usages et coustumes, libertés et franchises dont les gens de Béthune ont à coustume et à us, anchiennement, nottoirement, publiquement et paisiblement. » Cette enquête aboutit à la charte du 2 mai 1334 qui constitue la véritable *Loi de justice et de coutume* de la ville de Béthune. Cette charte, transcrite sur quatre registres des archives municipales [4], est vidimée et confirmée dans l'ordonnance de Phi-

[1] V. sur les Baillis d'Artois au XIIIe siècle : *Richard,* introduction au t. II de l'*Inventaire des Chartes d'Artois.*

[2] Cf. d'Héricourt, *Dict. hist. et arch. du Pas-de-Calais,* Béthune, t. II. p. 57.

[3] Jeanne, fille aînée de Philippe le Long et de la reine Jeanne, mariée en 1318 à Eudes IV, duc de Bourgogne, entra en possession du comté d'Artois et de la seigneurie de Béthune, qui en faisait partie à cette époque, à la mort de sa mère (21 janvier 1330). Le *Dictionnaire historique et archéologique* (*loc. cit.* p. 58) commet une confusion en assignant le 2 mai 1334 comme date à cet événement.

[4] Registres cotés AA2, AA3, AA4 et AA5.

lippe VI du mois de janvier 1347, transcrite au *Trésor des chartes*, sous la cote JJ 67 n° 109. Il y a lieu de la considérer comme inédite, quoiqu'elle soit insérée dans le *Recueil des chartes et titres concernant les fonctions des grands baillis de la province d'Artois*. « Ce recueil, dit à juste titre M. d'Héricourt, qui du reste est fort rare, a été imprimé au siècle dernier dans un but judiciaire. Les textes y sont *tronqués*, pour servir au gain de la cause et les copies dont on s'est servi étaient si *inexactes* que les plus grossières erreurs s'y sont glissées[1]. » Aussi cet érudit, de regrettée mémoire, avait-il l'intention de publier ce document, comme pièce justificative de son histoire de Béthune. Ce projet n'ayant pas été mis à exécution[2], nous pensons qu'il y a là une lacune à réparer pour notre histoire locale[3]. Mais avant de

[1] *Dict. hist. et arch. du Pas-de-Calais*, Béthune, t. I, p. 61, note.

[2] M. d'Héricourt s'est borné à analyser la charte, en suivant l'ordre des articles, qui se suivent sans lien logique (*loc. cit.* p. 58).

[3] En publiant ce document, l'un des plus importants de l'histoire de Béthune, nous répondons au désir exprimé par M. le chanoine Haigneré, notre éminent collègue, dans le t. VIII, p. 36, du *Bulletin historique* de la Société des Antiquaires de la Morinie. « Les anciennes lois communales sont, dit-il, les documents les plus précieux que nous possédions sur le passé historique de notre pays. Sans elles, nous ne connaîtrions presque rien du régime politique et administratif, des mœurs et de la vie intime, ou, pour mieux dire, du degré de civilisation qu'avaient atteint les générations qui nous ont précédés.... Publions à l'envi les chartes communales de nos contrées respectives. Il y a trop longtemps qu'elles sommeillent dans le secret des archives. »

donner le texte du *vidimus* du Trésor des chartes, qui, à défaut de l'*original*, présente les garanties d'une copie presque contemporaine absolument exacte, nous croyons devoir présenter le commentaire méthodique de ce document important.

III

A la tête de l'administration municipale, nous trouvons un conseil composé d'échevins, d'un prévôt et de mayeurs; dans la ville : des habitants privilégiés et d'autres qui ne le sont pas. Comment sont nommés ces échevins, ce prévôt, ces mayeurs? Quelles sont leurs fonctions? Quels sont les privilèges attachés à la qualité de bourgeois? Par quels moyens l'ordre et la justice sont-ils maintenus dans le territoire municipal? Telles sont les questions auxquelles nous répondrons à l'aide de la charte qui fait l'objet de ce travail, complétée par quelques documents tirés des archives municipales de Béthune.

Echevins. — Prévôt. — Mayeurs.

1° *Leur mode d'élection.* — L'échevinage, composé de dix membres est ainsi constitué : chaque année à la Saint-Thomas [1], cinq échevins sortent de charge; les cinq restant élisent des remplaçants et les présentent à l'agrément du bailli. Celui-ci a huit jours pour les reprocher. S'il n'use pas de ce droit, les nouveaux échevins sont définitivement élus. S'il en use, on recommence l'élec-

[1] 21 décembre.

tion. De plus, en acceptant les échevins qui lui ont été présentés, il peut révoquer l'un d'entre eux et le remplacer par une personne de son choix.

Dès que les cinq échevins entrants sont définitivement nommés, ils prêtent serment[1] entre les mains du bailli, et, si dans le cours de l'année l'un d'entre eux vient à manquer, ses collègues le remplacent et présentent le nouvel élu à l'agrément du bailli, comme il a été dit précédemment (Art 1).

Ces dix échevins ont à leur tête un prévôt et deux mayeurs. Ceux-ci sont élus chaque année le vendredi de la Pentecôte « par le conseil et le commun d'icelle ville », c'est-à-dire par les échevins et par tous les habitants. (Art. 2). On peut donc dire d'eux qu'ils sont le produit du suffrage universel. Comme les échevins, avant d'entrer en fonctions, ils prêtent serment[2].

2° *Fonctions du prévôt et des mayeurs.* — D'après l'article 2, les fonctions du prévôt et des mayeurs consistent à avoir « au pourffit publique de toux ceuls de la ville et de toux les habitants en ycelle..... regart, garde et correction sur tous les veneus qui se vendent en ladite ville. »

Ils sont donc à la fois inspecteurs des marchandises, denrées et comestibles quelconques qui se vendent dans la ville et juges des contraventions commises par les vendeurs. De plus, d'accord avec les échevins, ils doivent pourvoir au bien-être général, à la prospérité de la ville, assurer sa

[1] On trouvera la formule de ce serment aux archives municipales de Béthune. Registre AA 4.

[2] *Ibid.* Registre BB 1, vers la fin.

tranquillité et la défendre contre les ennemis du dehors aussi bien que contre les perturbateurs du dedans.

3° *Fonctions des échevins.* — Mieux définies, les fonctions des échevins sont à la fois législatives, judiciaires, administratives et financières [1].

Fonctions législatives. — Les échevins interprêtent, fixent, complètent ou modifient la coutume. Ils font de plus dans la ville des règlements de police ou de voirie et requièrent la justice, c'est-à-dire le bailli et ses officiers, d'assister à leur publication et de les faire exécuter. (Art. 16). « Sorte de législateur dans une petite République, dit Taillar [2], ils portent les règlements que rendent nécessaires les besoins de tous les jours, recueillent et constatent les usages locaux et veillent à l'observation de toutes les parties de la législation. »

Ces règlements ou ordonnances qui portent le nom de *Bans* [3], sont nombreux. Nous citerons ceux de la « *justice de la ville de Béthune* », qui forment une véritable coutume, les bans sur les *taverniers*, les *desquierqueurs* ou déchargeurs de vins, les courtiers des bêtes, les barbiers, les tisserans, foulons et tondeurs, les couturiers ; sur le *fait* de *l'argent*, l'étain, la cervoise, le blé, le cuir, les laines, la draperie, etc., [4].

[1] Nous ne parlons pas des attributions des échevins au point de vûe militaire, la charte d'Eudes étant muette à ce sujet.

[2] Recueil d'actes en langue romaine Introduction, p. CLXVIII.

[3] Ces ordonnances étaient appelées *bans* de *bannum*, proclamation, parce qu'elles étaient *bannies*, c'est-à-dire publiées à haute voix à la bretèche de la halle.

[4] *Archives comm.* de Béthune AA 2.

Fonctions judiciaires. — Dans le territoire municipal, c'est-à-dire dans la ville et la banlieue, les échevins ont la *haute* et *basse* justice. Ils connaissent à ce titre de tous les crimes, délits et contraventions, et leur juridiction s'exerce non seulement sur les bourgeois, mais encore sur toutes les personnes domiciliées dans le ressort de la cité (art. 3). Cette compétence ne subit d'exceptions que pour les *cas* suivants, qui sont *réservés* à la justice seigneuriale :

1° Délits commis par les officiers et gens du seigneur, sauf si ces officiers ou gens sont investis de fonctions municipales, telles que celles de prévôt, mayeur ou échevin (art. 22).

2° Délits dont les gens du seigneur ont été victimes (art. 3).

3° Délits de pêche et de chasse dans les étangs, viviers, bois et domaines du seigneur (art. 3 et 22).

Si le bailli ou tout autre officier seigneurial intente un procès en dehors de ces cas, il doit se désister (art. 4).

Les échevins, ayant la haute justice, prononcent, s'il y a lieu, la peine de mort ou du bannissement; si cette dernière peine a été encourue pour crime, le seigneur ne peut pas rappeler le banni sans un avis conforme des échevins ; il le peut dans les autres cas, après s'être informé, auprès des échevins, de la cause du bannissement (art. 13).

Les officiers seigneuriaux ne peuvent opérer d'arrestation qu'en présence des échevins, à moins que ce soit pour crime ou pour flagrant délit, et même dans ce cas, c'est devant leur tribunal que sera conduit le coupable avant d'être emprisonné (art. 19).

Comme mieux vaut prévenir que punir, les échevins font cesser les querelles entre les bourgeois en leur imposant la *paix*[1] ou une *trève* (art. 26 et 34.) Ceux qui sont ainsi en trève avec autrui doivent se présenter deux fois par an devant l'échevinage, à la Saint-Jean-Baptiste et à l'Épiphanie, pour renouveler leur trève. Ils ne peuvent être inquiétés, pendant ce temps, que s'ils sont coupables d'un crime ou d'une rupture de ban (art. 35).

Les échevins étaient juges en premier et en dernier ressort ; leurs sentences ne pouvaient pas être frappées d'appel. De là pour eux une grande responsabilité morale, sinon pécuniaire. Aussi, pour mettre leur conscience en paix, pouvaient-ils, dans les cas douteux ou difficiles, aller prendre l'avis de leurs collègues d'Arras (art. 30). « Cet usage, dit M. Giry, d'aller demander à la grande ville l'interprétation des coutumes qu'on lui avait empruntées et de consulter son échevinage dans les questions difficiles, avait créé des rapports de subordination. La grande ville fut dite « *chef de sens* » de celles qui lui avaient emprunté sa loi, et celles-ci eurent le droit d'aller à *kerke* ou à *sens* à son échevinage[2]. »

Fonctions administratives. — Les échevins ré-

[1] La paix était imposée entre le coupable et sa victime, moyennant une certaine somme d'argent : « De Tassart de Beugin, dit Traine Waine, à qui le bailli mist sus qu'il avoit fait await (guet-apens) sus bourgois de Béthune, pour se pais.... xiiii lb. » — « De Jakemart de le Becke... pour se pays, pour cou qu'il estoit clers et pour cou qu'il est poures.... xvi lb. » (Bib. nat. m. s. s. fonds Colbert, t. 188, pièce 39. Compte du terme de de la Toussaint, 1328).

[2] *Histoire de Saint-Omer*, p. 198.

présentent la ville dans les procès qu'elle intente ou dans ceux qu'elle a à soutenir. D'une façon générale, ils ont l'administration de tout ce qui lui appartient. Ce sont eux qui afferment les propriétés communales et qui passent tous les marchés qui concernent la ville [1]. Ils pourvoient aux travaux publics, à l'entretien des édifices municipaux et ont la police des lieux et établissements publics [2], des rivières, du rivage et de tout ce qui concerne la navigation [3].

Ils règlementent tous les corps de métiers ainsi que les divers produits et nomment des *gardeurs, eswarts, égards* ou *esgards,* sortes d'inspecteurs chargés de vérifier la qualité, la loyauté des marchandises, et de faire appliquer strictement les bans qui les concernent. Tous les ans, ces *eswarts* sont renouvelés [4], s'il y a lieu ; et on doit en indiquer le nom au seigneur qui peut ne pas accepter le choix des échevins. S'il l'accepte, les élus prêtent serment devant le bailli (art. 27.)

Fonctions financières. — Les échevins, de l'avis du prévôt, des deux mayeurs et des mayeurs des *geudes* [5], lèvent, quand ils le jugent nécessaire,

[1] *Arch. com.* de Béthune. Reg. BB2 et s[ts].

[2] V. notamment le ban sur le fait des taverniers (Arch. mun. AA2).

[3] *Arch. com.* DD6 : Extraits des bans et ordonnances « sur le fait et gouvernement de la rivière. » — Ib. AA2 : Bans sur le rivage, sur le gouvernement de la rivière et des ruisseaux.

[4] V. les registres BB26, 27 et 28 (invent. des arch. com. de Béthune, série BB, p. 11, col. 1 et 2). Ces registres sont relatifs à la création des échevins, mayeurs, prévôts, eswards et autres officiers municipaux.

[5] *Geude, gelde, ghilde,* association, compagnie, confrérie, d'où

une *taille* sur tous les bourgeois, proportionnellement à leur fortune[1], pour subvenir aux charges de la ville ou pour en payer les dettes (art. 31). Ils peuvent également créer des rentes viagères et les vendre, d'accord avec le commun, dans les limites fixées par le conseil de la ville (art. 32) Ils enjoignent aux habitants de payer à jour fixe ce qu'ils doivent à la ville, sous peine de 60 livres d'amende au profit de celle-ci ; cette amende peut même être augmentée de l'avis du bailli (art. 17).

Bourgeois et autres classes d'habitants.

En dehors du *magistrat,* de *la justice,* des *hommes du seigneur,* l'on distingue parmi les habitants une première classe privilégiée : les *bourgeois.* Après eux viennent les *forains* autorisés à résider dans le territoire municipal, astreints aux

geldon, compagnon. Chaque corporation ou corps de métiers avait ses mayeurs ; c'est d'eux qu'il est ici question.

[1] La détermination de la fortune des bourgeois est faite d'après leur déclaration, sous la foi du serment. Toute fausse déclaration est punie d'une forte amende : « De Jakemon le Hardy, mary à le femme qui fut Bertoul Dodée et de Jehanne Dodey, fille dudit Bertoul, à qui li bailliu dist que ou temps que le dis Bertous vivoit il fu appelés as *tailles de le ville* de Béthune faire, et li fu demandé la valeur du sien, lequel cose il dist et le jura, et le surplus dist que se on le pooit trouver que il le donnoit à Madame ; pourquoy li baillius pour madame, tantost qu'il le sét, dist que le somme qu'il avoit raportée et jurée en le hale que il li bailleroit, et le surplus voloit avoir et retenoit pour ma dicte dame, et mist main par tout ces biens d'ycelui... pour leurpais, par accord fait VI^xx lb. ». — 120 livres, soit 6069 fr. 60 de notre monnaie actuelle. (B. N. m. s. s. Fonds Colbert, t. 188, pièce 39. Compte de la Toussaint 1328.)

charges locales, mais ne bénéficiant que d'une partie des avantages inhérents à la qualité de bourgeois. Ils sont compris dans les chartes sous l'expression *autres habitants* ou *Manans*[1] (art. 37). Enfin il y a des étrangers frappés du droit d'*aubaine* au profit du seigneur et même des *serfs*, puisque la coutume signale comme délit l'injure consistant à apostropher du nom de serf un individu qui ne l'est pas (art. 10).

On est bourgeois :

1° Par la naissance. L'enfant du bourgeois jouit d'un certain nombre des privilèges de son père, pendant sa minorité : « Se aucun bourgois ou bourgoise, ou aucun enfant de bourgois », est-il dit dans les textes[2]. A l'âge de vingt-cinq ans, il peut réclamer la bourgeoisie pourvu qu'il réunisse les conditions suivantes :

a) Qu'il soit né en légitime mariage ou légitimé par mariage subséquent.

b) Qu'il ait été domicilié dans la ville pendant un an et un jour.

c) Qu'il y possède une maison ou ait été reçu maître d'un métier.

d) Qu'il paie le droit de bourgeoisie. Dès que ce droit est payé, il est inscrit sur le livre des bour-

[1] *Manans*, dit Bouteiller, sont ceux qui demeurent ès villes et citéz qui n'ont prins la franchise de la bourgeoisie, desquels qui bourgeois ne sont pour ce, ne demeure que ils ne soyent tenus de contribuer et participer aux frais, missions et despens, et aux aydes de la ville où ils sont demeurans, selon ce que leurs facultez sont, peuvent et doivent souffrir. (Somme rurale, titre XIX, p. 795. Ed. de 1611.)

[2] Articles 18, 20, 21, 23, 26.

geois[1] et il est admis à prêter le serment de bourgeoisie[2].

2° Par l'habitation, la réception et le serment de bourgeoisie.

La première condition dans ce cas est d'obtenir du magistrat[3] l'autorisation d'établir son domicile dans la ville, et ce n'est qu'après une résidence effective d'au moins un an et un jour que le postulant peut être reçu bourgeois, admis à prêter serment et inscrit sur le registre à ce destiné. Par suite de ces diverses formalités, le nombre des bourgeois jurés était restreint et ne devait guère être supérieur au seizième de la population.

La qualité de bourgeois entraînait de nombreux privilèges. Nous nous bornerons à indiquer ceux mentionnés dans la charte de 1334; ce sont les suivants :

1° Privilège de juridiction (art 3).

2° Garanties au point de vue de la liberté et de l'inviolabilité du domicile (art. 18, 19, 20 et 21)[4].

3° Faculté de donner caution en cas de poursuite pour dettes (art. 23).

4° Droit pour le bourgeois juré d'arrêter ses débiteurs non bourgeois (art. 29).

[1] *Arch. com.* de Béthune BB1. Ce registre mentionne les réceptions de bourgeois depuis 1349 jusqu'à 1788. L'on remarque qu'un certain nombre de personnes nobles ont sollicité leur inscription pour jouir des privilèges de la bourgeoisie.

[2] V. Serment des bourgeois de Béthune vers 1349. (*Bulletin* des Antiq. de la Morinie, t. VIII, p. 598.)

[3] Les échevins, le prévôt et les mayeurs formaient ce que l'on appelait le magistrat.

[4] Nous expliquerons ces articles à la procédure criminelle.

5° Circonstance aggravante pour le délit commis à l'égard d'un bourgeois (art. 24 et 25).

L'individu qui entre dans la bourgeoisie d'une ville est comme un nouvel associé qui entre dans une société dont il partage les bénéfices et dont il supporte les charges. De même que l'associé qui se retire à contre-temps subit une pénalité, le bourgeois qui veut « yssir de le bourgeoisie », qui sort de l'association municipale, perd, au profit de la ville, le septième de ses biens. De plus, lorsqu'une personne qui ne fait pas partie de la bourgeoisie hérite d'un bourgeois, cet héritage est frappé d'un droit d'*escars*[1] également du septième, sauf, bien entendu, les droits du seigneur sur les biens des individus condamnés pour forfaiture, sur ceux des étrangers[2] et des bâtards[3] (art. 33).

[1] Le bourgeois qui avait gravement manqué à ses devoirs pouvait être *escarcé*, c'est-à-dire privé du droit de bourgeoisie. Cette peine, prononcée le plus souvent par le magistrat pour insolvabilité, était généralement temporaire. Au bout d'un certain laps de temps, l'escarcé était réintégré dans ses droits. Il y avait là quelque chose d'analogue à la réhabilitation du failli. (V. Travers, Invent. des arch. com. de Béthune BB1.)

[2] Le droit d'*aubaine* attribuait au seigneur les biens de l'étranger décédé dans la ville sans avoir obtenu du magistrat l'autorisation de s'y fixer.

[3] La succession des bâtards était dévolue au seigneur d'après la coutume de Béthune : « D'un povre homme bastart qui mourut, dont li siens eskey à monseigneur, se fu vendus xx s. » (B. N. m. ss. Compte de la baillie de Béthune, année 1321, f° 84). — « D'une bastarde qui mourut à l'ospital de Béthune, liquelle avoit en deniers comptés rechut pour le maistre dudit ospital, VIII royaulx de XII s. le pièche, qui montent en somme IIII lb XVI s. » (Ib. fonds Colbert, t. 188, n° 47. Compte de 1324.)

Procédure.

1° *Civile.* — La compétence des échevins en matière civile s'étend à tous les litiges pendant entre bourgeois ou habitants de la ville et de la banlieue. C'est de plus devant l'échevinage que se passent les actes de juridiction gracieuse, tels qu'actes d'entravestissements [1], constitutions de procureurs, cessions de droits [2], ventes de meubles, d'immeubles et de rentes, ouvertures de successions, inventaires, saisines, dessaisines et rapports d'héritages, acceptations et non acceptations de successions, fidéicommis, testaments, substitutions, etc. [3].

Contrairement aux principes du droit moderne, le demandeur peut plaider par procureur, pourvu que celui-ci se présente devant le tribunal, muni d'une procuration régulière. Le défendeur peut se faire représenter par un simple mandataire. S'il fait défaut, les échevins adjugent au demandeur le bénéfice de sa demande, pourvu qu'elle n'ait été précisée (art. 38).

A l'échéance du terme, le créancier d'une rente ou d'un droit d'*Estage* [4] peut saisir en gage la maison grevée, même sans l'intervention des échevins ; si le débiteur résiste et que le créancier le prouve, le premier encourt une amende de 60 lb (art. 28).

[1] C'est l'acte par lequel deux époux sans enfants s'entrevêtissent, c'est-à-dire instituent contractuellement le survivant d'entre eux. C'est une donation réciproque.

[2] *Arch. mun.* de Béthune FF7. Invent. série F, p. 2, col. 2.

[3] *Ibid.* Inventaire série FF, FF 8, 9 et 10.

[4] On appelait *estage* le droit d'usage sur une maison.

Le créancier qui a prêté le serment de bourgeoisie, s'il rencontre en ville un de ses débiteurs forains, peut l'arrêter et le faire tenir par deux bourgeois jurés, jusqu'à ce que la justice s'en soit saisie (art. 29).

Les sentences des échevins, nous l'avons déjà dit, n'étaient pas susceptibles d'appel. Quiconque en contestait le bien fondé, portait par cela même atteinte à l'honneur professionnel de ses magistrats et encourait une peine de 60 lb d'amende [1] (art. 39).

2° *Procédure criminelle.* — Sorte de ministère public, dans l'une de ses fonctions multiples, c'est au bailli qu'appartient la recherche des crimes et des délits et le soin d'en saisir le tribunal échevinal. C'est ce que l'on exprime en disant qu'au bailli appartient la « *conjure* » des crimes et délits ou droit d'en requérir jugement, aux échevins celui de les juger. Tout ajournement qui méconnaît ces règles de compétence est nul et non avenu [2] (art. 4).

La justice, en dehors des cas de crime et de flagrant délit, ne peut arrêter un bourgeois qu'accompagnée de plusieurs échevins. Si c'est pour crime, elle doit le prouver, et, avant d'emprisonner le coupable,il faut le faire comparaître devant l'échevinage. Si l'accusé fait défaut ou n'exécute pas la sentence qui l'a condamné, la justice le traduit de nouveau devant les échevins pour le faire condamner à l'amende (art. 18).

[1] 6095 fr. 26 de notre monnaie.

[2] Un bourgeois de Béthune poursuivi hors de la ville, emprisonné par le bailli au mépris des privilèges, est relâché. (Travers, Inv. des arch. com. de Béthune BB2.)

Pour arrêter un bourgeois à son domicile, la justice doit, *à fortiori,* se faire accompagner d'échevins, s'il s'agit d'un simple délit. Si c'est pour crime, elle peut opérer l'arrestation à elle seule; mais avant d'arracher le criminel à son domicile elle doit attendre l'arrivée des échevins (art. 19).

Si après avoir arrêté un bourgeois avec le concours des échevins, la justice criminalise le délit, elle doit, dans les trois jours de l'arrestation, indiquer le motif qui l'a motivée. Pendant ce laps de temps le prévenu sera détenu à la prison du château [1], mais il ne pourra être mis à la question ni molesté. Après l'expiration de ces trois jours, il doit être élargi, quitte à être poursuivi de nouveau, s'il y a lieu (art. 20).

Si la justice accuse un bourgeois d'avoir porté la main sur le bailli ou sur un sergent assermenté, d'avoir pêché dans les eaux, chassé dans les bois du seigneur, ou de tout autre cas réservé, c'est à la justice à le prouver sommairement devant les échevins (art. 21).

Enfin, dernière garantie pour les bourgeois, le bailli, en entrant en fonctions, doit prêter serment (art. 38) devant le clerc des échevins représentant la ville, et, dans ce serment dont un registre des archives municipales nous a conservé la formule [2], il jure « les chartes, les privilèges, les us et coustumes de le dite ville de Béthune

[1] Par lettres du 27 octobre 1366, Eudes et Jeanne accordèrent aux prévôt, mayeur et habitants de Béthune un beffroi avec cloches et prison. Les bourgeois arrêtés dans la ville, pour quelque cause que ce fut, devaient désormais être détenus dans cette prison municipale et non au château. (V. Appendice.)

[2] Registre AA4.

tenir et warder sans enfreindre, faire ou faire faire bonnes prinses justes et loiaux..., faire droit et loi à toutes les parties qui le requerront, et toutes les prinses qui sont faictes... admenées par devant les eschevins, et icelles prinses faire traiter et démener par leurs jugemens et non autrement[1]. »

Peines. — Les peines, comme dans toutes les coutumes du Nord de la France, sont : la mort, la mutilation, le bannissement et l'amende. Quant à la prison, nous ne la voyons appliquée que préventivement et non comme peine expiatoire. La légitime défense est toujours une excuse; mais il n'y a jamais admission de circonstances atténuantes tirées de la culpabilité plus ou moins grande de l'accusé. Tout individu convaincu de crime ou de délit est condamné à la peine réservée à ce crime ou à ce délit.

Mort. — L'homicide entraîne la peine de mort sans distinguer s'il a été commis avec ou sans préméditation ; le condamné est *décapité* ou *pendu,* suivant les circonstances de son crime. Si le meurtre a été commis le jour « *entre deux solaus* », c'est la décapitation ; si au contraire il y a eu circonstance aggravante provenant, soit de la négation du crime, soit de sa perpétration pendant la nuit, le condamné est pendu et traîné sur une claie à travers la ville (art. 36).

Mutilation. — Cette peine est généralement encourue comme sanction du bannissement [2]. On

[1] Recueil de chartes et titres concernant les droits des grands baillis de la province d'Artois, p. 136.

[2] Bannissement sur l'oreille prononcé contre deux mesureurs qui avaient injurié et frappé de dagues deux marchands

est banni sous peine de perdre une oreille, une main, ou, comme l'on disait : « Sur l'oreille, sur la main, sur la hart. » L'article 14 édicte la peine de la perte de l'oreille exclusivement pour récidive de rupture de ban ; elle était pourtant encourue également pour vol[1]. Le plus souvent on peut racheter son oreille pour une certaine somme d'argent — pour 20 lb dans le cas de l'art. 14.

Bannissement. — Cette peine était très fréquente au moyen âge. Elle avait pour effet de priver celui qui en était l'objet, des droits attachés à la qualité de bourgeois, de lui interdire le séjour du territoire dépendant de la ville (art. 14), et d'entrainer la confiscation de tous ses biens au profit du seigneur[2]. Elle était prononcée pour crime ou pour

qui ne les avaient pas payés suivant le tarif. (Arch. com. de Béthune BB2.)

[1] Hanequin le Breton est condamné pour vols nombreux à avoir l'oreille coupée et banni à toujours « *sur la hart* » (ibid.) — « Au pendeur de Béthune qui coupa une oreille à Robin de le Capelle pour cauze de larrechin, vi s. Audit pendeur pour un wans et un coutel dont il coupa l'oreille, xii d. » (Arch. dép. du Pas-de-Calais A 345. — *Richard.* Mahaut, comtesse d'Artois, p. 45.)

[2] « De le moitié d'une maison qui siet en le froide rue qui fu jadis Gillon Dodée, fourfaite à Madame pour le meffait de le femme qui fu Robert Sayet, qui dut avoir fait tués i homme, dont elle fut banie de Béthune à tous jours. » (B. N. m. s. s. fr. 11621. Comptes des baillis de Béthune, année 1328, f° 28.) — L'ordonnance de Philippe VI de février 1347 (n. s.) édicta, à titre de privilége, que désormais la confiscation n'aurait plus lieu sur les biens des bourgeois de Béthune bannis ou condamnés à mort, et que les parents de ceux-ci en hériteraient comme si la confiscation n'avait pas été prononcée. (Ordonn. des rois de France, t. IV, p. 143).

simple délit d'un caractère grave, à perpétuité ou à temps. Si le bannissement n'est que temporaire, son temps est doublé pour rupture de ban (art. 14). Encouru pour meurtre simple (art. 36), pour vol [1], les échevins peuvent le prononcer pour paroles ou faits qualifiés *indignes* [2], dont ils apprécient la gravité en leur âme et conscience. Ils peuvent également rappeler le banni lorsqu'ils jugent qu'il a suffisamment expié sa faute (art. 15).

La justice jouit du même droit, mais elle doit commencer par prendre connaissance du motif de la peine, s'il n'y a pas eu de crime commis (art. 13).

Le bannissement à un an et un jour est encouru pour voies de fait avec guet-apens, commises par un bourgeois à l'égard d'un autre bourgeois.

Amende. — L'amende est la plus commune de toutes les peines ; elle est encourue pour crime et pour délit, aussi bien que pour une simple contravention. On trouve là le souvenir des lois germaniques qui fixaient un tarif ou composition pour le rachat des crimes et des délits [3].

En général, cette amende est de soixante sous [4],

[1] François le Bosquillon est banni sur l'oreille pour vol d'un livre d'heures. (Arch. com. inv. BB2.)

[2] Bannissements prononcés pour insolence envers l'Eswart du cuir ou pour mauvaise vie (ibid.).

[3] Il faut toutefois remarquer que tandis que le *vergheld* ou composition germanique avait le caractère de dommages et intérêts et était, à ce titre, attribué à la victime du délit, l'amende, dans notre droit coutumier, a le caractère d'une peine et non d'une réparation et qu'elle est dévolue pour la plus grande partie au seigneur, en vertu de son droit de confiscation.

[4] Environ 330 francs de notre monnaie.

sur lesquels cinq[1] sont attribués aux échevins et cinquante-cinq au seigneur. Elle est encourue dans les cas suivants :

1° Blessures faites à l'aide d'un instrument perçant (art. 5).

2° Coups à un échevin. De plus, le coupable doit faire amende honorable envers sa victime, suivant son rang et la gravité du délit (art. 11).

3° Qualification injurieuse de « Serf » envers une personne libre (art. 10).

4° Injures à un ou plusieurs échevins. Autant d'amendes de 60 s[s] sont encourues qu'il y a eu d'échevins injuriés, et cela sur leur simple affirmation (art. 12).

5° Saisie sans motif sérieux d'un bourgeois ou de ses *catteux*[2], dans la ville (art. 24).

6° Voies de fait avec guet-apens commis à l'égard d'un bourgeois en dehors de la ville et de sa banlieue (art. 25).

7° Violation de la paix ou de la trêve imposée par les échevins (art. 26). Si le sang a coulé, la peine est plus forte.

8° Défaut de comparution deux fois par an pour renouveler sa trêve, lorsqu'une trêve a été imposée (art. 35).

9° Refus par le débiteur de donner, à l'échéance, un gage à son créancier (art. 28).

[1] Environ 27 fr. 30.

[2] On qualifiait *catteux* ou *catheux* certains immeubles auxquels la coutume attribuait la même nature juridique qu'aux meubles. Tels étaient les bâtiments légers, granges et étables, les arbres pendant sur racine et ne donnant pas de fruits, les récoltes sur pied. (Coutume d'Artois, art. 144. — Ferrière, *Dict. de droit pratique*, t. I, p. 2).

10° Défaut d'observation des sentences des échevins (art. 37.)

Dans d'autres cas, le chiffre de l'amende est plus ou moins élevé, suivant la gravité du délit. Les échevins en prélèvent toujours cinq sous pour eux.

Celui qui renverse son adversaire et le frappe, une fois tombé, est passible d'une amende de 11 lb. 10 s.[1] (art. 6).

Le simple fait de loger de nuit des gens armés d'auquetons[2], de haubergeons[3] ou de plates[4], sans en prévenir les échevins, constitue un délit puni de 10 lb d'amende.

Coups à main nue, 30 s. d'amende[5], à main garnie, 10 lb[6] (art. 7 et 8).

Voies de fait avec guet-apens commises par un bourgeois à l'égard d'un autre bourgeois, 20 lb

[1] 1760 fr. 58 de notre monnaie.

[2] Le auqueton était une sorte de corset sur lequel on laçait le haubert.

[3] Haubergeon, petit haubert ou cotte de mailles.

[4] Plates, petites plaques de fer cousues sur une étoffe.

[5] La même peine de 30 s. d'amende est encourue pour infraction aux bans des échevins. Ainsi elle est prononcée pour avoir fait vendre du blé de mauvaise qualité, pour s'être servi de balances fausses, pour vente de draps « bugniez », pour circulation dans la ville après l'heure du couvre-feu (Archives comm. FF6), pour avoir desmenti eswardeurs de draps (Compte du bailli de Béthune de 1328, *loc. cit.).*

Les marchandises de mauvaise qualité étaient détruites : « De Jakemart de le becque à le maison duquel on trouva une false sakie de laine, si qu'il apparut, car elle fut justicié par le jugement d'eskevins de Béthune et *arse à poure.* » (Comptes des baillis de Béthune, ibid.)

[6] 1099 fr. 20.

d'amende, si le bannissement n'est pas prononcé (art. 25).

Les injures entraînent une amende de six sous [1], dont 12 deniers sont attribués aux échevins [2] (art. 9.)

Cte A. MENCHE DE LOISNE.

(A suivre)

[1] Condamnation de 6 s. contre la femme d'un savetier « liquelle a dit lait ѐt vilenie à Pierre le Proedome, chavetier, en li appelant wihot. » (Arch. mun. invent. *loc. cit.)*.

[2] Condamnations à 10 s. d'amende pour mauvais mesurage de blé, pour refus de prêter le serment déféré. — 6 s. pour manque d'observation des prescriptions des « desquiesqueurs ». — 40 s. pour vente de mauvais draps. — Même peine contre « Michiel de Wisseink, marchand d'argent, liquel a presté a plusieurs gens sur gaiges, desquels il a prins plus grans salaires et monée que il ne doit prendre selon le instruction et contre le ban. » — Même peine pour refus d'obtempérer aux ordres d'un *messier,* pour port d'armes défendues (Ibid. FF6)

Saint-Omer, Imp. H. D'HOMONT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

COMPTE-RENDU DES SÉANCES

Séance du 27 Juin 1892.

Président : M. BUTOR, Président

Secrétaire-général : M. PAGART D'HERMANSART.

La séance est ouverte à 3 h. 1/4. et M. le Président donne la parole au Secrétaire-général pour lire le procès-verbal de la séance précédente. Il est adopté sans observations.

Dons, hommages, échanges.

— *De la part des auteurs* :

Méthode pour reconnaître l'antiquité de certaines voies de communication, par le comte Albéric d'Auvry de Lannois.

Saint-Thomas de Cantorbéry, par le R. P. Dom A. L'Huillier, moine bénédictin de Solesmes. 2 vol. gr. in-8°, 469-591 p. Paris, Palmé, 1891.

— *De la part des Sociétés savantes francaises* :

Abbeville (Somme). Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville, t. 18me de la collection, 4me série, t. II, 1re partie.

Bulletin de la Société d'émulation d'Abbeville, année 1891, n° 4. — Année 1892, n° 1.

Amiens (Somme) Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, tome XVII, 1889-90-91.

Auxerre (Yonne). Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1891, 45me vol., (15e de la 3e série).

Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais). Bulletin de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, avril et mai 1892, t. XXVIII, n° 4.

Grenoble (Isère). Bullelin de l'Académie Delphinale, 4me série, t. V, 1891.

Paris (Seine). Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, t. II, 4me série, 4me fascicule, juillet à décembre 1891.

Poligny (Jura). Bulletin de la Société d'agriculture, sciencès et arts de Poligny, 33me année, 1892, n°s 1, 2, 3, janvier février, mars.

Reims (Marne). Travaux de l'Académie nationale de Reims, 88e vol, année 1889-1890, t. II.

Saint-Quentin (Aisne). Supplément à l'Album Caranda, les fouilles de 1891 aux grévières de Ciry-Salsogne — deuxième année — et dans le parc de Fère-en-Tardenois.

Saintes (Charente-Inférieure). Revue de Saintonge et d'Aunis, Bulletin de la Société des archives historiques, 12me volume, 3me livraison, Mai 1892.

Soissons (Aisne). Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons, t. XIX, 2me série 1888.

Valenciennes (Nord). Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de la Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes, 44me année, t. XLII, n°s 2 et 3, avril et mai 1892.

— *Étrangères* :

Ypres (Belgique). Notice sur la place d'Ypres et son démantèlement, 1830-1858.

Annales de la Société historique, archéologique et littéraire de la ville d'Ypres et de l'ancienne West-Flandre, 1862, 3e et 4e livraisons.

Bruxelles (Belgique). Analecta Bollandiana. Tomus XI, fasc. II.

Louvain (Belgique). Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. — Tome IX, 1872, 1re, 2e, 3e et 4e livraisons. — Tome X, 1873, 1re, 2e, 3e et 4e livraisons. — Deuxième série, T. 7e (XXIIIe) de toute la collection, 2e livraison. — Table alphabétique des matières des 16 premiers volumes (1864-1879) formant la 1re série de la collection.

Abonnement.

Polybiblion, Revue bibliographique universelle. Partie littéraire, 2me série, t. 35me, LXIVme de la collection, 6me livraison, juin 1892. — Partie technique, 2me série, t. 18me, LXVIme de la collection, 6me livraison, juin.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 23me année, VI, juin 1892.

Bibliothèque de l'École des Chartes, t. LIII, 1re et 2me liv. janvier-avril 1892.

Revue de l'Art chrétien, 35me année, 5me série, 1892, t. III, 3me livraison.

Correspondance

1° — 11 Juin. — M. le Préfet demande pour les premiers jours de Juillet le rapport annuel sur les travaux de la Société et sur ses titres à la continuation des encouragements du Conseil général.

2° — 23 Juin. — M. le Ministre de l'Instruction publique accuse réception de 125 exemplaires de la livraison 161me du *Bulletin* des Antiquaires.

3° — 25 Juin. — Un membre de la Société académique de Boulogne-sur-Mer sollicite la concession gratuite des tomes IX et XIII des Mémoires de la Société. La Compa-

gnie n'ayant pas de motif particulier pour faire un don de cette nature, le prix de chacun de ces volumes sera porté à la connaissance du savant qui a fait la demande.

4e — 27 Juin. — M. de Bailliencourt, trésorier, empêché d'assister à la séance, écrit qu'il a touché un mandat de 500 francs, montant de l'allocation votée l'an dernier par le Conseil général au profit de la Société.

Chartes de Saint-Bertin

Sur la proposition de M. l'abbé Bled, vice-président, il est décidé que le tirage du nombre des fascicules des *Chartes de Saint-Bertin* à imprimer sera augmenté de dix.

Élections.

L'ordre du jour appelle l'élection de M. Quenson de la Hennerie présenté à la dernière séance. Un scrutin est ouvert et le Président proclame membre honoraire M. Quenson de la Hennerie, qui a été élu à l'unanimité. Avis lui sera donné de sa nomination.

Candidature.

MM. Legrand, Butor et Albert de Monnecove présentent la candidature de M. Marion, avocat, comme membre titulaire. Conformément au règlement l'élection est renvoyée à la prochaine séance.

Communications.

M. l'abbé Bled expose que M. Revillion a bien voulu se charger de faire cet été à Bruxelles la copie des épitaphes du manuscrit du chanoine Hellin, dont il a été parlé à la séance du 30 Mai dernier.

Rapport au Préfet.

Le Secrétaire général donne ensuite lecture du rapport qu'il a préparé en réponse à la lettre de M. le Préfet du Pas-de-Calais, pour être remis au Conseil général lors de sa prochaine session d'Août. Ce rapport, plus étendu que de coutume à raison des nombreux travaux que la Société a édités depuis un an, est approuvé par la Compagnie. En voici le texte :

Monsieur le Préfet,

La Société des Antiquaires de la Morinie poursuit avec zèle le cours de ses intéressantes études, mais on peut affirmer que cette année elle a déployé une activité plus grande que jamais, et qu'elle a mis au jour d'importantes publications.

Bulletin historique. — Des quatre livraisons du Bulletin historique qui ont paru depuis l'envoi de mon dernier rapport, trois : les n°s 158 à 160 terminent le tome VIII, qui comprend, comme les précédents volumes, 5 années (1887 à 1891). La livraison 161 commence le tome IX avec l'année 1892.

Il y a lieu de signaler parmi les notices insérées dans ces quatre livraisons :

Le Paratonnerre de Saint-Omer en 1780 (12 p., 158e livraison), travail où il est donné de curieux détails sur la fin de ce paratonnerre qui fit tant de bruit dans le dernier quart du siècle dernier, et contribua à faire connaître Robespierre[1]. Cet opuscule qui a provoqué quelque intérêt au-delà de Saint-Omer et de l'Artois, a amené la publication d'une lettre inédite d'Hennebert, auteur de l'*Histoire générale d'Artois,* sur le même objet, trouvée par M. l'abbé Bled aux archives municipales (160e livraison, p. 718-719).

La *Notice sur la défense du château de Renty en 1554,* par M. Charles Legrand, mentionne avec quelques détails le fait d'armes de cette petite garnison (158e livraison).

Le savant abbé Haigneré a donné une *Ordonnance d'un évêque de Térouanne Pierre de Doy;* il nous indique les formalités nécessaires au XIIIe siècle pour créer une paroisse.

M. Enlart, archiviste-paléographe, ancien élève de l'Ecole de Rome, a révélé, dans une notice érudite, *Un moine de l'abbaye de Clairmarais* (près Saint-Omer), qui fut professeur de droit en Italie au XVIe siècle (8 p., 159e livraison).

Le *Maître des hautes œuvres ou bourreau de Saint-Omer* (26 p., 160e livraison) est une étude assez étendue composée princi-

[1] Compte-rendu : *Polybiblion,* t. 34, 2e série, p. 373. — *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes,* t. LIII, 1892, 4e et 5e livraisons, p. 455.

palement avec les archives communales ; elle renferme beaucoup de détails sur les attributions, les privilèges et les charges de cet officier à partir du xiv[e] siècle[1].

Dans la livraison 161[e], M. l'abbé Bled donne la description du *Calice de S[t] Omer,* vénérable relique perdue du fondateur de la cité, et M. Pagart d'Hermansart signale sous le titre : *Mesurage des terrains occupés par les églises et couvents de la ville de Saint-Omer et de ses faubourgs en 1569,* le nombre des divers établissements ecclésiastiques et hospitaliers qui existaient au moment de la création de l'imposition du centième denier sous la domination espagnole, et l'étendue des possessions des biens de main-morte[2].

Sous le titre de *Communications,* les quatre livraisons du Bulletin renferment encore : le *Sceau de Lambert de St-Omer en 1331,* courte étude numismatique de M. l'abbé Bled, quelques renseignements du même auteur sur l'emplacement occupé au xviii[e] siècle par la *Manufacture de draps du s[r] Ricouart ;* la *Seigneurie de Bléquin,* par M. Sagot, et une note de M. l'abbé Haigneré sur les *Moines de Clairmarais en Italie.*

Mémoires, tome XXII. — La réduction en 1888 de la subvention du Conseil général à 500 fr. au lieu de 1000 fr. a retardé la publication du tome XXII des *Mémoires.* Cependant cette année la Société a pu mener à bonne fin cette publication. Le volume contient 510 pages et 6 travaux différents.

Il s'ouvre par une *Notice sur la vie et les travaux de M. Louis Deschamps de Pas* (62 p.), qui a été distribuée à tous les membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, collègues du défunt, et dont j'ai parlé dans mon rapport de l'année dernière[3].

Le *Prieuré d'Œuf, son histoire et ses chartes,* de M. l'abbé Haigneré, qui vient ensuite, donne des détails sur cet établissement dépendant de la célèbre abbaye de Marmoutiers, près de Tours (26 p.).

[1] Comptes-rendus : *Polybiblion,* t. 35, 2[e] série, p. 373 — et *Revue historique,* n[o] 99, p. 213-214.

[2] Compte-rendu : *Polybiblion,* t. 36, 2[e] série, p. 89.

[3] Compte-rendu : *Polybiblion,* t. 32, 2[e] série, p. 877.

M. L. Deschamps de Pas, ancien secrétaire-général et membre correspondant de l'Institut, avait laissé deux manuscrits contenant la *Description de l'extérieur et de l'intérieur de l'église Notre-Dame de Saint-Omer*. La Compagnie a imprimé le premier de ces travaux. Il est composé avec les comptes du chapitre depuis l'année 1378, et avec les registres capitulaires; et il est d'autant plus intéressant qu'il s'agit de l'histoire de la construction d'un monument classé comme historique, que l'Etat restaure à grands frais depuis quelques années. La Société se propose de publier plus tard, dans le tome XXIII, le second manuscrit relatif à l'intérieur de l'église.

M. Pagart d'Hermansart a continué ses études sur les institutions locales. Il a fait connaître cette fois les fonctions des *Conseillers pensionnaires* de la ville, depuis leur origine en 1317, leurs obligations, leurs privilèges, et a dressé les listes de ces officiers avec indication de leurs sceaux[1] (58 p.).

La garnison de Saint-Omer en 1597-1598 (81 p.), par M. l'abbé Bled, est le récit circonstancié des troubles causés par le régiment d'infanterie espagnole du comte de Bucquoy campé aux environs de Saint-Omer en 1598. L'auteur a soin d'indiquer en même temps comment les troupes étaient logées autrefois chez les habitants, les abus de toutes sortes qui résultaient des procédés en usage qu'aucune législation ne réglait, et toutes les difficultés contre lesquelles avaient à lutter les administrations municipales[2].

Enfin une dernière étude due au même auteur a pour objet l'*Histoire des arbalétriers de Saint-Omer* dont les services remontent au XIII[e] siècle, époque à laquelle on les voit prêter leur concours aux rois de France, puis aux comtes de Flandre. Presque toutes les villes de nos pays possèdent l'histoire de leurs anciennes confréries militaires, il est donc heureux qu'il

[1] Compte-rendu : *Revue historique*, t. 48, p. 433. — *Revue des Etudes historiques*, 4[e] série, t. X, p. 240 à 242. — *Polybiblion*, t. 35, 2[e] série, p. 283-284. — *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, LIII, 1892, 4[e] et 5[e] livraisons, p. 454 et 455.

[2] Compte-rendu dans la *Revue historique*, t. 49, p. 455.

se soit trouvé un érudit pour retracer le passé des arbalétriers audomarois, et nous rappeler leur origine, leurs règlements, leurs services, leur recrutement, leur costume, leurs fêtes, leur lieu de réunion, etc.

CHARTES DE SAINT-BERTIN

La continuation de ce beau travail a été poursuivie sans relâche avec la même correction et la même régularité que les années précédentes, et la Société justifie l'emploi de la subvention spéciale que lui a allouée le Conseil général pour cette publication, en fournissant le premier fascicule du tome III. Il comprend 15 feuilles d'impression, soit 120 pages, 337 numéros, depuis 1911 jusqu'à 2248, et va de l'année 1381 à 1407. L'analyse du tome V du grand Cartulaire manuscrit se trouve ainsi achevée, ce qui était un point d'arrêt tout naturel.

Collaboration au Comité des Travaux historiques. — L'activité des membres de la Société ne s'est pas bornée à ses propres publications. L'un d'eux a été admis à faire insérer dans le *Bulletin archéologique* du Ministère de l'Instruction publique un *Inventaire des reliques, joyaux et ornements de la chapelle de Notre-Dame des Miracles en 1559,* que M. Darcel, directeur du Musée de Cluny, a fait précéder d'un intéressant rapport[1].

Délégation aux Congrès et Commissions divers. — La Compagnie s'est fait représenter au Congrès tenu à Orléans du 22 au 30 Juin 1892 par la Société française d'archéologie. Elle n'a pas négligé non plus ses relations à l'étranger : deux de ses membres ont assisté au Congrès archéologique et historique de Bruxelles en Août 1891.

Les bons rapports qu'elle entretient avec la municipalité ont amené la nomination de trois de ses membres dans la *Commission des recherches historiques* créée à propos du démantèlement de la ville ; et son président a été désigné comme vice-président de cette Commission présidée par le Maire.

Amélioration des publications de la Société. — La Société a fait aussi des efforts pour améliorer ses publications ordinaires. La

[1] *Bulletin archéologique* du *Comité des Travaux historiques et scientifiques,* 1891, n° 2, 14 p., p. 379.

rédaction des *procès-verbaux* est faite avec plus de méthode et de clarté, afin qu'on puisse y trouver de suite ce qui concerne la correspondance, les élections de membres, les communications, les lectures et les comptes-rendus d'ouvrages offerts. Une table alphabétique des matières contenues dans le tome VIII du *Bulletin* va être prochainement imprimée. Le papier des volumes des *Mémoires* est d'une qualité supérieure à celui employé précédemment. Une bonne table des membres associés et des Sociétés correspondantes a été faite sur le modèle de celle des publications des Antiquaires de France.

Personnel. — La Compagnie a fait deux grandes pertes cette année, l'une en la personne de M. le baron Dard, érudit dont la collaboration avait été active, l'autre en celle de M. le sénateur Martel, protecteur éclairé de la Compagnie dont il faisait partie depuis 1835, et qui l'encourageait dans la dernière crise qu'elle vient de traverser, en écrivant en 1888 : « Il ne faut rien » épargner pour conserver cette œuvre des Anciens qui honore » notre pays ». Ces vides seront difficilement comblés, cependant la Société a fait récemment diverses recrues, sur lesquelles elle croit pouvoir compter, et il semble que ni les hommes ni les travaux ne manqueront, si le Conseil général veut bien lui continuer ses subventions.

Résumé. — En résumé les travaux du *Bulletin historique* ont été plus complets puisque deux d'entre eux forment de véritables petites brochures dont l'une a 28 pages. Le volume des *Mémoires* comprend, outre une notice biographique importante, cinq études dont la sérieuse érudition ne saurait échapper à personne. Le tome III des *Chartes de Saint-Bertin* a été entamé. L'Institut, le Comité des travaux historiques ont accueilli plusieurs travaux, et des revues historiques en ont déjà signalé d'autres. Les publications de la Société ont été matériellement améliorées.

La Compagnie croit donc avoir mérité cette année, plus encore que les années précédentes, les encouragements que les élus du pays, d'accord avec l'autorité supérieure, ont bien voulu lui accorder depuis sa naissance en 1832. Aussi, en pré-

sence d'une telle somme de travail et d'efforts, jugerez-vous peut-être, Monsieur le Préfet, qu'il serait possible de solliciter du Conseil général le rétablissement de l'ancienne subvention de 1000 francs, qui a été accordée si longtemps à la Société avant l'année 1888 ; et j'ai l'honneur de solliciter votre appui si éclairé pour arriver à ce résultat qui permettrait à la Compagnie de faire preuve de la même activité à l'avenir.

J'ai donc l'honneur de conclure à ce que la haute assemblée départementale veuille bien lui accorder deux subventions :

1° L'une de 1000 francs pour encouragement à ses travaux ordinaires ;

2° L'autre de 500 francs qui lui est nécessaire pour continuer l'impression des *Chartes de Saint-Bertin.*

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 4 heures 3/4.

Séance du 25 *Juillet* 1892.

Président : M. VIOLETTE DE NOIRCARME.

Secrétaire-général : M. PAGART D'HERMANSART.

La séance est ouverte à 3 heures 10. En l'absence du Président et du Vice-Président, qui s'excusent par lettres, M. de Noircarme, le plus âgé des membres présents, prend le fauteuil de la présidence. Il donne la parole au secrétaire-général pour lire le procès verbal de la séance précédente qui est adoptée sans observations.

Dons, hommages et échanges.

— *De la part des auteurs* :

Les artistes artésiens au Salon de 1892, par M. Félix de Monnecove. (Extraits du *Courrier du Pas-de-Calais*, mai-juin 1892, Arras, Laroche).

— *Du Ministère de l'Instruction publique :*

Documents inédits sur l'Histoire de France :

1. Lettres de Catherine de Médicis, par M. le comte Hector de la Ferrière. Tome quatrième, 1570-1574.

2. Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la

Gaule antérieures au VIIIe siècle, par Edmond Le Blanc.
3. Lettres de Peiresc aux frères Dupuy, par Philippe Tamizey de Larroque. Tome troisième, janvier 1634, juin 1637.
Catalogue général des Manuscrits des Bibliothèques publiques de France :
1. *Paris*. Bibliothèque de l'Arsenal. Tome sixième.
2. *Paris*. Bibliothèque de l'Arsenal. Tome neuvième. Archives de la Bastille.
3. *Paris*. Bibliothèque Mazarine. Tome quatrième.
4. Départements. Tome XV. Marseille.
— *De la part du Conseil général.*
Conseil général du département du Pas-de-Calais. Session d'avril 1892. Rapport du Préfet et procès-verbaux des délibérations.
— *De la part des Sociétés savantes françaises* :
Bordeaux (Gironde). Société archéologique de Bordeaux, t. XV, 1er, 2me, 3me et 4me fascicules. 1er, 2me, 3me et 4me trimestres.
Fontainebleau (Seine-et-Marne). Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais, 4me trim. 1891.
Limoges (Haute-Vienne). Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. XXXIX, XVIIme de la 2me série. — Tome XL, 1re livraison, t. XVIIIme de la 2me série.
Nîmes (Gard). Mémoires de l'Académie de Nîmes, 7me série, t. XIII, année 1890.
Paris (Seine). Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, section des sciences économiques et sociales. Année 1891, n° 2.
Toulouse (Haute-Garonne). Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, série in-8°, n° 9.
Valence (Drôme). Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, année .892, juillet, 102me livraison.
Valenciennes (Nord). Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de la Société d'agriculture, sciences

et arts de l'arrondissement de Valenciennes, 41[me] année, t. XLII, n° 5, juin 1892.

— *De la part des Sociétés savantes étrangères.*

Bruxelles (Belgique). Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles. Tome 6[me], livraison II, 30 juin 1892.

Genève (Suisse). Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, nouvelle série, t. III, livraison 2[me].

Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, tome premier, livraison 1.

Philadelphie (Amérique). Proceedings of the American philosophical Society, held at Philadelphia, for promoting, useful knowledge, vol. XXX, jamary, 1892, n° 137.

Washington (Amérique). Annual report of the board of regents of the Smithsonian institution, showing, the operations, expenditures, and condition of the institution to july, 1890

Mittheilungen der Kais-Konigl. Géographischen Gésellsehaft in Wien, 1891, XXXIV. Band (der neuen Folge XXIV).

Abonnement.

Polybiblion, Revue bibliographique universelle. Partie technique, 2[me] série, t. 18[me], LXVI[me] de la collection, 7[me] livraison, juillet. — Partie littéraire, 2[me] série, t. 36[me], LXV[me] de la collection, 1[re] livraison, juillet.

Romania, recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, par Paul Meyer et Gaston Paris, t. XXI. n° 82, avril 1892.

Journal des Savants, mai et juin 1892.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 23[me] année, VII, juillet 1892.

Revue historique, 17[me] année, t. 49[me], juillet-août 1892.

Correspondance.

1. Programme du concours littéraire et musical que la Société dunkerquoise organise à l'occasion des fêtes qui seront célébrées à Dunkerque en septembre 1893,

pour rappeler la levée du siège de cette ville par les Anglais le 8 septembre 1793.

2. Circulaire du Ministre du Commerce et de l'Industrie en date du 25 juin 1892 annonçant qu'il vient de constituer des comités d'admission et d'installation de la section française à l'Exposition universelle et internationale de Chicago (Amérique) qui aura lieu en 1893.

3. Lettre du 28 juin par laquelle M. le maire de Saint-Omer adresse à la Compagnie un exemplaire des *Artistes artésiens au Salon de* 1892, par M. de Monnecove, relaté plus haut dans la liste des dons et hommages.

4. Accusé de réception par la *The American Philosophical Society,* des livraisons 159 et 160 du *Bulletin historique.*

5. Lettres du Ministre de l'Instruction publique des 28 juin, 5 et 12 juillet, annonçant l'envoi d'ouvrages venant des Etats-Unis d'Amérique et d'Autriche.

6. M. le comte de Loisne écrit le 1er juillet que l'ouvrage de M. le chanoine Cornet sur l'histoire de Béthune n'a pas encore paru, mais que le 1er volume sera livré au public dans un mois ou deux ; il ne peut donc savoir encore si la charte de 1334 dont il a proposé l'impression sera publiée par cet auteur.

Election

L'ordre du jour appelle l'élection de M. Marion, avocat, présenté à la dernière séance. Un scrutin est ouvert et M. Marion ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés est proclamé membre titulaire par le Président. Avis lui sera donné de sa nomination.

Communications

A propos du tome XXII des *Mémoires* qui est mis en distribution, le secrétaire général fait observer que le tirage des volumes de *Mémoires* est devenu insuffisant par suite de la nomination d'un certain nombre de membres honoraires et correspondants et de l'extension des relations de la Compagnie avec d'autres sociétés savantes. Il demande en conséquence à augmenter le

tirage de 25 exemplaires. Cette proposition est adoptée.

Séance du 31 *Octobre* 1892.

Président : M. BUTOR, Président.

Secrétaire : M. l'abbé Bled, vice-président.

La séance est ouverte à 3 h. 15.

En l'absence de M. le secrétaire général et de M. le secrétaire archiviste, M. l'abbé Bled, vice-président, donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, rédigé par M. Pagart d'Hermansart, secrétaire général. Ce procès-verbal est adopté sans observation.

Dons, hommages, échanges.

— *De la part des auteurs :*

Montfort-l'Amaury, son église, ses travaux; son cimetière, par le comte A de Dion.

Napoléon Ier et le général Gassendi (1788-1800), par J. du Teil.

Généalogie de la famille de Beaucourt de Noortvelde, (Artois, Cambrésis, Flandre(Westflandre), par de Seyn-Verhougstraete.

Saint Amable, sa vie, son église, son culte, par L. Bernet-Rollande.

Histoire de Béthune, par le chanoine Cornet, curé-archiprêtre de Béthune. T. Ier, faits historiques. T, II, institutions, communautés religieuses et monuments.

Notice sur l'aqueduc romain de Floursies à Bagacum (Bavai), par M. Chevalier, membre de la Société archéologique d'Avesnes.

— *Du Ministère de l'Instruction publique :*

Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1892, n° 1.

Documents inédits sur l'histoire de France. Lettres de Peiresc aux frères Dupuy, t. III (1634-1637).

Discours prononcés à la séance générale du Congrès des

Sociétés savantes, le samedi 11 juin 1892 par MM. Janssen et Léon Bourgeois.

— *De la part de M. le Sous-Préfet de Saint-Omer :*

Session de 1892 du Conseil d'arrondissement de Saint-Omer, rapport du Sous-Préfet.

— *De la part des Sociétés savantes françaises :*

Amiens (Somme). Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1892, n° 1.

Notice biographique sur M. Henri Hardouin.

Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais). Bulletin de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, t. IV, 1885-1890.

Mémoires de la Société académique de Boulogne, t. XV, 1889-1890.

Bulletin de la Société d'agriculture de Boulogne, juin à septembre 1892, t. XXVIII, n°s 5 et 6.

Caen (Calvados). Congrès archéologique de France, 56e session. Séances générales tenues à Evreux, le Bec-Hellouin, Dreux et Montfort-l'Amaury, en 1889.

Châlon-sur-Saône (Saône-et-Loire). Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône.

Châlons-sur-Marne (Marne). Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Marne, I, II. Le diocèse de Châlons en 1405, par M. L Grignon.

Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, 2me série, 1891, nos 1 à 10, janvier à décembre.

Dax (Landes). Bulletin trimestriel de la Société de Borda, 17me année, avril à juin 1892.

Fontainebleau (Seine-et-Marne). Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais, 1er trimestre de 1892.

Guéret (Creuse). Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, 2m série, t. II, 7me de la collection.

Le Mans (Sarthe). Revue historique et archéologique du Maine, t. XXXI, année 1892, 1er semestre.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 2me série, t. XXV, 33me de la collection, années 1891 et 1892, 3me fascicule.

Marseille (Bouches-du-Rhône). Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille, t. XLII, 6me de la 8me série, 3me partie, par M. le docteur Adrien Sicard.

Nantes (Loire-Inférieure). Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, t. XXX, année 1891.

Nancy (Meurthe-et-Moselle). Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1891, 142me année, 5me série, t. IX.

Orléans (Loiret). Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. IV.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais. Tome VI, n° 88, 1er trimestre 1876. — n° 46, 3me et 4me trimestres 1864. — Tome V, n° 59, 1er trimestre 1868 — Tome VI, nos 82 et 83, 3me et 4me trimestres 1874. — Tome VI, n° 93, 2me trimestre 1877. — Tome VII, n° 104, 1er trimestre 1880. — Tome IX, nos 132 à 143 de 1887-1890. — Tome X, n° 147, 1er trimestre 1892.

Paris (Seine) Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, t. III, 4me série, 1er et 2me fascicules, janvier à avril 1892.

Annuaire de la Société française de numismatique, mai à août 1892.

Société d'anthropologie de Paris. Catalogue de la Bibliothèque à la date du 31 décembre 1890. 1re et 2me parties.

Poligny (Jura). Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, 33me année, avril-mai-juin 1892, nos 4, 5 et 6.

Poitiers (Vienne). Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2me trimestre 1892.

Reims (Marne). Travaux de l'Académie nationale de Reims, 89me volume, année 1890-1891, tome 1er.

Valence (Drôme). Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, année 1892, octobre, 103[me] livraison.

Valenciennes (Nord). Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de la Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes, 44[me] année, t. XLII, n[os] 6, 7 et 8, juillet à septembre 1892.

Versailles (Seine-et-Oise). Commission des antiquités et des arts du département de Seine-et-Oise, 12[me] vol.

— *Étrangères.*

Anvers (Belgique). Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, XLVI, 4[me] série, t. VI.

Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique, 4[me] série des Annales, 2[me] partie, n[os] 4 à 7.

Bruges. Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre. Tome I, n[os] 1 à 4. — Tome II, n[os] 1 à 4. — Tome III, n° 1. — Tome I, 2[e] série, n[os] 1 à 4. — Tome II, 2[e] série, n[os] 1 à 4. — Tome III, 4[e] série, n° 1 ou 30[e] de la collection.

Bruxelles. Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles, t. VI, 3[me] et 4[me] livraisons, 1[er] octobre 1892.

Congrès archéologique et historique de Bruxelles, 1891.

Analecta Bollandiana, t. XI, fasc. 3 et 4.

Gand. Messager des sciences historiques ou Archives des arts et de la bibliographie de Belgique, année 1892, 2[me] livraison.

Liège. Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. XXII, 1[re] et 2[me] livraisons.

Namur. Annales de la Société archéologique de Namur, t. XIX, 4[me] livraison. — Rapport sur la situation de la Société pendant l'année 1891.

Nivelles. Annales de la Société archéologique de l'arrond[t] de Nivelles, t. IV, 1[re] livraison.

Tournai. Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai, t. XXII.

Amsterdam (Hollande). Verhandelingen der Koninklijke

akademie van Wetenschappen, afdeeling Letterkunde, Twintigste deel met Platen.

Jaarboek van de Koninklijke akademie van Wetenschappen, Gevestigd te Amsterdam, voor 1891.

Catalogus van de Bœkerij der Koninklijke akademie van Wetenschappen, Gevestigd Teamsterdam, Eerste vervolg met register.

Verslagen en Mededeelingen der Koninklijke academie van Wetenschappen, afdeeling Letterkundg, derde reeks achtste deele.

Veiamus.

Stockholm (Suède). Kongl. Vitterhets historie och antiquitets akademiens Manadsblad, Nittende, Argangen, med 62 figurer 1890.

Philadelphie (Amérique). Proceedings of the American philosophical Society, held at Philadelphia for promoting useful knowledege, vol. XXX, april 1892, n° 133.

Abonnements.

Bibliothèque de l'École des Chartes, t. LIII, 3me livraison, mai-juin 1892.

Romania, recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, t. XXI.

Revue de l'Art chrétien, 35me année, 5me série, t. III (XLIe de la collection), 5me livraison, septembre 1892.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 23me année. VIII, IX, X, août à octobre 1892.

Journal des Savants, juillet et août 1892.

Polybiblion, Revue bibliographique universelle. Partie littéraire, 2me série, t. 36me, LXVme de la collection, 2me à 4me livraisons, août à octobre 1892. — Partie technique, 2me série, t. 18me, LXVIme de la collection, 8me à 10me livraisons, août à octobre 1892.

Correspondance.

1. L'Académie royale des sciences à Amsterdam accuse réception et remercie de l'envoi du fascicule 3 du tome II des *Chartes de Saint-Bertin* et du *Bulletin historique*, livraisons 155, 157, 158, 160.

2. La Société des Antiquaires de Londres accuse réception et remercie de l'envoi du même fascicule, des Bulletins 159, 160, 161, 162 et des tables du tome VIII.

3. Par lettre du 27 juillet M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts annonce qu'il a reçu et fait parvenir à leur destination les 101 exemplaires du 3me fascicule du tome II des *Chartes de Saint-Bertin* ainsi que les 6 exemplaires de la même publication destinés à la bibliothèque des Sociétés savantes.

4° Par lettre du 31 juillet, M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts annonce qu'il vient de prescrire l'ordonnancement, au nom de la Société des Antiquaires de la Morinie, d'une somme de cinq cents francs pour la publication du 1er fascicule du tome III des *Chartes de Saint-Bertin*.

5° 12 août, lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, par laquelle il informe qu'il a décidé que le 31e Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements s'ouvrirait à la Sorbonne *le Mardi 4 avril* 1893. « L'expérience faite depuis 1887, dit M. le « Ministre, n'a pas répondu à mon attente, et les ren- « seignements que j'ai recueillis m'ont amené à réta- « blir pour la réunion annuelle des Sociétés savantes, « la date abandonnée des vacances de Pâques. Je sou- « haite très vivement que cette mesure corresponde « aux désirs du plus grand nombre, et qu'elle pro- « voque de la part des membres de votre Société un « mouvement toujours plus accentué de recherches et de « travaux. » Cette lettre est accompagnée du programme du prochain Congrès. Nous en donnerons un extrait à la fin du présent procès-verbal.

6° Le 20 août, lettre du même ministère pour aviser la Société des Antiquaires de la Morinie d'un envoi d'ouvrages provenant de la Belgique.

7° Le 1er septembre, même annonce d'envoi d'ouvrages des Etats-Unis.

8° Le 7 septembre, le même ministère informe qu'il a

fait parvenir à leur destination les 126 exemplaires du *Bulletin historique*, 162e livraison, des *Mémoires*, t. XXII, et de la table du t. VIII des Bulletins.

9e Lettre du 10 septembre de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts informant d'un envoi d'ouvrages par les Pays-Bas.

10e Le 30 septembre, lettre-circulaire de M. le directeur des Beaux-Arts, confirmant la date du 4 avril 1893 pour le prochain Congrès de Sorbonne, et fixant le 1er février comme terme de rigueur pour l'envoi des mémoires proposés pour être lus en Sorbonne.

11o Divers documents du ministère du commerce et de l'industrie concernant l'exposition internationale de Chicago.

12o Programme des concours ouverts par l'Académie nationale de Reims pour les années 1893 et 1894.

13e *L'Intermédiaire de l'Ouest*, revue bibliographique mensuelle, s'éditant à Niort (Deux-Sèvres), s'offre de donner un compte-rendu du dernier volume des Mémoires de la Morinie contre l'envoi d'un exemplaire.

14o La Société d'émulation d'Abbeville réclame le 150e numéro des Bulletins qu'elle n'a jamais reçu et la table du t. VIII. — Renvoyé à M. le secrétaire archiviste.

15o M. de Bailliencourt dit Courcol, trésorier de la Société, envoie, sur demande de M. le secrétaire général, le relevé des sommes ordonnancées par M. le Préfet et reçues par la Société des Antiquaires de la Morinie depuis le 17 mars 1892.

16e M. Marion écrit à M. le secrétaire général pour le prier de remercier les membres de la Société des Antiquaires de la Morinie à l'occasion de son élection comme membre titulaire de cette Compagnie.

17o M. le comte A. de Loisne, membre honoraire, informe M. le secrétaire général que l'*Histoire de Béthune*, par M. le chanoine Cornet, ne publie pas la charte de 1334, et qu'en conséquence il espère que le texte qu'il en a envoyé à la Société pourra paraître dans le prochain Bulletin.

18° M. V. de Swarte, trésorier général de Seine-et-Marne, membre honoraire, accuse réception et remercie de l'envoi du t. XXII. M. V. de Swarte a dû depuis recevoir le 3e fascicule du t. III des *Chartes de Saint-Bertin.*

19° La Société les Amis des sciences et des arts de Rochechouart, propose à la Compagnie l'échange de ses publications. Il est décidé que l'on demandera au préalable l'envoi de quelques exemplaires des dernières publications de cette Société.

Candidatures.

M. Charles Legrand, secrétaire archiviste, et M. le Président proposent M. Ludovic Legrand, licencié en droit, demeurant à Tourcoing, comme membre honoraire. La proposition est agréée des membres présents et, conformément au règlement, l'élection est renvoyée à la prochaine séance.

Nécrologie.

M. le Président dépose sur le bureau les faire part de la mort de M. Amédée Boistel, ancien juge, membre titulaire de la Société des Antiquaires de la Morinie, de M. Watterneau, membre honoraire, de M. L.-F. J. Dancoisne, notaire honoraire, membre correspondant, et de M. Emile Taillebois, secrétaire général de la Société de Borda.

Communications.

M. le chanoine Haigneré, membre correspondant, envoie l'épitaphe du célèbre Alban Butler (Bouteiller), 38e recteur du collège royal anglais, mort à Saint-Omer en 1773 et inhumé dans la chapelle du collège anglais. Cette intéressante inscription est renvoyée à la Commission de l'ancienne épigraphie de la ville de Saint-Omer.

C'est encore d'une question d'épigraphie audomaroise dont M. Ch. Revillion, membre titulaire, entretient la Compagnie. Prié par la Société des Antiquaires de la Morinie de vouloir bien s'assurer de l'intérêt que pouvait offrir pour notre région le recueil d'inscriptions trou-

vées dans les églises et chapelles de Saint Omer, vers la fin du XVIIIe siècle, par le chanoine Hellin et conservé à la bibliothèque royale de Bruxelles, M. Ch. Revillion a vu ce manuscrit à Bruxelles et voici la description qu'il en donne :

Le manuscrit, qui se trouve à la Bibliothèque royale de Bruxelles, et sur lequel la Société a demandé quelques renseignements est intitulé « *Recueil d'Inscriptions sepulchrales des villes Lille. Bethune, Aire, St Omer, Bourbourg, Menin, St Amand, Oudenarde et Dunkerque, ainsi que de plusieurs villages copiées sur les lieux memes par E : A : Hellin, Chanoine et Ecolâtre de S. Bavon à Gand. t. II.* » Il provient de la Bibliothèque Gœthals.

M. Ernest Jullien, gendre de M. Revillion, a relevé les noms contenus dans les inscriptions copiées à Saint-Omer d'après une liste alphabétique qui se trouve à la fin du manuscrit. Ces inscriptions comprennent 31 pages (80 à 110) et sont accompagnées de dessins d'armoiries exécutés à la plume. D'après un renseignement fourni par le bibliothécaire, M. Hosdey, ces armoiries n'auraient pas été copiées sur place, mais d'après un armorial que le chanoine Hellin possédait.

On trouve aussi à la Bibliothèque royale sous le n° 1209, série II, un *Épitaphier du Nord de la France,* sans nom d'auteur. Il porte une note de catalogue ainsi conçue : « Vente de Neufforge (mai 1889). 775 *(du catalogue)*. Différentes épitaphes et pierres sépulcrales qui se trouvent dans les églises et chapelles du département du Nord de la France. »

« Manuscrit très intéressant de 271 pages renfermant environ 2000 armoiries coloriées. »

En parcourant rapidement ce manuscrit, M. Revillion a relevé quelques notes très sommaires :

A Commines se trouvent les armoiries de Ste Aldegonde Noircarmes au 1 et 4 d'or à la bande de sable chargée de 3 coquilles d'argent ; au 2 et 3, d'argent au chef de gueules, au filet de sable mis en bande.

A l'abbaye de Han, les armoiries de la même famille sont : d'hermines à la croix de gueules chargée de 5 roses d'or.

Aux récollets de Béthune : Autre épitaphe attachée à la muraille. Les armes comme à Commines.

En l'église S[te] Aldegonde à Saint-Omer également comme à Commines.

A S[t] Denis à Saint-Omer : au 1 et 4 comme à Han, au 2 et 3 d'or à la bande de sable chargée de 3 coquilles d'argent. Sur le tout, de gueules au chef d'hermines.

La famille de Noielle, qui porte écu en bannière, écartelé d'or et de gueules s'y trouve représentée par 23 armoiries.

Dans les additions, à la page 271, la *dernière* du manuscrit, on trouve cette mention, dans l'église des dominicains de Lillers : « Sur un vitre dans la chapelle de S[t] Pierre martyr, lequel doit suivre à la page 177 » on trouve sous le nom de Saint-Omer un écusson : d'or à 2 fasces de gueules. Cette page 271 est suivie de feuillets blancs. La table comporte 9 feuillets.

A Saint-Omer, on trouve aussi les noms de Ollehain dans l'église S[t] Jean aux armes : d'argent à 3 tourteaux de gueules posées 2 et 1 ; — de Wissoc : de gueules à la fasce d'argent accompagnée de 3 losanges d'or, 2 et 1.

Dans l'église de S[t] Denis, chapelle S[t] Jacques : Jehan de Longvillers : d'or à la croix ancrée, de gueules.

A la page 268 : « à S[te] Catherine de Sion à S[t] Omer... autre
» epitaphe a droit du grand autel du costé de l'evangile taillée
» sur du bois et attachee entre deux fenêtres. »

» Icy est mis cet escrist en memoire de messire Valentin de
» Pardieu seigneur de la Motte, d'Ekelsbeke, vicomte de Niele,
» en son temps gouverneur de Graveline, chevalier de l'habito
» de S[t] Jacques, commandeur de Stapa, du conseil de guerre
» de Sa Ma[té] cath[e], general de son Artillerie, Coronel d'Infan-
» terie, capitaine des chevaux legers, maitre de camp general
» au siege de Huy en Liege pris par assaut, aiant esté maieur
» de S[t] Omer, fondateur de ce cloitre de S[te] Catherine de Sion,
» à l'eglise du quel est son cœur et bras droit enterré, perdu
» au siege de l'Ecluse en Flandre, au quel il a fondé une messe
» journaliere et Madame Francoise de Noielle sa compagne,
» une autre. »

» Plus a fait plusieurs belles fondations et dons pieux, tant a

» l'hopital et l'eglise dud' Graveline qu'a celle d'Ekelsbeke,
» avecq le seminaire fondé à Douay d'environ soixante Boursiers, dont la plupart d'icelles bourses sont demeurees à la
» collation du seig' de Guernoval gouverneur de Graveline et
» heritier principal du deffunct, et apres luy ses heritiers a
» touious. »

» Il mourut au siege de Dourlens d'un arquebusade a la
» teste age de 65 ans 1595. »

» Priez dieu pour son ame. »

M. Revillion donne ensuite lecture de la table des 130 noms relevés par M. E. Jullien dans le recueil du chanoine Hellin et qui concernent les inscriptions relatives aux églises et chapelles de Saint-Omer. La lecture de ces noms montre de quel intérêt est ce recueil pour la connaissance des anciennes familles de Saint-Omer. La table de ces noms sera publiée ultérieurement à la suite de l'extrait du manuscrit du chanoine Hellin.

M. le Président, au nom de la Société, remercie l'honorable membre de ses heureuses et importantes découvertes, et l'assemblée décide de prier M. Revillion de vouloir bien faire le nécessaire pour obtenir, aux frais de la Société, une transcription de tout ce qui concerne Saint-Omer dans le recueil du chanoine Hellin.

En reconnaissance de l'obligeant concours que M. Jullien, à Bruxelles, a bien voulu prêter en cette circonstance à notre honorable collègue, M. le vice-président propose à l'assemblée d'inscrire M. Jullien au nombre de nos membres correspondants. La proposition, régulièrement appuyée, est adoptée et le vote est renvoyée à la prochaine séance.

La séance est levée à 4 h. 30.

Le Secrétaire général,
PAGART D'HERMANSART.

Extrait du programme du Congrès des Sociétés savantes du 4 avril 1893, à la Sorbonne

Les 17 premières questions du programme de 1893 sont les mêmes qu'en 1891 et 1892, en ce qui concerne la *section d'histoire et de philologie*. On en trouvera le texte tome VIII, pages 580, 581 et 695 du *Bulletin historique*. Il faut y ajouter :

18° Dresser des listes aussi complètes et aussi exactes que possible des principaux officiers de l'ordre administratif, judiciaire et militaire : baillis, vicomtes, sénéchaux, viguiers, capitaines, châtelains, etc.[1].

19° Etudier les systèmes des poids et mesures dans un territoire déterminé sous l'ancien régime. En établir la correspondance avec le système métrique [2].

Dans la *section d'archéologie*, la seule question nouvelle qui puisse intéresser la Compagnie est la troisième :

3° Faire une étude sur l'art de la mosaïque dans notre pays depuis les temps antiques jusqu'au moyen âge.

Signaler les monuments existants et consulter, pour l'antiquité, les travaux d'Artaud et de Loriquet sur les célèbres mosaïques de Lyon et de Reims. Pour le moyen âge, se reporter à ceux d'Emeric David, de Viollet-le-Duc, de Müntz, les mémoires de la Société archéologique du midi de la France, etc.

Etudier la technique particulière de la dalle funéraire conservée à l'abbaye de Saint-Denis et connue sous le nom de tombeau de Frédégonde.

Mentionner, comme dérivant de la mosaïque proprement dite, les pierres sépulcrales, les inscriptions et bas-reliefs dont le champ est ou a été semé de verroteries ; de cette sorte sont le couvercle du sarcophage de Boethius, évêque de Vénasque à la fin du VIe siècle, les inscriptions et graffite un peu postérieurs trouvés par le R. P. de la Croix dans l'hypogée de Poitiers, la sculpture du jubé de Bourges.

[1] La Société des Antiquaires de la Morinie a répondu d'avance à cette 18me question en publiant dernièrement dans le tome XXII de ses *Mémoires* une notice sur *Les conseillers pensionnaires de Saint-Omer*, accompagnée d'une *liste de ces officiers avec leurs sceaux et armoiries*.

[2] Cette question a aussi été étudiée par la Compagnie dans le tome XVI de ses *Mémoires*.

Compléter le travail par une étude sur les mosaïques de l'Afrique romaine : les pavés d'édifices profanes ou religieux et les tombes du type de Tabarca.

La *section des sciences économiques et sociales* propose les questions suivantes :

1° Déterminer, dans une région plus ou moins étendue de la France, le sort des biens communaux depuis 1789.

2° Etudier, d'après un exemple particulier, le fonctionnement d'une municipalité cantonale sous le régime de la Constitution de l'an III.

3° Etudier, dans une commune urbaine ou rurale, l'organisation et le mouvement des finances locales depuis l'ancien régime jusqu'à nos jours.

4° La gradation des peines peut-elle être sauvegardée dans le mode actuel d'exécution de la peine des travaux forcés ?

5° Quelles réformes devraient être apportées à nos lois pour faciliter les mariages, spécialement des indigents ?

6° La prohibition de la recherche de la paternité naturelle devrait-elle être supprimée ou tout au moins restreinte ? Avantages et inconvénients de la prohibition. Systèmes des principales législations étrangères.

7° Conviendrait-il d'étendre ou de restreindre la compétence du juge unique dans les tribunaux d'arrondissement ?

8° A qui conviendrait-il d'attribuer compétence pour juger les contestations relatives aux listes électorales ?

9° Est-il désirable qu'il soit fait en France une loi relative aux assurances sur la vie ? Quelles devraient en être les bases ?

10° Etudier les mesures propres à garantir les pensions de retraite dans l'industrie privée.

11° Des avantages respectifs des rentes à capital réservé et des rentes à capital aliéné ?

12° Etudier les effets du régime dotal en France.

13° Quelles conditions convient-il de faire aux étrangers établis en Algérie ?

14° Conviendrait-il d'augmenter en France la quotité disponible du père de famille ?

15° De l'organisation de la faillite et de la liquidation judiciaire des non-commerçants.

16° Par quels moyens pourrait-on favoriser l'accroissement de la population en France ?

17° Rechercher le meilleur régime légal à appliquer aux sociétés par actions.

Quant à la *section de géographie historique et descriptive*, au programme de 1892 publié tome VIII du *Bulletin historique*, pages 696 à 698, il y a lieu d'ajouter :

15° Rechercher les traces des plus anciennes populations dans les différentes régions de la France, et particulièrement en Bretagne.

OUVRAGES OFFERTS

Saint Thomas de Cantorbéry, par le R. P. Dom L'Huillier. Paris, Palmé, 1891-1892, 2 vol. in-8 de XII-469 et 591 p.

Nous laisserons à des critiques plus autorisés le soin de rendre compte de cet ouvrage au point de vue ecclésiastique. Les récits saisissants et entraînants qu'il contient, l'exposition de certains points de droit canonique et la discussion des inexactitudes que certains historiens avaient accréditées assurent le succès de ces deux gros volumes. Nous voulons signaler seulement ici les souvenirs que Thomas Becket a laissés dans ce pays. Lorsque le saint prélat s'échappa d'Angleterre en 1164, il se rendit des environs de Gravelines aux bords de l'Aa, et de là par la rivière à Clairmarais, puis à Saint-Bertin, et enfin en toute hâte à Térouanne puis à Soissons ; et quand il retourna en Angleterre pour y périr assassiné, il passa encore par l'abbaye de Saint-Bertin [1].

Des linges teints du sang précieux du martyr enrichirent plus tard le trésor de l'abbaye de Saint-Bertin, un autel était élevé dans la collégiale de Saint-Omer en l'honneur et sous le vocable de Saint-Thomas de Cantorbéry, et le collège anglais de

[1] Voir *l'Abbaye de Clairmarais* et *les Abbés de Clairmarais*, t. XI et XII des Mémoires des Antiquaires de la Morinie, et *les Abbés de Saint-Bertin*, par M. de Laplane, qui a mentionné cette visite.

Saint-Omer, fondé en 1594, avait dans son église une chapelle dédiée à Saint-Thomas. Ajoutons à ces renseignements fournis par l'auteur que la chapelle de N.-D. des Miracles à Saint-Omer possédait aussi plusieurs reliques du saint (os, cilice et sang), art. 33, 51 et 56 de l'inventaire de 1559. (*Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1891, p. 382 à 392.)

C'est à raison de ces souvenirs que l'auteur a eu l'heureuse inspiration d'illustrer son ouvrage de deux planches représentant : une Vue générale de Saint-Bertin en 1756 et les Ruines de l'église de Saint-Bertin en 1824.

Le Couvent de la Paix-de Jésus, 1612-1791, *sis en cité d'Arras (ordre réformé de Saint-Benoît)*, par M. Gustave Acremant. Arras, 1892, grand in-8, 96 pages, 9 planches.

L'auteur raconte comment Florence de Verquigneul, d'abord dame de Flines, fonda à Arras en 1613 le couvent de la Paix-de-Jésus sur le modèle du monastère de la Paix-Notre-Dame qu'elle avait fondé neuf ans plus tôt à Douai. L'ouvrage contient une courte notice sur les seize prieures qui de 1613 à la Révolution administrèrent le couvent.

Ce couvent de la Paix-de-Jésus fut établi dans le refuge des Dames d'Avesnes, à l'extrémité de la cité, contre les remparts, Deux religieuses de la communauté dispersée par la Révolution ont reconstitué au commencement de ce siècle un nouveau couvent de la Paix-de-Jésus à Estaire, dans l'ancien enclos des Récollets.

Napoléon Ier et le général Gassendi, 1788-1790, par M. J. du Teil. Digne, imp. Chaspoul-Constans et Barbaroux, in-8, 8 p. 1892.

Le baron Jean-Pierre du Teil qui commandait en 1788 l'école d'artillerie d'Auxonne, avait appelé divers officiers au régiment de la Fère-Artillerie à faire partie d'une commission spéciale destinée à étudier le tir des bombes. Parmi eux se trouvaient le capitaine commandant de Gassendi et le lieutenant en second de Bonaparte. De là naquirent entre eux de cordiales relations qui se continuèrent même lorsque Napoléon fut arrivé au faîte des grandeurs.

LA LOI DE JUSTICE ET DE COUTUME

DE LA

Ville de Béthune, du 2 Mai 1334.

(Suite)

Nous venons de classer les dispositions législatives contenues dans la charte d'Eudes et de Jeanne de France du 2 mai 1334. Il nous reste à en donner le texte. Cette charte mérite le respect, car elle a été le code des libertés de la ville de Béthune jusqu'à la Révolution. Elle témoigne, à la suite de nombre d'autres documents analogues, de l'autonomie communale de nos villes au moyen-âge, même quand celles-ci, comme Béthune, n'étaient pas à proprement parler des villes de commune. Si l'on compare ce régime au régime municipal actuel, une conclusion s'impose : c'est qu'à la fin du XIXe siècle, sous l'étreinte de la centralisation administrative, nous sommes loin des « franchises et libertés municipales » dont jouissaient nos pères en l'an de grâce 1334.

Conflans, 2 mai 1334. — Ordonnance d'Eudes IV, duc de Bourgogne et comte d'Artois et de Jeanne de France, sa femme, consignant par écrit les privilèges et coutumes de la ville de Béthune.

Nous Eudes, dux de Bourgoigne, conte d'Artois et de Bourgogne, palatins et sires de Salins, et Jehanne, fille du Roy de France, duchesse, contesse, et dame desdis lieux, faisons savoir à tous que comme nostre chière dame de bonne mémere, ma dame Mehaut, jadis contesse d'Artois et de Bourgoigne, que Dieus absoille, eiust, par ses lettres précedans, confermé les franchises, libertés, usages, coustumes de nostre ville de Béthune, des quelles lettres la teneur s'ensieut :

« Nous, Mehaus, contesse d'Artois et de Bourgoigne, palatine et dame de Salins, fasons savoir à tous ceuls qui ces lettres verront et orront, que comme eschevin et comunautez de nostre ville de Béthune nous reutraceu, à leur dame, en nostre première venue, à sérement tel que il ont à coustume de faire à leur seigneur ; sachent tout que nous leur avons promis et juré que nous, leurs loys, leurs chartres, leurs privilèges, leurs franchises, leurs bons us et coustumes, leur garderons et mainterons, en la manière que nostre devanchier seigneur de Béthune leur ont fait. Ou tesmoing de la quelle chose nous avons fait mectre notre seel à ces présentes lettres. Donné à Saint-Homer, le jour Saint-Laurant, en l'an de grace mil CCC et onze[1]. »

Et depuis nostre avénement en la dite conté d'Artois, li eschevin, maïeur, bourgois et habitans de la dicte ville, nous aient humblement supplié et requis que nous, par nostre conseil, leur usages et coustumes vausissiens déclairier selonc ce que trouvé seroit par les anchiens que on en a à coustume de huser anchiennement et que nous yceuls leurs vousissions confermer et ratefier et appruver soux nostre seauls.

[1] 10 août 1311.

Nous, considérans la dite confermacion de nostre chière dame dessus dicte et le commun porffit de nostre dite ville de Béthune, et aussi pour garder et nourrir perpétuellement pais et vraie amour entre nous, noz gens et les gens de nostre dicte ville, et pour oster toutes manières et causes de destort[1] et de discencion qui pouroient estre ou mouvoir ou temps advenir, à la supplicacion et requeste des dessus dis eschevins, mahieur, bourgois et autres habitans de la dicte ville, nous sommes encliné et consenti, et avons fait enquerre diligent par les gens de nostre conseil que nous créons et aux quels nous adjoustons plainère foy, la vérité des usages et coustumes, libertés et franchises dont les gens de nostre dite ville de Béthune ont à coustume et à us anchiennement, nottoirement, publiquement et paisiblement ; les quels gens de nostre conseil nous ont rapporté les us et coustumes dessus dis, en la forme et en la manière qui s'ensuit :

1. *Prémièrement* que en la dicte ville de Béthune a dix eschevins qui de loy et communité de celle gouvernent ; et est assavoir que des dix eschevins qui pour le temps ont esté au jour Saint Thomas l'appostre [cinq] en devient chieuc[2], et li autre cinq qui demourent, euls, au lieu d'iceuls, en eslissent autres cinq, d'an en an, selonc ce que bon leur samble à leur consciences, et adonc présentent yceuls au baillif, pour veoir se il sont souffisant et de yceuls reprochier et dire à l'encontre de euls aucune cause pour quoy il ne soient souffisant à li baillifs de temps huit jours et vuit nuys, et se dedans ycelle temps il ne disoit ou monstroit cause pourquoy li dit nouvel esleu ou aucuns ne fust souffisant, demourer devoict digne de estre eschevin ; et se il monstroit que il ne fussent souffisant, antres souffisans doivent eslir.

Et quant li baillus et li eschevin sont d'acort par la manière dessus dite, li baillus leur puet commander que il

[1] Destort, détournement, aversion.

[2] Chieuc, tombés, quittent leurs fonctions.

faicent des cinq quatre et euls ou lieu du quint, li baillus y puet mettre un autre predomme souffisant; et ce fait, li cinq esleu font sérement en la main du baillu par le manière acoustumée. Et se aucuns des eschevins trespassoit de cest siècle ancors que le temps dudit eskevinage fust finis, li autre eschevin esliroient ou lieu des trespassés autres preudommes souffisans par leurs seremens, pour ce que la dicte ville ne demourast vage de loy; li quel ainsi esleu seroient présenté et feroient sérement au bailliu en la manière que dit est dessus.

2. *Item,* que d'an en an en la dite ville, par le conseil et le commun d'icelle ville, uns prévost et doy maïheur sont fait et renouvellé le venredi de Pentecouste, liquels prevost et maieur, au porfit publique de toux ceuls de la ville et de toux les habitans en ycelle, ont regart, garde et corection sur tous les veneus[1] qui se vendent en la dicte ville, qui par raiserve seroient à vendre.

3. *Item,* que se aucunes enfranctures quelles que elles soient sont faites ou eschiéent de dens la banlieue de la dite ville, elles doivent estre traitiées et démenées par le jugement des eschevins de la dicte ville et non d'autruy, au conjurement du baillu, et les prinses qui sont faites amenées par devant eschevins hors mis les gens du seigneur et aussi hors mis et excepté tous ceuls qui as gens du seigneur, à ses bos et à ses yauves[2] et à ses autres demaines mefferoient, des quelles choses sera ordené et démené par la manière que contenu est en un article par chi dessous faisant mencion de ces coses, qui ainsi se commaince : « Item, s'il avenoit que li justice imposast aux bourgois *etcœtera.* »

4. *Item,* que se aucuns officiers du seigneur fait adjournement ou procès, au contraire chesseir s'en doit.

5. *Item,* que se aucune personne sake, par ire faite, espée ou coutel ou armeure esmolue[3] sur autruy, et la

[1] Choses vénales.

[2] Yauves, eaux, étangs et rivières.

[3] Arme émoulue, effilée.

jüstice le fait sentir, jugiés doit estre à soixante livres au pourfit du seigneur, se il ne les fait sur son corps deffendant, dont eschevin ont cinq soulz.

6. *Item,* se aucune personne fiert autre soit de la main ou d'autre cose, par quoy la personne férue chiet à terre, se chil férans le fiert depuis qu'il est cheus, jugiés doit estre au pourfit du seigneur à unze livres et dis sols, se il ne le fait sur son corps deffendant, en laquelle amende eschevin ont cinq souls.

7. *Item,* que se aucuns fiert autre, par ire faite, de la main nue, se il ne le fait sur son corps deffendant, jugiés doit estre au pourfit du seigneur à trente souls, dont eschevin ont cinq souls.

8. *Item,* que se aucun ou aucune met main à autre par ire faite, et il ait la main garnie de gant ou d'autre chose, s'il ne le fait sur son corps deffendant, jugé doit estre au pourfit du seigneur à dix livres, dont eschevin ont cinq souls.

9. *Item,* que se aucuns ou aucune dist lait ou vilenie à aucune autre personne, li vileneres [1] doit estre jugiés au pourffit du seigneur à dix souls, dont eschevin ont douze deniers.

10. *Item,* que se aucuns ou aucune appelle autre serf, et il ne l'est, li appelans doit estre jugiés à soixante souls au pourfit du seigneur, dont eschevin ont cinq souls.

11. *Item,* que se aucune personne mettoit main, par ire faite, à aucun eschevin de ladite ville, jugiés seroit au pourfit du seigneur à soixante livres, se li eschevins n'estoit commecerres [2], en la quelle amende eschevin ont cinq souls, et doit li sires faire amender envers le féru [3] selonc la quantité et la qualité du fait et des personnes.

12. *Item,* que se aucuns disoit lait ou vilenie aus eschevins ou à aucun d'euls, il seroit jugiès à soixante souls par chascun eschevin contre quy la vilenie seroit dite, au

[1] Celui qui injurie.

[2] Si l'échevin n'a pas commencé le premier.

[3] Le frappé.

pourfit du seigneur, et en seroient creu li eschevin ou ceuls à qui la vilenie seroit dite, dont eschevin ont cinq souls en chascune.

13. *Item,* se aucune personne est banie pour meffait, pour lequel la justice aura conduit tesmoins, li sires ne doit ycelle personne banie rappeller ne remectre en la ville, se ce n'est par consentement d'eschevins, se banis est pour cas criminel ; et se pour autre cause ou autre cas étoit banis, li sires le puet rappeller sans eschevins, soeu premiers aus eschevins le cas et la cause pour quel fait il auroit esté banis.

14. *Item,* se aucuns banis ou banie de la ville par année ou années, simplement se rembait, le temps de la banissure durant, dedans la banlieue, redoubler li doit en ses années, et se, dedans le dit terme, il est prins de dans la banlieue, il pert l'oreille ou vint livres parisis par la forme du ban, esquels vint livres parisis eschevin ont cinq souls.

15. *Item,* se aucuns ou aucune disoit ou faisait aucunez choses indènes, pour lesquelles eschevins regardaissent en leur consciences que coreccion de banissure y aparteinst, banir puent à leur rappel, et peueut le bainy ou baisnis, à leur dit rappel, rappeller quant il leur plaira, sauf ce que en ce ils n'aient aucun pourfit ou avantaige.

16. *Item,* doit le justice aler avec eschevins toute fois qu'il leur requerront pour oïr publier leurs bans et yceuls bans faire tenir.

17. *Item,* que eschevins pour le deu de la ville pevent émeindre[1] as déteurs d'avoir paié à certain jour, sur paine de soixante souls apliquiées à la ville, et se plus grant paine y vouloient mectre, faire le peuent, par le consentement du baillu.

18. *Item,* que se li justiche veult prandre ou arester bourgois ou bourgoise ou enffant de bourgois, il convieinct que ce soit en présent meffait ou en le présence des eschevins, par leur enseignement ; et, se autrement le fait, délaiser s'en doit incontinent, se ce n'est en cas

[1] Mander, enjoindre.

criminel, et convient encors qu'il l'amaine devant eschevins, avant qu'il le puist emprisonner. Et se la justice arguoit qu'il l'eust prins pour cas criminel, tenue est la justice de faire foy souffisant par devers eschevins, ou se ce non, délaissier s'en doit. Et se il avenoit que aucuns bourgois ou bourgoise ou enffant de bourgois de la dicte ville, ou quelconque autre personne avoient fourfait ou jugement des eschevins et li malfaiteres se défuioit paur ce, ne demouroit mie que la justice ne l'en peust traitier en amende par le jugement des eschevins, aussi bien en l'absence du défuiant, comme en sa présence, et l'amende faire poier par l'enseignement d'eschevins.

19. *Item,* se en maison de bourgois ou bourgoise de la dicte ville justice voult aller ou entrer pour faire prinse ou arrest, il doit avoir eschevins avec lui, et par leur enseignement ce faire, se n'est pour cas criminel, et, se c'estoit pour cas criminel, aller y puet et faire l'arrest et tenir, sans despoestir[1] le liu jusques adonc qu'il ait mandé eschevins et que il y soient venu.

20. *Item,* si aucun bourgois ou bourgoise ou aucuns enffes de bourgois estoit sievis de le justice à veue d'eschevins et la justice li met sus cas criminel, la dicte justice doit faire sentir le cas ou renommée, ou présumpcion véémente de dans trois jours, à fin, se il y a cause de détencion ou non, puis que li arrestes ne seroit sievus d'autruy que de la justice, et, les trois jours dessus dis durans, la personne arestée seroit mise en prisoun ou castels en telle manière que la justice ne le puet mectre à question ne empirier son corps, et se li eschevin le vouloient garder par les dis trois jours le personne arrestée, faire le puent s'il leur plaist, à leurs périeux[2], et se la dite justice ne fait foy des choses dessus dites de dans les dessus dis trois jours, il, ne li dit eschevin, ne le doivent plus tenir, sauf et réservé à la justice la possience du fait principal.

21. *Item,* se il avenoit que la justice imposast as bour-

[1] Déposséder, quitter.

[2] A leurs risques et péril.

gois ou bourgoises ou à enffant de bourgois qu'il eussent nus main violencé à la personne du baillu ou d'aucun sergent sérementé en la ville, ou qu'il eussent peschiet ès yaves du seigneur, ou chacier en ses bois, ou aucun autre cas de juridiction réservée au seigneur, tenus est de mectre les cas à connissance [1] sommièrement et de plain et sans figure de jugement, présent la dite justice et les eschevins, s'il est advenus ou non avant qu'il en puist desaisir, ne ester le personne porsievye hors de la dite connissance, et se li injure avoit esté faite à le personne du baillu, la dicte cognissance seroit monstrée présent les eschevins et le lieutenant du baillu, au lieu dudit baillu, affin de remisser faire au seigneur ou de demourer devers eschevins ; et ne doit li baillu en ses lieux estre avec eschevins à oïr tesmoings, en nul autre cas que en cas contenu en cest présent article.

22. *Item,* que se li sergent ou li officier et censsier cree dou seigneur ou de ses gens quelz que ils soient, fussent bourgois ou non bourgois, se meffont en leur office faisant, la connissance, coreccion et punission dou meffait en appartiennent au seigneur seul et pour le tout, exeptés les échevins, prévost et maïeur et autres officiers toux qui sont crés par les eschevins et les officiers de le ville.

23. *Item*, puis que bourgois ou bourgoise de la dite ville ou aucun de leurs enffans, qui est sievis de la justice pour cas pécuniaire, offre à baillier pléges selon la sieute [2], la justice le doit recevoir à plégerie [3] s'il apparait aux eschevins que le plégerie qu'il offre est souffisant, et si doit tenir la justice.

24. *Item*, se aucuns ou aucune fait arrester en ville bathice [4] ou marchiés, ne coinct, aucun bourgois ou bourgoise ou leur catel [5], jugiés doit estre par eschevins à le

[1] Preuve.
[2] Poursuite.
[3] Caution.
[4] Ville forte.
[5] Catteux.

conjure de le justice, à soixante livres au pourfit du seigneur, dont eschevins ont cinq souls.

25. *Item,* se aucuns ou aucune fait gait à pensse sur aucun bourgois ou bourgoise hors de la banlieue de la ville, dont li bourgois soit vilenés du corps, jugiés doit estre à soixante livres au pourfit du seigneur, dont eschevin ont cinq souls, et se aucun bourgois de le dicte ville le faisoit li uns contre l'autre, ceux qui le feroient, seroient à vint livres au pourfit du seigneur, dont eschevin ont cinq souls, et si seroit banny de le ville un an et un jour.

26. *Item,* s' aucuns bourgois ou bourgoise ou fils de bourgois enfraingnoient par nouvel fait pais ou trièves données par eschevins, passer s'en doivent par soixante livres, se il n'y a sanc courrant par plaie ouverte.

27. *Item,* doivent eschevin faire gardeurs d'an en an qui prandront garde aux marchandises de la ville et faire et ordenner bans sur che, qui sont renouvellé et mué d'an en an selonc ce que pourfis samble à la discrépcion d'eschevins, desquels li sires a la copie d'an en an, se prendre le veult, et font sérement en la main du baillu.

28. *Item,* que puis que termes est escheus d'aucune rente ou estaige que aucuns bourgois ou habitans doive ou à aucun bourgois ou bourgoise, ceuls ou celle a qui la rente ou estaige est deus, puet aller pranre gaige en la maison pour quoy la debte est deue, pour sa rente et pour ses loys, sans justice et sans eschevins, et se le debteurs resquieust yceuls gaiges et il soit sceu que li sievans ait monstré la rescousse[1], li restenerees[2] doit estre à soixante livres au pourfit du seigneur, dont eschevins ont cinq souls.

29. *Item,* que quant bourgois ou bourgoise juirés à le halle, treuve aucun de ses debteurs forains dedans la ville, le créditeur puet mectre main à son debteur et faire yceele debteur tenir par deux autres jurés, tant que li

[1] Résistance.

[2] Retenure, réparation.

corps de l'aresté soit mis en la main de la justice pour avoir en ce droit et loy.

30. *Item,* que toutteffois et quanteffois aucun cas eschéant en le dite ville et en le banlieue ou aucunes causes viennent par denavant les eschevins, dont il n'en sont[1] une saige du jugier, ycil eschevin se doivent aller conseillier aux eschevins d'Arras et user de ycelli conseil avec le leur.

31. *Item,* que li eschevins par le conseil du prevost de le hale, de deux maieurs et des maieurs des geudes, font taille quant boin leur samble sur tous les bourgois et bourgoises selonc la quantité de leur avoir, à leur discrécion, pour soustenir leur charges et paier les debtes de le ville.

32. *Item,* que li dit eschevin puent vendre rentes à vie, par l'acort du commun, toutefois que necessités leur sourvient, et que bon semble aus eschevins et au conseil de la ville.

33. *Ilem,* que se aucuns bourgois ou bourgoise veult yssir de le bourgoisie, poier doit au pourfit de la ville le septisme partie de tout son vaillant, et se il avenoit que li avoir d'aucun bourgois ou bourgoise escheut ou fust mis en main de personne non bourgoise, escarssés doit estre de la septisme partie samblablement, comme dessus est dit, excepté ce qui pourroit venir en la main du seigneur pour fourfaiture ou estrainure[2].

34. *Item,* que quant aucunes parolles injurieuses ou mauvaises advienent, soit damement[3] entre aucuns bourgois ou bourgoises, eschevins doivent prendre les triéves et faire prendre le sérement par une singulère personne se il ne puent treuver en l'eure le justice pour le doubte[4] oster.

[1] Ils ne savent.

[2] Estraïeure. Biens que laisse un étranger ou un bâtard et qui appartiennent au seigneur.

[3] Paroles de damnation, telles que Dieu te damne !

[4] Crainte.

35. *Item,* que les personnes qui sont en trièves contre autruy sont tenus de rappeiter leur trièves au siège d'eschevins deux fois l'an ; c'est assavoir à la Saint Jehan Baupticle et à la Thiéphaine [1], en personne qui pour euls ait pooir de ce faire, à l'entente d'eschevins ; et qui de ce faire seroit en deffaute, il seroit encheus en soixante livres d'amende par devers le seigneur, dont eschevins ont cinq souls ; et est assavoir que ycelles personnes en rappeitant leurs tiréves ont et doivent avoir sauf, venir sauf, demourer et sauf raller, en ce faisant, en toutes choses et en tous cas, exepté cas criminel et ban, et que les personnes qui viennent pour atriéver ne puissent ycelles trièves lier aucunes personnes, fors celles duquel costé li fait muet pour quoy li triève est prinse.

36. *Item,* se aucune personne met autre à mort entre deux solaux [2], il doit estre jugiés par eschevins à copper la teste, se partie ne preuve qu'il l'ait fait sur son corps deffendant, et s'il avenoit qu'il nyast le fait et il fust trouvés contre luy, il seroit jugiés par eschevins à mort, de traiener et de pendre ; et se li fais estoit fais depuis soleil esconse [3], de nuyt, il seroit jugiés par eschevins à mort, de trainer et de pendre, se partie ne preuve qu'il l'ait fait sur son corps deffendant ; et se li malfaiteurs n'estoit tenus pour quelconque heure que li fais fust fais, il seroit banis de la dicte ville à toujours, sur la hart [4].

37. *Item,* se aucuns bourgois ou bourgoise ou autres manans en la dicte ville, herbegeoit à giste de nuyt gens armés d'auquetons ou de haubergons ou de plates apparanment, sans le faire savoir à la justice et à eschevins, il seroit jugiés par les eschevins, au pourfit du seigneur, à dix livres, dont li eschevins auroient cinq soulz.

38. *Item,* que li eschevins de la dicte ville puent et

[1] L'Épiphanie.

[2] Entre deux soleils, entre le soleil levant et le soleil couchant, c'est-à-dire pendant le jour.

[3] Depuis le coucher du soleil.

[4] Banni sous peine de la corde.

doivent retenoir entre les personnes plaidans par devant euls, le demandeur par procuracion fondé par grace du Roy de France nos sires ou de nous, et par procuracion souffisant. Et est assavoïr que tous deffendeur en cas civil argut un soigne[1] simple tant seulement, et se il ne vient au jour rasigné aus prochains plais après le dit soigne ou procureur souffisant fondé pour lui, li dit eschevin puent et doivent adjugier au demandeur sa demande, mais que elle ait esté fait par nombre expres et cicelle pour quoy elle a esté faite expressés a volain faire.

39. Lesques choses dessus dites et chascunes d'icelles, nous, à la relacion dez dites gens de notre conseil qui enquis ont la vérité d'icelles, déclairons à noz bourgois et habitans de la dite ville avoir usé, joy et possessé de ycelles anciennement et notoirement, et ycelles voulons, leons et ápprouvons et de certaine science confermons, et d'abondant donnons et octroions à noz dis bourgois et habitans de la dicte ville et à leurs successeurs qu'il en puissent joïr et user paisiblement et perpétuelment ou temps advenir, sans empeschement ou contre dit mectre, de nous ou de noz hoirs, ne de noz gens, ne de ceuls qui aront cause de nous, et à ce tenir et aemplir fermement et perpétuelment à tous jours nous obligons nous, noz hoirs, nos successeurs; encores voulons nous et octroions aus gens de notre dicte ville que toutefois que nous ou noz successeurs, ferons ou establirons nouvel baillu en nostre dicte ville; que li diz baillu faice serment, une fois en son commencement, de garder les poins et toutes les choses contenues en cest présent privilége, duquel li baillu doit avoir copie s'il le requiert.

Toutes ces choses nous voulons et octroions, sauf et réservé, à nous et à noz hoirs, nostre baronnie, nostre souveraineté et nostre ressort et tous autres drois que nous, nostre hoir ou cil qui auront cause de nous, pourrons et deverions avoir en tous autres cas, qui en cest présent privilége ne sont contenu et expressé, et aussi

[1] Représentant.

sauf et réservé aus gens de nostre dicte ville et à leurs successeurs, tous leurs drois, leurs bonnes coustumes et usages, franchises, libertés et privilèges qu'ils ont et puent avoir en autres cas que cy-dessus ne sont expressés. Et encore voulons nous que tout deffendeur fondé par procuration suffisant soient receu par telle manière que contenu est dessus, du demandeur.

40. *Item,* se aucune personne va contre le dit d'eschevins, jugiés doit estre à soixante livres au pourfit du seigneur, dont eschevins ont cinq souls.

Et est assavoir que Nous Dux et contesse dessus dis, avons donné et donnons à nostre chière compaigne dessus dite, pooir et auttorité de faire et acorder et confermer toutes les choses dessus dites et chascune d'icelle. Et nous duchesse et contesse dessus dicte, du pooir et auctorité à nous donné de nostre chier seigneur dessus dit, avons toutes les choses dessus dites confermées et acordées, acordons et confermons, en la manière que dit est dessus.

En tesmoing de ce, Nous Dux et contes, Duchesse et contesse dessus dis, avons fait mectre noz seauls en ces présentes lettres faites et données à Conflans, près de Paris, le scécant jour du mois de may, l'an de grâce CCC trente-quatre [1].

APPENDICE

Compiègne 27 octobre 1346. — Eudes de Bourgogne et Jeanne de France accordent aux habitants de Béthune un beffroi avec cloches et prison.

Eudes, Dux de Bourgoigne, contes d'Artois et de Bourgoigne, palatin et sires de Salins, et Jehanne, fille du Roy de France, duchesse, contesse et dame desdis lieux, savoir faisons à tous présens et a venir, que nous, Dux et duchesse conjoinctement, et nous, Duchesse devant dite, du

[1] Arch. nat. Trésor des chartes, JJ 76, n° 109.

bons consentement et auttorité de nostre dit seigneur et espous le duc dessus dénommé, attendus et considérés les bons et agréables services que nous ont fait noz amés et féaus eschevins, prévost, maieurs et habitans de nostre ville de Béthune, tant pour le temps des présentes guerres, comme en autres temps et autrement meismement, en très bon poit, loyauté et louable gouvernement qu'ils ont eus en la bonne et ferme résistance encontre les ennemis du royaume quant ils assiégèrent deerenièrement la dite ville[1], et que nous espérons qu'encores doient faire, à leur supplicacion et requeste, comme a ceuls qui grace ont desservie, de certaine science et de grace espéciale et pure libéralité, voulons et accordons aus dis eschevins, prevost, maieurs et habitans, que euls en la dite ville de Béthune ou bon leur samblera, sans préjudice de nostre chastel, faicent, construent et édefient et tieugnent, puissent faire construir, edefier et tenir a tous jours, un beffroy et cloques dedans et en ycelle beffroy faire prisons ès quelles tous ceuls qui seront prins en la dicte ville et banlieue, bourgois, bourgoises ou enffant de bourgois ou de bourgoises de Béthune et non autres, par quelconque cas ou délis que ce soit, seront et devront estre tenus et emprisonnés, et par nostre jeolier ou ceppier, par nous ou noz officiers mis et institués, gardés ; et à nous appartiendra tout le pourfit de jeolage ou ceppage.

Et est assavoir que nostre entente n'est pas, ne nostre voulenté, que par la concession faite aus eschevins, prévost, maïeur et habitans de la dicte ville, par la teneur de ces présentes, *commune leur soit ottroyée ou donnée.*

Et est assavoir que [se] aucuns bourgois ou bourgoise ou enffans de bourgois ou de bourgoise estoit prins ou

[1] Le siége de Béthune par les Flamands, commencé le 14 août 1346, fut levé au bout de trois semaines. Les assiégés le soutinrent avec grand courage et subirent des pertes que l'ordonnance de Philippe VI, du mois de mars 1347, estime à 200.000 lb, soit plus de 17 millions de notre monnaie. *(Ord. des Rois de France,* t. IV, p. 144.)

arestés et mis ou dit beffroy pour aucun des cas réservés à nous, au privilége donné piéça [1] de nous, ou confermé à la dicte ville, il seroit traitiés, demenés et emprisonnés par la manière contenue ou dit priviléges, lequel nous voulons estre tenu et gardé, sans enffraindre ne contre venir, sauf et réservé, à nous et aus nostres aus choses dessus dictes, nostre justice, seignerie, ressort et souveraineté, ne en autres choses, nostre droit, et, en tout, l'autruy.

Et encores voulons que se il avenoit ou temps à venir, que ces choses dessus dictes eust aucune doubte ou obscurité, que il soit esclaichi et interpreté par nous, noz hoirs ou successeurs toutes d'accorz, licence et auctorité de faire ottroier et acorder les choses dessus dites.

Au tesmoing des quelles choses, nous, dux et duchesse devans dis, avons fait mectre noz seaulz à ces lettres.

Donné à Compiengne le vingt septisme jour d'ottobre, l'an de grace mil CCC quarante six [2].

Paris, 28 avril 1892.

C[te] A. MENCHE DE LOISNE.

[1] Présentement.

[2] Trésor des chartes JJ 76, n° 109. Vidimus confirmatif de Philippe VI du mois de janvier 1347. L'original de cette charte se trouve aux archives du Pas-de-Calais. Elle a été imprimée, d'une façon incorrecte, dans le *Recueil des chartes et titres concernant les fonctions des grands baillis d'Artois,* p. 16 et analysée dans le *Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais,* Béthune, t. I, p. 66.

LES FRAIS DU PAS D'ARMES
DE LA CROIX PÉLERINE
1449

Le pas d'armes de la Croix pèlerine, qui eut lieu en juillet 1449 dans la banlieue de Saint-Omer, près de la croix du Longjardin, et qui fut présidé par Philippe le Bon, duc de Bourgogne et comte d'Artois, a une certaine réputation, et a été l'objet de beaucoup de récits anciens et modernes. Les chroniqueurs Mathieu d'Escouchi, Olivier de la Marche au XV[e] siècle, puis Vulson de le Colombière, et, dans les temps modernes, M. de Barante, ont parlé de ce tournoi célèbre, étudié plus tard aussi par divers savants du Pas-de-Calais, du Nord et de la Somme : MM. Harbaville, Roger, Eudes, Piers, Quenson, A. Janvier[1].

[1] Le dernier de ces récits est celui fait dans une brochure devenue assez rare : *Tournois et fêtes de chevalerie à Saint-Omer aux XIV[e] et XV[e] siècles,* par Albert d'Hermansart, § VI, p. 31, D'Homont à Saint-Omer, 1888, in-12 63 p. L'auteur y donne une bibliographie complète des ouvrages de ceux qui ont écrit avant lui, détermine d'une manière définitive la date de ce tournoi et en restitue la mise en scène. Les extraits d'archives que nous publions sont en quelque sorte les pièces justificatives de ce travail.

Les archives municipales de la ville de St-Omer contiennent le détail très étendu des dépenses effectuées pour ce tournoi, et il nous a paru intéressant de reproduire quelques extraits les plus importants de ces comptes pour compléter tout ce qu'on sait sur cette fête chevaleresque ; nous y avons joint la copie du traité passé le 13 mai 1448 entre le s^r de Hautbourdin et la ville de St-Omer tirée des registres aux délibérations du Magistrat.

I

13 Mai 1449

Traité entre le s^r de Haubourdin et la ville de Saint-Omer

Après serment fait tant par tous messeigneurs de la loy de l'une et l'autre année comme par Maistre Jehan de Sussaint Léger, conseiller, Robert du Val, Nicaise Wallebrun clerc[1], et les dix jurez de le ville de tenir secret certains fais d'armes ou aultres besoingnes déclairées sans nommer ceulx qui faire les devoient par mons. de Habbourdin à Mess. les maieurs sire Jaque Muselet, et sire Alleaume de Rebecque[2], à lesté prochain à venir, en ceste ville ou banlieue, l'espace de trente jours durant,où grant assemblée de nobles personnes princes et aultres advenront, dont diversement le ville et le pueple porroit gaignier, pourveu que len fist gratuité convenable à cellui ou ceulx qui feroient les choses avant dites pour aidier à supporter leurs despens, en tel manière qu'ilz fussent contens de cy accepter le lieu, laquelle chose estoit en leur obcion et élection, et pour avoir ledit gaingnage, ceulx des villes de Bruges Lille et Arras avoient offers grans

[1] Robert du Val, greffier.
Nicaise Vallebrun, greffier du crime (criminel).

[2] Jacques Muselet, mayeur en exercice. Alleaume de Rebecques, mayeur de l'an passé.

sommes de deniers, néantmoins considéré le cittuacion de ceste dicte ville, les boins vivres et aultres causes, leur affection estoit plus de cy besoingner que ailleurs sy quil disoil affin de trouver manière que les dictes armes et besongnes fussent yci faites, et que par ce moyen le pueple de ceste dicte ville enist aucun gaignage.

Mesdits seigneurs et les dix se sont sur ce assemblez et ont eu advis et délibéracion ensemble plusieurs fois et finallement ont promis et offert la somme de quinze cens escus d'or de LXVIII gros la pièce, oudit monsieur pour et au nom de celluy ou ceulx à qui apartiendra, à paier le tierch desdits, les premiers dix jourrs que l'en aura commenchié à besongner, l'aultre tierche par dedens les dix jours ensuivant, et le surplus en fin des desrainiers dix jours d'iceulx trente jours.

Desquelz XV^c escus ont esté paié pour convertir es salaire des hiraux qui par toutes régions xrétiennes doivent publier les choses avant dites six vins escus.

Et furent promis à mondit sieur de Helbordin cent escus dudit pris, adfin qu'il tenist le main ad ce que le chose se entreteinst ici.

Fait le XIII jour de may.

(Extrait du registre B des délibérations du Magistrat commençant en avril XIIII^cXLVIII et finant XXIX d'octobre XIIII^cLXXII f^r 2.)

II

Députation envoyée à Bruxelles qui obtient du duc de renoncer à prendre pendant son séjour à Saint-Omer le vin pour son usage et celui de sa suite à raison de 3 deniers le lot (avril 1449).

A sire Aleaume de Rebeque maieur, à sire David d'Ardre pour cest an, et à sire Henry de le tour en l'an passé eschevin, et à maistre Jehan de Sus Saint Légier, conseiller de le dite ville, pour avoir allé en la ville de Bruxelles à la journée servant et assignée au XXIIIIme jour davril en cest an XLIX par devant mons. le duc de Bour-

goingne ou messieurs de son grant conseil, pour traictier à mon dit sieur touchant le vin de boichon que pour le despens de lui et de tous les gens de son estat et hostel il maintient povoir prendre et avoir lui estant en ceste dicte ville comme conte dartois par seullement paiant III d. du lot dont mon dit sieur par traictié fait a deschargié le dite ville et le promist tenir quicte jusques au Noel oudit an, posé que durant le dit temps il soit et se tiengne en icelle, moiennant que messieurs seront tenus et chargés de paier le cariage des bois, sablons et fachons des liches, esquelles se feront les armes lez ceste ville du chevalier conducteur de la pélerine, lesquelles liches, aprez les dites armes accomplies, seront gardées par Mesdisseigneurs[1].

(Extrait du compte de 1448-1449, p. IIII^{xx} III r°.)

III

1448-1449

Députation envoyée au duc de Bourgogne, comte d'Artois, pour obtenir de pouvoir distribuer des prix en argent.

A Robert Mondrelois pour ung voiage par lui fait de lordonnance et commandement de mesdisseig. maieur et eschevins ès villes de Bruges et Lescluse, devers Mons. le duc de Bourgoigne et son conseil, pour obtenir de mon dit sire grâce et licence de pouvoir en ceste dite ville donner pris dargent ou autrement par lot ou sort jusques à la somme de VI livres, lequel lot mesdits seig. maieur et eschevins i avaient conclu faire à lassemblée des armes de chevalier à la pélerine, moiennant le consentement de mondit sieur le Duc, à intencion de y prendre prouffit pour subvenir aucunement à la lespence qui a cause des dites armes la dite ville pourroit avoir. Laquelle grace et licence ledit Robert na put obtenir senon que

[1] Cet article du compte comprend d'autres dépenses, réunies en bloc, de sorte que nous ne pouvons indiquer les frais spéciaux de l'ambassade.

mon dit sieur eut le tiers du gaing du dit lotissement pourquoy comme chargié lui fu sen depporta[1].

(Extrait du compte de 1448-1449, f° IIII^xx v. v°.)

IV

1448-1449

Paiement des 1600 écus d'or promis par le traité du 13 mai 1448.

A Mons. Jehan, bastart de saint pol, chevalier, seigneur de Habourdin, conseiller et chambellan de Mons. le duc de Bourgoigne et de Brabant, de l'ordonnance et commandement de Mess. Maieur et Eschevins de ceste ville, a esté paiée et délivrée la somme de XVI^c escus du prix de XLVIII gros monnoie de Flandre lescu, que mesdits Maieur et Eschevins, ou nom de la dite ville, devoient, est assavoir les XV^c escus pour le chevalier nommé le chevalier à la pélerine, lequel, moiennant la dite somme et par traictié fait par mesdiss., se comprinst de faire les armes que à cause de la dite pélerine il avoit emprinses à la croix de Langardin en la banlieue et au près de ceste dite ville, afin que par l'assemblée des seigneurs et autres qui à ceste cause se feroit en ceste dite ville, le peuple dicelle et corps dicelec y peust avoir prouffit.

Et cent escus pour la promesse et courtoisie faicte à mondit sire de Habourdin pour avoir esté moien dicelle traictié.

Pour ce cy la somme de XVI^c escus.

(Extrait du compte de la ville 1448-1449, f° VII^xx IIII v°).

[1] La somme spéciale payée pour cette députation qui ne réussit pas n'est point indiquée, car la dépense est réunie avec d'autres ; elles font en tout XI^l VIII^s.

V

1448-1449

Dépenses de la ville pour le tournoi.

Autre despens pour ouvrages faiz à cause et pour les liches des armes du chevalier à la pélerine faictes au prez de la croix de langardin ou mois de Juillet mil IIII^{c} *et* XLIX *comprins en ce compte* [1].

Et primes.

A Jehan Hesselle la visite et ses consors cartons pour avoir amené hors de le forest de beaulo jusques au rivage VIII^{xx} et XIII quesnes que grans que moiens servans à faire les dites liches dont par marchié à eulx fait leur a esté paié et délivré XXXII lib. XI^{s}.

Et au dit Jehan Hesselle pour avoir amené de le foret de malmes les querscamps en ceste ville XXI quesnes pour icelles liches XIIII^{s} pour chascun quesne sauf qu'il a baillie lui davantage, valent XIIII lib.

A Simon le pape maronnier pour avoir amené et fait amener du rivage de le forest de belo au rivage du Cay en ceste ville les VIII^{xx} XIII quesnes par batel en quoy a eu environ L voitures pour tout par certiffication des commis aux ouvrages de la ville, mandement de mess. Maieur et eschevin et quictance de Mess. Maieur et eschevins et quictance dudict Simon cy rendue XXX^{l} XV^{s}.

A Jehan Lebrauwere et Jehan happe cartons demourans à Ruhout pour avoir amené de le forest dudit lieu de Ruhout jusques au rivage IIII^{xx} VIII quesnes que grans que petis X^{l} IIII^{s}.

A Martin de Lof et Miquiel Colman, cartons pour avoir amené depuis le rivage en lisle à la halle de le carpenterie II^{c} LXI pièces de bois de quesne venant des forestz de belo et de Ruhout pour la cause dicte y compris XII ques-

[1] Nous ne publions que les principaux articles de ce compte qui est très long, très détaillé, et occupe plusieurs pages du registre.

nes prins par emprunt à Aleaume de Lomprey et à Jaques Flourens lesquelz ont prins en ce lieu XII autres quesnes sur le rivage pour ce et par marchié à eulx fait XVIII^{s} pour chascune pièce valant XIX lib. XI^{s} VI^{d}.

Aux carpentiers et soyeurs days pour avoir fait et carpenté assis et abatues les liches et maison dont dessus est faite mention les vaquacions salaires journées et parties qui sensuivent. . . . . qui font en tout MXLI jours dun homme dont en appartient aux dits Jehan de la Serghelle et Jehan Hues maistres carpentiers CXVIII jours et demi a V^{s} le jour valent XXIX^{l} VII^{s} VI^{d}.

et les autres IX^{c} XXII jours et demi a IIII^{s} pour chascun valent CIIII^{xx} IIII lib. X^{s}.

Item Frerin van Brugghe et Rasse sen compaignon soieurs d'ais....... qui font en tout V^{c} LXIIII jours dun homme a IIII^{s} le jour valent CXII lib. XV^{s}.

Pour un tonnel de cervoise donné en courtoisie aux ouvriers XVI^{s}.

Commis aux ouvrages desdites liches maistres carpentiers frais divers VI lib. XVI^{s}.

Somme totale (pour fourniture de bois et mise en oeuvres) ci III^{c} XXXIIII lib. IX^{s}. VI^{d}.

Item pour avoir fossiliet et labouré au lieu ou lon a assis lesdites liches montent en tout II^{c}LXVI jours et demi qui valent à II^{s} le jour XXVI lib. XIII^{s}.

Ferailles fournies par Mahieu de Coquempot feure XXIII^{l} I^{s} II^{d}.

A Colart de Saulty paintre pour avoir paint sur le maison dicelles liches V escus des armes de Mons. le Duc à deux banderolles mises sur icelle maison LX^{s}.

A Clay Folque kentillier pour IIII vieulx kentilz coppes par trenques à lui prins pour couvrir entre deux aisselles aux maisons sur la dite maison des liches à le crois de Longardin XXXII^{s}.

Item à Pierre Hebbruc pour avoir couvert de noir poy lesditz kentilz et ataquiet de cleux afin que leaue ne cheyst

oultre ou il a emploie xviii lib. et demi de noir poy à iiᵈ la livre valent lvˢ viᵈ.

Aux cy aprez desnommez pour le sablon quilz menèrent ausdites liches ci iiᶜlxxiiii carées à deux chevaux xvᵈ pour chascune carée valent xxiii lib. viˢ iiᵈ.

Item à Baudin le lardeur pour avoir ahané et erchiet le place où on a assis les dites liches xiiᵈ.

A Miquiel Colman pour avoir mené de ceste ville au prez de le croix de lonjardin au lieu où les dites armes furent faites tout le bos servant ausdites liches par marchié à lui dénommé par cry et rabais viii lib. xviˢ.

Item audit Miquiel et autres cartons pour avoir ramené lesditz boz dicelles liches en la selliers de le ville..... en tout viiˣˣ carées à iiˢ le carée val xiiii libr. iiiˢ.

A Jehan Piet et Hanneque Bournon pour avoir garde de jour et de nuit les dites maison et liches depuis le xiii jour Mil iiiᶜxlix jusques au xix jour de septembre ensuivant ou sont lxviii jours.

A sire Nicole Widoit et sire Tassart de Bresmes eschevin et pour lan de ce compte commis aux ouvrages de ceste ville et à Baudin de Mussem maieur et Robert Craiveen lun des dix jurez du commun deladite ville depputez, ... pour conduire louvrage desdites liches est assavoir a chascun d'eulx, oultre le prouffit des estelles quilz en ont receu, et aussi oultre les gaiges ordinaires que ont lesdis eschevins à causes des ouvrages commis de la ville lxˢ valent xii lib.

Somme viᶜiiiiˣˣvii lib. xiˢ xiᵈ courant valent vᶜiiiiˣˣix lib. viiˢ iiiiᵈ.

(Extrait du compte de la ville 1448-1449, fᵒ viiiˣˣix et suivants.)

Le pas d'armes de la pélerine coûta donc à la ville :

Seize cents écus d'or donnés au sire de Hautbourdin (pièces I et IV).

Trois cent trente-trois livres neuf sols six de-

niers pour la fourniture de plus de 250 chênes et mise en œuvre des bois, payés aux cartons, maroniers [1], carpentiers, scieurs d'ays.

Six cent quatre-vingt-sept livres onze sous onze deniers pour le nivellement du terrain, le sable, l'installation, la peinture et la garde des lices, ainsi que leur transport après le tournoi dans les magasins de la ville, qui avait été autorisée à les conserver. Cette somme fut partagée entre les fèvres, kintilliers [2], cartons et gardes (pièce V).

Il faut y ajouter les frais non spécifiés d'une première ambassade envoyée le 24 avril 1449 par le Magistrat à Bruxelles, afin d'obtenir du duc de renoucer au privilège de prendre, pendant son séjour à St-Omer, le vin pour son usage et celui de sa suite à raison de 3 deniers le lot (pièce II), et ceux d'une autre députatisn envoyée à Bruges et à Lescluse, qui ne réussit pas dans sa mission (pièce III).

PAGART D'HERMANSART

[1] On appelle encore dans ce pays *carton* l'ouvrier qui, dans les fermes, est chargé de conduire les chevaux et les chariots. Le mot *maronage* est employé aujourd'hui pour désigner le droit de se faire délivrer des arbres pour la construction et la réparation des bâtiments, c'est un droit d'usage.

[2] Les *fevres* ou *febvres* travaillaient le fer, les *kintilliers* étaient les tapissiers, on écrivit aussi plus tard *quintilliers*.

Saint-Omer, Imp. H. D'HOMONT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 28 Novembre 1892.

Président : M. BUTOR, Président

Secrétaire général : M. PAGART D'HERMANSART.

La séance s'ouvre par la lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est adopté sans observations.

Dons, hommages, échanges.

— *De la part des auteurs* :

La villa belgo-romaine à Gosselies (faubourg nord), par D.-A. Van Bastelaer.

Fressin. — Histoire-Archéologie. Statistique par M. l'abbé Fromentin.

Les antiquités de l'âge du bronze de la Sibérie du musée de Minousinck, par F.-R. Martin.

Société de secours des amis des sciences, par S.-J. Thénard. Compte-rendu des 31me et 32me exercices.

La Revue du Nord, 3me année, 1er et 15 novembre 1892, nos 31 et 32. Directeur, Emile Blémont; rédacteur, Henry Carnoy.

— *De la part de M. E. Edmont :*

Une scène de l'ancien carnaval de Saint-Pol (Pas-de-Calais), 1886. — Documents tirés des archives communales de la ville de Saint-Pol, 1887. — Le bois de la ville et la forêt de Saint-Pol, 1888 à 1890. — Notice biographique sur Guillard de Beaurieu, sans date. — Tirés à part du journal *l'Abeille de la Ternoise*. — L'ancien carnaval de Saint-Pol, 1892.

— *De la part de la Préfecture :*

Bulletin de la Commission départementale des monuments historiques du Pas de-Calais. Tome I, 2e, 3e et 4e livraisons.

Epigraphie du département du Pas-de-Calais, ouvrage publié par la Commission départementale des monuments historiques. Tome II, 2me et 3me fascicules — Tome V, 1er fascicule. La cathédrale de Saint-Omer, par Henri Loriquet.

Inventaires des monuments du Pas-de Calais, intéressant l'archéologie ou l'art. Mobilier des églises rurales.

— *De la part des Sociétés savantes françaises :*

Auxerre (Yonne). Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1892, 46me vol., (16e de la 3e série).

Bordeaux (Gironde). Société archéologique de Bordeaux. Tome XIV, 4me fascicule, 4me trimestre. — Tome XVII, 1er fascicule, 1er trimestre.

Béziers (Hérault). Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, 2me série, t. XV, 2me livraison.

Dax (Landes). Société de Borda, 17me année, 1892. Bulletin trimestriel, juillet septembre.

Rennes (Ille-et-Vilaine). Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, tome XXI.

Saintes (Charente-Inférieure). Revue de Saintonge et d'Aunis, Bulletin de la Société des archives historiques, 12me volume, 6me livraison, 1er Novembre 1892.

Toulouse (Haute-Garonne) Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, série in-8°, n° 10.

Valenciennes (Nord). Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de la Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes, 44me année, t. XLII, n° 9, octobre 1892.

Vervins (Aisne). La Thiérache. Bulletin de la Société archéologi ue de Vervins, tome 13me.

Abonnement.

Polybiblion, Revue bibliographique universelle. Partie littéraire, 2me série, t. 36me, LXVme de la collection, 5me livraison. novembre. — Partie technique, 2me série, t. 18me, LXVIme de la collection, 11me livraison, novembre.

Journal des Savants, septembre et octobre 1892.

Revue historique, 17me année, t. 5me, II, novembre-décembre 1892.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 23me année, XI, novembre 1892.

Correspondance

1° La Société philosophique américaine de Philadelphie invite celle des Antiquaires de la Morinie à la célébration du 150me anniversaire de sa fondation en mai 1893.

Elle accuse réception des livraisons 161 et 162 du *Bulletin historique* et du tome XXII des *Mémoires*.

2° The Smithsoman Institution de Wasinghton accuse également réception du fascicule I du tome III des *Chartes de Saint-Bertin*.

3° M. le Président de la Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes demande des renseignements sur la personne et les œuvres d'Adam Lothman, qui a résidé quelques années à Saint-Omer. M. de Noircarme se chargera avec plaisir des recherches sur les registres de catholicité, et M. Sturne voudra bien examiner si il est possible de fournir quelques documents encore inédits sur les œuvres de ce sculpteur.

Elections d'un membre honoraire et d'un membre correspondant.

L'ordre du jour appelle le vote sur la candidature proposée à la dernière séance de M. Ludovic Legrand, licencié en droit à Tourcoing. Le candidat ayant réuni l'unanimité des suffrages est proclamé par M. le Président *membre honoraire*

Un autre scrutin est ouvert, et M. Ernest Jullien, demeurant à Bruxelles est proclamé *membre correspondant.*

Avis sera donné à ces deux membres de leur nomination.

Candidature.

M. Butor, président, M. Herbout et M. Justin de Pas proposent la candidature comme membre honoraire de M. E. Edmont, de Saint-Pol. Le candidat est l'auteur de cinq brochures énumérées ci-dessus dans la liste des dons et hommages.

Communications.

M. le Président annonce qu'à la vente de livres de M. le baron Dard, il a pu se procurer le tome II de la *Grande chronique de Hollande,* par Jean-François le Petit, qui manquait dans la bibliothèque de la Société.

M. le vice-président y a également acheté pour le compte de la Compagnie les 2 volumes des *Sceaux de Flandre,* par Demay.

Enfin M. Justin de Pas fait don à la Société des livraisons 101 à 110 du *Bulletin historique* dont il s'est rendu acquéreur à la même vente de livres.

Tour de Saint-Bertin.

Le secrétaire-général signale la 3[me] livraison du tome I du *Bulletin de la Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais,* où on lit une lettre de M. le Sous-Préfet de Saint-Omer, en date du 4 février 1891, par laquelle il signale à M. le Préfet l'état de la tour de Saint-Bertin, et demande que la Commission des monuments historiques prenne les mesures

nécessaires pour que des travaux de réparation et de consolidation soient exécutés sans retard à l'escalier (p. 189). Cette lettre a donné lieu à diverses observations (p. 190), et le 25 mars le secrétaire de la Commission a écrit à M. le Préfet, pour lui faire savoir que celle-ci appuyait les démarches de M. le Sous Préfet, de l'administration municipale de Saint-Omer et de la Société des Antiquaires de la Morinie, en recommandant à sa haute sollicitude la conservation de la tour de Saint-Bertin ; mais comme l'état de ce monument parait imputable aux diverses administrations municipales qui se sont succédé à Saint Omer, elle pense que c'est au conseil municipal à demander les premiers fonds, sauf à obtenir de l'Etat de parfaire la somme nécessaire aux restaurations.

La 4me livraison de cet ouvrage mentionne aussi une communication de notre honorable vice-président, M. l'abbé Bled, relative à un important débris de la cathédrale de Thérouanne encore existant dans l'église d'Inghem ; sa note et un très habile dessin de notre collègue M. Sturne qui l'accompagne doivent être reproduits dans une livraison de la *Statistique monumentale.*

Lectures.

M. Pagart d'Hermansart commence la lecture d'un travail intitulé : *Les grands baillis d'Audruicq et du pays de Brédenarde sous la domination française* 1692-1790. L'auteur fixe d'abord l'époque de la réunion à la France de cette petite contrée, puis il indique, d'après les coutumes, les diverses autorités qui administraient les 4 paroisses du pays de Brédenarde, l'échevinage particulier d'Audruicq, et le bailliage royal. Il donne ensuite les gages du grand bailli et les formalités de son installation dans les diverses justices locales. La fin de cette lecture est renvoyée à la séance suivante.

M. l'abbé Bled, vice-président, lit ensuite un extrait d'Heindricq dans lequel le chroniqueur audomarois fait le récit d'une de ces solennités religieuses que les Jésuites

aimaient alors à rendre fréquentes afin de faire constater de plus en plus l'exiguité et l'insuffisance de leur vieille petite église. On était en 1622, et la nouvelle église était commencée depuis cinq ans. On fut dans la petite chapelle à la presse plus que jamais. Aussi la conséquence fut une quête ou « pourchat » par toute la ville avec l'autorisation du Magistrat. « Les habitans s'efforcèrent de donner » des thalders, autres des pièches d'or, autres plus ou » moins selon leur dévotion... Mr le Revérendissime leur » fit avoir une libérale aumosne... les filles de Ste Agnès » et Ste Ursule leur donnèrent aussi de grandes aumos- » nes ; autres qui n'avoient d'argent en mains leur don- » nèrent un billet signé de leur main de promesse de » leur donner en saison. »

A cette communication l'honorable membre ajoute sur la construction de cette belle église des Jésuites un détail qui n'a pas été donné par M. L. Deschamps de Pas dans son intéressante notice publiée dans la *Statistique monumentale du Pas-de-Calais*. C'est que le remarquable portail de cette église, placé au printemps de 1621, était l'œuvre d'un artiste belge de Namur, nommé Bidart, et qu'il avait été apporté par eau de cette ville, tout sculpté et prêt à être mis en place. C'est ce que nous apprend une note du Diarium. « 2 *Déc.* 1620. *Namurco huc tandem » per Hollandiæ Dordracum, et inde per mare Gravelin- » ganum appulit navibus onerariis ter mutatis, frontis- » picium sive porticus novi templi ex lapide Namur- » censi, artifice Bidart, qui vere proximo adesse tenetur » ut erigatur opus, cum operariis necessariis.* »

Cette lecture est écoutée avec la même attention que les précédentes de l'auteur sur le même sujet, et le dernier détail relatif à la construction du portail de l'église des Jésuites excite particulièrement l'intérêt de la Compagnie.

La séance est levée à 5 heures et un quart.

Séance du 26 *Décembre* 1892.

Présidence de M. l'abbé BLED, vice président.

Secrétaire-général : M. PAGART D'HERMANSART.

La séance s'ouvre à 3 heures 1/4. M. le Président donne la parole au secrétaire-général pour lire le procès-verbal de la séance précédente. Aucune observation n'étant produite, ce procès-verbal est adopté.

Dons, hommages et échanges.

— *De la part des auteurs* :

Campagne de M. le maréchal de Noailles en MDCCXLIII. Ms. édité par M. Joseph du Teil.

La Revue du Nord, par Emile Blémont et Henry Carnoy.

1° 3me année, n° XXXIII, 1er décembre 1892.

2° Le numéro de Noël, 3me année, n° XXIV, 15 décembre 1892.

— *De la part des Sociétés savantes françaises* :

Amiens (Somme). Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1892, n° 2

Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais). Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, octobre-novembre 1892, t. XXVIII, n° 7.

Montbéliard (Doubs). Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard, XXI volume, 2me fascicule 1892.

Moutiers (Savoie). Recueil des mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère.

1° Série des documents, 2me volume, 2me livraison.

2° Série des mémoires, 5me volume, 5me livraison.

Nantes (Loire-Inférieure). Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, t. XXXIme, année 1892, 1er semestre.

Paris. Bulletin et mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France, 6me série, tome 1er, mémoires 1890.

Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, 1890.

Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, t. III, 4me série, 3me fascicule, avril à juillet 1892.

Revue mensuelle de l'École d'anthropologie de Paris, 2me année, XI, 15 novembre 1892.

Poitiers (Vienne). Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. Bulletin du 3me trimestre 1892.

Vitry-le-François (Marne). Société des sciences et arts de Vitry-le-François, XVI, 1889 1890.

— *De la part des Sociétés savantes étrangères.*

Revue Bénédictine, 9me année, nos 6 et 11, juin novembre 1892.

Gand. Messager des sciences historiques ou Archives des arts et de la bibliographie de Belgique, 1892, 3me livraison.

Nivelles. Annales de la Société archéologique de l'arrondt de Nivelles, t. IV, 2me livraison.

Leiden (Hollande). Levensberichten der Afgestorven Medeleden van de Maatschappy der Nederlandsche Letterkunde, 1891, id. 1892.

Handelingen en Mededeelingen van de Maatschappij der Nederlandsche Letterkunde te Leiden, over het Jaar 1891-1892, id. 1890-1891.

Abonnement.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 23me année, XII, décembre 1892.

Bibliothèque de l'École des Chartes. Revue d'érudition consacrée spécialement à l'étude du moyen âge, LIII, 4me et 5me livraisons, juillet-octobre 1892.

Polybiblion, Revue bibliographique universelle. Partie littéraire, 2me série, t. 36me, LXVme de la collection, 6me livraison, décembre. — Partie technique, 2me série, t. 18me, LXVIme de la collection, 12me livraison, décembre.

Correspondance.

1° La Société géographique de Vienne accuse réception de diverses publications de la Compagnie.

2° La *Revue Bénédictine de l'abbaye de Maredsous* (Belgique) propose l'échange de cette publication contre les Mémoires de la Société. Les études de cette revue

présentent un caractère trop spécial pour que la Compagnie ait un réel intérêt à échanger ses publications avec les directeurs ; en conséquence le secrétaire-général est prié de répondre dans ce sens.

3° Par lettre du 14 décembre 1892, M. le Président de la Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes remercie MM. l'abbé Bled et de Noircarme des renseignements qu'ils ont bien voulu lui fournir sur Adam Lottman, en signalant notamment ce qui a été déjà écrit sur ce sculpteur dans le *Bulletin historique,* tome III. M. Justin de Pas fait remarquer que dans l'ouvrage de son père en cours d'impression (tome XXIII des *Mémoires des Antiquaires),* qui a pour objet la description de l'*Intérieur de l'église Notre-Dame à Saint-Omer,* il y a divers renseignements curieux sur les travaux que cet artiste devait exécuter en cette église, et il se propose de les adresser à M. le Président de la Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes.

4° La *Revue du Nord* qui est éditée à Paris, rue de Verneuil, demande que la Société prenne un abonnement. Il sera répondu que cette publication, si intéressante qu'elle puisse être, ne présente pas un caractère scientifique suffisant pour que la Compagnie la reçoive.

5° Le comité de patronage pour l'érection d'un monument à M. de Quatrefages sollicite une subvention de la Société. Celle-ci regrette d'avoir un budget trop restreint pour qu'il lui soit permis d'accéder à cette demande.

6° Par lettre du 20 décembre, M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts annonce l'envoi d'ouvrages venant des Pays-Bas.

7° M. Ludovic Legrand, de Tourcoing, récemment élu membre honoraire, remercie la Compagnie par lettre du 28 décembre.

Quelques membres : MM. l'abbé Bled, Charles Legrand, Charles de Pas et Van Eeckout déposent sur le bureau divers volumes publiés par différentes sociétés savantes et quelques numéros du *Bulletin historique*

destinés à compléter les collections de la Compagnie.

Election.

Il est procédé ensuite à l'élection de M. E. Edmont, de Saint-Pol, proposé à la dernière séance. Un scrutin est ouvert et le candidat ayant obtenu la majorité des voix est proclamé membre honoraire par M. le Président. Avis lui sera donné de sa nomination.

Election du bureau.

A l'ordre du jour se trouve inscrite la nomination du Président et du Vice-Président. Le dépouillement des bulletins de vote est fait par le membre le plus jeune de la réunion, et il en résulte que M. Butor et M. l'abbé Bled sont maintenus à la presque unanimité des voix, le premier en qualité de Président, l'autre comme Vice-Président.

Lectures.

M. l'abbé Bled donne lecture d'une notice dont il se propose de faire précéder l'impression d'une *Charte des reliques de Watten en* 1079. Après avoir rappelé l'origine et la fondation de ce monastère, il explique dans quelles circonstances et par quel abbé ces reliques y furent réunies; et il fait ressortir l'intérêt de ce document antérieur aux croisades, c'est-à-dire à l'époque où les reliques venant de la Terre Sainte enrichirent les trésors de nos églises.

Cette communication excite l'attention de la Compagnie qui en décide l'insertion au *Bulletin*.

M. Pagart d'Hermansart termine ensuite sa lecture commencée à la séance précédente, en donnant les noms des *grands baillis héréditaires* qui se sont succédés à *Audruicq de* 1692 à 1790, et divers détails sur ces personnages. Il termine en faisant connaître que le château d'Audruicq était un domaine engagé du roi et qu'il ne fut pas toujours la demeure du grand bailli. Il est décidé que ce travail sera remis à la Commission des impressions pour être imprimé soit dans le *Bulletin historique*, soit dans le volume des Mémoires en préparation.

Commission du Bulletin.

La Commission du Bulletin devant être renouvelée à la fin de cette année, il est procédé à un scrutin et les anciens membres sont maintenus en fonctions.

La séance est levée à 5 heures, et la Commission du Bulletin entre en séance.

Le Secrétaire-général,
PAGART D'HERMANSART.

RAPPORTS SUR LES OUVRAGES OFFERTS

Fressin, histoire, archéologie, statistique, par M. l'abbé Fromentin, 1 vol. in-8°, Lille, 1892.

Dans un volume de 688 pages, M. l'abbé Fromentin, curé de Fressin, membre correspondant de notre Compagnie, a réuni tous les documents et renseignements, tant anciens que modernes, concernant cette petite commune du canton de Fruges, dont le passé n'est pas sans gloire et qui fut, dit-on, « le berceau de la maison de Créquy, l'une des plus grandes et des plus illustres de France ». L'auteur nous présente d'abord le château de Fressin dont les ruines encore imposantes sont le but de fréquentes excursions. Brûlé et démantelé après la bataille d'Azincourt, il fut relevé de ses ruines vers 1450 et flanqué de sept tours cylindriques qui avaient 16 mètres de diamètre et 40 de hauteur. Pris et repris à différentes époques, il fut attaqué de nuit en 1658 par la garnison d'Hesdin sous la conduite d'un aventurier du nom de Fargues, et criblé de bombes et de boulets; l'incendie compléta la destruction de ce château féodal sur lequel il est à regretter avec l'auteur que l'on ne possède pas plus de documents positifs.

Le nom de Fressin serait déjà mentionné dans un acte de l'an 673, mais d'après M. l'abbé Haigneré on ne le rencontrerait pas avant 800. Quant à la famille de Créquy, sa filiation s'établirait d'après certains auteurs depuis 986. Il faut signaler ici la légende si poétique de Raoul de Créquy « dont les aventures à travers les hasards et les misères de la croisade eurent leur dénouement historique au château de Fressin ».

Après avoir mentionné les fiefs et censes situés sur le territoire de Fressin, M. l'abbé Fromentin passe à l'étude de l'église et de la paroisse. L'église actuelle, qui est très intéressante, remonte en grande partie au XV° siècle et possède trois nefs et un transept. Il faut signaler la sacristie installée dans une chapelle seigneuriale où l'on remarque le sarcophage en marbre noir de Jean IV, sire de Créquy mort en 1411, puis le rétable en pierre de l'autel funéraire, etc. L'auteur s'étend ensuite longuement sur les différents curés qui se sont suc-

cédé à Fressin depuis 1561 et sur un nécrologe remontant à 1651 ; il termine par l'étude de la commune elle-même jusqu'à nos jours.

M. l'abbé Fromentin, dont l'œuvre est sincère et pleine de recherches, est entré parfois dans des détails longs et minutieux qui n'intéressent que médiocrement l'archéologue et l'historien ; mais comme son étude a la prétention d'être complète, il espère qu'on lui en saura gré et que ses paroissiens transmettront son livre avec quelque fierté à leurs enfants. On ne peut du reste que souscrire aux sages avis qu'en raison de sa longue expérience et de sa compétence archéologique, M. l'abbé Fromentin donne aux curés et aux conseils de fabrique trop souvent disposés à dénaturer leurs églises sous prétexte de les réparer ou de les embellir.

La Société des Antiquaires de la Morinie verrait avec plaisir MM. les curés de campagne suivre l'exemple donné par M. l'abbé Fromentin et doter leurs paroisses d'une bonne et sérieuse monographie.

Les Vases de formes purement franques et leurs ornements à la roulette comme moyen d'établir le synchronisme entre les cimetières antiques à inhumation, 2e mémoire par D. Van Bastelaer, in-8°, Bruxelles, 1892.

En Belgique, où la question franque passionne certains archéologues, M. D. Van Bastelaer s'est acquis une autorité incontestable par la patience de ses recherches et la sûreté de ses méthodes.

Dans un deuxième mémoire sur ce sujet, dont il a déjà entretenu le Congrès de la Fédération Archéologique tenu à Liège en 1890, l'auteur donne quelques détails nouveaux sur l'exécution matérielle des procédés qu'il emploie pour obtenir l'estampage des ornements qui se trouvent sur les vases de l'époque franque. Ce sont des *frottis* exécutés sur les vases mêmes au moyen de papier mou et d'une *touche* en cire dure très noire, ou bien des empreintes prises au moyen de papier d'étain assez fort et d'un crayon de gomme élastique. M. Van Bastelaer prie les archéologues de lui faire part des observations que leur

suggérera le travail de comparaison avec les dessins de vases qu'ils ont à leur disposition.

La brochure est accompagnée de 4 planches donnant les facsimilés de dessins à la roulette relevés sur des poteries franques.

Montfort-l'Amaury, son église, ses vitraux, son cimetière, par M. le comte A. de Dion, Tours-Deslis, 1892, 48 p., in-8°.

Cette brochure qui contient une vue imprimée de l'église de Montfort-l'Amaury est la réimpression d'un travail publié autrefois par l'auteur dans l'*Almanach Montfortois* pour 1881, et devenu introuvable. Le principal attrait de cette église consistait dans une nombreuse série de vitraux du XV° siècle tour à tour décriés par Didron, signalés avec intérêt par M. Palustre et loués sans réserve par M. l'abbé Le Chenetier qui les attribue aux plus célèbres artistes du temps, Jean Cousin et Pinaigrier. M. le comte de Dion, sans vouloir imposer son opinion, donne une description très complète de ces intéressantes compositions. L'ancien cimetière entouré d'arcades présente aussi un réel intérêt à cause de la rareté des constructions de ce genre.

Généalogie de la famille de Beaucourt de Noortvelde (Artois-Cambrésis-Flandre), par M. de Steyn-Verhougstraete, éditeur, Roulers (Belgique), 32 p., in-4°.

Cette famille qui tire son nom du village de Beaucourt en Santerre (Somme), a déjà été l'objet d'une notice généalogique publiée par M. Gaillard dans son ouvrage : *Bruges et le Franc,* que complète aujourd'hui M. de Steyn-Verhougstraete. La plus intéressante des branches de cette famille est, pour la ville de Saint-Omer, la quatrième, dite cadette, des seigneurs de Prescotte et de Wirquin. M. de Noircarme, notre collègue, a fourni à l'auteur une grande partie de la généalogie de cette branche éteinte en 1732 (p. 26 à 29). Une bonne table des noms termine ce travail édité avec grand soin et orné d'une planche donnant le portrait de Patrice-Antoine de Beaucourt de Noortvelde, historien et jurisconsulte distingué de Bruges (1720 à 1795) (v. p. 15).

INVENTAIRE DES RELIQUES

du monastère de Watten en 1079

(Communication de M. l'abbé O. Bled, membre titulaire)

S'il faut s'en rapporter au récit d'Ebrard, auteur des *Annales ecclesiæ Watinensis* si heureusement retrouvées par notre savant collègue, M. A. Courtois et conservées à la bibliothèque de Saint-Omer (ms. 851), ce fut le 28 avril 1079 que Otfride, fondateur et premier prévôt du monastère de Watten obtint pour cette nouvelle communauté la bulle d'approbation du pape Grégoire VII. Très peu de temps après Otfride résigna sa charge et ses chanoines élurent en sa place Alfuimus ou Alphume, que Sanderus place à tort le quatrième. Ce nouveau prévôt était l'ancien chapelain de la première église bâtie sur la hauteur de Watten, et dont Otfride avait fait un monastère. Son élection fut approuvée par le même pape Grégoire VII, malgré l'opposition d'Hubert évêque de Thérouanne, près de qui ce religieux avait été calomnié.

Un des premiers actes de son règne fut de réunir toutes les reliques que possédait alors le monastère, d'en faire solennellement le recensement et de les déposer avec la charte testimoniale dans un riche écrin. C'est cette charte que nous prenons au cartulaire de Watten. Nous n'y

verrons pas mentionnés ces curieux objets qui nous initient aux usages de cette époque reculée, nous n'y lirons pas non plus la description de joyaux, dons et reliquaires qui marquent le caractère et le progrès de l'art de l'orfèvrerie au moyen âge, comme cela se peut voir dans tant d'inventaires de reliques des XIII[e], XIV[e] et XV[e] siècles publiés depuis quelques années[1]. Mais cette première recognition des reliques que possédait au XI[e] siècle une communauté naissante qui devint bientôt très considérable présentera, pensons-nous, quelque intérêt pour l'histoire du culte des saintes reliques dans notre région avant les croisades, c'est-à-dire avant l'époque où les

[1] La Société des Antiquaires de la Morinie s'est signalée par son zèle dans la recherche et dans la publication de ces précieux documents historiques. Le 1[er] volume de ses bulletins contient un *Inventaire des reliques de la collégiale de Saint-Pierre* à Aire, publié par M. l'abbé C. Bolard; son ancien secrétaire-général, M. L. Deschamps de Pas a fait paraître en 1886 dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques,* un *Inventaire des ornements, reliquaires, etc. de l'église collégiale de Saint-Omer;* son secrétaire-général actuel, M. Pagart d'Hermansart a donné dans le même bulletin, année 1891, un inventaire très remarqué des *reliques, joyaux et ornements de la chapelle de Notre-Dame des Miracles à Saint-Omer;* enfin cette même Société prépare la publication d'un inventaire raisonné des reliques et joyaux de l'église abbatiale de Saint-Bertin de 1395, extrait par M. l'abbé Haigneré du grand cartulaire de cette riche et célèbre abbaye, et publiera dans son prochain Bulletin un inventaire des reliques de la chapelle de N.-D. des Miracles du XIV[e] siècle.

Un inventaire des reliques de l'église de Saint-Bertin en 1465 a paru dans les *Archives du Nord de la France,* 2[e] série, t. IV, p. 127.

trésors des églises et chapelles s'enrichirent de quantité de reliques rapportées de Palestine par les guerriers ou par les pèlerins.

C'est le 9 octobre 1079, par conséquent presqu'aussitôt après son élection, qu'Alphume fit dresser l'acte des reliques.

Hic (Alfwimus) statim initio suæ præpositurae certas sanctorum reliquas scrinio quodam incensit, sicuti ex carta infra scripta a nobis in thesauria nostra reperta manifestum fit.

1079

Charta Reliquiarum.

Anno Dominicœ incarnationis mill. LXXIX°, IX° octobris, regnante rege Philippo in Franchia, Comite Roberto in Flandria, cum consensu et concessione Huberti morinorum episcopi, et Ernulfi ejus archidiaconi, Alfwimus hujus ecclesia prepositus secundus una cum canonicis sibi illo tempore in Christo subjectis, Ricquardo videlicet, Bernoldo, Warado, Radulfo, Ripperto, Reinoldo, Tainardo, Everboldo, Heriberto, astantibus quam plurimis boni testimonii monachis, clericis et laicis qui ad solempnitatm Sancti Richarii quæ in eodem die isto in loco cum magno apparatu celebrari solet, confluxerant, has venerandas sanctorum reliquias isto in scrinio cum magna lœtitia incensit. Scilicet :

De cruce Domini Jesu Christi.
De Sancto Bartholomeo apostolo et de capillis ejus.
Capilli, barbæ S^ti Petri apostoli.
De lecto S. Mariæ Matris Domini et de ejus sepulchro.
De pane Domini ordeaceo.
De S. Nereo, martire.
De S. Achileo, martire.
De S. Pancratio, martire.
De S. Victore, martire.
De S. Menna, martire.
De Sanctis martiribus Tiburtio et Valeriano.
De Sancto Stephano, protomartire.

De S. Quintino, martire.
De Innocentibus.
De Capillis Sancti Sigismundi, regis et martiris.
De S. Thimotheo et Simphoriano mart.
De Sancto Richario costa una.
De ossibus Hercembodonis episcopi.
De capillis B. Nicholai episc. et confessore.
Item de ejus casula et de ejusdem stola.
De S. Joanne episc. et confessore.
De S. Cassiano episc. et conf.
De S. Ambrosio episc. et conf.
De Capillis S. Mariæ Magdalenæ.
De S. Margareta virg. et mart.
De ossibus S. Gertrudis virg.
De ossibus S. Idelbergæ, virg.
De S. Cristina virg. et mart.
Et de multis aliis sanctis quorum nomina in dicta carta non exprimuntur.

LES DERNIERS RELIGIEUX
de l'Abbaye de Saint-Bertin

(Communication de M. le chanoine Haigneré, membre honoraire).

Au moment où fut votée (13 février 1790) la suppression des ordres monastiques, l'abbaye de Saint-Bertin ne comptait plus que quarante-deux religieux. Aucun novice n'avait été reçu, aucune profession n'avait été faite, depuis le 17 juin 1783. Le nombre des moines profès, porté alors à cinquante[1], qui paraît avoir été le chiffre règlementaire, s'était vu diminué de huit par les décès survenus successivement du 28 décembre 1783 au 29 août 1789.

Il n'est pas sans intérêt de savoir ce que devinrent, sous le coup des lois de persécution qui troublèrent si cruellement leur existence, les derniers représentants d'une communauté qui avait rempli la France du bruit de son nom, de l'éclat de ses œuvres et du lustre de sa sainteté.

Nous empruntons les principaux éléments de

[1] M. de Laplane (*Les Abbés de S.-B.,* II, 483) a dit inexactement que le monastère de Saint-Bertin avait, en 1785, cinquante-trois religieux. Il n'en avait plus, au contraire, que quarante-six, deux étant morts en 1783 et 1784, et deux autres dans le courant (15 septembre et 25 décembre) de cette même année 1785.

ce tableau à la liste des 1298 religieux dont les noms ont été recueillis par dom Dewitte dans son *Catalogus religiosorum Bertinianorum qui colligi potuerunt,* faisant partie du manuscrit nº 815 de la Bibliothèque communale de Saint-Omer; et nous suivons l'ordre chronologique des décès jusqu'à la complète extinction du personnel.

On voudra bien noter que le premier chiffre de chaque article est un simple numéro d'ordre; mais que le deuxième chiffre, mis entre parenthèses, reproduit le numéro de classement du *Catalogus* de dom Dewitte.

1. (1233). — ARNOUL WANIN, d'Aire, vêtu le 3 novembre 1736 par dom Petitpas ; Receveur des menues rentes, Sacristain du Prieur, Receveur des revenus fonciers d'Arques, Receveur des fiefs, puis Grênetier ; mort au monastère avant la dispersion, 27 septembre 1790, à 75 ans.

2. (1256). — ANSELME DESCAUDAIN, de Lille, vêtu en 1752 par dom Charles De Gherbode ; Receveur des fiefs, et Aumônier ; mort dans l'abbaye d'Arrouaise, que le gouvernement avait assignée pour résidence à ses confrères, le 19 avril 1792, à 61 ans.

3. (1266). — FRANÇOIS VERDEVOYE, de Saint-Omer, vêtu le 19 février 1759 par le même ; Tiers-Prieur, Directeur des Novices, Sous-Prieur et ensuite Prieur ; mort à Ypres, dans le monastère de Saint-Jean-au-Mont, le 31 août 1793, à 56 ans.

4. (1290). — HÉLIODORE TROYAUX, de Maroilles, vêtu par dom Joscio d'Allennes (4 septembre 1775); mort vers la fin de l'année 1793.

5. (1240). — FERDINAND D'ORESMIEULX DE FOUQUIÈRES, de noble famille Audomaroise, vêtu en

1741 par dom Petitpas; Secrétaire du Chapitre, Maître des Cérémonies, Économe, Prieur de Saint-Pry; mort jubilaire à Arras, dans la prison du Vivier, le 14 mai 1794, à 71 ans.

6. (1241). — JEAN-BAPTISTE PREVOST, de Saint-Omer, vêtu par le même en 1741; Quart-Prieur, Directeur des Novices, Tiers-Prieur, Sacristain de l'Abbé, Trésorier, Sous-Prieur, Prieur de Saint-Pry, enfin Abbé d'Auchy en mars 1786; mort à Hesdin, le 16 octobre 1794, an III de la République (7 vendémiaire), à 72 ans.

7. (1276). — HENRI NEUVILLE, vêtu (4 décembre 1763) par dom Charles de Gherbode; Secrétaire de la Cour abbatiale, mort à Poperinghe, en 1794.

8. (1243). — CLÉMENT DESCAMPS, d'Aire, vêtu en 1741 par dom Petitpas; Professeur de Théologie, Curé de Saint-Momelin, Grènetier, puis Prévôt d'Arques; mort en Angleterre, pendant la Révolution.

9. (1244). — MICHEL DE RENTY, noble Atrébate, vêtu (29 septembre 1743) par le même; Distributeur des Aumônes du réfectoire, Receveur des fiefs, puis Prévôt de Hames; mort en Westphalie, pendant la Révolution.

10. (1261). — COLOMBAN CHRÉTIEN, de Saint-Omer, vêtu le 18 février 1755 par dom De Gherbode; Aumônier, Sacristain de l'Abbé; mort à Poperinghe, au mois de juillet *(anno incerto)* pendant la Révolution.

11. (1265). — AUGUSTIN DEWEVRE, de Saint-Omer, vêtu le 19 février 1759 par le même; mort à Middelbourg, pendant la Révolution.

12. (1269). — WINNOC LAMBRECHT, de Bergues,

vêtu le 5 février 1762 par le même ; mort près de Nieuport, pendant la Révolution.

13. (1272). — MOMMELIN BLONDEL, de Roquetoire, vêtu par le même, m. d. ; mort pendant la Révolution.

14. (1280). — HIPPOLYTE BROUCQ, de Saint-Omer, vêtu par dom Joscio d'Allennes, coadjuteur du cardinal de Choiseul, le 7 octobre 1770 ; mort en Westphalie, pendant la Révolution.

15. (1291). — JEAN-BAPTISTE LE BON, de Maroilles, vêtu le 4 septembre 1775 par dom Joscio d'Allennes ; dont le sort est resté inconnu.

16. (1295). — LOUIS DUCROCQ, de Bailleul-lez-Pernes, vêtu par le même le 23 juin 1780, dont le sort est resté inconnu, à moins que ce ne soit un prêtre de même nom, né le 4 février 1760, qui fut curé de Sachin (1803), de Fiefs (1830), mort curé de Fillièvres le 11 janvier 1832.

17. (1286). — NICOLAS CRÉPY, de Coyecques, vêtu le 23 février 1774 par le même ; desservant de la paroisse de Saint-Jean de Saint-Omer ; mort à la fin de septembre 1802, venant de rentrer de l'exil, chez ses parents, près de Saint-Pol.

18. (1293). — EUGÈNE LAMOURY, de Saint-Omer, vêtu par le même (20 octobre 1779) ; mort à Saint-Omer, le 1er février 1804. Le nécrologe diocésain lui donne le prénom d'*Omer* et le fait mourir le 31 janvier.

19. (1274). — PIERRE FARVACQUES, de Lille, vêtu le 4 décembre 1763 par dom De Gherbode ; mort en mai 1804, à Sequedin (Nord).

20. (1279). — ALBERT LEROY, d'Hénin-Liétard, vêtu par le grand prieur, dom Ambroise Pelet, sous l'administration du cardinal de Choiseul, le

5 mai 1767 ; mort en septembre 1804. Le nécrologe diocésain lui donne les prénoms de *Paul-Joseph* et le titre de vicaire d'Hénin-Liétard.

21. (1251). — BERTIN LESTOCART, de Lille, vêtu le 15 mars 1746 par dom De Gherbode ; Sacristain du Prieur, Prévôt de Swynlande ; mort à Poperinghe, en 1805.

22. (1282). — LOUIS COULON, de Cassel, vêtu par dom Joscio d'Allennes le 7 octobre 1770, sous l'administration du cardinal de Choiseul ; mort à Arras, le 7 septembre 1806. Le nécrologe diocésain l'appelle *Coulomb*.

23. (1249). — CHARLES DEWITTE, de Saint-Omer, fils de François-Joseph, qui avait été novice à Saint-Bertin, et d'Anne-Thérèse Paris, vêtu par dom De Gherbode le 15 mars 1746 ; Bibliothécaire (1754), Sacristain de l'Abbé (1762), Secrétaire-Archiviste de la Cour Abbatiale (1766), Régent du Collège (21 mai 1786), infatigable défenseur des immunités et des privilèges de son abbaye, durant les années 1775, 1777, 1778 et suivantes, à Paris ; mort à Saint-Omer le 31 août 1807. Le nécrologe diocésain lui donne les prénoms de *Charles-Joseph* et imprime correctement la date de son décès, que le *Catalogus* met à tort au 3 août.

24. (1259). — JOSCIO D'ALLENNES, né à Aire le 3 octobre 1736, entré en religion le 18 février 1755, profès du 15 octobre 1756, prêtre en 1760; a défendu, à Paris, les affaires de son abbaye en 1766 et années suivantes ; nommé Coadjuteur le 23 juillet 1769 par le roi Louis XV, confirmé à Rome par bulle de Clément XIV (8 mars 1772) ; a succédé au cardinal de Choiseul, comme Abbé titulaire, le 7 janvier 1774, prit possession le 22 février sui-

vant, fut bénit solennellement par le cardinal de Larochefoucauld, abbé général de tout l'ordre de Cluny, le 17 mai 1778, et chanta la messe pontificalement, pour la première fois, dans son abbaye le 29 juin; mort à Nemours le 9 août 1808. Le nécrologe diocésain met sa mort au 10, lui donne les prénoms d'*Adrien-François-Florimond*, et le qualifie du titre de vicaire général honoraire d'Arras.

25. (1254). — LAURENT CUVELIER, de Saint-Omer, vêtu par dom De Gherbode en 1749; mort à Saint-Omer le 9 juin 1809. Le nécrologe diocésain lui donne les prénoms d'*Antoine-François-Placide*.

26. (1285). — JACQUES DE LANGHE, de Bailleul, vêtu par dom Joscio d'Allennes le 23 février 1774; mort à Bailleul (Nord), le 21 janvier 1811.

27. (1298). — FRANÇOIS SALOMÉ, de Morbecque (Nord), vêtu le 17 juin 1783 par le même; mort à Hildesheim (Basse-Saxe), le 5 ou le 6 février 1811.

28. (1257). — OMER LEMAY, de Saint-Omer, vêtu en 1752 par dom De Gherbode; Professeur de Théologie; mort le 28 août 1811, à 79 ans. Le nécrologe l'appelle *Philippe-Joseph Lemai* et lui donne le titre de sous-prieur.

29. (1288). — ANTOINE DE RECQ, de Saint-Amand, vêtu le 4 janvier 1775 par dom Joscio d'Allennes; mort vicaire à Roubaix, en 1811.

30. (1260). — ERKEMBODE BRUNEAU, de Lille, vêtu le 18 février 1755 par dom De Gherbode; Receveur des Menues rentes, Grand Chantre; mort en Angleterre, en 1812.

31. (1294). — OMER LOREAU, de Saint-Omer, vêtu par dom Joscio d'Allennes le 20 octobre 1779; mort professeur au Collège de Saint-Omer le 13 jan-

vier 1813. Le nécrologe l'appelle *Omer-François-Joseph Lorreau* et le fait mourir le 13 janvier 1814, à 55 ans.

32. (1296). — JEAN-BAPTISTE DEGRAVE, de Blaringhem, vêtu par le même le 21 novembre 1782; mort curé de Blessy le 4 mars 1813. Il avait été nommé à ce poste le 21 novembre 1804, était né le 7 juin 1760, prêtre du 2 juin 1787, et âgé de 53 ans. Le nécrologe l'appelle J.-B. *Grave*.

33. (1281). — NORBERT GRIMBERT, de Saint-Omer, vêtu le 7 octobre 1770 par dom Joscio d'Allennes; mort vicaire de Notre-Dame, à Saint-Omer, le 11 septembre 1813, à 62 ans. Le nécrologe lui donne les prénoms de *Jean-Baptiste*.

34. (1278). — EUSTACHE CAUWELIER, de Beveren (Flandre occidentale Belge), vêtu sous l'administration du cardinal de Choiseul le 5 mai 1767; mort à Prague, en avril 1814.

35. (1271). — MAUR SÉNÉCHAL, de Brias, vêtu par dom De Gherbode le 5 février 1762; mort à Béthune, le 29 septembre 1814, âgé de 75 ans. Le nécrologe lui donne les prénoms de *Jean-Philippe-Joseph*.

36. (1287). — AUGUSTIN ALEXANDRE, de Fruges, vêtu le 4 janvier 1775 par dom Joscio d'Allennes; mort à Saint-Omer, sacristain de la paroisse de Saint-Denis, le 1er mars 1816 à 61 ans. Le nécrologe, qui l'appelle *Jean-Baptiste-Augustin*, le dit sacristain de l'église de Notre-Dame.

37. (1273). — SILVIN PECQUEUR, de Béthune, vêtu le 4 décembre 1763 par dom De Gherbode; mort à Béthune le 8 novembre 1824. Le nécrologe le fait mourir le 9, âgé de 82 ans, et lui donne les prénoms de *Julien-François-Stanislas*.

38. (1275). — GRIMBALD DELEBARRE, d'Arras, compagnon de vêture du précédent; mort à Paris, le 16 décembre 1824.

39. (1292). — DOMINIQUE VAN TROYEN, de Cassel, vêtu par dom Joscio d'Allennes le 20 octobre 1779; mort le 22 avril 1830, à Eecke (Nord).

40. (1284). — ETIENNE POOT, de Saint-Omer, vêtu par le même le 23 février 1774; né en 1752, mort à Saint-Omer, le 14 février 1831. Le nécrologe, qui l'appelle *Antoine-Joseph,* le fait mourir le 13, avec le titre de chanoine honoraire d'Arras, qui lui avait été décerné le 31 décembre 1826. Il était prêtre du 29 mai 1779.

41. (1297). — JEAN FIQUET, de Bonningues-lez-Ardres, vêtu par le même le 21 novembre 1782; mort vicaire de la paroisse de Saint-Sépulcre, à Saint-Omer, le 8 juillet 1840 (et non en 1843, comme le dit à tort le *Catalogus).* Le nécrologe diocésain, qui l'appelle *Jean-Pierre,* le dit né en 1761, prêtre du 2 juin 1787 et vicaire depuis l'année 1817.

42. (1289). — AIMÉ DUFOUR, de Saint-Omer, vêtu par le même le 4 septembre 1775; mort vicaire de Saint-Nicolas, à Boulogne, le 10 avril 1845. Le nécrologe l'appelle *Aimé-Valérien-Joseph.* Il était né le 14 novembre 1754, prêtre du 2 juin 1782, ancien desservant de Nordausque (1803), vicaire à Saint-Nicolas depuis décembre 1807, chanoine honoraire d'Arras depuis le 12 novembre 1829, et mourut à 90 ans et 6 mois. La ville de Boulogne a érigé un calvaire en son honneur dans le cimetière de l'Est, et la fabrique de Saint-Nicolas lui a dédié un monument commémoratif dans l'église où il a si longtemps exercé le saint ministère.

C'était le dernier survivant des religieux de Saint-Bertin, et il a vécu assez longtemps pour assister à la résurrection de l'ordre Bénédictin en France. J'ai même ouï-dire qu'au moment de l'inauguration de la nouvelle abbaye de Solesmes par lettres apostoliques du 1er septembre 1837, il écrivit à dom Guéranger, pour lui demander la dispense de rentrer dans ce monastère et d'y reprendre la vie religieuse, à cause de son âge avancé. Je l'ai bien connu chez M. le grand-doyen Le Comte, où il vivait en vie commune, édifiant toute la ville par sa charité inépuisable et sa piété exemplaire. Je l'ai même une fois entendu prêcher la Passion, un soir de Jeudi-Saint. Son image n'est jamais sortie de ma mémoire, tant était grande l'impression que produisait sa vénérable vieillesse, et l'opinion que l'on avait de sa sainteté.

Ses autres confrères étaient morts, sept à l'étranger, cinq en Belgique, vingt-huit en France où sept d'entre eux se consacrèrent au ministère pastoral ; deux sont disparus sans qu'on ait pu suivre leur trace. Ainsi fut dispersée cette ruche laborieuse qui, pendant douze cents ans presque accomplis, avait été l'asile de la piété, du travail, de la retraite heureuse et paisible, passée sous l'œil de Dieu au service du prochain !

Saint-Omer, Typ. H. D'HOMONT

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 30 janvier 1893.

Président : M. BUTOR, Président

Secrétaire général : M. PAGART D'HERMANSART.

La séance s'ouvre à 3 h. 10 par la lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est adopté sans observation.

M. le Président remercie ensuite la Compagnie du nouveau témoignage d'estime que ses membres lui ont donné en le maintenant à la présidence par une manifestation presque unanime.

Dons, hommages, échanges.

Il donne ensuite lecture de la liste des dons et hommages de livres parvenu depuis le mois dernier.

— *Du Ministère de l'Instruction publique :*

Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1892, nos 2-3.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1892, n° 2.

— *De la part des auteurs* :

Études pour servir à l'histoire et à l'interprétation des noms de lieux, par L. Ricouart. Département du Pas-de-Calais, 1er fascicule, arrondissement d'Arras.

Fragments inédits de Romboudt de Doppere, découverts dans un manuscrit de Jacques de Meyere, par le P. H. Dussart, de la compagnie de Jésus, chronique brugeoise de 1491 à 1493.

— *De M. le Baron A. de Calonne*, les ouvrages ci-après dont il est l'auteur :

Répartition entre les gentilshommes tenant fiefs nobles en Ponthieu de l'indemnité allouée à messire André de Bourbon-Rubempré, délégué aux États généraux de Blois, 1577, document inédit.

Jehan et Raoul Pocques, seigneur d'Alincthun en Boulonnais.

Souvenirs et légendes du pays de Montreuil.

Rôle de 300 hommes d'armes passés en revue à Tournay les 17, 18, 19 juin 1393.

De l'utilité de recourir aux sources de l'histoire, discours de réception.

La vie municipale au XVme siècle dans le Nord de la France.

La vie agricole sous l'ancien régime dans le Nord de la France. 3me édition revue et augmentée.

François de Calonne d'Avesne, bailli de l'ordre de Malte, commandeur de Villedieu-la-Montagne, de Maupas et Soissons, id.

Françoise-Madeleine de Forceville, maréchale de Schulemberg et comtesse de Montdejeux, 1620-1675, id.

— *De la part des Sociétés savantes françaises* :

Arras (Pas-de-Calais). Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras, 2me série, t. XXIII.

Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais). Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-

Mer, décembre 1892, janvier 1893, t. XXVIII, n° 8.

Brest (Finistère). Bulletin de la Société académique de Brest, 2me série, t. XVII, 1891-1892.

Dax (Landes). Société de Borda, Bulletin trimestriel, 17me année, octobre-décembre 1892.

Fontainebleau (Seine-et Marne). Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais, 2me trimestre de 1892.

Paris (Seine). Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, t. III, 4me série, 3me fascicule, avril à juillet 1892.

Rouen (Seine-Inférieure). Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, t. IX, 1re livraison.

Var (Toulon). Bulletin de l'Académie du Var, nouvelle série, t. XVI, 2me fascicule.

Valence (Drôme). Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, année .893, janvier, 104me livraison.

Bulletin d histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers; 12me année, 1re à 6me livraisons, n° 76 à 82me, dont la 80me est supplémentaire, de janvier à décembre 1892.

Valenciennes (Nord). Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de la Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes, 44me année, t. XLII, n° 10, novembre 1892.

— *Étrangères :*

Bruxelles (Belgique). Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie, 29me année, nos 1 à 12, 30me année nos 1 à 12.

Abonnement.

Journal des Savants, novembre-décembre 1892.

Revue historique, 18me année, t. 51me, I, janv.-fév. 1893.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 24me année, I, janvier 1893.

Polybiblion, Revue bibliographique universelle. Partie littéraire, 2me série, t. 37me, LXVIIme de la collection, 1re livraison, janvier. — Partie technique, 2me série,

t. 19me, LXIXme de la collection, 1re livraison, janvier

Annuaire de la Société française de numismatique, septembre et octobre 1892.

Romània, recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, par Paul Meyer et Gaston Paris, t. XXI, n° 84, octobre 1892.

Correspondance

Il est procédé au dépouillement de la correspondance par le Secrétaire général.

1° M. Jullien, élu récemment membre correspondant, remercie la Compagnie par lettre datée de Bruxelles le 3 janvier.

2° M, E. Edmont remercie également la Société qui l'a élu membre honoraire (lettre du 10 janvier).

3° Par lettre du 5, M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, annonce que l'ouverture du Congrès des Sociétés savantes aura lieu le mardi 4 avril, à deux heures; les travaux se poursuivront durant les journées des mercredi 5, jeudi 6 et vendredi 7 avril, et le samedi 8 il présidera la séance générale dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne. Il demande de lui désigner, avant le 20 févrîer, les délégués qui désirent participer au Congrès, et de faire adresser au premier bureau du secrétariat et de la comptabilité, dans les derniers jours de janvier, le manuscrit des communications proposées par MM. les délégués. Il rappelle ensuite les conditions ordinaires relatives à la délivrance des billets de chemin de fer à prix réduits.

4° Le même Ministre informe le 15 janvier que la 17me session des Sociétés des Beaux-Arts des départements aura lieu le 4 avril et que la session durera du 4 au 7 du même mois; il indique ensuite les conditions d'admission des manuscrits, et celles de la délivrance de cartes ou lettres de parcours aux délégués.

5° Le 24 janvier, M le Ministre de l'Instruction publique annonce l'envoi d'un ouvrage venant de Belgique.

6° La Société des sciences, des arts et des lettres du

Hainaut envoie le programme de son concours pour l'année 1893, il en est donné lecture.

Le 25me anniversaire de la fondation de la Société bibliographique devant être célébré le 6 février, les Antiquaires de la Morinie sont invités à prendre part aux noces d'argent de cette Société, dont elle envoie le programme.

Comptes de l'année 1892.

Le Secrétaire général a été chargé par M. le Trésorier de présenter les comptes de l'année 1892. Il constate d'abord que la Compagnie est enfin parvenue à solder tout ce qu'elle devait, mais qu'il ne lui reste qu'une très faible somme en caisse, et il croit devoir recommander la plus stricte économie. Des dépenses exceptionnelles ont d'ailleurs chargé cet exercice : la confection d'une table du tome VIII du Bulletin qui a coûté 101.25, dépense qui ne se renouvelle que tous les cinq ans, les dernières livraisons du Bulletin contenant plus de matières que celles de 1891, puis quelques achats de mobilier et de livres. L'amélioration du papier employé pour les Mémoires a produit une simple augmentation de un franc la feuille. D'autre part, M. le Trésorier a déployé une grande activité pour recouvrer diverses cotisations en retard, la vente des publications de la Société est montée à un chiffre qui n'avait pas encore été atteint jusqu'à ce jour, et le recrutement de quelques membres honoraires a élevé le total du montant des cotisations.

A ce propos, le Secrétaire général émet l'avis que la qualification de *membres titulaires non résidants* pourrait peut être remplacer celle de *membres honoraires*, ce qui aurait l'avantage de laisser à ce dernier titre sa signification purement honorifique.

Les comptes sont remis par M. le Président à MM. les membres de la Commission des comptes composée comme l'année précédente (*Bull. histor.* t. IX, p. 4).

Communications.

M. E. Edmont, membre titulaire à Saint-Pol-sur-Ternoise, a adressé la communication suivante :

« J'envoie à la Société l'empreinte d'un sceau, dont la ma-
» trice m'a été envoyée par le petit-neveu d'un ancien institu-
» teur d'Anvin, M. Delannoy, décédé il y a environ cinquante ans.
» Ce sceau, de forme circulaire et de petite dimension, repré-
» sente un évêque mitré et crossé, — la volute de la crosse
» tournée au dehors, — tenant de la main gauche une sorte de
» marteau. Légende en minuscules semi-gothiques : . s. LEODE-
» GARIUS.
» Je n'ai pu savoir dans quelles circonstances feu M. Delan-
» noy était devenu possesseur de ce sceau, ni quand et où il a
» été trouvé. On peut, je crois, l'attribuer avec quelque vrai-
» semblance à la paroisse d'Anvin, dont saint Léger a toujours
» été le patron. »

L'empreinte du sceau jointe à cette notice explicative passe sous les yeux des divers membres de l'assemblée, et des remerciements seront adressés à M. Edmont. Un membre fait remarquer que saint Léger était honoré dans beaucoup d'églises du Nord de la France, que l'église de Fauquembergues (Pas-de-Calais) était, comme celle d'Anvin, placée sous le patronage de ce saint, qu'Arras en conserve le chef, et que la chapelle de N. D. des Miracles à Saint-Omer, qui contenait tant de reliques, en possédait aussi de l'évêque d'Autun (art. 11 de l'inventaire de 1559).

M. Fernand Donnet, bibliothécaire de l'Académie d'archéologie de Belgique, a envoyé à M. de Bailliencourt, avec prière de les transmettre à la Société, deux pièces datées d'Anvers, 1580, relatives à Antoine Sinoguet et Jehan Chaucheteur. Les troubles excités à Saint-Omer par les patriots ou sinoguets en 1578 ont fait l'objet d'une petite notice publiée en 1885 par M. L. Deschamps de Pas dans la 132me livr. du *Bulletin historique*. Mais M. l'abbé Bled a donné dans le t. XXI des *Mémoires* sous le titre : *la Réforme à Saint-Omer et en Artois de* 1577 à 1579, une étude complète sur la conspiration des sinoguets ou patriots, et a indiqué, notamment p. 224, que Sinoguet se

retira en 1578 à Amiens où sa femme le rejoignit. Aussi, les deux documents envoyés par M. Donnet sont remis à M. le vice-Président, et il est prié de vouloir bien les examiner et d'en faire précéder l'impression d'un préambule explicatif. Des remerciements sont ensuite votés à M. le bibliothécaire de l'Académie d'archéologie d'Anvers au sujet de cette intéressante communication qui donne des détails sur la fortune de Sinoguet et de quelques autres de ses complices.

Enfin M. Justin de Pas présente le premier inventaire qui ait été conservé des reliques et ornements de la chapelle de N.-D. des Miracles à Saint-Omer. Ce curieux document en latin remonte en 1346 et se trouve dans les archives de l'ancienne collégiale. L'auteur le compare à l'inventaire de 1559 rédigé en français et publié en 1891 par le ministère de l'instruction publique, et il démontre que celui de 1346 devait être plus étendu et que nous n'en avons que de précieux fragments, composés de deux morceaux de parchemin collés sur toile l'un à la suite de l'autre et laissant très probablement entre eux une lacune d'un feuillet au moins. Les articles de l'inventaire sont numérotés avec soin et accompagnés de notes explicatives. La Compagnie décide qu'il sera publié dans le *Bulletin historique*.

Séance du 27 février 1893.

Président : M. BUTOR, Président.

Secrétaire général : M. PAGART D'HERMANSART.

Le Secrétaire général a la parole pour lire le procès-verbal de la séance précédente qui est adopté sans observation.

Dons, hommages, échanges.

— *Du Ministère de l'Instruction publique :*

Atlas de monnaies gauloises préparé par la Commission de topographie des Gaules, par Henri de la Tour.

Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiée par les sociétés savantes de France. par R. de Lasteyrie et E. Lefèvre-Pontalis, t. II, 3me livraison.

Catalogue des manuscrits conservés aux archives nationales.

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de France, départements, t. XX.

Le canton de Chevreuse (Seine-et-Oise), notes topographiques, historiques et archéologiques, par L Morize, nouvelle édition accompagnée de 15 planches et d'une carte.

Supplément à l'album Caranda, 1re partie du fascicule de 1892, les fouilles aux grevières de Ciry-Salsogne, dans le parc de Fère-en-Tardenois et à Nanteuil-Notre-Dame, 3me année.

Conseil général du département du Pas-de-Calais, session d'août 1892, rapport du préfet et procès-verbaux des délibérations.

— *De la part des Sociétés savantes françaises* :

Bordeaux (Gironde). Société archéologique de Bordeaux, t. XI, 3me et 4me fascicules.

Boulogne (Pas-de-Calais). Bulletin de la Société d'agriculture de Boulogne, janvier 1893, t. XXIX, n° 1.

Chambéry (Savoie). Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, t. 31, 2me série, t. VI.

Le Havre (Seine-Inférieure). Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses de la 59me année 1892, 1rs à 4me trimestres.

Le Mans (Sarthe). Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 2me série, t. XXV, 33me de la collection, années 1891 et 1892, 4me fascicule.

Montauban (Tarn-et-Garonne). Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, t. XX, année 1892, 1er à 4me trimestres.

Orléans (Loiret). Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. XXIII.

Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord). Société d'émulation des Côtes-du-Nord. Bulletins et Mémoires, t. XXX, 1892. — Bulletins, année 1892.

Sens (Yonne). Bulletin de la Société archéologique de Sens, t. XV.

Valenciennes (Nord). Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de la Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes, 44me année, t. XLII, no 11, décembre 1892.

— *Étrangères.*

Bruxelles (Belgique). Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles, t. VII, livraison 1, 1er janvier 1893.

Annuaire, 1893, t. IV.

Analecta Bollandiana, t. XII, fasc. 1.

Abonnement.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 24me année, II, février 1893.

Polybiblion, Revue bibliographique universelle. Partie littéraire, 2me série, t. 37me, LXVIIme de la collection, 2me livraison, février. — Partie technique, 2me série, t. 19me, LXIXme de la collection, 2me livraison, fév.

Correspondance.

1° Lettre du 2 février par laquelle M. le Ministre de l'Instruction publique demande pour l'exposition de Chicago les bulletins, mémoires ou publications spéciales édités par la Société et portant le millésime de 1891. La Compagnie n'ayant que quelques bulletins et un fascicule des Chartes de Saint-Bertin portant cette date, pense que l'envoi demandé par M. le Ministre n'offrirait pas un intérêt suffisant.

2° Accusé de réception par le même ministre de 125 exemplaires de la 163me livraison du *Bulletin historique*, t. IX, année 1892, 3me fascicule.

3° M. de Bailliencourt, atteint d'une grave maladie, a envoyé une lettre de M. Donnet, bibliothécaire de l'Académie d'archéologie de Belgique à Anvers, le remerciant d'avoir donné communication à la Compagnie des deux

pièces relatives à Antoine Sinoguet mentionnées dans le précédent procès-verbal, et il en envoie deux autres concernant le même personnage Il ajoute que s'il avait pensé que la Société avait pu trouver un intérêt à ces pièces, il les aurait fait précéder d'une courte notice

4° Le 6 février, M. Donnet écrit au Secrétaire général une lettre dans le même sens, en ajoutant toutefois qu'il verra avec plaisir M. l'abbé Bled se charger de ce travail. La Société remercie M. Donnet de sa nouvelle communication et décide que les deux pièces qu'il envoie seront remises à M. le vice-président pour être examinées par lui et jointes à celles qu'il a reçues à la séance précédente; l'honorable membre se chargera de la notice qui doit en précéder la publication, et entrera au besoin en relations directes avec M. le bibliothécaire de l'Académie d'archéologie d'Anvers.

Comptes.

M. Herbout, empêché d'assister à la réunion, fait lire, au nom de la Commission des comptes, par M. le Secrétaire archiviste, un rapport très étudié sur la comptabilité de M. le Trésorier pour l'année 1892. Il fait ressortir la bonne situation de la Société, libérée de toutes ses dettes antérieures, mais en même temps il constate combien est faible son encaisse au 31 décembre, et il recommande une stricte économie afin de ne pas voir se renouveler les difficultés précédentes heureusement surmontées.

Communications.

Le Secrétaire général signale dans le tome II, 3me livraison de la *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de France* l'article consacré, pp. 496 à 513, à la Société des Antiquaires de la Morinie qui, « fondée au mois de septembre 1831 et » autorisée par lettre ministérielle en date du 19 janvier » 1832, reçut sa constitution définitive le 21 avril 1833, » époque à laquelle une ordonnance royale la reconnut » comme établissement d'utilité publique. Elle organisa » des sections à Aire, à Boulogne (1838), à Cassel (1838),

» à Calais (1839), à Dunkerque et à Saint-Pol. Dans cette » dernière ville, le comité avait pour organe une publi- » cation périodique nommée *le Puits Artésien*. » Puis l'article indique les divers ouvrages édités à part par cette Compagnie savante, et les matières contenues dans les volumes I à XIX des *Mémoires*, c'est-à dire de 1833 à 1885, et dans ceux des tomes I à VII du *Bulletin historique* (1852 à 1887). Cette longue nomenclature faite avec le plus grand soin ne laisse échapper aucun des documents les plus importants publiés. Elle contient 577 numéros (34583 à 35160).

Lectures.

M. le comte de Loisne a envoyé deux notices : l'une est la *Bulle du pape Eugène III* confirmant la collégiale de Béthune dans ses possessions. Cette pièce inédite est datée du 23 décembre 1152 et fait partie du fonds de Saint-Barthélemy aux Archives du Pas-de-Calais ; elle ne figure pas dans les *Acta pontificorum Romanorum inédita* publiés en Allemagne en 1881. Le Secrétaire général donne lecture du préambule rédigé par M. de Loisne et communique à l'assemblée la copie de la bulle annotée. Après examen, la Compagnie décide que cette pièce curieuse sera insérée dans le *Bulletin historique* et remercie l'auteur de sa communication.

L'autre notice est intitulée : *Antoine Le Prestre de Vauban, gouverneur de Béthune,* 1704-1731. Les premières pages de ce travail dont il est donné lecture intéressent vivement la Compagnie, il s'agit d'un parent de l'illustre ingénieur des places de Flandre et d'Artois. L'auteur raconte sa carrière militaire, sa prise de possession de son gouvernement de Béthune et son entrée solennelle dans cette ville ; puis le siège de Béthune qu'il défendit avec la plus grande vigueur en 1710 et dont il sortit avec les honneurs de la guerre après avoir dû capituler. Toutefois M. de Loisne s'occupe surtout, à propos de ce siège, de ce qui a trait à Vauban, et cherche à mettre en œuvre quelques documents que n'ont pas donnés

les auteurs qui en ont parlé avant lui. Le surplus de la lecture est renvoyée à la séance suivante.

La séance est levée à 5 h. 1/4.

Séance du 27 *Mars* 1893.

Président : M. BUTOR.

Secrétaire-général : M. PAGART D'HERMANSART.

La séance s'ouvre par la lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est adopté sans observations.

Dons, hommages et échanges.

— *De la part de l'auteur* :

Notice sur le corps des sapeurs-pompiers d'Arras, historique des mesures prises dans cette ville pour l'extinction des incendies, par Gustave Acrémant.

— *De la part des Sociétés savantes françaises :*

Amiens (Somme). Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, documents inédits concernant la province, t. XIII, le clergé de l'église d'Amiens en 1789.

Beauvais (Oise). Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, t. XV, 1re partie.

Cahors (Lot). Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, t. XVII, 1er à 4me fascicules.

Cambrai (Nord). Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, t. XLVII, séance publique du 8 novemb. 1891.

Château Thierry (Aisne). Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, année 1891.

Compiègne (Oise). Procès-verbaux, rapports et communications diverses de la Société historique de Compiègne, I, 1892.

Dijon (Côte-d'Or). Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, 4me série, t. III, 1892.

Paris (Seine). Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris, t. IV, 2me série, 4me fascicule.

Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, t. IV, 4me série, n° 1, 15 février 1893.

Revue de la Société des études historiques, 4me série, t. X, 58me année, 1892

Poitiers **(Vienne). Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4me trimestre 1892.**

Poligny **(Jura). Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, 33me année, nos 1 à 12, de juillet à décembre 1892.**

Reims **(Marne). Travaux de l'Académie nationale de Reims, 90me volume, année 1890-1891, tome II.**

Senlis **(Oise). Comité archéologique de Senlis, comptes-rendus et mémoires, 3me série, t VI, année 1891.**

Toulouse **(Haute-Garonne). Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, nouvelle série, t. IV.**

— ***Étrangères*** **:**

Gand. **Messager des sciences historiques, 1892, 4me livraison.**

Zurich **(Suisse). Mittheilungen der Antiquarischen Gesellschaft (der Gesellschaft fur vaterlandische Alterthumer) in Zurich, LVII, Mittelalterliche Burganlagen der ostschweig 1893.**

Abonnements.

Revue historique, **18me année, t. 51me, II, mars-avril 1893.**

Bibliothèque de l'École des Chartes, **t. LIII, 6me livraison, novembre-décembre 1892.**

Polybiblion, **Revue bibliographique universelle. Partie littéraire, 2me série, t. 37me, LXVIIme de la collection, 3me livraison, mars. — Partie technique, 2me série, t. 19me, LXIXme de la collection, 3me livraison, mars.**

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, **24me année. III, mars 1893.**

Journal des Savants, **janvier-février 1893.**

Revue de l'Art chrétien, **36me année, t. IV, 5me série, 1re livraison, 1893.**

Annuaire de la Société française de numismatique, **janvier et février 1893.**

Correspondance.

1° Accusé de réception par le bibliothécaire de l'Académie d'archéologie d'Anvers du tome XXII des *Mémoires*, du dernier fascicule des *Chartes de Saint-Bertin* et de 3 fascicules de l'année 1892 du *Bulletin historique.*

2° — Par M. le Ministre de l'Instruction publique de la 164me livraison du *Bulletin historique.*

3° M. Acremant envoie une notice sur *les Sapeurs-Pompiers d'Arras*, il rappelle qu'il est né à Saint-Omer et que c'est la raison qui l'a déterminé à offrir précédemment à la Compagnie son ouvrage sur le *Couvent de la Paix de Jésus*. Il remercie la Société d'avoir bien voulu en rendre compte (5 mars).

Communications.

Le Secrétaire général signale dans le t. XV des *Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise*, une étude de M. Seillier intitulée : *Crèvecœur le Grand (Oise)*. Dans ce travail, l'auteur mentionne les maisons seigneuriales successives de Crèvecœur, et il est amené à parler, p. 78, de Philippe de Crèvecœur, maréchal d'Esquerdes, auquel notre savant collègue M. Liot de Nortbécourt a consacré dans le *Bulletin historique*, p. 632 à 659 et 865 à 931 une notice beaucoup plus étendue que celle de M. Seillier qui ne paraît pas en avoir eu connaissance. S'il eût pu la consulter, en effet, il eût donné quelques renseignements précis sur la seigneurie d'Esquerdes, près Saint-Omer, ne l'aurait point appelé *des Cordes*, et, par suite, n'aurait pas écrit que Philippe, seigneur d'Esquerdes ou des Cordes, était plus connu sous le nom de maréchal des Cordes[1]. Après la nouvelle étude de M. Seillier qui le

[1] *Esquerdes* (Ekerde) cne de Lumbres, 833 hab. *Squerda* 960, cart. Sith. p. 80. — Esquerdes 1156, cart. St-Omer p. 54 v°. — Squerdes 1250, Eskuerdes 1319, cart. St-Omer anniv. p. 99. — Terre et seigneurie d'Esquerdes 1507, cout. d'Amiens. (*Dictre topographique de l'arrondisst de St-Omer*, par M. Courtois. *Mém.*

complète, cependant en quelque point, le travail de M. Liot de Nortbécourt reste donc une bonne et exacte biographie du célèbre homme de guerre.

Lectures.

L'ordre du jour appelle la lecture de la suite du travail de M. le comte de Loisne : *Vauban, gouverneur de Béthune,* 1704-1731. Dans cette partie de sa notice, l'auteur nous montre du Puy-Vauban nommé ingénieur général de toutes les places d'Artois, rentrant dans Béthune le 12 mai 1713 après la paix d'Utrecht qui avait rendu cette ville à la France, et décrit l'accueil enthousiaste que les habitants firent à leur gouverneur. Après avoir quitté la France pour aller faire le siège de Barcelone il revint à Béthune. Il reçut le brevet de grand'croix de l'ordre de Saint-Louis en 1715, et les terres de Saint-Sernin et de Bouzet en Bourgogne furent érigées en 1725 en comté sous la dénomination de Vauban. Les dernières années de l'illustre ingénieur se passèrent dans un repos glorieusement mérité et il mourut à Béthune le 10 avril 1731, les honneurs funèbres inusités qui lui furent rendus témoignèrent des regrets des habitants de cette ville dont il avait été 28 ans gouverneur. M. de Loisne donne en terminant son épitaphe. La lecture de ce travail bien étudié, pour lequel l'auteur a consulté les archives de la ville de Béthune et les divers historiens de cette ville, un journal du siège, les archives du département, divers ouvrages et mémoires militaires, le Mercure de France, les almanachs d'Artois, est écoutée avec un vif intérêt par la Compagnie qui le renvoie à la Commission des impressions.

L'ordre du jour étant épuisé M. le Président lève la séance à 4 heures et demie.

Le Secrétaire-général,
PAGART D'HERMANSART.

des Antiq. de la Morinie, t. XIII. Voir aussi *Bullettin historique des Antiq. de la Morinie,* t. V, p. 355).

Rapports sur les ouvrages offerts

Histoire de Béthune, par le chanoine Ed. Cornet. *2 vol. g^d in-8° de 477 et 515 p., illustrés de vues et plans* d'après Braun, van der Meulen, Harl, Hauserman etc. *Béthune, David* 1892.

M. l'abbé Cornet, curé-archiprêtre de Béthune, passa les dernières années de sa vie à de longues et minutieuses recherches aux archives de cette ville qu'il aimait de tout son cœur de prêtre et de Béthunois. L' « *Histoire de Béthune* » est le résultat de ces travaux. — Ouvrage intéressant par le charme du style, le classement des faits, l'étendue des renseignements, et qui complète sur divers points les travaux historiques dont cette ville a déjà été l'objet.

Dans le premier volume intitulé : « *Faits historiques* », l'auteur prend Béthune à ses origines, au VIe siècle, et poursuit son récit jusqu'à ces dernières années.

Le second, précédé d'une notice biographique sur l'auteur, est consacré aux institutions, aux communautés et aux monuments, et se termine par la liste des maires, des seigneurs, des gouverneurs et députés du Tiers-Etat de Béthune, les noms des régiments dont les archives municipales font mention, ceux des curés de Saint-Vaast et de Sainte-Croix, etc.

On s'étonnera probablement que s'écartant des usages de la science historique moderne, l'auteur n'ait pas cru devoir donner plus de pièces justificatives. Nous eussions aimé pour notre part à lire, avec toute la saveur de leur texte, les grands monuments de l'histoire de notre vieille cité artésienne, tels que l'acte d'échange de 1311 [1], la charte du 11 juillet 1312 [2], celles

[1] Echange de la ville de Béthune contre 1311 livrées de terre en Bourgogne. (A. N. *Layettes du Trés. des Chartes* J 254 b, n°s 70 et 71).

[2] Charte de Robert de Béthune faisant tradition à Philippe-le-Bel des villes de Lille, Douai et Béthune (AN. *Trés. des Ch.* JJ 43 f° 13).

de février 1347 [1], d'août 1386 [2], de septembre 1477 [3], et surtout, quelques chartes de privilèges, notamment celle du 3 mai 1334 qui a été le code des libertés communales de la ville de Béthune. Trois d'entre ces documents ne sont même pas analysés [4]; un autre l'est d'une façon inexacte [5]. L'auteur qui a étudié avec soin les archives de sa ville, paraît, quoiqu'il en dise [6], avoir un peu négligé celles du département où le *Dossier* de *Béthune* et le *fonds* de *St-Barthélemy* ainsi que les *Comptes des baillis d'Artois,* lui eussent fourni un appoint de documents important. Il eut retrouvé également des *Comptes* intéressants à la Bibliothèque Richelieu et de nombreuses chartes relatives à Béthune aux Archives nationales. Qu'il nous soit enfin permis de regretter que le chapitre « *Célébrités béthunoises* » ne soit pas plus complet, surtout pour l'indication des ouvrages des auteurs et que les noms propres soient trop souvent défigurés [7].

[1] Donation de la ville de La Gorgue à la ville de Béthune. (AN. *Tr. des Ch.* JJ 81 n° 948.)

[2] Echange entre Philippe de Bourgogne et Guillaume de Namur de la ville de Béthune contre le port de l'Ecluse. (Original. *Arch. D^les du Pas-de-Calais* — B. N. mss. *Chartes de Flandre,* t. I, p. 519. Copie du XVIIe s.)

[3] Don de la ville de Béthune par Louis XI à Antoine de Chausses, son chambellan. (AN. *Reg. du Parlement* X^1a 8608.)

[4] Les chartes de 1312, 1347 et 1477.

[5] M. le chanoine Cornet analysant la charte du 2 mai 1334 (t. I, p. 110) s'exprime ainsi : « L'échevinage, est-il écrit dans cette charte, sera composé de dix échevins, d'un prévôt, de deux mayeurs, d'un procureur-syndic, d'un greffier et d'un argentier. » Or la charte ne dit pas un mot du *procureur-syndic* et quant au *clerc* ou *greffier* et à l'argentier, dont il n'est pas parlé davantage, ils étaient nommés par l'*échevinage* mais n'en faisaient pas partie. (Cf. *Bul. des Ant. de la Morinie,* t. IX, p. 56 et 57.)

[6] Introduction p. XIII.

[7] Par exemple : *Bas de Grave* pour Ras de Gavre, *Bugelin* pour Buzelin, *Dupuich de Vauban* pour Du Puy-Vauban-*Dupuich,*

Ces quelques critiques ne nous empêchent pas, bien entendu de rendre hommage à l'élévation de pensée de l'écrivain, à la conscience de l'historien, à l'enseignement moral qui se dégage de son récit. Il sera peut-être difficile après lui d'écrire une nouvelle Histoire de Béthune ; mais il y aura toujours place pour des monographies qui mettront au jour des documents qui n'ont pas encore été utilisés.

Campagne de M. le maréchal de Noailles en l'année MDCCXLIII. — Journal du chevalier de Malbez publié par Joseph du Teil. — Paris. Picard 1892. 77 p. in-8° et 1 plan. — M. du Teil a retrouvé dans les casiers d'un bouquiniste à la foire de Bordeaux le journal ou carnet de poche tenu par le chevalier de Malbez de 1742 à 1747, et il en a extrait le récit de la campagne de 1743 auquel l'auteur prit part comme commissaire ordinaire d'artillerie. Les deux monographies imprimées de cette campagne qui existent à la Bibliothèque nationale et qui datent de 1743 et de 1745, sont insuffisantes, elles seront très utilement complétées par la publication de ce curieux manuscrit. M. du Teil y a joint un plan de la bataille de Dettingen conservé à la Bibliothèque nationale, pour remplacer le croquis incomplet qu'en avait donné le chevalier de Malbez. Une bonne liste des noms propres cités termine cet ouvrage édité avec le soin que M. du Teil met à toutes ses publications et qui n'a été tiré qu'à cent exemplaires.

B^{on} d'Hinges pour Dupire B^{on} d'Hinges, de *Boinage* pour de Bernage, Le Ricque *du* Marquais pour Le Ricque *de* Marquais, De *Rochaymon* pour de La Roche Aymon, *Fonlier* pour Fouler, *Rochecouart* pour Rochechouart, *Vallero* pour Wallera, Jean *Gonnelieu* pour Jean *de* Gonnelieu, *Philisbourg* pour Philippsbourg, *L'Adam Nicaise* pour Nicaise Ladam, *d'Armeval* pour d'Amerval, Marchand *de Béthune* pour Marchand *de Burbure*, etc. (t. I, p. 37, 53, 233, 258, 282, 312, 324, 329, 333. — t. II, p. 61, 225, 229, 435, 447, 500, etc.)

Études pour servir à l'histoire et à l'interprétation des noms de lieu, par L. Ricouart, Président de la Commission départementale des Monuments historiques. Département du Pas-de-Calais. Premier fascicule. Arrondissement d'Arras. Anzin. Ricouart-Dugour 1891. 244 p. in-4°.

Dans un travail consacré à l'arrondissement d'Arras, et dont la suite doit comprendre les autres arrondissements du Pas-de-Calais, M. Ricouart a réuni tous les éléments relatifs à l'étymologie et à l'origine des noms de localités. L'intérêt de ces documents a déjà été mis en lumière par de savantes monographies, et, en particulier, pour les environs de Saint-Omer, par les travaux de M. Courtois et de M. l'abbé Haigneré; mais aucun ouvrage n'a encore été consacré à cette étude d'une façon aussi complète et aussi étendue.

Dans une notice spéciale à chaque localité, l'auteur expose les variantes nombreuses dont le nom a été l'objet, les difficultés d'interprétation, s'il y a lieu, les textes sur lesquels il s'appuie, et les comparaisons qu'il tire d'origines communes à des noms d'autres pays. L'importance de ces commentaires se comprend facilement, si l'on voit sous combien de formes et d'orthographes diverses certains noms propres sont présentés dans les anciennes archives.

On ne peut se dissimuler que la division des localités établie par l'auteur en cantons, de même que l'ouvrage est divisé en arrondissements, ne peut cadrer avec celle que l'on pourrait tirer de la communauté d'origine des noms. Cette seconde division, M. Ricouart ne fait que l'indiquer au début de l'ouvrage : « Au point de vue ethnique, écrit-il, les noms de lieu » du Pas-de-Calais sont de deux natures. Ils sont Français » dans l'Artois, le Ternôis et le Ponthieu ; Flamands dans les » pays de Guînes, de Brédenarde, de l'Angle, et les environs » de Saint-Omer qui furent Flandre ». Toutefois, comme il le fait remarquer, cette distinction comporte des exceptions, l'influence de l'une et l'autre langue ne s'arrêtant pas à des limites déterminées d'une façon absolue. D'intéressants prolégomènes renferment l'analyse détaillée des suffixes et désinences d'origine latine et germanique que l'auteur rencontrera

dans son étude. Il y ramène à des règles générales la composition des noms, les altérations qu'ont subies leurs suffixes et désinences, leur signification ordinaire et le genre de radical qui les accompagnera le plus souvent, soit que ce radical se tire d'un nom d'homme, d'une agglomération, ou de la situation topographique des lieux. De ces règles générales il tirera des conclusions dans les cas où l'explication d'un mot pourra donner naissance à plusieurs hypothèses.

Nous ne pouvons ici que signaler cette étude sans entrer dans un examen plus approfondi. Il y a lieu de souhaiter que la publication des fascicules suivants permette bientôt aux travailleurs d'apprécier l'intérêt de ces recherches pour les arrondissements auxquels elles seront consacrées.

Le Canton de Chevreuse (département de Seine-et-Oise). Notes topographiques, historiques et archéologiques recueillies par L. Morize. Nouvelle édition accompagnée de 15 planches et d'une carte. 1 volume in-8 de 122 pages. Tours 1892.

Sous ce titre l'auteur nous offre une nouvelle édition d'un ouvrage déjà paru en 1869, mais auquel il a donné de plus grands développements ; 15 planches contenant des renseignements nombreux inédits pour la plupart en complètent les descriptions.

Les vingt communes du Canton de Chevreuse représentent assez exactement deux châtellenies du XIe siècle, celles de Chevreuse et de Maurepas. Après quelques renseignements généraux sur les anciennes divisions territoriales, la population, la topographie, le relief et la nature du sol, etc., M. Morize présente au lecteur chaque commune dépendant du canton de Chevreuse. Ce canton abonde en souvenirs et en monuments historiques. Citons rapidement les ruines des châteaux de Chevreuse et de Maurepas, les ruines ou les restes du prieuré de Haute-Bruyère, des abbayes des Vaux-de-Cernay et de Port-Royal, les châteaux de Dampierre, de Pontchartrain, etc.

L'ouvrage de M. Morize, qui est un guide fidèle pour l'étranger, ne peut qu'augmenter, suivant le désir de l'auteur « le respect dû aux monuments qui sont l'honneur et l'un des attraits de notre beau pays ».

INVENTAIRE

DES

RELIQUES, USTENSILES & LIVRES

de la chapelle de Notre-Dame des Miracles à Saint-Omer

EN 1346

Le premier inventaire qui nous soit parvenu des reliques et ornements de l'ancienne chapelle de Notre-Dame des Miracles est daté de 1346. Les archives de la ville de Saint-Omer en ont conservé plusieurs autres dont les plus anciens remontent à 1383, 1497, 1547, 1559. Bien que chaque récolement nouveau des objets du trésor ne donnât pas lieu à la confection d'un nouvel acte, et qu'on eût l'habitude d'y suppléer par des surcharges et râtures sur le dernier dressé, il est probable que dans les longs intervalles qui séparent ces dates il y eut d'autres inventaires qui ne nous sont pas parvenus.

Rédigés en latin jusqu'au milieu du seizième siècle, ils le sont ensuite en langue française, et parmi ces derniers, celui de 1559, qui peut être considéré comme le plus complet, a été publié en 1891 par M. Pagart d'Hermansart dans le *Bulletin*

archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques au Ministère de l'Instruction publique[1]. L'accueil qui a été fait à cette publication, ainsi qu'en témoigne le rapport de M. Darcel qui la précède, et l'importance que les communications de ce genre ont acquise dans les recueils archéologiques, montrent assez l'intérêt qui s'attache aux détails que nous donnent les anciens inventaires sur les objets mobiliers garnissant les trésors des églises et, par suite, sur les anciennes cérémonies religieuses et les dévotions en honneur au moyen âge.

L'inventaire de 1346 est, en raison de son antériorité, beaucoup moins étendu que celui de 1559. La fondation de la chapelle remontait à une époque relativement récente, et le Trésor n'avait pu accumuler la variété d'objets que l'on retrouve deux siècles plus tard. D'autre part, si les joyaux et ornements sont moins nombreux, nous trouvons en 1346 une plus grande variété de reliques de très antique origine. Quelques-unes, et non des moins curieuses, ont disparu dans les actes postérieurs. C'est ainsi que si l'on vénérait encore au seizième siècle un grand nombre d'objets ayant touché le Christ, la Vierge Marie et les Apôtres, tels que *la fleur que tenait la Sainte Vierge devant son Fils*[2], *la colonne du Christ*[3], des vêtements de la Sainte Vierge, etc., l'on n'y trouve plus trace, comme au quatorzième siècle, de *la verge d'Aaron*[4], de *la table sur laquelle Dieu écrivit de sa*

[1] 1891, n° 2, pp. 379 et suivantes.

[2] N° 15, invent. de 1346 ; n° 48, invent. de 1559.

[3] N°s 2 et 3, inventaire de 1346 ; n° 5, invent. 1559.

[4] N° 11, invent. 1346.

main la loi de Moïse[1] ; de *la fenêtre par laquelle entra l'ange Gabriel pour saluer la Vierge Marie*[2].

Enfin, nous devons constater que l'acte de 1346, tel qu'il nous est parvenu, n'est pas complet. Rédigé sur deux morceaux de parchemin réunis et collés sur toile à une époque bien postérieure, il forme actuellement un rouleau de 0^m86 cent. de longueur sur 0^m24 de largeur. On verra sous le numéro 39 que le raccord entre les deux parties a laissé dans le texte une lacune sur l'importance de laquelle il est difficile de se prononcer.

L'écriture est nette et soignée. Quelques intercalations peu importantes ont été faites. Les deux derniers articles forment une adjonction plus intéressante qui a été jointe à la reproduction du texte primitif.

Cette pièce curieuse, bien qu'inédite, n'était pas inconnue des travailleurs qui fréquentent les archives de la ville. M. L. Deschamps de Pas l'a citée dans son étude sur la statue de Notre-Dame des Miracles[3]. Il en avait également laissé une transcription intégrale qu'il avait l'intention de publier. C'est cette transcription que nous reproduisons ici, à laquelle nous avons cru devoir ajouter quelques notes.

JUSTIN DE PAS.

[1] ibid.

[2] ibid.

[3] *Annales archéologiques de Didron*, 1858, t. XVIII, pp. 257-264.

In nomine Domini amen. Istud est inventarium sanctarum reliquiarum existentium in capella beate marie in foro Sancti Audomari factum et ordinatum de voluntate dominorum de capitulo ecclesie Sancti Audomari per venerabiles et discretos viros dominum Albericum de vice comitibus [1] locum tenentem domini decani et dominum Johannem de manso [2] ecclesie Sancti Audomari predicte canonicum, dominum brixium Ruffi capellanum perpetuum et vicarium in dicta ecclesia, dominum Symonem davin capellanum dicte capelle, Et me johannem de esquerdes [3] clericum de choro dicte ecclesie notarium publicum anno Domini MCCC° quadragesimo sexto, sexta die mensis marcii, et septima die ejusdem mensis immediate sequente.

De . . . . . . xpo et de passione ejusdem.

1 Primo, una capsa argentea in qua est de ligno crucis et de sanguine domini in quodam feretro magno deaurato.

2 Item, de lancea domini et de columpna ejusdem in quodam tabernaculo super tabulam argenteam.

3 Item, de ligno domini et de columpna ejusdem, manna de celo que pluit, de sancto johanne crisostomo de sancta helena et de sanctis cosma et damiano. Omnia

[1] Alberic de vicecomitibus, chanoine titulaire de la 6e prébende depuis 1321, décédé en avril 1364.

[2] Jean de Manso, chanoine titulaire de la 20e prébende depuis 1337, décédé en 1361.

[3] Jean d'Esquerdes était secrétaire du chapitre jusqu'en 1374, date où il fut remplacé par Jean Pastavent. Nous retrouvons en 1391 et dans les années suivantes un Jean d'Esquerdes, seigneur de la cour de Philippe le Hardi, décédé en 1402, à qui l'église collégiale de Saint-Omer est redevable de plusieurs libéralités. (V. *l'Eglise Notre-Dame de Saint-Omer d'après les comptes de fabrique et les registres capitulaires,* par L. Deschamps de Pas. Mémoires de la Société des Antiq. de la Morinie, t. XXII, 1892, pp. 162 et suiv.). Nous ne pouvons dire s'il existe un lien entre ces deux personnages.

hec sunt in quodam vase cristallino cum pede et tabernaculo argenteis et cruce argentea desuper.

4 Item, due piccides [1] de ebore pendentes, in una quarum est de ligno et de mensa domini, et in alia est de sancto pantaleone.

5 Item, de petra ubi sanguis xpi expandit in quadam piccide argentea parva sine pede.

6 Item, una alia crux parva de ligno super argentata pendens continens de sepulchro domini, et de velamine sancte margarete.

7 Item, de cunabulo domini in quodam phiaterio [2] cuprio pendenti cum lapide cristalino ante.

8 Item, reliquie domini decani in quodam vase cristalino cum pede et tabernaculo argenteis, continentes de lapidea tabula in qua scripsit deus legem moysi digito suo, Item, in eodem vase de petra super quam sanctus Jacobus transivit mare, Item, ibidem de capite sancti stephani martiris.

9 Item, una crux magna argentea cum pede argenteo in quo est de ligno crucis domini, et crux tota est de argento.

10 Item, de sudario domini in quodam vase cristallino cum pede tabernaculo et pumello [3] argenteis.

11 Item, de virga aaron [4], Item, de altari super quod sanctus petrus cantavit, et de sancto bonifacio, et totum in quodam baculo vitrio.

12 Item, feretrum cuprium continens parvam crucem, inqua quidem cruce sunt scripte reliquie quorumdam aliorum sanctorum.

de sancta Maria.

[1] *Piccis* pour *pissis:* pixide, boîte destinée à recevoir des hosties.

[2] *Phiaterum* pour *phylacterium,* vase dans lequel les reliques des saints sont enfermées.

[3] *Pumellum* pour *pomellus*... pomme, bouton.

[4] On trouve dans l'*Inventaire du trésor de Saint-Pierre de Rome de 1489 :* de virga Aaron que floruerat in deserto. V. *Revue de l'Art chrétien,* 1889, t. VII, p. 101.

13 Primo, de capillis beate marie virginis in quodam tabernaculo argenteo super unam tabulam argenteam quod sustinent duo angeli argentei.

14 Item, de peplo beate Marie virginis in quodam vase cristallino cum pede et tabernaculo argenteis.

15 Item, una piccis eburnea depressa sine aliquo operamine nisi cum uno solo pumello cupreo, In qua quidem piccide est de flore quem beata virgo tenuit ante filium, Et de fenestra per quem gabriel angelus intravit salutans beatam virginem mariam.

16 Item, de junctura [1] et costa beate anne matris beate marie virginis in quodam vase cristallino cum pede argenta et tabernaculo.

17 Item, de oleo beate marie de sardenai [2], Item, ibidem de sepulchro domini. Item, ibidem de sepulchro beate marie in josaphat, in quodam plumbo in quadam capsa eburnea.

18 Item, de cera que fuit data miraculose hystrionibus [3] in capsa lignea cooperta de vitro.

De sancto johanne baptista.

19 Una magna piccis eburnea cum pede et tabernaculo argenteis continens de capillis et de cerebro beati johannis baptiste.

de apostolis.

20 Primo, de capillis apostolorum petri et pauli in quodam vase cristallino cum pede et tabernaculo argenteis.

21 Item, una piccis argentea continens reliquia sanctorum petri et pauli. Item, ibidem sancti stephani martyris et sancti stephani pape, de sancto ypolito et de sancto justino et sanctorum XLIIII martyrum et aliorum plurimorum sanctorum.

[1] L'on retrouve ce mot dans l'inventaire de 1559. M. Darcel le traduit par membre ou vertèbre. V. *op. cit.*

[2] Il s'agit évidemment ici d'une des trois Maries qui accompagnaient Jésus-Christ et de l'huile qui a servi à embaumer son corps.

[3] Nous n'avons pu trouver la légende de ce miracle. Il s'agit ici du miracle de N. D. des Ardents

22 Item, de cruce beati andree quam tenet homo argenteus in manibus suis.

23 Item, digitus beati andree in quodam vase cristallino cum pede argenteo et tabernaculo et pumello cristallino, in quodam feretro cuprio deaurato.

24 Item, de ossibus sancti jacobi in quodam vase cristallino de opere trifonii [1] cum pede argenteo.

25 Item, de ossibus et reliquiis sancti philippi in quodam vase parvo cristallino cum pede argenteo et tabernaculo deaurato ad modum trifonie.

26 Item, de ossibus sancti bartholomei apostoli in quodam brachio ligneo picto.

27 Item, de ossibus apostolorum symonis et jude in quodam vase cristallino cum pede et tabernaculo argenteis.

28 Item, de . . . . licio sancti thome apostoli in quodam vase cristallino cum pede argenteo et cruce desuper argentea.

29 Item, de sanguine sancti thome de dalmatica in quodam lapide cristallino longo cooperto de cupro.

de evangelistis.

30 Primo, de reliquiis beati marci evangeliste in quodam vase cristallino cum tribus pedibus et tabernaculo argenteis.

31 Item, de ossibus beati luce et de pulvere sancti vincentii in quodam vase cristallino circumligato per modum feretri cum quatuor pedibus et tribus pumellis cupreis quorum unum est de cristallo.

de martyribus.

32 Primo, de ossibus sancti leodegarii in quodam vase cristallino cum pede et tabernaculo argenteis.

33 Item, dens beati laurenti, et de ossibus ejus, et de ossibus sancte cecilie in quodam parvo vase cristallino cum pede et tabernaculo argenteis.

[1] On peut rapprocher ce mot ainsi que celui du n° 25 de l'ouvrage trifoirique de l'inventaire de 1559 (v. *op. cit.)*, dans lequel M. Darcel voit une œuvre travaillée à jour comme certains filigranes.

34 Item, piccis beati blasii, in qua est de sancto Jacobo cum pede argenteo et tabernaculo.

35 Item, de tunica beati thome martyris cantuariensis, de cilicio, de pulvere, de capillis ejusdem, de cuculla, de sed . . . . . . de stamina, de cilicio iterum predicti sancti thome in quodam marsupio in quadam piccide eburnea.

36 Item, de sanguine ejusdem sancti thome martyris in quodam specul . . . .

37 Item, baculus ipsius sancti thome martyris cantuariensis archiepiscopi . . . .

38 Item, de reliquiis beati policarpi episcopi et martyris in quodam vase . . . . culo argenteis et pumello.

39[1] Item, una pelvis quam dedit Jacobus de sancto quintino ponderis semi marche[2].

40 Item, une pelvis de stagno[3] quam dedit johannes de bolonia dictus kamus.

41 Item, una pelvis cuprea quam dedit domicella de morcamp.

42 Item, una parva campana ante dominam nostram pendens.

sequuntur utensilia dicte capelle.

[1] Les numéros 39 à 43 ne font évidemment pas partie des reliques des martyrs. Ils sont inscrits en tête du second morceau de parchemin collé sur toile à la suite de l'autre et l'on voit ainsi que le raccord n'a pas été fait exactement. Il peut se faire qu'un feuillet, contenant la suite des reliques des martyrs et le commencement de l'inventaire relatif aux bassins et autres objets compris dans ces quatre numéros, ait été perdu, et qu'on ait mis celui-ci à la suite des précédents quand on a collé le tout sur toile par mesure de conservation. L'absence du titre des reliques de *confessoribus* et de *virginibus* corrobore l'hypothèse d'une lacune assez importante.

[2] Petite mesure.

[3] D'étain.

43 Primo, due scale[1] argentee ponderis quadraginta grossorum turonensium[2] vel circiter. Item, due alie scale argentee quas dedit dominus Johannes de malevaut ponderis unius marche.

44 Item, XII coclearia argentea ponderis V grossorum turonensium quodlibet deficit unus.

45 Item, IIII^or cyphi murei[3] de quibus modo unus est fractus.

46 Item, sex letti[4] cum tribus capitalibus.

47 Item, septem paria linteaminum qua omnia delacerata sunt, exceptis duobus linteaminibus duntaxat.

48 Item, tres sargie[5].

49 Item, duo tapeti flassardi[6].

50 Item, XI cussini[7] antiqui et X cussini novi quos dimisit dominus J. de malevaut.

51 Item, pelvis cum bothorio[8].

52 Item, una pelvis barbitonsoris.

53 Item, unus cacubus[9] satis inutilis.

54 Item, tres poti cuprei et unus ferriolus.

55 Item, IIII poti de stagno.

[1] Coupe évasée.

[2] de Tours.

[3] *Murei* pour *murrei,* coupes précieuses. V. Ducange à l'article MAZER.

[4] Le mot *litte* ou *létices* se trouve dans les inventaires de cette époque rédigés en français. Il signifie *bordure* ou *bande d'étoffe.* (V. *Inventaire du mobilier de Charles V* dans les *Documents inédits de l'histoire de France.)*

[5] Étoffe de serge.

[6] *Flassada, couverture. Flassar,* vieux mot français, couverture de chevaux. Il s'agit peut-être ici de tapis pour étendre par terre, recouvrir le sol (?) par opposition aux tentures.

[7] Coussin.

[8] Ducange, au mot *botorium,* renvoie à l'article BUTTA. On pourrait donc supposer qu'il est ici question de bouteille ou vase pour le vin.

[9] Probablement pour *cacabus,* chaudron.

56 Item, duo semi loti [1].
57 Item, XII scutelle stagnee.
58 Item, duo vasa pro sale.
59 Item, unus potus pro aqua.
60 Item, tria candelabra cuprea.
61 Item, XII platelli.
62 Item, XII sauserons [2] novi.
63 Item, una situla magna.
64 Item, tres tabule cum duobus paribus tripodum de ligno.
65 Item, duo trepides ferrei.
66 Item, una rouwavela ferrea.
67 Item, una vertebra.
68 Item, una craticula.

Sequuntur libri.

69 Primo, unum missale et unum breviarium in uno volumine.
70 Item, unum aliud missale in duobus voluminibus.
71 Item, unum breviarium in duobus voluminibus.
72 Item, unum psalterium.
73 Item, duo libri cantus beate marie virginis.
74 Item, kalendarium in uno quaterno.
75 Item, duo libri miraculorum beate Marie, unus in gallico, parvulus : alius in latino una cum copertorio argenteo ymaginis beate marie virginis.
76 Item, unus quaternus de officio beate marie virginis.
77 [3] Item, librum vite patricii cum miraculis beate marie virginis.

[1] Demi-lot, mesure usitée dans les Pays-Bas, équivaut à la *pinte* de Paris.

[2] Peut-être pour *sauceres, saucerias* ou *sausarias*. Il doit être ici question de vases ou burettes affectant la forme de saucière. *Sausseron,* vieux mot français.

[3] Les numéros 77 et 78 ont été ajoutés après coup, ils sont d'une écriture un peu plus récente. Du reste, la date de 1348, citée dans le n° 78, indique bien qu'il est ici question d'une adjonction faite lors d'un récolement postérieur à l'inventaire.

78 In vigilia purificationis beate marie virginis anni XLVIII portavit dominus simone davin quamdam coronam magnam liliatam et posuit super caput beate marie virginis in foro, ex parte cujusdam persone que noluit nominari, ponderis XII onchiarum, videlicet in argento X. II onchias in lapidibus pensans : quam quidem coronam idem predictus (?) simon coram dominis canonicis in ecclesia Sancti Audomari inter duo altaria ostenderat et monstraverat die predicta.

(Archives du chapitre de Notre-Dame de Saint-Omer, G. 2740).

Une bulle inédite du Pape Eugène III

L'église collégiale de Saint-Barthélemy de Béthune, fondée en l'an 999 par Robert I de Béthune dit Faisseux, suivant une tradition [1] basée sur un ancien martyrologe [2], fut consacrée quelque temps après par Herluin, évêque de Cambrai et d'Arras [3]. Dès le milieu du XIIe siècle elle avait vingt et une prébendes fondées la plupart par les seigneurs de Béthune, quelques-unes par des prêtres. La légitimité des donations dont elle avait été l'objet, reconnue d'abord par l'évêque de Cambrai Gé-

[1] Almanach d'Artois Art. *Béthune*. — Mirœus. *Op. dipl.* t. II p. 945. — Duchesne. *Histoire généal. de la maison de Béthune*, p. 85 (Il place la date de la fondation de Saint-Barthélemy entre les années 997 et 1010). — Locrius. *Chr. belgic.* p. 171 (Il dit que cettè fondation eut lieu *circa annum 1000*). — d'Héricourt. *Dict. hist. et arch.* Béthune, t. I p. 8. — Cornet. *Hist. de Béthune*, t. II p. 350. — Quarré-Reybourbon. *Hist. de Béthune*, p. 10. — Béghin. *Hist. de Béthune*, p. 189. — Lequien. *Not. sur Béthune*, p. 39.

[2] Duchesne. *Loc. cit. Preuves*, p. 1.

[3] Entre les années 993 à 1014, d'après les auteurs précités ; en 1037 suivant Harbaville (Bullet. de la *Comm. des Ant. départ.*, t. II p. 15).

rard [1], puis par le pape Léon IX [2], fut proclamée solennellement par le pape Eugène III dans la bulle-privilège du 23 décembre 1152.

Ce document respectable par son antiquité et son intérêt historique, est encore inédit, malgré les recherches faites dans ces dernières années par les savants allemands pour donner un catalogue complet des actes de la chancellerie pontificale [3]. L'original fait partie du fonds de Saint-Barthélemy aux Archives du Pas-de-Calais, *carton I liasse 6*. C'est une feuille de parchemin de 0m73 sur 0m60, bien conservée, comprenant vingt-huit lignes de texte, en dehors des signatures qui en occupent elles-mêmes sept. L'écriture allongée est un peu pâle ; plusieurs mots sont presque effacés. On remarque la signature du pape, placée entre la *rota* et le *Benevalete ;* en dessous, celle des trois cardinaux évêques ; à droite, celle des cinq cardinaux diacres ; à gauche, celle des deux cardinaux prêtres. Le repli du bas porte une incision donnant passage à des lacs de soie jaune et rouge ; mais la bulle de plomb qui y était attachée a disparu. Ce privilège est inséré au cartulaire de Saint-Barthélemy dit *Livre rouge,* f[los] 12 v[o] et 52 r[o]. Les deux transcriptions datent du XIII[e] siècle ; nous les avons collationnées avec l'ori-

[1] 1014-1048.

[2] La *table des chartes et diplômes relatifs à l'histoire de la Belgique* assigne la date de 1090 à la charte publiée par Duchesne, contrairement au savant généalogiste et à Mirœus qui lui donnent 1030 pour date (Mirœus, t. I p. 575).

[3] Pfflugk-Hartung. *Acta pontificorum Romanorum inedita*. Tubingen 1881 in-8°. — Jaffé. *Regesta pontificorum Romanorum*. Leipsig 1885 2 vol. in-4°

ginal, et nous avons indiqué en note les variantes. Quelques mots auparavant sur l'intérêt que présente notre bulle pour l'histoire de Béthune et pour la topographie de son arrondissement.

I

D'abord elle nous permet d'apprécier à quel degré de prospérité était arrivée la collégiale de Saint-Barthélemy au milieu du XII[e] siècle. Dès cette époque le chapitre composé de vingt chanoines et d'un prévôt, possédait à Béthune, en dehors de l'église et de ses dépendances, le moulin du *Castel* et une brasserie. Celui-ci jouissait en outre de la dîme des bois, du droit d'*hostise* sur sept personnes et d'une rente de deux setiers de froment. A Saint-Pry il avait un moulin, une rente d'un marc et demi d'argent aux Wattines, un droit de terrage à Sévelingues, l'autel et la dîme du Locon plus une brasserie dans la paroisse, les dîmes de Beaumarais, du Raut, de Bruay, avec le moulin de ce dernier village, une autre dîme et une brasserie au lieu dit le *Roth,* en outre diverses terres et rentes à Gosnay, Beuvry, Marles, Houchin, Vendin, Rebreuve, Hersin, Bouvigny-Boyeffles, Sailly-la-Bourse, Billy-Berclau, Herlies, Longastre et dans une certaine localité désignée sous le nom de *Buchesent,* que nous n'avons pas pu identifier. Si l'on ajoute à cela les possessions dont la légitimité avait déjà été reconnue par les évêques Herluin, Gérard, Liébert, Drogon et par le pape Léon IX, des terres, une brasserie et quatre hôtes à Nœux,

la terre d'Oblinghem avec une autre brasserie, le bois, le moulin et les terres de Gosnay, les alleux de La Bourse, une dîme à Fouquières, des rentes sur le Marais-l'Avoué, Béthune et La Ventie [1], l'on se rendra compte de l'importance qu'avait au moyen âge une collégiale et en particulier celle de Béthune.

II

La bulle d'Eugène III est de plus un document précieux pour la topographie de notre arrondissement. Nous y trouvons la forme la plus ancienne de trois communes et de trois hameaux du canton de Béthune. Cambrin est représenté par trois communes et autant de hameaux ; Houdain par huit communes. Un nom appartient à l'arrondissement d'Arras, un autre au département du Nord. Ce qui fait environ vingt-deux noms d'anciennes localités, dont dix-neuf au moins existent encore aujourd'hui.

Le même document nous apprend que la ville de Béthune était anciennement entourée de bois, *nemus Bethuniensis,* qui s'étendaient jusqu'à Beaumarais, dans la commune de Beuvry ; qu'il y avait des moulins et des brasseries dans la plupart des villages, et que l'église de Béthune, comme celle d'Arras, avait sous sa dépendance un certain nombre d'individus d'une condition intermédiaire entre le servage et la liberté, payant des redevances appelées *Hostise,* d'où leur nom d'hôtes, *Hospites.*

[1] Duchesne. *Loc. cit. Preuves,* p. 1 et suiv.

Latran, 23 décembre 1152. — Le pape Eugène III prend sous sa protection l'église de Saint-Barthélemy de Béthune et la confirme dans ses droits et possessions.

Eugenius episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis Petro, decano ecclesie Sancti Bartholomei Bethuniensis, ejusque fratribus tam presentibus quam futuris, in perpetuum.

Pie postulacio *(a)* voluntatis effectu debet prosequente compleri, quatinus et devotionis sinceritas laudabiliter enitescat et utilitas postulata vires indubitanter assumat. Eapropter, dilecti in Domino filii, vestris justis postulationibus clementer annuimus et prefatam ecclesiam, in qua divino mancipati estis obsequio, sub beati Petri et nostra protectione suscepimus et presentis scripti patrocinio communimus, statuentes ut quascumque possessiones, quecumque bona eadem ecclésia in presentiarum juste et canonice possidet, aut in futurum, concessione pontificum, largitione regum vel principum, oblatione fidelium, seu aliis justis modis, Deo propitio *(b)* poterit adipisci, firma vobis vestrisque successoribus et illibata permaneant ; in quibus hec propriis duximus exprimenda vocabulis :

Locum in quo ipsà ecclesia sita est [1] cum appendiciis suis *(c)*. Altare de Locum [2] et decimam que ad ipsum pertinet in villa que dicitur Roht [3], carucam terre, quatuor

(a) Cartulaire : postulatio.

(b) Cartulaire : propicio.

(c) Cartulaire : appenditiis.

[1] L'Hôtel de M. Dellisse-Engrand occupe une partie notable de cet emplacement. (Loriquet. *Epigraphie de Béthune,* p. 15.

[2] *Le Locon.* C[on] de Béthune. Cet autel avait été donné par Robert I de Béthune, dit Faisseux. (Duchesne. *Preuves,* p. 1.)

[3] *Le Raut.* C[ne] de La Couture (Cf. A. D. Série L 102. *District de Béthune.)*

hospites et unam cambam, ex dono Roberti [1] in eadem villa. Sex mansos terre, molendinum castri et alterum molendinum in villa Sancti Prejecti [2], cum pertinenciis suis *(a)*. Quicquid habetis in villa que dicitur Salli [3]. Quicquid habetis in villa que dicitur Gothnai [4]. Ex dono Balduini [5], terciam partem tocius ville que dicitur Roholt [6]. Ex dono Roberti junioris [7] quicquid habetis in villa que dicitur Bruacum [8], videlicet molendinum, terram cultam et suarum frugum decimationem. Ex dono ejusdem, in villa que dicitur Bethunia, septem hospites et cambam unam ; et in villa que dicitur Wastines [9] marcam argenti et dimidiam, et totam decimam Bethuniensis nemoris et terre adjacentis de Bellomarisco [10]. Ex dono Hermengardis quicquid habetis in villa que dicitur Hersin [11]. Terram et redditus quos habetis in villa que dicitur Herlies [12]. Terram quam habetis in villa que dicitur Marès [13], decimam quam habetis in villa que dicitur Roht [14]. Ex dono Aaleh, in

(a) Cartulaire : pertinentiis.

[1] Robert I de Béthune, dit *Faisseux*.

[2] *St-Pry*. C[ne] de Fouquières-les-Béthune.

[3] *Sailly-la-Bourse*. C[on] de Cambrin.

[4] *Gosnay*. C[on] d'Houdain. — Donation de Robert II de Béthune (1037-1072).

[5] Bauduin de Béthune, frère de Robert III le Chauve.

[6] Il est à croire que ce mot *Roholt* désigne le même lieu que *Roht* et qu'il s'agit du Raut-sous-La-Couture.

[7] Robert VI de Béthune, dit le Jeune (1194-1214).

[8] *Bruay*. C[on] d'Houdain.

[9] *Wattines*. C[ne] de Beuvry. C[on] de Cambrin.

[10] *Beaumarais*. C[ne] de Beuvry. — Anciennement dans la paroisse d'Essars.

[11] *Hersin-Coupigny*. C[on] d'Houdain.

[12] *Herlies* (Nord), près La Bassée.

[13] *Marles*. C[on] d'Houdain.

[14] Il est probable que ce mot désigne le même lieu-dit que plus haut, de la paroisse de La Couture et non le Raout-sous-Lestrem.

villa que dicitur Hcin [1], duo sextaria frumenti. In villa que dicitur Longa Hasta [2], dimidium modium territici. In villa que dicitur Revure [3], duo sextaria frumenti. Hospites quos habetis ex dono Legardis in castro Bethunie. In villa que dicitur Cosnes [4] dimidiam marcam. Quicquid habetis in villa que dicitur Wendin [5], Berclati [6], Bovenies [7], Heduneanesin [8], Beveri [9]. Terragium quod habetis juxta pontem de Seveleng [10] et quicquid habetis in villa que dicetur Buchesent. Libertatem quoque seu immunitatem quam Herluinus *(a)*, bone memorie, atque alii episcopi vestri de personatus redditibus ecclesiis vestris concessisse noscuntur auctoritate sedis apostolice vobis nichilominus confirmamus. Preterea quod a nobis rationabili providentia statutum esse dinoscitur ut quatuor prebende quatuor honestis sacerdotibus dentur qui assidue vestre debeant ecclesie deservire, in posterum ratum et inconcussum permanere censemus.

Decernimus ergo ut nulli hominum liceat prefatam ecclesiam temere perturbare aut ejus possessiones auferre

[1] *Cartulaire* · Hocin. *Houchain.* C[on] d'Houdain.

[2] *Longastre.* C[ne] d'Ecout-St-Mein. C[on] de Croisilles.

[3] *Rebreuve.* C[on] d'Houdain.

[4] *Gosnay.* C[on] d'Houdain.

[5] *Vendin-les-Béthune.* C[on] de Béthune.

[6] *Billy-Berclau.* C[on] de Cambrin.

[7] *Cartulaire :* Bovegnies. *Bouvigny-Boyeffles.* C[on] d'Houdain.

[8] *Cartulaire :* Hedunanesin. Cette localité qu'il est difficile de déterminer d'une façon certaine est appelée *Amsin Heldonis* dans une charte de Godescalque (Cart. de l'église d'Arras dit *Livre blanc* BN. *m.s. latin* 9930 f[o] 10) et *Anesin Heddonis* dans la bulle du pape Adrien IV *(ib.,* f[os] 1 et suiv.). Nous inclinons à croire qu'il s'agit d'un lieu-dit pres d'Annezin-lés-Béthune où la collégiale avait quelques revenus.

[9] *Beuvry.* C[on] de Cambrin.

[10] *Sévelinques,* C[ne] d'Essars. C[on] de Béthune.

(a) Cartulaire : Herlevinus.

vel ablatas retinere, minuere seu quibuslibet vexationibus fatigare, sed omnia integra conserventur eorum pro quorum gubernatione atque subtentione concessa sunt usibus omnimodis pro futura in supradictis capellis, salva nimium dyocesani episcopi canonica justitia. Si qua igitur in futurum etc..... inveniant. Amen.

Ego Eugenius catholice ecclesie episcopus

+ Ego Conradus Sabiniensis episcopus

+ Ego Ymarus Tusculanus episcopus

+ Ego Hugo Hostiensis episcopus

+ Ego Oddo diaconus cardinalis S[ti] Georgii ad velum aureum

+ Ego Gregorius diaconus cardinalis S[ti] Augustini

+ Ego Johannes diaconus cardinalis Sanctorum Sergii et Bacchi

+ Ego Ildebrandus diaconus cardinalis S[ti] Eustacii

+ Ego Gerardus diaconus cardinalis S[te] Marie in via lata

+ Ego Gregorius presbyter cardinalis tituli Calixti

+ Ego Henricus presbyter cardinalis tituli Sanctorum Nerei et Achillei.

Data Laterani per manum Bosonis, scriptoris nostre Romane ecclesie, x kalendas januarii, indictione xv, incarnationis dominice anno M°.C°.L°II, pontificatus vero domini Eugenii pape III anno octavo [1].

C[te] A. MENCHE DE LOISNE.

[1] *Indiqué :* d'Héricourt. *Dict. hist. et arch. du Pas-de-Calais. Béthune :* P. 9 en note. — Cornet. *Hist. de Béthune,* t. II p. 353. — Béghin. *Hist. de Béthune,* p. 190 (avec une erreur de date).

Saint-Omer, Typ. H. D'HOMONT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 24 avril 1893.

Président : M. l'abbé BLED, vice-Président.

Secrétaire-général : M. PAGART D'HERMANSART.

M. le vice-Président déclare la séance ouverte à 3 h. 10 et lit une lettre de M le Président qu'une absence empêche d'assister à la séance. MM. Decroos et Marion s'excusent également.

Puis le secrétaire général lit le procès-verbal de la séance précédente. Aucune observation n'étant présentée, ce procès-verbal est adopté.

Dons, hommages, échanges.

— *Du Ministère de l'Instruction publique :*

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, section des sciences économiques et sociales.

— *De la part de l'auteur :*

Livre d'or de la municipalité amiénoise, par A. Janvier, membre de la Société des Antiquaires de Picardie

— *De la part des Sociétés savantes françaises :*

Caen (Calvados). Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.

Congrès archéologique de France, 57me session, séances générales tenues à Brives en 1890, par la Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments.

Chambéry (Savoie) Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, 4me série, t. IV.

Draguignan (Var).. Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan, t. XVII, 1888-1889. — T. XVIII, 18 0-1891.

Dunkerque (Nord). Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, 1889-90 91, 26me volume.

Moulins (Allier). Bulletin-Revue de la Société d'émulation et des beaux-arts du Bourbonnais, publication trimestrielle, 1re livraison, janvier 1893.

Valenciennes (Nord). Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de la Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes, 44me année, t. XLII.

— *Étrangères* :

Bruxelles (Belgique). Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles, t. VII, livraison 2, 1er avril 1893.

Nivelles Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles, t. IV, 3me livraison.

Philadelphie (Amérique). Proceedings of the American philosophical Society, held at Philadelphia, for promoting, useful knowledge, vol. XXX, december 1892, n° 139.

Abonnement.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 24me année, IV, avril 1893.

Gazette archéologique, Revue des musées nationaux, 15me année.

Polybiblion, Revue bibliographique universelle. Partie

littéraire, 2me série, t. 37me, LXVIIme de la collection, 4me livraison, avril. — Partie technique, 2me série, t. 19me, LXIXme de la collection, 4me livraison, avril.

Correspondance.

Accusé de réception par la Société des Antiquaires de Londres de la 163me livraison du *Bulletin historique.*

Candidature.

M. Yves de Raismes, demeurant à Lumbres (P.-de-C.), est proposé comme membre honoraire par MM. Decroos, Pagart d'Hermansart et abbé Bled. Le candidat appartient à une famille connue à St-Omer. Philippe-André de Raismes fut nommé conseiller au bailliage en 1728 et figure au procès-verbal de rédaction de la Coutume de 1739; plusieurs membres de cette famille ont aussi exercé la charge de lieutenant général au bailliage d'Aire-sur la-Lys. M. Yves de Raismes, en s'intéressant aux études historiques de notre pays, aura sans doute l'occasion de trouver d'intéressants documents dans ses papiers de famille. Conformément au règlement, l'élection est renvoyée à la prochaine séance.

Élection du trésorier.

Le Secrétaire général rappelle les services rendus par M. de Bailliencourt, trésorier de la Société, qui lui a été enlevé le 30 mars dernier après une douloureuse maladie qui le tenait éloigné de nos séances depuis déjà quelque temps. Admis dans notre Compagnie en 1873, il remplaça en 1875 M. Delmotte, qui avait été trésorier depuis 1854 ; c'est pendant sa gestion que la Société vit réduire de moitié la subvention annuelle que le département lui accordait jusque-là, et il eut la pénible obligation de rappeler à la Compagnie que ses ressources n'étaient plus en rapport avec l'ardeur au travail de ses membres et qu'il y avait nécessité d'espacer davantage les publications ; il a eu du moins, avant sa mort, la consolation de voir nos finances rétablies, sinon prospères.

C'était surtout dans les questions d'archéologie et d'art que M. de Bailliencourt prenait part à nos discussions,

il y était très compétent. Outre la Société française d'archéologie dont il faisait partie, il était membre effectif de la Société d'archéologie de Belgique. Envoyé par nous aux congrès auxquels les savants belges convient chaque année avec tant de courtoisie leurs voisins de France, notre regretté collègue y représentait avec distinction notre vieille Société dont il savait ainsi étendre les relations, et elle perd en lui un de ses membres les plus dévoués. Ses occupations ne lui laissèrent pas le temps d'écrire, mais il a fait don à notre bibliothèque de plusieurs ouvrages.

La Société ne pouvant rester sans trésorier, il y a urgence à remplacer M. de Bailliencourt, décédé le 30 mars 1893. En conséquence un scrutin est ouvert et M. Decroos ayant réuni l'unanimité des suffrages, est élu trésorier. Avis lui sera donné de sa nomination.

Lectures.

M. l'abbé Bled lit sur le *Calice de saint Omer* une note qui complète son travail publié dans la livraison 161, 1er fascicule de 1892. Il expose que l'on ignorait jusqu'à ce jour ce qu'était devenue cette précieuse relique, dont l'existence était constatée à la veille de la Révolution, et qu'on ne retrouvait plus lors de l'inventaire de l'argenterie et du trésor de la cathédrale dressé en 1792. L'auteur a fait aux archives departementales des recherches couronnées de succès : il y a découvert un inventaire du 13 septembre 1790 indiquant où étaient conservés le calice et la patène de saint Omer, et un procès-verbal du 11 octobre 1791 constatant l'enlèvement des objets inventoriés en 1790 pour être envoyés aux hôtels de « monoye ».

Ces intéressants renseignements sont écoutés avec beaucoup d'attention par la Compagnie qui décide qu'ils seront insérés dans le *Bulletin historique*.

M. Pagart d'Hermansart donne lecture à son tour d'une notice intitulée : *Organisation du service des pestiférés à Saint-Omer en* 1625. L'auteur explique qu'il n'a point voulu faire de nouveau la description déjà si souvent

tracée des maux qu'entrainait l'apparition de la peste, mais qu'il a cherché à indiquer quelles mesures prenait contre le fléau l'administration municipale au commencement du XVIIe siècle, c'est-à-dire à une époque où l'expérience, chèrement acquise par les épidémies des siècles précédents, avait permis à l'échevinage de ne négliger aucun moyen « pour obvier à la contagion ». Il faut dire malheureusement qu'à part l'isolement aucun remède n'avait été trouvé, mais les soins et les précautions étaient organisés d'une façon très intelligente. On lira notamment avec intérêt les traités passés avec « les porteurs de corps morts pestiférés », « le chirurgien nommé aux pestiférés » et autres pièces que publie notre collègue.

La séance est levée à 5 heures.

Séance du 29 *mai* 1893.

Président : M. BUTOR.

Secrétaire-général : M. PAGART D'HERMANSART.

La séance s'ouvre à 3 h. 10 par la lecture du procès-verbal de la séance précédente, adopté sans observation.

Dons, hommages et échanges.

— *Du Ministère de l'Instruction publique :*

Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1892, n° 4.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1892, n° 3.

Annuaire des bibliothèques et des archives pour 1893.

— *De la part des Sociétés savantes françaises :*

Amiens (Somme). Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1892, n°s 3-4.

Auxerre (Yonne). Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1892, 46me vol., 16me de la 3e série.

Boulogne (Pas-de-Calais). Bulletin de la Société d'agriculture de Boulogne, février-mars 1893, t. XXIX, n° 2.

Dax (Landes). Bulletin trimestriel de la Société de Borda, 18me année, 1er trimestre 1893.

Limoges (Haute-Vienne). Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. XL, 2me livraison, t. XVIIIme de la 2me série.

Lyon (Rhône). Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, sciences et lettres, 3me série, t. I. — Classe des lettres, 27me et 28me volumes.

Paris (Seine). Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, t. III, 4me série, 4me fascicule, juillet à décembre 1892. – T. IV, 4me série, nos 2 à 4, mars à mai 1893,

Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France, année 1892.

Saint-Dié (Vosges). Bulletin de la Société philomatique vosgienne, 18me année, 1892-1893.

Saint-Quentin (Aisne). Mémoires de la Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de St-Quentin, 4me série, t. X, année 1890.

Valence (Drôme). Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, année 1893, avril, 105me livraison.

— *Étrangères*.

Enghien (Belgique). Annales du Cercle archéologique d'Enghien, t. IV, 2me et 3me livraisons.

Gand. Messager des sciences historiques, 1893, 1re livraison.

Namur. Annales de la Société archéologique de Namur, t. XX. 1re livraison.

Tournai. Bulletin de la Société historique et littéraire de Tournai, t. XXIV.

Washington (Amérique). Annual report of the board of regents of the Smithsonian institution, showing the operations, expenditures, and condition of the institution for the year ending, june 30, 1890 — Report of the V. S. national museum.

Abonnements.

Journal des Savants, mars-avril 1893.

Revue historique, 18me année, t. 52, I, mai-juin 1893.
Romania, recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, t. XXII.
Annuaire de la Société française de numismatique, mars-avril 1893.
Revue de l'Art chrétien, 36me année, t. IV, 5me série, 2me livraison, 1893.
Polybiblion, Revue bibliographique universelle. Partie littéraire, 2me série, t. 37me, LXVIIme de la collection, 5me livraison, mai. — Partie technique, 2me série, t. 19me, LXIXme de la collection, 5me livraison, mai.
Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 24me année, V, mai 1893.

Correspondance.

1° Lettres d'envois du 29 avril et du 13 mai par le ministre de l'instruction publique d'ouvrages venant des États-Unis et de Belgique.

2° La Société française d'archéologie adresse un exemplaire du programme du Congrès archéologique qu'elle tiendra à Abbeville du 27 juin au 4 juillet, et exprime le désir de voir plusieurs membres de la Compagnie assister aux réunions du Congrès et prendre part à ses travaux.

3° M. Donnet, bibliothécaire de l'Académie d'archéologie de Belgique à Anvers, envoie un nouveau certificat du 4 novembre 1579 relatif à Sinoguet, sa femme et son fils, et une procuration de la même date. Ces pièces sont remises à M. l'abbé Bled.

4° La Société de philosophie américaine accuse réception des 163me et 164me livraisons du *Bulletin historique*.

Communications.

M. Decroos, élu récemment trésorier, remercie la Société de l'honneur qu'elle a bien voulu lui faire en l'appelant à ces fonctions, il accepte la charge qu'on veut bien lui confier et assure que la Société peut compter sur son dévouement. M. le Président répond à M. Decroos en le remerciant à son tour d'avoir bien voulu se charger de

gérer nos finances ; il ajoute que l'unanimité des voix qui l'ont élu montre assez que la Société a pensé qu'elle ne pouvait choisir un membre plus apte et plus dévoué à cette tâche quelquefois ingrate.

M. Legrand, Secrétaire-archiviste, expose que les héritiers de M. Martel, sénateur, ancien membre titulaire des Antiquaires, ont bien voulu faire don à la Société des ouvrages suivants :

Mémoires de l'Académie d'Arras, 11 volumes, années 1862, 1863, 1864, 1865, 1866, 1867, 1869, 1874, 1875, 1876, 1877.

Mémoires de la Morinie, tome X, 1re partie.

Annuaire du Pas-de-Calais, 7 volumes, années 1861, 1870, 1871, 1872, 1873, 1874, 1875.

Divers procès-verbaux des sessions du Conseil général qui permettront de compléter la collection de la bibliothèque des Antiquaires.

Diverses brochures.

M. le Président exprime les remercîments de la Compagnie et prie M. le Secrétaire-archiviste de vouloir bien les faire parvenir à M. Martel.

Le Secrétaire général annonce que M. l'abbé Benoist, curé-doyen de Saint-Sépulcre, membre titulaire, vient d'être élevé à la dignité d'archiprêtre de l'église Notre-Dame à Saint-Omer. La Société se félicite de ce que le nouvel honneur dont est investi M. l'abbé Benoist ne l'ait pas éloigné de ses collègues.

Élection.

Il est procédé ensuite au scrutin sur l'élection comme membre honoraire de M. Yves de Raismes ; le dépouillement du vote fait par le plus jeune membre constate que M. de Raismes est élu à l'unanimité. Le Secrétaire général est chargé de l'informer de sa nomination.

Congrès de la Société française d'archéologie à Abbeville.

L'ordre du jour appelle la désignation des délégués de la Compagnie au Congrès que doit tenir à Abbeville, du 27 juin au 4 juillet, la Société française d'archéologie. Le

Secrétaire général, qui fait partie de cette Société, expose qu'il a déjà exprimé au président ses regrets de ne pouvoir s'y rendre. La Compagnie désigne MM. Legrand, Secrétaire-archiviste, et Decroos, Trésorier, pour la représenter.

Aucune lecture n'étant à l'ordre du jour, M. le Président lève la séance à 4 h. 1/2.

Le Secrétaire-général,
PAGART D'HERMANSART.

Rapports sur les ouvrages offerts

Notice sur le corps des sapeurs-pompiers d'Arras, par Gustave Acrémant. Arras, 1893, Bouvry, 85 p.

Après un très rapide aperçu sur les précautions prises par les peuples de l'antiquité contre les incendies, l'auteur nous parle des associations religieuses qui s'étaient formées au moyen âge avec la mission d'éteindre les feux de malheur, et il cite notamment les carmes de Saint-Omer. Passant aux mesures prises en France par les pouvoirs publics dès Clotaire II, il mentionne les gardes de nuit et les guetteurs, puis les règlements relatifs à la couverture des maisons, les obligations imposées aux corps de métiers, enfin les perfectionnements successifs apportés à la manière de combattre les incendies et aux engins employés, depuis la première pompe à incendie importée en France en 1699 par du Mouriez du Perier, secrétaire de la Comédie française de 1686 à 1705, et sur la maison duquel la ville de Paris vient de faire apposer une plaque commémorative. La partie la plus intéressante du livre est la mention des anciens règlements appliqués particulièrement à Arras ; remarquons que pour les instructions données aux gens de métiers, MM. du Magistrat de cette ville s'étaient inspirés du règlement rédigé le 16 janvier 1726 par les échevins de Saint-Omer[1]. M. Acrémant termine son travail en citant les nouveaux règlements des sapeurs-pompiers d'Arras, et il rend hommage à ce corps d'élite.

L'église de l'abbaye royale de Sainte-Austreberte à Montreuil-sur-Mer, son historique, sa description, son trésor, par Aug. Braquehay, grand in-8°, 50 pages, 1 planche. Montreuil 1893.

C'est d'une sainte presque audomaroise, puisque sainte Austreberte fut toujours honorée chez nous d'un culte tout parti-

[1] Ce règlement a été imprimé et offert à la Société des Antiquaires de la Morinie. Voir aussi les *Anciennes Communautés d'arts et métiers à Saint-Omer,* p. 275-332 et 461.

culier, que M. Braquehay ravive la mémoire dans sa très intéressante notice sur l'abbaye royale de Sainte-Austreberte. Ce n'est pas seulement à titre de souvenir local que nous avons lu avec un vif intérêt les pages que M. Braquehay consacre à l'historique de cette église, à sa description, à son trésor. L'auteur traite son sujet avec ce que nous appellerons le culte du souvenir. Il complète en quelque sorte l'œuvre de M. l'abbé Meunier, curé de Marconne, qui a publié il y a trois ans une vie de sainte Austreberte, à la fois pieuse, savante et très attachante. M. Braquehay a recueilli nombre de notes curieuses sur les relations extérieures de la royale abbaye, sur ses abbesses. La partie où il nous décrit le trésor de l'église est particulièrement riche en détails intéressants disséminés dans quantité de publications et le plus souvent même inédits. Les dernières pages sont consacrées à la célèbre crosse dite de sainte Julienne, trouvée en 1757 dans le tombeau de cette abbesse, conservée aujourd'hui dans l'église de Saint-Saulve à Montreuil, et que M. de Linas a reproduite dans le premier volume de la *Statistique départementale du Pas-de Calais*, en l'attribuant à la seconde moitié du IXe siècle. M. Braquehay, dans une savante dissertation, montre le bien fondé de cette attribution contraire à l'opinion de plusieurs érudits.

LE CALICE DE SAINT OMER

(2me ARTICLE) [1]

Son envoi à la Monnaie en 1791

(Communication de M. l'abbé Bled, vice-président.)

En conclusion d'une petite note sur le calice de saint Omer, ouvrage, selon la légende, de saint Eloi lui-même et donné par lui à son ami, le premier évêque de Thérouanne, nous nous demandions si nous reverrions quelque jour cette précieuse et vénérable relique. On suivait en effet l'histoire du calice et on en constatait l'existence jusqu'à la veille de la Révolution, puis il disparaissait tout à coup et ne se retrouvait plus dans l'inventaire de l'argenterie et du trésor de la cathédrale de Saint-Omer, fait en 1792, et publié par M. L. Deschamps de Pas. Les chanoines avaient-ils réussi par quelque pieuse industrie à soustraire à la rapacité du fisc la sainte épave conservée avec tant de soin durant plus de mille ans dans la « thésaurie » du chapitre? Nous aimions à l'espérer. Des documents que nous avons récemment trouvés dans l'immense dépôt de nos archives départementales il résulte qu'il nous faut aujourd'hui renoncer à ce cher espoir. Le ca-

[1] Voir *Bulletin de la Morinie*, t. IX, p. 19.

lice de saint Omer a eu le sort à jamais lamentable de tant d'œuvres d'art brutalement détruites dans la tourmente révolutionnaire.

En vertu des décrets de spoliation portés par l'Assemblée nationale en avril et en juin de l'année 1790, les administrateurs du district de Saint-Omer, nommés à cet effet, les sieurs Jean-François-Félix de Wansin, Antoine-Joseph Martel et de Thosse, accompagnés du sieur Boubert, avocat, procureur syndic, se présentèrent à la cathédrale le 13 septembre 1790. Ils furent reçus par le sieur Deneker « prêtre bénéficier » qui les conduisit à la sacristie où ils trouvèrent le sieur Facon, prêtre chanoine et maître de la fabrique. En présence de ce dernier, ils firent immédiatement l'inventaire de tous les objets qui leur furent montrés. Nous prenons dans leur procès-verbal les extraits suivants d'autant plus intéressants que plusieurs des articles, et des plus importants, ne figurent plus à l'inventaire de 1792 publié par M. L. Deschamps de Pas.

« Dans la sacristie : En argenterie.

» Cinq calices et leurs patènes vermeillés, et quatre » non vermeillés.

» Deux burettes, leur plat, deux baisers de paix, une » écaille et une écharpe à laquelle est attachée un crochet.

» Une croix, un bâton de chântre, deux autres de cho- » ristes, deux encensoirs et leurs navettes, un bénitier et » son aspersoir, une petite croix, un reposoir à placques » et un missel romain à boucles et coins, plus le bâton du » maître de cérémonie et une masse de bedeau.

Nous passons l'inventaire très détaillé des ornements sacerdotaux, des aubes, linges et parements d'autel, etc.

» Dans l'église, dans une niche grillée [1], le chef de S[t]
» Omer en argent vermeillé, orné de pierres de différentes
» couleurs.

» Dans la chapelle de S[t] Maxime, le chef dudit saint en
» argent aussi vermeillé.

» Dans le tabernacle placé dans celle du Saint Sacre-
» ment, une remontrance ou ciboire et une boëte aux
» saintes huiles aussi d'argent vermeillé.

» Dans la chapelle de S[t] Erkembode, le chef dudit saint
» en argent.

» Dans le chœur, sur l'autel, est placé une châsse d'ar-
» gent surmontée d'une croix ayant le christ doré, laquelle
» châsse contient le corps dud. S. Omer [2], deux chande-
» liers d'autel à trois branches torses et deux autres petits
» chandeliers d'acolite aussi d'argent et les antiphonaires
» à l'usage du chœur.

» *Introduits ensuite par le sieur Facon dans un petit*
» *endroit qui se trouve renfermé dans la chapelle S[t]*
» *Claude [3], il nous a fait voir le calice et la patène de S[t]*

[1] Cette niche grillée est maintenant incorporée à la sacristie. On voit encore à l'intérieur, le dais de maçonnerie sur lequel reposait la châsse de saint Omer. En avant étaient des volets qui s'appliquaient contre la grille et fermaient l'édicule. Tous ces vieux souvenirs si respectables d'un ancien culte qui fut pendant des siècles le principal de la cité audomaroise après le culte de N.-D. des Miracles moins ancien, ont disparu pour faire malencontreusement place au bas-relief commémoratif de M. le chanoine Duriez, autrefois archiprêtre de Notre-Dame.

[2] Nous avons donné une brève description de cette châsse dans notre *Notice sur le calice de saint Omer, Bulletin de la Morinie,* t. IX, p. 20.

[3] La chapelle Saint-Claude, est celle que l'on rencontre la deuxième à gauche en sortant de la sacristie. Elle contient une mise au tombeau que le doyen Simon Godefroy, mort en 1499, y fit placer. Derrière le mur qui fait le fond de cette scène, se trouve un petit réduit auquel on accède par deux ouvertures à

» *Omer en or ducat, une croix d'argent, quelques adora-*
» *teurs, quelques reliques et une vierge en placqué de la*
» *hauteur environ dè deux pieds et demi.*

Un an après cet inventaire, le 11 octobre 1791, les sieurs de Wansin et Le Roy se présentèrent de nouveau à l'église cathédrale, mais cette fois pour emporter ce qu'ils avaient seulement inventorié l'année précédente. Leur procès-verbal nous apprend ce qu'ils ont fait du calice de saint Omer.

Ils déclarent que ce jour ils se sont transportés en la chapelle de Saint-Claude et qu'après avoir constaté le bon état des scellés qu'ils avaient « placés à la porte d'un endroit ou garde meuble », ils ont trouvé, conformément à l'inventaire du 13 septembre 1790, « un calice et sa patène en or pur,
» une vierge en placqué d'argent de la hauteur de
» deux pieds et demi, une croix en plaque d'ar-
» gent, des adorateurs et deux relicaires en forme
» de bras, le tout en placques d'argent, lesquels
» objets nous avons, conformément aux décrets,
» fait transporter au directoire pour, d'après la
» pesé qui en sera faite, être envoyés aux hôtels
» de monoye. »

Arch. dép. Papiers du district de Saint-Omer, liasse 41, 2o.

chaque extrémité du monument. C'est dans cet étroit couloir parfaitement dissimulé que les chanoines renfermaient les objets les plus précieux de leur cathédrale.

ORGANISATION DU SERVICE DES PESTIFÉRÉS
A SAINT-OMER EN 1625

On a décrit déjà les ravages causés par les différentes pestes qui sévirent à Saint-Omer pendant le moyen-âge et jusqu'à la fin du XVIIe siècle, mais on a moins insisté sur l'ensemble des mesures que prenait l'administration échevinale contre le fléau [1]. Si pendant les premiers siècles où les épidémies eurent une violence excessive, bien des précautions étaient négligées, plus tard le service des pestiférés se trouvait organisé avec un soin remarquable qui fait honneur au Magistrat [2]. Nous trouvons dans les archives communales notamment des détails précis sur les mesures administratives qui furent prises en 1625. La peste qui éclata cette année-là ne fut d'ailleurs ni une des plus terribles ni une des plus longues que la population ait eu à supporter, puisqu'elle ne dura guère que six mois.

Dès le milieu de l'année 1623 l'état sanitaire du Nord de la France était inquiétant, et l'échevinage

[1] Voir les *Établissements hospitaliers de Saint-Omer,* par M. L. Deschamps de Pas, St-Omer, D'Homont 1887, p. 351 et suiv. — *La peste à Saint-Omer en 1597 et 1636,* par M. l'abbé Bled, Arras, Laroche, 1892, in-12, 12 p.

[2] On appelait ainsi en Flandre le corps municipal.

de Saint-Omer prenait le 17 août une délibération portant : « Pour obvier à la maladie contagieuse » qui règne de présent ès villes de Paris, Rouen, » Dieppe, Beauvois, le tout au royaume de France, » défense de n'admettre aulcunes personnes ny » marchandises provenans desditz lieux sous les » peines etc. »[1]. Mais en 1625 le fléau s'était étendu et avait atteint Calais à quelques lieues de Saint-Omer, et c'est en vain que le Magistrat fit le 2 juin un règlement prohibant l'entrée de certaines marchandises venant de cette ville[2]; deux mois après le faubourg du Haut-Pont fut envahi par la maladie, et le 8 août l'on reconnut que deux ou trois enfants y étaient morts de la contagion l'avant-veille[3]. Aussitôt l'échevinage prit les précautions nécessaires pour empêcher le fléau de s'étendre, et pour organiser les secours tant à domicile que dans les établissements hospitaliers que possédait la ville.

Il fit le 20 août un accord avec un « porteur de corps morts pestiférés », nommé Nicolas Ruyde, qui fut chargé de conduire les malades à l'hôpital Saint-Adrien[4], où des sœurs les soignaient, et d'enterrer la nuit dans le cimetière de

[1] Registre aux délibérations du Magistrat Q commençant aux Roys 1621 et finissant au deuxième de janvier 1626, p. 85.

[2] id. p. 168.

[3] Pièce justificative I.

[4] C'était l'ancienne maison des Béguines, sur le bord de la rivière Sainte-Claire, qui fut affectée vers 1523 au traitement des pestiférés. Cet hôpital cessa d'exister vers 1750. Avant sa création, les malades étaient secourus à domicile. (Deschamps de Pas, *loc. cit.)*

cet hôpital [1], « ou ailleurs en terre sainte, à une profondeur de quatre pieds pour le moings », ceux qui décéderaient de la contagion.

Autrefois la population avait eu à se plaindre de divers désordres commis par les frères *scellebroders* chargés au quinzième siècle et pendant une partie du seizième, de soigner les pestiférés et d'enterrer leurs cadavres, et le Magistrat avait dû les supprimer [2]. Il eut soin de prévenir le retour de pareils scandales et il fit jurer au nouvel agent qu'il instituait, d'exercer ses fonctions « sans » aulcunement prendre ou mésuser des biens » qu'il trouvera ès maisons mortuaires ou aultres, » ny pareillement aller ou converser en sa maison » avec sa femme maisme ny ailleurs que ès lieux » ou besoing sera pour l'estat du dit office. » De plus, on eut soin de choisir un homme marié, et cet usage persista lors des épidémies postérieures.

Quelque grande que fût l'utilité d'enterrer rapidement les morts, l'enlèvement des cadavres ne pouvait avoir lieu « sans réquisition de la per» sonne à qui ce polra toucher, ou ordonnance » de la part de Messieurs du Magistrat. »

Le « porteur de corps morts pestiférés » devait recevoir de l'échevinage 18 florins par mois, plus

[1] Ce cimetière derrière le couvent des Béguines était un emplacement qui avait été acheté par le Magistrat vers 1523 pour en faire un cimetière pour les pestiférés. Il faisait partie de l'amanie de Saint-Bertin en 1753 *(Bulletin hist.* t. VIII, p. 238). C'est aujourd'hui le marché aux bestiaux (id.)

[2] Grand registre en parchemin aux archives municipales, 23 décembre 1523, f. 147 v° et *Établissements hospitaliers de Saint-Omer,* déjà cité, p. 353-354. Ces frères étaient de l'ordre de Saint-Augustin.

30 sous par inhumation, qui étaient aux frais des familles « ayant moïens »; pour les pauvres la ville versait 15 sous. En outre on lui donna de suite « pour denier à dieu » xxx s. et un demi-tonneau de forte bière. Il était tenu de loger dans « une chambrette », hors la porte du Brûle, vers le moulin de la Mal-assise, et de porter un bâton rouge afin que chacun évitât de l'approcher ; à lui-même était imposée l'obligation de s'éloigner « en distance compétente » de tout habitant. Il lui était de plus interdit d'avoir communication avec qui que ce fût pendant six semaines après la cessation du fléau, et son salaire continuait à lui être payé pendant ce temps. Le règlement du 20 août prévut le cas où le porteur de corps morts ne pourrait suffire à sa tâche, si par exemple l'épidémie prenait une certaine gravité ; il porte en effet : « Et si » l'on commect encore aultres personnes ou dit » office ou aultres choses en dépendant, icelluy » Nicolas sera tenu l'assister et faire tous les » debvoirs requis pour l'exécution de leur office » de bonne foy. »

Si enfin il venait à mourir dans le cours de ses pénibles fonctions, la veuve devait être assistée par la bourse commune ou la table des pauvres des églises [1].

Nicolas Ruyde n'exerça pas sans doute son of-

[1] Voir ces conditions Pièce justificative II. — Les *tables des pauvres* étaient des institutions charitables annexées à chaque paroisse, gouvernées chacune par trois administrateurs annuels qu'on nommait *tabliers*. Ces établissements correspondaient assez exactement aux fourneaux économiques de nos jours. Le chapitre de la collégiale avait aussi sa table des pauvres.

fice au gré du Magistrat, car il fut remplacé presque de suite, le 26 août, par Guillaume Andrien et Anne Erson Robert, sa femme, et on l'obligea à « se tenir pendant six semaines en l'une des » hobettes ou chambrettes estant hors la porte » du brulle, vers le mollin de mal assise [1] ».

On prescrivit aussi le 4 septembre « dès main- » tenant et pour l'advenir » de garnir les maisons des pestiférés « en hault de l'huys, par dehors » sur la rue, d'une barre de bois blanc » très apparente, et les malades ne purent sortir sans porter « visiblement la blance verge », à peine de cinq florins d'amende [2]. On ne leur permettait de circuler dans la ville que de midi à 2 heures, et de 2 heures à quatre les jours de marché; l'entrée des églises leur était interdite et ils ne pouvaient entendre la messe les dimanches et fêtes que sur l'emplacement des cimetières, qui, on le sait, étaient alors autour des églises [3].

Le 4 septembre, un chirurgien de la ville, Georges du Maisnil, fut chargé d'assister « tous bour- » geois et habitans qui sont ou polront estre tou- » chés » de la maladie contagieuse; et un apothicaire lui fut adjoint pour lui livrer « ce qui sera » de besoing à la charge de la ville pour le regard » des pauvres [4]. »

Le chirurgien fut logé près du jardin de Saint-Adrien, il eut quatre florins par jour dont le paie-

[1] Registre aux délibér. du Magistrat Q f. 177. Voir page 227 une note relative aux porteurs de corps morts pestiférés en 1636 et 1637.

[2] Registre aux délibér. du Magistrat Q f. 180.

[3] Pièce justificative IV.

[4] Registre aux délibér. du Magistrat Q f. 180. Pièce just. III.

ment devait lui être continué pendant « les qua-
» rante jours après que de la part de Messieurs
» luy sera déclaré que l'on le décharge de la sol-
» licitude des infectez », et on lui avança de suite cent florins sur ses gages. On lui fournit en outre cent fagots, trois rasières de charbon et trois pierres de chandelles [1]. Et il fut exempt de « garde
» personnelle pour lui et ceulx de son maisnage,
» et de logement de soldats ». On lui accorda encore 20 florins, valeur d'une robe, et 20 autres pour denier à dieu « ou vin de ce présent accord. »

Il était tenu « de visiter oculairement, traictier
» et panser par ses mains tous malades infectez
» tant pauvres que riches. » Les bourgeois « ayant moiens » lui devaient 20 pattars pour chaque saignée, les « habitans médiocres, gens méchaniques
» vivant de leur travail et manœuvres » seulement dix pattars. « Ne lui sera payé aultre chose » pour saigner les pauvres entretenus par les tables paroissiales, bourses communes et hôpitaux.

Moyennant le même salaire, il devait faire « vi-
» sitation des corps morts réputés d'estre décédés
» du mal conttagieux touttefois qu'il en sera re-
» quis ou que lui sera ordonné par messieurs du
» magistrat » ; son salaire était fixé « selon la
» qualité des personnes, sçavoir xx s. pour les
» riches, x s. pour les médiocres et pour les pau-
» vres rien. »

[1] La *rasière* équivalait à l'hectolitre 1/3 actuel. La *pierre* était tantôt de 4 livres 1/2 tantôt de 6 livres, suivant la marchandise pesée, la livre ancienne de Saint-Omer étant de 14 onces. (Voir les *Communautés d'arts et métiers*, Saint-Omer, Fleury-Lemaire, 1879, p. 172, 174, 175.)

Il pouvait fournir « les emplastres, cataplas- » mes, applicatz et aultres médicamens » et s'en faire payer « raisonnablement », mais les malades étaient libres de les faire prendre à leurs dépens chez les apothicaires.

Les remèdes employés et en usage alors ne sont pas indiqués d'une manière précise, et l'échevinage n'en recommande aucun, ce sont des saignées, des emplâtres, cataplasmes, « applicats et » aultres médicamens qu'il conviendra », dont la composition n'est pas mentionnée.

Les « physiciens » ou médecins, même ceux attachés à la personne des princes qui avaient gouverné la Flandre et l'Artois, avaient en effet édicté vainement des prescriptions variées, en recommandant comme moyen préventif l'usage du vin, des fruits aigres, d'infusions de surelle[1] dans du vinaigre, de la triacle ou thériaque, l'abstention des bains, etc. Le vinaigre était considéré comme un désinfectant, on conseillait d'en aspirer souvent et d'en user avec tous les remèdes. Lorsque le mal était déclaré, on ne connaissait guère que la saignée pratiquée à diverses parties du corps selon les circonstances et les organes atteints les premiers[2]. Mais ces remèdes

[1] C'est la petite oseille.

[2] Le tome X des *Mémoires de la Société d'émulation de Roubaix* (année 1888) contient p. 221 à 241 un intéressant chapitre sur la peste dans une étude intitulée *les Médecins des pauvres et la santé publique en Flandre,* par M. Alex. Faidherbe.

Voir un mémoire inédit de Lantaret sur la peste de Digne en 1629 qui fit périr les neuf dixièmes de la population. C'est un morceau remarquable, au point de vue médical et littéraire, communiqué par M. Isnard, archiviste des Basses-Alpes, au

n'avaient aucune efficacité, l'isolement des malades seul pouvait diminuer l'intensité du fléau [1] et c'était la principale mesure que prescrivait l'échevinage. Des ordonnances relatives à la destruction par le feu ou à la vente et au colportage des hardes et vêtements des pestiférés morts complétaient l'ensemble des moyens employés pour empêcher la propagation de la contagion.

Mais il ne suffisait pas d'édicter ces mesures, il fallait en assurer l'exécution : l'échevinage s'adjoignit deux bourgeois pour y veiller. Les sieurs Bulot et Tholier acceptèrent courageusement le 25 septembre la mission de visiter les maisons infectées et les hôpitaux, et de rendre compte chaque jour au Magistrat de la situation de l'épidémie [2]. Ils durent aussi faire sortir des hôpitaux les pauvres étrangers à la ville et de les faire conduire hors des portes [3] afin d'assurer des lits aux habitants malades et de concentrer tous les secours au profit d'eux seuls.

On demanda également deux religieuses de l'hôpital de l'escotterie au brulle « pour tenir leur » demeure en lune des chambres de la maison de » S[t] Adrien, pour y assister ceulx quy se y seront

Comité des travaux historiques et scientifiques *(Bulletin historique et philologique,* année 1891, n° 1, p. 40 et suiv.).

Dans la collection des *Documents inédits sur l'histoire de France,* les lettres de Peiresc contiennent t. I, p. 728 et 741, t. II, p. 176, des détails également curieux sur la peste qui sévit de 1629 à 1632 dans le Midi et qui désola la ville d'Aix.

[1] On comptait aussi beaucoup sur la gelée pour arrêter l'épidémie pendant l'hiver.

[2] Pièce justificative IV.

[3] Registre aux délib. du Magistrat Q, f. 182 r°.

» rethirez pour la contagion », et on fit « raccom-
» moder deux petites maisons estans du pour-
» pris du jardin de St Adrien afin de s'en servir
» pour ceulx quy seront envoyez audit lieu pour
» la contagion [1]. »

On réussit peut-être ainsi à enrayer le fléau, car la peste de 1625 ne fut pas très violente. Au mois de novembre, l'archiduchesse infante, gouverneur général des Pays-Bas [2] ne craignit même pas de venir à Saint-Omer qu'elle quitta le 7. L'épidémie continuait cependant, car l'échevinage décida le 24 novembre de faire le 4 du mois suivant « pour-
» chas pour les povres infectez.... ès maisons des
» habitans », et il envoya vers l'évêque, le chapitre de Notre-Dame et l'abbé de Saint-Bertin pour les prier de « contribuer quelque chose audict effet. [3] »

Ces mesures préventives, ces prescriptions sanitaires et la charité publique semblèrent avoir dominé complètement l'épidémie, puisque le 15 décembre, Messieurs autorisèrent le chirurgien commis aux pestiférés à commencer le lendemain la quarantaine à la suite de laquelle il pourrait reprendre la vie commune [4].

Toutefois cette décision fut un peu prématurée, car si le fléau sommeilla en quelque sorte pendant l'hiver, il se réveilla au printemps de 1626 ; les archives communales [5] nous font savoir

[1] Registre aux délib. du Magistrat Q, f. 182 v°.

[2] Isabelle-Claire-Eugénie, infante d'Espagne, devenue par le décès de l'archiduc Albert, son mari, arrivé le 13 juillet 1621, gouverneur général des Pays-Bas au nom de Philippe IV.

[3] Registre aux délib. du Magistrat Q, f. 196 r°.

[4] id. f. 199 r°.

[5] Le registre qui suit celui de 1625 manque, et nous n'avons

en effet qu'on dut nommer alors un nouveau chirurgien pour visiter et soigner les pestiférés, il eut 20 patars pour chaque visite. Il parut nécessaire d'isoler plus complètement les malades, et on fit bâtir des cabanes dans les terrains communaux voisins de la ville afin de les y loger. A la fin de l'année, le couvent des Dominicains fut atteint, et on donna le 30 décembre à ces religieux une somme d'environ 150 florins pour les secourir. Les Pères Jésuites, qui avaient assisté les pestiférés, reçurent également du Magistrat 300 florins pour les services qu'ils avaient rendus.

Le 27 janvier 1627 le chirurgien spécial fut libéré par l'échevinage de ses obligations. Mais, comme celui de 1626, le printemps de 1627 vit un léger retour du fléau. Cela n'empêcha point le gouverneur général d'Artois de faire son entrée solennelle à Saint-Omer au mois de mai. Et la peste disparut enfin.

Mais ce ne fut pas la dernière épidémie que la ville eut à subir. La peste reparut dès le mois de juillet 1635 [1], diminua un peu pendant l'hiver, puis reprit et devint terrible en 1636 [2] pour durer encore en 1637, et bien qu'alors le Magistrat eût mis

plus pour guide que la table alphabétique des délibérations qui présente diverses obscurités dans sa rédaction sur le point qui nous occupe ici.

[1] *Ms. d'Haffrenghes n° 878 à la bibliothèque de la ville de Saint-Omer*, t. I, p. 221 v°.

[2] En août et septembre 1636, on fit venir de Dunkerque successivement deux chirurgiens pour le service des pestiférés : le s[r] Pierre Vanderstraete et le s[r] Jean Sago. (*Ms. d'Haffrenghes*, t. I, p. 222.

M Deschamps de Pas dit qu'en 1637 les « deux personnes

en œuvre tous les moyens résultant de l'expérience acquise lors des précédentes contagions, ses efforts furent vains, treize mille personnes au moins furent victimes du fléau pendant ces deux années. Il faut signaler encore les pestes de 1638, 1644, 1667 et 1668.

En terminant cette petite notice, nous croyons pouvoir ajouter quelques mots pour indiquer, d'une manière plus précise qu'on ne l'a fait jusqu'ici, quels étaient les saints invoqués contre la peste dans le Nord de la France.

On sait quel était le dévouement des prêtres séculiers et des congrégations religieuses pendant les épidémies de peste, et on a vu que l'échevinage n'hésitait pas à y faire appel. Pendant la durée de la contagion pour implorer le ciel, comme après sa cessation pour remercier Dieu, le clergé était dans l'usage de faire des prières publiques et d'ordonner des processions où l'on portait les châsses des saints patrons de la cité : saint Omer et saint Bertin, ainsi que la statue de N.-D. des Miracles. Toute la population et les magistrats s'associaient à ces manifestations. De plus depuis

employées à porter en terre les corps morts de la contagion étaient un ménage, mari et femme, que l'on payait exclusivement pour ce service (*Etablissements hospitaliers de Saint-Omer*, p. 360), ce qui corrobore ce que nous avons dit p. 222.

Le 12 octobre 1637, le porteur de corps morts pestiférés ayant achevé sa quarantaine, fit chanter une messe en musique en la chapelle de N.-D. des Miracles, lui offrit un cierge de 12 à 15 livres, fit célébrer à toutes les paroisses de la ville un service pour l'âme de ceux qu'il avait enterrés et versa 300 florins à la bourse des pauvres. (*D'Haffrenghes*, t. I, p. 236.)

1426 jusqu'au milieu du siècle dernier, on célébrait chaque année, dans les principales églises de St-Omer,.la veille de l'Assomption, une messe dite *de la cliquette,* ainsi dénommée à cause de l'instrument que les convalescents, encore assujettis à une sorte de quarantaine, étaient tenus d'agiter afin qu'avertis par le bruit, les habitants qui les rencontraient ne les approchassent point[1].

Mais dans les contrées du Nord de la France, le saint auquel était attribué le pouvoir d'apaiser et de détourner la peste était saint Adrien. A Saint-Omer aussi, son culte fut répandu durant le moyen-âge, et nous avons signalé le cimetière destiné à l'inhumation des personnes décédées de maladies contagieuses qui portait son nom[2].

En outre, au XVII[e] siècle, saint Charles Borromée, canonisé en 1610, et qui, lors de la peste de Milan en 1576, avait bravé l'épidémie et porté des secours et des consolations aux malades, fut aussi. imploré contre la peste. Le 1[er] septembre 1636, on fit à Saint-Omer des processions générales autour des remparts de la ville pour obtenir la cessation de la contagion, et on y porta, outre diverses statues, celle de saint Charles Borromée[3].

[1] Derheims, *Histoire de Saint-Omer,* p. 612.

[2] M. Albert Legrand, dans le *Bulletin histor. des Antiq. de la Morinie,* t. I, p. 44, dit : « De nos jours, il existe encore dans » l'ancienne cathédrale de Saint-Omer un tryptique représen- » tant sur l'un de ses volets le glorieux martyr toujours dans le » costume traditionnel que nous ont légué nos pères. » Saint Adrien avait un autel dans l'église du Saint-Sépulchre. *(Bull. hist.,* t. VIII, p. 419.)

[3] *Ms. d'Haffrenghes* déjà cité. t. I, p. 223. Il mentionne « les images de N.-D. des Miracles, de N.-D. du Rosaire, de saint

D'autre part, il existait à Béthune en Artois, depuis la fin du XIIe siècle, une confrérie de *Charitables de Saint-Eloi*, qui avait pour but de soigner les pestiférés, de les ensevelir et de les porter au lieu de repos [1]. Or, pendant la peste de 1668, « Monsieur Dessars, chanoine de la cathédrale » de St Omer », d'après un des registres aux délibérations du Magistrat, « at présenté de la part » de la confrérie de St Eloy de Béthune, une mé- » daille d'argent doré portante l'effigie dudit saint, » et à Messieurs du Magistrat de cette ville [2] »; et on décida plus tard que cette médaille serait portée par les échevins de Saint-Omer, commissaires pour la peste, à la procession et aux offices qui devaient avoir lieu le 12 juin « pour remercier Dieu » de la délivrance de cette contagion, et y sera pré- » sentée une chandelle en offrande, avecq ladite » médaille à l'honneur dudit saint et de St Charles » Boromé, grands patrons contre la peste [3]. »

Charles Borromée, saint Roch, saint Sébastien, saint Adrien, sainte Isbergue, les chefs de saint Bertin et saint Omer », et autres reliques.

[1] *Histoire de la confrérie des charitables de Saint-Eloi à Béthune depuis son origine 1188 jusqu'à nos jours,* par E. Beghin (Béthune, David, 1882).

[2] Reg. EE, f. 71 v° aux arch. municip. Délib. du 12 avril.

[3] id. f. 75 v°. id, du 9 juin.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

8 Août 1625.

« *Pour obvier à la contagion.*

» Le VIII[e] d'aoust XVI[c] XXV, par devant Messieurs de l'an passé sauf le s[r] de Disque [1] et Franchois [2], ceux de l'an présent sauf le s[r] d'Holrœux [3], les dix jurez sauf Devoulf [4], Meurin et Louvel [5], at esté représenté que l'on at recognut que le jour devant hier sont décédez de la contagion deux à trois enffans demeurantz aulx faux bourgs du Haultpond, et que partant seroit bien requis de pourveoir et tenir appercheux ung cirurgien, quelque personne pour porter en terre ceulx que lon trouvera estre décédez de contagion, et aultres choses requises et nécessaires en tel cas, affin que lon ne soit prins à pied levé au cas que le mal vint à rengraver. »

(Registre aux délibérations du Magistrat Q, commençant aux Roy 1621 et finissant au deuxième janvier 1626, f. 176 v°.)

[1] Jérôme Destiembecques, écuyer, s[r] de Disques.

[2] Denis Le François.

[3] Charles de Genevière, écuyer, s[r] d'Holrœux.

[4] Cornil de Vulf.

[5] Guillaume Meurin et François Louvel.

II

20 Août 1625.

« *Accord fait avecq un porteur de corps mortz pestiférés.*

» Le xx° jour d'aoust xv° xxv, pardevant Messieurs de l'an présent, sauf Castelain[1], Sanblethun[2] Bonvoisin[3] et Affringhes[4], at esté faict accord avec Nicolas Ruyde, demourant en ceste ville de Saint Omer, lequel auroit promis de servir ceste ville, le commun et particuliers d'icelle, et de se conduire selon que luy serat ordonné par ou de la part de Messieurs du Magistrat de ceste ville ou leur commis pour le fait de la peste ou contagion ou maladie, tant pour porter les corps qui polront décéder dès en avant ès mettes de la dite ville et banlieue, de peste, contagion ou aultre maladié, et iceulx inhumer et enterrer en terre saincte, aussy porter ou mener les malades et indisposez à l'hospital de S' Adrien ou aultre lieu, de faire les fosses pour y mettre lesditz corps morts de profondeur de quatre piedz pour le moing, longueur et largeur compétente, couvrir lesditz corps de terre compétament, faire ledit port et enterrement de nuit et à heure convenable, et faire tous aultres debvoirs d'office de porteur de corps mortz ou de porteur et conducteur de malades ou indisposez suspectz de contagion ou peste ; à quoy ledit Nicolas Ruyde a esté commis, et ce qu'il at emprins et promis par avant et fait le serment de en ce soy acquitter et promis aussi avant que possible luy serat sans aulcunement prendre ou mesuser des biens qu'il trouvera ès maisons mortuairs ou aultres, ny pareillemeut aller ou converser en sa maison avec sa femme maisme ny ailleurs que ès lieux où besoing sera pour l'estat dudit office. Et

[1] Nicolas Castellain, écuyer, s^r d'Ostrove.

[2] Philippe de Renty, écuyer, s^r de Samblethun.

[3] Robert Bonvoisin, avocat.

[4] Jacques d'Haffrengues.

sera tenu de prendre sa retraicte et résidence en tello hutte, lieu et place qui luy serat assigné par et de la part de mesdits sieur et leur comis. Et quand il irat hors de sa dite hutte ou résidence, il tenu tenu de porter le batton rouge exposé à la vue d'ung chacun affin que l'on le puist recognoistre pour soy rethirer de luy, comme aussy il sera tenu de soy rethirer arrière des aultres personnes en distance compétente pour éviter à la communication de la contagion à aultre. Et si l'on commect encores aultres personnes oudit office ou aultres choses en dépendant, icelluy Nicolas sera tenu l'assister et faire tous debvoirs requis pour l'exécution de leur office de bonne foy, et le tout selon qne luy sera ordonné et à l'arbitrage de mesdits sieurs ou leur comis. Et ne se polra ingérer d'entrer en aulcune maison ou mettre la main à aulcune personne ou corps sans réquisition de la personne à qui ce polra toucher, ou ordonnance de la part de messieurs du Magistrat, et sera tenu de soy contenter des gaiges, taux et sallaires cy après sans polvoir riens exiger, recepvoir ni prouffitter aultre chose des personnes en vertu de promesses, convention ou aultrement sans congié et licence de mesdits sieurs.

» Et pour sa retenue il aura dix huit florins par mois à commenchier du jour qui luy sera commandé par mesdits seigneurs entrer en office, et à continuer quarante jours après le dernier corps qu'il aura porté, à paier par l'argentier de xv jours en xv jours. De chasque corps grand ou petit qu'il ira quérir aux maisons,. fût hors ou dedens la ville, qu'il aura porté et inhumé en terre saincte, y compris la fosse qu'il sera tenu de faire ou faire faire selon que dit est au cymentière de S' Adrien ou ailleurs en terre saincte, trente solz aux frais et à la charge de ceulx ayant moïen, et quinze sols à la charge de la ville aussy de chasque corps de pauvres, et pour aultre debvoirs il sera payé à la discrétion de messieurs, et en cas de reffus de ceux ayant moïen de païer mesdits sieurs y pourvoiront pour le faire païer ; sy lui a esté donné pour denier à dieu xx •

et ung demi tonneau de forte bière, au lieu du vin de marché, qui luy sera délivré.

» S'il advenoit que ledict Nicolas Ruyde, durant lesditz debvoirs et temps, vint à décéder de la contagion, en ce cas mesdits sieurs feront assister la vefve survivante de la bourse commune ou table des pauvres des églises pour subvenir à ses nécessitez.

» Ce fait, ledit Nicolas Ruyde, après avoir eu lecture de ce que dessus, a promis par serment de soy conformer et accomplir de point en point les dits debvoirs et conditions sus ditz, ayant été accordé audit Ruyde que ses gages auront cours dès ce jourd'huy. »

(Même registre, f. 177.)

III

4 Septembre 1625.

« *Chirurgien nommé aux pestiférez.*

» Le IIII de septembre XVIe XXV, par devant Messieurs de l'an passé, sauf Legay et Rumault [1], ceux de l'an présent sauf Bonvoisin, les dix jurés sauf du Castel et Meurin [2] ; — Comme pour remédier à la maladie contagieuse présentement régnant en ceste ville et ès faubourgz d'icelle au lieu nommé le Haultpond, et assister leurs bourgeoiz et habitans qui sont ou polront estre touchés d'icelle, ont esté trouvé convenir de se pourvoir d'un chirurgien, informez de la souffisance et expérience de Maistre George du Maisnil, chirurgien demourant en ceste ville, ont, de l'advis du Magistrat de l'an passé et dix jurés pour la communaulté de ceste ville, traicté et convenu avec led. s. du Maisnil à l'effet susdit sous les gaiges journaliers, charges et conditions cy après déclarées, le tout par pro-

[1] Adrien Legay, avocat, Philippe Rumault, docteur en médecine, avaient fait partie du Magistrat de l'an 1624.

[2] Pierre du Castel et Guillaume Meurin.

vision et tant que aultrement serat trouvé convenir.

» Qu'il sera logé en certaine maison située près le jardin de S[t] Adrien, pour en joyr aussi long tems qu'il sera en service pour ladicte maladie.

» Aura pour gaiges quatre florins par jour, à commencer samedy prochain vi de ce présent mois de septembre et en estre paié par l'argentier de xv[ne] à aultre, lequel paiement sera aussy continué pour les quarante jours après que de la part de Messieurs luy sera déclaré que lon le descharge de sa sollicitude des infectez.

» Luy sera fait advance de la somme de sent florins à rabattre sur ce qui luy sera deub pour ses gaiges journaliers.

» Qu'il aura pour chascune personne qu'il garsera[1] ou seignera estant requis de quelque bourgeois ou habitant notable ayant moïen vingt pattars.

» Des seignées de bourgeois ou habitans médiocres gens méchaniques vivant de leur travail et manœuvres, ou pour les garser dix pattars.

» Mais pour la seignée des pauvres entretenus des tables paroissiales, bourses communes et hopitaux ou pour les garser ne lui sera payé aultre chose.

» Sera tenu de faire visitation des corps mortz suspectez d'estre décédés du mal contagieux touttes fois qu'il en sera requis ou que lui sera ordonné par messieurs du Magistrat ou commis de leur part, moyennant pareil sallaire qu'est cy dessus addicté selon la qualité des personnes, sçavoir xx[s] pour les riches, x[s] pour les médiocres et pour les pauvres rien.

» Au regard des emplastres, cataplasmes, applicatz et aultres médicaments qu'il conviendra pour la guarison des infectez, sy avant qu'il les livre et applique de son industrie et à ses despens il en sera payé raisonablement et en cognoissance de la valeur desditz médicamens, sans por luy se povoir faire païer à discrétion, et seront

[1] Garser signifie : donner le coup de lancette.

les malades libres de faire prendre lesditz médicamens à leurs despens ès maisons de tels apoticaires que bon leur semblera.

» Pour continuation des cures, solicitudes et diligences qu'il fera auxditz infectez jusques à plaine guéricon ou aultrement sera ordonné de ses sallaires et mérites par messieurs du Magistrat à la charge desditz malades selon la qualité d'iceulx.

» Est et sera tenu de visiter oculairement, traicter et panser par ses mains tous malades infectez pauvres que riches touttes fois qu'il en sera requis, sans povoir convenir ny traicter aulcunement de ses sallaires, ains en sera paié à cognoissance de cause comme dict est cy dessus.

» Luy sera furny à charge de la ville cent fagotz, trois rasières de charbon et trois pierres de chandeilles sy tost qu'il entrera en service pour en user durant son dit service.

» Lui est encore accordé exemption de garde personnelle pour luy et ceulx de son maisnage, et de logement de soldatz si long temps qu'il sera en service.

» Et pour une robbe par luy requise luy est accordé vingt florins une fois, à charge en cas que durant les six semaines dernières l'on trouvera bon de le rappeler, il sera tenu rentrer en ladicte infection, et y continuer le service aux mesmes gaiges et charges que au précédent.

» Plus luy at esté accordé la somme de vingt florins une fois le vin de ce présent accord dont il sera paié promptement.

» Sera commis ung apoticaire pour luy livrer ce que sera de besoing à la charge de la ville pour le regard des povres.

» Au surplus aux mesmes charges, services et conditions portées par l'accord faict aultrefois avecq Mre Aleaumes Ogier, chirurgien commis aux infectez en date du XI de juing XVIe quatre dont luy a esté faict lecture particulière.

» Lequel maistre Georges du Maisnil comparaissant en

halle et ayant eu lecture des poinctz et articles cy dessus, il les a accepté, et suivant ce at presté le serment de soy fidellement acquitter tant en ladite cure des pestiferez que visitation des corps morts et aultrement. »

(Même registre, f. 180 v°.)

IV

Le XV de septembre XVIᶜ XXV

Commis pour prendre esgard aux infectez et aux povres.

Jacques bulot et franchois thelier ont esté nommés par provision et jusques au rappel de Messieurs pour visiter chascun jour quelles maisons il y at infectées en ceste ville et banlieue, combien il y at de personnes malades ou non en chascune, et en faire chascun jour rapport du matin ou à telle heure qu'il leur serat ordonné, et ce aux eschevins septmainiers qui se trouverront à cest effect à la scelle, pour donner ordre aux pestiferez, meismes faire note quand aulcunes maisons ont achevé le temps de six sepmaines, ou celles qui se commenceront à cause du trespas de quelque corps en icelle, comme aussy rapporter ceux qui sont povres et nécessiteux, et faire contenir les infectez en leurs maisons ou demeures sans les laisser aller avant la ville, sinon aux heures adictes, assavoir ès jour de marchié depuis deux heures après midy jusques à quatre, et en aultres jours depuis douze heures du midy jusques à deux heures, sauf que les dimences et festes commandées, ilz polront estre sur les cimentières avant midy pour oyr la Ste Messe, et sauf aussy que ceulx estant hors de la ville non estrangiez et nayant commandement de non rentrer, polront aller avant la ville à telle heure que bon leur semblera à effect de rentrer et sans tarder avant ladite ville, ni vaquer à aultre effect que pour retourner en leurs maisons par le droit chemin.

(Même registre, f. 182 r°.)

Saint-Omer, Typ. H. D'Homont.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 26 juin 1893

Président : M. BUTOR, Président.

Secrétaire général : M. PAGART D'HERMANSART.

La séance est ouverte à 3 h. 1/4. MM. le vice-président et le trésorier s'excusent par lettres de ne pouvoir se rendre à la réunion. Le Secrétaire général, sur l'invitation de M. le Président, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est adopté sans observation.

Dons, hommages, échanges.

— *Du Ministère de l'Instruction publique :*

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. — Départements t. XIX, Amiens ; id. t. XXII, Nantes, Quimper, Brest ; id. t. XVIII, Alger. — Paris, t. I, bibliothèque Sainte-Geneviève.

Congrès des Sociétés savantes. Discours prononcés à la séance générale du Congrès, le samedi 3 avril 1893, par

M. E.-T. Hamy, membre de l'Institut, et M. Poincaré, ministre de l'instruction publique.

Documents inédits sur l'histoire de France :

1° Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère, recueillies et publiées par M. le Vte G. d'Avenel, t. VII, juillet 1655 juin 1657.

2° Lettres de Peiresc publiées par Philippe Tamizey de Larroque, t. IV. — Lettres de Peiresc à Borrilly, à Bouchard et à Gassendi. — Lettres de Gassendi à Peiresc, 1626-1637.

3° Chroniques d'Amadi et de Strambaldi, publiées par M. René de Mas-Latrie. Seconde partie, Chronique de Strambaldi.

— *De la part de l'auteur* :

Anonyme : Démantèlement de Saint-Omer. Autour du Casse-Tête. St-Omer, D'Homont, 1893, 19 pages, in-12.

— *De la part des Sociétés savantes françaises* :

Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais). Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne sur-Mer, avril-mai 1893, t. XXIX, n° 3.

Fontainebleau (Seine-et-Marne). Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais, 3me trimestre de 1892.

Orléans (Loiret). Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. X, n° 148, 2me trim. de 1892.

Paris (Seine). Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, t. IV, 4me série, n° 4, 15 mai 1893, n° 5, 15 juin 1893.

Poitiers (Vienne). Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. XV de la 2me série, année 1872.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre 1893.

Poligny (Jura). Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, 34me année, nos 1 à 3, janvier à mars 1893.

Valenciennes (Nord). Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de la Société d'agriculture, sciences

et arts de l'arrondissement de Valenciennes, 45me année, t. XLIII, nos 1-2, février-mars 1893.

— Étrangères :

Bruges (Belgique). Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre. 1° 4e série, t. X, 37me vol. de la collection, 2me livraison supplémentaire 1887; 2° 5e série, t. IV, 41me vol. de la collection, livraison 1, année 1891.

Philadelphie (Amérique). Proceedings of the American philosophical Society, held at Philadelphia, for promoting, useful knowledge, vol. XXXI, january, february, march 1893, n° 140.

Abonnements.

Bibliothèque de l'École des Chartes, t. LIV, 1re et 2me livraisons, janvier-avril 1893.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 24me année, VI, juin 1893.

Analecta Bollandiana, t. XII, fasc. 2-3.

Polybiblion, Revue bibliographique universelle. Partie littéraire, 2me série, t. 37me, LXVIIme de la collection, 6me livraison, juin. — Partie technique, 2me série, t. 19me, LXIXme de la collection, 6me livraison, juin.

Élection d'un membre honoraire.

M. Decroos, trésorier, empêché d'assister à la séance, écrit au Secrétaire général que M. Hochart, à qui son départ de Saint-Omer a fait perdre la qualité de membre titulaire, serait heureux d'être maintenu dans les rangs de la Compagnie comme membre honoraire. La Société, qui a regretté l'éloignement de M. Hochart, est heureuse d'accueillir avec empressement sa demande, et M. le président, conformément à l'avis unanime des membres présents qui pensent qu'il n'y a pas lieu à un scrutin dans un cas semblable, proclame M. Hochart membre honoraire. Avis lui sera donné de son élection.

Rapport au Préfet.

Le Secrétaire général donne ensuite lecture du rap-

port qu'il a préparé pour être remis par M. le Préfet au Conseil général lors de sa prochaine session d'août. Ce rapport est approuvé par la Compagnie. En voici les termes :

Saint-Omer, le 3 juillet 1893.

Monsieur le Préfet,

Depuis mon dernier rapport en 1892, la Société des Antiquaires a publié quatre livraisons de son *Bulletin historique*, nos 162 à 165, contenant 166 pages.

En ce qui concerne la ville de Saint-Omer, on remarque (164e livraison) une notice de M. l'abbé Haigneré sur les *Derniers religieux de l'abbaye de Saint-Bertin,* qui complète l'histoire des *Abbés de Saint-Bertin,* ouvrage qui obtint en 1856 la première médaille d'or au concours des Antiquités nationales de l'Institut et qui était dû à M. de Laplane, secrétaire général de la Compagnie. Cet auteur s'arrêtait à 1789. M. l'abbé Haigneré a pensé avec raison qu'il n'était pas sans intérêt de savoir ce qu'étaient devenus les derniers représentants d'une communauté qui avait rempli la France du bruit de son nom et de l'éclat de ses œuvres, et dont il publie aujourd'hui le recueil des précieuses chartes.

Les premiers travaux du démantèlement ont fait trouver aussi un curieux *plomb de l'abbaye de Saint-Bertin ;* la Commission municipale des recherches historiques a autorisé M. Charles Deschamps de Pas à le décrire, et il en a montré l'intérêt dans la 162e livraison.

Les frais du pas d'armes de la Croix-Pèlerine en 1449 sont des extraits des archives communales de Saint-Omer relatifs à un célèbre tournoi qui eut lieu aux portes mêmes de la ville, et dont ont parlé les chroniqueurs Mathieu d'Escouchi, Olivier de la Marche au xve siècle, puis Vulson de la Colombière, et dans les temps modernes M. de Barante (163e livraison)[1].

On sait l'importance que l'étude des anciens inventaires a acquise. La Société des Antiquaires de la Morinie a continué à se signaler par son zèle dans la recherche et la publication de

[1] Compte-rendu : *Polybiblion,* t. LXVIII, p. 86.

ces précieux documents historiques[1]. M. Justin de Pas a publié le plus ancien *Inventaire des reliques, ustensiles et livres de la chapelle de N.-D. des Miracles en 1346* où se trouvaient un assez grand nombre de pièces de très antique origine et d'un réel intérêt archéologique (165ᵉ livraison).

La Société a étendu son activité au-delà des limites de St-Omer et de son arrondissement. A Watten (Nord) existait autrefois un monastère, M. l'abbé Bled à son tour a donné un inventaire plus ancien encore que le précédent, celui des *Reliques du monastère de Watten en 1079*, c'est-à-dire à une époque antérieure à celle où les trésors des églises et des chapelles s'enrichirent de quantités de reliques rapportées de Palestine par les guerriers ou par les pèlerins (164ᵉ livraison).

De son côté, le comte de Loisne a publié, dans les 162 et 163ᵉ livraisons, *La loi de justice et de coutume de la ville de Béthune du 2 mai 1334* et une autre *Charte de 1346* concernant la même ville. Il a fait précéder ces documents tirés du *Trésor des chartes* aux Archives nationales, d'un commentaire méthodique dans lequel il a classé et éclairé les diverses dispositions législatives qui y sont contenues.

Le même auteur a fourni (165ᵉ livraison) une *Bulle inédite du pape Eugène III* concernant l'église collégiale de Saint-Barthélemy de Béthune. Ce document existe aux Archives du département et ne figure pas dans les *Acta pontificorum Romanorum inedita* publiés en Allemagne en 1881.

Outre ces travaux qui, presque tous, mettent en lumière d'importants et anciens documents tirés des Archives nationales,

[1] Ses membres ont publié notamment :
Inventaire des reliques de la collégiale de Saint-Pierre à Aire, par l'abbé C. Bolard (*Bulletin histor.*, t. I). — *Inventaire des ornements, reliquaires, etc. de l'église collégiale de Saint-Omer*, par M. L. Deschamps de Pas ; *des reliques, joyaux et ornements de la chapelle de Notre-Dame des Miracles à Saint-Omer*, par M. Pagart d'Hermansart (*Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, années 1886 et 1891). D'autres sont en préparation.

de celles de diverses villes ou du département, de simples communications moins étendues méritent aussi d'être signalées. L'extrait donné par M. le baron du Teil des *Chroniques de l'Œil-de-Bœuf* reflète l'opinion alors répandue sur l'affaire du *Paratonnerre de Saint-Omer* traitée récemment dans une des livraisons du *Bulletin historique* dont j'ai rendu compte l'an dernier ; *Deux lettres du prince de Condé en 1788 ;* un *Sceau de saint Léger,* recueilli par M. Edmont ; et une *Description* donnée par M. Revillion *d'un manuscrit du chanoine Hellin de Bruxelles,* d'où la Société se propose d'extraire les inscriptions aujourd'hui détruites et trouvées vers le milieu du XVIII[e] siècle dans les églises et chapelles de Saint-Omer. Ce travail, que la Compagnie a l'intention de compléter avec d'autres manuscrits, fera en quelque sorte la suite de l'*Épigraphie* actuelle que publie la Commission historique du département en donnant l'*Épigraphie disparue.*

Mémoires. — Cette étude assez minutieuse sera sans doute prête pour le prochain tome des *Mémoires* dont 126 pages sont déjà imprimées. Nous y donnons la dernière partie de l'étude si intéressante de M. L. Deschamps de Pas, ancien secrétaire général et correspondant de l'Institut, sur l'*Ancienne cathédrale de Saint-Omer.*

Chartes de Saint-Bertin. — Mais tout l'effort de la Société s'est porté cette année sur la publication du Cartulaire de Saint-Bertin. Aussi au lieu de fournir un fascicule de 15 feuilles, soit 120 pages, comme l'an dernier, elle a édité le 2[e] fascicule du tome III qui contient 29 feuilles, soit 231 pages, du n° 2249 à 2895. Il absorbe en entier le tome VI du grand Cartulaire manuscrit de la bibliothèque de Saint-Omer ne comptant pas moins de 791 pages in-f° de l'année 1406 à l'année 1447. C'est un grand pas de fait pour l'avancement de cette publication, et la Société a tenu à justifier ainsi combien elle était digne de la généreuse subvention annuelle du Conseil général qui lui permet d'espérer de mener à bien la fin de cette œuvre importante si appréciée des savants.

Comme toujours l'activité des membres de la Société ne s'est pas bornée aux travaux qu'elle publie ; divers membres ont pris part aux séances de la *Commission municipale des recherches historiques* créée pour suivre les travaux du démantèlement de la place de Saint-Omer ; M. l'abbé Bled a fourni diverses communications à la *Commission des monuments historiques ;* enfin le Ministère de l'Instruction publique a reproduit dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques* (section d'histoire et de philologie) une curieuse pièce du XIVe siècle tirée des archives de Saint-Omer par le secrétaire général.

La Société des Antiquaires de la Morinie espère donc, Monsieur le Préfet, que vous voudrez bien juger, ainsi que MM. les membres du Conseil général, qu'elle a continué à faire des travaux très sérieux, et que même, en éditant un fascicule aussi considérable des chartes de Saint-Bertin, qui dépasse de 111 pages celui de l'année dernière, elle a fait une dépense excédant d'une manière assez notable la somme de 500 francs que la haute assemblée départementale avait consenti à lui allouer l'an dernier pour ce travail.

Toutefois, sans insister sur ce point, j'ai l'honneur de solliciter votre bienveillant appui afin que MM. les membres du Conseil général veuillent bien, comme l'an dernier, accorder à la Société des Antiquaires de la Morinie deux subventions :

1° L'une de 500 francs pour encouragement à ses publications ordinaires ;

2° L'autre de 500 francs pour la continuation de l'impression des *Chartes de Saint-Bertin.*

Veuillez agréer, etc.

M. Revillion dépose sur le bureau la transcription faite à Bruxelles par M. Hosdey, bibliothécaire, sur les démarches de M. Jullien, membre correspondant, de diverses parties du manuscrit conservé à la bibliothèque royale contenant les inscriptions trouvées dans les églises et chapelles de Saint-Omer vers la fin du XVIIIme siècle par le chanoine Hellin. M. Hosdey en a extrait tout ce qui concerne Saint-Omer.

M. Revillion pense que les indications fournies par cette copie devraient être complétées par celles du manuscrit dont il a parlé à la séance du 31 octobre dernier, provenant de la vente de Neufforge et catalogué à Bruxelles sous le n° 1209, série II. Il faudrait, suivant l'honorable membre, comparer les deux textes et copier dans le ms 1209 tout ce qui ne se trouve pas dans celui d'Hellin. La Société se réserve de prendre une décision à cet égard dans sa prochaine réunion.

Le Secrétaire général fait observer à son tour que quelques-unes des inscriptions envoyées de Bruxelles existent encore et ont été ou seront recueillies par la Commission d'épigraphie du département, et que, par conséquent, il y aura lieu de les distraire lors de la rédaction du travail sur l'épigraphie disparue que la Compagnie se propose d'éditer.

M. l'abbé Bled ayant centralisé jusqu'ici tout ce qui concerne les documents épigraphiques, la copie remise par M. Revillion lui sera envoyée.

Communications.

Le premier volume de la Bible attribuée à Gutenberg 1456 (bibliothèque de la ville de St-Omer). — Dans le *Journal des Savants* (avril 1893) M. Léopold Delisle a rendu compte des *Incunabula biblica* de W.-A. Copinger (Londres 1892, in-f°) et du *Catalogue of the Copinger collection of editions of the latin Bible* (Manchester 1893, in 4°), et il a apprécié, résumé et complété le bel ouvrage de M. W.-A. Copinger. Il a bien voulu envoyer au secrétaire général un exemplaire de sa notice (Paris, Imp. Nationale, 17 p. in-4°) en lui faisant remarquer que la bibliothèque de Saint-Omer est la seule en France, avec la Bibliothèque Nationale et la Bibliothèque Mazarine, à posséder un exemplaire, malheureusement dépareillé, de la Bible de Gutenberg, « c'est-à-dire, écrit l'éminent « administrateur de la Bibliothèque Nationale, d'une des

« plus précieuses reliques bibliographiques qui existe « au monde. »

Les anciens bibliothécaires de la ville de Saint-Omer, M. l'abbé Aubin dans son catalogue manuscrit, et M. Piers dans ses *Variétés historiques* (St-Omer 1832) p. 199, sous le titre *Bibliographie,* avaient déjà signalé le premier volume de cette précieuse édition de la Bible passé de la bibliothèque du monastère de Saint-Bertin dans celle de la ville de Saint-Omer (n° 7 du catalogue), et ils pensaient qu'elle avait dû être imprimée entre les années 1450 et 1455.

C'est ce volume que Mlle Pellechet, qui est venue travailler à la bibliothèque de Saint-Omer, a signalé à M. Léopold Delisle. Or il est établi aujourd'hui que l'exécution de cette Bible, attribuée avec beaucoup de vraisemblance à Jean Gutenberg, fut achevée au plus tard dans les premiers mois de l'année 1456. Elle est ainsi désignée par M. Léopold Delisle d'après l'ordre des numéros adoptés par M. Copinger :

« I (1455. Moguntiæ. Jo. Gutenberg) 2 vol. fol. - Exem« plaire sur vélin, relié en 4 vol. Nat. Vélins 67-70. — « Exemplaire sur papier renfermant des notes qui nous « apprennent que l'enluminure et la reliure des deux vo« lumes furent terminées le 15 et le 24 août 1456 Nat. A. « 71. — Exemplaire sur papier à la Mazarine. — Exem« plaire du tome I à Saint-Omer. »

Lectures.

M. le Président remet au Secrétaire général, pour en donner lecture, un travail ayant pour titre : *Wicquinghem,* par M. Donatien Sagot, membre correspondant.

La Compagnie écoute cette lecture avec attention. Le travail lui a paru bien fait, mais composé en très grande partie avec des extraits d'ouvrages imprimés, sauf quelques passages, entre autres la liste des curés de 1718 à la Révolution. Le *Dictionnaire historique* du département ayant donné déjà une notice d'une certaine étendue sur

cette commune et le *Bulletin historique* ayant aussi parlé de la paroisse de Wicquinghem (t. VIII, p. 699), il a paru à la Compagnie que la notice de M. Sagot, tout intéressante qu'elle fut, n'était pas de nature à être insérée dans ses publications. Elle en a ordonné par conséquent le dépôt aux archives. L'inscription de la cloche donnée par Charles de Créquy et sa femme en 17 8 pourrait être demandée à l'auteur qui n'en donne que la substance, mais elle sera sans doute recueillie et publiée par la Commission d'épigraphie départementale.

La séance est levée à 4 h. 45.

Séance du 31 *juillet* 1893.

Président : M. l'abbé BLED, vice-Président.

Secrétaire-général : M. PAGART D'HERMANSART.

La séance s'ouvre à 3 h. 45 par la lecture du procès-verbal de la seance précédente. Adopté sans observation.

M. le Président donne ensuite lecture de la liste des dons et hommages.

Dons, hommages et échanges.

— *De la part de M. le Préfet du Pas-de-Calais :*

Conseil général du département du Pas-de-Calais, session d'avril 1893, rapport du Préfet et procès verbaux des délibérations.

— *De la part des auteurs :*

Sainte Foy de Schlestadt. Son saint-sépulcre et ses tombes, par le chanoine L. Dacheux.

Tablettes du fouilleur des cimetières francs, par M. M.-L.-F. de Pauw et Emile Hublard.

Notes, plans et documents faisant suite à l'histoire d'Hesdinfort, par Jules Lion, 3me partie.

Supplément à l'album Caranda, 2me partie du fascicule de 1892. Les fouilles de 1892 à Nanteuil-Notre-Dame et dans le parc du château de Fère-en-Tardenois.

— *De la part des Sociétés savantes françaises* :

Abbeville (Somme). Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville, t. 18me de la collection, 4me série, t. II, 2me partie.

Bulletin de la Société d'émulation d'Abbeville, année 1892, nos 2 à 4.

Bordeaux (Gironde). Société archéologique de Bordeaux, t. XVI, 3me et 4me fascicules, 3me et 4me trimestres.

Constantine (Algérie). Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique du département de Constantine, 6me volume de la 3me série, 27me volume de la collection 1892.

Dax (Landes). Bulletin trimestriel de la Société de Borda, 18me année, 2me trimestre 1893.

Orléans (Loiret). Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. X, n° 149, 3me trimestre 1892.

Paris (Seine). Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, t. IV, 4me série, nos 5 et 6, juin et juillet 1893.

Saintes (Charente-Inférieure). Revue de Saintonge et d'Aunis, Bulletin de la Société des archives historiques, 13me volume, 4me livraison, 1er juillet 1893.

Valence (Drôme). Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, année 1893, juillet, 106me livraison.

Valenciennes (Nord). Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de la Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes, 54me année, t. XLIII, nos 3 et 4, avril-mai 1893.

— *Étrangères.*

Saint-Pétersbourg (Russie). 1 et 2.

Strasbourg (Alsace-Lorraine). Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, 2me série, t. XVI.

Abonnement.

Revue historique, 18me année, t. 52, II, juillet-août 1893.

Journal des Savants, mai-juin 1893.

Revue de l'Art chrétien, 36me année, t. IV, 5me série, 3me livraison, 1893.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 24me année, VII, juillet 1893.

Annuaire de la Société française de numismatique, mai-juin 1893.

Polybiblion, Revue bibliographique universelle. Partie littéraire, 2me série, t. 38me, LXVIIIme de la collection, 1re livraison. juillet. — Partie technique, 2me série, t. 19me, LXIXme de la collection, 7me livraison, juillet.

La correspondance se borne à divers accusés de réception de la Société des Antiquaires de Londres (20 juin, 164e livraison du *Bulletin historique)* ; de celle d'archéologie d'Anvers (*Bulletin historique*, t. IX, 4e fasc) ; du Ministère de l'Instruction publique (195e livraison) ; et à l'annonce par le même ministère de l'envoi d'ouvrages venant de Belgique.

Communications.

Le Secrétaire général lit ensuite la circulaire ministérielle en date du 17 juin ayant pour objet la 32e réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1894. La date fixée est celle du 27 mars. Les manuscrits ou analyses devront être adressés avant le 30 janvier au ministère, revêtus du visa du président de la Société, sous le timbre du 1er bureau de la direction du secrétariat et de la comptabilité.

Le programme comprend une série de questions dont il est donné lecture, mais qu'il n'est pas utile de reproduire en totalité puisqu'elles ont été posées déjà les années précédentes. En voici l'extrait :

Extrait du programme des Sociétés savantes du 27 mars 1894 à la Sorbonne.

Dans la *Section d'histoire et de philologie*, on a supprimé les questions relatives à l'origine et à l'organisation des anciennes corporations de métiers, et aux vieilles

liturgies des églises de France, questions auxquelles il avait été répondu et que la Société des Antiquaires de la Morinie avait traitées également (voir *Bulletin historique*, t. VIII, p. 580[1]. De sorte que le programme ne contient que 17 numéros au lieu de 19 et les questions sont les mêmes que celles posées en 1893.

Dans la *Section d'archéologie*, on ne demande plus de signaler les constructions rurales élevées par les abbayes ou les particuliers, ni les restes de vieilles croyances et pratiques superstitieuses qui peuvent subsister dans certaines parties de la France, ni les découvertes numismatiques faites dans une circonscription déterminée (art. 9, 10 et 16 du programme de 1893) mais on a présenté trois nouvelles questions :

2° Rechercher les inscriptions arabes, épitaphes, dédicaces de mosquées, légendes de portes, de minbar, etc., antérieures à la conquête turque, qui se trouvent dans l'un des trois départements algériens ou dans la Régence de Tunis.

3° Signaler les inscriptions païennes ou chrétiennes, provenant des catacombes de Rome et non encore publiées, qui peuvent se trouver dans les églises de France.

16° Dresser, pour un département, un arrondissement ou un canton, la liste des objets intéressant l'histoire ou l'archéologie, qu'il conviendrait de mettre sous la sauvegarde de la loi du 30 mars 1887.

La loi du 30 mars 1887 a décidé qu'il serait fait un classement des objets appartenant à l'Etat, aux communes, aux fabriques et autres établissements publics, dont la conservation présente un « intérêt national » au point de vue de l'histoire ou de l'art. La Commission des monuments historiques, chargée de faire ce classement, ne peut, par ses seuls moyens, arriver à découvrir tous les objets curieux qui gisent ignorés dans le fond de nos campagnes, et chaque jour l'incurie de ceux qui en ont la garde, la rapacité des brocanteurs, le mauvais goût de gens zélés mais ignorants, font disparaître ou dénaturer les monuments les plus précieux. C'est aux archéologues habitant la province à se faire les défenseurs de ces richesses, à en

[1] Voir l'analyse du programme de 1893, *Bulletin historique*, t. IX, p. 107.

dresser la liste, à en apporter des photographies et des dessins au Comité, qui se fera un devoir de les publier et qui sera heureux de servir d'intermédiaire entre la Commission des monuments historiques et les personnes qui ont souci de sauvegarder cette part trop peu connue du patrimoine national.

Vingt-deux études sont proposées par la *Section des Sciences économiques et sociales*. Voici le texte de celles qu'on a jugées utile d'indiquer cette année :

4° Étudier le registre des délibérations d'une ou de plusieurs municipalités rurales pendant la Révolution, en vue de montrer quelle contribution cette étude peut apporter à l'histoire générale.

5° Rechercher, en prenant un exemple particulier, comment a fonctionné une administration préfectorale sous le régime de la Constitution de l'an VIII.

6° Étudier, dans un département ou dans un canton, le fonctionnement du régime de la séparation de l'Église et de l'État sous le Directoire et sous le Consulat jusqu'au Concordat.

7° Tracer l'histoire de la presse périodique dans un département ou dans une ville depuis 1789 jusqu'à nos jours.

8° Étudier, à dater du XVIII° siècle, les divers systèmes d'organisation municipale dans les provinces autonomes ou les pays d'élections, signaler ceux de ces systèmes qui ont le mieux sauvegardé, à l'occasion des actes de la vie locale, le patrimoine commun ou la fortune individuelle des habitants.

9° Comparer, à l'aide de documents historiques, de traditions orales et d'observations directes, l'organisation et la vie des familles rurales dans un ou plusieurs villages d'une même région de la France au XVIII° siècle et de nos jours.

10° Exposer les analogies et les différences des anciens et des nouveaux octrois, au triple point de vue de l'assiette, de l'attribution et de l'emploi des taxes.

11° Examiner le rôle et l'influence des Écoles centrales sous la Révolution, soit dans une étude d'ensemble, soit d'après un exemple particulier.

13° Conditions actuelles du transport des enfants envoyés en nourrice. Protection des enfants de Paris envoyés en nourrice

en province. Modes d'assistance à accorder à l'enfant du travailleur. Organisation des crèches en France et à l'étranger.

14° Faire connaître les mesures prises dans la seconde moitié du XVIII° siècle par un certain nombre de villes, bourgs et villages, pour assurer, à titre gratuit, l'assistance médicale en faveur des habitants pauvres ou peu aisés.

16° Mesures étudiées et appliquées, depuis les cinq dernières années écoulées, pour parvenir à la répression de la mendicité et du vagabondage en France.

17° Serait-il utile de faire, en France, une loi spéciale relative au contrat d'édition ou contrat conclu entre un auteur ou un artiste et un éditeur pour la publication d'une œuvre de littérature ou d'art ?

21° De la règle de deux degrés de juridiction dans l'ordre judiciaire et dans l'ordre administratif : des exceptions qu'elle peut comporter et de celles qu'il conviendrait de faire disparaître.

M. l'abbé Bled, à propos de la question n° 4, expose que la Correspondance du Magistrat de Saint-Omer, dont une collection assez considérable existe aux archives communales, est de nature aussi à fournir d'importantes contributions à l'histoire générale pour les époques antérieures à la Révolution.

La *Section de géographie historique et descriptive* a légèrement modifié le programme de 1893 mais sans offrir une étude nouvelle que la Compagnie puisse être appelée à examiner.

A la dernière séance, M. Revillion avait proposé de compléter le manuscrit Hellin de Bruxelles par celui de la vente de Neufforge pour l'épigraphie disparue de la ville de Saint-Omer. M. Revillion expose que le ms. d'Hellin n'est certainement pas complet, et il cite plusieurs épitaphes connues à Saint-Omer qui ne s'y trouvent pas relatées ; il propose de voir lui-même, lorsqu'il ira à Bruxelles, celles qu'il y aurait lieu de relever sur le ms. de la vente de Neufforge. L'assemblée remercie

M. Revillion de son offre obligeante et lui donne tout pouvoir afin de faire faire les copies qui lui paraîtront utiles pour le travail que la société se propose d'éditer.

Lecture.

M Pagart d'Hermansart a écrit un nouveau chapitre de l'histoire des institutions de la ville de Saint-Omer. *Le procureur de ville* est la suite naturelle de sa première étude sur *les Conseillers pensionnaires* [1]. Ce travail se trouve répondre dans une certaine mesure à l'une des questions posées au Congrès des Sociétés savantes de 1892, Section des sciences économiques et sociales : « Re- « chercher quelle était, sous l'ancien régime, dans les « diverses régions de la France, la nature des fonctions « des procureurs du roi auprès des autorités locales d'or- « dre municipal. » A Saint-Omer, le véritable procureur du roi était celui du Bailliage, le procureur de la ville avait, il est vrai, fini par usurper le titre de procureur du roi, mais il remplissait auprès de l'échevinage une foule de fonctions judiciaires et administratives. Le Ministère de l'Instruction publique demande aussi, dans la Section d'histoire et de philologie (programme 1893-94), « de dresser d'une façon aussi complète et aussi exacte « que possible, d'après les pièces d'archives et autres « documents manuscrits et imprimés, la liste des prin- « cipaux officiers de l'ordre administratif, judiciaire et « militaire. » M. Pagart d'Hermansart explique qu'il répondra à ce vœu en donnant à la fin de son étude la liste des *procureurs de ville depuis* 1302, comme il a donné celle des *conseillers pensionnaires,* et autrefois celle des *conseillers au Conseil de l'Artois réservé* et des *officiers de l'élection d'Artois à Saint-Omer* [2]. Il lit aujourd'hui quelques pages sur l'origine des procureurs de ville

XXII

[1] Tome XX des *Mémoires des Antiquaires de la Morinie.*

[2] *Mémoires des Antiq. de la Morinie,* t. XVIII, pp. 469 et 487.

et leurs attributions judiciaires. La suite de la lecture est renvoyée à une autre séance.

M. le président lève la séance à 5 h. 1/2.

Séance du 30 octobre 1893.

Présidence de M. BUTOR, président.

Secrétaire-général : M. PAGART D'HERMANSART.

Ouverture de la séance : 3 h. 45. Le procès-verbal de la séance précédente est adopté sans observation après lecture.

Dons, hommages, échanges.

— *Du Ministère de l'Instruction publique :*

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, section des sciences économiques et sociales, année 1892, n° 2.

Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1893, n° 1.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1893, n° 1.

— *De la part des auteurs.*

Les artistes Artésiens au Salon de 1893 et à l'Exposition nationale des Beaux-Arts, par M. Felix de Monnecove.

Le libre-échange en matière scientifique, par M. le Cte de Marsy.

Notice nécrologique sur M. Louis Dancoisne, par Adolphe de Cardevacque.

Les reclus de Toulouse sous la Terreur, registres officiels concernant les citoyens emprisonnés comme suspects, par le Bon R. de Bouglon, 1er fascicule, les citoyens reclus à la Visitation.

— *De la part des Sociétés savantes françaises :*

Abbeville (Somme). Mémoires de la Société d'émulation d'Abbevile, t. 18me de la collection, 4me série, t. II, 2me partie.

Angers (Maine-et-Loire). Mémoires de l'Académie des sciences et belles-lettres d'Angers, nouvelle période, t. I, 1890-1891.

Amiens (Somme). Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1893, nos 1-2.

Belfort (territoire de). Bulletin de la Société Belfortaine d'émulation, n° 12, 1893.

Boulogne-sur-mer (Pas-de-Calais). Bulletin de la Société d'agriculture de Boulogne, juin à septembre 1893, t. XXIX, nos 4-5.

Bordeaux (Gironde). Société archéologique de Bordeaux, t. XVII, 2me et 3me fascicules, 2me et 3me trimestres.

Dax (Landes). Société de Borda, 18me année, 1893, 3me trimestre.

Douai (Nord). Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts du département du Nord séant à Douai, 3me série, t. III, 1889 90.

Dunkerque (Nord). Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. 1793, documents officiels inédits, introduction par le général Jung, 1893.

Fontainebleau (Seine-et-Marne) Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais, 4me trimestre 1892 et 1er trimestre 1893.

Grenoble (Isère). Bulletin de l'Académie Delphinale, 4me série, t. VI, 1892.

Le Mans (Sarthe). Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 2me série, t. XXVI, 34me de la collection, années 1893 et 1894, 1er fascicule.

Nancy (Meurthe et-Moselle). Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1892, 143me année, 5me série, t. X.

Nîmes (Gard). Mémoires de l'Académie de Nîmes, 7me série, t. XIV, année 1891.

Paris. (Seine). Bulletin et mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France, 6me série, tome II, mémoires 1891.

Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, t. IV, 4me série, nos 6-7, juillet-août 1893.

Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, 1891-92.

Reims (Marne). Travaux de l'Académie nationale de Reims, 91me volume, année 1891-1892, t I.

Rennes (Ille-et-Vilaine). Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, t. XXII.

Roubaix (Nord). Mémoires de la Société d'émulation de Roubaix, 2me série, t. VII, 14me de la collection, 1891-92, table des deux premières séries

Saintes (Charente-Inférieure). Revue de Saintonge et d'Aunis. Bulletin de la Société des archives historiques, 13me volume, 5me livraison, septembre 1893.

Toulouse (Haute-Garonne). Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, série in-8°, n° 11.

Soissons (Aisne). Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons, t. XX, 2me série, 1889-90; t. 1er, 3me série, 1891.

Valence (Drôme). Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, année 1893, octobre, 107me livraison.

Valenciennes (Nord). Revue agricole, industrielle, historique et artistique de la Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes, 45me année, t. XLIII, nos 5, 6, 6 *bis*, 7 et 8, juin, juillet et annexe, août et septembre 1893.

Versailles (Seine-et-Oise). Mémoires de la Société des sciences morales des lettres et des arts de Seine-et-Oise, t. XVII.

Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise, 13me volume.

— *Étrangères :*

Bruxelles (Belgique). Collection de chroniques belges inédites :

1° Cartulaire des comtes du Hainaut, de 1337 à 1436, t. V, 1891, par Léopold Devillers.

2° Correspondance du cardinal de Granvelle, 1565 à 1583, par Charles Piot.

3° Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liège, t. Ier, 1893, par S. Bormans et E. Schoolmeesters.

4° Table chronologique des chartes et diplômes imprimés contenant l'histoire de la Belgique, par A. Wauters, t. VIII.

5° Introduction au t. X des relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre sous le règne de Philippe II, par feu le Bon Kervyn de Lettenhove.

Bulletins de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 61me année, 4me série, t. XXII, 1891 ; 62me année, 3me série, t. XXIII et XXIV, 1892.

Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 1892, 58me année ; 1893, 59me année.

Académie royale de Belgique, compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire ou recueil de ses Bulletins, 5me série, t I, 1 à 5me bulletins ; id. t. II, 1 à 3me bulletins ; id. t. III, 1 et 2me bulletins.

Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles, mémoires, rapports et documents, t. VII, 3me livraison, 1er juillet 1893.

Liège. Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. XXIII, 1re livraison.

Gand. Messager des sciences historiques, 1893, 2me livraison.

Nivelles. Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles, t. IV, 4me livraison.

Namur. Annales de la Société archéologique de Namur, t. XX. 2me livraison.

Table des annales de la Société archéologique de Namur, vol. 23 à 28.

Genève (Suisse). Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, nouvelle série, t. III, 3me livraison ; t. V, 1re livraison.

Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. I, 2me livraison.

Amsterdam (Hollande). **Verslagen en Mededeelingen der Koninklijke academie van Wetenschappen, afdeeling letterkunde derde reeks negende deel.**

Les notions fondamentales du droit civil, par P. Van Bemmelen.

Le code du Mâhayâna en Chine, son influence sur la vie monacale et sur le monde laïque, par J.-J.-M. de Groot.

Jaarboek van de Koninklijke akademie van Wetenschappen, Gevestigd te Amsterdam, voor 1892.

Philadelphie (Amérique). **Proceedings of the American philosophical Society, held at Philadelphia for promoting useful knowledege, vol. XXXI, april, may, juin 1893 n° 141.**

Quattuor carmina latina.

Saint-Pétersbourg (Russie). **1 et 2.**

Abonnement.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, **21me année, 8, 9, 10, août à octobre 1893.**

Romania, **recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, t. XXII, n° 86, avril.**

Journal des Savants, **juillet-août 1893.**

Revue historique, **18me année, t. 53me, 1, sept.-oct. 1893.**

Annuaire de la Société française de numismatique, **juillet à octobre 1892.**

Revue de l'Art chrétien, **36me année, 5me série, 1893, t. IV, 4me et 5me livraisons.**

Bibliothèque de l'École des Chartes, **t. LIV, 3me et 4me livraisons, mai-août 1893.**

Polybiblion, **Revue bibliographique universelle. Partie littéraire, 2me série, t. 38me, LXVIIIme de la collection, 2me à 4me livraisons, août à octobre.. — Partie technique, 2me série, t. 19me, LXIXme de la collection, 8me à 10me livraisons, août à octobre.**

Le Secrétaire général croit qu'il est bon d'appeler l'at-

tention sur la brochure envoyée par M. le comte de Marsy et intitulée : *Le libre échange en matière scientifique*. L'honorable président de la Société française d'archéologie voudrait que les renseignements et documents renfermés dans les recueils des diverses sociétés savantes ne restassent pas ignorés des érudits de l'un des pays auxquels ces travaux se rapportent, et il souhaite qu'il soit fait un dépouillement de chaque recueil périodique et que les renseignements extraits soient envoyés dans les pays ou aux sociétés qu'ils intéressent particulièrement. Cette centralisation de renseignements épars qui seraient ensuite communiqués aux intéressés serait assurément une chose très utile, mais peut-être difficilement réalisable. La Société des Antiquaires de la Morinie a compris depuis longtemps l'importance de ces analyses et souvent, dans ses réunions, on peut voir des communications faites par ses membres de passages d'ouvrages offerts ou échangés qui peuvent se rattacher à l'histoire locale. Elle serait donc très heureuse de voir se créer une organisation comme celle que souhaite M. le comte de Marsy.

Correspondance.

1° 4 août. — Accusé de réception par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie des *Chartes de Saint-Bertin*.

2° 23 août. — M. le Ministre de l'instruction publique annonce qu'il a fait parvenir à leur destination 102 exemplaires du fascicule 2 du t. III des *Chartes de St-Bertin* et 125 exemplaires de la 166me livraison du *Bulletin historique*.

3° 31 août. — Il informe la Compagnie de l'envoi d'un volume des Pays-Bas.

4° 1er et 14 septembre. — The Smithsonian Institution a reçu à Washington les livraisons de 1892 du *Bulletin historique* et du fascicule 2 du t. III des *Chartes de Saint-Bertin*.

6° 1er septembre. — M. Decroos écrit qu'il est chargé

par M. de Raismes, sénateur du Finistère, de remercier la Société qui a bien voulu élire son fils, M. Yves de Raismes, membre honoraire. Ce dernier est en voyage en Asie et n'a pu, par ce motif, transmettre lui-même ses remerciements.

7° Par une circulaire du 15 septembre, M. le Ministre de l'Instruction publique annonce que la 18me session des Sociétés des Beaux-Arts des départements s'ouvrira en 1894 en même temps que la réunion des Sociétés savantes, le mardi 27 mars, et il donne des explications sur la tenue de cette session.

8° 7 et 14 octobre. — Le même Ministre annonce l'envoi de volumes provenant de Belgique et des États-Unis.

9° M. C.-J. Ribton Turner écrit d'Angleterre à la date du 7 octobre, pour demander à M. le Président des renseignements relatifs au champ de bataille d'Azincourt tel qu'il était en 1415, et à l'étendue ainsi qu'au style de l'architecture de l'abbaye de Sainte-Berthe à Blangy-sur-Ternoise, du château d'Azincourt, du château de Tramecourt et de l'abbaye de Ruisseauville. M. l'abbé Bled a bien voulu se charger de répondre à ces demandes et d'expliquer à M. Ribton Turner qu'il ne reste absolument rien du château d'Azincourt.

10° Accusé de réception du 14 octobre par la Société américaine de philosophie à Philadelphie, de la 165me livraison du *Bulletin historique.*

Nécrologie.

M. le Président annonce la mort de M. Lambert-Roode, membre titulaire de la Société. Les fonctions que M. Lambert-Roode remplissait en qualité de juge au tribunal de première instance de Saint-Omer ne lui ont pas permis d'assister fréquemment aux séances de la Compagnie, où son goût pour l'archéologie l'avait fait solliciter son admission peu de temps après son arrivée dans cette ville, dès le 7 février 1880. La Société s'associe aux regrets exprimés par son président.

La Compagnie a également perdu un membre corres-

pondant dans les Pays-Bas, M. le Dr C. Leemans, ex-directeur du Musée royal Néerlandais d'antiquités à Leyde, mort le 14 octobre dans sa 84e année.

Communications.

M. Léopold Delisle, administrateur général de la Bibliothèque Nationale, a bien voulu faire hommage au Secrétaire général de son opuscule intitulé : *Fragments inédits de l'histoire de Louis XI, par Thomas Basin, tirés d'un manuscrit de Gœttingue,* Paris, Impr. Nation. 1893. Sans apprécier ici ce travail de haute érudition, il paraît intéressant de signaler un passage relatif à un manuscrit de la Bibliothèque de Saint-Omer sur lequel le P. Dussart a écrit une importante dissertation dans le *Bulletin historique* de la Société des Antiquaires de la Morinie, t. VIII, pp. 286 et 326 (année 1889) : « Un peu après l'ap-« parition du catalogue des manuscrits d'Utrecht, le R. « P. Henri Dussart signalait dans un manuscrit de la « bibliothèque de Saint-Omer la copie d'un morceau con-« sidérable de l'Histoire de Thomas Basin et prouvait « que cette copie avait été faite, vers l'année 1546, par « Jacques Meyer, d'après un exemplaire appartenant à « frère Jean Bogard, cordelier de Bruges. Les observa-« tions que le P. Dussart a faites sur le ms. 730 de la « bibliothèque de Saint-Omer peuvent se résumer en « quelques lignes :

« Ce manuscrit est un recueil de textes que l'historio-« graphe Jacques Meyer avait rassemblés vers l'année 1546 « et dont il a fait usage pour la composition des *Annales* « *Flandriæ*. La seconde partie du volume (fol. 124-200(« est remplie par des extraits de l'Histoire de Thomas « Basin, en tête desquels on lit ce titre : « Ex libro fratris « Joannis Royardi, minoritæ Brugensis, de rebus gestis « Caroli VII, Francorum Regis et Ludovici XI, cujus « quidam libri author nomen suum non exprimit sed « incipit sic : « *Carolus septimus illustris Francorum,* « *etc.* » La copie ne doit pas être rigoureusement fidèle.

« Jacques Meyer parait en avoir modifié et interpolé « certains passages. »

M. Edmont, membre honoraire résidant à Saint-Pol, envoie l'intéressante communication qui suit, dont la Société décide l'insertion dans le *Bulletin historique* :

L'abbé Prévost à l'abbaye de Jumièges (1721).

La bibliothèque publique de la ville de Saint-Pol possède un très petit nombre de manuscrits, dont quelques-uns proviennent du monastère de Saint-Pierre de Jumièges. Ils ont été donnés, je crois, à cet établissement, par un membre de la famille Painblan, d'Aubigny-en-Artois, qui, selon toute probabilité, les tenait de dom Pierre Painblan, religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur [1], lequel, les ayant eus sans doute en sa possession à l'époque révolutionnaire, a dû les rapporter dans sa famille et les y laisser.

L'un de ces manuscrits, intitulé : *Liber 5us Professiones Novitiorum,* contient les actes de profession de tous les religieux admis dans la Congrégation depuis le 27 septembre 1716 jusqu'au 5 mai 1723 [2] et du 1er août 1739 au 25 février 1763. On y remarque notamment (fol. 36 verso) la profession de *l'abbé* PRÉVOST, d'Hesdin, l'immortel auteur de *Manon Lescaut.* Cette pièce inédite est écrite entièrement de la main du célèbre romancier;

[1] Pierre-Joseph-Florent Painblan fut admis dans la savante Congrégation le 9 septembre 1778, à l'âge de 21 ans (*Matricula Monachorum Professorum Congregationis S. Mauri in Gallia, ordinis S. P. Benedicti,* — bibl. de Saint-Pol. — Dans ce registre sont inscrits, entre autres, 26 religieux originaires de Saint-Omer, admis du 20 novembre 1751 au 1er août 1787 ; 19 sont natifs d'Arras, 19 de Bapaume, 10 de Saint-Pol, 9 d'Hesdin, 5 d'Aubigny-en-Artois, 4 de Béthune, 4 de Montreuil, etc.).

[2] De 1723 à 1739, les professions des novices furent faites au monastère de Saint-Wandrille. (Note insérée au fol. 46 recto du ms.).

quoique rédigée d'après la formule admise, elle est intéressante et me parait digne d'être portée à la connaissance des érudits :

« Ego Frater Antonius Prevost omnibus quorum intererit « fidem facio quod hodiernâ die nonâ mensis Novembris anni « millesimi septingentesimi vigesimi primi, expletis jam anno « et die a sumptione habitus novitialis in congregatione Sancti « Petri Gemmeticensis, juxta ejusdem congregationis volens ac « lubens nulloque metu vi aut suasione, coram R. P. D. Fran- « cisco L'Heritier Priore, assistente toto conventu, externo- « rumque frequentiâ, intrà sacra Missarum solemnia solemnem « professionem ac expressam emisi sub congregatione Sancti « Mauri, eamque in chartæ folio manu propriâ scriptam, altâ « clarâ et distinctâ voce pronunciavi in hœc verba.

« In nomine Dni nostri Jesu X[u] Amen.

« Anno a nativitate ejusdem millesimo septingentesimo vige- « simo primo die nonâ Novembris, Ego frater Antonius Prevost « ex urbe Hediño Diœcesis Audomarensis, promitto stabilita- « tem et conversionem morum meorum et obedientiam secun- « dum regulam Sancti Patris Benedicti coram Deo et sanctis « ejus quorum reliquiæ habentur in hoc monasterio S[ti] Petri « Gemmeticensis in diœcesi Rothomagensi sub congregatione « Sancti Mauri, ordinis S[ti] Benedicti, in præsentiâ R. P. D. « Francisci L'Heritier prioris, et Monachorum ejusdem Monas- « terii, ad cujus rei fidem hanc schedulam seu petitionem « manu propriâ scripsi die et anno quibus suprà.

« Frater Antonius Franc. Prevost ✠. »

Lectures.

Le rapporteur de la Commission des impressions donne lecture du rapport qu'il a rédigé sur le *Cartulaire de Saint-Barthélemy de Béthune* présenté par le comte de Loisne et dont il a été donné lecture à l'une des séances précédentes. La Compagnie approuve les conclusions du rapporteur tendantes à l'impression de ce travail lorsque M. de Loisne aura bien voulu y faire quelques modifications qui lui seront signalées et substituer la copie de quelques pièces à leur analyse.

L'ordre du jour appelle ensuite la lecture de M. l'abbé Bled. C'est l'histoire du *sol de Thérouanne* dont l'auteur entreprend le récit, montrant ce qu'il était avant la ruine de 1553, ce qu'il devint après et ce qu'il demeura jusqu'en 1789. Il expose d'abord comment s'est constituée dès le XII[e] siècle cette fameuse régale de Thérouanne qui a toujours valu à l'antique capitale de la Morinie un régime d'exception sous la domination des comtes de Flandre avant la création du comté d'Artois, et même lorsque plus tard ils unirent à leurs possessions ce nouveau comté dont Thérouanne faisait partie. Il montre avec quel soin, dans tous ses traités avec Charles V, François I[er] a toujours excepté Thérouanne et son territoire du traitement accepté pour le reste de l'Artois. Rappelant ensuite et coordonnant divers documents déjà connus et dispersés, il les complète par plusieurs autres encore inédits, il raconte les mesures violentes auxquelles recourut l'inexorable vainqueur pour faire disparaître au plus vite jusqu'aux vestiges de la malheureuse cité. La suite de la lecture sera reprise à une prochaine séance.

La séance est levée à 5 h. 1/2.

Le Secrétaire-général,
PAGART D'HERMANSART.

ANTOINE LE PRESTRE DE VAUBAN

GOUVERNEUR DE BÉTHUNE

(1704-1731)

Parmi les gouverneurs de Béthune, il en est un dont le nom appartient plus particulièrement à l'histoire locale, c'est le défenseur du siège de 1710, l'ingénieur général des places d'Artois dont les cendres ont reposé longtemps sous les dalles de l'église des Capucins de Béthune, celui que les Archives municipales appellent M. Dupuich de Vauban et dont l'histoire, gardienne de nos gloires nationales, a consacré le nom de du Puy-Vauban; le distinguant ainsi de son oncle à la mode de Bretagne, le maréchal de Vauban. — Nous avons pensé que les faits principaux de la carrière militaire de cet ingénieur et de son gouvernement à Béthune méritaient d'être retracés.

I

Antoine Le Prestre, chr, seigneur du Puy, comte de Vauban, Bussent et Boyer, mis de Magny, sgr d'Essertine, la Bastie, etc.[1], fils de Paul Le Prestre, chr, sgr de Vauban, Champignolles, etc., major

[1] Moréri. *Dict. hist.*, t. VIII, p. 557.

de la citadelle de Lille, et d'Anne de Guesdin [1], naquit le 26 octobre 1654 d'une ancienne famille du Nivernais, où se trouve la terre de Vauban [2]. Son père était cousin germain de Sébastien de Vauban [3], l'illustre ingénieur de nos places de Flandre et d'Artois, et c'est à cette parenté que notre gouverneur dut l'arme spéciale à laquelle il se consacra.

Après avoir débuté dans la cavalerie comme lieutenant, le 3 mars 1672, et servi en 1673 au régiment de Normandie, il est reçu ingénieur à la fin de cette année et fait en 1674 le siège de Besançon, où il est blessé de deux coups de feu. Attaché à son oncle, le maréchal, il prend part aux sièges que dirige celui-ci et visite avec lui les places fortes du royaume, travaillant à la construction de plus de 60 nouvelles places et à la réparation de 80 anciennes. Nous le trouvons à Douai en 1682 comme aide de major de la place ; en 1683 il fait le siège de Courtray et y reçoit à la main une arquebusade qui l'estropie pour le reste de ses jours ; ce qui ne l'empêche pas de servir en 1684 au siège de Lunembourg, en 1688 à ceux de Philipsbourg, de Manheim et de Franckendal, en 1691 à ceux de Mons et de Namur. En 1693 il est de nouveau blessé devant Huy. Nommé brigadier des armées du Roi par Brevet du 30 mars 1693 et chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 10 mai suivant, il assiste à la bataille de Nerwinde et au siège de Charleroy, est nommé commandeur de Saint-Louis en 1694, se fait blesser une troisième fois au siège d'Ath,

[1] La Chesnaye. *Dict. de la noblesse,* t. XII, p. 744.

[2] Cne de Bazoches-en-Morvaud (Nièvre).

[3] P. Anselme. *Généal. des maréchaux de France,* t. VII, p. 655.

en 1697, prend part avec le grade de maréchal de camp à la défense de Keiserwerth, en 1702, et assiste en 1703 aux prises de Brisach et de Landau [1]; si bien qu'on peut dire que chaque année est marquée pour lui par de nouveaux faits d'armes et de nouvelles blessures.

Le 1er août 1704, le marquis de Marillac [2], gouverneur de Béthune, comme tant de gentilshommes à cette époque, trouvait une mort glorieuse à Hochtedt. Ces fonctions honorifiques [3], qui, par la position stratégique de Béthune, pouvaient, à un moment donné, devenir importantes pour la défense des conquêtes de Louis XIV en Flandre et en Artois, furent confiées, comme au plus digne, à celui dont nous venons d'indiquer les états de service. Nommé à ce poste par lettres de provision du 17 septembre 1704, avec le grade de lieutenant-général le 26 octobre suivant, M. de Vauban prit sans tarder possession de son gouvernement. Les Archives municipales relatent avec des détails pompeux les honneurs qui lui furent rendus ainsi qu'à madame la gouvernante [4], lorsque, par un

[1] Cf. Pinard. *Chronologie historique militaire,* t. IV, p. 562 et s.

[2] Jean-François Marillac, dit le mis de Marillac, colonel du Régiment de Languedoc, gouverneur de Béthune en 1687, sur la démission de Nicolas Bauchart de Champagny.

[3] Ces fonctions, surtout honorifiques, étaient en même temps rétribuées d'un traitement de 2812 lb 10 s. par trimestre ou 11250 lb par an, ce qui correspondrait aujourd'hui à un traitement de 53.000 francs. *(Archives départ.* C 349 : « État des appointements des officiers majors qui ont servi dans les places de l'Artois pendant les trois derniers mois de l'année 1763...... à M. de Vauban, gouverneur de Béthune : 2812 lb 10 s. »)

[4] Il avait épousé à Paris, par contrat du 26 février 1699,

dimanche de novembre, il fit, à une heure et demie, sa première entrée à Béthune. Le Magistrat en corps et en grand costume alla l'attendre à la porte d'Arras. Dès qu'il fut descendu de son carrosse, le maire, Wallart, le harangua au nom du corps de ville et lui présenta les clefs sur un plateau de vermeil. De la porte d'Arras, le gouverneur se rendit à l'hôtel du maire entre une double haie d'archers et d'arbalétriers, tandis que le canon tonnait du haut des remparts et du château. Suivant un antique usage, les vins de la ville lui furent offerts par les échevins [1], et les officiers de la gouvernance [2], les chanoines de Saint-Barthélemy [3], le clergé de Saint-Vaast, les notables de la ville et les gentilshommes des villages voisins lui adressèrent les compliments de bienvenue. Le soir, festin à l'hôtel de ville et feu d'artifice sur la grand'-place. On était ravi du nouveau gouverneur qui avait trouvé pour tout le monde des paroles aimables et « donné plusieurs marques de son affection pour les habitants [4] ». Aussi lui offrait-on de nouveau des vins en 1706 [5], marque d'honneur

Anne-Henriette de Busseuil, dame de Saint-Sernin et de la Bastie, fille de Gabriel de Busseuil, ch[r], c[te] de Saint-Sernin, et de Marie-Anne de Court. (La Chesnaye, t. XII, p. 744.)

[1] *Arch. mun.* BB 18 f° 409.

[2] Les officiers de la gouvernance, qui n'avaient rien de commun avec l'état-major du gouverneur, étaient le grand bailli, le lieutenant général, le conseiller et le procureur du Roi, plus le greffier receveur des épices, le commis sermenté et le receveur des consignations.

[3] La collégiale n'avait plus à cette époque que douze chanoines et un prévôt.

[4] *Arch. munic. loc. cit.*

[5] *Ibid.* CC 721. Un règlement des échevins, rendu deux années

dont les hauts personnages n'étaient ordinairement l'objet qu'à leur première entrée. En retour il invitait les échevins à visiter avec lui le rivage, lorsqu'il en fit l'inspection au point de vue de la défense de la place[1].

(A suivre)

Cte MENCHE DE LOISNE.

plus tard, fixe à 24 bouteilles les vins à offrir aux gouverneurs, aux intendants, aux évêques et aux lieutenants généraux.

[1] *Arch. mun.* CC. 694.

Saint-Omer, Typ. H. D'HOMONT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 27 novembre 1893.

Présidence de M. BUTOR.

Secrétaire général : M. PAGART D'HERMANSART.

La séance s'ouvre à 3 h. 10 par la lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est adopté sans observation.

M. le Président lit ensuite la liste des dons et hommages.

Dons, hommages, échanges.

— *Du Ministère de l'Instruction publique :*

Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1893, n° 2.

— *De la part des auteurs.*

Le maréchal de camp Acary de la Rivière (1743-1829), par Aug. Braquehay.

Noms propres saint-polois (Saint-Pol, villo, faubourgs et banlieue) recueillis par Ed. Edmont.

— *De la part des Sociétés savantes françaises :*

Boulogne-sur-mer (Pas-de-Calais). Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-mer, octobre 1893, t. XXIX, n° 6.

Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, 2e série, fascicule 5. — Le monastère de la Visitation Sainte-Marie de Riom et Jeanne-Charlotte de Bréchard, étude historique par Edouard Everat.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, 2e série, 1892, du n° 1 à 10, de janvier à décembre inclus.

Le Havre (Seine-Inférieure). Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses, 59e année, 1892, 4e trimestre ; 60e année, 1893, 1er et 2e trimestres.

Fêtes du centenaire de Casimir Delavigne, les 2, 3 et 4 avril 1893.

Le Mans (Sarthe). Revue historique et archéologique du Maine, t. XXXIII, année 1893, 1er semestre.

Marseille (Bouches-du-Rhône). Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille, t. XLIII.

Nantes (Loire-Inférieure). Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du départemt de la Seine-Inférieure, t. XXXII, 1892, 2e semestre.

Poitiers (Vienne). Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e trimestre 1893.

Poligny (Jura). Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, 34e année, 1893, du n° 4 à 9 et d'avril à septembre inclus.

— *Étrangères.*

Vienne (Autriche). Mittheilungen der kais konigl geographischen Gesellschaft in Wien 1892.

Abonnement.

Journal des Savants, septembre et octobre 1893.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 24e année, XI, novembre 1893.

Revue historique, 18e année, t. 53, II, nov.-déc. 1893.

Romania, recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, t. XXII.

Polybiblion, revue bibliographique universelle. — Partie littéraire, 2e série, t. 38, 68e de la collection, 5e livraison, novembre; partie technique, 2e série, t. 19, 69e de la collection, 11e livraison, novembre.

Correspondance.

1° Le Ministère de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes annonce l'envoi d'un ouvrage venant d'Autriche (1er novembre).

2° Par lettre du 8 novembre, M. le comte de Loisne remercie la Compagnie du bienveillant accueil fait à son travail sur le *Cartulaire de Saint-Barthélemy de Béthune*. Il tiendra compte des observations qui lui ont été faites; s'il s'est borné la plupart du temps à une simple analyse des textes, c'est, écrit-il, qu'il craignait d'étendre sa copie et d'abuser de l'hospitalité de la Société; mais comme c'était à regret qu'il avait renoncé ainsi à transcrire certains textes, il sera heureux de suivre maintenant la méthode du savant éditeur des *Chartes de Saint-Bertin*.

3° M. le Président de la Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes demande, le 23 novembre, de nouveaux renseignements sur Adam Lottman et la communication du volume dans lequel la Société a parlé de ce sculpteur. Il sera répondu que l'ouvrage de M. L. Deschamps de Pas qui mentionne une œuvre d'Adam Lottman faite pour la cathédrale de Saint-Omer n'existe encore qu'à l'état de tiré à part, et qu'il doit commencer le tome XXIII des *Mémoires* de la Société en cours d'impression.

Candidature.

M. Butor expose que M. Charles de Givenchy, qui n'a pu assister à la séance, l'a prié de présenter la candidature de son fils, M. César de Givenchy, en qualité de membre titulaire. Cette demande étant appuyée en outre par MM. Charles Legrand et van Kempen, l'élection est renvoyée à la séance suivante, conformément au règlement.

Lectures.

M. l'abbé Bled reprenant la suite de sa lecture sur le *sol de Thérouanne,* fait remarquer la rapidité avec laquelle s'est faite la destruction de l'antique capitale des Morins, sans laisser nulle part aux démolisseurs le temps de défoncer le sol, précipitation qui a dû conserver intacts le pavement des rues et le dallage des églises. Il montre ensuite, surtout à l'aide des papiers d'Etat du cardinal Granvelle, quel prix attachaient les souverains de France et d'Espagne à la possession de ce sol ravagé et dénudé, puisqu'il a fait, avec Calais, le principal objet des délibérations des plénipotentiaires des deux puissances. Ces délibérations commencées à Marcq en Calaisis en mai 1555, reprises à Lille en septembre 1558, continuées à Cercamp le 15 octobre 1558, ne furent définitivement conclues à Câteau-Cambrésis que le 3 avril 1559. Les offres considérables que faisait Philippe II en compensation de la ruine de Thérouanne prouvent de quelle importance le roi de France estimait cette place. Au cours de cet exposé, l'auteur signale une particularité qu'aucun historien n'avait jusqu'à ce jour remarquée : c'est l'antique malédiction qui pesait sur Thérouanne et dont les plénipotentiaires espagnols prétendaient s'autoriser pour justifier la démolition de cette ville.

Le Secrétaire général a la parole à son tour. Il lit un second chapitre de sa notice sur les *Procureurs de ville à Saint-Omer.* Il traite du rôle de ce magistrat faisant fonction de partie publique à l'échevinage, et il démontre qu'en matière civile il était parvenu en effet à exercer réellement ces fonctions, mais qu'en matière criminelle il n'était pas ministère public. Il n'était pas davantage officier fiscal. M. Pagart d'Hermansart indique en même temps les différents titres portés par le procureur de ville à diverses époques : procureur général jusqu'en 1596, puis procureur de ville, procureur syndic, procureur syndic et jurisdictionnel, procureur du roi syndic.

A la fin de la séance, M. le Président expose que l'an dernier déjà, avant les élections de 1892, il avait informé la Société que son âge et la fatigue lui rendaient difficiles les fonctions de président et qu'il souhaitait vivement d'être remplacé. La Compagnie n'avait pas cru devoir se conformer à ce désir, il la remercie d'avoir prolongé sa présidence aussi longtemps, mais aujourd'hui qu'il n'est plus rééligible, il insiste de nouveau pour qu'on veuille bien ne lui confier aucune dignité qui deviendrait trop lourde pour lui.

Séance du 23 décembre 1893.

Président : M. CHARLES DE GIVENCHY.

Secrétaire général : M. PAGART D'HERMANSART.

La séance ouvre à 3 h. 15. M. Butor, président, étant absent, M. l'abbé Bled, vice-président, étant allé à le Vaast assister à la levée des scellés apposés sur les papiers de M. le chanoine Haigneré, M. Charles de Givenchy, comme doyen d'âge, est appelé à la présidence.

Il donne la parole au Secrétaire général pour lire le procès-verbal de la séance précédente qui est adopté sans observation.

La liste des dons et hommages remise au Président est ensuite lue par lui.

Dons, hommages, échanges.

— *Du Ministère de l'Instruction-publique :*

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifique, année 1892, n° 4.

— *De la part des Sociétés savantes françaises :*

Aix (Bouches-du-Rhône). Mémoires de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix, t. XV, 1893.

Séance publique de l'Académie du 10 juin 1893.

Amiens (Somme). Société des Antiquaires de Picardie. Fondation, E. Soyez. — La Picardie historique et mo-

numentale. — Amiens, cathédrale. — Notice par Edm. Soyez, 1893.

Album archéologique, 6ᵉ, 7ᵉ et 8ᵉ fascicules, 1891, 1892, 93.

Boulogne-sur-Mer (Pas-de Calais). Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne, novembre 1893, t. XXIX, nᵒ 7.

Brest (Finistère). Bulletin de la Société académique de Brest, 2ᵉ série, t. XVIII, 1893.

Chambéry (Savoie). Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie. — Documents, vol. VII. Anciennes corporations des arts et métiers de Chambéry. — Personnel ecclésiastique du diocèse de Chambéry de 1802 à 1893, par L. Morand.

Lille (Nord). Annales du Comité flamand de France, t XX, 1892.

Moulins (Allier). Société d'émulation et des beaux-arts du Bourbonnais. Bulletin-Revue, 2ᵉ et 3ᵉ livraisons, avril et juillet 1893.

Paris (Seine). Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris, t. I, 3ᵉ série, 1ᵉʳ fascicule.

Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, t. IV, 4ᵉ série) nᵒˢ 8, 9 et 10, 15 septembre, octobre et novembre.

Poitiers (Vienne). Société des Antiquaires de l'Ouest. Bulletin du 3ᵉ trimestre 1893.

Romans (Drôme). Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, année 1393, 6 livrais. du nᵒ 83 à 89.

Livraison supplémentaire de l'année 1893.

Rouen (Seine-Inférieure). Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, t. IX, 2ᵉ livrais. 1893.

Valenciennes (Nord). Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes, 45ᵉ année, t. 43, nᵒ 9, octobre 1893.

— *De la part des Sociétés savantes étrangères* :

Belgique.

Anvers. Académie d'archéologie de Belgique. Bulletin, 4ᵉ série des Annales, 2ᵉ partie, XIII, 1893.

Bruxelles. Analecta Bollandiana, tomus XII, fasc. 4, 1893.
Gand. Messager des sciences historiques, 3e livrais. 1893.
Nivelles. Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles, t. IV, 1re partie et 5e livrais. 1893.

Hollande.

Leyde (Leiden). Handelingen en Mededeelingen van de Maatschappij den Nederlandsche letterkunde te Leiden, over net jaar 1892-1893.
Levensberichten den Afgestorven Medeleden van de Maatschappij den Nederlandsche letterkunde, 1893.

Norwège.

Stockholm. Kongl. Vitterhets historie och antiquitets Akademiens Manadsblad, 1891.

Abonnements.

Bulletin de la Société bibliographique, 24e année, XII, décembre 1893.

Correspondance.

1° Par lettre du 12 décembre, le Ministre de l'Instruction publique annonce l'envoi d'un ouvrage venant des Pays-Bas.

2° Le Ministre de l'Instruction publique complète par une nouvelle circulaire du 16 décembre celle du 17 juin précédent. Il explique notamment qu'au Congrès des Sociétés savantes qui doit avoir lieu du 27 au 30 mars 1894, les travaux étrangers au programme, mais approuvés par la Société savante dont ils émanent, pourront être exposés au Congrès. Il invite le président à lui désigner avant le 1er février les délégués inscrits comme devant participer aux séances du Congrès, et à lui faire connaître leurs communications écrites ou verbales. Mais il est indispensable qu'il reçoive avant cette date le manuscrit des communications proposées par MM. les Délégués, afin que les membres du Comité puissent établir un ordre du jour. La circulaire mentionne ensuite les conditions ordinaires pour la délivrance des billets de chemin de fer.

3° Le Secrétaire général de la Société des Antiquaires

de Picardie accuse réception des ouvrages envoyés sur sa demande et y joint ses remerciements (19 décembre).

4° M. le Ministre de l'Instruction publique, par lettre du 21 décembre, annonce que la Section d'Histoire et de Philologie du Comité des Travaux historiques et scientifiques a émis un avis favorable à la demande de subvention formée par la Société des Antiquaires de la Morinie au mois de juin dernier relativement à la publication des *Chartes de Saint-Bertin*. Mais il est indispensable que l'affaire soit encore examinée par la Commission centrale qui tiendra une séance vers la fin de janvier.

5° Par lettre du 21 décembre, datée de Paris et adressée au Secrétaire général, M. Butor, président, donne sa démission de membre titulaire. La Compagnie savait que M. Butor ne désirait pas être réélu comme membre du Bureau, et il en avait donné les motifs à la séance précédente, mais elle ne s'attendait point à ce qu'il se retirât complètement de la Société. Elle regrette vivement cette détermination sur laquelle elle espère que son ancien président voudra bien revenir. Un membre expose que la place de M. Butor est toujours parmi ses collègues qui n'oublient pas sa présidence ; elle s'est signalée en effet par quelques bonnes mesures, notamment celle qui a permis de donner aux auteurs de communications un tirage à part gratuit de trente exemplaires.

Élection d'un membre titulaire.

L'ordre du jour appelle l'élection de M. César de Givenchy, présenté à la dernière séance. Un scrutin est ouvert, il en résulte que M. de Givenchy a réuni l'unanimité des voix, et il est proclamé membre titulaire par M. le Président.

Élections annuelles du Bureau.

Il est ensuite procédé à l'élection d'un Président et du vice-Président, conformément aux articles 28 et 29 du règlement. M. l'abbé Bled est élu Président par 18 voix et M. Revillion vice-Président par 16 voix, sur 19 votants.

Il sera donné avis à ces deux membres de leur nomination.

NÉCROLOGIE

Mort de M. le chanoine Haigneré

MEMBRE CORRESPONDANT

Le Secrétaire général a le regret de faire part à la Compagnie de la mort de M. le chanoine Haigneré, curé de le Waast, officier de l'Instruction publique, lauréat de l'Institut, correspondant du Ministère de l'instruction publique, ancien archiviste de la ville de Boulogne, secrétaire perpétuel de la Société académique de cette ville, et membre de plusieurs Sociétés savantes.

M. l'abbé Haigneré était aussi membre correspondant de la Société des Antiquaires de la Morinie depuis de longues années ; sa mort est une perte qui sera profondément ressentie par tous ses collègues, et votre vice-Président s'est fait un devoir de vous représenter à ses obsèques et de porter sur sa tombe nos hommages attristés. Il fut en effet un collaborateur très actif ; dès 1851 il fournissait des communications soit à nos *Mémoires* soit à nos *Bulletins*, et pendant plus de quarante ans, il n'a cessé d'y écrire, nous donnant même d'année en année de plus nombreuses études que j'énumérerai tout à l'heure.

C'est à d'autres qu'à nous qu'il appartient de faire ressortir la haute valeur de ses travaux qu'il a donnés dans tous les recueils de la région [1], et qui l'avaient classé parmi

[1] Voir les discours prononcés sur la tombe de M. l'abbé Haigneré par M. Farjon, président de la Société académique de Boulogne, et M. Loriquet, archiviste du département (*Express* de Boulogne du 21 décembre 1893), et une notice de M. Vaillant, membre de la Société académique, parue dans l'*Impartial* de Boulogne le 16 décembre 1893. Le discours dans lequel M. Loriquet a retracé dans des termes remplis d'une émotion

les savants les plus distingués de notre temps; ses connaissances variées en archéologie et en histoire, la sûreté de sa critique le rangeaient parmi les maîtres de la science diplomatique, et nous étions fiers et honorés de compter un tel homme parmi nos collaborateurs.

C'était un travailleur infatigable, mais son œuvre capitale, et celle qui en même temps nous intéresse le plus, c'est la publication des Chartes de Saint-Bertin d'après le grand Cartulaire manuscrit de Dom Dewitte, dernier archiviste du monastère.

M. L. Deschamps de Pas avait déjà signalé dès 1856 au Ministère cet important recueil, et avait demandé au gouvernement de vouloir bien le faire figurer dans la collection des *Documents inédits sur l'histoire de France*[1]. Mais M. le Ministre n'avait pu donner ni une réponse favorable ni même une espérance pour l'édition d'un manuscrit qui semblait trop considérable. Aussi quelques années après que vous eûtes confié à M. L. Deschamps de Pas la direction de votre Compagnie avec le titre de secrétaire général, il saisit avec empressement une occasion propice pour arriver à la réalisation de son désir, et il vous proposa de confier cette vaste publication à M. l'abbé Haigneré, qui avait déjà fait preuve d'une si grande érudition en éditant tant de chartes et de documents anciens.

Votre savant collaborateur n'hésita pas, il accepta avec joie ce nouveau labeur qui devait l'occuper pendant plusieurs années, et il était heureux de l'entreprendre pour « la Société des Antiquaires de la Morinie, écrivit-il plus » tard[2], la première qui, pour mes débuts de jeunesse,

communicative la vie et les travaux de M. le chanoine Haigneré a été tiré à part (Société Typo-Litho, Boulogne-sur-Mer, 1893, in-18, 16 p.).

[1] *Comité des travaux historiques, Bulletin du Comité de la langue et de l'histoire, Section d'histoire,* 19 mai 1856 ; et *Revue des Sociétés savantes,* 1863, 3e série, t. I, p. 290.

[2] P. xxv de l'Introduction au tome I.

» m'ait fait l'honneur de m'admettre sur la liste de ses » membres correspondants ».

Il s'agissait de dépouiller dix volumes in-f° du grand Cartulaire manuscrit de la bibliothèque municipale de Saint-Omer[1] formant un effectif de 6384 pages et comprenant environ 4000 titres depuis la charte de fondation de 648 jusqu'à la fin du XVI[e] siècle. C'était pour l'histoire générale de la France et, en particulier, pour les annales de nos provinces du Nord, une mine inépuisable de renseignements dont la plus grande partie, faute de publicité, était restée inconnue de tous les travailleurs. Il y avait là des diplômes pontificaux, des privilèges émanés de l'autorité royale, des chartes nombreuses des comtes de Flandre et des autres grands feudataires de la région.

Et tous ces titres de la grande abbaye Bénédictine concernaient l'histoire politique et civile, religieuse, municipale, agricole, économique du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Aisne et du Nord, sans parler de quarante communes de Belgique et de plusieurs localités des environs de Cologne et de Cantorbéry.

C'était là une entreprise ardue qui demandait de la part de son auteur un vaste ensemble de connaissances spéciales pour résoudre les nombreuses questions d'onomastie, de topographie et de diplomatique qui naissent à chaque pas dans les travaux de ce genre.

Je n'ai pas besoin de vous dire que M. l'abbé Haigneré a réussi à vaincre les difficultés de l'entreprise. Vous avez tous présente encore à la mémoire l'impression profonde que vous avez ressentie à la lecture de la magistrale introduction placée à la tête du premier volume, impression qui s'est propagée rapidement dans le monde savant en France et à l'étranger. N'est-ce pas lui-même qu'il y peint en nous montrant le célèbre archiviste de St-Bertin

[1] Il y a en réalité onze volumes, mais le dernier offre beaucoup moins d'intérêt que les autres. Une partie du dixième même ne contient que des sommaires et des notes.

Dom Dewitte recueillant et classant avec tant d'amour et de joie les précieuses chartes de son monastère[1] ?

Pour M. l'abbé Haigneré aussi, ce travail était une jouissance, « une fête ininterrompue, un régal perpétuel ». Son œuvre fut hautement appréciée et reçut les encouragements les plus flatteurs; et le même succès accueillit à leur apparition chacun des fascicules attendus avec une ardente curiosité[2].

D'autre part, la Société des Antiquaires de la Morinie n'avait pas marchandé au savant son concours généreux, et elle avait assumé une lourde responsabilité pécuniaire puisque, même en tirant à petit nombre d'exemplaires, elle ne pouvait estimer la dépense à moins de 2800 ou 3000 francs par chaque volume. Elle épuisa d'abord toutes ses ressources[3], en attendant qu'elle ait pu obtenir du Ministère de l'instruction publique et du Conseil général de libérales subventions qui l'aidèrent puissamment et lui permirent d'éditer un fascicule chaque année sans interruption depuis 1886.

Aujourd'hui l'ouvrage comprend deux volumes et deux fascicules contenant ensemble 1353 pages, l'analyse ou la reproduction de 2895 titres depuis l'an 648 jusqu'à 1447. Le recueil se trouve ainsi conduit jusqu'à la fin du t. VI du grand Cartulaire manuscrit.

L'auteur pensait que, pour achever son œuvre, il fallait encore éditer un fascicule afin de terminer le tome III, et un quatrième volume qui aurait compris sans doute aussi trois fascicules.

[1] Introduction, p. XI.

[2] Les deux premiers volumes des Chartes de Saint-Bertin sont cotés aujourd'hui cinquante francs.

[3] En rendant compte du tome I dans l'*Indépendant du Pas-de-Calais* du 13 mars 1886, le secrétaire général écrivait : « Il » est à craindre malheureusement que le manque de fonds ne » permette pas de continuer de suite la publication, et que le » 2e volume ne tarde à paraître ». Il n'y eut cependant aucun retard.

L'œuvre est restée inachevée. C'était là la crainte du vénérable savant qui, faisant cependant l'an dernier un effort de travail, proposait en mars à votre Compagnie de lui permettre de fournir un fascicule plus considérable que les précédents. Il nous écrivait alors : « Et » puis, vous le dirai-je, à mon âge et avec mes infirmi- » tés, on ne peut attendre, et en procrastinant (sic), nous » courrons le risque de laisser l'ouvrage en plan. » Et docile à ces conseils, la Société, n'hésitant point à faire un nouveau sacrifice pécuniaire, faisait imprimer 29 feuilles au lieu de 15, et signalait à M. le Préfet, dans son rapport annuel de 1893, le grand pas qui venait d'être fait pour l'avancement de cette publication.

Les prévisions du grand travailleur fatigué n'étaient, hélas ! que trop sérieuses. Il ne put dire ce qu'il avait écrit de Dom Dewitte : « *Exegi monumentum* [1] ». Obligé d'interrompre ses travaux dès le mois de juillet, il était enlevé quelques mois après à ses laborieuses études, à l'estime de ses collègues, à l'attention et à la considération du monde savant, et il s'éteignait doucement le mercredi 13 décembre, dans son trop modeste presbytère de le Waast, à l'âge de 68 ans 11 mois et 25 jours. Ni le promoteur ni l'auteur des Chartes de Saint-Bertin ne devaient voir la fin de la publication dont ils avaient tant souhaité tous deux l'achèvement !

Une plume indépendante [2] a expliqué sur la tombe de M. l'abbé Haigneré les tristesses que certaines polémiques apportèrent aux dernières années de sa vie, et a montré comment les déceptions et les déboires avaient eu raison de sa robuste constitution. Si la vie lui eût été moins dure, si l'on eût fait à son existence, quand il en était temps encore, quelques conditions bien modestes de sécurité, il eût peut-être vécu assez pour avoir le temps d'achever le Cartulaire de Saint-Bertin. La politique a de ces rigueurs,

[1] Introduction, p. XVII.

[2] M. Vaillant, déjà cité.

elle atteint les hommes et les brise parfois, mais elle ne peut rien du moins sur certains ouvrages semblables au *monumentum œre perennius* du poète ; il appartient à votre Compagnie de terminer les Chartes de Saint-Bertin, vous n'y faillirez pas, et ce n'est pas, grâce à Dieu, la politique, étrangère à nos réunions et à nos paisibles travaux, qui pourra interrompre l'œuvre à achever.

Voici les titres des 24 articles que notre regretté collègue a écrit dans nos *Mémoires* et notre *Bulletin historique,* en dehors de communications plus succinctes.

1° Dans nos *Mémoires.*

T. IX, 2° partie, p. 1. — Notice historique et archéologique sur le prieuré de Saint-Michel du Waast, ordre de Clugny, diocèse de Boulogne, XII° siècle.

T. XIX, p. 487. — Documents pour servir à l'histoire de l'ancienne Morinie. État récapitulatif des décimateurs dans les paroisses du diocèse de Boulogne qui font partie des arrondissements de Béthune, de Montreuil, de Saint-Omer et de St-Pol, XIII° siècle.

T. XX, p. 307. — Le testament de Messire Jehan de Wyssoc, doyen de Thérouanne. — Testament de Monsieur Maître Jehan de Wyssoc, en son vivant doyen et chanoine de Thérouanne, 1456.

T. XXII, p. 63. — Le prieuré d'Œuf, son histoire et ses chartes.

2° Dans le *Bulletin historique.*

T. Ier, p. 50. — Restauration du chœur de l'église de Belle. Autel votif gallo-romain.

— p. 51. — Ceinture funèbre aux armes d'Estrées, dans l'église de Parenty en 1628.

— 2° partie, p. 87. — Testament de Jehan de Lannoy, escuier, sieur de Hardecourt-les Thérouanne en 1532.

T. II, p. 252. — Compte et recepte de la fabrique de Notre-Dame de Thérouenne, 1533.

T. VI, p. 127. — Charte communale de la ville de Desvres.

— p. 451. — Le port Epathiacus, lettre à M. Deschamps de Pas.

T. VII, p. 373. — Deux actes inédits de l'officialité de Thérouanne, XIIIe siècle.

— p. 519. — Deux chartes inédites des évêques de Thérouanne, 1143 et 1179.

— p. 682. - Donation à l'abbaye d'Arrouaise d'une terre située à Vielle-Eglise, par la reine Mathilde, comtesse de Boulogne, 1141.

T. VIII, p. 35. — Charte communale ou loi de justice et de coutume édictée en faveur des habitants de Calais par Gérard de Gueldres, comte de Boulogne, en 1181.

— p. 106. — Establis de Picardie, 1372-1373.

— p. 177. — Document inédit concernant l'incendie et la ruine de la ville de Desvres à la fin de l'année 1552.

— p. 205. — Les chartes de Renty. Une bulle inédite du pape Alexandre III, du 20 août 1177, et pièces supplémentaires, 1121-1295.

— p. 275. — Chartes inédites concernant cinq villages du Comté de Saint-Pol, 1131-1132, 1132, 1137, 1191-1192, 1192.

— p. 403. — Une bulle de Clément VII, pape d'Avignon, du 18 mai 1386.

— p. 445. — Les possessions de l'abbaye de St-Riquier dans le pagus de Thérouanne au IXe siècle.

— p. 471. — Les hommes illustres du diocèse de Thérouanne qui, après la première Croisade, furent au nombre des dignitaires de la Terre-Sainte.

— p. 514. — Pax Morinensis ou la paix de Dieu dans le diocèse de Thérouanne.

— p. 699. — Ordonnance de l'évêque de Thérouanne, Pierre de Doy, portant séparation des paroisses de Bourthes et de Wicquinghen, 1246 et 1247.

T. IX, p. 153. — Les derniers religieux de l'abbaye de Saint-Bertin.

La Compagnie s'associe aux sentiments exprimés par

son Secrétaire général, elle déplore vivement la perte du savant dont les travaux jetaient sur elle-même un réel éclat, et elle regrette un collègue avec lequel, depuis plus de 40 ans, elle entretenait de cordiales relations.

Commission du Bulletin.

La Commission du Bulletin est ensuite renouvelée par un scrutin qui désigne :

MM. de Noircarme, Herbout, Gaston Duquenoy, Charles et Justin de Pas.

La séance est levée à 4 h. 40 et la Commission nouvellement élue du Bulletin entre en séance.

Le Secrétaire-général,
PAGART D'HERMANSART.

Rapports sur les ouvrages offerts

Le livre d'or de la municipalité amiénoise, par M. A. Janvier. Paris, Picard, 1893, in-8°, IX-459 pages.

M. Janvier rappelle que l'érection de la commune d'Amiens date de 1117, mais que la charte constitutive et ses diverses confirmations n'apprennent rien sur le mode de nomination et les conditions d'éligibilité du maire et des échevins, ce n'est que dans les anciens *usages d'Amiens* rédigés dans le cours du XIIIe siécle, qu'on trouve ces renseignements. Le mandat municipal était obligatoire, le maire avait à la fois l'administration, la justice, la police et le commandement de la cité.

L'auteur a pensé qu' « un chapitre intéressant de notre his- » toire nationale serait certainement celui qui aurait trait à » l'origine, au développement et à l'influence, durant plusieurs » siècles, des grandes familles de la bourgeoisie française », c'est dans cet esprit qu'il a recueilli les noms des maires et échevins d'Amiens. D'autres villes, notamment dans le département de la Somme, Abbeville et Péronne, ont publié aussi les noms de leurs anciens administrateurs.

Les listes données par M. Janvier jusqu'en 1345 sont établies d'après divers documents et chartes peu nombreux et contiennent nécessairement quelques lacunes ; mais à dater de cette époque, les noms des magistrats municipaux ont pu être donnés par année.

C'est là un intéressant travail pour l'histoire locale et généalogique ; l'histoire générale a aussi beaucoup à apprendre parmi ces renseignements généraux placés au milieu des listes, qui indiquent les modifications diverses qu'a subies l'institution de l'échevinage dans une ville aussi importante qu'Amiens. Peut-être aurait-on pu désirer seulement qu'un résumé de ces divers changements eût pu être placé en tête de l'ouvrage.

Noms propres saint-polois (Saint-Pol, ville, faubourgs et banlieue), recueillis par Ed. Edmont. Neufchâteau, 1890. 1 vol. in-8 de 81 pages.

M. Edmont, membre honoraire de la Société des Antiquaires

de la Morinie, a fait hommage à la Société de cet ouvrage paru en 1890 dans la *Revue des patois gallo-romans*. Le patois de Saint-Pol a une grande ressemblance avec celui des environs de Saint-Omer, du moins avec celui qui est parlé dans les localités dépendant de l'ancienne province d'Artois. On trouvera dans cet ouvrage l'explication d'un grand nombre de sobriquets, de dictons, de lieux-dits, de mots spéciaux dont les paysans se servent journellement et qui, pour des étrangers, resteraient toujours incompréhensibles si M. Edmont n'avait pris la peine de les expliquer. Certains articles intéressent particulièrement notre région.

La lecture de cette étude au premier abord n'est pas des plus faciles, M. Edmont a cru bien faire en se servant de signes conventionnels et de nouvelles lettres pour indiquer la prononciation de cette langue pittoresque, de sorte que l'on serait presque tenté de la considérer comme une langue spéciale, tant elle s'écarte par moments de celle qui est enseignée dans les établissements universitaires.

Enfin, si l'on reconnait que parfois

« le latin dans les mots brave l'honnêteté »,

on peut souvent en dire autant du patois de la région de Saint-Pol.

ANTOINE LE PRESTRE DE VAUBAN

GOUVERNEUR DE BÉTHUNE

(1704-1731)

(Suite)

II

La reprise des hostilités força Vauban à s'absenter momentanément de son gouvernement. Lorsqu'en 1708 Lille est menacée par les armées des alliés, il est désigné pour diriger comme ingénieur en chef les travaux de la défense et prend sa part des lauriers que recueille le maréchal de Boufflers dans ce siège mémorable [1]. Il est lui-même bientôt attaqué dans Béthune. Après la bataille de Malplaquet (11 sept. 1709), dont l'issue fatale est due à une blessure du maréchal de Villars [2], les alliés, commandés par le prince Eugène

[1] Lille fut investie le 12 août 1708 par des forces considérables. Lorsque plusieurs brèches au corps de place eurent rendu la continuation de la défense impossible, Boufflers obtint pour la ville une capitulation honorable, s'enferma avec la garnison dans la citadelle et ne se rendit que le 11 décembre, sur l'ordre du Roi.

[2] Le maréchal de Villars, en chargeant à la tête de son infanterie, eut le genou fracassé par un coup de feu. On dut l'emporter du champ de bataille. (Mémoires de Villars. *Édition du mis de Voguë,* t. III, p. 72.)

et le duc de Marlborough, s'avancent sur la Scarpe, prennent Douai le 26 juin 1710, marchent sur Aubigny le 12 juillet, et placent, le 14, leur droite à l'abbaye du Mont-Saint-Éloy et leur gauche près de Saint-Pol[1]. A défaut d'Arras dont les généraux ennemis avaient eu dessein de s'emparer, mais dont Villars avait fait échouer les projets[2], on se rabattit sur Béthune qui fut investie le 15[3], par trente bataillons et vingt escadrons, sous les ordres des généraux Fagel[4] et de Schulembourg[5]. Du Puy-Vauban n'avait à leur opposer que 3210 hommes d'infanterie, 2 escadrons de cavalerie, 11 mineurs et 9 canonniers[6]. Il se prépara néanmoins à une énergique résistance.

[1] *Ibid.*, t. III, p. 98.

[2] Mauvillon. *Hist. du Prince Eugène,* p. 127.

[3] Le cadre de cette notice ne nous permet pas de nous étendre sur le siège de Béthune. Nous nous occuperons surtout de ce qui a trait à Vauban, renvoyant pour les détails aux auteurs qui ont raconté ce siège. V. *Journal* de des Forges, ingénieur en chef de la place, Béthune, 1874. — *Mémorial abrégé de ce qui s'est passé de plus remarquable au siège de Béthune du 15 juillet au 29 août 1710,* par le greffier de Lautel (A. M. BB 19). — Cornet, *Hist. de Béthune,* t. I, p. 243 et suiv. — Lequien, *Not. sur Béthune.* — Béghin, *Hist. de Béthune,* p. 97 à 104. — Nous avons cherché à mettre en œuvre quelques documents étrangers à ces auteurs.

[4] François-Nicolas Fagel, général d'infanterie au service des États-généraux de Hollande, puis feld-maréchal de l'empereur d'Autriche, s'était distingué à Ramillies et à Malplaquet.

[5] J. Mathieu, c[te] de Schulembourg, général allemand, né en 1661 près de Magdebourg, entra en 1708 au service des États de Hollande, s'empara de Tournai et fut un des vainqueurs de Malplaquet.

[6] *Relation de la campagne de 1710.* La Haye, Hussen, 1711.

Dès que le siège avait paru probable, il avait réuni dans la place, au moyen de véritables *réquisitions*[1], des approvisionnements pour plusieurs mois. C'est ainsi que 33 bœufs ou vaches, sont, à peine d'exécution militaire, réquisitionnés à Lestrem, 2 à Werquin, 9 à Rebreuve et Baraffle, 22 à Richebourg-l'Avoué, et d'autres, en proportion des ressources, dans des villages même assez éloignés de Béthune, tels que Ham, Gonnehem, Gosnay, Guarbecque, Essars, Diéval, Cuinchy,

[1] C'est à tort que l'on croit communément que le système des réquisitions est d'invention allemande, et que c'est la loi de 1877 qui l'a appliqué en France pour la première fois. Déjà, après Malplaquet, Villars donne ordre aux habitants de Vieille-Chapelle et de Lestrem d'amener des vaches « propres à tuer pour la subsistance des troupes du Roi. » Parmi des ordres analogues on trouve, aux Archives départementales, plusieurs billets signés à Béthune par M. de Vauban, tous du modèle suivant : « *De la part du Roy, il est ordonné aux habitants du village de Rebreuve et de Baraffle d'amener en cette ville, en dedans demain soir trois de ce mois de juillet, neuf bœufs, vaches ou génisses bonnes et grasses, à peine d'exécution militaire la plus rigoureuse et desquelles ils en seront payez suivant l'estimation quy en sera faite cy après.* »

Fait à Béthune le deux de juillet mil sept cent dix.

VAUBAN.

Autres ordres semblables adressés à la même date aux habitants de Werquin, pour 5 bœufs, et de Richebourg-l'Avoué, pour 22, et, le 5 juillet, à ceux de Ham, Gonnehem, Gosnay, Guarbecque, Essars, Diéval, Cuinchy-les-la-Bassée, Chocques, etc. Comme cela a lieu actuellement en vertu de notre loi sur les réquisitions, les objets réquisitionnés étaient payés ultérieurement d'après des états dressés par les soins de l'intendance et accompagnés de pièces justificatives, telles qu'ordres de livraison, récépissés, certificats des parties prenantes, estimation des experts etc... *(Arch. dép. Intendance* C 313.)

Chocques. Cent quarante moutons sont amenés de Nœux[1]. De plus, dès que l'investissement commença, le gouverneur fit raser les maisons et détruire les haies qui pouvaient empêcher de voir les approches de l'ennemi, dans la partie du faubourg qui s'étend entre la porte d'Arras et la porte d'Aire; car c'est un principe absolu que pour défendre une place il faut que les abords en soient dégagés. En même temps il fit tendre la grande inondation[2], réquisitionna chez des marchands de Béthune 295 razières de blé,, 1200 razières d'orge et du combustible en proportion, pour compléter les approvisionnements, et, après avoir obtenu un sauf-conduit à cet effet, fit sortir de la ville, le 22, les religieuses et les dames qui ne pouvaient qu'entraver la défense. Il régla enfin le service entre les officiers qu'il avait directement sous ses ordres : MM. de Bout, m^al^ de camp, de Miromesnil, O'Mahony, du Thil et de St-Sernin, brigadiers, des Forges, de Salmon de la Gibaudière et Perdigner, ingénieurs, et répartit les troupes entre les divers bastions.

Les deux généraux ennemis, de leur côté, s'étaient partagé l'attaque. Fagel, chargé de celle de droite ou de la porte d'Arras, ouvrit la tranchée dans la nuit du 23 au 24. Schulembourg, chargé de l'attaque de gauche, ne l'ouvrit que le 27, sur le front de la porte de Saint-Pry, après avoir fait des travaux importants pour saigner l'inondation[3].

[1] Certificat portant que 142 moutons ont été fournis par François le Blanc, de Nœux, et que ceux-ci ont été estimés par deux marchands bouchers de Béthune à 15 lb pièce *(ibid.)*.

[2] Pelet. *Mémoires,* p. 64.

[3] Plan du siège de Béthune de 1710. *La Haye,* Hussen. —

Dès qu'il s'aperçut que l'ennemi avait établi sa première parallèle et que la gauche n'en étant pas appuyée il était possible de la tourner, du Puy-Vauban fit sortir, dans la nuit du 24 au 25, 9 compagnies de grenadiers, 15 piquets, 200 dragons et 600 travailleurs divisés en deux troupes, commandées, l'une par Miromesnil, l'autre par le comte d'Aunay. La tranchée qui partait du bas du chemin de Beuvry et allait jusqu'aux Houches, fut enlevée, les soldats qui la défendaient culbutés dans le fossé. Plus de 200 toises d'ouvrages furent détruites, et, après un combat d'une heure, lorsque l'ennemi revenant en forces menaçait de la couper, notre vaillante petite troupe rentra dans la place après avoir mis plus de 800 alliés hors de combat. Une seconde sortie effectuée le 1er août leur coûta de nouveau 200 hommes.

C'est toutefois un axiôme en matière militaire, qu'en dépit du courage de ses défenseurs toute ville assiégée est une ville prise, si une armée de secours ne vient pas la délivrer. L'espoir de M. de Vauban, en prolongeant la résistance, était donc dans l'armée du Mal de Villars. Celui-ci s'était fortifié dans les retranchements qu'il occupait près d'Arras et avait laissé entendre « que si les ennemis entreprenaient le siège de Béthune, il tenterait ainsi que la cour le désirait, de le secourir, lorsqu'ils seraient établis dans la place[1]. »

Plan de Béthune, ville forte dans l'Artois assiégée par les alliés. *La Haye*, in-f° double. Ce plan indique jour par jour les progrès des approches de l'ennemi.

[1] Pelet, *Mémoires*, p. 57. « Sa Majesté, écrivait Voysin à Villars, n'a pas changé la résolution qu'elle avoit cy devant prise; lle croit que leur marche (la marche des ennemis) du côté de

Néanmoins, comme le roi lui avait recommandé la prudence [1], il restait inactif, n'ayant pas trouvé l'occasion favorable pour livrer bataille. De leur côté, Marlborough et le Prince Eugène, qui avaient fait mine d'aller attaquer Villars, arrêtèrent les 20.000 hommes qu'ils avaient dirigés sur Lens [2], pour retourner le 2 août devant Béthune et établir leur quartier général, l'un à Hinges, l'autre à Beuvry. Ce jour-là même le bombardement commença, dirigé particulièrement contre le faubourg Saint-Pry, le château et la porte d'Arras.

La prise de Béthune n'était plus qu'affaire de temps ; néanmoins le gouverneur crut que l'honneur de la France et le sien l'obligeaient à soutenir le siège jusqu'au bout. Dès le 11 août, manquant de munitions et d'argent, il réquisitionna 1953 livres de plomb chez les sieurs Barbeau, Lescuier et Gallant, fit enlever la plate-forme de la tour Saint-Vaast (17.897 livres) ainsi que les plombs de

Béthune, ne doit pas vous obliger à quitter le camp où vous êtes ou celui que vous avez marqué sur le Crinchon, parce qu'il ne convient pas de chercher à engager une affaire générale dans le temps que les ennemis ont toutes leurs forces ensemble..... il vaut mieux les laisser déterminés au siège de Béthune ; mais *quand ils y seront bien engagés et que le siège sera commencé, c'est le temps où Sa Majesté juge que vous pourrez marcher à eux pour tenter le secours de la place...* (Voysin à Villars. *Marly*, 11 juillet 1710.)

[1] Le 22 juillet le roi écrivait lui-même au maréchal : « Le gain d'une bataille serait *le seul moyen d'empêcher la prise de Béthune* et d'arrêter les progrès de mes ennemis ; mais je ne dois pas aussi risquer de la donner avec désavantage, par les suites qu'une bataille perdue pourrait avoir. Je m'en remets à votre prudence... (Pelet, p. 62.)

[2] *Mémoires de Villars*, t. II, p. 95.

l'hôtel de Longastre (12.860 l.), et en fit confectionner 31.000 livres de balles[1]. Il emprunta 8.537 livres au Magistrat pour l'entretien de la garnison[2]. La veuve Bouton livra pour 3.877 lb d'eau-de-vie, le s[r] Carjette pour 6000 lb de vin[3], la v[e] Letellier 30 razières de sel blanc, les religieuses conceptionistes 200 livres de beurre, la v[e] Dubois 70 livres de tabac[4].

Renforcés de 6 bataillons, les généraux alliés tentèrent, la nuit du 16 au 17, de franchir l'avant-fossé[5], mais ils furent repoussés avec une perte de deux à trois cents hommes. Ayant reçu, le 19, du duc de Marlborough et du prince Eugène un nouveau secours de huit bataillons et de vingt-cinq escadrons, ils firent une seconde tentative. Repoussé d'abord, Schulembourg réussit, après une nouvelle attaque du chemin couvert de la porte Saint-Pry, à se loger sur le saillant de la demi-lune. Il lui en coûta 800 hommes, mais il fit évacuer la position.

Cependant la garnison ne perdait pas courage. Elle faisait encore, dans la nuit du 22 au 23, une sortie du côté de Saint-Pry qui culbuta le logement des ennemis, tandis qu'à l'attaque de la porte d'Arras, Fagel, contrarié par les mines, était forcé de marcher à la sape jusqu'à la palissade. Toutefois, dès que Schulembourg eut réparé

[1] *Arch. départ[ales]* C 313.

[2] *Id.* C 310.

[3] *Ibid.*

[4] 30 livres de sel blanc pour le prix de 360 lb, 200 livres de beurre à 8 s. la livre, 70 livres de tabac à 14 s. la livre *(ibid.* C 313).

[5] Des Forges. *Journal du siège*, p. 46.

les effets de la dernière sortie, il se mit à battre en brèche le château et la demi-lune qui le flanquait à gauche, et, après avoir sollicité de M. de Vauban une entrevue que celui-ci crut devoir décliner avec fierté [1], il se prépara à franchir le fossé. Le gouverneur garnit immédiatement les brèches d'arbres abattus et de palissades, ce qui, joint à un retranchement qu'il avait déjà établi entre la ville et le château, faisait croire à l'ennemi qu'il voulait soutenir l'assaut. Mais telle n'était pas l'intention de la cour [2]. Vauban avait ordre de faire une capitulation honorable, et, dans ce but, de ne pas attendre la dernière extrémité. Ce moment allait arriver. Le 28 août, les assiégés étaient prêts à livrer l'assaut [3]; leurs ponts flottants étaient faits; ils pouvaient, en deux heures de temps, les pousser contre la brèche; celle-ci était large de 50 à 60 pieds. Averti par les ingénieurs du péril qui le menaçait, M. de Vauban, accompagné de ses officiers généraux, fit une reconnaissance exacte de l'état de la place, et, comme il n'y avait

[1] Schulembourg espérant amener du Puy-Vauban à se rendre à son attaque plutôt qu'à celle de son rival Fagel, lui envoya le 24 une lettre par un parlementaire, pour lui demander une entrevue secrète pendant la nuit. Celui-ci répondit : « Qu'il n'avait aucune inquiétude en ce moment au sujet de sa peau, qu'il n'était pas encore, à beaucoup près, dans un état à entendre des propositions, et que s'il le faisait, il était persuadé que le général aurait mauvaise opinion de lui; qu'il était sans exemple qu'un gouverneur eut une entrevue avec celui qui l'assiége; qu'il remettait donc à d'autres circonstances l'honneur de le voir... » (Des Forges, p. 70.)

[2] Pelet. *Mémoires*, p. 79.

[3] Des Forges, p. 78.

plus que pour deux jours de balles, que les boulets et les pierres à fusil manquaient, il en résulta jusqu'à l'évidence, la nécessité de sauver les débris d'une garnison qui avait supporté avec le plus grand courage les épreuves du siège, et d'éviter à la ville les excès d'une prise d'assaut. Réuni sur-le-champ, le conseil de guerre décida que la chamade serait battue, afin d'obtenir une capitulation honorable. De suite le drapeau blanc fut arboré à la brèche du château, puis, au mécontentement de Fagel, seulement quelque temps après à la porte d'Arras. La place était tellement ouverte à l'attaque de Saint-Pry que de prime abord Marlborough et Eugène ne voulaient recevoir la garnison que prisonnière de guerre; mais, sur l'observation de M. de Vauban qu'avec les 1500 hommes qui lui restaient il pouvait encore vendre cher sa liberté, ceux-ci se décidèrent à lui accorder les honneurs de la guerre, et la capitulation fut signée à Béthune le 29 [1].

Ce siège de 1710, le plus important qu'eut soutenu Béthune après celui de 1346, fait le plus grand honneur à Vauban. Le jour même de la capitulation, le M^al^ de Villars écrivait au secrétaire d'État de la guerre Voysin [2] : « Béthune, jusqu'à présent, se deffend parfaitement bien. Vous jugerez mieux de la *beauté de la défense* par les gazettes mêmes des ennemis que je vous envoie, que par

[1] Pour les articles de cette capitulation, voir Cornet, *Hist. de Béthune*, t. I, p. 257.

[2] Daniel-François Voysin, ch^r^, sgr de la Noraye, ancien intendant du Haynaut, conseiller d'État en 1708, secrétaire d'État de la guerre, à laquelle d'ailleurs il entendait peu de chose, le 9 juin 1709, et chancelier de France le 2 juillet 1714.

les lettres de M. de Vauban ; je vous envoie celle de Bruxelles [1]. »

Pelet, dans ses *Mémoires*, émet le même jugement : « Pendant la durée du siège, dit-il, qui fut de 35 jours de tranchée ouverte, la garnison marqua toujours la plus grande ardeur et la plus grande fermeté et MM. de Vauban et de Roth donnèrent l'exemple d'une expérience consommée dans l'art de défendre les places [2] ».

Le *Mercure de France*, à son tour, rend hommage en ces termes à notre gouverneur : « Il défendit en 1710 Béthune..., y tint contre l'attente du Roi et celle des deux armées 42 jours de tranchée ouverte,quoique la place fut petite,mauvaise, mal munie, et la garnison fort faible [3] ».

Ce siège avait coûté aux alliés 3.328 hommes ; notre garnison en avait perdu près de 1.100 et elle laissait en outre 700 blessés dans la place. Les dettes contractées à l'occasion du siège se sont élevées à 271.683 livres [4]. En outre, le gouverneur et ses officiers s'engagèrent personnellement pour

[1] *Mémoires de Villars. Appendice,* t. III, p. 284.

[2] *Mémoires,* p. 79.

[3] *Mercure de France,* avril 1731, p. 812.

[4] *Arch. dép.* C 313 : « État g[al] et liquidation des dettes contractées à Béthune avant, pour et pendant le siège. » Cette somme de 271.683 lb ferait aujourd'hui, en valeur relative, environ 1.222.573 francs. — Par ordre du ministre de la guerre et de M. de Bernage, intendant de Picardie, les s[rs] Lambert et de Kessel, commissaires des guerres, restèrent à Béthune après la capitulation pour procéder à la liquidation de ces dettes. — V[r] également C 320 : « État des dépenses et menus frais qui ont été faits pendant le siège de Béthune, à commencer du 15 juillet jusqu'au 30 août 1710 ».

10.000 lb. prêtées par les échevins, la table des pauvres et quelques notables de la ville [1].

Le 31 août, la garnison sortit par la porte neuve avec tous les honneurs de la guerre, c'est-à-dire tambours battant, avec armes et bagages, deux pièces de canon et douze coups. — Elle devait se rendre à Saint-Omer. De son côté M. de Vauban alla rendre compte de sa conduite à Villars [2] et au Roi. Le maréchal, le 7 septembre, demandait pour récompense de la belle conduite du gouverneur, le grand cordon de St Louis : « M. de Vauban est arrivé icy, écrivait-il à Voysin. J'ay encore examiné avec luy les récompenses qui sont dues pour la défense de Béthune, laquelle on peut dire *belle*. Par ses discours aussy bien que par ceux de M. Daunay et la lettre que m'écrivit mond. s^r^ de Vauban en sortant de Béthune, se trouve toujours que les récompenses que j'ay eu l'honneur de vous mander étoient justement méritées : la croix de l'ordre de St Louis en expectance pour M. de Vauban, car je crois qu'il n'y en a pas de vacante ; le cordon rouge pour M. de Roth et la pension en attendant celle qui y est attachée [3]. »

Le Roi, qui avait suivi avec satisfaction les diverses phases du siège de Béthune, accueillit favorablement la proposition du M^al^ de Villars. Par lettres du 16 décembre 1710, du Puy-Vauban fut autorisé à porter les insignes de grand'croix de St Louis [4] avec expectative de la première vacance et il fut nommé de plus, vers la même

[1] *Arch. municip.* BB 19.
[2] *Mémoires de Villars,* t. III, p. 99.
[3] *Ibid. Appendice,* p. 288.
[4] Dépôt de la guerre. Pinard, *Chronol. hist. loc. cit.*

époque, ingénieur général de toutes les places de l'Artois.

III

La paix d'Utrecht, en rendant Béthune à la France, rendit à cette ville son gouverneur. Le 12 mai 1713, à six heures du matin, le Bon de Keppel[1] évacuait sur Lille la garnison hollandaise de la place, et M. de Vauban, à la tête de son état-major et de trois bataillons d'infanterie, faisait son entrée par la porte Saint-Pry, aux cris mille fois répétés de : Vive le Roi ! Le canon tonnait, les cloches étaient en branle, le carillon du vieux beffroi jouait ses airs de fête. Tout le long du parcours, le gouverneur et les troupes qui le suivaient furent acclamés avec enthousiasme. A l'hôtel de ville, le Magistrat offrit à Vauban les vins d'honneur, en le haranguant[2], tandis qu'une députation du collège des Jésuites venait lui offrir plusieurs pièces de vers. La première, faisant allusion au croissant de ses armes[3], comparait la lune des Vauban au soleil de Louis XIV :

Dum meritis clarus, generoso plenus et igne
Splendet Vaubanus, Solis[4] et Urbis amor,

[1] Général hollandais, gouverneur de Béthune de 1710 à 1713, pendant l'occupation des Provinces-Unies.

[2] *Arch munic.* BB 19.

[3] « *D'azur au chevron d'or accompagné de 3 trèfles de même, à un croissant d'argent mis en chef.* » (P. Anselme, *Gén. des maréchaux de France,* p. 695.

[4] Perillustri ac generoso domino Dom. de Vauban, regiorum exercituum ductori, urbis et arcis Bethuniensis gubernatori *etc...* gubernatoriam dignitatem gloriosè perditam, gloriosius a rege recipienti. Auspice senatu offerebat colleg. Bethunœum Socie-

Tempestas oritur, Batavisque paludibus orta
Nubila consurgunt abripiunt que decus.
Pace data, Lodoix, adversas discutis umbras,
Te regum solem discutiendo probas;
Nostrum, o Phœbe, ducem splendori redde priori,
Muneribusque, precor, perge replere tuis.
Audimur : Solito VAUBANUM respicit ore,
Ornat, et ereptum reddit ab hoste decus
Urbs ovat applauditque senatus; gratior orbi
Sic post eclipsim luna redire solet.

Cette pièce, d'une pensée gracieuse, et qui ne manque pas d'élégance poétique, était accompagnée de plusieurs autres avec chronogrammes et... bergers, suivant le goût de l'époque.

A onze heures, un déjeuner réunit à la même table le héros de la fête, son état-major et presque toute la garnison, et l'on but ferme « à la santé du Roi »[1]. Des vins furent ensuite offerts au lieutenant de roi[2], au grand bailly[3], au major de la ville[4], ainsi qu'au marquis d'Hesdigneul[5], député

tatis Jesu. — Duaci ex officiana Belleriana, anno M. D. CC. XIII. (*Plaquette* de 6 feuillets.)

[1] *Arch. municip.* registre BB 19, f[lo] 90.

[2] Élie de la Roche-Aymon, marquis de St-Messent, chev[r] de St-Louis, L[t] de Roi command[t] la place de Béthune.

[3] Nicolas-Alexandre Dupire, B[on] d'Hinges, s[r] de Tourlingtun, Avelettes, etc., ch[r] de St-Louis, colonel de dragons, aide-major général, prit une part active à la défense de Béthune en 1710, et fut, en récompense de sa belle conduite, nommé g[d] bailli héréditaire de la ville et gouvernance de Béthune.

[4] Jean Fouler, écuyer, sgr de Relingues, ch[r] de St-Louis, d'une ancienne famille originaire d'Écosse, se fixa à Béthune par son mariage avec Marie-Madeleine Menche de St-Michel et fit souche en Artois. (B. N. *mss. collect. Chérin*, reg. 84 v[o] *Fouler*, f[lo] 8.)

[5] Eugène-François de Béthune-Desplanques, M[is] d'Hesdi-

de la noblesse aux États d'Artois, qui, pour la première fois, prenait part, en cette qualité, à une cérémonie officielle [1].

M. de Vauban adressa à Voysin un rapport sur l'évacuation de Béthune par les Hollandais et l'accueil qu'il y avait reçu. On lisait dans la réponse du ministre, datée du 2 juin : « Sa Majesté a été bien aise de voire les témoignages de joye que les habitans ont donné de rentrer sous son obéissance. Il paroit aussi que vous possedes asses leur amitié ; quand vous serez plus instruit de l'état de la place, vous me ferez plaisir de me le mander [2]. »

Le 8 juin suivant, M. de Vauban recevait la visite du M[al] de Montesquiou [3] et de l'intendant de Bernage [4], venus à Béthune pour recevoir solennellement le serment des échevins. Une fête religieuse et populaire eut lieu à cette occasion. Le gouverneur fit part au secrétaire d'État de la guerre des témoignages d'affection que les habitants de Béthune avaient, en cette nouvelle circonstance, donnés à la personne du roi, et reçut une réponse gracieuse, propre à exciter le zèle

gneul, s[r] d'Espreaux, Lepesse, etc... député ordinaire des États d'Artois pendant 3 ans et 3 fois député de la noblesse auprès de la cour. (La Chesnaye, t. II, p. 461.)

[1] *Arch. municip. loc. cit.*

[2] M. Cornet donne cette lettre, p. 282, en la *corrigeant.*

[3] Pierre de Montesquiou, C[te] d'Artagnan, M[al] de France, ch[r] des ordres du Roi, gouverneur des ville et citadelle d'Arras, lieutenant g[al] en la province d'Artois.

[4] Louis de Bernage, ch[r], sgr de St-Maurice, Vaux, etc., conseiller d'État, intendant de la généralité de Picardie, qui, à cette époque, comprenait l'Artois.

des échevins [1]. Ceux-ci voulant prouver à leur gouverneur le désir qu'ils avaient de lui plaire, complétèrent le mobilier du château [2] et firent peindre les armes de Vauban sur un tableau dans la grande salle de l'hôtel de ville [3].

Désigné par le Roi en 1714 pour diriger le siège de Barcelone, sous le commandement en chef du maréchal de Berwick [4], du Puy-Vauban quitta une dernière fois son gouvernement pour recueillir de nouveaux lauriers. Pendant son absence, on publia la paix à Béthune. Le M[is] de la Roche-Aymon de St-Messent, qui, en qualité de lieutenant de roi commandant la place, remplaçait le gouverneur, rendait compte en ces termes à Voysin de l'accueil fait à cette paix si ardemment désirée :

« Béthune, 14 may 1714.

» Monseigneur,

» On publia samedi dernier la paix avec l'empereur » au bailliage de la gouvernance de Béthune. M. le B[on] » d'Hinge, grand bailly, me pria de permettre aux tam- » bours de la garnison d'assister à cette cérémonie.

» Le 1[er] tesmoignage de paix fit tant de plaisir aux gens » de la ville et de la campagne qui ce jour la estoient » venus au marché, que les uns et les autres ne songèrent

[1] V[r] Cornet, *Hist. de Béthune*, t. I, p. 284.

[2] Le château, antique résidence des seigneurs de Béthune, devint celle des gouverneurs, dès le XIV[e] siècle.

[3] A. M. CC 547 et 548. (Comptes de 1713-1714 et de 1714-15.)

[4] Jacques Fitz-James, duc de Berwich, fils naturel de Jacques II, roi d'Angleterre, fit en 1713 campagne en Catalogne et prit Barcelone après un long siége terminé par une prise d'assaut. Du Puy-Vauban, ingénieur en chef du siège, fut blessé quelques jours avant cet assaut. (P. Daniel, *Hist. de France*, t. XVI, p. 454.)

» qu'à se bien divertir et à consommer beaucoup de vin » et de bierre. Le lundy d'après, grand marché à Béthune, » messieurs du magistrat ayant fait tendre devant l'hôtel » de ville leurs tapisseries honnorées des armes du Roy » et mis au milieu le portrait de Sa Majesté, firent pu- » blier la paix avec l'empereur au bruit d'une triple salve » de coups de mousquez tirez par les sermentez et les » cannoniers bourgeois de Béthune. Ils m'avoient aussi » demandé les tambours de la garnison pour joindre leur » bruit au carillon et au son de toutes les cloches. Ils firent » planter devant l'hotel de ville un long arbre parsemé de » fleurs de lys au bout duquel estoit attaché un oyseau » qu'ils firent tirer pendant deux jours à coups de flèches » par la jeunesse, afin qu'elle n'oublia pas la publication » d'une paix tant désirée, si utile et belle au Roy et si » honorable à son ministre de la guerre.

» Le dimanche ensuite on chanta le *te Deum* en la ma- » nière accoutumée et sur le soir on alluma le feu de joye » au bruit de lartillerie et de toute la mousquetterie de » cette place.

» Jamais il ne parut tant de joye dans Béthune, je ne » doit donc pas me dispenser de rendre justice à un peu- » ple aussi zélé pour son Roy que celuy-cy.....[1] »

Vauban revint à Béthune avec un coup de feu de plus qui faillit le traverser de part en part, et, à la mort du Mal de Rosen[2], le 10 août 1715, il reçut son brevet de grand'croix de l'ordre de St-Louis, dont il avait déjà été autorisé à porter les insignes. De plus, en considération de ses longs services, le Roi, par lettres patentes datées de Chantilly du mois d'août 1725, érigea en comté,

[1] *Arch. départ.* C 270, pièce 6.

[2] Conrad de Rosen, comte de Bœuvillers, Mal de France, chr des ordres du Roi, décédé le 3 août 1715. (*P. Anselme* t. VII, p. 656.)

sous la dénomination de Vauban, les terres de Saint-Sernin et de Bouzet, en Bourgogne. On lit, parmi les motifs de cette érection, qu'Antoine Le Prestre de Vauban, ingénieur général ayant la direction des places d'Artois, « sert depuis 52 ans » et s'est trouvé à 44 sièges, attaques ou défenses » de places et dans un grand nombre d'actions » où il a reçu en divers temps 16 blessures con» sidérables... qu'il défendit en chef son gouver» nement de Béthune en 1710, où, contre l'attente » des ennemis aussi bien que des Français, il tint » 42 jours de tranchée ouverte..... que dans toute » cette longue suite de services il a suivi les exem» ples de Sébastien Le Prêtre, Mal de Vauban, son » oncle, issu de la branche cadette de sa maison... » A ces causes, voulant donner audit sieur de » Vauban des marques de notre bienveillance par » un titre d'honneur qui puisse faire connaître à » la postérité l'estime que nous faisons de sa per» sonne, etc.[1] »

Les dernières années de la vie d'Antoine de Vauban se passèrent dans un repos glorieusement gagné. L'épidémie de suette qui décima Béthune pendant les mois de juillet et d'août 1723[2] et qu'il s'employa à combattre, de concert avec les magistrats, avait permis d'apprécier son dévouement aux habitants et sa charité chrétienne. Ses glorieuses infirmités[3] commandaient le respect aussi

[1] *Mercure de France,* may 1731, p. 1185.

[2] *Arch. municip.* GG 16. En 1722 un incendie avait dévasté les casernes de quartier de la porte neuve. (A. D. C 313.)

[3] Il avait perdu au service, pendant les guerres de Louis XIV, son père, deux frères, un beau-frère, deux oncles et onze cousins germains ou issus de germain. (Moréri, *Dict.* t. VIII, p. 557.)

bien que sa piété et ses dignités. Ce fût donc un deuil général dans la ville, le 10 avril 1731, quand le canon annonça, du haut des remparts, la mort du glorieux ingénieur. La ville de Béthune voulut rendre des honneurs funèbres inusités à celui qui avait été son gouverneur pendant 28 ans. Une première cérémonie eut lieu à la collégiale de Saint-Barthélemy, le château faisant partie de la paroisse Sainte-Croix. Toute la garnison [1], sous les armes, faisait la haie sur le passage du corps, porté, suivant l'usage, par les charitables de saint Eloi, en grand costume. Les coins du poele étaient tenus par les principaux officiers de la garnison, presque tous artésiens : le C[te] d'Assignies, colonel [2], MM. Gérin de la Neuville [3], lieut[t] colonel, Fabre, capitaine, tous trois attachés, à la suite, à l'état-major de la place, et d'Arras, ingénieur en chef des fortifications. Le deuil était conduit par le comte de Ghistelles [4] et par le major de Mire-

[1] La garnison se composait de Mailly-infanterie et des dragons d'Orléans.

[2] Charles-Joseph-Eugène de Tournai d'Assignies, C[te] d'Oisy, colonel d'infanterie, commandeur de l'ordre de St-Lazare.

[3] Vaast Gérin ou de Gérin, éc[r], sgr de la Neuville, du Pavillon, etc., se distingua au siège de Béthune de 1710 et gagna par sa bravoure le grade de lieut[t] colonel d'infanterie. (D. Devienne, *Hist. d'Artois,* t. II, p. 271.) Qu'il soit permis à l'auteur de cette notice de dire que son quatrième aïeul, Eloi-François Menche de Saint-Michel, éc[r], sgr du Raout, Vremetz, etc., lieut[t] au régiment du duc du Maine, avait épousé, en 1697, Adrienne de Gérin, sœur du lieut[t] colonel. *(AM GG 62, et papiers de famille.)*

[4] Ignace-Louis-Joseph de Ghistelles, ch[r], c[te] de Ghistelles, sgr de Beuvry, Noireauville, etc.

mont. Le bailliage et le magistrat en corps, avec crêpes et cierges, les officiers de la garnison, ceux de Royal-Italien et de Royal-Piémont, de séjour dans la place, le chapitre de la collégiale, les religieux de la ville[1], la noblesse et la bourgeoisie, suivaient le cercueil, à la suite d'un nombreux clergé. Pendant qu'on chantait les vêpres des morts à Saint-Barthélemy, cinq salves d'artillerie rendirent les honneurs funèbres. Puis l'illustre défunt fut porté avec le même cérémonial à l'église des Capucins[2] où il avait manifesté l'intention d'être inhumé[3]. Quoiqu'il fut interdit à cet Ordre d'accorder la sépulture dans ses églises sans une permission expresse du Père général, le gardien[4] du couvent de Béthune crut que c'était pour lui un devoir d'enfreindre la règle en cette circonstance « pour donner une marque de respect et de reconnaissance à un homme qui avait si bien mérité de la religion et de l'État[5] ». Après un nouveau service funèbre terminé par une décharge du canon des remparts et trois de mousqueterie, il fut inhumé au milieu de la nef[6]. Sur une pierre

[1] Béthune avait à cette époque une maison de Jésuites tenant le collège, un couvent de Récollets et un autre de Capucins.

[2] L'église des Capucins, construite pendant les années 1602-1606, a été vendue et démolie à la suite de l'expulsion des religieux, en 1791. Elle occupait l'emplacement du jardin actuel de l'hôtel de Baynast.

[3] A. M. BB 19, f[os] 327.

[4] Le supérieur d'un couvent de Capucins porte le nom de gardien.

[5] A. M. *Loc. cit.*

[6] Expilly, *Dict. art. Béthune,* t. I, p. 622. — *Almanach d'Artois,* année 1768, p. 141. — « Le lendemain, 11 dudit mois, sur

tombale de marbre blanc, en haut de laquelle on remarquait les armes de Vauban : « *D'azur au chevron d'or accompagné de 3 trèfles de même, à un croissant d'argent mis en chef* », on grava l'épitaphe qui suit :

Cy gyst
Haut et puissant seigneur
Messire Antoine Le Prestre de Vauban,
Lieutenant général des armées du Roi,
Grand'croix de l'ordre militaire de St-Louis,
Ingénieur général, directeur des fortifications
Des places d'Artois, gouverneur des ville
Et chateau de Béthune, etc.
Digne neveu, digne disciple du Maréchal de Vauban
Élevé successivement à tous les grades militaires
Toujours mérités, toujours remplis avec distinction,
D'un génie supérieur pour les fortifications,
L'attaque et la défense des places.
Modèle des ingénieurs dans la défense de Béthune,
Prompt, exact et intrépide quand il a commandé,
Courtisan seulement par ses services,
Cytoyen dans toutes ses vues,
Utile à la patrie dans ces emplois.
Utile aux particuliers dans sa vie privée.
Toujours estimé, toujours aimé
Et toujours d'autant plus
Qu'il était vu de plus près,
Il mourut plein de jours et d'honneurs en
Homme qui n'avoit jamais craint
Que Dieu. Plein de résignation à ses ordres
Et de confiance en sa bonté,

les dix heures et demy du matin, son service solennel fut chanté par la musique et célébré par le curé de la paroisse, auquel assistèrent les officiers de l'état-major, de la gouvernance et ceux de la garnison. » (A. M. BB 19, f° 327.)

L'an de grace 1731 et de son age le
Soixante et dix-septième [1].

La tombe d'Antoine de Vauban a disparu dans la tourmente révolutionnaire avec le sanctuaire qui l'abritait; mais le souvenir de leur ancien gouverneur doit être cher aux Béthunois à un double titre, puisqu'il leur rappelle un homme de bien et la gloire militaire de la cité.

C[te] MENCHE DE LOISNE.

[1] *Mercure de France,* mai 1731, p. 1183. — *Almanach d'Artois,* 1768, p. 141.

Saint-Omer, Typ. H. D'HOMONT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 29 janvier 1894.

Président : M. Charles de GIVENCHY, doyen d'âge.

Secrétaire général : M. Pagart d'Hermansart.

La séance est ouverte à 3 h. 1/4. MM. l'abbé Bled, président, et Revillion, vice-président, s'excusent par lettres de ne pouvoir assister à la réunion. En conséquence, M. Charles de Givenchy, comme doyen d'âge, prend le fauteuil de la présidence.

Il donne la parole au Secrétaire général pour lire le procès-verbal de la séance précédente qui est adopté sans observations.

Dons, hommages, échanges.

— *De la part des auteurs.*

M. Loriquet, archiviste départemental. — Discours prononcé sur la tombe de M. le chanoine Daniel Haigneré, ancien archiviste de la ville de Boulogne, curé de le

Waast. Boulogne-sur-Mer, Société typ.-lith. 1893, in-12, 16 p.

Pagart d'Hermansart. — M. le chanoine Haigneré, membre correspondant de la Société des Antiquaires de la Morinie. St-Omer, D'Homont, 1894, in-8, 11 p.

— *De la part des Sociétés savantes françaises* :

Bordeaux (Gironde). Société archéologique de Bordeaux, t. XVII, 4e fascicule, 1892; t. XVIII, 1er fascicule, 1893.

Boulogne-sur-Mer (Pas-de Calais). Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne, décembre 1893, t. XXIX, n° 8.

Châlons-sur-Marne (Marne). Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, année 1892.

Dax (Landes). Société de Borda, 18e année, 1893, 4e trimestre 1893.

Guéret (Creuse). Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, 2e série, t. III, 6e de la collection, 1er Bulletin 1893.

Le Mans (Sarthe). Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 2e série, t. XXVI, 34e de la collection, années 1893 et 1894, 2e fascicule 1893.

Orléans (Loiret). Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. X, n° 150, 4e trim. de 1892.

Rambouillet (Seine-et-Oise). Société archéologique de Rambouillet, t. XX. Inventaire de l'hôtel de Rambouillet à Paris en 1652, 1666 et 1671 ; du château de Rambouillet en 1666 et des châteaux d'Angoulême et de Montausier en 1671, publiés par M. Charles Sanzé, Tours, 1894.

Senlis (Oise). Comité archéologique de Senlis. Comptes-rendus et Mémoires, 3e série, t. VII, année 1892.

Toulouse (Haute-Garonne). Bulletin archéologique du Midi de la France, série in-8, n° 12. Séances du 11 avril 1893 au 11 juillet 1893 inclus.

Valence (Drôme). Bulletin de la Société départementale

d'archéologie et de statistique de la Drôme, année 1894, janvier, 108 livraison.

Valenciennes (Nord). Revue agricole, industrielle, historique et artistique de Valenciennes, 45e année, t. XLIII, n° 10, novembre 1893.

— *De la part des Sociétés savantes étrangères :*

Gand (Belgique). Messager des sciences historiques, année 1893, 3e livraison.

Abonnements.

Annuaire de la Société française de numismatique, novembre-décembre 1893.

Bibliothèque de l'École des Chartes, LIV, 5e livraison, septembre-octobre 1893.

Journal des Savants, novembre et décembre 1893.

Polybiblion, Revue bibliographique universelle. — Partie littéraire, 2e série, t. 38, 68e de la collection, 6e livraison, décembre 1893; partie technique, 2e série, t. 19, 69e de la collection, 12e livraison, décembre 1893.

Bulletin de la Société bibliographique, 25e année, I, janvier 1894.

Polybiblion, Revue bibliographique universelle. —Partie littéraire, 2e série, t. 39, 70e de la collection, 1re livraison, janvier 1894; partie technique, 2e série, t. 20, 72e de la collection, 1re livraison, janvier 1894.

Revue de l'Art chrétien, 5e série, 1893, t. IV, 6e livraison.

Revue historique, 19e année, t. 54, I, janvier-février 1894.

Romania, recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, t. XXII.

Correspondance.

1° Par lettre du 27 décembre 1893, datée de Paris, M. Butor, ancien président, explique qu'il est extrêmement sensible aux instances qu'a bien voulu faire la Compagnie pour l'engager à retirer sa démission de membre titulaire, mais qu'il persiste dans sa détermination.

2° M. l'abbé Bled écrit, le 29 janvier, qu'il est empêché

d'assister à la séance, et il remercie la Société des témoignages d'estime qu'elle a bien voulu lui donner en le nommant Président, il l'assure notamment que son plus entier dévouement est acquis à la Société.

3° M. Revillion exprime à son tour, par lettre du 29 janvier, toute sa gratitude à la Compagnie qui l'a désigné comme vice-président.

Candidatures.

Diverses candidatures sont ensuite proposées.

— Celle de M. Caron de Fromentel, ancien magistrat, présentée par MM. Charles Legrand, Pagart d'Hermansart et Charles de Givenchy, comme membre titulaire.

— Celle de M. Arthur de Rosny, vice-président de la Société académique de Boulogne, présentée par MM. l'abbé Bled, Pagart d'Hermansart et Charles de Givenchy.

— Celle de M. Anatole Hermand, demeurant à Aincourt, par Magny-en-Vexin (Seine-et-Oise), présentée par MM. Ch. Legrand, Charles de Pas et Pagart d'Hermansart.

— Celle de M. Andrieux, propriétaire à Thérouanne, présentée par MM. l'abbé Bled, Sturne et Ch. Legrand.

Ces trois derniers comme membres correspondants.

Ces élections sont, conformément au règlement, renvoyés à la prochaine séance.

Continuation des Chartes de Saint-Bertin.

Le Secrétaire général dit qu'il a exposé à la dernière séance, en parlant de la perte que la Société venait de faire en la personne de M. le chanoine Haigneré, à quel point était parvenue l'impression des *Chartes de Saint-Bertin*. Il reste à analyser les volumes suivants du Cartulaire manuscrit de Dom Dewitte :

Septième vol. de 1447 à 1473 qui contient	391	art. et	705 p.
Huitième vol. de 1473 à 1500 contenant	327	»	552 p.
Neuvième vol. de 1501 à 1578, soit. . .	468	»	603 p.
Le dixième volume de 1579 à 1600 ne compte que.	69	»	121 p.
	1255	»	1981 p.

Mais ce dernier volume est suivi d'une série de sommaires au nombre de 555 distribués et numérotés chronologiquement de 1601 à 1779.

Le septième volume seulement a été contrôlé suivant procès-verbal du 18 mai 1784.

Quant à l'impression, il est à penser qu'un 3e fascicule du tome III comprendra l'analyse des chartes contenues dans la plus grande partie du volume VII manuscrit.

Le continuateur de M. le chanoine Haigneré devra comprendre l'obligation qui lui incombera de se borner aux indications les plus brèves et les plus strictement nécessaires pour la description des pièces dont la date se rapproche des temps modernes, de manière à renfermer sa matière dans un quatrième tome. De sorte que le travail pourrait être terminé en 4 fascicules.

A la suite de cet exposé, divers membres prennent la parole ; ils pensent que si le travail d'analyse peut être confié à une seule personne qui s'adjoindrait au besoin tels collaborateurs qui lui paraîtraient utiles, un ou plusieurs membres de la Compagnie pourraient aussi travailler aux tables qui termineront le tome III et le t. IV.

Le membre qui, d'un commun accord, paraît à la Société le plus capable de continuer l'œuvre du savant chanoine est M. l'abbé Bled, son président. Il est en conséquence désigné par la Compagnie, et le Secrétaire général est chargé de lui transmettre le vœu de ses collègues.

Le travail pourra commencer dès que la subvention sollicitée par la Compagnie de M. le Ministre de l'Instruction publique lui aura été accordée.

Nécrologie.

Le Secrétaire général annonce la mort de M. Toffart, membre correspondant, ancien secrétaire en chef de la mairie de Saint-Omer, secrétaire général en retraite de la mairie de Lille, chevalier de la Légion d'honneur et de l'Ordre de Léopold de Belgique, officier de l'Instruction publique, décédé à Tourcoing (Nord) le 23 janvier 1894.

Distinction honorifique.

Il fait part à la Compagnie de la nomination comme officier d'Académie de M. Gaston de Monnecove, maire de Radinghem, président de la Société des Beaux-Arts de Boulogne-sur-mer et membre honoraire de la Société des Antiquaires de la Morinie.

Envoi d'un délégué au 32ᵉ Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne.

M. l'abbé Bled, qui n'assiste point à la séance, se propose de lire au prochain Congrès des Sociétés savantes le travail dont il a donné connaissance dans les séances de novembre et de décembre dernier. Il a modifié cependant cette notice qu'il a intitulée : *Une ville disparue,* et il y a joint trois plans, l'un qui est une vue cavalière de l'ancienne ville de Térouanne, et deux autres plans du sol sur lequel était assise autrefois cette importante cité avant et après la Révolution de 1789. Le Secrétaire général donne lecture de la lettre par laquelle il a adressé ce travail à M. le Ministre de l'Instruction publique[1].

Restauration de l'église Notre-Dame de Saint-Omer. Trois piliers de couleur bleue.

M. Decroos, trésorier, appelle l'attention de la Compagnie sur la restauration de l'église Notre-Dame qui s'achève dans de si heureuses conditions. On sait qu'il existe dans la nef, sur le côté droit, trois piliers d'une couleur bleue différente de celle des pierres employées pour les autres piliers; on rapporte qu'ils furent donnés autrefois par un chevalier, le sʳ d'Esquerdes, et qu'ils sont en pierre de Tournai. Le conseil de fabrique et l'architecte du gouvernement ne sont pas d'accord, paraît-il, sur ce qu'il convient de faire à l'égard de ces trois piliers ; faut-il les conserver tels quels, comme le conseille ce dernier, faut-il leur donner la teinte des autres piliers afin que l'intérieur de l'église soit uniforme, ce que demande au contraire la

[1] Voir plus loin le procès-verbal de la séance du 4 avril 1894.

fabrique? Le Secrétaire général rappelle que M. L. Deschamps de Pas a donné dans le tome XXII des *Mémoires* des détails sur *la construction de l'église Notre-Dame*, il parle de ces trois piliers qu'il dit être construits en pierres de Marquise, mais il ne peut préciser si les mentions des comptes de 1397 et suivants qu'il a retrouvés s'appliquent bien à ces trois piliers[1]. Quoiqu'il en soit, la Compagnie pense qu'il n'y a pas de raison pour modifier la couleur primitive de ces piliers qui rappellent très probablement le don du chevalier d'Esquerdes, ainsi que le pensait également M. L. Deschamps de Pas. M. Charles de Givenchy ajoute qu'il croit qu'on a voulu alors représenter ainsi, comme cela s'est fait dans d'autres églises, les trois personnes de la Trinité.

Reddition des comptes de l'année 1893.

L'ordre du jour appelle la reddition des comptes de l'année 1893 par M. Decroos, trésorier. L'honorable membre explique les efforts qu'il a faits pour faire rentrer diverses cotisations en retard et il expose que le Ministère n'ayant pas alloué en 1893 à la Société une somme de 500 francs destiné à la continuation de la publication des *Chartes de Saint-Bertin*, la Compagnie n'a pu solder entièrement le compte de son imprimeur et reste débitrice d'environ 500 francs. La Société remercie M. Decroos qui lui rend son premier compte depuis sa nomination et le félicite de son activité et de l'ordre qu'il a apporté dans la comptabilité. La Commission de vérification des comptes est ensuite nommée. Elle se compose de MM. Herbout, Van Kempen et Justin de Pas à qui les comptes sont remis.

Lecture.

Dans la séance du 27 novembre 1893, M. Pagart d'Hermansart avait lu un extrait de son travail sur le *Procureur de ville à Saint Omer*, relatif aux attributions judiciaires de ce magistrat. La partie dont il donne aujour-

[1] Pages 24 et 25.

d'hui connaissance à la Compagnie traite des attributions administratives, de police et même politiques de cet agent. Passant rapidement en revue la plupart des charges qui lui incombaient, il conclut en écrivant que, en réalité, ses attributions étaient indéfinies et illimitées, car chaque fois qu'il surgissait quelqu'affaire ou quelque difficulté, on chargeait le procureur de ville de l'étudier et de la résoudre.

La séance est levée à 4 h. 3/4.

Séance du 26 février 1894.

Président : M. l'abbé BLED.

Secrétaire général : M. PAGART D'HERMANSART.

La séance est ouverte à 3 h. 10 et M. le Président renouvelle à la Société les remerciements qu'il lui avait adressés par écrit lors de la dernière réunion relativement à sa nomination.

Le procès-verbal de la séance précédente est ensuite lu par le Secrétaire général et il est adopté sans observation.

Dons, hommages, échanges.

— *De la part de M. le Préfet du Pas-de-Calais :*

Procès-verbaux du Conseil général, session d'août 1893.

— *De la part de M. le Maire de Saint-Omer :*

Compte administratif de 1892. — Chapitres additionnels au budget de 1893. — Budget de 1894.

— *De la part de l'auteur :*

A. Janvier. — Deux baptêmes à Amiens au XVIIIe siècle (1738-1748). Amiens, Yvert et Tellier, 1893, 18 pages in-8.

— *De la part des Sociétés savantes françaises :*

Auxerre (Yonne). Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1893, 47e vol. 17e de la 3e série.

Boulogne-sur-mer (Pas-de-Calais). Bulletin de la So-

ciété d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-mer, janvier 1894, t. XXX, n° 1.

Caen (Calvados). Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, 1893.

Chambéry (Savoie). Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, t. XXXII, 2e série, t. VII, 1893.

Compiègne (Oise). Société historique de Compiègne. Procès-verbaux, rapports et communications diverses, II, 1893.

Nîmes (Gard). Mémoires de l'Académie de Nîmes, 7e série, t. XV, année 1892.

Orléans (Loiret). Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. X, n° 150, 4e trim. de 1892.

Poitiers (Vienne). Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre 1893.

Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord). Bulletins et Mémoires de la Société d'émulation des Côtes du-Nord, t. XXXI, 1893.

Bulletins de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, année 1893.

Toulon (Var). Bulletin de l'Académie du Var, nouvelle série, t. XVII, 1er fascicule, 1893.

Valenciennes (Nord). Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes, 45e année, t. 43, n° 11, décembre 1893.

— *De la part des Sociétés savantes étrangères* :

Belgique.

Anvers. Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique, 4e série des annales, 2e partie, XIV, 1894.

Gand. Bulletin du Cercle historique et archéologique de Gand, 1re année, nos 1, 2, 3.

Abonnements.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 25e année, II, février 1894.

Polybiblion, Revue bibliographique universelle. — Partie littéraire, 2e série, t. 39, 70e de la collection, 2e livraison,

février 1894 ; partie technique, 2e série, t. 20, 72e de la collection, 2e livraison, février 1894.

Correspondance.

1° 2 février 1894. — Accusé de réception par le Ministère de 121 exemplaires du *Bulletin historique,* 167e livraison.

2° 3 février 1894. — Convocation du Président de la Société au xe Congrès international des Orientalistes qui se tiendra à Genève du 3 au 12 septembre 1894.

3° 8 février 1894. — M. le bibliothécaire de l'Institut de France demande pour la bibliothèque de cet établissement les tomes XVI et XVII des *Mémoires* de la Société et les livraisons 41 et 42 du *Bulletin.* Il a été répondu de suite que ces volumes et bulletins étaient épuisés, mais que les tomes XVI et XVII formant un seul ouvrage ont été tirés à part sous le titre : *les anciennes Communautés d'arts et métiers à St-Omer,* et que plusieurs exemplaires en ont été envoyés autrefois à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres qui lui a décerné une mention honorable au concours des Antiquités départementales de l'année 1882. Peut-être M. le bibliothécaire pourrait-il en retrouver un exemplaire avec lequel il compléterait la collection des *Mémoires.*

4° Le *Cercle historique et archéologique de Gand,* fondé le 11 mars 1893, demande à entrer en relations avec la Compagnie par l'échange respectif de leurs publications. Examen fait des fascicules du Bulletin envoyé, la Société décide qu'on adressera à cette nouvelle Compagnie savante le *Bulletin historique,* car les relations avec les érudits belges sont extrêmement précieuses.

5° L'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse annonce le 20 février l'envoi du tome V, 9e série, année 1893, de ses Mémoires.

6° Le secrétaire général de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut adresse le programme du concours de 1894.

Elections.

Il est ensuite procédé par voie de scrutins successifs aux élections des membres présentés à la dernière séance, et M. le Président proclame membre titulaire M. Caron de Fromentel, et membres correspondants MM. Hector de Rosny, Anatole Hermand et Andrieux. Avis leur sera donné de leur nomination.

Candidature.

MM. Decroos, Charles de Pas et Charles de Givenchy proposent ensuite la candidature de M. Maurice Lengaigne, banquier à Saint-Omer, petit-fils de M. Deneuville, membre fondateur, qui a écrit plusieurs notices dans les *Mémoires*. Conformément au règlement cette élection est renvoyée à la séance suivante.

Les Chartes de Saint-Bertin.

Par lettre du 1er février, M. le Ministre de l'Instruction publique avait demandé à être renseigné sur les conditions dans lesquelles pourrait se poursuivre la publication de cet important ouvrage si heureusement conduite jusqu'ici par le regretté chanoine Haigneré.

En conséquence, le 6 février, le Secrétaire général a fourni au Ministre tous les renseignements relatifs à l'état actuel du manuscrit et au nombre de fascicules que nécessitera encore son impression complète. Il a joint à son rapport un extrait du procès-verbal de la séance du 23 décembre (nécrologie, mort de M. le chanoine Haigneré) et un autre extrait du procès-verbal de la séance du 29 janvier dans lequel M. l'abbé Bled est désigné comme le continuateur de ce travail. Il ajoutait que par un sentiment de modestie qu'on ne saurait blâmer, M. l'abbé Bled avait demandé, avant de donner une réponse définitive, à examiner de plus près la méthode suivie par son éminent prédécesseur et les mss. restant à éditer, car il lui semblait que c'était pour lui une lourde responsabilité que de continuer une œuvre qui avait

donné à son auteur une réputation d'érudit si universelle. Dans sa réponse du 30 février, M. le Ministre expose que le Comité des travaux historiques et scientifiques a accueilli avec la plus vive satisfaction le choix fait par la Société pour continuer la publication des *Chartes de Saint-Bertin*, et que les travaux distingués du nouveau Président de la Compagnie le désignaient tout spécialement pour l'accomplissement de cette tâche difficile. M. le Ministre ne doute pas en conséquence que l'opinion si flatteuse du Comité ne lève les dernières hésitations de M. l'abbé Bled, et il annonce en même temps qu'il a prescrit l'ordonnancement de la somme de 500 francs demandée par la Compagnie pour commencer le 3e fascicule du tome III.

M. le Président répond que le Secrétaire général a bien voulu porter à sa connaissance la lettre du Ministre aussitôt après sa réception, et qu'il n'a pu résister aux encouragements si bienveillants du Comité. Il remercie la Société de l'avoir jugé digne de continuer les *Chartes de Saint-Bertin*, annonce qu'il s'est mis de suite à l'œuvre et il donne quelques aperçus sur le dépouillement qu'il a fait du tiers environ du tome VII du manuscrit de D. Dewitte, en expliquant qu'il a cru devoir donner au commencement des extraits assez étendus à cause de la nouvelle administration de Guillaume Fillastre, fils naturel de Philippe de Bourgogne, qui fut nommé abbé à l'époque où commence le tome VII. L'assemblée approuve la marche que suit l'auteur et ne doute pas qu'il conduise à bien la fin de ce beau travail. Le Secrétaire général rappelle toutefois que le Ministère, comme la Société, demande qu'il ne soit donné que les parties substantielles du manuscrit.

Céramique audomaroise.

Le Secrétaire général expose ensuite que M. Ansel, mort il y a environ deux ans à Saint-Omer, s'était occupé de recueillir des documents de diverses natures sur l'ancienne faïence de Saint-Omer qui se fabriquait en cette ville

dans la seconde moitié du siècle dernier. Outre des extraits d'archives concernant le s' Levêque, fondateur de cette industrie, M. Ansel avait recueilli sur le terrain occupé par l'une des anciennes fabriques d'assez nombreux débris présentant quelque intérêt; il avait fait en outre dessiner un assez grand nombre de pièces qui se trouvent chez des amateurs de la ville et qui lui avaient paru avoir été faites à Saint-Omer. Il légua tous ces renseignements accompagnés de quelques notes à M. Soil, juge à Tournai, en le priant de les utiliser.

Dans ces circonstances, le Secrétaire général a pensé qu'il y aurait lieu de faire une démarche auprès de M. Soil afin de savoir si son intention était de compléter les recherches de M. Ansel et d'écrire une histoire de la faïencerie audomaroise. La Société des Antiquaires de la Morinie serait heureuse alors d'éditer son œuvre et lui offrirait son concours. M. Decroos, trésorier, qui, dans les Congrès archéologiques de Belgique, a rencontré plusieurs fois M. Soil, a bien voulu se charger de cette mission. M. Soil vient de lui répondre le 13 février par une lettre dont il est donné lecture, et d'où il résulte que les notes de M. Ansel sont absolument insuffisantes, « qu'il » ne s'agit que de renseignements recueillis de ci de là, » et qui loin de former un ensemble *éditable (!)* n'ont » même aucun lien entre eux ». Peut-être utilisera-t-il ces notes informes pour étudier plus tard tout ou partie de la céramique du Pas-de-Calais, et dans ce cas tout serait à refaire. S'il s'y décidait, il ne manquerait pas d'ailleurs de présenter son manuscrit à la Société.

Après la lecture de cette lettre, une conversation intéressante s'engage entre les membres présents. M. Revillion regrette qu'on ne puisse faire l'histoire de la faïence de Saint Omer, bien qu'elle ne présente pas un très grand intérêt artistique. En effet, les renseignements que l'on a déjà recueillis sont de nature à modifier beaucoup d'idées reçues, notamment sur les importations considérables de faïences de Rouen qui auraient été faites à Saint-Omer et

dans les environs au siècle dernier. Il y a lieu de considérer que dans cette ville et dans un rayon d'environ huit à dix lieues autour d'elle, on trouve encore aujourd'hui un grand nombre de pièces intactes de faïences de Rouen, et qu'au delà on n'en rencontre presque plus. C'est que ce prétendu Rouen serait le plus souvent de Saint-Omer. Le s' Levêque notamment, était fils d'un faïencier de Rouen et il avait amené ici des ouvriers de l'atelier de son père. M. Decroos ajoute qu'on a fait d'abord à Saint-Omer de la faïence bleue, imitation de Nevers, puis du Delft. Quelques membres rapportent qu'on a aussi imité les faïences d'Aire, de Desvres, et peut-être d'autres encore.

Rapport de la Commission des comptes de 1893.

Le rapporteur de la Commission des comptes pour l'année 1893 a la parole pour lire son rapport. Il en résulte que la comptabilité est en ordre parfait et il propose de voter des remerciements au nouveau trésorier, en confirmant l'appréciation déjà faite dans la séance précédente.

Épigraphie disparue de la ville de Saint-Omer.

M. Revillion entretient ensuite la Compagnie de l'examen qu'il vient de faire récemment à Bruxelles du ms. de Neufforge de la Bibliothèque royale de cette ville dont il a déjà parlé. Il y a là de nombreux renseignements qui ne se trouvent pas dans le manuscrit d'Hellin dont les extraits ont été faits, et on peut évaluer à vingt-cinq pages environ l'étendue de la copie à prendre. On ne trouve rien sur l'église Notre-Dame de Saint-Omer, mais deux pages sont consacrées à Saint-Bertin, puis viennent les églises ou chapelles de l'hôpital Saint-Jean, des Dominicains, des Pauvres Clarisses, de Saint-Denis, de Saint-Sépulchre, des Sœurs noires, de Sainte-Catherine de Sion, de Sainte-Aldegonde ; quelques inscriptions ont été copiées sur des tryptiques. Ces renseignements paraissent présenter un grand intérêt pour l'ouvrage que la Compagnie se propose d'éditer, elle remercie M. Revillion, et la prie en conséquence de vouloir bien se charger de faire

faire les copies qu'il n'a pas eu le temps de prendre lui-même.

M. Decroos constate que la Société a réuni déjà un grand nombre de documents épigraphiques, mais qu'il peut encore en exister qui sont absolument ignorés et qui risquent de rester inconnus. Il propose en conséquence d'annoncer avec une certaine publicité le travail projeté par la Société, en priant les personnes qui auraient des renseignements sur les anciennes inscriptions aujourd'hui détruites qui pouvaient se trouver dans les anciennes églises de Saint-Omer, de les transmettre à la Commission d'épigraphie disparue. Après un examen de cette proposition, on décide qu'il sera placé en tête du prochain bulletin un avis sur papier de couleur destiné à appeler l'attention sur l'appel fait par la Compagnie aux détenteurs des renseignements qu'elle recherche.

Extension des relations de la Société.

Le Secrétaire général expose que la *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques* publiés par les Sociétés savantes de France qu'il a déjà signalée [1], contient des détails très complets sur les travaux de chaque Compagnie, ce qui permet de se rendre compte de leur valeur. Il lui a paru qu'il serait avantageux d'entretenir des relations par voie d'échange de publications, avec les principales d'entre elles qui ne seraient pas déjà en correspondance avec la Société.

M. le Secrétaire archiviste a bien voulu faire un relevé de ces sociétés qui sont assez nombreuses, et il donne son opinion sur l'intérêt de leurs travaux.

M. le Président pense qu'il serait bon en effet d'étendre les relations de la Compagnie, mais que cela ne peut se faire que dans une mesure assez restreinte pour ne pas entraîner trop de frais de publication, et il invite le Secrétaire archiviste à rechercher seulement les sociétés réellement importantes appartenant à des provinces avec

[1] *Bulletin historique*, t. IX, pp. 172-173.

lesquelles notre Compagnie n'aurait pas encore de relations.

La séance est levée à 5 heures 1/4.

Séance du 4 avril 1894.

Président : M. l'abbé BLED.

Secrétaire général : M. PAGART D'HERMANSART.

Au début de la séance qui s'ouvre à 3 h. 10, M. le Président expose que la réunion du mois de mars, qui n'a pu avoir lieu parce que le dernier lundi du mois se trouvait être le lundi de Pâques, n'a pas été remise au lundi suivant, conformément au règlement, parce qu'il était encore retenu au Congrès de la Sorbonne. Aussitôt son retour, il s'est empressé de faire convoquer la Société.

Il donne ensuite la parole au Secrétaire général pour lire le procès-verbal de la séance précédente qui est adopté sans observation.

Dons, hommages, échanges.

— *De la part du Ministère de l'Instruction publique :*

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France, départements, tomes XVI et XXI.

Annnuaire des bibliothèques et des archives pour 1894.

Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France, t. II, 4e livraison.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, section des sciences économiques et sociales, année 1893.

— *De la part des auteurs :*

Supplément à l'album Caranda. Un dernier mot sur le port des torques par les Gauloises dans les deux départements limitrophes l'Aisne et la Marne. St-Quentin, 1894.

Album historique du Boulonnais, par M. Arthur de Rosny, 1892.

— *De la part des Sociétés savantes françaises :*

Amiens (Somme). Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1893, n° 3.

Beauvais (Oise). Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, t. XV, 2e partie.

Béziers (Hérault). Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, 2e série, t. XVI, 1re livraison.

Blois (Loir-et-Cher). — Mémoires de la Société des sciences et lettres du Loir-et-Cher, 13e volume.

Bulletin de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, 1re année, n° 1, janvier 1893. — 2e année, janvier 1894.

Boulogne-sur-mer (Pas-de-Calais). Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-mer, février 1894, t. XXX, n° 2.

Compiègne (Aisne). Société historique de la Sarthe. Cartulaire de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne, par M. l'abbé Morel, 1er fascicule.

Le Mans (Sarthe). Revue historique et archéologique du Maine, t. XXXIV, année 1893, second semestre.

Limoges (Haute-Vienne). Bulletin de la Société historique et archéologique du Limousin, t. XLI, XIX de la 2e série.

Montauban (Tarn-et-Garonne). Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, t. XXI, 1er à 4e trimestres 1893.

Nantes (Loire-Inférieure). Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du départem' de la Seine-Inférieure, t. XXXII, 1893, 1er semestre.

Orléans (Loiret). Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. X, n° 151, 1er et 2e trimestres de 1893.

Paris (Seine). Société de secours des amis des sciences. Compte-rendu du 33e exercice 1893.

Saintes (Charente-Inférieure). Revue de Saintonge et d'Aunis, bulletin de la Société des archives historiques, 14e volume, 2e livraison.

Toulouse (Haute-Garonne). Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 9e série, t. V.

Valenciennes (Nord). Revue agricole, industrielle, historique et artistique de Valenciennes, 45e année, t. 43, n° 12.

— *De la part des Sociétés savantes étrangères* :

Belgique.

Anvers. Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique, 4e série des annales, 2e partie, XV.

Bruxelles. Analecta Bollandiana, tomus XIII, fasc. 1, 1894.

Gand. Bulletin du Cercle historique et archcologique de Gand, 1re série, n° 4.

Messager des sciences historiques, année 1893, 4e livrais.

Russie.

Saint-Pétersbourg. Compte-rendu de la Commission impériale archéologique pour les années 1882-1888 avec un atlas.

Mémoires et documents de la Société archéologique russe, 1890 à 1893.

Suisse.

Genève. Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. I, livraison 3.

Zurich. Mittheilungen der antiquarischen gesellschaft in Zurich, LVIII, 1894.

Abonnements.

Bulletin de la Société bibliographique, 25e année, II février, III mars 1894.

Polybiblion, Revue bibliographique universelle. Partie littéraire, 2e série, t. 39, 70e de la collection, 3e livraison, mars 1894. — Partie technique, 2e série, t. 20, 72e de la collection, 3e livraison, mars 1894.

Bibliothèque de l'École des Chartes, LIV, nov.-déc. 1893.

Revue de l'Art chrétien, 5e série, 1894, t. V, 1re livraison.

Annuaire de la Société française de numismatique, janvier-février 1894.

Revue historique, 19e année, t. 54, II, mars-avril 1894.

On remarque parmi les envois les magnifiques volumes et l'album adressés par la Commission impériale archéologique de Saint-Pétersbourg, pour lesquels le Secrétaire général s'est empressé d'envoyer de suite les remerciements de la Compagnie.

Il propose de voter aussi des remerciements à M. Arthur de Rosny qui a offert un exemplaire de son bel *Album historique du Boulonnais*. — Adopté.

Correspondance.

1° Le Président de la Société Académique de Boulogne-sur-Mer annonce que, pour honorer la mémoire de son savant secrétaire perpétuel M. le chanoine Haigneré, cette Compagnie se propose de lui élever un monument au moyen d'une souscription, et il prie la Société de s'y associer et de désigner l'un de ses membres pour faire partie du comité. — Après quelques explications fournies par M. l'abbé Bled sur la nature du monument, la Société décide que, pour reconnaître les services que lui a rendus le défunt et qui ont été détaillés dans le procès-verbal du 23 décembre 1893 [1] elle enverra au comité une somme de cent francs. M. le Trésorier est chargé de la faire parvenir à destination.

2° Accusé de réception par la Société des Antiquaires de Londres de la 167e livraison du *Bulletin historique*, et du 2e fascicule du tome III des *Chartes de Saint-Bertin*.

3° Autre accusé de réception du 6 mars de la livraison 168 du *Bulletin historique*, par la Société archéologique du Midi de la France.

4° 6 mars. M. Anatole Hermand, dans une lettre extrêmement gracieuse pour la Société, dans laquelle il rap-

[1] *Bulletin historique*, t. IX, p. 279.

pelle le souvenir de son père, la remercie de l'avoir nommé membre correspondant.

5° Par lettre du 7 mars, M. Charles de Renty donne sa démission de membre honoraire.

6° 9 mars. M. le Ministre de l'Instruction publique accuse réception de 125 exemplaires de la 168° livraison du *Bulletin historique*.

7° Remerciements du 13 mars de M. Andrieux, récemment élu membre correspondant.

8° La Société des Antiquaires de Zurich annonce le 27 mars l'envoi de : *Mittheilungen*, n° 58.

Élection.

L'ordre du jour appelle l'élection de M. Maurice Lengaigne, présenté à la dernière séance. M. le Président donne le résultat du scrutin qui est ouvert et proclame M. Lengaigne, membre titulaire. Avis lui sera donné de sa nomination.

Candidature.

MM. César de Givenchy, abbé Bled et Justin de Pas proposent ensuite la candidature de M. Raymond Richebé, avocat, archiviste paléographe, ancien attaché à la bibliothèque mazarine, membre de la Société française de numismatique et du Comité flamand de France, comme membre correspondant. Le nom de Richebé réveille le souvenir des services rendus autrefois par un conseiller pensionnaire de la ville de Saint-Omer (1619), et cette candidature est accueillie avec une extrême satisfaction par la Compagnie. Le vote est renvoyé à la prochaine séance, conformément au règlement.

Distinctions honorifiques.

Le Secrétaire général est heureux d'annoncer que dans la séance générale de clôture du Congrès des Sociétés savantes tenue le 1er avril 1894, M. Loriquet, membre de la Commission des antiquités d'Arras, a été fait officier de l'instruction publique sur la proposition du Comité des

travaux historiques et scientifiques. M. Loriquet est aussi membre correspondant de la Compagnie, qui le félicite de la distinction si méritée qu'il vient d'obtenir, et qui est heureuse en même temps de rendre hommage à l'extrême obligeance du savant archiviste du département.

Sur la proposition du même Comité, M. Coyecque, archiviste de la Seine, a été nommé officier d'Académie. La Compagnie adresse aussi ses félicitations à M. Coyecque, membre correspondant, qui a publié plusieurs *comptes* intéressants dans le tome VII du *Bulletin historique*.

Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne.

M. l'abbé Bled rend compte de la lecture qu'il a faite le 30 mars au Congrès des Sociétés savantes de la Sorbonne, où la Compagnie l'avait envoyé. Il explique qu'il avait dû modifier le travail sur le sol de Thérouanne dont il avait donné connaissance à la Société dans les séances des 30 octobre et 27 novembre 1893[1]. Il entre dans quelques explications sur cette communication qu'il n'avait pu lire à la Compagnie avant son envoi au Congrès. Sa lecture a été écoutée avec attention et sympathie et on ne peut mieux accueillie. Il montre les trois plans qu'il avait joints à sa notice. Le premier est l'un de ceux publiés et décrits par M. Richard, archiviste du département du Pas-de-Calais, dans les *Bulletins de la Commission des Antiquités départementales*[2], et dont la Société des Antiquaires de la Morinie a fait tirer un assez grand nombre d'exemplaires destinés à être joints à l'Introduction au *Cartulaire de Thérouanne*. D'après M. l'abbé Bled, ce plan, dont M. Richard fixait la date entre 1537 et 1553, serait de 1539. Des deux autres plans présentés à la Sorbonne et dressés par M. E. Sturne, le premier donne l'état du sol de Thérouanne

[1] *Bulletin historique*, t. IX, pp. 265 et 274.

[2] *Deux plans de Thérouanne*, par Jules-Marie Richard (*Bulletin de la Commission des Antiquités départementales du Pas-de-Calais*, t. V, p. 103 à 127).

avant la Révolution, le second est un extrait du plan du cadastre. En les rapprochant de la vue cavalière de 1539, on voit de suite que le nouveau village de Thérouanne ne s'est point bâti sur le sol de l'ancienne cité et que les démolitions de celle-ci gisent encore tout entières sous le sol qui les recouvre et qui n'a point été fouillé. Le but de la communication de M. l'abbé Bled était d'appeler l'attention des membres du Comité des travaux historiques et scientifiques sur cet état de choses, de manière à provoquer l'idée d'entreprendre des fouilles qui seraient sans doute fructueuses

Les membres présents félicitent M. le Président de son succès, et le Secrétaire général propose d'insérer dans le procès-verbal de ce jour le rapport fait au *Journal officiel,* ce qui est adopté.

« *Journal officiel* du 30 mars 1894, p. 1462.

» Séance du Congrès des Sociétés savantes de Paris et des » départements à la Sorbonne en 1894. — Section d'histoire et » de philologie.

» *Séance du mercredi matin 28 mars.*

» Présidence de M. G. Servois, garde général des archives, » membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, » assisté de M. Léopold Delisle et de M. le comte de Luçay, » membres du Comité.

» *Une ville disparue.* — Sous ce titre, *M. l'abbé Bled,* président » de la Société des Antiquaires de la Morinie, raconte la des- » tinée très particulière de Thérouanne, l'antique capitale du » pays Morin, dont il expose succinctement la démolition en » 1553 par Charles-Quint. Il suit plus spécialement l'histoire du » sol de Thérouanne après la destruction de la ville jusqu'à la » Révolution. L'intention de l'auteur est de faire ressortir l'in- » térêt qui s'attache à ces souvenirs.

» Sur les ordres pressants et réitérés de l'empereur, avec le » concours de six mille pionniers levés aux villes voisines, la » vieille cité morine vaincue fut rapidement démolie. En moins » de six semaines il ne resta plus rien debout, ni de ses mai- » sons, ni de ses édifices, ni de ses forteresses. Insistant sur ce

» court délai qui n'a permis aux démolisseurs que d'amonceler » des décombres sans leur laisser le temps de défoncer le sol, » l'auteur signale l'intérêt archéologique qu'offriraient des » fouilles méthodiques dans ce terrain qui n'a jamais été ex- » ploré. La cathédrale surtout, encore aujourd'hui nettement » indiquée, dont on n'a jamais connu une seule inscription tu- » mulaire, se révélerait avec son antique pavement et ses » larges pierres tombales.

» La conservation de ce que l'on peut appeler le sous-sol de » Thérouanne résulte encore manifestement de son histoire » après la destruction. En effet, à titre de régale établie par » Clotaire Ier, Thérouanne et son territoire, placés sous la juri- » diction des évêques qui en étaient les seigneurs temporels ne » relevant que des rois de France, ont toujours eu, sous les » comtes de Flandre comme sous les comtes d'Artois, un ré- » gime d'exception. Aussi, dans tous les traités que le sort des » armes lui imposa, François Ier avait toujours réservé cette » enclave dans les concessions qu'il faisait à son rival victo- » rieux. Dans le traité de Cateau-Cambrésis, conclu après de » très laborieuses négociations dont Thérouanne fut en très » grande partie l'objet, son sol, par une entente commune » entre les deux souverains, fut laissé dans l'indivision entre » les trois titulaires des nouveaux évêchés de Boulogne, de » Saint-Omer et d'Ypres, formés de l'ancien diocèse de Thé- » rouanne démembré. On ne pouvait, en effet, partager la terre » sans partager aussi la justice qui y était attachée, ce qui pré- » sentait des difficultés inextricables. Ne pouvant rien aliéner » de ce terrain pour y laisser bâtir, les évêques le mirent en » commun en fermage, d'abord comme pâturage, puis comme » terre de culture jusqu'à la Révolution. Les rares habitants » échappés au massacre ne purent donc jamais réédifier leurs » anciennes demeures sur le sol même de Thérouanne, et ce » fut sur l'emplacement du principal faubourg, hors de l'en- » ceinte de la ville, sur chaque rive de la Lys, que se groupè- » rent les nouvelles habitations qui ont formé le village actuel » de Thérouanne.

» M. l'abbé Bled termine sa notice en exprimant le vœu qu'un

» monument national, élevé sur l'emplacement de l'ancienne » ville, consacre quelque jour le souvenir de la vaillante cité » française et de son héroïque gouverneur, d'Essé-Montalem- » bert, tombé en la défendant.

» Ce travail est accompagné de trois cartes in-folio repré- » sentant une vue cavalière de la ville de Thérouanne vers 1539 » et deux plans du sol de Thérouanne d'après le cadastre. »

Découvertes archéologiques.

M. l'abbé Bled montre ensuite à l'assemblée une masse d'armes en plomb, un morceau de la hampe en bois y est encore adhérent. D'après M. Sturne, elle remonterait au XIIIe siècle et serait même antérieure à cette époque, il ne croit pas que ce soit là une masse de boucher, c'est bien ce qu'on appelait autrefois une *plommée*. M. le Président se propose d'écrire pour le bulletin une courte notice sur cette intéressante pièce archéologique.

M. Andrieux, membre correspondant à Thérouanne, présente quelques objets provenant d'une sépulture mise à découvert il y a environ un an lors des travaux de terrassement exécutés pour la nouvelle voie du chemin de fer près de Thérouanne. Ce sont quelques débris de vase en terre grisâtre, des morceaux de fiole en verre irrisé, des morceaux de fer très oxydés provenant d'une arme quelconque, pique ou couteau, quatre anneaux de bronze de 0,07 c. de diamètre aplatis, dentelés sur le bord extérieur et couverts d'une belle patine, et un petit anneau d'argent uni.

« La voie ferrée, qui va d'Aire à Berck, en quittant le terri- » toire de Thérouanne vers Aire, longe jusqu'au hameau de » Crecques-les-Mametz la grande route à environ cent cinquante » mètres de la dernière maison de Thérouanne ; du côté de » Crecques, en face d'un immense trou en forme d'entonnoir » d'où jaillissent des sources qui se jettent dans la Lys, se » trouve un chemin qui se dirige vers Blessy. C'est une an- » cienne voie romaine allant de Thérouanne à Houdain. Le » chemin de fer passe sur ce chemin qui n'est plus carrossable,

» et c'est à l'intersection que furent trouvés deux squelettes.
» Séparés l'un de l'autre à une distance d'un mètre, ils étaient
» à une profondeur d'environ six pieds,la tête vers Thérouanne
» et les pieds vers Blessy, c'est-à-dire orientés vers le levant.
» Les squelettes étaient entiers et les os en parfaite conserva-
» tion. L'un des deux portait au bras les quatre bracelets que
» je présente à l'examen des Antiquaires de la Morinie. L'ou-
» vrier m'a assuré que la bague, que j'ai jointe aux bracelets,
» et dont la parfaite conservation, sans trace d'oxydation au-
» cune, m'avait un peu surpris, était bien au doigt du squelette.
» Il s'en trouvait une deuxième qu'il a perdue dans les fouilles.
» Au-dessus de ces squelettes, à un mètre environ, on trouva
» trois pots en terre dont deux furent brisés par les pioches
» des ouvriers, le troisième recueilli intact fut retenu par le
» directeur des travaux. On trouva en même temps une fiole en
» verre qui fut également brisée. Les débris de pot de verre et
» de fer que je présente sont de cette provenance. Dans un
» autre endroit, très proche de la râperie de Thérouanne, sur
» la ligne du chemin de fer, à cent mètres environ de la gare,
» on trouva un autre squelette à un mètre et demi de profon-
» deur. En creusant un puits près de la gare, à deux mètres
» environ de profondeur, on rencontra un grand pot en terre
» cuite, de couleur jaune, d'une capacité de quarante litres en-
» viron, qui fut brisé par les curieux qui l'examinèrent. L'on
» m'a assuré qu'à l'endroit où étaient enterrés les deux sque-
» lettes dont l'un portait les bracelets mentionnés plus haut,
» l'on en a trouvé deux autres il y a environ vingt-cinq ans. »

L'assemblée écoute avec intérêt cette communication ; en remercie M. Andrieux, et décide l'insertion de sa note au procès-verbal de la séance.

Céramique audomaroise.

Le Secrétaire général communique à la Société une liste de cinquante objets qui avaient été dessinés pour l'ouvrage que M. Ansel se proposait de consacrer à la faïence de Saint-Omer. Ces pièces appartiennent au musée de la ville, au musée Dupuis, aux collections au-

jourd'hui dispersées de MM. de Bailliencourt et Ansel, et à quelques amateurs de la ville. Une planche où sont représentées à l'aquarelle quelques assiettes et la fontaine du musée Dupuis passe sous les yeux des membres présents. Puis la liste est remise à M. Revillion.

A propos de cette communication, M. le vice-Président dit qu'il a vu récemment chez M. Cyrille Quenson, membre honoraire de la Société, à Nielles-les-Bléquin, un pot à bière portant au-dessous l'inscription *Rubro ıck* et sur la panse le nom de *Marante*. Il a un certain mérite artistique. M. Revillion conclut qu'il y avait à Rubrouck, localité située dans le département du Nord et voisine de St-Omer, une fabrique de faïence.

Épigraphie disparue de la ville de Saint-Omer.

M. Revillion dépose sur le bureau la copie des extraits du ms. de Neufforge de la bibliothèque royale de Bruxelles, dont il a été question à la séance précédente. Ce très intéressant document est renvoyé à M. l'abbé Bled qui centralise tous ceux relatifs à l'ancienne épigraphie locale[1].

Communications.

M. le Comte de Galametz, membre correspondant à Abbeville, envoie les renseignements suivants sur divers *extraits des registres de Saint-Bertin qui se trouvent à la bibliothèque d'Arras* :

« Au manuscrit 204 ancien, nouveau 316, de la bibliothèque » d'Arras, sont transcrits les documents suivants :

» Extraits des registres de Saint-Bertin.

pp. 509 G. H. Coyecke.

513 J. J. Arques.

521 K. D.

535 J. K. Kelmes.

551 K. T. Nouveaux arrentemens depuis 1486.

551 L. B. Bourbourg (?).

[1] Voir *Bulletin historique*, t. VIII, p. 470.

559 L. L.
561 L C. Houlle.
573 Titres reposant à Saint-Omer.
576 Obits de Sainte-Aldegonde.
578 Titres de Saint-Denis à Saint-Omer.
580 Obits à Saint-Denis.
584 Anniversaires à Saint-Denis.

M. de Noircarme émet le vœu que la Compagnie fasse une démarche pour que deux pierres tombales qui se trouvent au-devant de la chapelle du Calvaire dans l'église Notre-Dame, et qui ont été reproduites dans l'*Épigraphie* de cette église [1], soient relevées et encastrées dans les murs afin d'assurer leur conservation. Elles concernent l'archidiacre Desmartins de Puislobier et l'évêque Joseph-Alphonse de Valbelle-Tourves.

M. Charles Legrand, secrétaire archiviste, demande ensuite la parole pour lire la note suivante relative à un *prétendu diplôme de Thierry III en 682* :

« Dans le tome I, p. 3, des *Chartes de Saint-Bertin,* éditées » par notre Société, on voit mentionné un diplôme en date du » 23 octobre 682. C'est une concession d'immunité octroyée par » le roi Thierry III à l'abbaye de Saint-Bertin, pour ses do- » maines d'Attin. L'original sur parchemin repose à la biblio- » thèque de l'Université de Gand.

» Ce document, qui a été plusieurs fois signalé et étudié, » vient de nouveau de faire l'objet d'un travail de M. Pirenne, » dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire de Belgique* » (5ᵉ série, tome III, nº 2).

» L'auteur examine successivement les formes grammati- » cales, les formules du protocole, les caractères externes de ce » diplôme, et il y relève un certain nombre de singularités qui » le portent à en contester l'originalité. Il préfère le considérer » comme une copie habilement faite à une époque relativement

[1] pp. 52 et 53.

» moderne. « Car, dit-il, si ce diplôme est faux quant à ses » caractères externes, il ne l'est probablement pas quant au » contenu. Sa rédaction est correcte et parfaitement conforme » aux règles suivies dans les chancelleries des premiers rois » francs. Les quelques anomalies qu'elle présente suffisent à » prouver qu'elle n'appartient pas à un original, mais qu'elle a » été fabriquée de toutes pièces. Elles sont le fait du copiste. »

» Le travail de M. Pirenne est accompagné d'un *fac-simile* de » ce diplôme qui avait déjà été reproduit dans le *Messager des* » *sciences historiques* de Gand (année 1872, 2e livraison). »

Lectures.

Il est ensuite donné lecture par M. le Président d'une pièce adressée par M. le comte de Galametz, membre correspondant à Abbeville. C'est une lettre d'Étienne des Moustier, vice-amiral de France, à Jehan de Bray, receveur des aides de la guerre au diocèse d'Amiens, par laquelle il ordonne au nom du roy, le 29 mars 1385, d'approvisionner de vivres et de munitions les villes de Gravelines et d'Ardres. Ce document sera inséré dans le *Bulletin historique.*

Puis M. Decroos, trésorier, lit une supplique des vassaux de Tatinghem à leur seigneur au siècle dernier à propos du projet de transférer la ducasse de ce village situé près de Saint-Omer au dimanche de la Trinité. Cette pièce, dont on ne possède qu'une copie, a été rédigée après 1775. M. Decroos expose les motifs pour lesquels les ducasses ont généralement lieu entre la moisson et l'hiver, et il donne raison aux vieux usages. Ce petit travail, où l'auteur signale aussi le singulier style de la supplique, est écouté avec intérêt par la Compagnie qui en décide l'insertion au *Bulletin historique.*

La séance est levée à 5 h. 1/4.

Le Secrétaire-général,
PAGART D'HERMANSART.

LETTRE du vice-amiral Etienne du Moustier au receveur des aides de la guerre du diocèse d'Amiens relative à la mise en état de défense des villes de Gravelines et d'Ardres.

29 MARS 1385

Communication de M. le Cte R. de Galametz.

Estienne du Moustier conseiller et visamiral du roy notre seigneur, et commissaire de par icelui seigneur en ceste partie, à Jehan de Bray, receveur des aides de la guerre au diocèse d'Amiens salut. Le roy notre dit seigneur nous a commandé et ordonné que nous façons garnir et avitailler de vivres les villes et forteresces de Gravelingues et d'Ardres qui sont en frontière de ses ennemis, et a esté ordonné et advisé que ès dites villes et forteresces est nécessité de mettre en garnison pour le vivre et sustentation des gens d'armes, arbalétriers, piquenaires et autres qui y sont demouré pour la garde et défense d'icelles villes et du païs d'environ, affin que aucun inconvénient n'en puisse ensuivre au roy notre dit seigneur ne à son royaume (que Dieux ne vueille), c'est assavoir en la dite ville de Gravelingues vint

six ayms de blet à la mesure d'Abbeville qui est semblable à celle de Paris, et quatorze tonneaux de vin ; et en la dite ville d'Ardre trante ayms de blé et seze tonneaux de vin : pour les quelles garnisons achater et faire porter et mener ès villes dessus dites avons par noz lettres commis et ordonnons Thierry de Heuchin pour acheter et faire porter les diz vint six ayms de blé audit lieu de Gravelingues, Robert du Trenquis bailli d'Ardre pour achater, porter et faire mener les diz trante ayms de blé audit lieu d'Ardre ; Alart Denne pour achater [audan] par l'ordenance de monsieur de Sempy et faire mener par mer lesdiz quatorze tonneaux audit lieu de Gravelingues, et les diz seze tonneaux audit lieu d'Ardre. Pour lesquels vivres paier et les frais nécessaires pour iceulx faire porter et mener aus lieux dessus diz avons ordonné que l'argent sera par vous baillié. Si vous mandons et enjoignons estroitement de par le roy notre dit seigneur que tantost et sans délay vous, des deniers de votre recepte bailliez et délivriez aus dessus diz la somme de onze cens soixante livres tournois en la manière que s'ensuit. C'est assavoir, audit Thierry de Heuchin deux cens soixante livres tournois, audit Robert du Trenquis trois cens livres tournois, et audit Alart Denne six cens livres tournois, en prenant quittance d'eulx et de chacun d'eulx des dites sommes par vous ainsi à eulx baillé, par lesquelles rapportées avec ces présentes icelles sommes d'argent qui sont en somme onze cens soixante livres tournois, ou de ce que paié en aurés, nous vous en feront avoir descharge telle qu'il appartendra. Si gardez bien que en ce n'ait par vous

aucun deffaut, car sy deffaut y avoit, nous nous en deschargerions sur vous. Donné à Arras le xxixe jour de mars l'an mil ccc iiii^{xx} et cinq.

Signé Dousolers. Parchemin sceau tombé.

UNE SUPPLIQUE

des vassaux de Tatinghem[1] à leur seigneur au siècle dernier (1775).

Communication de M. Decroos, trésorier.

En Artois, comme dans les autres provinces, chaque village a sa fête annuelle. Mais au lieu d'être une fête patronale proprement dite, comme dans les environs de Paris, la fête des villages d'Artois est, si l'on en croit les auteurs, une sorte d'anniversaire de la dédicace de l'église locale : de là serait venu, par corruption, le nom de *ducasse* donné à cette fête. Les ducasses donnent lieu à de nombreuses réunions de parents et d'amis. Les habitants et leurs invités se livrent aux diverses réjouissances organisées, mais prennent surtout part à de pantagruéliques festins qui ont lieu d'abord le dimanche, puis les deux ou trois jours suivants, selon les localités, et en-

[1] Tatinghem, village du canton sud de Saint-Omer, 802 habitants, autrefois compris dans la banlieue de Saint-Omer.

fin le dimanche de l'octave, appelé du nom caractéristique de *raccroc*.

Pour faire honneur à ces banquets, il faut un vigoureux appétit, et aussi beaucoup de temps et de loisirs. Leur organisation exige quelques ressources, surtout dans les familles peu aisées. Ce n'est donc pas sans raison que dans la plupart des villages, les ducasses s'échelonnent entre la moisson et l'hiver. Cette époque est favorable entre toutes pour les réjouissances : les gros travaux sont terminés, et la moisson est là, dans les granges, prête à fournir la farine nécessaire à la confection des gâteaux sans lesquels il n'existe pas de véritable ducasse.

Disons cependant que dans bon nombre de villages, on a trouvé longue l'année séparant deux ducasses, et on a été ainsi amené à choisir un jour de réjouissance dans le courant de l'été. C'est la *petite ducasse* avec laquelle on fait habituellement coïncider le concours de tir à l'arc, lorsqu'une société de ce genre existe dans le village.

De temps immémorial, la ducasse de Tatinghem était fixée au premier dimanche d'octobre, à la satisfaction générale, quand en l'an de grâce 1775 quelques habitants voulurent la transférer au dimanche de la Trinité. Pourquoi? nous l'ignorons. Mais ce que nous savons, c'est que cette proposition souleva dans la population des protestations d'autant plus vives, que les novateurs étaient des *oppulents* de la paroisse que leur avoir mettait à même de célébrer une ducasse à l'époque de la Trinité.

Une supplique fut adressée au seigneur de Ta-

tinghem[1]. Nous en donnons le texte ci-après. Elle eut un plein succès, et la ducasse resta fixée au premier dimanche d'octobre[2].

La lettre des vassaux de Tatinghem est écrite dans un style amphigourique qui démontre bien à quel point l'influence des philosophes du XVIIIe siècle se faisait déjà sentir jusque dans les villages :

Monsieur,

Le devoir des vassaux envers leur seigneur consiste à informer l'autorité seigneurialle des événements publics qu'ils surviennent es lieux de son domaine.

C'est pour m'en acquitter que de la part de vos vassaux inférieurs ridiculement molestés des oppulents de Tatinghem dans une assemblée tenue à leur réquisition et sans doute à votre insçû, concernant le jour de la ducasse qu'ils veulent transférer au dimanche de la Trinité, pour favoriser leur fastueuse volupté et leur luxe criminel, que je vous présente ce contenu. Ils sçavent qu'à ce jour la commune populaire est sans ressources, n'étant pas secourue de la récolte comme à l'époque de la ducasse d'octobre, choisie à ce dessein par leurs ancêtres. A peine au dimanche de la Trinité, cette commune peut se procurer la meunée, loin de pouvoir en sacrifier une autre à cette douce et sociable réunion. L'ambition étant la base de l'intention de quelques oppulents, ils n'ont sans doute point voulu attendre que l'autorité seigneuriale ait parlé : envers laquelle la dépendance de cette commune a toujours déféré et défère récidivement aujourd'hui en cette séditieuse circonstance, afin que vous daignassiez parler

[1] La seigneurie de Tatinghem appartenait alors à M. de Hoston, qui la tenait de la famille de Vignacourt, laquelle l'avait acquise de M. d'Audenfort.

[2] Depuis un certain nombre d'années, la ducasse de Tatinghem a été avancée au 4e dimanche de septembre.

en faveur de cette ancienne coutume, en considération et en mémoire de leurs ayeux et pour justice, en représentant aux adversaires de ce, que vous le désirez ainsy. Quoy faisant, la commune ne cessera d'offrir ses vœux au ciel pour la conservation de vos jours.

Saint-Omer, Typ. H. D'HOMONT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 30 avril 1894.

Président : M. REVILLION, Vice-Président.

Secrétaire général : M. PAGART D'HERMANSART.

M. le Président donne la parole au Secrétaire général qui lit le procès-verbal de la dernière séance. Il est approuvé.

Dons, hommages, échanges.

— *De la part des auteurs :*

Maistre Mahieu (Matheolus), satirique boulonnais du XIIIe siècle, essai de biographie, avec une photographie, par M. J.-V. Vaillant.

Crânes mérovingiens et carolingiens du Boulonnais, par le Dr E.-T. Henry, membre de l'Institut.

The chronology of the cathedral churches of France, par M. By Barr Ferree, member Société de l'histoire de France, Paris.

Notices sur Alexandre et Auguste Advielle, d'Arras, soldats de la levée de 1812, par M. Victor Advielle.

Le livre de raison de noble Honoré du Teil (1571-1586), par M. le baron du Teil.

— *De la part des Sociétés savantes françaises :*

Boulogne-sur-mer (Pas-de-Calais). Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-mer, mars 1894, t. XXX, n° 3.

Cahors (Lot). Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, t. XVIII, 1er à 4e fascicules, 1893.

Chalons sur-Saône (Marne). Société d'histoire et d'archéologie de Chalons-sur-Marne. Cartulaire du prieuré de Saint-Marcel-lès-Chalon.

Montbéliard (Doubs). Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard, 23e volume.

Paris (Seine). Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France, année 1893.

Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, t. IV, nos 11, 12, 1893 ; t. V, n° 1, 1894.

Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris, t. I, 3e série, 3e fascicule.

Saintes (Charente-Inférieure). Revue de Saintonge et d'Aunis, bulletin de la Société des archives historiques, 14e volume, 3e livraison, 1er mai 1894.

Valence (Drôme). Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, année 1894, avril, 109e livraison.

Valenciennes (Nord). Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes, 46e année, t. 44, nos 1, 2, février, mars 1894.

Vervins (Aisne). Bulletin de la Société archéologique de Vervins.

— *De la part des Sociétés savantes étrangères :*

Belgique.

Bruxelles. Annales de la Société d'archéologie de Bruxel-

les, t. VII, livraison 4, 1er octobre 1893; t. 8, livraison 1, 1er janvier 1894.

Louvain. Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, 2e série, t. VII, 4e livraison, 1892; 2e série, t. VIII, 1re à 4e livraisons, 1893.

Namur. Annales de la Société archéologique de Namur, t. XX, 3e livraison, 1894.

Tournai. Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai, t. XXIII.

Amérique.

Washington. Annual report of the Beart of regents of the Smithsonian institution, july 1891.

Abonnements.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 25e année, IV, avril 1894.

Romania, recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, t. XXIII.

Revue historique, 19e année, t. 54, II, mars-avril 1894.

Polybiblion, Revue bibliographique universelle. —Partie littéraire, 2e série, t. 39, 70e de la collection, 4e livraison, avril 1894; partie technique, 2e série, t. 20, 72e de la collection, 4e livraison, avril 1894.

Correspondance.

1° A la date du 1er avril, la Société archéologique de Sens, fondée en 1844, annonce qu'elle va célébrer en 1894 ses noces d'or et elle invite les membres de la Compagnie aux réunions qu'elle prépare du 19 au 21 juin.

2° Par lettre du 5 avril, M. Lengaigne remercie la Société qui l'a élu membre titulaire.

3° M. le Ministre de l'Instruction publique annonce le 10 avril l'envoi d'un ouvrage venant des États-Unis, et le 24 celui d'ouvrages venant de Belgique.

4° Par lettre du 19 avril, la Société des Antiquaires de Londres accuse réception de la livraison 168 du *Bulletin historique.*

5° La Société académique de Boulogne-sur-mer remer-

cié les Antiquaires de la Morinie d'avoir bien voulu voter une somme de 100 francs à titre de participation à l'érection d'un monument à la mémoire de M. le chanoine Haigneré (27 avril).

6° Le IXe congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique devant se tenir cette année à Mons du 5 au 8 août, M. Charles Legrand est désigné pour représenter la Société.

7° La Société française d'archéologie tiendra son congrès annuel à Saintes et à La Rochelle du 29 mai au 6 juin. La Compagnie désigne pour l'y représenter MM. Ch. Legrand, secrétaire archiviste, et Decroos, trésorier.

Élection.

Il est procédé ensuite à l'élection de M. Richebé, présenté à la dernière séance. Un scrutin est ouvert et M. le Président proclame M. Richebé membre correspondant.

Candidature.

MM. Pagart d'Hermansart, Revillion et Van Kempen présentent ensuite la candidature comme membre correspondant de M. le chanoine Depotter, curé-doyen de Laventie, ancien vice-chancelier et membre de l'Académie d'Arras, auteur de divers ouvrages distingués. Le vote sur cette candidature est, conformément au règlement, renvoyé à la séance suivante.

Le tome XXIII des Mémoires.

Le Secrétaire général donne, à la place de M. l'abbé Bled absent, lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique du 10 avril par laquelle il demande pour être publié dans l'un des plus prochains fascicules du Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, section d'histoire et de philologie, le travail lu au dernier congrès des Sociétés savantes et intitulé : *Une ville disparue.* L'auteur ayant déféré à cette demande, son étude qui, à l'origine, était destinée aux *Mémoires* de la Société, ne pourra pas figurer dans le tome XXIII.

Communication.

M. Van Kempen donne lecture d'un document de 1638 concernant un legs fait par la marquise de Lisbourg aux PP. Jésuites de Saint-Omer. Voici le texte de ce document qui pourra être consulté par les membres qui entreprendraient l'histoire des PP. Jésuites de Saint-Omer :

Document de 1638 concernant un legs fait par la marquise de Lisbourg aux PP. Jésuites de Saint-Omer.

« Aujourd'hui vingtiésme du mois de fébvrier mil six cent et trente huict, pardevant moy Michiels Maurissens, Hérault et Roy d'armes de Sa Maj[té] catholique de son Pays et Comté de Flandres, en qualité de notaire et tabellion publicq, par le conseil privé de Sa Maj[té] et celluy ordonné en Brabant, respectivement admis et approuvé, résidant à Bruxelles, et les temoingz soubzescriptz, comparut en sa personne Illustre Seigneur Diégo di Silva, marquis de Orani, gentilhomme de la Chambre du Roy et de Son Alteze Serenissime, le Cardinal Infant, fondé de procure, à lui donner par don fernando de fonceca et Zunica, marquis de Tarazona, comte de Ayala, etc., et dame Isabel de Zuniga et fonceca, marquise et comtesse des dits lieux, sa compaigne, à ce autorisée par Icelluy son seigneur mary passer par devant le notaire Andrés fasano résident à Naples, et certains tesmoingz en date du seizième de décembre mil six cent trente six, la d[te] Dame, marquise de Tarazona, instituée héritière de feue Dame Anne de Clerhout, marquise de Lisbourg, comtesse de Croix, Baronne du Maldegheus etc., sa bonne Tante (de heureuse mémoire) par son testament en date du quatriesme du mois d'aougt mil six cent et trente six, et laquelle institution d'héredité ledit s[r] marquis de Orani, au nom desdits Seigneurs et Dame, ses constituans, at accepté et apprehendé le vingt septième du mois de Janvier dernièrement passé, par acte en faict et passé par devant moy notaire susdit et tesmoingz, lequel Seigneur comparant a déclaré comme ainsy soit que ladite feue dame marquise de Lisbourg, par son dit testament ait donné et légué aux Revérends Péres Jésuystes de S[t] Omer *la somme de deux cents florins* de rente héritière, au denier seize à prendre

sur ses plus clers biens situés tant au quartier de Flandres que d'Arthois, et que lesdit Seigneur marquis et dame marquise de Tarazona par le susdit testament soyent chargés comme heritiers de ladite feue Dame marquise de Lisbourg, de payer tous les legats, dons et sommes de deniers y portés. Cy a le d[t] s[r] comparant. fondé de leur susd[te] procure, confessé et recognu avoir vendu, creé et constitué, cy comme il vend, creé et constitué par cestes, au prouffit des dits Révérends Pères Jésuystes de S[t] Omer une rente annuelle et perpétuelle de *deux cents florins par an* rachaptable au denier seize, en telle monnoie qu'au jour dudit racshapt aura cours en ces pays, selon les placartz et edictz du prince, ayant encommenché avoir cours le vingt sixiésme du mois d'octobre mil six cent trente six et dont la première année et payement est escheu le vingt sixièsme du mois d'octobre mil six cent trente sept dernièrement passé. Et ainsy à continuer d'an en an jusques et comprins le jour dudit racshapt, qui se pourra faire comme ci dessus est dict, toutes et quantes fois, qu'il plaira auxdites Seigneur et Dame marquis et marquise de Tarazona, leurs hoirs et ayant cause. Bien entendu qu'ils seront tenus trois mois auparavant ledit rachsapt, en preadvertir ceulx à qui ladite rente appartiendrait lors, afin de remploier les deniers d'Icelle. »

Suivent les conditions de la rente avec les formules ordinaires des notaires du temps.

« Ainsi faict et passé en la ville de Bruxelles en présence des sieurs Michiel d'Olivarès, secrétaire du Roy et trésorier de la maison de Son Altèze Ser[me], et don Iacinto de Herrera de la Chambre d'Icelle, comme tesmoingz à ce appellez et requis, et a ledit sieur comparant signé la minute de ceste. En foy et tesmoignage de vérité des choses dessus dictes, ainsy passées et stipulées. Je notaire dessus nommé ay signé ces présentes de mon seing notarial accoustumé ey mis.

» Maurissens, notarius. »

Les héritiers rachetèrent la rente aux PP. Jésuites, quatre-vingts ans après, comme l'atteste la déclaration originale du procureur de la province Gallo-Belgique, Jean de Poillon, mise au bas de l'acte :

« Je soussigné procureur de la province Gallo-Belgique, de la Compagnie de Jésus, certifie d'avoir reçeu de Monsieur le prince de Croÿ, Baron de Maldeghem, etc., la somme de quatre mil trois cens quarante cinq florins deux pattars pour cinq années de cours et la rate de temps écheur jusques au jour d'aujourd'hui, et trois mille deux cens florins pour le capital de la susdite rente, déclarant de donner audit seig^r Prince cession d'action, et de le subroger en nos droits et actions à la charge de qui que ce puisse être tant par le capital qu'arrérages, consentant aussi pour autant que de besoin à la cassassion de la susdite rente.

» Fait à Lille le dix huit juillet mil sept cent dix huit, aiant été rendu au dit Seign^r prince les autres actes concernant la dite vente.

» Témoin,

» JEAN DE POILLON. »

Lectures.

M. Decroos, trésorier, lit une notice intitulée : *Un chapitre de religieux Récollets à Saint-Omer en* 1770. Il relate d'abord l'établissement de ces religieux à Saint-Omer et les emplacements successifs de leur monastère. Puis il explique que la réunion d'un chapitre était un événement pour la ville dans laquelle il se tenait, et il cite de curieux extraits du chroniqueur audomarois Hendricq (ms 808 de la bibliothèque municipale),relatifs à l'un de ces chapitres tenus en 1610. Il arrive ensuite à celui de 1770 et reproduit un fragment important d'un tableau récapitulatif des élections qui y furent faites. Cette lecture est écoutée avec intérêt par la Compagnie et la notice sera insérée au *Bulletin historique.*

Le même membre dépose ensuite sur le bureau un beau psautier in-douze sur vélin, appartenant à M. Agénor de Taffin de Tilques, qui est examiné avec curiosité par les membres présents. Puis il en lit la description qu'il a préparée avec beaucoup de soin. Il signale tour à tour l'encadrement des feuillets,les capitales en tête de chaque

psaume et les majuscules de chaque verset, et particulièrement les dix grandes initiales qui se trouvent en tête des psaumes les plus connus, et où l'artiste a placé de charmantes miniatures. M. Decroos établit que ce manuscrit date de la fin du xv[e] siècle ou des premières années du seizième ; il appartenait en 1629 à l'abbesse de l'abbaye de Blendecques, et il est dans un état de conservation remarquable. La Compagnie écoute cette lecture avec grand plaisir, car l'auteur ne s'est pas borné à une description, il a aussi comparé le psautier à d'autres manuscrits existant dans la bibliothèque municipale ; la Société décide que ce travail sera publié dans le *Bulletin historique*.

La séance est levée à 5 h. 1/2.

Séance du 4 juin 1894.

Président : M. l'abbé BLED.

Secrétaire général : M. PAGART D'HERMANSART.

Au début de la séance, le Secrétaire général demande la parole, il expose que la fête locale ou ducasse qui tombait le dernier lundi de mai a obligé la Compagnie à remettre sa séance en juin. A ce propos, il fait observer que, d'après l'ancien règlement, il y avait une séance par mois qui se tenait le premier lundi et qui, en cas d'empêchement, était remise au lundi suivant, de sorte que l'on était assuré d'avoir une réunion régulièrement chaque mois. Actuellement on se réunit le dernier lundi, mais on a laissé subsister l'article du règlement qui, en cas d'obstacle, reporte la séance au lundi suivant. Or ce lundi appartient nécessairement au mois qui suit, de sorte qu'il se rencontre des mois, en dehors des vacances, où la Compagnie ne siège pas et où il n'y a pas de procès-verbaux. Ce fait vient de se produire pour la séance de mars qui s'est tenue le 4 avril, et celle de mai qui a lieu le 4 juin ; un autre inconvénient est qu'il y a ainsi deux réunions le même mois. Il appelle

l'attention de la Société sur ce point, et propose de rectifier le règlement lorsqu'il sera nécessaire, ce qui doit arriver très prochainement, d'en faire réimprimer des exemplaires.

Sur l'invitation du Président, il lit ensuite le procès-verbal de la séance précédente qui est adopté.

Dons, hommages, échanges.

— *De la part des auteurs.*

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages suivants offerts par M. A. de Cardevacque, membre correspondant à Arras :

Gustave-Paul-Tiburce Dellisse, ancien député, broch. in-18, 21 p. Béthune, David, 1894.

Promenades historiques et archéologiques sur les bords de l'Escaut, broch. in-4°, 79 p. Cambrai, Régnier, 1893.

Le bourreau à Arras, broch. in-8°, 50 p. Arras. 1893.

Épigraphie des communes du canton de Carvin, in-4°, 60 p. Arras, 1891.

Notice historique sur le château et les seigneurs de Remy, in-4°, 8 p. 1 pl. Arras, de Sède, 1873.

Notice sur les vieilles enseignes d'Arras, broch. in-4°, 39 p Arras, 1885.

Monographie des prévôtés et prieurés dépendant de l'abbaye de Saint-Vaast, VII p. in-4°.

La prévôté de Gorre, ancienne dépendance de l'abbaye de Saint-Vaast, in 4°, 10 p. 2 pl. Arras, Tierry, 1869.

— *De la part du Ministère de l'Instruction publique :*

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1893, n° 2.

Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1893, n°s 3-4.

Congrès des Sociétés savantes. Discours prononcés à la séance générale du congrès le samedi 31 mars 1894, par M. Levasseur, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, et M. Spuller, ministre de l'instruction publique.

— *De la part des Sociétés savantes françaises* :

Auxerre (Yonne). Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1893, 47e vol. 17e de la 3e série.

Cambrai (Nord). Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, t. XLVIII, 1893.

Constantine (Algérie). Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique du dépt de Constantine, 7e vol. de la 3e série, 28e de la collection, année 1893.

Dax (Landes). Société de Borda, 19e année, 1er trim. 1894.

Le Havre (Seine-Inférieure). Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses, 60e année, 3e et 4e trimestres 1893.

Lyon (Rhône). Cartulaire lyonnais, documents inédits pour servir à l'histoire des anciennes provinces du Lyonnais, Forez, Beaujolais, Dombes, Bresse et Bugey, par M. C. Guigue, t. II. Documents de l'année 1245 à 1300.

Paris (Seine). Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, t. V, 4e série, janvier 1894.

Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris, t. I, 3e série, 3e fascicule 1894.

Revue de la Société des études historiques, 4e série, t. XI, 59e année, 1893.

Poitiers (Vienne). Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. XVI de la 3e série, année 1893.

Saint-Dié (Vosges) Bulletin de la Société philomatique vosgienne, 19e année, 1893-94.

— *De la part des Sociétés savantes étrangères* :

Gand (Belgique). Bulletin du Cercle historique et archéologique de Gand, 2e année, no 1, 1894.

Nivelles. Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles, t. V, 1re livraison, 1894.

Philadelphie (Amérique). Proceedings of the American philosophical society held at Philadelphia for promoding useful knowledge, volume XXXI, july to december 1893, no 142.

Abonnements.

Annuaire de la Société française de numismatique, mars-avril 1894.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 25e année, V, mai 1894.

Journal des Savants, janvier à avril 1893.

Polybiblion, Revue bibliographique universelle. — Partie littéraire, 2e série, t. 39, 70e de la collection, 5e livraison, mai 1894 ; partie technique, 2e série, t. 20, 72e de la collection, 5e livraison, mai 1894.

Revue historique, 19e année, t. 55, mai-juin 1894.

Revue de l'Art chrétien, 5e série, 1894, t. V, 2e livraison.

Correspondance.

1° Lettre du 2 mai par laquelle M. Richebé remercie de sa nomination comme membre correspondant.

2° Le comité chargé d'organiser à Dunkerque la célébration du deuxième centenaire de la victoire remportée le 29 juin 1694 par Jean Bart, a ouvert un concours littéraire dont le programme et le règlement sont envoyés à la Compagnie. La distribution des prix aura lieu le 15 juillet.

3° M. le Ministre de l'Instruction publique annonce l'envoi d'un ouvrage venant des Etats-Unis.

4° Le bibliothécaire de l'Université de France à la Sorbonne accuse réception, le 2 mai, des tomes I, II, V, VIII et partie du tome IX du *Bulletin historique*, des tomes XIX, XXI et XXII des *Mémoires*, des *Usaiges de Guines*, et de la *Bibliographie de l'arrondissement de Saint-Omer*, ouvrages dont la Société a fait don à cette bibliothèque.

5° Par lettre du 20 mai, le Président de la Société Dunkerquoise expose que quelques membres de cette Compagnie savantes ont manifesté le désir de s'adjoindre aux excursions archéologiques ou scientifiques que pourraient organiser les Antiquaires de la Morinie pendant le cours de l'année 1894, et il demande à être informé en temps opportun du but et de la date des sorties afin de pouvoir

proposer les membres de la Société Dunkerquoise qui désireraient en profiter. Les Antiquaires n'ayant projeté cette année aucune excursion, il n'y a pas lieu de répondre à cette demande.

6° Le directeur de la *Revue d'Alsace* sollicite un abonnement de la Société. Quelque pénible qu'il lui soit de ne pas encourager une publication qui maintient l'usage de la langue française dans une ancienne province conquise par la Prusse, les nécessités budgétaires ne permettent pas à la Compagnie de répondre à cette demande comme elle l'eût désiré.

7° Accusé de réception du 22 mai du *Bulletin historique*, t. IX, livraisons 3 et 4, par The American philosophical society.

8° Par lettre du 21 mai, M. le Ministre de l'Instruction publique adresse le programme du 33° Congrès des Sociétés savantes fixé au mardi 16 avril 1895. Les manuscrits devront être envoyés au plus tard le 1er février. Le Ministre appelle aussi l'attention sur l'utilité qu'il y aurait pour les Compagnies savantes à indiquer elles-mêmes les sujets de nature à être proposés aux recherches des congrès suivants. Le Secrétaire général donne lecture du programme du Congrès, et comme depuis plusieurs années il s'est borné à publier dans le *Bulletin* des extraits des divers programmes et à renvoyer au texte reproduit il y a déjà assez longtemps, en indiquant seulement les modifications relevées chaque année, il propose de donner cette fois de nouveau le texte *in extenso*, à l'exception des questions proposées par la Section des sciences, ce qui est adopté.

Élection.

L'ordre du jour appelle l'élection de M. le chanoine J. Depotter, présenté à la dernière séance Après un scrutin, M. le Président proclame le candidat élu membre correspondant à l'unanimité des voix. Avis lui sera donné de sa nomination.

Lecture.

M. l'abbé Bled a consulté le tome VI (25 mars 1673 au 7 décembre 1688) des *Registres du Conseil de l'abbaye de Saint-Bertin*, qui existent aux Archives départementales[1]. Il en a tiré de nombreux détails sur le siège de Saint-Omer en 1677 en ce qui concerne les événements intéressant l'abbaye. Il lit de nombreux extraits des notes rédigées en français depuis le 28 mars jusqu'au delà de la capitulation. Beaucoup d'entre eux présentent un grand intérêt et permettent de compléter l'*Histoire du siège de St-Omer*, publié dans le tome XXI des *Mémoires*. On y voit les moines faire un prêt d'argent à la ville le 2 avril, travailler à fortifier le mur de l'abbaye du côté du Fort-aux-Vaches, être tenus très au courant des divers incidents du siège, et après la capitulation, recevoir le duc d'Orléans et plus tard, le 2 mai, le roi Louis XIV lui-même, puis faire estimer à 84700 florins les dégâts causés à leurs bâtiments pendant le siège, prêter de l'argent à la ville pour le rachat des cloches, et recevoir enfin 2500 malades ou blessés dans l'abbaye transformée en hôpital. Cette espèce de journal du siège donne encore un autre renseignement extrêmement précieux. Aucun des documents consultés autrefois par M. Pagart d'Hermansart n'avait permis d'indiquer d'une manière certaine l'emplacement de la brèche, et il était d'autant plus difficile de le déterminer que le registre aux délibérations du Magistrat tenues à la fin du siège, après la bataille de Cassel, paraît avoir été détruit par les assiégés eux-mêmes afin qu'il ne tombât pas aux mains des vainqueurs. Or il est démontré par ce registre du conseil que la brèche fut pratiquée, non derrière le faubourg du Haut-Pont, mais derrière l'abbaye même, entre le moulin Masset actuel et l'arsenal, et c'est ce qui explique comment les bâtiments de Saint-

[1] Voir l'*Inventaire analytique des Registres de l'abbaye de Saint-Bertin à Saint-Omer*, par M. F. de Monnecove (*Bulletin historique*, t. V, p. 221).

Bertin avaient tant souffert. Les divers renseignements contenus dans le travail de M. l'abbé Bled, qu'il intitule : *Contribution à l'histoire du siège de Saint-Omer en* 1677, paraissent donc très importants à la Compagnie, qui l'engage à publier en entier et jour par jour les extraits qu'il a recueillis, comme il a été fait pour les extraits des *Registres capitulaires* dans le tome XXI des *Mémoires*, en les faisant précéder des intéressants commentaires qu'il vient de lire à la Société et qui servent à les relier entre eux.

La séance est levée à 4 heures 3/4.

Le Secrétaire-général,
PAGART D'HERMANSART.

Rapports sur les ouvrages offerts

Le livre de raison de noble Honoré du Teil (1571-1586), publié avec des documents inédits sur la Provence et précédé d'une notice biographique. Digne, 1894, in-8 de xv et 35 pages, par M. Joseph du Teil.

La faveur avec laquelle on accueille dans le monde savant la publication des livres de raison doit s'attacher aussi à la mise au jour d'un fragment de quatre pages du livre de raison d'Honoré du Teil. Il est regrettable que le manuscrit ne nous soit pas parvenu en entier, car Honoré du Teil, soldat dans ses premières années, puis jurisconsulte et poète à ses heures, nous aurait donné des détails nombreux et intéressants sur les grands événements qui se passèrent en Provence à cette époque de guerres de religion et de troubles civils.

En appendice se trouvent trois sonnets d'Honoré du Teil dans le goût de l'époque.

PROGRAMME

du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1895

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE

1° Transformations successives et disparition du servage.

2° Anciens livres de raison et de compte. Journaux de famille.

3° Signaler, dans les archives et bibliothèques, les pièces manuscrites ou les impimés rares qui contiennent des textes inédits ou peu connus de chartes de communes ou de coutumes.

Communiquer, autant que possible, les originaux.

Adresser, dans tous les cas, au Comité :

Une copie du document, collationnée et toute préparée pour l'impression selon les règles qui ont été prescrites aux correspondants ;

Une courte note indiquant la date certaine ou probable du document, les circonstances dans lesquelles il a été rédigé, celles de ses dispositions qui s'écartent du droit consigné dans les textes analogues de la même région, les noms modernes et la situation des localités mentionnées, etc.

4° Rechercher à quelle époque, selon les lieux, les idiomes vulgaires se sont substitués au latin dans la rédaction des documents administratifs.

Dépouiller systématiquement les fonds d'archives appartenant à une localité ou à une circonscription nettement limitée, dans lesquels on peut constater la substitution de la langue vulgaire au latin, comme comptes administratifs, actes et sentences judiciaires, délibérations municipales, minutes notariales ou autres documents officiels. Etablir à quelle date la substitution s'est opérée dans ces diverses catégories de pièces. Distinguer aussi entre l'emploi de l'idiome local et celui du français, et fixer à quelle date le second a remplacé le premier. Dans les territoires qui ont appartenu successivement à des Etats différents, indiquer la corrélation ou l'absence de corrélation entre les idiomes employés et les régimes politiques.

5° Divertissements publics ayant un caractère de périodicité régulière et se rattachant à des coutumes anciennes, religieuses ou profanes ; rechercher de préférence ceux qui sont particuliers à une région, et indiquer quelles différences ou quelles analogies ils présentent avec les jeux ayant existé ou subsistant encore dans d'autres parties de la France.

6° Étudier quels ont été les noms de baptême usités suivant

les époques dans une localité ou dans une région ; en donner, autant que possible, la forme exacte ; rechercher quelles peuvent avoir été l'origine et la cause de la vogue plus ou moins longue de ces différents noms.

Dépouiller les registres paroissiaux, les minutes des notaires, les registres des municipalités, les actes d'assemblée, les cadastres, ou tout autre fonds d'archives suffisamment abondant, en établissant, pour chaque époque, la proportion numérique des divers noms, celle des noms simples, doubles et multiples, celle des noms empruntés au patron de la paroisse, aux autres saints du diocèse, au pays lui-même, aux familles princières ou seigneuriales de la région, aux courants d'opinion politique, aux modes littéraires, aux souvenirs patriotiques. Rechercher dans quelle proportion ont été suivis, suivant les époques, les divers usages consistant à donner à l'enfant le nom du parrain ou celui de la marraine, celui d'un ascendant, etc. Pour les noms particuliers à une région et peu connus ailleurs, indiquer exactement les formes en langue vulgaire et en latin. Pour les noms pris en dehors de la région, indiquer les différentes modifications de forme et chercher l'origine.

7° Origines et histoire des anciens ateliers typographiques en France.

Faire connaître les pièces d'archives, mentions historiques ou anciens imprimés qui peuvent jeter un jour nouveau sur la date de l'établissement de l'imprimerie dans chaque ville de France, sur les migrations des premiers ateliers typographiques, et sur leur production.

8° Recherches relatives à l'histoire de la marine française.

Dépouiller particulièrement les archives notariales des villes maritimes, les archives des chambres de commerce ou d'autres dépôts pouvant contenir des correspondances et des actes relatifs à la marine royale ou à la marine marchande et privée.

9° Recherches relatives au théâtre et aux comédiens de province depuis la Renaissance.

10° Établir comment se faisaient, dans une région déterminée, le transport des correspondances et la transmission des nouvelles avant le règne de Louis XIV.

11° Recueillir les indications sur les mesures prises au moyen âge pour l'entretien et la réfection des anciennes routes.

12° Étudier, dans une circonscription électorale de 1789, bailliage, sénéchaussée ou ville, la convocation des États généraux, les élections et les cahiers.

13° Étudier les délibérations d'une ou de plusieurs munici-

palités rurales pendant la Révolution, en mettant particulièrement en lumière ce qui intéresse l'histoire générale.

14° Étudier, dans un département, dans un district ou dans une commune, le fonctionnement du gouvernement révolutionnaire institué par la loi du 14 frimaire an II.

15° Étudier, dans un département ou dans un canton, le fonctionnement du régime de la séparation de l'Église et de l'État sous le Directoire et sous le Consulat jusqu'au Concordat.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE

1° Rechercher les épitaphes, inscriptions de synagogues, graffites en langue et en écriture hébraïques qui n'ont pas encore été signalés ou ont été imparfaitement publiés jusqu'à présent.

2° Rechercher les inscriptions arabes, épitaphes, dédicaces de mosquées, légendes de portes, de minbar, etc., antérieures à la conquête turque, qui se trouvent dans l'un des trois départements algériens ou dans la Régence de Tunis.

3° Rechercher les sarcophages ou fragments de sarcophages sculptés, d'origine chrétienne ou païenne, et non encore signalés, qui peuvent exister dans des collections publiques ou dans des propriétés particulières.

4° Rechercher en France et dans l'Afrique française les mosaïques antiques ou du moyen âge non relevées jusqu'à cette heure et dont on possède les originaux ou des dessins.

5° Signaler les monuments ou objets antiques conservés dans les musées de province et qui sont d'origine étrangère à la région où ces musées se trouvent.

Par suite de dons ou de legs, bon nombre de musées de province se sont enrichis d'objets que l'on est souvent fort étonné d'y rencontrer. Dans nos villes maritimes en particulier, il n'est pas rare que des officiers de marine ou des voyageurs aient donné au musée de la localité des antiquités, parfois curieuses, qu'ils avaient recueillis en Italie, en Grèce, en Orient. Quelques villes ont acquis de la sorte de fort belles collections dont elles sont justement fières. Un beaucoup plus grand nombre ne possèdent que quelques-unes de ces antiquités étrangères à la région, et ces objets, isolés au milieu des collections d'origine locale, échappent bien souvent à l'attention des érudits qui auraient intérêt à les connaître. Ce sont surtout ces objets isolés qu'il est utile de signaler avec dessins à l'appui et en fournis-

sant tous les renseignements possibles sur leur provenance et sur les circonstances qui les ont fait entrer dans les collections où on les conserve actuellement.

6° Signaler les actes notariés du XIVe au XVe siècle contenant des renseignements sur la biographie des artistes, et particulièrement les marchés relatifs aux peintures, sculptures et autres œuvres d'art commandées soit par des particuliers, soit par des municipalités ou des communautés.

Il est peut-être superflu de faire remarquer que la meilleure façon de présenter les documents de ce genre au Congrès serait d'en faire un résumé, où l'on s'attacherait à mettre en relief les données nouvelles qu'ils fournissent à l'histoire de l'art, et à faire ressortir les points sur lesquels ils confirment complètement ou contredisent les renseignements que l'on possède d'autre part.

7° Dresser la liste, avec plans et dessins à l'appui, des édifices chrétiens et des monuments sculptés d'une province ou d'un département, réputés antérieurs à l'an 1000.

La longue période qui s'étend de la chute de l'empire romain à l'an 1000 est, pour l'histoire de l'art en France, la plus obscure. On ne pourra y apporter quelque lumière qu'en dressant une statistique des monuments présumés appartenir à cette époque et en en discutant ensuite l'âge avec soin. C'est aux habitants de la province de réunir les éléments de cette enquête.

8° Étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane, en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.)

Cette question, pour la traiter dans son ensemble, suppose une connaissance générale des monuments de la France, qui ne peut s'acquérir que par de longues études et de nombreux voyages. Aussi n'est-ce point ainsi que le Comité la comprend. Ce qu'il désire, c'est provoquer des monographies embrassant une circonscription donnée, par exemple un département, un diocèse, un arrondissement, et dans lesquelles on passerait en revue les principaux monuments compris dans cette circonscription, non pas en donnant une description détaillée de chacun d'eux, mais en cherchant à dégager les éléments caractéristique qui les distinguent et qui leur donnent un air de famille. Ainsi, on s'attacherait à reconnaître quel est le plan le plus fréquemment adopté dans la région ; de quelle façon la nef est habituellement couverte (charpente apparente, voûte en berceau, plein cintre ou brisé, croisées d'ogives, coupoles) ; comment les bas côtés sont construits, s'ils sont ou non sur-

montés de tribunes, s'il y a des fenêtres éclairant directement la nef, ou si le jour n'entre dans l'église que par les fenêtres des bas côtés ; quelle est la forme et la position des clochers ; quelle est la nature des matériaux employés ; enfin, s'il y a un style d'ornementation particulier, si certains détails d'ornement sont employés d'une façon caractéristique et constante, etc.

9° Rechercher, dans chaque département ou arrondissement, les monuments de l'architecture militaire en France aux diverses époques du moyen âge. Signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date.

La France est encore couverte de ruines féodales dont l'importance étonne les voyageurs. Or bien souvent de ces ruines on ne sait presque rien. C'est aux savants qui habitent nos provinces à décrire ces vieux monuments, à restituer le plan de ces anciens châteaux, à découvrir les documents historiques qui permettent d'en connaître la date et d'en reconstituer l'histoire. Les monographies de ce genre, surtout si elles sont accompagnées des dessins nécessaires pour leur intelligence, seront toujours accueillies avec faveur à la Sorbonne.

10° Signaler, dans chaque région de la France, les centres de fabrication de l'orfèvrerie pendant le moyen âge. Indiquer les caractères et tout spécialement les marques et poinçons qui permettent d'en distinguer les produits.

Il existe encore dans un grand nombre d'églises, principalement dans le Centre et le Midi, des reliquaires, des croix et autres objets d'orfèvrerie qui n'ont pas encore été étudiés convenablement, qui bien souvent même n'ont jamais été signalés à l'attention des archéologues. C'est aux savants de province qu'il appartient de rechercher ces objets, d'en dresser des listes raisonnées, d'en retracer l'histoire, de découvrir où ils ont été fabriqués, et, en les rapprochant les uns des autres, de reconnaître les caractères propres aux différents centres de production artistique au moyen âge.

11° Rechercher dans les monuments figurés de l'antiquité ou du moyen âge les représentations d'instruments de métier.

On sait combien il est souvent difficile de déterminer l'âge des outils anciens que le hasard fait parfois découvrir. Ce n'est qu'en s'aidant des peintures et sculptures où les artistes de l'antiquité et du moyen âge en ont figuré qu'on peut établir avec quelque certitude les caractères propres à ces objets aux diverses époques de notre histoire.

12° Rechercher les centres de fabrication de la céramique dans la Gaule antique. Signaler les endroits où cette industrie s'est perpétuée depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.

Les vases, les statuettes de terre cuite, que l'on ramasse sur

tous les points de l'ancienne Gaule sont le plus souvent des produits de l'industrie indigène. Les noms gaulois que l'on remarque sur beaucoup de marques de potiers suffiraient à le prouver. Mais on est très mal fixé encore sur les centres de fabrication où les habitants de la Gaule allaient s'approvisionner. C'est un point de l'histoire industrielle de notre pays qu'il serait intéressant d'étudier. Il y aurait lieu de rechercher en même temps si ces anciens établissements de potiers n'ont pas survécu à l'époque antique et si, comme on l'a constaté pour d'autres industries, une partie des centres de production céramique que nous trouvons au moyen âge ne sont pas établis sur les mêmes lieux où nos ancêtres gallo-romains avaient installé leurs fours bien des siècles auparavant.

13° Recueillir des documents écrits ou figurés intéressant l'histoire du costume dans une région déterminée.

On connaît aujourd'hui dans leurs traits essentiels les principaux éléments du costume de nos pères. Mais, à côté des grandes lois de la mode, que l'on observait partout plus ou moins, il y avait dans beaucoup de provinces des usages spéciaux qui influaient sur les modes. Ce sont ces particularités locales qu'on n'a guère étudiées jusqu'ici, sauf pour des époques très voisines de nous. Il serait intéressant d'en rechercher la trace dans les monuments du moyen âge.

14° Dresser, pour un département, un arrondissement ou un canton, la liste des objets intéressant l'histoire ou l'archéologie qu'il conviendrait de mettre sous la sauvegarde de la loi du 30 mars 1887.

La loi du 30 mars 1887 a décidé qu'il serait fait un classement des objets appartenant à l'Etat, aux communes, aux fabriques et autres établissements publics, dont la conservation présente un « intérêt national » au point de vue de l'histoire ou de l'art. La Commission des monuments historiques, chargée de faire ce classement, ne peut, par ses seuls moyens, arriver à découvrir tous les objets curieux qui gisent ignorés dans le fond de nos campagnes, et chaque jour l'incurie de ceux qui en ont la garde, la rapacité des brocanteurs, le mauvais goût de gens zélés mais ignorants, font disparaître ou dénaturer les monuments les plus précieux. C'est aux archéologues habitant la province à se faire les défenseurs de ces richesses, à en dresser la liste, à en apporter des photographies et des dessins au Comité, qui se fera un devoir de les publier et qui sera heureux de servir d'intermédiaire entre la Commission des monuments historiques et les personnes qui ont souci de sauvegarder cette part trop peu connue du patrimoine national.

SECTION DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

1° Étudier les progrès de la distinction des pouvoirs, depuis le XVI° siècle jusqu'en 1789.

2° Déterminer, dans une région plus ou moins étendue de la France, le sort des biens communaux depuis 1789.

3° Étudier, dans une commune urbaine autre que Paris, ou dans une commune rurale, l'organisation et le mouvement des finances soit sous l'ancien régime, soit de 1789 jusqu'à nos jours.

4° Étudier, d'après un exemple particulier, le fonctionnement d'une municipalité cantonale sous le régime de la Constitution de l'an III, et en signaler les effets par voie de comparaison au régime municipal qui a précédé et à celui qui a suivi.

5° Étudier, à dater du XVIII° siècle, les divers systèmes d'organisation municipale, signaler ceux de ces systèmes qui ont le mieux sauvegardé, à l'occasion des actes de la vie locale, le patrimoine commun ou la fortune individuelle des habitants.

6° Comparer l'organisation et la vie des familles rurales, dans un ou plusieurs villlages de la France, au XVIII° siècle et de nos jours.

7° Exposer les analogies et les différences des anciens et des nouveaux octrois, au triple point de vue de l'assiette, de l'attribution et de l'emploi des taxes.

8 Étudier, dans un département, l'application de la loi du 19 thermidor an VII, qui, sous le nom d'emprunt forcé, établissait un impôt progressif.

9° Faire connaître les mesures prises dans la seconde moitié du XVIII° siècle par un certain nombre de villes, bourgs et villages, pour assurer, à titre gratuit, l'assistance médicale en faveur des habitants pauvres ou peu aisés.

10° Examiner le rôle et l'influence des Écoles centrales sous la Révolution, soit dans une étude d'ensemble, soit d'après un exemple particulier.

11° Esquisser l'histoire d'un lycée ou d'un collège communal.

12° Par quels moyens pourrait-on favoriser l'accroissement de la population en France ?

13° Quel rapport y a-t-il entre le taux de l'intérêt et la richesse d'un pays ?

14° Examiner et mettre en relief, à l'aide de données statistiques, la situation faite au petit commerce et à la petite propriété : 1° par les divers modes les plus usités pour le place-

ment de l'épargue ; 2° par le renchérissement du prix de la vie.

15° Noter et décrire les usages populaires et locaux qui s'observent encore en France dans l'accomplissement des principaux actes de la vie de famille (fiançailles, mariage, etc.), dans la transmission des biens et la passation des contrats.

16° Ne serait-il pas utile, au point de vue de l'hygiène physique et morale des travailleurs, de leur imposer l'obligation de s'abstenir de tout travail manuel à certains jours déterminés ? Étudier les législations étrangères qui rendent le repos obligatoire après une période de travail.

17° La gradation des peines peut-elle être sauvegardée dans le mode actuel d'exécution de la peine des travaux forcés ?

18° Serait-il utile de faire, en France, une loi spéciale relative au contrat d'édition ou contrat conclu entre un auteur ou un artiste et un éditeur pour la publication d'une œuvre de littérature ou d'art ?

19° De la règle de deux degrés de juridiction dans l'ordre judiciaire et dans l'ordre administratif : des exceptions qu'elle peut comporter et de celles qu'il conviendrait de faire disparaître.

20° Étudier les effets du régime dotal en France.

21° Y a-t-il lieu de maintenir ou de modifier le principe suivant lequel les majeurs ne peuvent pas attaquer les contrats pour cause de lésion ?

SECTION DES SCIENCES

. . . .

SECTION DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE

1° Signaler les documents géographiques manuscrits les plus intéressants (textes et cartes) qui peuvent exister dans les bibliothèques publiques et les archives des départements, des communes ou des particuliers. Étudier spécialement les anciennes cartes marines d'origine française.

2° Inventorier les cartes locales anciennes, manuscrites et imprimées ; cartes de diocèses, de provinces, plans de villes, etc.

3° Déterminer les limites d'une ou de plusieurs anciennes provinces françaises en 1789.

4° Biographies des anciens voyageurs et géographes français. — Missions scientifiques françaises à l'étranger antérieures à la création des *Archives des missions scientifiques et littéraires.*

5° De l'habitat actuel en France, c'est-à-dire du mode de répartition dans chaque contrée des habitations formant les bourgs, villages et hameaux. — Dispositions particulières des locaux d'habitation, fermes, granges, etc. Origine et raison d'être de ces dispositions. — Altitude maximum des centres habités depuis les temps historiques. — Altitude des habitations qui paraissent avoir été construites sur les bords d'anciens lacs, fournissant ainsi les hauteurs de leurs plans d'eau.

6° Recherches sur les marais de la côte de France par comparaison avec celles de Brest aujourd'hui complètement étudiées.

Recherches sur les courants littoraux, leur force et leur direction pendant les périodes de calme et de coup de vent.

Tracer sur une carte le cheminement des épaves.

8° De l'habitat en France dans les temps préhistoriques. Cartes montrant la distribution géographique des dépôts alluviaux, cavernes, abris sous roches, etc., ayant renfermé des restes de l'époque quaternaire. Cartes des stations, ateliers, monuments funéraires, etc., de l'âge de la pierre polie, de l'âge du bronze ou de l'âge de fer.

8° Limites des différents pays (Brie, Beauce, Morvan, Sologne, etc.), d'après les usages locaux, le langage et l'opinion traditionnelle des habitants. — Indiquer les causes de ces divisions (nature du sol, ligne de partage des eaux, etc.).

9° Compléter la nomenclature des noms de lieux, en relevant les noms donnés par les habitants d'une contrée aux divers accidents du sol (montagnes, cols, vallées, etc.) et qui ne figurent pas sur les cartes.

10° Étudier les modifications anciennes et actuelles du littoral de la France (érosions, ensablements, dunes, tourbières, forêts submergées, etc.).

11° Chercher les preuves du mouvement du sol, à l'intérieur du continent, depuis l'époque historique ; traditions locales ou observations directes.

12° Signaler les changements survenus dans la topographie

d'une contrée de France depuis une époque relativement récente ou ne remontant pas au delà de la période historique, tels que déplacements des cours d'eaux, brusques ou lents ; apports ou creusements dus aux cours d'eau ; modifications des versants, recul des crêtes, abaissements des sommets sous l'influence des agents atmosphériques, changements dans le régime des sources, etc.

13° Signaler les derniers progrès accomplis dans l'étude de la géographie des colonies françaises ou des pays de protectorat.

14° Discuter les documents relatifs à la distribution géographique des populations de couleur qui vivent dans les colonies, les protectorats et les zones d'influence française.

15° Délimiter comparativement une forêt en France, au milieu du XVe siècle et à l'époque actuelle.

Un Chapitre de Religieux Recollets à St-Omer

EN 1770

Communication de M. Decroos, trésorier.

Parmi les nombreuses communautés religieuses d'hommes qui existaient à Saint-Omer au siècle dernier, il faut citer le couvent des Frères mineurs Recollets de Saint-Antoine en Artois. Il était situé rue Saint-Bertin et formait l'ancien couvent des Cordeliers auxquels les Recollets avaient succédé à Saint-Omer.

Bâti hors la ville, au pied du mont Saint-Michel, peu après la mort de saint François, vers 1267, le couvent primitif y resta jusqu'en 1477. Mais les nécessités de la défense de la place s'opposaient à son maintien. Sous le gouvernement de l'archiduc Philippe, il fut transféré et rebâti sur l'emplacement actuel du collège Saint-Bertin, et dédié à St Pierre et St Paul. La chapelle fut bâtie en 1502 et bénite le 22 juin de cette même année par Philippe de Luxembourg, cardinal et évêque de Thérouanne [1].

Le cadre restreint de cette notice ne nous permet pas de faire l'historique de cette communauté.

[1] *Recueil historique de Jean Hendricq, bourgeois de Saint-Omer, depuis l'an 1594 jusqu'à l'an 1623,* ms 808 de la bibliothèque municipale de Saint-Omer, t. II, p. 370.

Disons seulement qu'elle n'échappa point aux divisions produites dans la grande famille de saint François entre les Conventuels et les Observantins, divisions qui ne prirent fin qu'en 1506, grâce à l'énergique intervention du pape Jules II. Les religieux Cordeliers furent remplacés par les Recollets, qui disparurent à leur tour dans la tourmente révolutionnaire.

Le couvent de Saint-Omer fut le siège de plusieurs Chapitres provinciaux. La réunion d'un Chapitre était un événement pour la ville dans laquelle il se tenait.

Les dignitaires des nombreux couvents de la Province procédaient aux diverses élections et réglaient les affaires intéressant l'Ordre. De longues disputes *(disputationes)* théologiques avaient lieu. A Saint-Omer, le dimanche qui suivait les élections, tous les religieux se rendaient processionnellement à la cathédrale, précédant le Saint-Sacrement porté sous un dais par le Provincial nouvellement élu. Les chanoines venaient au-devant d'eux et les introduisaient dans l'église. Le Provincial chantait une messe solennelle à laquelle assistait l'évêque, et la procession regagnait le couvent au milieu d'une affluence considérable. A l'aller comme au retour, le cortège rencontrait sur sa route des reposoirs élevés par les diverses communautés en face de leurs couvents, et le Saint-Sacrement y était exposé quelques instants. Tous les habitants s'intéressaient à ces solennités. Comme elles entraînaient la communauté dans des dépenses considérables, c'était à qui apporterait des offrandes aux religieux. A propos du Chapitre du 9 septembre 1610,

Hendricq dit : « Il leur fut fait présent de 5 á 6
» pièches de vin blanc et rouge, grand nombre de
» tonnes de bierre que plusieurs brasseurs leur
» donnèrent, sans autre bierre forte qu'ils avaient
» fait brasser au couvent ; si leur fut présenté par
» aucuns quelques bœufs, plusieurs moutons,
» veaux, poulles d'indes, oisons et autres pou-
» lailles, en sorte qu'il en resta après le Chapitre.
» Quant au poisson de mer, ils en eurent quelque
» peu venant de Dunkerque, qui fut cause qu'ils
» en fallurent accepter quelques parties à Calais,
» ce qui fut au grand contentement des religieux
» étrangers, car maintes y avoit qui de long temps
» n'avoient mangez poisson frais de mer pour être
» leur couvent fort esloigné de la mer ; il n'y eut
» aussi faulte de poisson d'eau douce, car il leur
» fut pesché gratis. C'est fut certes chose admi-
» rable de voir la charité de ceux qui apportoient,
» fut-ce chair, poisson, pain ou argent, en sorte
» qu'il fallut telle fois plusieurs personnes à la
» porte pour recevoir les ausmones des gens de
» bien [1]. »

Entre autres Chapitres, il faut noter celui qui fut tenu canoniquement le 23 juin 1770 sous la présidence du T. R. P. Maurice Miet, ancien professeur de théologie, gardien des gardiens de la province Saint-Denis en France, commissaire général et royal.

Nous avons eu l'occasion de trouver un fragment important du tableau récapitulatif des élections faites en ce Chapitre. Bien qu'incomplet, il nous donne d'intéressants détails sur les occupations

[1] Hendricq, t. II, p. 270.

des religieux Recollets. Dans chacun de leurs couvents, à Saint-Omer, à Lens, à Arras, à Cambrai, à Béthune, il existait un juvénat et un noviciat. La prédication et les confessions retenaient de nombreux Pères. L'un d'eux s'occupait spécialement de la direction du Tiers-Ordre, lequel était du reste très florissant. Certains étaient délégués pour assurer le service religieux dans les communautés de femmes existant dans la ville. C'est ainsi qu'à Saint-Omer les Clarisses, les Conceptionnistes, les Sœurs grises, les Sœurs de Ste-Catherine et les Sœurs du Soleil, étaient sous la direction spirituelle d'un Recollet, lequel avait le titre de confesseur. Quant aux hauts dignitaires de l'Ordre, ils avaient leur résidence à l'abbaye de Cantimpré [1], avec le Père ministre provincial, le définiteur, le secrétaire, etc.

Les Chapitres provinciaux nommaient à l'élection le ministre provincial, le gardien des gardiens et le définiteur. Puis les élus choisissaient eux-mêmes les gardiens, les supérieurs et autres dignitaires de chaque couvent.

Parmi les noms des religieux figurant au tableau de 1770 nous remarquons les suivants : Doresmieulx, Thibaut, Leflon, Vetu, Labouré, Cuvelier, Vasseur, tous répandus encore de nos jours en Artois. J. DECROOS.

[1] L'abbaye de Cantimpré se trouvait à peu de distance de Cambrai.

IN NOMINE DOMINI NOSTRI JESU CHRISTI. AMEN.

Hæc est Tabula Capituli Provincialis hujus almæ Provinciæ Fratrum Minorum Recollectorum SANCTI ANTONII in Artesia, in Conventu Audomarensi canonicè celebrati, die vigesimâ tertiâ mensis Junii anni 1770, præside in eo Reverendo admodum Patre MAURITIO MIET, antiquo Sacræ Theologiæ Lectore, Provinciæ Sancti Dionisii in Franciâ, Provinciæ Patre Custodum Custode, nec non super hanc SANCTI ANTONII Provinciam, Commissario Generali et Regio : in quo quidem Capitulo (triennio Provincialatûs Reverendi admodùm Patris DIONISII VETU, Lectoris Jubilati laudabiliter expleto) electi sunt canonicè Reverendus admodùm Pater DOROTHÆUS SCRIBE, Lector emeritus, in Ministrum Provincialem ; Reverendus Pater MARINUS MERLO, antiquus Sacræ Theologiæ Lector, in Custodum Custodem ; Reverendus admodùm Pater FRANCISCUS DANIEL GRICOURT, Provinciæ Pater, Ex-Definitor Generalis, Reverendus P. VINDICIANUS TRANNIN, Venerandi Patres PETRUS BAPTISTA VASSEUR et HUMBERTUS DUBOIS, in Definitores : omnes in primo scrutinio : à quibus pro singulis Conventibus instituti sunt Guardiani, Superiores, cæterique Officiales hoc sequenti Ordine.

In Conventu Audomarensi, in quo celebratum est Capitulum.

Vdus. P. Ignatius Labouré, ex-Definitor, Guardianus instituitur.
P. Constantinus Blondel, Vicarius et Magister Juvenum inst.
Vlis. P. Cœlestinus Chantrel, ant. Sacr. Theol. Lector, Theol. Lect. continuat. et Vlis. P. Robertus Allo, Theol. Lector instituitur.
V. P. Bruno Duprez, ant. Sacr. Theol. Lect., Conf. Clariss. inst.
P. Balduinus Delcourt, Confess. Conceptionistarum et Sororum Grisæarum instituitur.
P. Protasius Panet, Sor. à Sanctâ Catharinâ dictarum, Confess. continuatur.
Vlis. P. Theodosius Puche, ant. Sac. Theol. Lect., Sor. à Sole dictarum, Confess. instituitur.
P. Lietbertus Boidin, Tertii Ord. Director instituitur.

In Conventu Lendiensi.

Vdus. P. Colombanus Hanequand, Guardianus instituitur.
Vlis. P. Tuffanus Depinoy, ant. Sac. Theol. Lect., Vicarius et Magister Juvenum instituitur.
P. Prudentinus Foulon, Director Tertii Ord. instituitur.

In Conventu Attrebatensi.

Vdus. P. Epiphanius Depinoy, ex-Definitor, Guardianus inst.
Vdus. P. Michaël Lefebvre, ant. Sacr. Theol. Lect., Vicar. inst.
Vlis. P. Candidus Bras, Magister Novitiorum et Juvenum et Philosophiæ Lector instituitur.
Vdus. P. Julianus Deslieu, Præd. emeritus, Tert. Ord. Director continuatur.

In Conventu Cameracensi.

Vlis. P. Martinianus Tofflin, Guardianus continuatur.
Vlis. P. Victorinus Goubet, Vicarius et Mag. Juvenum inst.
Rdus. P. Marinus Merlo, ant. Sacr. Theol. Lect., Custod. Custos, et V. P. Simon Josephus Hacot, Th. Lect. continuat.
P. Ivo Charlet, Tertii Ord. Director instituitur.

In Conventu Bethuniensi.

Vdus. P. Leontius Pruvost, ant. Sac. Theol. Lect., ex-Definitor, Guardianus instituitur.
P. Policarpus Lefebvre, Vicarius, Magister Novitiorum et Juvenum instituitur.
P. Dionisius Demain, Philosophiæ Lector instituitur.

. . . .

In Monasterio Pauperum Clarissarum Cameracensium.

P. Anselmus Catelain, Confessarius et Fratrum Superiorum continuatur.

In Monasterio Pauperum Clarissarum Attrebatentium.

Vdus. P. Joannes Paulus Dubois, Confessarius et FF. Superior, instituitur.

In Monasterio Sororum Grisearum Polopolensium.

P. Firminus Chartrel, Confessarius et Tert. Ord. Director continuatur.

In Monasterio Sororum Nigrarum Polopolensium.

P. Elzearius Cuvelier, Confessarius instituitur.

In Monasterio Sororum Veteris Hesdini.

P. Fortunatus Michaux, Confessarius continuatur.

In Monasterio Conceptionistarum Ariensium.

Vlis. P. Damianus Thibault, Confessarius instituitur.

In Monasterio Sororum Grisæarum Ariensium.

P. Bonaventura Derolencourt, Confessarius continuatur.

In Abbatiâ Cantipratensi.

V. P. Joannes Guislemus Morel, ant. Sac. Theol. Lect., Lector Theol. continuatur.

R. A. P. Minister Provincialis Assumit in Secretarium Vdum. P. Petrum Baptistam Vasseur, Definitorum.

R. A. P. Alexander Doresmieulx, ant. Sac. Theol. Lect., Provinciæ P.. Annalium Proviuciæ Scriptor instituitur.

Prædicatores instituuntur.

PP. Dominicus Delfaux, Hyeronimus Leflon, Hyacinthus Josephus Fromont, Amatus Defiez, Judocus Dehenne, Balthasar Declaeter, Stephanus Brunel.

Confessarii instituuntur.

PP. Dominicus Delfaux, Hyacinthus Josephus Fromont, Amatus Defiez, Judocus Dehenne, Balthasar Declaeter, Stephanus Brunel, et Hyeronimus Leflon.

. . . .

DESCRIPTION D'UN PSAUTIER

DE LA FIN DU XVe SIÈCLE

Communication de M. Decroos, trésorier.

Les âges précédents, en nous laissant des manuscrits, nous ont légué de véritables chefs-d'œuvre qui emportent l'admiration de l'amateur. La majeure partie de ces œuvres d'art reposent dans les bibliothèques publiques et ont été décrites : mais il en est d'autres qui, conservées dans des collections particulières, ne jouissent pas de la notoriété à laquelle elles ont droit.

Celle que nous présentons à nos collègues est un psautier de format in-douze sur vélin, à tranches dorées. La reliure en velours violet n'offre rien de remarquable. Le manuscrit contient 182 feuillets à longues lignes tracées, dans un très bel état de conservation, à part une légère mouillure en tête sur un certain nombre de feuillets. Le sixième pourtant a été enlevé puis rattaché.

Le caractère net, en superbe gothique de la fin du xve siècle, imite l'impression à s'y tromper.

En tête, sur le revêtement intérieur du cartonnage, on lit l'inscription suivante en cursive du xviie siècle :

« Ce Psaltier appartient à Madame l'abbesse de » l'abbaye de Blendecques [1] ce xx7 7bre 1629. »

[1] Abbaye des Dames de Sainte-Colombe de Blendecques. — L'abbesse était Anne I l'Enfant, nièce de Françoise d'Ermines 1623-1650. (De Laplane : *Anciennes abbayes cisterciennes dépendantes de Clairmarais*. Mém. des Antiq. de la Morinie, t. XI, p. 73.)

Sur le feuillet de garde, et en même cursive, une oraison sous ce titre : « Orationes dicendæ » ante officium »

Les six feuillets suivants forment un calendrier liturgique. En tête de chaque page se trouvent en capitales accolées les deux lettres KL, or bruni sur fond bleu et rouge. Le mois d'octobre est indiqué octembre.

Viennent ensuite les psaumes de David.

Les majuscules qui commencent chaque verset et les capitales plus grandes qui se trouvent en tête de chaque psaume, sont peintes en or, en rouge et en outremer. Tous les blancs à la fin de chaque verset sont remplis par de charmants fleurons polychromes. Le tout est détaillé avec un soin parfait ; mais ce qu'il faut admirer principalement, c'est le fini avec lequel ont été traitées dix grandes initiales qui se trouvent en tête des psaumes les plus connus. Chaque initiale fait corps avec le texte, mais sur les branches attenant à la marge gauche viennent prendre naissance les divers éléments d'une gracieuse composition qui encadre le feuillet tout entier. Des guirlandes d'une délicatesse extrême courent en rinceaux ou en entrelacs le long des cadres et des branches : la feuille de chardon domine dans le feuillage au milieu duquel sont jetées des fleurs de toutes variétés. Chacun des feuillets a une composition différente. Le tout est rehaussé d'or bruni dont l'éclat est resté entier. Détail à noter : un certain nombre de feuilles et de motifs ont été traités au blanc, et la peinture possède un tel reflet qu'elle donne l'illusion d'un rehaut d'argent. Les diverses couleurs ont gardé toute leur vivacité. Sur presque tous les feuillets ornementés, un ou plusieurs des rinceaux se terminent par des animaux fantastiques. Ici l'esprit malicieux de l'artiste s'est donné libre cours. Il a gratifié

l'un de ces animaux d'une tête d'homme vénérable coiffé d'un chapeau en forme de parasol : un autre porte la tête d'un fou.

Les grandes initiales lui ont servi à placer de charmantes miniatures peintes à la gouache et bien conservées. Il a choisi à cet effet des lettres dont le tracé lui laissait le plus d'espace libre pour le dessin, telles que D, Q, C, etc. Les sujets choisis pour l'initiale de chaque psaume sont appropriés au texte même :

1° Le roi David, assis, joue de la harpe.

Ps. *Beatus vir.*

2° Dieu entre en communication avec son serviteur. Ps. *Dominus illum natio mea.*

3° David demande à Dieu de lui faire connaître sa fin. Ps. *Dixi custodiam.*

4° Lettre ornementée sur fond d'or bruni. Des rinceaux entrelacés et d'une grande délicatesse s'enroulent sur ce fond.

5° Dieu a devant lui l'insensé : celui-ci est représenté sous l'aspect d'un joueur de boule, en guenilles et les jambes nues ; d'une main il tient la boule, de l'autre une massue.

Ps. *Dixit insipiens in corde suo.*

6° David, presque submergé par les eaux, lève sa main vers le ciel : Dieu descend sur les nuées pour lui porter secours.

Ps. *Salvum me fac Deus.*

7° David assis, de la main gauche tient la trompette dans laquelle il souffle ; de la main droite, il frappe avec un marteau sur une série de cloches. Sa harpe est à ses pieds.

Ps. *Exultate.*

8° Trois personnages, la tête rasée et revêtus d'aubes et de chapes, chantent : l'un d'eux semble marquer la mesure, la main tendue vers un livre de plain-chant reposant sur un lutrin.

Ps. *Cantate Domino.*

9° Lettre ornementée; rinceaux sur fond d'or bruni, analogue au n° 4.

10° La sainte Trinité : Dieu le Père et J.-C. sont assis l'un à côté de l'autre; le St Esprit représenté par la colombe plane au-dessus d'eux.

Ps. *Dixit Domino meo.*

Ces diverses miniatures sont très originales en même temps que très curieuses. Plusieurs fonds d'or bruni sont décorés de rinceaux tracés en pointillé avec une légèreté étonnante.

Les règles iconographiques sont observées. Les personnes divines apparaissent bien avec le nimbe crucifère. David a le chef surmonté de la couronne royale. Il est vêtu d'une tunique bleue à manches courtes et flottantes. Ces manches ainsi que le col sont bordées d'hermine. Une ceinture d'orfèvrerie serre la taille.

Nous pensons, avons-nous dit, que ce manuscrit est de la fin du XVe siècle.

En effet, si la forme des capitales offre beaucoup d'analogies avec celle des XIIIe et XIVe siècles, il n'y a lieu d'attacher aucune importance à cette remarque, car le tracé des capitales a été sensiblement le même à ces diverses époques. Seuls, les accessoires décoratifs variaient. Les initiales historiées, d'une exécution moins parfaite que celle des encadrements, pourraient encore nous conduire à une attribution plus ancienne, mais le manque de netteté dans l'enluminure tient à ce que les détails les plus délicats du dessin, et notamment les figures et les mains des personnages, sont traitées presque exclusivement au pinceau, sans le secours de la plume, ce que ne faisaient pas toujours les artistes de l'époque. Les faibles dimensions des miniatures compliquaient singulièrement la difficulté d'un semblable travail.

Mais toute hésitation cesse en présence du caractère des minuscules dont la fixité, la régula-

rité et la rectitude sont parfaites. Enfin les motifs de plusieurs des encadrements laissent déjà pressentir la Renaissance : les guirlandes proprement dites y sont remplacées par de véritables cadres pleins, ornementés et décorés, dont les joints seuls laissent échapper des enroulements et des rinceaux.

Toute cette décoration à feuillages est admirable, et le manuscrit peut, sur ce point, soutenir la comparaison avec les plus beaux types connus.

La bibliothèqae publique de Saint-Omer en possède un qui a bon nombre de caractères communs avec le psautier dont nous nous occupons : il figure n° 388 sous le titre : *Heures de la Croix*. C'est un in-12 sur vélin, attribué au commencement du XVI[e] siècle et provenant de l'abbaye de Saint-Bertin. En tête de chaque division, on remarque une belle grande tournure à fleurons, enluminée sur fond or. Vingt feuillets sont ornés d'une grande bordure en dentelle à dessin de fleurs, de fruits et de rinceaux rehaussés en or. Mais ce manuscrit est en infériorité marquée par rapport au psautier, quant au fini et à la richesse de l'ornementation.

En terminant, nous remercierons l'heureux propriétaire de ce chef-d'œuvre[1] pour la bonne grâce avec laquelle il a bien voulu nous le confier et nous autoriser à le décrire. Le psautier de l'abbesse de Blendecques est advenu à sa famille à une date et dans des circonstances ignorées de lui, et il y est précieusement conservé depuis le siècle dernier.

J. DECROOS.

[1] M. Agénor de Taffin de Tilques.

Saint-Omer, Typ. H. D'HOMONT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 26 *juin* 1894.

Président : M. l'abbé BLED.

Secrétaire général : M. PAGART D'HERMANSART.

Le procès-verbal de la séance précédente, lu par le Secrétaire général, est adopté.

Dons, hommages, échanges.

— *De la part du Ministère de l'Instruction publique :*

Enquête sur les conditions de l'habitation en France, les maisons types, avec une introduction de M. Alfred de Foville, 1894.

— *De la part des auteurs :*

Miettes scolaires et administratives, par M. Georges Vallée, conseiller de préfecture de Meurthe-et-Moselle, officier de l'instruction publique.

L'époque éburnéenne et les races humaines de la période glyptique, par Ed. Piette.

Poésie de M. Victor Advielle, dite le 24 juin 1894 à Fontenay-aux-Roses, pour l'inauguration du buste du fabuliste La Fontaine.

— *De la part des Sociétés savantes françaises :*

Arras (Pas-de-Calais). Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras, 2e série, t. XXIV.

Boulogne-sur-mer (Pas-de-Calais). Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-mer, avril-mai 1894, t. XXX, n° 4.

Grenoble (Isère). Bulletin de l'Académie Delphinale, 4e série, t. VII, 1893.

Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, t. V, 4e série, février et mars 1894.

Mémoires de la Société d'anthropologie de Faris, t. I, 3e série, 2e fascicule 1894.

— *De la part des Sociétés savantes étrangères :*

Bruxelles (Belgique). Analecta Bollandiana, tomus XIII, fasc. 2, 1894.

Gand. Messager des sciences historiques, année 1894, 1re livraison.

Abonnements.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 25e année, VI, juin 1894.

Revue de l'Art chrétien, 5e série, 1894, t. V, 3e livraison.

Polybiblion, Revue bibliographique universelle. —Partie littéraire, 2e série, t. 39, 70e de la collection, 6e livraison, juin 1894; partie technique, 2e série, t. 20, 72e de la collection, 6e livraison, juin 1894.

Paris (Seine). Annuaire de la Société française de numismatique, mai-juin 1894.

Correspondance.

1° La Société archéologique et paléontologique de Charleroi (Belgique) demande le 1er juin à entrer en relations scientifiques avec les Antiquaires de la Morinie par la voie des échanges de publications. La Compagnie décide que le *Bulletin historique* sera envoyé à cette Société.

2° Par lettre du 8 juin, M. le Préfet demande de lui adresser le rapport annuel sur les travaux de la Société et sur ses titres à la continuation des encouragements du Conseil général.

3° M. le chanoine J. Depotter, curé-doyen de Laventie, remercie le 9 juin la Compagnie qui l'a élu membre correspondant ; il regrette d'être privé de tout instrument de travail, de se trouver dans une localité où il n'y a ni documents ni archives, il assure cependant la Société de toute sa bonne volonté.

4° M. le ministre de l'instruction publique accuse réception, par lettre du 14 juin, de 123 exemplaires de la 169° livraison du *Bulletin historique.*

Et le 15 juin il annonce que la 19e session des Sociétés des Beaux-Arts des départements s'ouvrira en 1895 à l'École des Beaux-Arts, rue Bonaparte, 14, en même temps que la réunion des Sociétés savantes. Les mémoires proposés en vue de cette session devront lui être adressés à la Direction des Beaux-Arts avant le 10 février 1895.

5° Par lettre du 21 juin, l'Académie d'archéologie de Belgique à Anvers accuse réception du dernier fascicule des *Chartes de Saint-Bertin* et de la dernière livraison du *Bulletin historique.*

Communications.

M. César de Givenchy dépose sur le bureau un manuscrit provenant de M. le baron Dard, ancien membre titulaire, et qui a été vendu avec les papiers de sa succession. C'est une histoire du *Prieuré de Saint-André-les-Aire* qui paraît avoir été faite surtout à l'aide d'un ancien manuscrit existant à la bibliothèque d'Aire. M. de Givenchy rappelle que M. le comte de Galametz a déjà écrit une histoire de ce prieuré, et il demande à la Société d'examiner s'il ne serait pas utile de comparer les deux notices et de se reporter au besoin au manuscrit d'Aire pour savoir s'il a été complètement utilisé. M. le Président, en remerciant l'honorable membre de sa communication, pense que, mieux que tout autre, il pourrait se livrer au

travail de comparaison qui paraît en effet nécessaire, et il prie M. de Givenchy de vouloir bien s'en charger.

Le Secrétaire général donne ensuite lecture d'un passage de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, janvier-février 1894, p. 237, chronique et mélanges, ainsi conçu :

« *Poëme néerlandais sur la bataille de Guinegate ou de Térouanne.*
» On vient de retrouver à la bibliothèque de l'Université de » Gœttingue, sur un feuillet de garde d'un Lactance (imprimé à » Bâle en 1521), un fragment de quatre-vingt-huit vers néer- » landais. Il est intitulé : *Van den Fransoysen die gefangen vnd* » *doit sint vmbtrent Terewain*. Il s'agit de la journée des Éperons, » ou bataille de Guinegate (16 août 1513).
» M. Otto Heinemann a édité ce texte et l'a fait suivre d'une » traduction allemande et d'une identification des seigneurs » français qui y sont mentionnés, dans la *Sammlung bibliotecks-* » *wissenschaftlicher Arbeiten*, dirigée par M. Karl Dziatzko, pro- » fesseur de bibliothéconomie à l'Université de Gœttingue, fas- » cicule 6, p. 74-85. »

Tout ce qui touche Thérouanne intéresse vivement la Société. En conséquence, le Secrétaire général est chargé de faire les démarches nécessaires pour se procurer la traduction allemande de ce poëme.

Épigraphie disparue.

Répondant à l'avis inséré dans la 169e livraison du *Bulletin historique*, M. Félix de Monnecove écrit à M. le Président, le 15 juin, qu'il a réuni diverses inscriptions et épitaphes des églises ou monastères de Saint-Omer et de ses environs ; il en donne la liste et offre de transmettre des copies si l'on pense qu'elles aient quelque intérêt pour le recueil que prépare la Société. Voici cette liste :

Abbaye de Saint-Bertin.
Église de Recques.
— Racquinghem.
— Mametz.
Abbaye de Clairmarais.

Église de Sainte-Aldegonde.
— des Jacobins.
— des Récollets.
— du Saint-Sépulcre.
— de Saint-Omer.
— de Saint-Denis.
— de Bomy.
— de Notre-Dame de Thérouanne.

M. l'abbé Bled, qui centralise les communications de l'espèce, se chargera de remercier M. Félix de Monnecove et de lui répondre.

Rapport au Préfet sur les travaux de la Société.

L'ordre du jour appelle la lecture du rappport du Secrétaire général sur les travaux de la Société depuis le mois de juillet dernier. Ce rapport est approuvé par la Compagnie. Il est ainsi conçu :

Saint-Omer, le 30 juin 1894.

Monsieur le Préfet,

Mémoires. — La Société des Antiquaires de la Morinie, depuis mon dernier compte-rendu, n'a pas publié de nouveau volume, mais elle a continué l'impression du tome XXIII des *Mémoires*, qui comptait alors 126 pages imprimées, et contenait la seconde partie de l'étude, d'un si grand intérêt pour notre ville, de M. Deschamps de Pas sur l'*Ancienne cathédrale de Saint-Omer*[1]. Une nouvelle notice y a été insérée sur les *Grands baillis d'Audruicq et du pays de Brédenarde sous la domination française, 1692 à 1790*[2]. Un autre travail sur Thérouanne devait y figurer, mais son auteur, M. l'abbé Bled, en ayant donné lecture au Congrès des Sociétés savantes tenu cette année à la Sorbonne, M. le mi-

[1] Comptes-rendus : *Bibliothèque de l'École des Chartes,* mai-août 1893, p. 378 ; *Revue de l'Art chrétien,* 3e livraison de 1893, p. 255 ; *Polybiblion*, *Revue bibliographique universelle,* avril 1894, p. 320.

[2] Comptes-rendus : *Revue historique,* janvier-février 1894, n° 107, pp. 221 et 222 et *Polybiblion,* juillet 1893, p. 86.

nistre de l'instruction publique lui a réclamé son manuscrit pour être publié dans l'un des plus prochains fascicules du Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, section d'histoire et de philologie, sous le titre : *Une ville disparue*. C'est là une distinction extrêmement flatteuse pour l'auteur du travail, toutefois elle prive la Société d'une notice de valeur et retarde l'achèvement de l'impression du tome XXIII.

Cartulaire de Saint-Barthélemy de Béthune. — Au surplus, elle a commencé à imprimer le *Cartulaire de Saint-Barthélemy de Béthune*, dû à M. le comte de Loisne, qui sera édité à part dans le format in-4°.

Cartulaire de Saint-Bertin. — Un douloureux événement a empêché aussi la Compagnie de donner un nouveau fascicule des *Chartes de Saint-Bertin*. M. le chanoine Haigneré, qui avait conduit jusqu'ici si heureusement cette importante publication, est mort le 13 décembre dernier. Malade depuis quelques mois, il avait dû suspendre tout travail, et à sa mort il n'avait rien préparé. Néanmoins, la Société des Antiquaires a décidé qu'elle achèverait l'œuvre du savant chanoine. Dans la séance du 29 janvier 1894, elle a cherché quel serait le membre le plus digne de la continuer, et d'un commun accord ses membres ont désigné M. l'abbé Bled, son Président, auteur de divers travaux insérés dans ses *Mémoires* et membre de la Commission des monuments historiques du département. C'était une lourde responsabilité que de continuer une œuvre qui a donné à son auteur une réputation d'érudit si universelle, et M. l'abbé Bled avait hésité à accepter cette lourde tâche. Mais M. le ministre de l'instruction publique écrivit le 20 février que le Comité des travaux historiques et scientifiques avait « accueilli avec la » plus vive satisfaction le choix fait par la Société », que la Section d'histoire et de philologie estimait en effet « que les travaux distingués de votre nouveau Président le désignaient » tout spécialement à l'accomplissement de cette tâche difficile » ; et il ajoutait : « l'opinion si flatteuse du Comité lèvera, » je l'espère, les dernières hésitations de M. l'abbé Bled. » Devant ces témoignages il s'est décidé en effet, et M. le ministre a immédiatement ordonnancé une somme de 500 francs pour

mettre la Société, endettée envers son imprimeur pour les frais du dernier fascicule, à même de reprendre les Chartes de Saint-Bertin. Toutefois, avant de se mettre à l'œuvre, le continuateur du chanoine Haigneré a dû examiner la méthode suivie par son prédécesseur, les manuscrits restant à éditer et réunir les ouvrages d'érudition qui lui étaient nécessaires. L'impression a pu cependant être commencée et la Compagnie a décidé que, pour aider M. l'abbé Bled, un de ses membres, M. Justin de Pas, se chargerait de l'élaboration des tables qui doivent terminer le dernier fascicule du tome III. Permettez-moi, Monsieur le Préfet, de vous renvoyer à la livraison du *Bulletin historique*, p. 279, où sous le titre : *Nécrologie, mort de M. le chanoine Haigneré,* j'ai indiqué d'une manière précise l'état actuel du manuscrit, le nombre de fascicules que nécessitera encore son impression complète. Comme M. le ministre à qui j'ai eu l'honneur de communiquer ce document, vous voudrez bien, je l'espère, apprécier tous les efforts que la Société a faits pour mener à bien ce beau travail, et maintenant que les 2/3 de l'ouvrage sont achevés, vous ne lui ménagerez pas vos encouragements éclairés. Ils ne lui ont pas manqué jusqu'ici et la Compagnie espère que le Conseil général adoptera encore vos propositions bienveillantes.

Bulletin historique. — La Société a continué la publication de son *Bulletin historique*, et a donné les livraisons 166 à 169 qui contiennent d'intéressantes questions dont la discussion est mentionnée dans les procès-verbaux. Vous y verrez notamment qu'en ce qui concerne l'*Épigraphie disparue de la ville de Saint-Omer,* la Société a réuni un assez grand nombre de matériaux, elle a fait copier à Bruxelles des extraits de deux manuscrits, elle compte être en mesure de faire paraître dans le prochain volume des *Mémoires* la description des inscriptions qui existaient anciennement, au moins dans quelques-unes des églises de la ville (pp. 245, 324, 336).

A signaler aussi dans les procès-verbaux une correspondance du Secrétaire général avec M. Léopold Delisle, l'éminent administrateur de la Bibliothèque Nationale (pp. 246 et 262) ; une note curieuse de M. Edmont sur le *Séjour à l'abbaye de Jumièges*

en 1721 de l'abbé Prévost, le célèbre auteur de *Manon Lescaut* (p. 268) et la *Notice sur M. le chanoine Haigneré* dont j'ai parlé plus haut (p. 279).

D'autres travaux plus importants méritent l'attention : D'abord celui de M. le comte de Loisne : *Antoine Le Prestre de Vauban, gouverneur de Béthune, 1710-1731,* qui figure dans deux livraisons (167-168°), et pour lequel de nombreuses archives ont été mises à contribution ; puis l'*Organisation du service des pestiférés à Saint-Omer en 1625,* par M. Pagart d'Hermansart[1] (166° livraison) ; le *Calice de saint Omer,* où M. l'abbé Bled prouve par des documents trouvés aux archives départementales que ce précieux calice, ouvrage, selon la légende, de saint Éloi lui-même, fut envoyé à la Monnaie en 1791 (166° livraison, p. 214). Enfin le comte de Galametz a donné une lettre de 1385 du vice-amiral Étienne du Moustier (p. 339) et M. Decroos a fourni une curieuse petite note à propos d'un document relatif à la ducasse de Tatinghem en 1775.

Congrès des Sociétés savantes et Congrès divers. — La Société n'a pas seulement été représentée au Congrès des Sociétés savantes tenu en 1894 à la Sorbonne, comme je l'ai dit au commencement de ce rapport ; elle a délégué aussi deux de ses membres au Congrès tenu à Abbeville du 27 juin au 4 juillet 1893 par la Société française d'archéologie (p. 210).

Notre Compagnie n'a donc pas cessé de travailler ; elle a entrepris sur ses propres ressources une nouvelle publication *le Cartulaire de Saint-Barthélemy de Béthune;* elle continue les *Chartes de Saint-Bertin* et elle prépare l'*Épigraphie disparue de la ville de Saint-Omer.*

Elle espère donc, Monsieur le Préfet, que vous voudrez bien proposer à Messieurs les membres du Conseil général de lui accorder, comme l'an dernier deux subventions :

1° L'une de 500 francs pour encouragement à ses travaux ordinaires ;

[1] Comptes-rendus : *Polybiblion,* septembre 1893, p. 282; *Revue historique,* t. 54, janvier-février 1894, p. 221 ; *Bibliothèque de l'École des Chartes,* LV, janvier-avril 1894, p. 238.

2° L'autre de 500 francs pour la continuation des *Chartes de Saint-Bertin*. En ce qui concerne cette dernière subvention, la haute assemblée départementale se rencontrera dans une commune pensée d'encouragement avec M. le ministre de l'instruction publique.

Veuillez agréer, etc.

Ci-joints : 4 livraisons du *Bulletin historique*.
2 tirés à part des *Grands baillis d'Avdruicq*.

Le Secrétaire général,
PAGART D'HERMANSART.

Après cette lecture la séance est levée à 5 heures.

Séance du 30 *juillet* 1894.

Président : M. l'abbé BLED.

Secrétaire général : M. PAGART D'HERMANSART.

La séance est ouverte à 3 h. 1/4 par la lecture du procès-verbal de la séance précédente adopté sans observation.

Dons, hommages, échanges.

— *De la part du Préfet du Pas-de-Calais :*

Conseil général. Rapport du Préfet du Pas-de-Calais et procès-verbaux des délibérations. Session d'août 1894.

— *De la part des Sociétés savantes françaises :*

Amiens (Somme). Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1893, n° 4 ; année 1894, n° 1.

Bordeaux (Gironde). Société archéologique de Bordeaux, t. XVIII, 2e, 3e, 4e fascicules 1893.

Boulogne-sur-Mer (Pas-de Calais). Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne, juin 1894, t. XXX, n° 5.

Mémoires de la Société académique de Boulogne-sur-mer, t. XVI, 1891-1894.

Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, 2e série, nos 1 à 10, janvier à décembre 1893 ; nos 1 à 5, janvier à mai 1894.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, 1893.

Dax (Landes). Société de Borda, 19e année, 2e trim. 1894.

Lyon (Rhône). Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, 3e série, t. II, 1893.

Orléans (Loiret). Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. X.

Poitiers (Vienne). Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre 1894.

Reims (Marne). Travaux de l'Académie nationale de Reims, 9e volume, année 1891-1892, t. II.

Saintes (Charente-Inférieure). Revue de Saintonge et d'Aunis, bulletin de la Société des archives historiques, 14e volume, 4e livraison, 1er juillet 1894.

Toulouse (Haute-Garonne). Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, n° 13.

Valence (Drôme). Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, année 1894, juillet, 110e livraison.

— *De la part des Sociétés savantes étrangères* :

Anvers (Belgique). Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique, 4e série des annales, 2e partie, XVI.

Gand. Bulletin du Cercle historique et archéologique de Gand, n° 2, 1894.

Liège. Société libre d'émulation de Liège, t. IX.

Philadelphie (Amérique). Proceedings of the American philosophical society held at Philadelphia for promoting useful knowledge, vol. XXXIII, n° 144.

Abonnements.

Bibliothèque de l'École des Chartes, LV, 1re et 2e livraisons, janvier-avril 1894.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 25e année, VII, juillet 1894.

Journal des Savants, mai-juin 1894.

Polybiblion, Revue bibliographique universelle. — Partie littéraire, 2e série, t. 40, 71e de la collection, 1re livraison, juillet 1894 ; partie technique, 2e série, t. 20, 72e de la collection, 7e livraison, juillet 1894.

Romania, recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, t. XXIII.

Correspondance.

1° Le 26 juin, M. Lion, membre correspondant, adresse la planche X de la 4e partie des notes, plans et documents faisant suite à l'*Histoire d'Hesdinfort*, planche qu'il a fait tirer à part.

2° M. Karl Dziatzko, professeur de bibliothécomanie à l'Université de Gœttingue, écrit au Secrétaire général le 29 juin qu'il ne peut offrir un exemplaire du mémoire d'A. Heinemann sur le poëme néerlandais relatif à la bataille de Guinegate ou de Térouanne en 1513 (voir le procès-verbal précédent p. 386), et il l'engage à s'adresser à l'éditeur de la revue dans lequel le travail a paru.

3° L'Académie d'archéologie d'Anvers accuse réception le 4 juillet des 3e et 4e fascicules du tome IX du *Bulletin historique*, année 1893.

4° La Société libre d'émulation de Liège (Belgique) annonce l'envoi du tome IX de ses Mémoires.

5° La Société académique de Saint-Quentin envoie le programme du concours de l'année 1894-95.

6° Par lettre du 21 juillet, M. le ministre de l'instruction publique a annoncé l'envoi d'un ouvrage venant des États-Unis d'Amérique.

Communications.

Cartulaire de Saint-Augustin-lez-Térouanne. — M. Revillion expose que la bibliothèque royale de Bruxelles a acheté dernièrement à Paris, chez le libraire Morgan, un *Cartulaire de Saint-Augustin lez-Térouanne* qui contient environ 150 chartes de 1167 à 1273. Un attaché de la bibliothèque royale offre d'en faire l'analyse pour la Société si celle-ci juge que cette publication offre de l'intérêt.

M. le Président dit qu'il n'y a rien aux archives départementales sur cette abbaye ; le Secrétaire général ne connaît que le cartulaire qui figure sous le n° 250 des mss. de la bibliothèque de Saint-Omer [1], qui donne des pièces

[1] p. 572 du catalogue imprimé.

allant de 1413 à 1486, et qui ne présente pas un très grand intérêt ; M. Justin de Pas renvoie à la Bibliographie de M. le baron Dard qui paraît contenir tout ce qui a été écrit sur cette abbaye. Tous ces documents n'ont aucun rapport avec le cartulaire signalé par M. Revillion. En conséquence, la Société le prie d'entrer en relations avec l'attaché de la bibliothèque royale de Belgique qui offre de faire le travail,de lui exposer le désir de la Compagnie, la manière dont elle comprend que les chartes ou leurs extraits doivent être publiés, les conditions de la publication, etc.

Lectures.

Poëme néerlandais sur la bataille de Guinegate. — M. le Président expose d'abord que la Compagnie a reçu de l'éditeur Spirgatis à Leipzig le mémoire allemand d'A. Heinemann relatif à une complainte en vers néerlandais qui traite de la bataille de Guinegate ou de Térouanne livrée le 16 août 1513. Le Secrétaire général, qui avait signalé ce document d'après la *Bibliothèque de l'École des Chartes,* a remis le mémoire à M. l'abbé Bled afin qu'il puisse faire traduire le texte néerlandais. M. le Président a réussi à faire faire cette traduction à Saint-Omer, et il a en outre rédigé alors une notice dont les éléments sont empruntés en grande partie aux *Chroniques de Flandre et d'Artois* de Louis Brésin, et il a comparé les deux récits. La Société décide que la traduction de ce curieux poëme et le commentaire de M. l'abbé Bled seront insérés au *Bulletin historique.*

M. Revillion, vice-président, lit ensuite un travail intitulé : *Recherches sur Hans Memlinc et sur les peintures de l'abbaye de Saint-Bertin qui lui sont attribuées.* Après avoir rassemblé divers renseignements précis sur ce peintre, sur son lieu de naissance, signalé récemment par le P. Dussart [1], sur l'orthographe de son nom,sur la légende

[1] *Bulletin historique des Antiquaires de la Morinie,* t. VII, p. 301;

qui le représente comme pauvre, blessé et recueilli par les religieux de l'hôpital Saint-Jean à Bruges, sur son mariage, son éducation artistique, ses élèves et les caractères spéciaux de ses œuvres, l'auteur signale un manuscrit qui semble être une notice rédigée au commencement de ce siècle pour parvenir à la vente de peintures provenant de l'abbaye de Saint-Bertin, vente qui, d'ailleurs, n'aurait pu avoir lieu en France. Ces peintures sont celles qui décoraient les portes servant à cacher le trésor de l'abbaye. Deux volets de bois présentaient 4 compositions importantes dont le manuscrit donne la description détaillée et 64 petits tableaux en forme d'encadrement. Leur hauteur était de 7 pieds, leur largeur de 6, soit 2m27 sur 1m94. La tradition les a toujours attribués à Memlinc.

D'autre part, on sait que Mgr Dehaisnes a écrit un ouvrage très intéressant sur le *Rétable de Saint-Bertin*[1]. Ce sont deux panneaux de bois de 0m57c sur 1m46 présentant dix compositions, qui se trouvent au musée de La Haye ; il croit pouvoir dire qu'il est permis de regarder Simon Marmion comme l'auteur présumé de ces peintures. De son côté, M. Marmottan est d'avis [2] qu'elles peuvent être attribuées à Hubert Bouts (Stuerbout).

M. Revillion pense que ces deux œuvres différentes : les volets du trésor et le rétable sont en réalité dues toutes deux au pinceau de Memlinc qui séjourna huit ans à l'abbaye de Saint-Bertin, alors que Guillaume Fillastre, chancelier de Philippe le Bon, en était l'abbé.

Il remarque que le rétable a été retrouvé et décrit ; quant aux volets du trésor, que sont-ils devenus ? M. de Laplane (*Mém. des Antiq. de la Morinie,* t. VII, p. 54-55)

Annales de la Société d'émulation pour l'étude des antiquités de Flandre, 5e série, t. IV, XLIe vol. de la collection, livraison 3-4, année 1891, p. 341 et suiv.

[1] Lille, 1892, in-8°.

[2] *Les Peintres de la ville de Saint-Omer,* Paris, 1888, in-8°, 40 p.

en a parlé, semble-t-il, en croyant désigner les volets du rétable et il a confondu ces deux œuvres.

L'assemblée suit cette lecture avec beaucoup d'intérêt et félicite M. le vice-président de son travail très étudié et basé sur un grand nombre de documents dont quelques-uns peu connus. Il a nettement distingué ces deux magnifiques peintures qui existaient dans l'église de Saint-Bertin, et la description des volets de l'ancien trésor permettra peut-être de retrouver cette œuvre d'art de haute valeur et de savoir aussi ce que représentaient les 64 petits tableaux de l'encadrement.

Un portrait de Largillière. — M. Revillion demande à lire encore quelques lignes de son manuscrit qui sont relatives à une autre peinture toute différente. Il s'agit du portrait de Jacques III, fils de Jacques II, roi d'Angleterre, peint par Nicolas de Largillière et signé de lui, qui était également mis en vente avec les volets du trésor de St-Bertin. Ce précieux portrait provenait du collège des Jésuites anglais de Saint-Omer. Où est-il aujourd'hui ?

La Compagnie remercie M. le vice-président de ces intéressantes communications qui seront insérées dans ses publications.

La séance est levée à 5 h. 1/4.

Séance du 29 *octobre* 1894.

Président : M. l'abbé BLED.

Secrétaire général : M. PAGART D'HERMANSART.

Après l'ouverture de la séance à 3 h. 10, M. le Président donne la parole au Secrétaire général pour lire le procès-verbal de la séance précédente qui est adopté sans observation.

Dons, hommages, échanges.

— *De la part de l'auteur* :

Essai historique sur l'enseignement secondaire à Montreuil-sur-mer, par M. A. Braquehay.

— *Du Ministère de l'Instruction publique :*

Collection des documents inédits de l'Histoire de France :

1° *Archives de l'Hôtel-Dieu de Paris* (1157-1300), publiées par Léon Brièle.

2° *Lettres de Pereisc*, par Philippe Tamizey de Laroque, t. V (1610-1637).

3° *Recueil des Chartes de l'abbaye de Cluny*, par A. Bernard et A. Bruel, t. V (1091-1210).

— *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*. T. XXV, Poitiers-Valenciennes. — T. IX, table générale des archives de la Bastille. — T. XXIII, Bordeaux.

— *De la part des Sociétés savantes françaises :*

Amiens (Somme). Société des Antiquaires de Picardie. La Picardie historique et monumentale, Amiens, n° 2.

Album archéologique, 9° fascicule, 1894.

Belfort (territoire). Bulletin de la Société Belfortaine d'émulation, n° 13, 1894.

Boulogne-sur-mer (Pas-de-Calais). Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-mer, juillet-août 1894.

Châlons-sur-Marne (Marne). Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, année 1893.

Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, 2° série, 1894, n°° 6 et 7, juin-juillet.

Dax (Landes). Société de Borda, 3° trim. 1894, 19° année.

Dijon (Côte-d'Or). Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, 4° série, t. IV.

Dunkerque (Nord). Bulletin de la Société dunkerquoise

pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, 1892-1893.

Fontainebleau (Seine-et-Marne). Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais, 2e, 3e et 4e trimestres 1893.

Le Mans (Sarthe). Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 2e série, t. XXVI, 3e fascicule, 1894.

Revue historique et archéologique du Maine, t. XXXV, 1894.

Marseille (Bouches-du-Rhône). Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille, t. XLIII.

Montpellier (Hérault). Publications de la Société archéologique de Montpellier, 2e série, no 1.

Moulins (Allier). Bulletin de la Société d'émulation et des beaux-arts du Bourbonnais, 1re, 2e et 4e livraisons, 1894.

Moutiers (Savoie). Recueil des mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère, 2e vol. 3e liv., 5e vol. 2e liv. 1894.

Nancy (Meurthe-et-Moselle). Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1893, 5e série, t. XI.

Paris (Seine). Annuaire de la Société française de numismatique, juillet-août 1894.

Bulletin et Mémoires de la Société nationale des Antiq. de France, 6e série, t. III, 1892.

Bulletin de la Société nationale des Antiq. de France, 1893.

Bulletin de la Société de géographie, t. XV, 1er trim. 1894.

Société de géographie, comptes-rendus des séances, no 14.

Poitiers (Vienne). Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e trimestre 1894.

Poligny (Jura). Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, octobre, novembre, décembre 1893; janvier, février, mars 1894.

Reims (Marne). Travaux de l'Académie nationale de Reims, 2e série, 1892-1893.

Rennes (Ille-et-Vilaine). Bulletin et Mémoires de la So-

ciété archéologique du dép' d'Ille-et-Vilaine, t. XXIII.

Roubaix (Nord). Mémoires de la Société d'émulation de Roubaix, 3e série, t. I.

Saintes (Charente-Inférieure). Revue de Saintonge et d'Aunis. Bulletin de la Société des archives historiques.

Saint-Quentin (Aisne). Mémoires de la Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin, 4e série, t. XI, 1891-1892.

Soissons (Aisne). Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons, t. II, 3e série 1892.

Valence (Drôme). Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, 1894, octobre, 3e livraison.

Versailles (Seine-et-Oise). Commission des Antiquités et des Arts, 14e volume.

— *De la part des Sociétés savantes étrangères* :

Alsace.

Strasbourg. Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, 11e année, t. XVII, livraison 1.

Belgique.

Anvers. Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique, 4e série, 2e partie, XVII.

Bruxelles. Analecta Bollandiana, tomus XIII, fasc. 3.

Annuaire de la Société archéologique de Bruxelles, t. V, 1893.

Enghien. Annales du Cercle archéologique d'Enghien, t. V, 1re et 2e livraisons.

Gand. Bulletin du Cercle historique et archéologique de Gand, 2e année, n° 3.

Messager des sciences historiques ou Archives des arts et de la bibliographie de Belgique, 2e livraison, 1894.

Liège. Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. XXIII, 2e livraison, 1893 ; 3e livraison, 1894.

Rapport sur les travaux de l'Institut archéologique liégeois pendant l'année 1893.

Nivelles. Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles, t. V, 2e livraison.

Hollande.

Amsterdam. Verslagen en Mededeelingen der Koninglijke akademie van Wetenschappen, 1894.

Johannis Pascoli Phidyle præmio aureo ornata in certamine pœtico Hœufftiano, 1894.

Recherches sur la domination arabe, le chiitisme et les croyances messianiques sous le khalifat des Omayades, par G. Van Vloten, 1894.

Jaarbœk van de Koninklijke akademie van Wetenschappen gevestigd te Amsterdam voor 1893.

Norwège.

Christiana. Matrikler over Nosdistre Studerende, ved fremmede Universiteter.

Monumenta historica Norvegiæ, 1880.

Suisse.

Neufchâtel. Bulletin de la Société neufchâteloise de géographie, 1893.

Abonnements.

Bibliothèque de l'École des Chartes, 3e et 4e livraisons, mai-août 1894.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, août à octobre 1894.

Polybiblion, Revue bibliographique universelle. Partie littéraire, août à octobre 1894. — Partie technique, août à octobre 1894.

Journal des Savants, juillet-août 1894.

Revue de l'Art chrétien, 5e série, 1894, t. V, 5e livraison.

Revue historique, t. LVI, septembre-octobre 1894.

Romania, recueil historique consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, t. XXIII, juillet à oct. 1894.

Correspondance.

Elle se compose uniquement d'un accusé de réception par le Ministère de 124 exemplaires de la 170e livraison du *Bulletin historique*, et d'avis d'envoi de divers ouvrages mentionnés ci-dessus.

Dom Lhuillier, membre honoraire, annonce qu'il a été appelé à Rome et a dû quitter le pays. Il renvoie en conséquence un *Inventaire des reliques de saint Bertin*, de décembre 1395, qui lui avait été adressé en communication. Cette pièce sera déposée aux archives de la Compagnie.

Nécrologie.

M. le Président annonce la mort de M. Andrieux, nommé récemment membre correspondant et décédé à Thérouanne, et celle de M. Amédée de Gournay, membre titulaire. Ce dernier est mort le 20 octobre courant, dans sa 76e année, au château de Wandonne. Il y avait réuni une très belle collection de bijoux mérovingiens et gallo-romains trouvés lors de fouilles opérées par lui dans des anciens cimetières situés à Wandonne ; il avait aussi quelques pièces archéologiques provenant de Thérouanne. Enfin il était possesseur du manuscrit complet des *Annales du curé Deneufville* dont la bibliothèque de Saint-Omer ne possède que la copie du premier volume (n° 809).

Communications.

Le Secrétaire général signale à l'attention de la Compagnie la remarquable étude de M. Léopold Delisle, administrateur général de la Bibliothèque Nationale, sur les *Bibles de Gutenberg d'après les recherches de M. Karl Dziatzko*, parue dans le *Journal des Savants* (juillet 1894). Il dépose sur le bureau un tiré à part orné de planches de ce travail, que l'auteur a bien voulu lui offrir. Il fait remarquer que grâce aux renseignements fournis par le bibliographe allemand, complétés par M. Delisle au moyen de textes récemment acquis par la Bibliothèque nationale, diverses questions relatives aux bibles imprimées d'une part par Gutenberg et Fust, par Gutenberg et Pfister d'autre part, sont définitivement résolues.

La bibliothèque municipale de Saint-Omer possédant un volume de la bible de Gutenberg [1] qui semble le fruit

[1] Voir *Bulletin historique*, t. IX, p. 246 et 247.

de l'association de Gutenberg avec Jean Fust, cette communication présente un intérêt réel pour la Société.

Lectures.

M. Marion, sous le titre : *La fabrique et la paroisse de Saint Sépulcre en* 1780, raconte les difficultés survenues alors entre les marguilliers, les paroissiens et le curé de cette église à propos du changement des stalles du clergé. En débrouillant les pièces d'une longue procédure engagée à ce sujet, il nous apprend qu'il existait primitivement des stalles placées dans le chœur qui furent ensuite reléguées au dehors par les marguilliers ; le curé mécontent les fit vendre en 1773 à l'insu de ceux-ci. Des chaises mobiles les remplacèrent, mais au bout de peu de temps la fabrique les fit sceller au pavé de l'église ; nouveau mécontentement du curé qui les fit arracher nuitamment. Enfin la querelle sembla devoir être terminée quand on fit rétablir des stalles non mobiles fermant un des côtés du chœur, mais si quelques prêtres consentirent à y siéger, jamais le curé ne voulut en faire usage.

D'autres difficultés et diverses critiques relatives à l'administration des marguilliers sont aussi signalées dans le cours de la procédure ; les détails que donne M. Marion sur ces autres points du débat, pour être moins piquants, n'en sont pas moins curieux.

Ce récit, qui rappelle agréablement la querelle du *Lutrin,* est écouté par la Compagnie avec le plus sympathique intérêt, et mérite à l'auteur les compliments du Président qui, en le félicitant sur ses débuts, espère que M. Marion ne s'en tiendra pas là et voudra bien faire d'autres communications à la Société.

M. l'abbé Bled signale une *Charte du XIII[e] siècle de Gérard, prévôt du chapitre de Saint-Omer de* 1141 à 1149, qui se trouve aux archives de l'ancien chapitre ; des sceaux en cuvette pendent encore au bas de cette pièce, et M. Vallet de Viriville en a donné les légendes dans le

tome V des *Mémoires des Antiquaires de la Morinie*[1]. M. l'abbé Bled dit que c'est par erreur que cet érudit a daté cette charte de 1167, tandis qu'elle est de 1157, et d'autre part, il croit devoir insister sur l'existence du contre-sceau de Thierry d'Alsace qu'elle porte; il remarque en effet qu'aucune des chartes de ce prince conservées aux archives municipales ne porte de contre-sceau et que ni M. Douët d'Arcq ni Demay ne font mention d'un contre-scel de ce comte de Flandre.

Examinant ensuite le texte même de la charte, l'auteur fait diverses remarques sur les noms de lieux cités et notamment sur la terre désignée par le nom de *Wisco*.

La Compagnie écoute cette lecture avec une attention soutenue et un membre propose de faire reproduire le contre-sceau dont M. l'abbé Bled indique l'importance, afin qu'il soit signalé d'une manière plus précise aux érudits, ce qui est adopté.

La séance est levée à 5 h. 1/2.

Le Secrétaire général,
PAGART D'HERMANSART.

[1] *Essai sur les Archives historiques du chapitre de l'église cathédrale de Notre-Dame de Saint-Omer,* p. LIV.

NOTE

sur la traduction d'un poëme néerlandais relatif à la bataille de Guinegate, 1513.

Communication de M. l'abbé O. Bled, président.

M. Pagart d'Hermansart a signalé à la séance du 26 juin 1894, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (janvier-avril 1894, p. 237), une note ainsi conçue :

« Poëme néerlandais sur la bataille de Guinegate ou de Térouanne.

» On vient de retrouver à la bibliothèque de » l'Université de Gœttingue, sur un feuillet de » garde d'un Lactance (imprimé à Bâle en 1521) » un fragment de quatre-vingt-huit vers néerlan- » dais. Il est intitulé : Van den Fransoysen die » gefangen vnd doit sint vmbtrent Terewain. Il » s'agit de la Journée des Éperons, ou bataille de » Guinegate (16 août 1513).

» M. Otto Heinemann a édité ce texte et l'a fait » suivre d'une traduction allemande et d'une iden- » tification des seigneurs français qui y sont men- » tionnés. — Leipzig, Spirgatis, in-8°. »[1]

[1] M. L. Delisle a signalé dans les termes suivants l'intérêt de cette publication :

« Nous devons appeler particulièrement l'attention de nos

La Société des Antiquaires de la Morinie recueille avec un soin pieux tout ce qui touche à l'histoire de l'ancienne capitale des Morins. Sur le désir de la compagnie, notre zélé Secrétaire général a fait venir un exemplaire du poëme annoncé. C'est la traduction de ce document jusque-là inédit que nous allons donner.

L'épisode chanté sur un ton lyrique est la défaite des Français à Enguinegatte le 16 août 1513. La France compte assez de victoires pour que ce cri de joie de ses ennemis triomphants puisse être ici reproduit sans porter en rien préjudice à la renommée du courage guerrier de ses fils.

Rappelons les épisodes de ce combat.

Depuis le 24 mai, Talbot faisait le siège de Thérouanne que défendait Antoine de Créquy, seigneur de Pont-Remy. Henri VIII s'y rendit en très grand équipage et avec une forte armée. Dès son arrivée le siège fut poussé avec une vigueur excessive. « A la venue du roy anglais commença Térouenne estre asprement assaillie. » L'empereur Maximilien y arriva aussi avec son

« compatriotes sur un mémoire de M. Otto Heinemann qui a » publié et savamment commenté une complainte en vers néerlandais relative à la bataille de Guinegate ou de Thérouanne » perdue par les Français le 16 août 1513. Cette pièce contemporaine de l'évènement vient d'être découverte dans la reliure d'un volume de la bibliothèque de Gœttingue ; c'est un » placard portant en tête l'aigle de l'empire : elle pourrait bien » avoir été imprimée à Anvers par Henri Eckert van Homberch. » L'éditeur a fait preuve de sagacité en essayant d'identifier » les noms des seigneurs français nommés dans la complainte. »

(*Journal des Savants*, juillet 1894, p. 412).

armée vers le 15 août, tandis que le roi de France Louis XII rassemblait ses forces éparses pour porter secours à sa vaillante cité. Ainsi en ce mois d'août de l'année 1513 la petite ville de Thérouanne occupait l'effort des trois plus puissants monarques de l'Europe, et toutes les cours d'Europe attendaient quelle serait sa destinée.

Informés que le roi de France envoyait un secours pour ravitailler sa ville fidèle, épuisée d'hommes, de vivres et de munitions, l'empereur et le roi d'Angleterre franchirent la Lys au sud de Thérouanne et se portèrent avec des forces considérables au-devant de l'armée de secours. Mais laissons la parole à Louis Brésin, chroniqueur d'autant plus intéressant pour nous qu'il est notre compatriote et qu'il fut presque contemporain de l'événement qu'il raconte ici [1].

« Ainsy les François, affin qu'ilz secourassent » les assiégez estans en telle disette de tout, mar-

[1] Louis Brésin naquit en 1519 à Vaudringhem (c^ne de Lumbres, Pas-de-Calais). Il écrivit ses chroniques en 1563 au monastère de Watten dont on rapporte qu'il fut religieux. Ses chroniques étaient divisées en trois parties, allant la première depuis la création jusqu'à 1405, la seconde de 1405 à 1482 et la troisième de 1482 à 1570. Malheureusement ces parties ont été dispersées ou perdue après sa mort. La première était à Bruxelles au commencement du XVIIe siècle, la seconde était alors déjà perdue d'après une lettre de Chifflet de 1628. La troisième appartenait alors au chanoine Doresmieux à Arras, et se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, fonds français, comprenant deux gros in-folio sous les n°s 24045 et 24046. Elle est intitulée : *Le tiers volume du recueil des chroniques de Flandres et d'Artois commençant l'an 1482 et continuant jusques l'an 1570*. M. Mannier a publié en 1880 de très intéressants extraits de cette dernière partie sous le titre : *Chroniques de*

» chèrent droit vers Térouenne avec huit mille
» hommes de cheval qui enfermoient au milieu
» d'eux ceulx qui menoient le charroy des muni-
» tions. Sur laquelle armée estoit chef le seigneur
» de Piennes, personnage extrait de la noblesse
» de Flandres... avec luy estoient présens tous
» les plus renommez capitaines de France et une
» chevalerie endurcie aux armes et victorieuse de
» plusieurs nations, en quoy l'on n'eust peu riens
» voir défaillir, sinon l'anchienne bonne fortune. »

La présence de l'empereur et du roi au milieu d'elles, continue Brésin, avait porté au comble l'enthousiasme de leurs troupes, « bruslans d'un désir incroyable après la bataille. »

« Quand il eut congneu ce courage des soldats,
» estimant qu'il ne failoit plus tarder, [l'empereur]
» marcha soudainement contre les François, me-
» nant avec soy quatre mille hommes de cheval
» d'armes de decha le Rhin, soubz la conduite de
» Hans Vosz et du sieur de Lalain très vaillans
» capitaines; semblablement le roy Henry le suivit
» de pareil pas avec la force des gens de pied
» estans au milieu de ses archers.

» Or desjà partie de l'armée françoise avoit tour-
» noié sur la main gauche pour mettre munitions
» en Térouenne et estoient déjà parvenues à celle
» des portes qu'il leur sambloit moins estre pour-
» veue de garde par les Anglois et par Talbot,

Flandre et d'Artois, par Louis Brésin. Analyse et extraits. (Paris, Dumoulin.)

C'est de la notice qui précède ces *Extraits* que j'ai emprunté ces quelques mots sur Louis Brésin et sur son œuvre. Voir aussi le curieux article de H. Piers sur le manuscrit de Brésinius dans son *Histoire des Flamands*, p. 142.

» furent repoussez à leur dommage, lequel s'y
» estoit trouvé en armes.

» Et sytot que Henry vit les ennemis,commanda
» de tirer de loing deux couleuvrines pour leur
» faire perdre les rancz. Incontinent aussy l'em-
» pereur quy sçavoit le lieu malheureux à l'en-
» nemy et son ancienne victoire sur les François
» obtenue, les alla impétueusement assaillir teste
» à teste.

» Tant fut grande la force des flesches et l'as-
» preté des hommes d'armes impériaulx choquans
» sur les ennemis que les gens de cheval fran-
» chois furent rompus et mis en désordre à la
» première rencontre combien qu'il y eut de très
» preux capitaines quy grandement s'efforchoient
» à soustenir l'impétuosité des ennemis et de ras-
» surer la compaignie si fort ébranlée. Au reste
» pour ce qu'ilz n'avoient amené artillerie ni pié-
» tons pour escorte de la cavalerie, estans fort
» oppressez de l'empereur et s'approchant le roy
» Henry avec toute la force des piétons furent
» contraints descamper et tourner le dos. » [1]

Ce jugement sur les causes qui ont amené la défaite des Français a d'autant plus de valeur qu'il nous vient d'un enragé Bourguignon. Brésin en effet, comme le dit M. Mannier, aimant peu les Français, est toujours disposé à critiquer leur conduite et leurs actes.

Tel est le fait d'armes qui a inspiré la verve patriotique du poëte néerlandais à qui nous allons maintenant céder la parole. Selon toute probabilité, dit M. Otto Heinemann, éditeur de ce frag-

[1] Manniez. *Opere citato*, p. 85.

ment, le poëme fut composé peu de temps après la prise de Thérouanne qui eut lieu, non pas le 22, comme le dit l'éditeur, mais le 24 août 1513.

A propos des Français qui ont été faits prisonniers et sont morts aux environs de Thérouanne (1513).

1. Il faut avouer que les Français ont mérité depuis longtemps tout ce qu'ils auront à expier aujourd'hui. Ce qui a été arraché jadis aux hommes de bien, on le reconquiert maintenant. Tout le monde est d'accord sur les prétentions orgueilleuses des Français qui par leurs intrigues ont espéré ravitailler la ville de Thérouanne.

2. Mais l'espoir a ses déceptions et ce qui me détermine à parler ainsi, c'est que les milliers d'archers de Sa Majesté l'empereur Maximilien appellent au combat du 16 août[1] avec un courage de lion. *(Une lacune).*

3. Lorsque l'empereur aperçut les forces des Français (8000 hommes de cavalerie et d'infanterie) il rangea ses brillantes troupes pour le combat et voulut immédiatement offrir la bataille à l'ennemi : les Français qui ont pour habitude de fuir, prirent la fuite selon leur ancienne coutume ; perdant courage, comme les vieilles gens, ils sont faits prisonniers et tués en très grand nombre.

4. Maint gentilhomme qui n'a pas encore été cité dans les temps présents y perdit la vie. Au premier rang tombèrent le seigneur de Bussy ; le seigneur de Piennes fut également blessé ainsi que le prévoyant bâtard de Vendôme ; le héraut des gens de Champagne y trouva aussi la mort.

5. Ils furent nombreux ; je ne puis pas les mentionner tous ici. Ce fut un revers cruel pour les Français : le margrave de Rothelin fut fait prisonnier avec cent porte-

[1] Le sens des derniers vers n'est pas clair, car l'enchaînement fait défaut. Dans une note antérieure l'éditeur dit qu'on n'a pas pu lire certains passages du poëme.

glaive ; son maître d'hôtel eut le même sort avec vingt gentilshommes de distinction. On entendit le chant allemand tant qu'ils restèrent là prisonniers.

6. Restèrent prisonniers en même temps : le lieutenant du Dauphin de France....., Clermont, le seigneur de Humbercourt. Le seigneur de Fayette chercha le moyen d'échapper à cette cruelle douleur ; il fut jeté dans la boue et fait prisonnier avec le capitaine Bayard.

7. Bayard fut un gentilhomme pieux ; mais il fut fait prisonnier au même endroit et au premier rang avec le porte-étendard du roi et de plus encore neuf autres porte-étendard. Le seigneur de Brye agissant selon la vieille coutume et craignant perdre la vie se constitua prisonnier et avec lui le porte-enseigne Arenberg.

8. Arenberg doit son salut à *(une lacune)*. Vers trois heures de l'après-midi le soleil les contempla (les prisonniers) dans toute sa satisfaction. Marie, sublime mère de Dieu, gardez l'empereur de toute désolation et que Dieu accorde la gloire éternelle à tous ceux qui lui veulent du bien pendant la vie.

9. Allons, si Dieu nous accorde la réussite, notre marche triomphale avancera jusqu'à Rouen. L'aigle conduira les chevaliers. Il est entré à Thérouanne avec le roi d'Angleterre. Un jeune héros de vingt ans vient de traverser la mer avec ses nobles compagnons.

10. Nobles chevaliers et serviteurs allemands, veuillez donc avancer joyeusement pour combattre les Français et obéissez à l'aigle pour conquérir des biens, de la gloire et de l'honneur dans le pays de France. Que Dieu nous aide et qu'ils viennent (les Français) se jeter dans les griffes de nos aigles (??)

11. En tout temps ils ont voulu opprimer avec astuce la nation allemande. Qu'on leur donne donc une rétribution fâcheuse, qu'on avance vaillamment vers eux jusque devant les portes de Paris.

Cela procurera des nobles *(pièce de monnaie anglaise du XV[e] siècle)* et des florins pour les réduire de force sous la puissance de nos aigles.

Observations sur les personnages cités dans le poëme.

Au point de vue historique,le poëme n'offre rien de nouveau. Le plus intéressant pour nous, ce sont les noms des gentilshommes français qui sont tombés dans la bataille ou qui ont été emmenés en captivité.

Philippe d'Hallwyn, seigneur de Piennes, fut gouverneur de la Picardie et mourut vers 1517. Dans la personne du bâtard de Vendôme, nous voyons le fils naturel de Jean II de Bourbon-Vendôme, Jacques, bâtard de Vendôme, seigneur de Bonneval, mort en 1524. Le héraut de Champagne nous est resté inconnu ; pas de détails à son sujet. Dans le margrave de Rothelin, nous reconnaissons le futur duc de Longueville, Louis I. L'intendant est resté inconnu. Dans la personne du lieutenant, nous voyons René de Clermont d'Anjou, le futur vice-amiral de France, mort en 1523. Le seigneur d'Humbercourt n'est autre que Adrien Brimeu, seigneur d'Humbercourt, qui tomba en 1515 à Marignan. Le seigneur de Fayette ou Antoine de la Fayette devint plus tard maître d'artillerie. Le capitaine Bayard, c'est le bien connu « chevalier sans peur et sans reproche ». Le seigneur de Brye, c'est Aimard de Prie, le futur grand-maître des arbalétriers, gentilhomme de la Normandie. Le porte-enseigne Arenberg ne nous est pas connu.

Nous n'avons pris des commentaires dont le savant éditeur accompagne sa publication que les notes historiques, laissant de côté tout ce qui est d'érudition poétique ou bibliographique.

En terminant cette communication, j'emprunte encore à Louis Brésin quelques lignes qui confirment et complètent sur certains points ce qu'on vient de lire :

« Toustefois y demeurèrent prisonniers le marquis de Rotelin quy peu paravant, estant mort son frère de Dunois, avoit esté déclaré duc de Longueville, les sieurs de la Palice et d'Imbercourt, Baiard, de Boisy et autres ; mais les sieurs de la Palice et de Imbercourt furent relâchez des gens de cheval de la Franche Comté, à raison de l'anchienne amitié et parentelle de laquelle ilz attouchoient à Hans Vosz.

» Et fust ceste bataille plus mémorable par le danger des capitaines que par la mort de leurs gens atendu que les piétons ne choquèrent point, que les artilleries ne servirent de riens, et qu'il n'y eu que les gens de cheval avec leurs lances et espées quy combatissent de chascun costé, faisans plus de bruit que d'occision, au moien que à la première rencontre furent les François mis en route, prenans la fuite. A raison de quoy fut ceste deffaite appelée *la journée des Esperons*. Le sieur de Piennes ayant perdu assez peu de gens se retira par légère fuite à Blangy d'où il venoit, avec son ost fort espouvanté et escous. Mais l'empereur et le roy Henry ayant gracieusement receu les prisonniers devers eulx, se retournèrent en leur camp. »

Saint-Omer, Typ. H. D'Homont

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 26 novembre 1894.

Président : M. l'abbé BLED.

Secrétaire général : M. PAGART D'HERMANSART.

La séance est ouverte à 3 h. 10. MM. Decroos, Lengaigne, Marion et Sturne empêchés d'y assister se sont fait excuser.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

Dons, hommages, échanges.

— *De la part des Sociétés savantes françaises :*

Abbeville (Somme). Société d'émulation d'Abbeville. Cinquantenaire de M. Ernest Prarond.

Bulletin de la Société d'émulation d'Abbeville, année 1893, nos 1, 2, 3 ; année 1894, nos 1, 2, 4.

Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville, 4e série, t. III, 1re partie, 1894.

Auxerre (Yonne). Bulletin de la Société des sciences his-

toriques et naturelles de l'Yonne, année 1894, 48e vol. 18e de la 3e série.

Boulogne-sur-mer (Pas-de-Calais). Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-mer, t. XXX, n° 7, septembre-octobre 1894.

Paris (Seine). Annuaire de la Société française de numismatique, septembre-octobre 1894.

Limoges (Haute-Vienne). Bulletin de la Société historique et archéologique du Limousin, t. XLII, 20 de la 2e série.

Montbéliard (Doubs). Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard, 24e volume.

Nantes (Loire-Inférieure). Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du départem' de la Loire-Inférieure, t. XXXII, 1893, 2e semestre.

Nîmes (Gard). Mémoires de l'Académie de Nîmes, 7e série, t. XVI, année 1893.

Rouen (Seine-Inférieure). Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, t. IX, 3e livrais. 1894.

Toulouse (Haute-Garonne). Bulletin de la Société archéologique du midi de la France, n° 14.

— *De la part des Sociétés savantes étrangères* :

Gand (Belgique). Annales du Cercle historique et archéogique de Gand.

Bulletin du Cercle historique et archéologique de Gand, n° 4.

Philadelphie (Amérique). Proceedings of the American philosophical society held at Philadelphia for promoting useful knowledge, vol. XXXIII, june 1894, n° 145.

Washington. Annual report of the board of regents of the Smithsonian institution showing the operations, expenditures, and condition of the institution, to, july 1892.

Abonnements.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 25e année, XI, novembre 1894.

Journal des Savants, septembre-octobre 1894.

Polybiblion, Revue bibliographique universelle. — Partie littéraire, 2e série, t. 40, 71e de la collection, 5e livraison, novembre 1894 ; partie technique, 2e série, t. 20, 72e de la collection, 11e livraison, novembre 1894.
Revue historique, 19e année, t. 56, II, nov.-déc. 1894.
Revue de l'Art chrétien, 37e année, 5e série, 1891, t. V, 5e liv.
Supplément à la 5e livraison de la Revue de l'Art chrétien, septembre 1894.

Correspondance.

1° M. le ministre de l'Instruction publique annonce l'envoi de deux ouvrages venant des Etats-Unis (15 et 24 novembre).

2° Par une circulaire du 25 novembre complétant celle du 15 juin dernier, il rappelle la date de la 19e session des Sociétés des Beaux-Arts des départements qui aura lieu du 16 au 20 avril 1895. Les manuscrits seront reçus jusqu'au 10 février. Les mémoires qui, à l'impression, exigeraient plus de 20 pages du format du compte-rendu devraient être l'objet de suppressions qui seraient demandées aux auteurs avant la mise sous presse.

Élection d'un membre honoraire.

M. Raymond Richebé, élu membre correspondant le 30 avril dernier, demande à être nommé membre honoraire afin de recevoir toutes les publications de la Société; sa demande est accueillie à l'unanimité et M. le Président proclame M. Richebé membre honoraire.

Communications.

M. le Président signale une communication que lui a faite M. Vaillant, de Boulogne-sur-mer. Il s'agit d'un numéro de la revue anglaise *The Atheneum* dans lequel se trouve un article rédigé par la femme d'un pasteur protestant, portant que l'église du village de Shiplake, canton d'Oxford, renferme quelques bons vitraux du xve siècle provenant de la célèbre abbaye de Saint-Bertin à Saint-Omer. M. l'abbé Bled se propose de rechercher quels

sont ces vitraux, comment et à quelle époque ils ont pu être transportés en Angleterre.

Règlement.

La Société, modifiant une décision prise en 1884 [1], décide ensuite que ses réunions auront lieu à l'avenir le premier lundi de chaque mois, comme cela se faisait autrefois, et elle fixe l'heure de ses séances à 8 heures du soir.

Rien ne se trouvant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 4 heures.

Séance du 17 décembre 1894.

Président : M. l'abbé BLED.

Secrétaire général : M. PAGART D'HERMANSART.

M. le Président ouvre la séance à 8 h. 10 m. et lit les lettres d'excuses de MM. Revillion, Marion et César de Givenchy, empêchés d'assister à la réunion. Il donne ensuite la parole au Secrétaire général qui lit le procès-verbal de la séance précédente. Il est adopté sans observations.

Dons, hommages, échanges.

— *De la part des Sociétés savantes françaises* :

Brest (Finistère). Bulletin de la Société académique de Brest, 2e série, t. XIX, 1893-1894.

Fontainebleau (Seine-et-Marne). Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais, 1er trim. 1894.

— *De la part des Sociétés savantes étrangères* :

Bruges (Belgique). Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre, 5e série, t. IV, 41e volume de la collection, livraisons 3-4, année 1891 ; 5e série, t. V, 42e de la collection, 1892.

[1] En 1884, la Compagnie avait fixé l'heure de ses séances à 3 heures de l'après-midi. (Séance du 3 juin, *Bulletin historique*, t. VII, p. 363.)

Gand. Messager des sciences historiques, année 1894 3ᵉ livraison.

Namur. Annales de la Société archéologique de Namur, t. XX, 4ᵉ livraison, 1894 — Rapport sur la situation de la Société en 1893.

Washington (Amérique). Smithsonian institution, reports 1891-92.

Correspondance.

1° Par lettre du 2 décembre, M. Richebé remercie la Compagnie qui l'a élu membre honoraire.

2° M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts annonce le 14 décembre l'envoi d'un ouvrage venant des États-Unis.

Élections annuelles.

L'ordre du jour appelle l'élection du Président et du vice-Président. Le scrutin est dépouillé par le plus jeune membre, et il en résulte que MM. l'abbé Bled et Revillion sont maintenus, le premier à la présidence, le second à la vice-présidence. M. le Président remercie la Société de la nouvelle marque de confiance qu'elle lui donne, et il exprime sa satisfaction de ce que, pendant l'année qui vient de s'écouler, elle a trouvé de nouveaux travailleurs, ce qui permet d'espérer pour l'avenir.

Commission du Bulletin historique.

Un second scrutin est ouvert pour désigner les membres de la Commission du *Bulletin historique* pour l'année 1895.

MM. Gaston Duquenoy, Marion, Charles de Pas, Justin de Pas et Van Kempen sont élus.

Communications.

M. de Noircarme dépose sur le bureau une hache en bronze trouvée à Muncq-Nieurlet dans la propriété de Notre-Dame des Bois, appartenant anciennement aux religieux de Clairmarais. Elle est examinée avec intérêt par les membres présents, car elle est à peu près intacte.

M. Legrand, secrétaire archiviste, donne lecture d'un passage de la 4e livraison du tome XX des *Annales de la Société archéologique de Namur* (1894),[1] relatant une communication faite par M. l'abbé Bled à la Société des Antiquaires de la Morinie[2]. Ce dernier a démontré, par un passage du *Diarium* des jésuites de Saint-Omer, que le portail de leur église était l'œuvre du namurois Bidart. La Société de Namur se propose de faire une étude sur les travaux de ce sculpteur, et elle décrira le portail de Saint-Omer.

Cartulaire de Saint-Augustin-les-Térouanne.

M. Hosdey, attaché à la section des manuscrits de la bibliothèque royale de Bruxelles, envoie quelques pages de son travail sur le *Cartulaire de Saint-Augustin-les-Térouanne.* Il donne le texte entier de 5 chartes latines du 18 juillet 1167 à 1172. Ce travail atteste l'érudition de l'auteur, mais la Société ne se propose pas d'éditer le texte entier des chartes comprises dans ce cartulaire[3], et il y a lieu de savoir, avant de prendre une décision, quelles sont les intentions de M. Hosdey.

Les Chartes de Saint-Bertin.

M. Vaillant, membre de la Société académique de Boulogne, a écrit au Président le 14 décembre qu'un Anglais M. John Horace Round, a étudié dernièrement à Boulogne les *Chartes de Saint-Bertin*, et qu'il avait émis alors quelques doutes sur l'authenticité des chartes nos 614 et 615. Depuis il a modifié son opinion, et il s'appuie sur des rectifications de points secondaires au sujet desquels l'attention des antiquaires anglais avait déjà été attirée par M. le chanoine Haigneré. Il a donc rédigé une note d'environ 120 lignes concluant à l'authenticité de ces chartes, et il demande, par l'intermédiaire de M. Vaillant, si la Société

[1] Mélanges, p. 504.

[2] *Bulletin historique*, t. IX, 164e liv. p. 140.

[3] V. *Bulletin historique*, t. IX, p. 393.

des Antiquaires de la Morinie accueillerait volontiers ce petit travail.

M. Horace Round, maître ès arts de l'Université d'Oxford, membre du conseil de direction de deux sociétés savantes : la *Pipe Roll Society* et la *Société archéologique du comté d'Essex* dont le siège est à Colchester, a une compétence spéciale dans les questions relatives à l'histoire des XIe et XIIe siècles ; il est l'auteur de travaux importants, notamment des *Ancient Charters,* ouvrage publié en 1888 dans la *Pipe Roll Society*, de *Geoffrey de Mandeville* paru en 1892, et il a écrit dans un grand nombre de revues. La Compagnie est donc d'avis qu'il y a lieu d'accueillir sa communication. Seulement, comme elle est relative à des pièces publiées dans le tome I des *Chartes de Saint-Bertin*, elle ne pourrait être insérée qu'à la fin de l'ouvrage avec les *errata*. Mais, afin de ne pas retarder trop longtemps la publication de ces renseignements, il y aura lieu de les faire imprimer sur une feuille séparée qui sera placée dans le tome III. Cette feuille pourra ainsi, ou être placée en face des chartes 614 et 615 du premier volume, ou être reliée plus tard à la fin du tome IV qui doit terminer la publication. M. le Président est prié de répondre à M. Vaillant dans le sens de cette décision.

Lecture.

Dans une *Note sur le péage de Bapaume,* M. l'abbé Bled, analysant une étude de M. Finot, archiviste du département du Nord, publiée dans le dernier volume des *Annales du Comité flamand* sous le titre : *Le commerce entre la France et la Flandre au moyen âge d'après les tarifs du péage de Bapaume*, nous montre que cette redevance, établie au commencement du XIIIe siècle, eut à l'origine sa raison d'être dans les brigandages de la forêt d'Arrouaise contre lesquels il fallait défendre les marchands ; puis elle se transforma en une taxe fiscale et se maintint durant environ sept siècles. La ville de Saint-Omer y était astreinte. M. Finot ne signale que deux tex-

tes du tarif, l'un à Lille, l'autre à Douai. M. l'abbé Bled en a découvert deux à Saint-Omer, l'un appartenant à la bibliothèque daté de 1273, l'autre aux archives, qui est une copie faite au commencement du xv° siècle. Il signale et décrit ces deux textes et les compare à ceux cités par M. Finot.

Ce travail, qui fait honneur à l'érudition de M. l'abbé Bled et fait ressortir sa connaissance approfondie des archives de la ville, fixe complètement l'attention de la Compagnie, et après en avoir entendu la lecture, elle décide qu'il figurera dans ses publications.

La séance est levée à 9 h. 1/2.

Le Secrétaire-général,

PAGART D'HERMANSART.

LA FABRIQUE

ET LA PAROISSE DU SAINT-SEPULCRE

A SAINT-OMER EN 1780

Communication de M. Marion, membre titulaire.

La page d'histoire locale que nous traçons ici sur le vu de documents authentiques sera, tout à la fois, une véritable étude de mœurs et une édifiante démonstration de l'esprit de charité qui, à cette époque, comme souvent d'ailleurs, animait dans leurs rapports journaliers ceux qu'on appellerait aujourd'hui les membres de la classe dirigeante, et qui, au moment où ce récit commence, étaient *les notables paroissiens de l'église du Saint-Sépulcre.*

Il faut dire que nous les surprenons au milieu d'une agitation, d'une effervescence telles qu'on les croirait disposés à faire revivre, autour d'eux, les scènes les plus vives du *Lutrin* de Boileau dont ils ne se font pas faute, d'ailleurs, d'évoquer le souvenir dans leur échange de mémoires.

La première pièce qui ouvre leur solennel débat est une requête, signée par vingt-trois paroissiens du Saint-Sépulcre et adressée à MM. les mayeur

et échevins de la ville et cité de Saint-Omer. Dès les premiers mots, l'objet de leur réclamation est très nettement exposé, lorsqu'ils nous apprennent « *qu'il est venu à leur connaissance que les sieurs* « *marguilliers de la dite paroisse ont fait une réso-* « *lution de changer encore une fois les stalles ou* « *bancs du clergé de la paroisse.* »

Pour mieux signaler l'importance de cet événement, ils nous font l'historique de ces stalles du clergé qui, primitivement placées dans le chœur, s'y virent exclues par MM. les marguilliers pour être mises « *hors du chœur* », ce qui provoqua un véritable tolle de la part des membres du clergé « *exposés fréquemment à des rhumes en ce qu'ils* « *étaient tout à découvert* ». Sur d'aussi justes remontrances, les stalles avaient reconquis leur position première, lorsque, sous l'inspiration d'un esprit nouveau, MM. les marguilliers crurent bon, en commandant de nouveaux bancs, d'imposer au clergé un nouveau déplacement en l'excluant une fois de plus du chœur.

En une telle occurrence, les marguilliers étaient-ils dans leur droit, ou, au contraire, dépassaient-ils leur mission ? Les signataires de la requête les crurent coupables et émirent cette prétention « *qu'ils ne pouvaient à chaque fois qui leur pre-* « *nait fantaisie employer les deniers de la fabrique* « *suivant leurs vues à des changements ruineux,* « *sans consulter les paroissiens égaux qui ont le* « *même intérêt qu'eux* ». Ils concluaient en demandant qu'on leur donnât acte de leur opposition jusqu'à ce qu'une *assemblée de paroissiens* fut faite en la forme ordinaire.

Cette requête eut les honneurs de toute une

procédure : elle fut d'abord communiquée le 27 mai 1780 au Procureur du Roy syndic de la ville pour donner des conclusions. Le même jour, le Procureur syndic conclut à la communication de la requête aux marguilliers pour avoir leur avis, communication qui fut ordonnée le 5 juin 1780:

Mais, ici, se place un petit incident que nous avons d'autant moins à regretter qu'il fournira à la réponse de MM. les marguilliers une ample moisson de critiques et d'attaques. L'un des signataires de la requête, M. Taffin Dehupy, ayant été signalé dans le public comme un signataire de complaisance, crut devoir se défendre lui-même contre une aussi grave accusation, et sa protestation fut par lui adressée à MM. les mayeur et échevins de la ville de Saint-Omer. Nous y lisons cette déclaration qui ne manque pas d'une certaine originalité : « *J'avoue, MM. que je ne suis pas assez* « *stoïcien pour voir avec indifférence une adminis-* « *tration qui depuis trente ans a fait cinq taber-* « *nacles dont le dernier n'est pas un chef-d'œuvre;* « *depuis ce même temps nous verrions les quatriè-* « *mes stalles, si nous n'avions recours à votre auto-* « *rité, et on détruirait en partie un pavé de marbre* « *fait depuis six ans par la libéralité de quelques* « *particuliers...* » et plus loin : « *Contre toutes* « *les règles de l'architecture, les marguilliers ont* « *fait baisser le chœur, pour y figurer une voûte en* « *bois plafonné qui n'a ni l'utilité ni l'agrément* « *d'une voûte ordinaire... contre toutes les règles* « *de l'ornement et le costume, ils ont fait dorer* « *une boiserie de chêne (qui précédemment était* « *vernissée); les médaillons sont en or et les figures* « *de St Charles Borromée et St François de Sales*

« y sont mulâtres, ainsi l'ont voulu les fabriciens « ou le barbouilleur ; ces mêmes saints n'étaient « pas nés en Afrique, leur histoire très moderne « nous les dit Européens... »

M. Taffin Dehupy termine son épître en affirmant que les revenus de la fabrique sont considérables, mais qu'on ne trouverait pas dans la sacristie « *un ornement complet, mais beaucoup de « colifichets et de guenilles* », aussi se félicite-t-il d'avoir signé la requête.

Ces attaques n'étaient pas faites pour marquer au coin de la douceur et de la mansuétude la réponse de MM. les marguilliers. Aussi leur mémoire n'a-t-il pas moins de quatorze grandes pages où l'on peut dire que chacun reçut sur les doigts de la plus verte façon.

Écoutons-les plutôt !

Dès le début de leur réponse, ils s'en prennent au rédacteur présumé de la requête en la qualifiant de « *production particulière qui est en quel- « que sorte le coup d'essai d'un jeune avocat.* » Quant aux signataires de la requête, ils ne représentent pas l'ensemble des principaux paroissiens du Saint-Sépulcre ; aussi ne voit-on pas figurer les noms de « *certains gentilshommes, officiers de « judicature ou notables bourgeois...* » mais ce qui est plus grave, voici que la requête elle-même « *est attribuée à la mauvaise humeur du curé du « Saint-Sépulcre et à celle de quelques paroissiens « qui lui sont affidés.* »

Quant au nouveau mode d'administration proposé, MM. les marguilliers en triomphent facilement en faisant remarquer qu'il serait la destruction d'un état de choses consacré par une période

de plus de quatre siècles, pendant laquelle la ville de Saint-Omer a toujours joui de ses usages, lois et privilèges particuliers, aux termes desquels MM. les mayeurs et échevins de la ville ont toujours nommé eux-mêmes les membres de la fabrique.

Arrivant ensuite à l'examen des critiques soulevées contre leur administration, MM. les marguilliers entrent dans certains détails qui ne manquent pas d'intérêt.

S'agit-il du plafond qui a remplacé au-dessus du chœur de l'église le plancher primitif, ils expliquent ce remplacement d'une part, en invoquant *l'état de vétusté de l'ancien lambris* » ; d'autre part, en faisant remarquer qu'un « *plan-* « *cher demeurait exposé à l'action du feu que ren-* « *daient très dangereuses les illuminations exces-* « *sives qu'on a coutume de pratiquer dans cette* « *paroisse le jour de l'adoration.* » Ce détail nous fait voir que la paroisse du Saint-Sépulcre a toujours été renommée pour la pompe extérieure de son culte.

Il paraît que l'auteur de la requête avait critiqué aussi la forme de la charpente sur laquelle était appuyé le plafond. Le malheureux ! Il ne s'attendait pas à ce qu'on le rappelât à l'ordre en lui disant que si on lui pardonnait, « *c'est parce qu'il* « *aurait pu nuire aux progrès qu'il aurait fait* « *dans son cours de droit, s'il avait fait en même* « *temps un cours d'architecture.* »

Quant au produit des chaises, MM. les marguilliers repoussent le mode de *Bail* qu'on voudrait leur imposer, préférant l'usage admis dans la paroisse de faire distribuer les chaises dans l'église

par des personnes de confiance « *et de faire rece-*
« *voir le produit de chaque semaine par un mar-*
« *guillier qui veut bien se charger de ce soin.* »
Avouons, en toute humilité, que, de nos jours, les marguilliers n'ont pas encore cru pouvoir promettre un concours aussi actif au curé de leur paroisse !

Enfin MM. les marguilliers arrivent au grand débat qu'ont soulevé les *stalles*. Ici, rien n'est oublié et l'historique de la question est exposée avec l'ampleur qui convient à un tel sujet. Nous apprenons d'abord que « *ce n'est pas seulement du curé*
« *actuel que la tranquillité a été troublée par les*
« *stalles.* » Le sieur Hermel, son « *prédécesseur,*
« *avait essuyé beaucoup d'agitation à l'occasion de*
« *ce meuble destiné au repos.* » Mais le mémoire nous montre ce curé usant d'un moyen radical pour se défaire de ces malencontreuses stalles qui troublaient son existence. Il les vendit à l'insu des marguilliers en 1773, et le produit de cette vente servit à payer le service chanté pour le Roy Louis XV; le surplus fut employé à l'acquisition de *six chaises* en forme de stalles.

Mais c'est ici que commence, précisément, le véritable débat. Ces *chaises-stalles*, étant essentiellement mobiles, pouvaient facilement rouler sur un pavé de marbre comme celui du chœur de l'église du Saint-Sépulcre. Il en résultait que, pendant les offices, les membres du clergé, suivant les oscillations plus ou moins voulues de leurs sièges, « *se trouvaient placés tantôt plus vers le*
« *peuple, tantôt plus vers l'autel* ». On voulut remédier à cet état de choses si préjudiciable « *à la*
« *gravité du sacerdoce* » et les anciens marguil-

liers crurent bon de « *fixer ces sièges ambulants* « *avec des broches de fer* » fixées au pavé. On avait compté sans la résistance obstinée du curé Hermel qui, « *trouvant que ce changement détruisait* « *la liberté qu'il s'était procurée de siéger dans tous* « *les endroits du chœur, se décida à faire arracher* « *nuitamment les broches de fer* », pour leur rendre leur première mobilité.

A partir de ce jour, nous dit le mémoire, les stalles du Saint-Sépulcre devinrent un objet de discorde entre le curé, les marguilliers et certains paroissiens, « *car la mobilité avait ses partisans* « *ainsi que l'immobilité avait les siens !* »

Il fallait pourtant une solution. Les marguilliers, signataires du mémoire, crurent la trouver « *en faisant faire des stalles décentes et non mobiles* « *fermant les côtés du chœur.* » Malgré toutes les tentatives d'opposition que suscita ce projet, les nouvelles stalles furent achevées et montées... Quelques prêtres s'y placèrent et ne s'en plaignirent pas... Quant au curé, il ne voulut pas y entrer, et, sous différents prétextes, il resta toujours au lutrin.

Ainsi se termina cette mémorable querelle, entre gens animés les uns et les autres des meilleures intentions, restons-en sûrs. Mais un tel spectacle ne vous laisse-t-il pas rêveur, même à cent ans de distance, quand on songe que les modestes fonctions de marguilliers peuvent, malgré vous, vous entraîner dans de tels débats !

NOTE SUR LE PÉAGE DE BAPAUME

Communication de M. l'abbé Bled, président.

M. Finot, archiviste du département du Nord, a publié dans le dernier volume des *Annales du Comité flamand* une très savante étude intitulée : *Le commerce entre la France et la Flandre au moyen âge d'après les tarifs du péage de Bapaume et les traités de commerce passés entre les villes de Flandre et celles de la Rochelle, Niort, Saint-Jean-d'Angely, Bayonne, Biarritz, Bordeaux et Narbonne*. Le simple énoncé du titre montre l'étendue de cette importante publication dont la première partie présente pour notre ville, et à plus d'un titre, un intérêt spécial.

Saint-Omer, comme toutes les villes d'Artois et de Flandre, devait payer un droit de « travers » ou de passage à Bapaume pour toutes les marchandises venant du pays de France en Artois ou en Flandre, ou passant de Flandre et d'Artois en France. C'était presque forcément par cette ville ou sa châtellenie que passait tout le négoce venant par terre du midi, comme celui venant par mer, et surtout d'Angleterre, devait passer par Gravelines pour pénétrer ensuite dans le pays d'Artois ou Flandre en remontant le cours de l'Aa. Aussi

presque tous les documents relatifs au tonlieu conservées dans les layettes de nos archives municipales concernent-ils presque exclusivement Bapaume et Gravelines.

M. Finot explique l'origine de ce péage à Bapaume par la situation même de cette ville presque à l'intersection des antiques voies romaines de Cambrai à Amiens et de Reims à Arras, et à l'entrée de la forêt d'Arrouaise, très redoutée des marchands à cause des brigands qui l'infestaient. Sans remonter jusqu'à une époque aussi reculée, Jehan le Caron, lieutenant au bailliage de Bapaume, chargé en l'an 1142 par le duc de Bourgogne de renouveler le tarif « du payage de Bappalmes » relate,dans le préambule de son nouveau « registre », ce qne la tradition disait de son temps sur l'établissement de cette redevance[1].

« Jadis en temps passé, ce que nous avons oy « de nos prédécesseurs, furent toutes forestz « entre Lens et Péronne, où que estoit le grand « chemin de Franche en Flandres. Sy passoit par « la route marchandise qui de l'ung pays aloit en « l'aultre, car il y avoit pau d'autres chemins. Sy « estoit le chemin perilleux par les dictes forestz, « car il y avoit des robeurs pluseurs, entre les« quelz estoit ung appellez Bérengiers qui fut « gayans et demeuroit au troncq Bérengier em« près l'abbeye d'Arrouaise *(fondée plus tard)*, et « ung autre ses frères demouroit emprez l'abbeye « Nostre-Dame d'Yaucourt à Coppegueulle qui « pour les fais que on y fist d'icelluy temps, en « porte encoires le nom de Coppegueulle, et pas-

[1] En tout ce qui n'est pas particulier à Saint-Omer nous ne faisons guère que résumer le travail de M. Finot.

« soit pau d'avoirs *(marchandises),* ne de mar-
« chans qui ne fussent desrobez. »

A la requête du roi de France, les comtes de Flandre assurèrent la sécurité dans ces pays en entretenant des routes, en défrichant les forêts et en procurant aux marchands qui les traversaient une escorte jusqu'en lieu sûr. Ils se payèrent de ce service en prélevant une redevance qui se décomposait en différents droits : le droit de « travers » ou d'indemnité au seigneur pour le passage sur ses terres ; le droit de « conduit » pour les frais de l'escorte des sergents, et celui de « cauchie » ou de chaussée pour l'entretien de la route.

L'auteur que nous suivons montre le péage de Bapaume établi régulièrement au profit des comtes de Flandre dès la fin du XIe siècle. Il devait être très onéreux et bien nuisible au commerce audomarois, car un régime de faveur dans le péage perçu à Bapaume fut un des premiers privilèges que les bourgeois de Saint-Omer demandèrent à Guillaume de Normandie pour prix de leur fidélité à sa cause. Ce prince le leur octroya dans sa charte de 1127. « *Apud Batpalmas teloneum quale donant Atrebatenses eis constituo* ». Ce privilège fut confirmé par tous les comtes de Flandre ses successeurs et par les rois de France.

Cet impôt n'admettait que de très rares exceptions.

« Toutes manières de gens, dit le tarif de 1442, roy, duc, comte, baniérés et tous nobles, tous prélas, prebtres, clercs doivent péage à Bappalmes en le manière qu'il est contenu ens ou registre et en l'enqueste de Cappy avec le saisine, usaige

et coustume ; excepté le roy de Franche, ses enffans, le Saint Père le Pape, et quatre ordenes qui sont privilégiez qui ne payent néant, c'est assavoir, Chiteaulx, Prémontrés, Clugny et Meremoustier. »

Il était dû pour les marchandises qui ne passaient pas par Bapaume et sa châtellenie aussi bien que pour celles qui y passaient. Cependant Thérouanne, Fauquembergues, le Boulonnais et quelques villes ne payaient que si les « avoirs » qui en venaient ou qui y allaient passaient sur la châtellenie de Bapaume. Saint-Omer n'était pas de ces villes privilégiées. Ses bourgeois obtinrent toutefois ce privilège en 1276 de Robert, comte d'Artois, mais seulement pour les vins de Beauvaisis destinés à Saint-Omer. « *Concedimus.... ut burgenses nostri Sancti Audomari quando voluerint habere et ducere apud Sanctum Audomarum vina qua gallice dicentur de Bieuvoisis possent ea ducere per quodcumque kiminum voluerint, sine redevancia aliqua facienda nostro pedagio Bapalmarum.* »

Vers la fin du XIIIe siècle, le péage de Bapaume fut donné à ferme. Comme ce droit était dû, même pour les marchandises qui ne passaient pas par la châtellenie de Bapaume et qu'en raison des privilèges de certaines villes, il fallait en constater sur place la destination, les péagers ou « traversiers » de Bapaume établirent en différents endroits des bureaux auxiliaires. On les appelait *Helles,* du vieux mot de basse latinité *Hayrelium,* barrière. (Du Cange.) Il y avait une *Helle* à Saint-Omer, à Arras, à Aire, à Fauquembergues, etc. La perception de ce droit donna lieu à de fré-

quents procès entre les collecteurs et les marchands audomarois soutenus par le Magistrat. Ces difficultés ont laissé dans nos archives de nombreux documents et ont souvent nécessité l'intervention des souverains de l'Artois.

Un procès soutenu par l'échevinage de Saint-Omer contre Pasquier Bosquet, fermier du péage de Bapaume, provoqua un arrêt du grand Conseil de Malines en date du 6 mars 1621, arrêt et tarif que M. Hunem, procureur général au grand Conseil vint lui-même signifier le 13 août suivant à Messieurs de Saint-Omer réunis en halle échevinale. Messieurs déclarèrent au commissaire que « le chemin de ceulx de S. Omer n'est d'anchien-« neté de passer par la ville ou chastellenie de « Bapaume et que la clause en ces termes appo-« sées aud. arrêt : *ou que leur chemin d'anchien-« neté soit de passer par ladicte ville ou chastellenie « de Bapaumes* ne s'extend ausdictz de S. Omer. « Item, que les marchandises venant d'Angleterre, « Zélande, Hollande, Dennemarcq, Campaigne, « Provence, France, selon que l'on le prenoit en « l'an XII^c et deux ou dela les montz, ne sont « subjectz aud. droict. Item, que le nom de France « mis aud. arrest s'entend seullement de l'Isle de « France qui est selon que l'on le prenoit audict « an XII^c deux. Item, que par le nom de Bourgoine « y mis s'entend le duché de Bourgoine seulle-« ment. Item que les bourgeois, marchans et tous « autres residens en la ville, changle et faulx-« bourgs de S. Omer sont absolutement exemptz « dudit droict de péage, assavoir tant pour faire « venir etc... » Messieurs de Saint-Omer vont jusqu'à prétendre que l'arrêt du grand Conseil

n'est d'aucune valeur, « les juges dudit arrest » n'ayant aucune compétence pour juger tel cas « ès mettes de la ville de S. Omer et de la banlieue », parce que la connaissance en appartient non pas aux juges du bailliage mais exclusivement au Magistrat.

Malgré cette belle défense, le 3 novembre suivant maitre Jehan Damin, receveur du roi à Bapaume, présentait à Messieurs une ordonnance royale en date du 11 septembre et vérifiée en finances le 12 octobre sur le règlement du péage de Bapaume, et en demandait au nom du roi la publication ; ce que Messieurs n'osèrent refuser.

Il est à penser que le nouveau tarif était plus avantageux pour le fisc qu'aucun autre, puisque nous voyons la ferme du péage de Bapaume adjugée en 1625 pour la somme de 7220 francs par an, prix qui n'avait jamais été atteint. Ce fut même un bourgeois de Saint-Omer, Charles Lacère, marchand, qui en obtint l'adjudication. Il la passa aussitôt à Nicolas van Meerstraten, aussi marchand à Saint-Omer.

Mais Nicolas van Meerstraten ne fit pas fortune dans son entreprise, car les extraits des comptes de recette du péage de Bapaume de 1286 à 1635, publiés par M. Finot, indiquent que par suite des procès suscités par les marchands et le Magistrat de Saint-Omer et des autres villes de Flandre, le fermier, M. van Meerstraten, n'a rien pu payer de sa ferme. Aussi la recette du roi se monte, pour les années 1625-1626, 1626-1627 à néant. Toutefois les marchands pouvaient bien protester, mais ils n'en étaient pas moins tenus à verser « en nantissement » les droits fixés par l'ordonnance royale.

Le fermier fit instance pour obtenir « saisine » des sommes perçues, et une transaction devant le Conseil privé et le grand Conseil intervint entre le fermier et les marchands de Saint-Omer. Mais ce ne fut pas la dernière réclamation du Magistrat et des marchands de Saint-Omer contre le péage de Bapaume et la conquête française elle-même ne mit pas fin à ces difficultés. Nous en suivons la trace dans nos archives sans que nous ayons pu découvrir comment elles se terminèrent.

Ainsi à travers sept siècles, sous les diverses dominations qui se sont succédé et au milieu de civilisations très différentes, s'est maintenue et transformée en revenu fiscal une redevance qui a pris sa raison d'être dans les brigandages de la forêt d'Arrouaise. Depuis longtemps il n'y avait plus de brigands, il n'y avait même plus de forêt d'Arrouaise, mais le péage de Bapaume s'est maintenu, et pour des raisons nouvelles et sous des noms nouveaux les marchands d'Artois et de Flandre ont continué de payer le droit « de travers et de conduit ».

Le plus ancien document sur le péage de Bapaume que M. Finot ait rencontré, c'est le tarif dressé dans une enquête faite à Cappy en 1202 sur l'ordre de Philippe-Auguste. L'auteur n'en connaît que deux textes, celui appartenant aux archives du Nord et qu'il publie, puis un autre existant aux archives de la ville de Douai et publié par M. Tailliar dans son *Recueil d'actes en langue romane des XIIe et XIIIe siècles*. Mais les deux auteurs ne sont pas d'accord sur l'époque à laquelle il faut attribuer ce document. M. Tailliar croit

tenir le texte original même de l'enquête et du tarif qui l'accompagne, et l'attribue par conséquent au commencement du XIII[e] siècle. M. Finot, au contraire, discutant le texte de Douai au point de vue philologique et historique, ne le fait pas remonter au delà de la seconde moitié du XIII[e] siècle. Quant au texte des archives du Nord, l'éditeur le regarde comme une copie dressée en 1291 du texte primitif de l'enquête de 1202.

M. Finot suppose qu'il a dû être fait bon nombre de copies du tarif de Bapaume accommodées au dialecte parlé dans chacun des pays où il était appliqué. Malgré cela, l'érudit auteur dit que la copie de Lille et celle de Douai sont les deux seules connues. Saint-Omer, pour sa part, en possède deux : l'une appartient à la bibliothèque, l'autre aux archives de la ville. La première se trouve dans un registre décrit par MM. Michelant et Duchet au catalogue des Manuscrits de la bibliothèque de Saint-Omer où il porte le n° 829. Ce registre, très fatigué et contenant exclusivement des titres que le Magistrat devait consulter à chaque instant, 1° recueil des chartes et privilèges de la ville, 2° le péage de Bapaume, 3° le tarif des amendes pour coups et blessures, était sans doute le livre de bureau de l'échevinage. Le texte du péage de Bapaume qu'il renferme paraît identique à celui de Douai, en dialecte wallon-picard, avec emploi du *ch* et de l'*i* parasite signalés par M. Finot, et de plus il a l'avantage d'être daté. Il débute ainsi : *Chest li registres dou paage de bapaumes estrais dou registre le Roy mot à mot ke mes sires Lambers porcacha l'an mil CC et LXXIII.* Cette date donne raison à M. Finot sur M. Tailliar, en fixant

définitivement l'époque ou fut faite la copie. Ce n'est qu'à la fin du tarif que le copiste a transcrit le préambule qui rappelle l'enquête de Cappy et par lequel commence le texte de Lille : « *Cheste enquette fu faite a Capi... anno Dni M CC secundo, mense mayo.* » La notification du roi de France, *Philippus Dei gratia... Notum facimus*, et la testification de l'enquête de Cappy qui dans le texte de Lille précèdent le tarif du péage ont été omises par le scribe de 1273. Seulement la testification de l'enquête a été transcrite par une main du xiv[e] ou xv[e] siècle à la fin du registre sur une feuille de garde : « *Hec est inquisicio que facta est apud Capiacum ... datum anno dni M° CC° LXXXXI°, Parisiis, die jovis post Penthecostam.* » Et d'une autre main encore, mais de la même époque : « *Lettre da roy notre sire faite et extraicte dou registres du roy le jeudi apres Penth. l'an mil II° IIII*[xx] *XI et portée en le huche de Bappalmes.* »

Le texte du péage de Bapaume conservé aux archives municipales[1] est une copie faite au commencement du xv[e] siècle par les mayeur et échevins d'Amiens à la demande du Magistrat de St-Omer. En voici le début : « A tous ceulx etc... les « maire et eschevins de le cité d'Amiens, salut. « Savoir faisons que a le requeste de nos bien « amez les mayeur et eschevins de le ville de Saint « Aumer nous avons fait extraire de nos livres et « registres estans par devers nous ouquel sont « enregistré les declarations et particularitez de « plusieurs traités et autres choses ce qui s'ens-

[1] Parchemin, 63 cent. de long sur 59 de larg. Débris de sceau pendant. Arch. munic. de St-Omer B. xxxv, 4.

« suit. Pour les redivences des travers de Ba-
« paume, de Peronne, de Compiègne et de Crespy.
« Cascuns qui maine vins a voiture en Flandre
« doit à Bapaume etc. »

Suit tout le détail du tarif comme au texte de Lille et de la bibliothèque, avec les formes de patois picard, *quemin, queval* etc. Puis viennent en conclusion les trois documents qui dans le ms. du Nord précèdent le tarif lui-même. Ceste enqueste fu faite à *Compiègne* (sic)... *Philippus Dei gratiâ... Hec est inquisitio que facta fuit apud Capiacum* etc. La pièce se termine ainsi : Chis transcrips est de le lettre scellée du seel le roi Philippe pour le paage de Bapaumes, se la porta maistre Cendes de Saint Germain ?, si le donna as seigneur Jehan Piquet et a maistre Willaume de Saint Aubin ou castel à Bapaume par devant le bailly Pierron de Pontoise pour transcripre et pour mettre en le huche de le ville de Bapaume le transcript l'an mil IIII^{xx} et onze, el mois de jule le samedi apres le saint Martin le boullant, En tesmoing de ce nous avons scellé ces présentes lettres d'extrait du scel aux causes de le dite ville d'Amiens, données le XVIe jour de may l'an mil IIII^{c} et seze. »

Saint-Omer, Imp. H. d'Homont.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 7 janvier 1895.

Président : M. l'abbé BLED.

Secrétaire général : M. PAGART D'HERMANSART.

Le procès-verbal de la séance précédente, lu par le Secrétaire général, est adopté après lecture.

Dons, hommages, échanges.

— *De la part du Ministère de l'Instruction publique :*

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1893, n° 3.

— *De la part des Sociétés savantes françaises :*

Caen (Calvados). Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, et tables décennales (1884 à 1893 inclusivement.

Orléans (Loiret). Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. X, n° 153, 1er et 2e trim. 1894.

— *De la part des Sociétés savantes étrangères* :

Bruxelles (Belgique). Analecta Bollandiana, tomus XIII, fasc. 4.

Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles, t. VIII, livraison 2, avril 1894 ; livraison 3, 1er juillet 1894.

Liège. Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. XXVI, 1re livraison.

Mons (Hainaut). Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, 5e série, t. IV, 1891 ; 6e série, t. V, 1892.

Abonnements.

Annuaire de la Société française de numismatique, nov.-décembre 1894.

Bibliothèque de l'École des Chartes, LV, 5e livraison, septembre-octobre 1894.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 25e annee, décembre 1894.

Polybiblion, Revue bibliographique universelle. Partie littéraire, 2e série, t. 40, 71e de la collection, 6e livrais. décembre. — Partie technique, 2e série, t. 20, 72e de la collection, 12e livraison, décembre.

Correspondance.

Par une circulaire du 15 décembre 1894, M. le ministre de l'Instruction publique annonce que le 33e congrès des Sociétés savantes[1] aura lieu à la Sorbonne du 16 au 20 avril, et il donne les renseignements relatifs à l'envoi des délégués, à leur voyage et au dépôt des manuscrits.

Le même ministre annonce le 29 décembre l'envoi d'ouvrages venant de Belgique.

La Société américaine de philosophie à Philadelphie accuse réception de la 170e livr. du *Bulletin historique*.

Candidature.

M. l'abbé Bled propose la candidature de M. Géry Dam-

[1] Voir le programme *Bulletin historique*, t. IX, p. 361.

bricourt, industriel à Hallines,comme membre honoraire. Cette demande étant appuyée par MM. Charles Legrand et d'Hermansart, l'élection est, conformément au règlement, renvoyée à la prochaine séance.

Distinctions honorifiques.

M. Decroos, trésorier, croit pouvoir se faire l'interprète de ses collègues en adressant ses félicitations à MM. l'abbé Bled et Pagart d'Hermansart qui viennent d'être nommés membres correspondants du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques et scientifiques. M. le Président remercie M. Decroos et il est heureux de penser surtout que M. le ministre, en accordant ce titre recherché à deux des membres du Bureau de la Compagnie, a voulu sans doute ainsi honorer la Société tout entière. Le Secrétaire général joint ses remercîments à ceux de M. l'abbé Bled, et il rappelle les noms des sociétaires qui ont, avant eux, mérité aussi le titre de correspondant du Ministère : ce sont MM. Hector Piers, Alex. Hermand, Quenson, Albert Legrand, de Laplane, Deschamps de Pas, et il se félicite de ce qu'une pareille tradition ait pu être continuée.

Communications.

Cartulaire de Saint-Augustin-les-Terouanne.

Il résulte de deux lettres écrites par M. Hosdey, l'une à M. le vice-président, l'autre au secrétaire général, qu'il se propose de donner *in extenso* le texte des chartes de ce Cartulaire. La Compagnie pense qu'il y a là un malentendu, et elle maintient sa volonté de n'éditer que des analyses substantielles, sauf peut-être quelques chartes d'une importance spéciale qui pourraient se rencontrer. Il lui sera écrit dans ce sens.

Lectures.

M. Charles de Pas donne lecture de deux notices qu'il a rédigées sur les *sceaux de Jacques de Douai,* moine de Saint-Bertin, investi sans doute d'une position qu'il n'a

pu retrouver, et de *Pierre d'Aire,* probablement receveur de l'abbaye. L'auteur fait passer sous les yeux des membres présents les matrices de ces sceaux inédits qu'il a en outre dessinés. La découverte de M. de Pas est d'autant plus intéressante que les sceaux inédits d'Artois deviennent rares. Les détails qu'il donne sur les personnages qui en firent usage, les comparaisons et déductions auxquelles il se livre sont très appréciés de la Compagnie qui décide l'insertion de cette étude dans son *Bulletin historique* avec la reproduction des dessins.

M. Pagart d'Hermansart présente ensuite un plan in-f° double des fortifications de Saint-Omer dressé immédiatement après la prise de la ville en 1677, et en lit une notice descriptive. Ce plan est examiné avec intérêt, et plusieurs membres y trouvent l'explication de certains débris d'ouvrages anciens qu'ils avaient reconnus lors du démantèlement fait en 1893. Ce travail sera imprimé.

M. le comte de Galametz envoie la copie d'une pièce tirée du trésor des chartes aux Archives nationales intitulée : *Lettres de rémission pour Jean d'Esclimeu, écuyer, du meurtre de Pierre de Waloncapelle en* 138?. Il s'agit d'un meurtre commis dans la ville d'Aire par le s^r^ d'Esclimeu pour venger celle de Cholet de Lannoy qui l'accompagnait. Il y a dans cette pièce divers détails qui expliquent les mœurs d'autrefois, et à ce titre elle paraît à la Compagnie digne de figurer dans le *Bulletin*.

Chartes de Saint-Bertin.

M. le Président donne lecture de la note de M. Horace Round, annoncée dans la séance précédente. Il expose que la charte 614 doit être attribuée à Henri II d'Angleterre et il établit son authenticité ainsi que celle de la suivante n° 615. Il donne de plus la signification réelle de ces mots *apud Brugas,* c'est-à-dire à Brigdnorth, dans le comté de Shorpshire. Une autre charte écossaise n° 437 est examinée par le savant anglais, il rectifie ou complète

les noms de quelques témoins et fixe la date exacte de la donation qu'elle contient au 31 juillet 1196.

Cotte très savante communication est accueillie avec grand intérêt par la Compagnie qui voit avec plaisir les savants étrangers examiner de près la publication des *Chartes de Saint-Bertin,* et rendre hommage au docte paléographe qui en a commencé la publication, même en signalant quelques erreurs pressenties d'ailleurs la plupart du temps par M. le chanoine Haigneré.

La séance est levée à 9 h. 1/2.

Séance du 4 février 1895.

Président : M. l'abbé BLED.

Secrétaire général : M. PAGART D'HERMANSART.

Ouverture de la séance à 8 h. 10 par la lecture du procès-verbal de la réunion précédente adopté sans observation.

Dons, hommages, échanges.

— *De la part des auteurs.*

Jules Lion. — *Notes, plans et documents faisant suite à l'histoire d'Hesdinfort,* 4e partie, Amiens 1895.

Paul Foucart. — *Adam Lottmann,* Paris, Plon, 1894.

Abbé Bled. — *Histoire du collège Saint-Bertin* 1561-1792, Arras 1895.

Vte Arthur Dillon. — *Calais and the Pale.* Extrait de l'*Archæologie,* vol. LIII, 100 p. in-4° avec une carte, Westminster 1892.

— *De la part des Sociétés savantes françaises :*

Angers (Maine-et-Loire). Mémoires de l'Académie des sciences et belles-lettres d'Angers, nouvelle période, t. II, 1892-1893.

Bordeaux (Gironde). Société archéologique de Bordeaux, t. X, 4e fascicule.

Boulogne-sur-mer (Pas-de-Calais). Bulletin de la Société

d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-mer, novembre-décembre 1894, t. XXX, n° 8.

Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, 2e série, 1894, nos 8 et 9, août-novembre.

Compiègne (Oise). Société historique de Compiègne. Procès-verbaux, rapports et communications diverses, III, 1894.

Le Havre (Seine-Inférieure). Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses, 61e année, 1er, 2e et 3e trimestres 1894.

Paris (Seine). Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, t. V, 4e série, nos 4, 5, 6, avril à juin 1894.

Romans (Drôme). Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, année 1394, 7 livrais. du n° 90 à 96.

Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord). Bulletins et Mémoires de la Société d'émulation des Côtes du-Nord, 1894. — Bulletin 1895.

Saintes (Charente-Inférieure). Revue de Saintonge et d'Aunis. Bulletin de la Société des archives historiques, 15e volume, 1re livraison, 1er janvier 1895.

Senlis (Oise). Comité archéologique de Senlis. Comptes-rendus et Mémoires, 3e série, t. VIII, année 1893.

Toulon (Var). Bulletin de l'Académie du Var, t. XII, 2e fascicule, 1894.

Valence (Drôme). Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, année 1895, 1er janvier, 112e livraison.

— *De la part des Sociétés savantes étrangères* :

Anvers (Belgique). Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique, 4e série des annales, 2e partie, XVIII.

Gand. Bulletin du Cercle historique et archéologique de Gand, 2e année, nos 5, 6.

Genève (Suisse). Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. I, livraison 4.

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. III, livraison 4.

Les études orientales à la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 1838-1894, par Edouard Favre.

Zurich. Mittheilungen der antiquarischen gesellschaft in Zurich, LIX.

Abonnements.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 26e année, janvier 1895.

Journal des Savants, novembre-décembre 1894.

Polybiblion, Revue bibliographique universelle. —Partie littéraire, 2e série, t. 41, 73e de la collection, 1re livraison, janvier. — Partie technique, 2e série, t. 41, 75e de la collection, 1re livraison, janvier.

Revue de l'Art chrétien, 5e série, 1894, t. V, 6e livraison.

Revue historique, t. LVII, janvier-février 1895.

Correspondance.

Par lettres du 15 janvier 1895, M. Horace Round, qui va être proposé comme membre correspondant, remercie M. le Président d'avoir bien voulu présenter sa candidature, et par une autre lettre il offre à la Compagnie l'ouvrage de M. le Vte Dillon sur *Calais and the Pale,* mentionné ci-dessus.

La Société des Antiquaires de Zurich accuse réception des livraisons du *Bulletin historique* 167 à 171.

M. Foucart, président de la Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes, qui a offert à la Compagnie plusieurs exemplaires de son travail sur Adam Lottman, écrit le 5 février à M. le Président qui l'avait remercié de cet envoi, et se recommande aux érudits de Saint-Omer pour compléter les renseignements qu'il a recueillis sur ce sculpteur.

Fédération archéologique et historique de Belgique, Xe session.

Une circulaire du 5 janvier annonce que cette année la Xe session de la Fédération archéologique et historique

de Belgique se tiendra à Tournai le 5 août et durera quatre jours. MM. l'abbé Bled, président, Legrand, secrétaire archiviste, Decroos, trésorier, et César de Givenchy déclarent qu'ils ont l'intention de se rendre à ce congrès et d'y représenter la Société. Le Secrétaire général en avisera le Comité organisateur.

Élection.

L'ordre du jour appelle l'élection de M. Géry Dambricourt proposé à la dernière séance. Le candidat ayant réuni la majorité des suffrages est proclamé par M. le Président membre honoraire.

Candidature.

La candidature de M. Horace Round, dont les titres ont été exposés aux séances précédentes, est ensuite proposée par MM. l'abbé Bled, Pagart d'Hermansart et Justin de Pas. Conformément au règlement, l'élection est renvoyée à la séance suivante.

Comptes.

Le trésorier présente le résumé de sa comptabilité. Cet exposé fait avec une grande clarté montre que la Société a pu régler l'arriéré chez son imprimeur et il y a lieu d'espérer qu'avec le restant en caisse elle pourra payer les frais des tables du t. III des *Chartes de Saint-Bertin* qui sont à l'impression. Elle nomme pour vérifier ces comptes une commission composée de MM. Herbout, Van Kempen et Justin de Pas.

Communications.

M. Sagot, membre correspondant, a envoyé la copie d'une inscription relevée dans l'église d'Elnes et relative à la famille Brocquet. Comme elle sera publiée par la Commission des Monuments historiques du département, il n'y a pas lieu de la reproduire dans le *Bulletin*.

Le même membre ajoute la communication suivante :

Au moment de fermer ma lettre je reçois la 171[e] livraison du *Bulletin*. Je lis à la note de la page 407 quelques mots sur Louis

Brésin. Son souvenir n'est pas éteint à Vaudringhem ; la maison de la famille *Brésin* m'est parfaitement connue, elle est actuellement divisée en deux parties et elle est la propriété de la famille *Thuillier*. A ce propos, voici ce qu'on lit au Terrier de Floyecques :

« Marie Bocquart veuve d'Etienne Pommart à Vaudringhem, » icelle fille et héritière à portion d'Antoine Bocquart et de Ca» therine Vidor, tient un lieu manoir amazé de maison, cham» bre, grange, étables et autres édifices séant audit Vaudrin» ghem contenant cinq quartiers, provenant anciennement des » hoirs de Willame Brésins et de Rasset Brésins, listant du » midi au chemin qui conduit de Floyecque à Vaudringhem ; » de septentrion à la rue de Lannoy conduisant au chemin de » Montreuil, aboutant d'orient à mon flégard et d'occident à » une petite ruelle qui fait la séparation du présent manoir » d'avec le Mornier dit la Bezière.

» Nota. Marie-Antoinette Pommart fille et unique héritière » d'Etienne épousa Eustache Séghin, laboureur à Bléquin, » elle est décédée le 23 décembre 1747. »

SAGOT.

M. Charles Legrand montre un croquis de l'ancien jubé de Saint-Bertin provenant de la collection de M. Charles de Pas. Ce dessin à la plume, bien qu'il ne semble pas d'une grande précision, est examiné avce intérêt par la Compagnie.

M. Decroos fait passer sous les yeux des membres présents une pièce de cuivre qui porte la date de 1653 et doit être attribuée à la corporation des boulangers ; elle est semblable à celle décrite par M. L. Deschamps de Pas dans l'*Appendice aux Communautés d'arts et métiers à Saint-Omer*. (Mém. des Antiq. de la Morinie, t. XVI, p. 679 et pl. III, n° 4.

La séance est levée à 9 h. 1/4.

Séance du 4 mars 1895.

Président : M. l'abbé BLED.

Secrétaire général : M. PAGART D'HERMANSART.

La séance est ouverte à 8 h. 10 du soir par la lecture du procès-verbal de la réunion précédente qui est adopté sans observation.

Dons, hommages, échanges.

— *Du Ministère de l'Instruction publique :*

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1894, 1re livraison, Paris.

— *De la part des auteurs :*

Histoire du collège de Saint-Bertin, fondé par Gérard d'Haméricourt, abbé de Saint-Bertin, premier évêque de Saint-Omer (1561-1792), par M. l'abbé Bled, président de la Société des Antiquaires de la Morinie. (Extrait de l'*Annuaire* du diocèse d'Arras, 1895.)

Étude sur le manuscrit G 1039 des archives départementales de la Lozère, pièces relatives au débat du pape Clément V avec l'empereur Henri VII, par M. P. Gachon, professeur d'histoire de la Faculté des lettres de Montpellier, 1894.

— *De la part des Sociétés savantes françaises :*

Amiens (Somme). Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1894, nos 2 et 3.

Mémoires de la Société des Antiquoires de Picardie, 4e série, t. II, 1894.

Caen (Calvados). Congrès archéologique de France, LVIIe session, séances générales tenues à Brive en 1890, par la Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments, 1891. — LVIIIe session, séances tenues à Dôle, Salins, Besançon et Montbéliard, suivies d'une excursion en Suisse en 1891,— 1893.

Dunkerque (Nord). Bulletin de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, 1894, 1er fascicule.

Le Mans (Sarthe). Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 2e série, t. XXVI, 4e fascicule, 1893-1894.

Montauban (Tarn-et-Garonne). Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, t. XXII, 1er à 4e trimestres 1894.

Orléans (Loiret). Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. XXV, 1894.

Poitiers (Vienne). Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3e trimestre 1894.

Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord). Bnlletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, n° 2, 1895.

Toulouse (Haute-Garonne). Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 9e série, t. VI, 1894.

— *De la part des Sociétés savantes étrangères* :

Anvers (Belgique). Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique, 4e série, 2e partie, XIX, 1895.

Abonnements.

Bulletin de la Société bibliographique et d s publications populaires, 26e année, février 1895.

Polybiblion, Revue bibliographique universelle. — Partie littéraire, 2e série, t. 41, 73e de la collection, 2e livraison, février 1895. — Partie technique, 2e série, t. 21, 75e de la collection, 2e livraison, février 1895.

Correspondance.

M. le ministre de l'Instruction publique adresse une circulaire en date du 31 janvier ayant pour objet une enquête sur les dates de fondation, d'autorisation et de reconnaissance des sociétés savantes. Il lui a été répondu de suite en ce qui concerne les Antiquaires de la Morinie.

M. Géry Dambricourt remercie par lettre du 8 février la Société qui l'a élu membre honoraire.

The Smithsonian Institution de Washington accuse réception du *Bulletin historique* de l'année 1893.

M. le ministre de l'Instruction publique annonce le 20

février qu'il a reçu 124 exemplaires de la 172ᵉ livraison du *Bulletin historique*.

Par lettre du 26 février, le comte de Loisne adresse un travail dont il sera donné lecture ci-après.

Élection.

M. Horace Round de Londres ayant été proposé comme membre correspondant à la dernière séance, il est procédé à son élection. Le candidat ayant réuni l'unanimité des suffrages est proclamé élu par M. le Président. Avis lui sera donné de sa nomination.

Rapport de la Commission des comptes de 1894.

La parole est donnée au rapporteur de la Commission des comptes de l'année 1894 pour lire son rapport. Il établit que la comptabilité est tenue très régulièrement et que les recouvrements sont faits avec activité. En conséquence, la Compagnie remercie M. le Trésorier du soin qu'il apporte à sa gestion.

Communications.

M. l'abbé Bled dépose sur la table trois photographies d'un petit objet d'un usage fréquent autrefois dans les églises et qu'il est aujourd'hui très rare de rencontrer. C'est un de ces petits chauffe-mains en bronze que l'on plaçait sur l'autel, et que, par les rigueurs de l'hiver, le prêtre qui célébrait roulait dans ses mains tout le temps qu'elles pouvaient demeurer libres, afin d'éviter que ses doigts raidis par le froid laissassent échapper la sainte hostie. Ils étaient ordinairement en forme de boule et on les remplissait d'eau ou de cendre chaudes. Celui que représente les photographies est en bronze et se compose de deux hémisphères se réunissant par un pas de vis placé au centre à l'intérieur. Il semble avoir été destiné à contenir de la cendre. Sur les plus grands cercles de chacun des hémisphères est gravé l'un de ces deux vers :

Que je puisse, glacé, du feu brûlant éprit
Ame et corps etchauffer du benoit Sainct Esprit.



avec la date *1634*. Par dessus, au milieu d'une gloire rayonnante, se voit le monogramme du Christ, en dessous le nom de *Maria* avec un cœur transpercé d'un glaive. La hauteur est de sept centimètres et le diamètre horizontal est de six centimètres. Bien que ce chauffe-mains doive faire l'objet d'une communication à la *Société archéologique de Nantes*, il est d'un intérêt tout audomarois, car il provient de l'abbaye de Saint-Bertin, et il a été présenté à cette Compagnie savante par notre concitoyen M. Édouard Pied, économe du Lycée de Nantes, et membre de la Société archéologique. C'est à ce double titre que M. l'abbé Bled la signale ici.

M. Decroos appelle l'attention sur le *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Picardie,* année 1894, n° 2, p. 505, où se trouve une communication relative à l'usage de planter de petites croix de bois à certains endroits, lors du passage d'un enterrement, coutume qui aurait lieu en Angleterre, dans le comté de Wexford, d'après un article de Mme Stakes dans le journal anglais l'*Académie,* et qui existe aussi en France dans les environs de Gamaches, dans l'arrondissement de Saint-Pol (Pas-de-Calais). M. Decroos fait observer que cette coutume est générale dans les villages voisins de Saint Omer et en Flandre, et que de plus on cloue dans cette dernière province une croix de bois sur la maison mortuaire à chaque décès. Plusieurs membres confirment les observations de M. Decroos.

Lecture.

M. le comte de Loisne adresse à la Société un *Tarif des frais judiciaires devant l'échevinage de Béthune vers* 1525 extrait d'un registre existant aux Archives nationales. Les notes explicatives qui l'accompagnent sont intéressantes et l'éditeur a pris soin de convertir les honoraires cités dans le tarif en leur valeur relative actuelle. Les documents de l'espèce sont curieux. On sait que l'ordon-

nance du 14 décembre 1546 rendue par Charles-Quint portant règlement pour l'administration de la justice à la gouvernance et bailliage d'Arras, déclarée commune le 12 mai 1607 pour le bailliage de Saint-Omer, et imprimée dans les *Ordonnances royaux* touchant ce bailliage, contient aussi le détail des salaires des divers officiers. C'est une pièce du même genre relative à une autre ville d'Artois que signale M. de Loisne. Son travail sera inséré au *Bulletin historique*.

La séance est levée à 9 h. 1/2.

Le Secrétaire-général,
PAGART D'HERMANSART.

Rapport sur les ouvrages offerts.

Adam Lottman, par M. Paul Foucart, membre de la Commission historique du Nord, président de la Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes, etc. — Paris, Plon, Nourrit et Cie 1894. Un volume grand in-8 de 134 pages.

Dans un mémoire lu à la Société des Beaux-Arts des départements à l'école des Beaux-Arts, dans la séance du 28 mars 1894, M. Paul Foucart étudie les œuvres diverses que l'on peut attribuer avec certitude au sculpteur Adam Lottman et dont une seule est parvenue jusqu'à nous.

La naissance et la mort d'Adam Lottman sont entourées d'un certain mystère que M. Foucart n'a pu percer complètement. Il croit cependant que cet artiste est né à Coulogne, près de Calais, vers l'année 1583 et qu'il est mort à St-Omer vers 1660.

Ce qu'on peut affirmer, c'est qu'en 1614 il était installé à Valenciennes et que les paroissiens de l'église de Notre-Dame de la Chaussée, désireux de continuer l'embellissement de leur église, lui conférent la construction d'un jubé ou doxal dont la première pierre fut posée par le prévôt Hugues de Bassecourt.

Le 18 juillet 1618, Adam Lottman et Guillaume Tabaguet, maître de carrières de marbre à Dinan, concluent un marché

avec Guillaume de Loemel, abbé de Saint-Bertin, pour la construction d'un jubé dans cette célèbre abbaye. Ce marché a été reproduit *in extenso* dans le 3e volume de notre *Bulletin historique,* page 330. Lottman, comme son traité lui en faisait un devoir, vint se fixer à Saint-Omer et travailler dans l'abbaye même. En creusant les fondations dans lesquelles devaient se trouver trois caveaux voûtés pour y enterrer les abbés de Saint-Bertin, les ouvriers mirent à jour plusieurs tombeaux anciens décorés intérieurement de peintures. La première pierre fut posée en 1621. Ce jubé, qui fut terminé en 1623, avait 68 pieds 1/2 de longueur, y compris les retours, et 27 à 28 pieds de haut. Il se composait essentiellement de trois voûtes pleines soutenues par huit colonnes réunies par couples, et de deux entablements qui supportaient des colonnes, des hauts-reliefs, des niches garnies de statues et d'autres motifs d'ornementation [1]. Il reposait sur une marche de marbre noir ; « les matériaux les plus riches y étaient prodigués ; le marbre blanc et le marbre noir, le jaspe, la pierre de touche, l'albâtre, dans lequel étaient taillées les statues, les bas-reliefs et les ornements des frises, venaient, par la diversité de leurs tons, souligner les différentes parties du monument et y ajouter les magnificences de la couleur à celles de la forme. »

La grand Cartulaire de Saint-Bertin donne quelques détails sur les motifs des sculptures de ce jubé qui, nous dit M. de Laplane, passait pour le plus beau des Pays-Bas et qui avait coûté plus de 23.000 florins.

De 1624 à 1629, Lottman exécuta à Calais un rétable dans l'église Notre-Dame. On peut encore l'admirer de nos jours. « Composé de marbre de diverses couleurs, de pierre de touche, d'albâtre, il s'élève contre un mur ménagé entre deux piliers du chœur de l'église, de la grande nef de laquelle il occupe toute la largeur et toute la hauteur. » De l'étude de cette œuvre et des actes qui s'y rattachent, M. Foucart croit

[1] Une statue, le Christ tenant la croix, qui se trouve actuellement dans l'église Saint-Denis, proviendrait, d'après la tradition, de ce jubé.

pouvoir conclure « que Lottman fut mis en possession de plusieurs statues sculptées par un autre artiste ainsi que de matériaux déjà dégrossis destinés à un édifice différent..... Dès son apparition, l'œuvre de Lottman obtint un grand succès. De même que les tours de l'abbaye de Saint-Bertin servirent jusqu'au XVIII[e] siècle de modèles à la plupart des clochers qui s'élevèrent autour de Saint-Omer, elle fut le type auquel se conformèrent plusieurs des rétables construits postérieurement soit dans les églises paroissiales, soit dans les couvents de Calais. »

Dès 1627, Lottman avait entrepris à Valenciennes la construction d'un doxal dans l'église Notre-Dame la Grande. Ce travail fut achevé en 1634. Pendant qu'il exécutait cette œuvre importante, Lottman se fit recevoir bourgeois de Valenciennes ; il reforma les statuts de la corporation des peintres et sculpteurs et se maria avec Anne Andrieu.

Entre temps, Lottman travaillait à l'abbaye de Saint-Bertin. Il y établit les deux clôtures des carolles, de chaque côté du jubé, pour lesquelles il devait fournir « 16 anges de pierre blanche albastre, de grandeur proportionnée aux deux statues de S[t] Benoist et S[t] Bertin ». Il fournit aussi deux colonnes de marbre pour soutenir les orgues. En récompense de son travail, il reçut 2.600 florins. A cette somme, il faut ajouter 200 florins pour laquelle l'abbé Philippe Gillocq s'était porté caution.

Lottman avait aussi été chargé en 1637 par le chapitre de la cathédrale de Saint-Omer de tailler une nouvelle table d'autel pour la somme de 6.600 livres. Il se mit de suite à l'ouvrage, mais un an après, les chanoines lui ordonnèrent de « cesser et surcheoir à la besoigne ». Un règlement intervint en 1642 pour le paiement des fournitures faites.

Ce fut encore à Lottman que l'on confia en 1639 la construction d'un doxal dans la collégiale de Saint-Amé, à Douai, « œuvre qui après avoir attiré à notre artiste de nombreux déboires, demeura pendant près de deux siècles l'un des plus célèbres témoignages de son talent ». Ce doxal était dû à la munificence de Jean Le Pipre, alors à la tête de la collégiale.

A sa mort, survenue peu de temps après la conclusion du

traité, des difficultés s'élevèrent avec ses héritiers pour le règlement des sommes à payer, puis avec les chanoines, difficultés qui durèrent jusqu'à la mort de Lottman.

Au cours de ces différents procès, Lottman était venu s'installer à Saint-Omer où l'abbé de Saint-Bertin, en récompense de ses fidèles services et de ceux qu'il pouvait rendre encore, lui avait donné, sa vie durant, « une maison, jardin, et autres bénéfices, » pour y vivre avec sa femme.

En terminant cette étude sur Lottman, M. Foucart déplore la disparition de toutes ces œuvres de l'artiste dont on retrouve à peine quelques traces, sauf le rétable de Calais qui est parvenu jusqu'à nos jours presque dans son intégrité ; il se livre à une appréciation de l'artiste qui « fut plus encore un très habile décorateur qu'un éminent statuaire ».

De nombreuses pièces justificatives et trois planches accompagnent cette excellente monographie d'un artiste dont le nom était presque complètement tombé dans l'oubli. C. L.

SCEAUX DE JACQUES DE DOUAI

& DE PIERRE D'AIRE

Moines de l'abbaye Saint-Bertin

Communication de M. Charles DE PAS,
membre titulaire.

Après les nombreux travaux qui ont été faits depuis plusieurs années sur les sceaux d'Artois, soit par M. L. Deschamps de Pas, dans son *Histoire sigillaire,* soit par M. Demay, dans ses recherches aux archives d'Arras, la découverte d'un sceau encore inconnu de nos jours devient une véritable trouvaille archéologique.

Aussi je crois digne d'intérêt la description de deux sceaux encore inédits, ayant rapport à l'abbaye de Saint-Bertin. Je les reproduis d'après les matrices qui appartiennent au Musée de Saint-Omer. Le premier de Jacques de Douai est dû au gracieux hommage du général de Gacher et avait été trouvé il y a quelques années dans l'enclos Saint-Bertin, le second provient d'une acquisition récente faite à Paris.

Sceau de Jacques de Douai



Le pélican nourrissant ses petits de son sang, avec la légende : + S'. FRIS. I. DEDVACO. MONACI. S. BTINI. *(Sigillum fratris Jacobi Deduaco monaci Sancti Bertini.)*

Comme on le voit, ce sceau est celui de Jacques de Douai, moine de Saint-Bertin.

Le pélican déchirant sa poitrine pour nourrir ses petits de son sang, est un type usité au XIIIe siècle parmi les membres du clergé régulier ou séculier. Le musée d'Arras possède un sceau qui ne diffère de celui qui nous occupe que par la légende : + S. GVIFROIS. LIMILOS [1].

Nous avons trouvé dans la généalogie des religieux de Saint-Bertin [2] que Jacques de Douai vivait sous Gilles d'Oignies, abbé de 1297 à 1311. Malgré les nombreux documents que l'on possède sur les moines de cette abbaye, il nous a été impossible de trouver aucun renseignement sur sa vie, ainsi que sur les fonctions qu'il occupait.

[1] *Description de quelques sceaux matrices relatifs à l'Artois et à la Picardie*, par L. Deschamps de Pas, pl. XXV, n° 115.

[2] Manuscrit de la bibliothèque de Saint-Omer, n° 815, t. II. *Catalogus Bertiniorum religiosorum*, etc.

Afin de ne pas égarer les recherches, je tiens à noter ici la découverte que j'ai faite d'un autre Jacques de Douai, vivant à la même époque. Il était bourgeois de Saint-Omer. Les archives du Pas-de-Calais possèdent une charte de lui, du 1er juin 1331, au sujet de draps de livrée fournis au comte d'Artois. Le sceau qui s'y trouve est rond, et représente une croix fixée sur une traverse potencée et accostée des lettres I et A. La légende est : S'. IAKEMES DE DOVAI [1].

Les sceaux des moines sont rares, l'*Histoire sigillaire de Saint-Omer* n'en donne qu'un seul, celui d'Anselme de Pas, en l'année 1285. L'on n'en connaît ni à l'abbaye de Clairmarais, ni même à celle de Saint-Vaast à Arras. La raison de cette rareté nous est donnée dans un acte du 27 septembre 1244. Il s'agit d'un arbitrage entre Gérard Niepeglise, chanoine de Saint-Omer, et Gillebert Thomelin, moine de Saint-Bertin. Ce dernier n'ayant pas de sceau, se sert de celui de Simon, doyen de Saint-Omer.

« *Ego vero frater Gillebertus... quia proprium sigillum non habeo, usus sum sigillo viri venerabilis magistri Symonis, decani ecclesie Sancti Audomari* [2]. »

Toutefois, un moine, dans certaines fonctions spéciales, pouvait avoir son sceau particulier.

Le procureur des religieux de Saint-Bertin en Angleterre appose son sceau sur un acte passé avec le nouveau vicaire perpétuel de Chilham le 4 mai 1356 [3].

[1] *Sceaux d'Artois*, par Demay, n° 1209.
[2] Grand Cartulaire, t. III, n° 29, p. 54.
[3] Grand Cartulaire, t. IV, n° 252, p. 514.

Jean de Berneville, moine de l'abbaye de Saint-Vaast à Arras, se sert de son sceau dans un acte du 28 janvier 1364, comme receveur de cette abbaye [1].

Aussi, devons-nous supposer, à défaut de documents plus précis, que Jacques de Douai, qui vivait sous Gilles d'Oignies, fut pendant quelques années soit procureur soit receveur de St-Bertin.

Sceau de Pierre d'Aire.

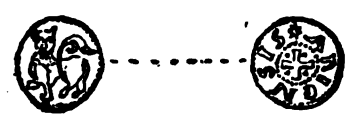


Un lion courant à gauche surmonté d'une étoile avec la légende : + SIGILLV. MAGRI. PETRI ARIE. *(Sigillum magistri Petri Ariensis.)*

La ressemblance de ce sceau avec les deniers du XIIe siècle de la ville d'Aire est frappante. C'est probablement en souvenir de ces monnaies que Pierre d'Aire fit placer un lion sur son sceau. Ces deniers sont les seuls qui aient jamais été frappés, portant le nom de cette ville. J'en reproduis

[1] *Sigillographie de la ville d'Arras*, par A. Guesnon, p. 36, n° 262.

un que M. Hermand a dessiné dans son *Histoire monétaire de la province d'Artois.*



Le rapprochement entre ces monnaies et ce sceau prouve bien que ce dernier a dû appartenir à une personne de l'Artois qui devait vivre, d'après le caractère archéologique de cette matrice, vers le XIVe siècle.

Le grand Cartulaire de Saint-Bertin nous donne des renseignements précieux sur un Pierre d'Aire, qui était receveur de rentes en l'année 1370. C'est un relevé du cueilloir ou se trouvait le détail des rentes et commençant ainsi :

« Che sont les rentes du couvent de St Bertin, renouvelées l'an de grace mil trois cens soixante et dix par freres Enlard de Morcamp et Piere de Aire à ce tamps receveur des dites rentes [1]. »

Pierre d'Aire prit l'habit sous Aleaume Boistel, abbé de Saint-Bertin de 1334 à 1365. Nous le trouvons inscrit dans la généalogie des religieux sous le nom de Pierre Cunkion d'Aire [2] et dut certainement succéder comme receveur à Roger Scenel. Aussi, dans cette charge spéciale, il dût passer un grand nombre d'actes. Nous n'en avons cependant retrouvé qu'un seul à la date du 7 décembre 1354.

Pierre d'Aire et Jacques de Fauquembergues, moines de Saint-Bertin, donnent à ferme à Robert

[1] Grand Cartulaire, t. V, n° 45, p. 79.

[2] Man. de la bib de St-Omer, n° 815, t. II. *Catalogus Bertiniorum religiosorum*, etc.

Ghys, une maison située à Lysel, au rendage annuel de 2 sols parisis [1].

« A tous ceux qui ces presentes lettres verront et orront, Nous *Pieres d'Aire* et Jaquemes de Faukenberghes moine de Saint-Bertin au nom et au pourfit de le dicte église, recognoissons avoir donné a ferme et à chense bien et loyaument à Robert Ghys...... En tesmoing de ce, nous *avons mis nos seaus* à ces présentes lettres, qui furent faites le VIIeme jour de décembre l'an de grâce mil trois cent chiuncquante quatre. »

Les sceaux de Pierre d'Aire et de Jacques de Fauquembergues ne sont pas reproduits au bas de l'acte. Ils manquaient probablement à l'époque où cette pièce a été copiée. Mais la similitude du nom, les caractères archéologiques et le style artésien prouvent suffisamment que le Pierre d'Aire dont il est question aujourd'hui est bien le même que celui dont il est parlé dans le Grand Cartulaire.

Aussi croyons-nous pouvoir affirmer que ce sceau est bien celui qui devait figurer au bas de l'acte de 1354.

Ch. de Pas.

[1] Grand Cartulaire, t. IV, n° 246, p. 505.

UN PLAN DES FORTIFICATIONS DE S^T-OMER

EN 1677

Dans l'avertissement qui précède notre histoire du *Siège de Saint-Omer en 1677*[1], en signalant la pénurie des documents relatifs à cet événement militaire,nous avons dit que nous n'avions trouvé aucun plan des fortifications de la place depuis 1638, qui fût antérieur à 1677.

Nous nous sommes procuré depuis un plan daté de cette année même, in-f° double, colorié, portant la mention suivante : « *Plan de la ville de St Omer assiégée par l'Armée du Roy, commandée par Son Altesse Royale Monseigneur le duc d'Orléans, et rendüe à l'obéissance de Sa Majesté le 20 avril 1677 — à Paris chez H. Jaillot..... 1677.* »

Ce plan a donc été dressé et gravé immédiatement après la prise de Saint-Omer et avant que les ingénieurs de Louis XIV en aient modifié et complété les fortifications. Peut-être a-t-il été fait pour servir de base à ces changements.

Il donne sur une assez grande échelle toutes les rues de la ville, mais sans en signaler les

[1] *Le siège de Saint-Omer en 1677. — Réunion de l'Artois réservé à la France,* Saint-Omer, 1888, D'Homont, 98 p. — et t. XXI des *Mémoires des Antiquaires de la Morinie.*

noms ; de même il n'indique que quelques édifices religieux pour servir de point de repère au lecteur et de manière à ce qu'il se reconnaisse de suite dans l'étendue de la ville, car toute son importance consiste dans les fortifications.

Les bastions et autres ouvrages ne sont malheureusement pas indiqués par leurs noms,mais il est facile de reconnaître tous ceux qui font le tour de la place, en suivant la nomenclature donnée dans le *Siège de Saint-Omer*, p. 11 et 12. Les deux châteaux sis dans l'intérieur ne sont pas mentionnés, mais leur emplacement est également facile à retrouver.

Tout le détail des fortifications est tracé avec une grande netteté. On y voit trois portes, celle du Haut-Pont, celle d'Aire (ou du Brûle, ou de Saint-Michel sur le plan manuscrit de 1638) et celle de Sainte-Croix couverte par un bastion considérable. La porte Saint-Sauveur, qui était terminée cependant en 1665 [1], n'y figure pas. On ne voit qu'une seule porte d'eau, celle de l'abbaye de Saint-Bertin, mais tous les cours d'eau à l'extérieur ou ceux entrant dans la ville, en sortant, ou la traversant sont très bien marqués.

De 1638 à 1677 les Espagnols n'avaient pas sensiblement modifié les fortifications et s'étaient

[1] *Recherches étymologiques..... sur la ville de Saint-Omer*, par M. Eudes, revues par le Bibliophile artésien (L. Deschamps de Pas), Saint-Omer, 1867, p. 200. — Dans le récit du *Siège de 1638* de Jules Chifflet, traduit par Louis Moland (*Mém des Ant. de la Morinie*, t. XIV, p. 331), il est cependant question des travaux extérieurs qui protégeaient la porte de Saint-Sauveur. Celle-ci, en effet, avait été ouverte dès 1631, mais elle ne figure pas non plus au plan de 1638 dont nous parlons plus loin.

contentés d'y faire quelques réparations, notamment en 1672 [1]. La Société des Antiquaires de la Morinie possède un plan manuscrit, encadré, intitulé *levée du siège de Saint-Omer en 1638,* qui donne tous les points d'attaque et tous les forts extérieurs, mais ne reproduit la ville et son mur d'enceinte, tels qu'ils existaient à cette époque, que sur une très petite échelle.

Aussi le plan de 1677 offre un réel intérêt, il est de nature à permettre de comprendre la description des travaux effectués en 1676, donnée dans le t. XXI des *Mémoires* de la Société, p. 11 et 12, celle des fortifications au moment du siège (p. 19 et 20), et les diverses mesures proposées ou prises ensuite par la défense pendant le cours de l'investissement de la place, comme aussi il permet de se rendre compte des divers points d'attaque. C'est ainsi qu'on distingue parfaitement que l'endroit le plus faible était derrière l'abbaye de Saint-Bertin, ce qui explique comment la place fut prise de ce côté à la suite d'une large brèche pratiquée dans le rempart, ainsi que l'a établi M. l'abbé Bled dans le t. XXIII des *Mémoires,* d'après l'un des registres au conseil de l'abbaye de St-Bertin, en rectifiant sur ce point le premier historien du siège.

Enfin ce plan représente le dernier état de la ville avant la construction des fortifications qui

[1] Les travaux du démantèlement ont fait reconnaître que c'était cette date de 1672 et non celle de 1677 qui existait sur la partie du revêtement extérieur du rempart près de la porte de Dunkerque. (V. t. XXI des *Mém. des Antiq. de la Morinie,* p. 56, note I.)

viennent d'être rasées à peu près tout entières en 1893, et sous lesquelles on a retrouvé intacte la voûte de la porte Sainte-Croix supprimée après la conquête, et quelques vestiges d'ouvrages plus anciens.

PAGART D'HERMANSART.

UNE CHARTE DE GÉRARD

Prévôt de l'Église de St-Omer, en 1157

(Communication de M. l'abbé O. Bled, Président)

Le hasard des recherches dans la partie non inventoriée des archives de l'ancien chapitre de Saint-Omer m'a amené sous la main une charte intéressante. Elle est de Gérard, prévôt de Saint-Omer de 1141 à 1159[1], et elle est datée de 1157. Dans

[1] Gérard III pour Deneuville, Gérard I pour le *Gallia christiana* (t. III, p. 472). Du reste, la liste des prévôts de la collégiale de Saint-Omer diffère notablement dans ces deux auteurs. Je crois que Deneuville mérite plus de confiance, ayant composé son *État ecclésiastique de la ville de Saint-Omer* sur les mémoires du chapitre et sur les chartes originales. Dans la difficulté présente, le *Gallia* fait certainement erreur. Il est incontestable que le Gérard en question n'est pas le premier prévôt de ce nom. Il a été précédé dans cette dignité par un autre Gérard, prévôt de Saint-Omer, cité au *Cart. de Bergues*, p. 104, en 1133, dont il fut séparé par Oger, qui paraît en différents actes, en 1137, au même cartulaire, p. 104, et dans Miræus, t. III, p. 329 et au *Cartulaire de Bourbourg*, p. 42. Peut-être même ce dernier Gérard fut-il précédé d'un autre prévôt du même nom que l'on rencontre au *Cartulaire de Bourbourg* en l'année 1120, et dont Deneuville établit l'existence sur de graves autorités. La publication des Cartulaires de la région a déjà permis de rectifier plus d'une erreur ; les Cartulaires de la collégiale de St-Omer, de la Chartreuse du Val Ste-Aldegonde, de Watten, de St-Martin-les-Thérouanne, et d'autres qui n'attendent qu'un

cette charte, Gérard confirme l'application faite par Oger, un de ses successeurs, à la réparation et construction de l'église collégiale des revenus des moulins de Wins et de Hamel sur l'Aa, donne, pour la fondation de son anniversaire après sa mort, à l'église de Saint-Omer, l'autel de Audinkerque avec les dîmes et les offrandes de toutes natures, et notifie la fondation d'un anniversaire par Boniface, doyen du même chapitre.

Une charte du milieu du XII[e] siècle, en parfait état de conservation, et encore munie de tous ses sceaux, mérite toujours considération. Mais, outre que les documents de cette époque deviennent de plus en plus intéressants par leur rareté seule, celui que je demande la permission de signaler me paraît offrir, au point de vue de la sigillographie ancienne, quelques particularités dignes d'attention.

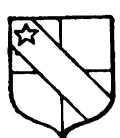
M. Vallet de Viriville, dans l'inventaire très sommaire qu'il a fait en 1843 des archives du chapitre[1],

éditeur, rendraient sur ce point encore de précieux services. Quoiqu'il en soit du prévôt dont nous publions la charte, Deneuville nous dit qu'il fut en charge de 1141 à 1159. Il signe en 1142 la charte de Thierry d'Alsace, comte de Flandre, obligeant Arnulfe, avoué de Thérouanne, à détruire le château-fort qu'il avait édifié en cette ville (Duchet et Giry, *Cartulaire de Térouanne*, n° 22) ; il souscrit en 1154 la charte par laquelle le même comte cède à Milon, évêque de Thérouanne, tous les droits qu'il avait sur l'église d'Hesdin (Ibid. n° 28) ; il signe encore en 1154 un accord entre les mêmes concernant les droits du comte dans la ville de Thérouanne (Malbrancq, t. III, liv. 10, ch. 8 et 15). Il mourut en 1159 et eut pour successeur en la prévôté de Saint-Omer, Pierre d'Alsace, fils de Thierry, comte de Flandre.

[1] *Mémoires des Antiquaires de la Morinie*, t. VI.

mentionne cet acte, et, par distraction sans doute, lui donne la date impossible de 1167. Les quatre beaux sceaux en cuvette qui pendent encore au bas de cette pièce étaient à cette époque plus intacts, puisque M. Vallet de Viriville a pu en lire en entier les légendes aujourd'hui mutilées. Mais peut-être l'érudit archiviste n'a-t-il pas assez insisté sur le contresceau de Thierry d'Alsace, que je ne trouve signalé nulle part. Vredius, en son ouvrage *Sigilla comitum Fandriæ,* ne l'a ni reproduit, ni décrit, ne l'ayant vraisemblablement pas rencontré.

Nous le reproduisons ici au double de sa grandeur.



Ce contresceaux est très différent de celui que Dom Dewitte dessine en son Grand Cartulaire au bas d'un acte du même prince de l'année 1158. M. le chanoine Haigneré décrit ainsi ce dernier : « Contresceau rond, 28 mm., intaille, tête laurée, regardant à dextre, avec légende » *(Cartulaire de Saint-Bertin,* nº 229). Le contresceau de la présente charte se peut décrire : Contresceau rond, 10 mm., dans le champ un écu écartelé à la bande brochant sur le tout chargée en chef d'une *étoile?,* sans légende. Le contresceau lui-même et les éléments héraldiques qui le composent sont, je crois, remarquables, à une époque où les armoiries sont encore mal établies [1] et où le contresceau se ren-

[1] Un fait est hors de doute aujourd'hui, c'est que les armoi-

contre très rarement. Nos archives municipales conservent d'autres chartes de Thierry d'Alsace, une de 1128, une autre de 1151, une autre encore non datée mais postérieure à 1156[1] : aucune n'a de contresceau. Ni Douët d'Arcq, ni Demay ne font mention du contresceau de ce prince. On sait que les auteurs attribuent à Thierry d'Alsace ou à son fils Philippe le premier usage de l'écu d'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules, adopté pour les armes de la maison de Flandre. L'écu que tient en notre sceau le comte Thierry n'est encore chargé d'aucun emblème. On peut rappeler ici que Thierry d'Alsace passa au monastère de Watten près de Saint-Omer les dernières années de sa vie, qu'il mourut à Gravelines en 1168 et que son corps fut rapporté dans l'église du monastère de Watten dans laquelle il fut inhumé.

Peut-être y a-t-il aussi quelque intérêt à s'arrêter à la forme onomastique d'un nom de lieu relevé dans cette charte. Le prévôt Gérard applique à l'œuvre de l'église de Saint-Omer « *redditus molendinorum de Wisco et Amelo* ». Il n'y a pas de difficulté pour *Amelo,* Hamel, qui est encore aujourd'hui un lieu dit de Blendecques, sur l'Aa,

ries ne sont pas antérieures à la seconde moitié du XIIe siècle. Le plus ancien exemple que l'on en puisse citer est un sceau de Philippe d'Alsace dans un acte de 1161. Jean Van Malderghem, *Les fleurs de lis de l'ancienne monarchie française.* (Annales de la Soc. d'archéol. de Bruxelles, t. VIII, p. 193).

[1] M. Giry la date de 1157, je n'ai pu voir sur quoi il appuie sa datation. Peut-être parce qu'en 1157 Thierry s'adjoint son fils Philippe dans le gouvernement et qu'ils signent ensemble les chartes à partir de cette époque.

près de Saint-Omer. Mais que faut-il entendre par *Wisco?* Cette forme fait de suite penser à Wisques, village très élevé, à plusieurs kilomètres de Blendecques et très loin de l'Aa. Et, en effet, Deneuville, dans sa notice sur les prévôts de St-Omer, visant cette donation de Gérard, traduit résolument par Wisques. Mais, outre qu'un acte du XIIIe siècle détermine ces moulins comme étant à Blendecques (Haigneré, *Cartulaire de St-Bertin,* no 1078), Wisco n'a jamais pu devenir Wisques. Wisques a sa forme onomastique parfaitement indiquée à travers les siècles. C'est au VIIe siècle *Wiciaco,* dans la charte d'Adroald (Haigneré, *op. cit.* no 1), c'est au XIIe *Wisseca, Wiske* (Ibid. nos 414 et 710), c'est enfin au XIIIe *Wisques* (Ibid. no 868), par une transformation parfaitement régulière. Le final *Iaco,* chez les Romains, s'est changé en *Y. Alciaco,* dans la même charte, a donné Auchy, comme on l'interprète communément, Killiaco, 857, Cléty, Tingriaco, Tingry, etc. Le même final chez les Saxons et les Germains s'est d'abord transformé en *eka,* puis l'*e* s'est perdu et il n'est plus resté que la syllabe muette *ke* qui s'est jointe au radical. Mentiaco, 867, aurait fait Menty chez les Romans, les Saxons en ont fait Menteka, Menke, qui s'est écrit et prononcé Mentques; Ariaco, 857, a fait Areka, Arques, Kessiaco a fait Kesseka, Quesques. Il faut donc laisser Wisques à la forme Wiciaco.

Mais quel est le lieu désigné par cette forme *Wisco?* Une note en caractères du XIIe siècle inscrite au verso de cette charte le précise. Elle définit ainsi la charte qui nous occupe : *Littera quatuor molendina de Wins et Hamello in Blendeka*

spectans[1]. C'est donc Wins qu'il faut entendre par *Wisco*. Et, en effet, aujourd'hui encore, sur l'Aa, un peu en amont de Blendecques, est établi un moulin appelé le moulin de Wins. Or Wins ne nous était jusqu'à présent signalé que sous la forme franque « *Widingaham* » dans un acte du milieu du IXe siècle (Haigneré, *Cart. St-Bertin*, no 40). Selon quels principes, quelles règles s'est faite cette déformation de *Widingaham*, passant par Wisco pour arriver à Wins ? Nous signalons aux diplomatistes ce problème de linguistique géographique sans oser nous risquer à aucune explication.

Sapientis est et consulti ut quia quorumdam reminisci non est incommodum, in eisdem omnimodo memorie defectus vitetur oblivio, ne que palam et ad utilitatem ecclesie nostre habita merito culpe mee sub absconso silencie deperirent, ego Gerardus Dei gratia prepositus ecclesie S. Audomari, memoriter haberi volo quod, sicut venerabilis predecessor meus dominus Ogerius[2] prepo-

[1] Ces moulins, avec deux autres aussi à Blendecques, furent vendus en 1263 par le chapitre à l'abbaye de Saint-Bertin, qui possédait déjà tous les moulins sur l'Aa, d'Arques à Gravelines.

[2] Ogere, Oger, Odger ou Otger II, fut le huitième prévôt d'après Deneuville, le cinquième d'après le *Gallia*, qui est ici en erreur manifeste. Il parait à différents actes de 1117 (*Miræus*, t. III, p. 31) à 1130 (*Cart. de Poperinghe*, n° 12). Homme de grande naissance, il était le favori du comte de Flandre, Baudouin à la Hache, qu'il accompagnait presque toujours. De là vient qu'on le voit fréquemment figurer comme signataire aux actes de ce prince. C'est lui qui obtint la fameuse bulle de Calixte II, datée de 1123, confirmative des biens et privilèges de l'église de Saint-Omer, sur laquelle le chapitre a de tout temps fondé ses prétentions. L'original de cette bulle est encore

situs in presentia domini Johannis episcopi [1] et Karoli comitis [2] et eorum concordi assensu universos redditus molendinorum de Wisco et Amelo operi et reparationi ecclesie S. Audomari assignaverit, ita ego presentibus domino Mil[one] [3] episcopo et Th[eoderico] ac Philippo [4] comitibus concorditerque assentientibus eosdem redditus et ad idem concesserim et in perpetuum donaverim; item in communem veniat noticiam quod, ut dies anniversarii mei memoriter recolatur et salubriter altare de Odecherca [5] cum decimis et oblationibus et universis ab eo defluentibus bonis canonicis ad eorum usus sub censu novem librarum concesserim. Preter hec hoc aliud firmiter teneat et posteritati reservet memoria quod dominus Boniff[acius] decanus [6] saluti sue consulens ad sui anniversarii observationem xxv mensuras terre arabilis quas in parrochia S. Martini [7] a me sub censu duarum rase-

aujourd'hui conservée aux archives du chapitre de St-Omer (G. 58).

[1] Jean, évêque de Thérouanne, de 1099 à 1130.

[2] Charles le Bon, comte de Flandre, de 1119 à 1127. Meurt assassiné à Bruges.

[3] Milon I qui occupa le siège de Thérouanne de 1131 à 1160.

[4] On sait que de 1157 à 1168, Thierry d'Alsace et son fils Philippe gouvernèrent ensemble le comté de Flandre, prenant l'un comme l'autre le titre de comte.

[5] XIII[e] siècle, Adinkerka.

[6] Boniface, d'après le *Gallia* quatrième, d'après Deneuville cinquième doyen de l'église de Saint-Omer. On le voit figurer dans les actes de 1150 à 1158. C'est même à l'année 1158 que Deneuville et le *Gallia* reportent la donation de 25 mesures de terre dont il est ici question. Comme elle est antérieure à la présente charte de Gérard datée de 1157, on peut conclure que Deneuville et le *Gallia* ont ramené la date au nouveau style et déterminer davantage la date de la charte de Gérard en la mettant avant Pâques 1158 n. st.

[7] La paroisse Saint-Martin extra muros qui devint St-Martin-au-Laërt.

riarum tritici habebat mense dominorum assignatas concesserat et appropriaverit me et dono caritatis sue benigne assentiente et terram a censu quem debebat et ab omnimoda reactione liberam absolvente. De reditibus vero et prebendulis ad hospitale pauperum attinentibus sic haberi volo et immutabiliter statuo quod descedentibus his qui ad presens eas percipiunt nec clericis nec laicis aliquibus scedantur, sed quamprimum vacaverint soli nostre pauperum [domui ?] accommode ... de cetero deserviant. Ne que interea commode habitis partitorum parum scia quicquam mutare possit aut velit posteritas, hoc caritatis nostre donum concessum ac statutum auctoritate presentis pagine et mei et episcopi et comitis sigillorum inpressione corroboratum, ratum ac firmum permanere volumus in posterum. Si quis vero aliquid horum que adeo rationabiliter volumus et immutabiliter statuimus temerario nisu dissolvere vel in irritum revocare presumpserit sententia anathematis preclusus a sancte matris ecclesie gremio alienum se inveniat et tremendo Dei judicio perpetue dampnationi subjaceat. Actum est hoc anno Domini M. C. LVII his attestantibus Bonifacio decano, et capitulo Johanne, Symone, Daniele, Hermano, Sigero, ...theo, Waltero, Willehelmo presbiteris ; Symone, Littando, Stephano, Baldwino, diaconis; Bernhardo, Bitardo, ...ndo subdiaconis, Petro et Johanne clericis, Willehelmo nepote castelli, Willehelmo dapifero, Eustacio de Swerdes, Olivero de Arckes, Hugone filio ejus et Bartholomeo, Hezelino, Salwolone militibus, Voltero castellano.

Arch. comm. S. Omer. — *Arch. cap. partie non inventoriée.*

Saint-Omer, Typ. H. D'HOMONT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 1er avril 1895.

Président : M. l'abbé BLED.

Secrétaire général : M. PAGART D'HERMANSART.

Ouverture de la séance à 8 h. 10 par la lecture du procès-verbal de la réunion précédente adopté sans observation.

Dons, hommages, échanges.

— *Du Ministère de l'Instruction publique :*

Annuaire des bibliothèques et des archives pour 1895, *publié sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique,* 10e année, 1895.

Bulletin historique et philologique, année 1894, nos 1 et 2.

— *De la part de l'auteur :*

L'abbé Firmin Pollet. 1652-1733, par M. Aug. Braquehay, 1894.

— *De la part des Sociétés savantes françaises :*

Aix (Bouches-du-Rhône). Mémoires de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix, t. XVI, 1895.

Beauvais (Oise). Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, t. XV, 3e partie, 1894.

Boulogne-sur-mer (Pas-de-Calais). Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-mer, janvier-février 1895, t. XXXI, n° 1.

Chambéry (Savoie). Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, t. 33, 2e série, t. VIII, 1894.

Dax (Landes). Société de Borda, 19e année, 4e trim. 1894.

Dunkerque (Nord). Bulletin de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, 1894, 2e fascicule.

Le Mans (Sarthe). Revue historique et archéologique du Maine, t. XXXVI, année 1894, second semestre.

Nantes (Loire-Inférieure). Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du départem' de la Loire-Inférieure, t. XXXIII, 1894, 1er semestre.

Paris (Seine). Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, t. V, juillet à novembre 1894.

Poitiers (Vienne). Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre 1894.

Saintes (Charente-Inférieure). Revue de Saintonge et d'Aunis. Bulletin de la Société des archives historiques, 14e volume, 1894.

Bulletin de la Société des archives historiques de Saintonge et d'Aunis, 15e volume, 2e livraison, 1er mars 1895.

Toulouse (Haute-Garonne). Mémoires de la Société archéologique du midi de la France, t. XV, 1re liv. 1894.

Valenciennes (Nord). Revue agricole, industrielle, historique et artistique de Valenciennes, nos 4 à 11 de 1894, et n° 12 de 1895.

Vervins (Aisne). Bulletin de la Société archéologique de Vervins, t. XV, 1892.

— *De la part des Sociétés savantes étrangères :*

Bruxelles (Belgique). Analecta Bollandiana, tomus XIV, fasc. 1, 1895.

Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles, t. VIII, livraison 4, 1er octobre 1894.

Gand. Annales du Cercle historique et archéogique de Gand, 2e fascicule 1895. — 2e année, n° 7.

Messager des sciences historiques ou Archives des arts et de la bibliographie de Belgique, 4e livraison, 1894.

Louvain. Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, 2e série, t. IX, 1re et 2e livraisons. — 2e section, série des cartulaires et des documents étendus, 1er fascicule, publiés par Edg. de Mourneffe.

Mons (Hainaut). Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, 1894.

Nivelles. Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles, t. V, 3e livraison.

Tournai. Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai, t. XXV.

Abonnements.

Annuaire de la Société française de numismatique, janvier-février 1895.

Bibliothèque de l'École des Chartes, LV, 6 livraison, novembre-décembre 1894.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 26e annee, mars 1895.

Journal des Savants, janvier-février 1895.

Polybiblion, Revue bibliographique universelle. Partie littéraire, 2e série, t. 51, 73e de la collection, 3e livrais. mars 1895. — Partie technique, 2e série, t. 21, 75e de la collection, 3e livraison, mars 1895.

Revue de l'Art chrétien, 5e série, 1895, t. VI, 1re livraison.

Revue historique, t. LVII, mars-avril 1895.

Correspondance.

4 mars 1895. — La Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège (Belgique) demande à entrer en relations

avec la Société des Antiquaires de la Morinie et à échanger ses publications contre les leurs. — Adopté.

M. Horace Round, de Londres, élu membre correspondant, remercie la Compagnie (14 mars).

30 mars. — M. Edmont, membre honoraire à St-Pol, envoie une communication dont il sera donné lecture ci-après.

Candidature.

M. César de Givenchy propose la candidature comme membre honoraire de M. le comte Edmond du Tertre, habitant au Grand-Bois (commune d'Helfaut, par Wizernes). Le général vicomte du Tertre a été président de la Société de 1845 à 1851, aussi la candidature de son petit-neveu est-elle accueillie avec sympathie par les membres présents. Elle est appuyée particulièrement par MM. Pagart d'Hermansart et Charles Legrand, et conformément au règlement, l'élection est renvoyée à la séance prochaine.

Lectures.

M. Edmont, membre honoraire, envoie une notice intitulée : *Les cloches de Teneur et de Tilly-Capelle,* dont il est donné lecture. L'auteur relève une erreur commise dans le *Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais, arrondissement de Saint-Pol,* t. II, p. 251, où il est dit que la cloche de Teneur vient de Tilly, tandis que c'est celle qui existe actuellement à Tilly, et qui porte la date de 1585, qui y fut transportée de Teneur, comme le prouve d'ailleurs son inscription. M. Edmont donne ensuite les inscriptions de deux autres cloches sises dans l'église de Teneur, et datées de 1829 et de 1873. Il ajoute : « A l'époque de la Révolution, le clocher de Teneur renfermait trois cloches dont la plus grosse fut conservée, » c'est celle qui a été refondue en 1873. La seconde fut » transformée en gros sous en 1793, et la troisième, la » plus intéressante parmi celles qui sont citées dans cet » article, fut transportée à Tilly où elle est encore. »

La Compagnie regrette de ne pouvoir reproduire le

texte des trois inscriptions que donne, avec un commentaire, M. Edmont, mais elle le prie de vouloir bien envoyer cette communication à la Commission départementale des monuments historiques qui a entrepris la publication de l'*Épigraphie du Pas-de-Calais,* et qui relève partout les inscriptions existantes.

M. Fernand Donnet, bibliothécaire de l'Académie d'archéologie de Belgique à Anvers, adresse divers documents trouvés par lui, non à la suite de recherches spéciales, mais qui lui sont tombées sous la main au cours de recherches sur d'autres sujets. Il s'agit d'extraits des registres de l'échevinage d'Anvers relatifs à des marchands de Saint-Omer, ou à des négociants originaires de cette ville et établis à Anvers. Ces documents, dont il est donné lecture à la Compagnie, lui paraissent d'un intérêt inégal, mais ils méritent d'être analysés.

On y voit les noms de divers marchands de Saint-Omer établis à Anvers en 1556 et 1596; d'autres habitant Saint-Omer tels que Jehan de Gensere en 1570, Alonzo de Peralta, « marchand de la nation de Navarre » en 1585, Loy de Candelle en 1599, Ancel Ceret en 1608. La pièce relative à l'un de ceux-ci, Jehan de Gensere, est ainsi conçue :

5 juillet 1570 (Archives communales d'Anvers scabinale protocolen sub Moy et Nissen vol. II f° 152).

Jehan de Gensere, marchand, demeurant à St Omer, comparait devant les échevins d'Anvers, et jure, en vertu de l'ordonnance qui commande de donner le détail de tous les biens pris et enlevés par les Anglais, que pendant les mois de janvier et février 1569, il a chargé à Rouen diverses marchandises sur trois navires. Il a mis à bord du bateau de Gheeraert Raes, 55 tonneaux et un poisson de vin d'Auxerre ; sur le navire de Willem Willemssen van Gouwe, 36 tonneaux et 1 poisson de vin, et dans cette quantité étaient compris 16 tonneaux de vin de « Court Blancq » et 5 tonneaux de vinaigre de vin ; enfin sur le navire de Dierick Hughen et Lievin van Gouwe, 42 tonneaux et 1 1/2 poisson de vin d'Auxerre. Le tout formait un total de

138 tonneaux et 2 1/2 poissons. Le Poisson ou posson, était une mesure de capacité pour liquides autrefois usitée en France; il faisait la 8ᵉ partie de la pinte, et contenait 2 demi poissons ou 4 roquilles, ce qui équivalait à 1161 décilitres. De plus, il avait chargé dans le navire de Dierick Hughen un petit tonneau contenant 12 douzaines de bonnets, 4 grosses de peignes et d'autres merceries..... Ces navires étaient affrétés pour se rendre à « Mardicocq, à 3 lieues de Sᵗ Thomé ». Ils appareillèrent en mars, quand à la hauteur de Dunckerque, ils rencontrèrent un ou plusieurs navires commandés par Jehan Robertss qui convoyait et reconduisait le commissaire d'Assonville de Douvres vers Calais. Celui-ci attaqua les trois navires et d'autres vaisseaux qui les accompagnaient, et s'en empara en vue de la côte, entre Boulogne et Calais. Les vins furent apportés à Londres où ils furent mis en caves, puis plus tard vendus par ordre de la Reine. De ce chef, de Gensere déclare avoir éprouvé une perte de 1800 livres. Les trois capitaines viennent confirmer sous serment la déposition du marchand audomarois. Ainsi Willem Willemssen « mestre après Dieu dung navire de 45 tonneaulx » confesse avoir reçu dessous le tyllacq à Rouan 36 tonnes de » vin et 1 poisson et 5 tonneaulx de vingaigre de vin ». Le frêt convenu pour le transport de ces marchanndises était 6 « solz de gros » par tonneau. Il ajoute que la prise a eu lieu le 6 ou le 7 de mars « jour que lambassadeur repartyt dangleterre à Calais ».

L'ambassadeur dont il est ici question ne peut être que le conseiller Christophe d'Assonleville qui joua un rôle important à la cour de la princesse Marguerite, gouvernante des Pays-Bas. Il était membre du conseil privé et fut maintes fois chargé, en 1566 et 1567, de missions importantes par la gouvernante auprès du prince d'Orange et des seigneurs confédérés. Mais nous n'avons pu trouver nulle trace d'une ambassade dont il aurait été chargé en 1569 auprès de la reine Elisabeth d'Angleterre. Ce serait un point intéressant d'histoire à élucider.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 h. 1/2.

Séance du 6 mai 1895.

Président : M. l'abbé BLED.

Secrétaire général : M. PAGART D'HERMANSART.

A 8 h. 10 m. la séance est ouverte, et M. le Président donne la parole au Secrétaire général qui lit le procès-verbal de la séance précédente. Il est adopté sans observation.

Dons, hommages, échanges.

— *De la part du Ministère de l'Instruction publique :*

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, section des sciences économiques et sociales, 1894.

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. — Départements, t. XXIV. Rennes, Lorient, Lannion, Vitré, Montreuil-sur-mer, Étampes, Clermont de l'Oise, Senlis, Gien, Fontainebleau, Château-Thierry, Épernay, Blois, Loches, Neufchâteau. Bourbonne, Condom, Bar-le-Duc, Nevers, Compiègne, Mont-de-Marsan. — *id. Départements,* t. XXVII. Avignon. — *id. Bibliothèque de l'Arsenal,* t. IX. Table générale des archives de la Bastille.

Documents inédits sur l'Histoire de France :

Correspondance administrative d'Alfonse de Poitiers, publiée par M. Auguste Molinier, professeur à l'École nationale des Chartes, t. I, 4894.

— *De la part des auteurs.*

Les reclus de Toulouse sous la Terreur, publiés et annotés par M. le baron R. de Bouglon, de la Société archéologique du Midi de la France, Toulouse 1895.

— *De la part des Sociétés savantes françaises :*

Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, 2e série, 1894, n° 10, décembre. — 2e série, 1895, n°s 1 et 2, janvier, février.

Dax (Landes). Société de Borda, 20e année, 1er trim. 1895.

Draguignan (Var). Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan, t. XIX, 1892-93.

Fontainebleau (Seine-et-Marne). Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais, 2e trim. 1894.

Paris (Seine). Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France, année 1894.

Poitiers (Vienne). Bulletins et Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. XVII, 2e série, 1894.

Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord). Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, n° 4, 1895.

Saint-Dié (Vosges). Bulletin de la Société philomatique vosgienne, 20e année, 1894-95.

Valence (Drôme). Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, année 1895, février, 113e livraison.

— *De la part des Sociétés savantes étrangères* :

Anvers (Belgique). Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique, 4e série, 2e partie, XX, 1895.

Gand. Annales du Cercle historique et archéologique de Gand, t. II, 1er fascicule 1895.

Bulletin du Cercle historique et archéologique de Gand, nos 1 et 2, 1895.

Messager des sciences historiques, année 1895, 1re livrais.

Liège. Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège, t. VII, 1892.

Namur. Annales de la Société archéologique de Namur, t. XXII, 1re livraison, 1895.

Leyde (Leiden). Handelingen en Mededeelingen van de Maatschappij den Nederlandsche letterkunde te Leiden, 1893-1894.

Levensberichten den Afgestorven Medeleden van de Maatschappij den Nederlandsche letterkunde, 1894.

Washington (Amérique). Smithsonian report, 1893.

Abonnements.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 26e année, avril 1895.

Polybiblion, Revue bibliographique universelle. —Partie littéraire, 2e série, t. 41, 73e de la collection, 4e livraison,

avril. — Partie technique, 2e série, t. 21, 75e de la collection, 4e livraison, avril.

Revue historique, 20e année, t. 58, mai-juin 1895.

Revue de l'Art chrétien, 38e année, 5e série, 1895, t. VI, 2e liv.

Correspondance.

Faire-part de la mort de M. l'abbé Lefebvre, membre de la Commission des monuments historiques du département, correspondant des Antiquaires de la Morinie, décédé le 10 avril.

La revue qui a pour titre : *la Correspondance historique et archéologique*, demande l'adhésion de la Société et la collaboration de ses membres. Il est décidé que la Compagnie ne peut s'abonner à ce recueil.

Par lettre du 1er mai, M. le Président est invité à aller à Boulogne-sur-mer apprécier le modèle exposé dans la cour du musée, du monument projeté à la mémoire de M. l'abbé Haigneré.

Congrès.

Fédération archéologique et historique de Belgique, Congrès de Tournai 1895. Envoi de deux circulaires des 3 et 15 avril relatives à l'organisation du Congrès, au questionnaire et au délégué chargé d'y représenter chaque Compagnie savante. Le représentant officiel des Antiquaires de Saint-Omer sera leur Président, ou, à son défaut, le Secrétaire archiviste.

Le 62e *Congrès archéologique de France* se tiendra le 5 juin à Clermont-Ferrand. Il est donné lecture de la lettre d'avis et du programme. MM. Decroos et Charles Legrand veulent bien y représenter la Compagnie.

Élection.

L'ordre du jour appelle l'élection de M. le comte Edm. du Tertre présenté à la séance précédente. Un scrutin est ouvert et le candidat ayant obtenu l'unanimité des voix des membres présents, M. le Président le proclame membre honoraire. Le Secrétaire général lui donnera avis de sa nomination.

Candidature.

M. l'abbé Bled propose la candidature comme membre correspondant de M. Rodière, de Montreuil, membre des Antiquaires de Picardie. MM. Sturne et Justin de Pas appuient la demande et l'élection est, conformément au règlement, renvoyée à la séance prochaine.

Lectures.

M. le Président lit une note envoyée par M. Roger Rodière de Montreuil, extraite du tome II (seul existant) d'un manuscrit intitulé « *Chronique de S' André* 1498-1631 », reposant aux archives de l'abbaye de Valloires (Somme). Il s'agit de la sédition des Sinoguets à Saint-Omer, sur laquelle M. l'abbé Bled a déjà reçu en communication divers documents. Il se propose en conséquence de conserver cette note pour l'utiliser avec les autres renseignements qu'il possède ou qu'il espère se procurer.

M. l'abbé Bled signale ensuite la destruction de divers châteaux-forts qui a eu lieu dans ce pays pendant la guerre de cent ans, et il lit plusieurs pièces tirées des archives communales, entre autres des lettres de 1352, par lesquelles le gouverneur de Picardie et des frontières de Flandre ordonne la démolition de deux forts que les Anglais faisaient construire à Saint-Folquin et à Monnechebure, dans les possessions du monastère de Saint-Bertin. Il complétera ces renseignements et proposera de les reproduire dans le *Bulletin historique*.

A la fin de la séance, M. Pagart d'Hermansart expose que, ne passant pas l'été à Saint-Omer, il lui sera impossible d'assister aux séances de la Société qui se tiennent le soir depuis la décision prise le 26 novembre dernier. Peut-être la Compagnie jugera-t-elle que, afin de ne pas surcharger M. le Secrétaire archiviste, il y aurait lieu de nommer un Secrétaire général adjoint.

La séance est levée à 9 h. 1/4.

Le Secrétaire-général,
PAGART D'HERMANSART.

Lettres de rémission pour Jean d'Esclimeu, écuyer, du meurtre de Pierre de Waloncapelle (juillet 1382)

(Communication de M. le comte de Galametz.)

Charles, etc. Savoir faisons à tous présenz et à venir à Nous avoir esté exposé par les amis charnels de Jehan d'Esclimeu, escuier, comme environ le. xvij. jour du mois de juing derrain passé ledit escuier feust alez en ladite ville d'Aire en la compaignie de Cholet et de Baudet de Lannoy frères, enfans de la femme dudit escuier, et de Huart du Plouich et eussent beu ensemble en ladite ville avecques le chastellain dudit lieu et aucuns autres; et après se feussent mis à chemin eulx. iiij. ensemble pour retourner à Witcque où ledit escuier demeure et alassent lesdiz escuier et Huart devant ensemble braz à braz et lesditz freres après eulx leur droit chemin senz ce quilz eussent débat à aucun. Neantmoins quand lesdits escuier et Huart furent près de la porte de ladite ville par laquelle ils devoient issir oïrent grant noise en icelle ville et crioit on que lon ermast les portes dicelle. Et pour ce ledit escuier cuidant que ladite ville fut esmeue ou en effroy, ignorant que lesdiz de Lannoy eussent aucun débat, vint à ladite porte et bouta avant les manteaux[1] dicelle

[1] *Manteau,* machine qui met à couvert les soldats.

disans aux gardes dicelles porte quilz se tensissent sur leurs gardes jusques à temps que on sceust que cestoit et sanscune doute sourvenoit levassent le pont. Et quand il ot un peu avesté avecques lesdits portiers Retourna en ladite ville pour savoir quelle noise cestoit et trouva en son chemin ledit Cholet gesant en la Rue tout mort et ledit Baudet apoyé lez une paroy moult durement navré en péril de mort. Et fu dit audit escuier que ce avoient fait Jehan et Pierre de Walloncapelle frères et Tassin de Walloncapelle leur cousin. Duquel fait ledit escuier moult courroucié pour lamour quil avoit aus dis de Lannoy qui estoient enffans de sa femme demourant encontinuellement Repairans [1] en sa maison et qu'il avoit tout nourriz en leur jounesse meuz chaudement par grant fureur poursuivy incontinent lesdits de Walloncapelle, qui avoient fait et perpétré ledit fait et qui desià sestoient mis et retraiz en un atre en lieu saint en ladite ville, ausquels il escria quils avoient mauvaisement tué et occis lesdiz de Lannoz et, ainsy quil vint vers eulx oudit atre tenant son espée nue en sa main, ledit Pierre de Walloncapelle qui ainsi comme on le disoit avoit tué ledit Cholet tourna vers ledit escuier et jecta contre lui un ou deux coups d'une rapuière que ledit escuier receut sur sa caloche ouquel conflut (?) ledit escuier fery et navra ledit Pierre de sadite espée dont icelluy Pierre tant de ladit navreure que des navreures quil avoit eues audit premier débat contre lesdiz de Lannoy est alé de vie à trespas

[1] *Repairer,* voir souvent quelqu'un, vivre familièrement avec lui.

dedens. vi. jours ou environ après ledit fait.

Pour lequel fait ledit escuier qui pour ce a esté appellé aux droiz de notre très cher et féal cousin le conte de Flandre et d'Artoys sest renduz prisonnier en noz prisons à Monstroeul si comme ilz dient en Nous humblement suppliant comme ledit escuier est touiours esté de bonne fame et Renommée et de honneste conversacion sans onc mais avoir esté Repris daucun autre villain cas Nous lui veuillons impartir notre grace.

Pour ce est-il que Nous eue consideration aus choses dessus dites et que ce que ledit escuier en fist fu comme meu chaudement de la mort dudit Cholet et de la navreure dudit Baudet enffans de sa dicte femme quil aimait moult comme dict est; Considéré aussi que paravant ledit fait..... il navoit aucun débat, hayne ou Rancune ausdits de Walloncapelle ne avoit esté aus parolles ne au mouvement dudit débat quilz avoient euz aus dis de Lannoy et que ledit escuier a longuement et loyalement servi nous et nos predecesseurs en noz guerres [1] pour le fait des quelles il a perdu grant partie de sa chevance [2] et esté prisonnier de nos ennemis, avons audit Jehan d'Esclimeu quitté, remis et pardonné et par ces présentes de notre auctorité Royale, pleine puissance et grace espécial, quittons, Remettons et pardonnons tout ledit

[1] On trouve que Jean d'Esclimeu est en 1378 écuyer dans la compagnie de Robert d'Hardenthun passée à Ardres le 1[er] juillet et peu après en Picardie servant sous le seigneur de Sempi. — Jean d'Esclimeu possédait les moulins dits Les Moulineaux, en dehors de la porte du Molinel de la ville d'Aire. (Titre de 1412 où il est dit défunt. Archives de Saint-Pierre d'Aire.)

[2] *Chevance,* fortune, biens.

fait sil est ainsi avecque toute peine, offense et amende corporele, criminele et civile en quoy il est ou puet estre encouruz envers Nous et les appeaux [1] et bans saucuns sen sont enssuivis et le mettons et Restituons à sa bonne fame et Renommée au païs et à ses biens non confisqués et imposons sur ce silence perpetuel à notre procureur, satisfaction civile faite à partie tant seulement.

Si donnons en mandement par ces présentes au bailli d'Amiens et à tous nos autres justiciers et officiers presens et à venir et à leurs lieuxtenans et à chacun deulx, si comme à lui appartenant, que ledit Johan d'Esclimeu, escuier, facent et laissent joïr et user de notre presente grace, quittance, Remission et pardon pleinement et paisiblement senz le molester et souffrir estre molesté en corps ou en biens ores ou pour le temps à venir comment que ce soit au contraire, mais se ses diz corps ou biens estoient pour ce pris, saisis ou arrettez si les lui mettent ou facent mettre à pleine delivrance.

Et (pour) que ce soit ferme chose et estable à tousiours Nous avons fait mettre notre seel à ces présentes sauf en autre chose notre droit et lautruy en toutes.

Donné à Compiegne au mois de juillet l'an de grace mil ccc iiij^{xx} et deux et le second de notre Regne.

(Trésor des Chartes, Arch. nat. JJ. 121
f° 7 v° pièce VII.)

[1] *Appeaus,* appels.

UN TARIF DE FRAIS JUDICIAIRES

A BÉTHUNE

AU COMMENCEMENT DU XVIe SIÈCLE

(Communication de M. le Cte A. de Loisne, membre honoraire.)

De tout temps les plaideurs se sont plaints des lenteurs de la justice et des frais multiples qui trop souvent absorbent l'objet du litige. Chacun a présent à l'esprit la fable de l'huître et des plaideurs. De nos jours encore la réforme du Code de procédure est sans cesse réclamée, et, si l'opinion publique n'a pas encore obtenu satisfaction sur ce point, tôt ou tard cette réforme s'imposera à nos assemblées législatives.

A ce titre il nous a paru intéressant de jeter un regard rétrospectif sur ce que coûtait la justice, vers 1525, dans une de nos principales villes d'Artois. Le tarif que nous publions, en l'accompagnant de nombreuses notes explicatives, se trouve en tête du gros registre aux privilèges de la ville de Béthune, coté AA. 5. Il occupe les quatre premiers feuillets de papier de ce registre, et, s'il est d'une écriture fort peu commode à lire, si quelques mots même sont indéchiffrables, nous y trouvons des renseignements précieux sur ce

que coûtait la justice à une époque intéressante de notre histoire. On verra que si celle-ci était loin d'être *gratuite,* elle était moins cher qu'aujourd'hui [1], et que c'est à juste titre que les Béthunois tenaient à leur juridiction échevinale comme à un de leurs privilèges les plus précieux.

Sallaires ordinaires et devbs a Messeigneurs les Lieutenant, procureur du Roy, eschevins, greffier, prevost des clains et sergeans de la ville de Béthune, selon qu'il s'enssuit.

Primes au prevost des clains [2].

Pour chacun adjournement qu'il faict en la ville pour les plais de l'auditoire		III d.
Pour ceuls des faubourgs.		VI d.
Pour chacun arrest fait en la ville. . . .		XII d.
Pour ceulx faicts es faubourgs.	II s.	

[1] Pour que l'on puisse facilement s'en rendre compte nous avons, pour chaque partie du tarif, converti les honoraires en leur valeur relative actuelle.

[2] On appelait *clain,* du latin *clamor,* l'acte introductif d'instance ; c'était notre *exploit d'ajournement.* Le prévôt des clains était une sorte d'huissier qui jouissait de sa charge en vertu d'un bail. En 1318 cette charge était affermée par le bailli au prix de 35 livres : « De le prevoté des clains de Biéthune donné a chense par Mons. Wautiers a Jaquemon Curemer III ans pour XXXV lb. l'an. » (Cptes de la baillie de Béthune, *Bib. nat. Ms. fr. 11621.)*

Voici, en monnaie actuelle, les honoraires du prévôt des clains. On a calculé qu'en 1517 le denier valait 0 fr. 0215, valeur intrinsèque et environ 0 fr. 09 en valeur relative. Le sou valait 0 fr. 2589, soit 1 fr. 035 en valeur relative :

Ajournement dans la ville	0 f. 27
id. dans les faubourgs	0 54
Arrestation en ville.	1 08
id. dans les faubourgs	2 07

Aux *sergeans* qui feront lesdits arrets pour l'absence dudict prevost, soit en la dite ville ou faulxbourgs, outre les sallaires dudit prevost	xii d.
Pour l'exécution que fera le dict prevost de touttes sentences.	v s.
Pour les voyages en desoubs une lieue .	v s.
Pour deux lieues	x s.
Pour demy jour qu'il vasquera oultre les dictes deux lieues.	xvi s.
Pour chacune journée.	xxii s.
Pour mener les dits arrestes en prison par ordonnance des dits eschevins, comprins son assistent, oultre les droits de son arrest.	ii s.

Sallaires des Sergans[1].

Pour chacun adjournement qu'ils feront en la ville et banlieut, en vertu de com-

Exécution de la sentence des échevins	5	17
Pour déplacement en dessous d'une lieue	5	17
id. de deux lieues.	10	35
Pour un demi jour de déplacement en plus	16	58
Pour chaque journée de déplacement.	22	70
Pour conduire les prévenus à la prison	2	07

[1] Les sergents étaient des officiers judiciaires chargés de lever les amendes et d'emprisonner les malfaiteurs. Béthune avait deux sergents ; leurs *exploits* étaient valables dans la ville et dans un rayon de quatre lieues. Voici le serment qu'ils prêtaient : « *Nous comme sergens jures a warder les droits de Dieu et del eglise, les droits de monseigneur, vefves femmes, orphelins ; les chartres, previlleges us et coustumes de la ville de Bethune tenir et warder sans enffraindre, et faire boines juistes prinses et loiaulx et icelles prinses admenes par devant les eschevins et les calengier selon les cas raisonnables et icelles traitier par devant les dits eschevins et par leur jugement.* » (Arch. municip. de Béthune, *petit registre aux privilèges.)*

Voici, en résumé, les honoraires auxquels les sergents

mission	IIII s.	VI d.
Pour chacune exécution sur commission et sentence	V s.	
Pour chacune exécution sur sentence par mandement donné des dits eschevins en dessoubs dix livres et par dessus	V s.	
Pour chacune sommation, signification ou information		XII d.
Pour chacun adjournement de tesmoings comprins cestuy departi pour les voois jutes	V s.	
Et s'il y a plusieurs tesmoings demeurans en la ville et divers faulxbourgs, de chascun tesmoing, compris son rescript		XII d.
Pour chacune journée qu'ils vasqueront estans à deux à faire vendition de biens meubles	X s.	
Pour chacun voiaige qu'ils feront en desoubs une lieue	V s.	
Pour deux lieues	X s.	

avaient droit dans l'accomplissement de leurs doubles fonctions d'huissiers et d'agents de police judiciaire :

Pour arrestation faite en l'absence du prévôt des clains	1 f.	10
Pour un exploit d'ajournement	4	70
Citation de témoins	5	17
Sommation, signification de sentence	1	10
Exécution de la sentence	5	17
Par jour de vacation à une vente mobilière	10	35
Pour déplacement de moins d'une lieue	5	17
id. de deux lieues	10	35
id. d'un demi jour	16	55
id. d'un jour	33	10
Pour chaque prise de corps ou arrestation	5	17
Pour conduire les prévenus devant l'échevinage et les reconduire en prison	5	17
Pour garde d'une saisie mobilière, par jour	5	17

Pour demy jour. . . . . XVI d.
Pour chacune journée. . . . . XXXII d.
Pour mener les prisonniers en halle [1] et les ramener en prison. . . . . V d.
Pour chascune journée que les dits sergeans vasqueront a garder les biens meubles des fugitifs ou insolvent [2], a chascun . V d.

Pour les Plaids de l'auditoire.

Au serviteur des dits eschevins [3] pour son sallaire de mander ung bourgeois ou habitant soit de la ville ou faulxbourgs par devant les dits eschevins . . . . VI d.
Au greffier pour enregistrer le dit mandement . . . . XII d.
Aux procureurs du dit auditoire pour

[1] C'était à la *halle* devenue plus tard l'hôtel de ville, que les échevins tenaient leurs *plaids* ou leurs audiences.

[2] Insolvables.

[3] On sait que les échevins avaient la *haute* et la *basse* justice dans la ville et dans la banlieue de Béthune. Ils connaissaient de toute espèce de *clain* et statuaient sur toutes les actions personnelles, mobilières et réelles. Un placard de Charles-Quint de 1549, porte : « Les échevins de Béthune ont corégion et gouvernement, ensemble l'administration de la justice d'icelle ville et la connaissance et juridiction de toutes actions et matières réelles, personnelles, criminelles et civiles, traitables devant eux, selon la concession des privilèges d'icelle ville, tant entre leurs bourgeois et leurs manants que autres parties litigentes. » Une sentence du 13 Février 1555 du Conseil d'Artois, confirmée par lettres du Roi d'Espagne du 3 Mars 1564 ordonna aux officiers de la Gouvernance de laisser le Magistrat de Béthune jouir de ses privilèges, notamment de celui de connaître en premier instance, à la conjure du gouverneur ou de son lieutenant et du prévôt des clains, des délits criminels et actions civiles de tous les bourgeois. (Archives municip. de Béthune, *Registre aux privilèges,* f[ies] 220, 223, 303 et 305.)

chascune journée qu'ils plaideront. . . . . . . vi d.
Aux eschevins pour chascun serment qu'ils recepvront au dict auditoire par mandement . . . . vi d.
Au dict greffier pour les lettres de conclusion faicte au dict petit auditoire non excédent x livres . . . . xii d.
A luy pour celles dudit mandement aussy xii d.
A luy pour chascune cause nommé au dit auditoire . . . . vi d.
A luy pour enregistrer les arrets et les caucions pour avoir main levée de leurs corps et assignation de jour. . . . . xii d.
A luy pour le registre des causes du dict arrest ou empeschement au jour suyvant . vi d.
A luy pour chascun extraict qu'il fera pour wider les procets et différens. . . . . xii d.
A luy pour oyr et mettre par escript les deppositions des tesmoings oys en enqueste, de chascune personne . . . . vi d.
Aus dits eschevins pour estre présents et nommer les dites deppositions de chascune personne, aussy. . . . . vi d.
Au dit greffier pour oir d'office serment, sentence interlocutoire . . . . vi d.[1]

[1] D'après ce tarif les frais pour un procés au petit auditoire se décomposeraient ainsi en monnaie actuelle :

Au sergent : Pour son assignation.			6f.20
Au greffier : Pour enregistrement de l'assignation .			1 08
	id.	des conclusions .	1 08
	id.	des cautions . . .	1 08
	id.	de chaque cause .	0 54
	id.	des causes de la prise de corps.	0 54
	id.	d'un extrait . . .	1 08
	id.	de chaque déposition	0 54

Aus dits eschevins pour estre présents .	vi d.
Au dit greffier pour chascune déclaration de deppens	vi d.
Aus dits eschevins pour avoir taxé les dits despens	vi d.
Au dit greffier pour les lettres de sentence et de taxe des despens.	xii d.
Aus dits eschevins pour chascun sceau [1] qu'ils apposeront ausd. lettres, a chacun vi d., qui font	xii d.

Pour les plais de l'eschevinage [2].

Au greffier pour chascune présentation .	xii d.
Pour chascun acte	xii d.

Déclaration des dépens	0	60
Sentence et taxe des dépens	1	08
Aux échevins : Réception d'un serment	0	54
id. d'un témoignage	0	54
Sentence interlocutoire.	0	54
Taxe des dépens.	0	54
Sceau	1	08
Chaque plaidoirie du *procureur* seulement	0	54

On voit qu'il n'est pas exact de dire, comme l'avance M. le chanoine Cornet *(Hist. de Béth.,* t. II, p. 93), que les échevins rendaient la justice gratuitement. Non seulement ils avaient droit à des honoraires en matière civile ; mais, en matière correctionnelle, ils percevaient, à leur profit, une partie de l'amende qu'ils prononçaient, généralement 5 sous. (V. notre *Notice sur la loi de coutume de la ville de Béthune du 2 Mai 1334.* — *Bulletin,* t. IX, p. 66 et suiv.)

[1] Il s'agit du petit sceau ou *scel aux causes* décrit par Demay, *Sceaux d'Artois,* n° 1032.

[2] Il y a lieu de rappeler qu'il y avait à Béthune trois juridictions : celle du seigneur, celle des échevins et celle de la collégiale ; gouvernance, échevinage, justice temporelle du chapitre. L'échevinage et la justice du chapitre ressortissaient

Pour chascune journée d'enqueste. . . .	v s.	
Aus dits eschevins pour chascune journée que [ils jugent] en commun	x s.	
Aus dits eschevins pour chascune journée de collation aussy en commun	x s.	
Au dit greffier pour pareille cause. . . .	v s.	
Au dit greffier pour chascun rolle de coppie de procès-verbal		xii d.
Pour aussy chascun rolle des noms et surnoms des tesmoings oys en enqueste . . .		xii d.
Pour le gros des dites enqueste de chascun rolle	ii s	
A luy pour chascune sentence interlocutoire et deffinitive.	v s.	
A luy pour chascune journée d'information, interrogation, recollement et confrontations	v s.	
Au dit greffier pour chacun rolle de coppie des dits despens de procez faict		xii d.
A luy pour la présentation de la cause. .		xii d.
Au dit procureur pour sa conclusion. . .	iiii s.	
Au dit greffier pour la sentence	v s.	
A luy pour . . . . et perte des procès à la . . . . par appel.	v s.	
Au dit sieur lieutenant [1] pour chascun sceau [2] qu'il apposera aus dites sentences,		

à la gouvernance, et celle-ci, à son tour, en appel, à la gouvernance d'Arras, et en dernier ressort au conseil d'Artois.

[1] Il s'agit du lieutenant du gouverneur, qui, on le sait, remplaçait celui-ci dans les fonctions judiciaires dont il avait hérité des anciens baillis. Les échevins jugeaient à sa *conjure* et leurs sentences étaient authentiquées de son sceau en même temps que du scel aux causes. Les « *lettres d'arrêt* » portaient seulement ce dernier sceau.

[2] C'est le sceau du bailliage de Béthune, décrit par Demay, *Sceaux d'Artois*, nos 1368 et 1369.

tant interlocutoires [que] deffinitives es matieres criminelles et civilles saulf en matiere d'arrest . . . . v s.

Aus dits eschevins pour aussy chascun sceau qu'il apposeront a toutes les lettres de sentence et d'arrests . . . . v s.[1]

Sallaires des Procureurs aux grands plais de l'eschevinage.

Pour chascune conclusion de la venue en court et de despens . . . . IIII s.

[1] Soit :

Honoraires	du *lieutenant* :	Pour droit de scel	5	17
id.	du *greffier du Roi* :	Pour chaque jour d'interrogatoire . . .	5	17
		Pour ses conclusions .	4	14
id.	des *échevins* :	Pour chaque vacation d'un jour	10	35
		Pour chaque jour de présence aux plaids . . .	10	35
		Droit de scel, pour chaque sceau	5	17
id.	du *greffier* :	Appel de la cause	1	08
		Pour chaque acte de procédure	1	08
		Pour chaque journée de présence à l'enquête . . .	5	17
		Pour chaque journée de présence aux plaids. . . .	5	17
		Copie du procès-verbal, par rôle	1	08
		Grosse de l'enquête. . . .	2	70
		Sentence.	5	17
		Pour chaque journée d'assistance à l'interrogatoire.	5	17
		Rôle des dépens	1	20

Pour chascune journée de plais . . . . . II s.
Pour chascune journée extraordinaire. . IIII s.
Pour chascün rolle de mesmoire escript en bonnes lettre et ayans les lignes contenues es ordonnances . . . . III s.
Pour chascun rolle d'addition aussy. . . III s.
Pour chascun rolle de responses et ..... par responses. . . . . II s.
Pour chascun rolle de reproise . . . . . II s.
Pour aussy chascun rolle de S.... aussy II s.
Pour chascun rolle et feuillet d'inventaire XVIII d.
Pour chascun feullet et coppies des dites escripfures[1] . . . . XII d.

Touchant les Sallaires du dit s^r lieutenant, procureur du Roy, eschevins et greffier[2], pour les appellations au droit et prinses de corps.

Au dit sieur lieutenant pour chascune prinses de corps. . . . . V s.
Aux sergans pour les assister, aussy . . V s.
Aux dits sergans pour appeler au droit les fugitif, pour la première tierchaine . . XII d.

[1] Honoraires des procureurs :

Pour chaque déposition de conclusions	4	14
Par journée d'assistance aux plaids.	2	07
Par journée d'assistance extraordinaire	4	14
Pour le mémoire, par rôle	3	10
Réplique, par rôle	2	07
Autres reprises.	2	07
Inventaire, par rôle	1	80
Pour les autres écritures, par feuillet.	1	08

[2] Le greffier, préposé à la garde des archives de la ville, était chargé de la rédaction des délibérations, sentences ou jugements des échevins, des lettres d'héritage et procurations, de l'inscription des noms des bourgeois, des actes relatifs au renouvellement de la *loi, etc.*

Au dit greffier pour enregistrer le deffault requis par le dit procureur		xii d.
Au dit procureur du roy pour estre present	ii s.	
Aus dits eschevins presens et adjugé le dit deffault en commun	iiii s.	
Pour la seconde tierchaine aux dessus dits, pareil salaire.	viii s.	
Pour la troisième, comme dessus	viii s.	
Pour la premier xv^ne aux dits sergans. .	ii s.	
Au dit greffier.	ii s.	
Au dit procureur du roy.	iiii s.	
Aus dits eschevins	viii s.	
Pour la seconde quienzaine aus dits susdits.	xvi s.	
Pour la troisième et derniere, pareille somme de.	xvi s.	
Aud. procureur pour chascune journée de recollement des tesmoins.	v s.	
Aus dits eschevins présens en commun .	x s.	
Aud. greffier pour rediger par escript . .	v s.	
A luy pour la présentation de la cause. .		xii d.
Aud. procureur pour sa conclusion . . .	iiii s.	
Aud. greffier pour la sentence	v s.	
Aud. s^r lieutenant pour son scel	v s.	
Aus dits eschevins, aussy	v s.[1]	

[1] Soit :

1° *Au lieutenant du gouverneur :*

Pour chaque arrestation.	5	17
Pour droit de scel.	5	17

2° *Au procureur du roi :*

Réquisition de défaut contre une partie	2	06
— après trois jours de non comparution .	8	24
— 3me défaut	id.	
Pour non comparution dans la 1re quinzaine. . . .	4	12
— dans la 2me —	16	48
— dans la 3me —	id.	

Sallaires des Decrets et Distributions [1].

Au dit greffier pour les lettres du dit decret	LX s.
A luy pour les lettres de demeure	V s.
Pour les lettres de distribution	V s.
Aud. s' lieutenant pour chascun sceau	V s.
Aus dits eschevins aussy	V s.
Aus dits eschevins pour chascune journée de distribution	X s.
Aud. greffier	V s.
Aud. s' lieutenant	X s.
Aud. procureur du roy	V s.
Au dit greffier pour les droits de namptissement de chascune livre de gros	XII d. [2]

Recollement des témoins	5	17
Conclusions	4	14
3° *Aux échevins :*		
Pour défaut adjugé	4	14
Pour défaut après 3 jours de non comparution	8	24
— après 6 jours	8	24
Défaut de la 1re quinzaine	8	24
— de la 2me quinzaine	16	48
— de la 3me quinzaine	16	48
Par journée d'audience	10	35
4° *Aux sergents :*		
Pour chaque arrestation	5	17
Pour citation dans les 3 jours	1	10
Pour 2e citation après la première quinzaine	2	06

[1] On appelait *décret* une expropriation sur saisie. Le décret était suivi d'adjudication et les deniers en provenant étaient distribués aux créanciers. Les lettres de décret étaient rendues exécutoires par l'apposition du sceau de la gouvernance.

[2] Au *Lieutenant du gouverneur :*

Pour distribution après expropriation	10 f.	35
Pour droit de scel	5	17

Sallaires des dessaisines et saisines[1].

Au dit s' lieutenant pour recevoir la dessaisine et bailler la saisine ou rapport d'aucuns heritaiges vendus	IIII s.
Aus dits eschevins pour recepvoir le contract, estant à deux, a chascun II s., est. . .	IIII s.
Au procureur pour soy dessaisir en vertu de procuration	IIII s.
Au dit s' lieutenant pour son seel	V s.
Aus dits eschevins, aussy [2]	V s.

Procureur du Roi :		
Journée passée à la distribution	5	17
Echevins :		
Par journée passée à colloquer les créanciers dans la distribution des deniers.	10	35
Greffier :		
Expédition du décret ou sentence d'expropriation .	61	85
Lettres de mise en demeure	5	17
id. de distribution.	5	17
Par journée d'assistance à la distribution	5	17

[1] La *saisine* est l'investiture donnée par le seigneur d'un héritage dont on a fait l'acquisition. La *dessaisine* est l'opération inverse. Par une fiction du droit féodal le vendeur ou le donateur d'un immeuble relevant du seigneur de Béthune devait s'en dessaisir entre les mains du lieutenant du gouverneur qui représentait le seigneur. Celui-ci à son tour *saisissait,* c'est-à-dire investissait le nouvel acquéreur, ce qui donnait lieu à paiement de divers profits. Les héritages situés dans le *pouvoir* de la ville devait être *werpis* en pleine halle, pardevant les échevins.

[2] Une sentence arbitrale de 1421 avait décidé que le bailli (ou son lieutenant) et les échevins scelleraient ensemble les dessaisines et les saisines tenues du seigneur et les sentences y relatives (d'Héricourt, *Hist. de Béthune,* Dict. hist. et arch. *Béthune,* t. I, p. 106).

Aud. greffier pour les dites lettres [1] . . . v s.
Aud. greffier pour le registrer et faire la minute . . . . III s.[2]

Sallaires des Contracts passés pardevant eschevins [3].

Aus dits eschevins pour recepvoir les contracts, obligations, attestations et certiffications, estans en halle, a chascun XII d. est	II s.	
Au dit greffier pour la minute.		XII d.
A luy pour le gros des dites procurations	V s.	
Aus dits eschevins pour le scel en cas qu'ils ne soient bourgeois, parce que bourgeois ne doivent aucune chose.	V s.	
Aud. greffier pour les lettres d'attestation, certiffication et aultres semblables . .	II s.	VI d.
Pour la minutte.	XII d.	

Aus dits eschevins pour le scel es dites

[1] Le contrat de vente.

[2] Soit :

Au lieutenant :

Pour réception de la dessaisine et ensaisinement. .	4	14
Pour apposition de son sceau	5	17
Aux échevins :		
Pour le contrat d'aliénation	4	14
Pour apposition de leur sceau	5	17
Au greffier :		
Expédition des lettres de dessaisine.	5	17
— — de saisine	5	17
Enregistrement et minute	3	10

[3] C'est devant les échevins que se passaient les actes de juridiction gracieuse, tels que contrats à titre gratuit et onéreux, procurations, actes d'entravestissements, cessions de droits, ventes de meubles, d'immeubles et de rentes, ouvertures de successions, inventaires, actes d'acceptation et de répudiation, testaments, fidéicommis, substitutions, *etc.* (V. *Invent. des Arch. municipales de Béthune,* FF. 7, 9 et 10.)

lettres [1]	II s.	VI

Sallaires es parties formees.

Pour chascune partie formee, en cas qu'ils ne soient bourgeois, XIX sols [2]; à savoir :

Au dit sr lieutenant	V s.	
Aus dits eschevins en commun	VI s.	
Au dit procureur du Roy.	IIII s.	
Au dit greffier pour le registre	IIII s.	
Et estans bourgeois nest deu que au dit greffier que		XII d.

Sallaires des Curatelles.

Pour l'acte de curatelle est deu XIIII sols [3], assavoir :

Aus dits eschevins.	VI s.
Au dit procureur du Roy	IIII s.
Au dit greffier pour le registre.	IIII s.
Pour les lettres, au dit greffier.	V s.
Aus dits eschevins pour le scel	V s.

Pour l'intérinement des lettres pareillement.

Au procureur du roy pour accorder l'intérinement des lettres en forme d'auctori-

[1] Valeur relative

Aux échevins :

A chacun 2 sols, soit pour 2 échevins.	4	07
Apposition du sceau, sauf pour les bourgeois . . .	5	17
Scel des certificats et attestations.	2	66
Au greffier :		
Minute des contrats	1	10
Grosse d'une procuration	5	17
Grosse des certificats et attestations	2	66
Minute.	0	55

[2] 19 fr. 66.

[3] 14 fr. 50.

sation [1] . . . . v s.

Aus dits eschevins présens a la dite présentation en commun . . . . x s.

Aud. greffier pour registrer les accords . v s.

Pour le gros des dites lettres audit greffier v s.

Au dit sr lieutenant pour le scel . . . . . v s.

Aus dits eschevins pour apposer le scel de la dite ville. . . . . v s.

Sallaires du contract d'entravestissement [2].

Aus dits eschevins pour recepvoir en halle ledit contract, estans en nombre de sept. . . . . x s.

Aud. greffier pour le registre des minutte IIII s.

A luy pour les lettres . . . . v s.

Aus dits eschevins pour le scel . . . . . v s.

Pour le droict du cepier [3].

Pour la garde d'un prisonnier, par jour . VI d.

Pour luy fournir paille, bierre, pain et

[1] Il s'agit de l'acte par lequel le curateur donne son autorisation à l'incapable.

[2] C'est l'acte par lequel deux époux *s'entrevêtissent,* c'est-à-diro s'instituent mutuellement pour le cas où ils n'auraient pas d'enfants à leur décès. C'est une donation contractuelle. Eu égard à l'importance de l'acte, il fallait sept échevins pour le recevoir, tandis que deux étaient suffisants pour les contrats ordinaires. Ils avaient droit à des honoraires de 10 fr. 35, plus 5 fr. 15 pour le scel. Le greffier touchait 5 fr. 17 pour la minute de l'acte et 4 fr. 12 pour son enregistrement.

[3] Le *cépier* était le gardien de la prison de la ville. C'est lui qui nourrissait les prisonniers à forfait, au tarif ci-dessus. Il touchait par jour : 0 fr. 54 pour droit de garde et 2 fr. 60 pour la nourriture, plus 5 fr. 17 de droit d'écrou. On sait que c'est la chartre d'Eudes de Bourgogne et de Jeanne de France du 27 octobre 1346 qui accorda une prison spéciale aux bourgeois de Béthune. Cette prison fut établie d'abord sous le beffroi, en-

potaige, par jour	II s.	VI d.
Et pour le droict d'entrée et issue par permission	V s.	

Sallaire et taxe des despens.

Aus dits eschevins et greffier pour chacun rolle de despens.		XII d.
dont le dit greffier a le tierch et les dits eschevins les deux aultres.		
Pour les lettres de taxe	V s.	
Pour le scel au dit s^r lieutenant	V s.	
Aus dits eschevins aussy	V s.	
Au dit greffier pour le grand .... aus dits eschevins et de chascun rolle excédant . .		XII d.

Sallaires pour desceller es biens d'un deffunct[1].

A mons^r le lieutenant pour mectre sousceau aux biens delaissez par ung deffunct .	V s.
Au procureur du roy pour estre present.	V s.
Aux échevins	X s.
Au greffier	V s.
Audit s^r lieutenant pour les desseeller . .	V s.[2]

suite rue du Carnier, puis dans la rue des Treilles, à l'entrée du marché au poisson.

Avant l'octroi du privilége qui précède, les prévenus et les condamnés étaient enfermés à la prison du château. Les profits qui en résultaient, au droit de ceppage, appartenaient au seigneur. Ils étaient affermés pour la somme annuelle de XXVIII l., payable en trois termes. (Bib. Nat. Mss. *Comptes de la baillie de Béthune,* année 1318, f^lo 3.)

[1] L'apposition des scellés après décès était faite par le lieutenant du gouverneur en présence de plusieurs échevins et du procureur du Roi; leur levée était faite par le même lieutenant.

[2] Archives municipales de Béthune, *Registre AA. 5,* premiers feuillets.

Nous donnons, comme appendice, le tarif des honoraires alloués aux officiers de la *gouvernance.* Ce tribunal, à la fois de

1re instance et d'appel (c'est à lui que ressortissaient en appel les sentences des échevins), avait son siège sur la Grand'Place de Béthune, au n° 13. Le tarif ci-dessous est de 1579. A cette époque le sou valait environ 0 fr. 16 en valeur intrinsèque et 0 fr. 64 en valeur relative.

SALAIRE DES OFFICIERS DE LA GOUVERNANCE DE BÉTHUNE

Résolutions sur le faict des journées demandées par les officiers de la Gouvernance de Béthune.

Au lieutenant, quant il va hors de sa résidence, es limites de la gouvernance.	XXIII s.
— et hors des limites	XXXII s.
Aux procureur, conseiller et receveur, par jour.	XVI s.
Hommes de fief, par jour :	
dans les limites	XVI s.
en dehors.	XXIII s.
Au substitut du procureur	XII s.
hors des termes	XVI s.
Aux sergents	XII s.
hors des termes	XVI s.
Les eschevins.	XII s.
Le greffier	XII s.
hors des termes	XVI s.
Au messager à pied. . . . par jour.	VIII s.
id. à cheval	XII s.
id. hors des limites	XVI s.
Prinses en la ville et dont s'ensuivra punition criminelle	X s.
— et hors la ville	XVI s.

Ainsi ordonné et résolu au grand bureau de la chambre des comptes à Lille le 4 Février xve soixante dix neuf.

DE MORIAME.

(Archives natles P. 2050.)

Saint-Omer, Imp. H. D'HOMONT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 10 juin 1895.

Président : M. l'abbé BLED.

A cause des fêtes de la Pentecôte, la réunion a été remise, conformément au règlement, au deuxième lundi du mois.

La séance s'ouvre à 8 h. 20. En l'absence de M. le Secrétaire général et des autres membres du bureau empêchés, M. le Président donne lecture du procès-verbal de la réunion précédente, qui est adopté sans observation.

Dons, hommages, échanges.

— *De la part des auteurs :*

Les Artistes artésiens au Salon de 1895 *et à l'Exposition de la Société nationale des Beaux-Arts*, par M. F. de Monnecove, membre titulaire de la Société des Antiquaires de la Morinie.

La citadelle de Doullens sous la Terreur récit d'un dé-

tenu, édité par M. Aug. Braquehay avec une introduction par M. Henri Potez.

— *De la part des Sociétés savantes françaises :*

Auxerre (Yonne). Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 1894, 48e volume, 18e de la 3e série.

Boulogne-sur-mer (Pas-de-Calais). Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-mer, mars-avril 1895, t. XXXI, n° 2.

Caen (Calvados). Congrès archéologique de France, LIXe session. Séances générales tenues à Orléans en 1892 par la Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments, 1894.

Cahors (Lot). Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, t. XIX, 1er à 4e fascicules, 1894.

Château-Thierry (Aisne). Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, année 1893.

Cherbourg (Manche). Mémoires de la Société nationale académique de Cherbourg, 1891-95.

Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, 2e série, nos 3-4, mars-avril 1895.

Guéret (Creuse). Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, 2e série, t. III, 6e de la collection, 2e Bulletin 1894.

Moulins (Allier). Bulletin de la Société d'émulation et des beaux-arts du Bourbonnais, 3e livr. octobre 1894.

Nantes (Loire-Inférieure). Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du départemt de la Loire-Inférieure, t. XXXIII, 1894, 2e semestre.

Orléans (Loiret). Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. XXV, n° 154, 3e et 4e trimestres 1894.

Paris (Seine). Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, t. V, 4e série, novembre-decembre 1894.

— Revue de la Société des études historiques, 4ᵉ série, t. XII, 1894.

Poligny (Jura). Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, juillet à décembre 1894, janvier à juin 1895.

Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord). Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, nᵒ 5, 1895.

— *De la part des Sociétés savantes étrangères* :

Bruges (Belgique). Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre, 5ᵉ série, t. VI, 43ᵉ volume de la collection, 1893 ; 5ᵉ série, t. VII, 44ᵉ de la collection, 1894.

Liège. Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège, t. VIII, 1894.

Philadelphie (Amérique). Proceedings of the American philosophical society held at Philadelphia for promoting useful knowledge, vol. XXXII, may 1893, nᵒ 143 ; volume XXXIII, july to december, 1894, nᵒ 146.

Abonnements.

Annuaire de la Société française de numismatique, mars-avril 1895.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 26ᵉ année, mai 1895.

Journal des Savants, mars-avril 1895.

Polybiblion, Revue bibliographique universelle. — Partie littéraire, 2ᵉ série, t. 41, 73ᵉ de la collection, 5ᵉ livraison, mai 1895. — Partie technique, 2ᵉ série, t. 21, 75ᵉ de la collection, 5ᵉ livraison, mai 1895.

Romania, recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, nᵒˢ 93-94, janvier-avril 1895.

Correspondance.

1° Par lettre du 8 mai 1895, M. le Cᵗᵉ Edmond du Tertre remercie la Compagnie qui l'a élu membre honoraire.

2° La Société des Antiquaires de Londres accuse récep-

tion, en date du 25 mai, des 169e et 170e livraisons du *Bulletin historique*.

3° Avis de M. l'inspecteur des travaux historiques de la ville de Paris faisant connaître qu'aux termes d'un arrêté du 27 mai 1895, M. le Préfet de la Seine a concédé à la Société des Antiquaires de la Morinie un exemplaire de l'*Épitaphier du vieux Paris*. M. le Secrétaire général a adressé à ce sujet à M. le Préfet de la Seine les remerciements de la Compagnie.

Nomination d'un Secrétaire adjoint.

A la suite des explications données par M. le Secrétaire général, desquelles il résulte que des raisons diverses l'empêchent de surveiller régulièrement l'expédition des affaires courantes de la Société, la Compagnie décide de faire l'application de l'article 7 du règlement sur la nomination d'un Secrétaire adjoint pouvant suppléer le Secrétaire général en cas d'empêchement. Les membres consultés à ce sujet désignent M. Justin de Pas pour remplir ces fonctions.

Élection d'un membre correspondant.

L'ordre du jour appelle l'élection de M. Rodière, proposé à la dernière séance. Le candidat ayant réuni la majorité des suffrages, est proclamé par M. le Président membre correspondant. Avis lui sera donné de sa nomination.

Chartes de Saint-Bertin.

La publication du dernier fascicule du 3e volume des *Chartes de Saint-Bertin* est achevée. Les exemplaires sont entre les mains de M. le Secrétaire archiviste qui les distribuera à la prochaine séance. La Compagnie décide que le prix de ce fascicule sera fixé à six francs. La remise de libraire sera de 25 °/o sur ce prix.

Communications.

M. Fernand Donnet, bibliothécaire de l'Académie royale d'archéologie d'Anvers, communique une note relevant,

d'après le *Scabinale Protocolen, sub may et Niesen* (vol. II f° 50, archives communales d'Anvers) une lettre du 23 octobre 1585, des bourgmestre et échevins de cette ville, concernant Pierre Peuplu, natif de Saint-Omer, marchand de grains, habitant Anvers. Cette note sera jointe à d'autres communications précédemment envoyées par M. Donnet, pour les réunir, s'il y a lieu, en une étude plus complète sur les relations commerciales qui ont existé entre Saint-Omer et Anvers.

M. Charles de Pas présente à la Compagnie une boîte en cuivre argenté, de forme sphérique, s'ouvrant par le milieu, avec couvercle ajouré, posée sur une plaque carrée formant pied. Cette pièce d'orfèvrerie, appartenant au Musée de Saint-Omer, est de l'époque Louis XV, et porte, gravées sur le couvercle, des armoiries surmontées d'une couronne de marquis. Cet objet, qui paraît avoir servi de brûle parfums, sera examiné plus attentivement par quelques membres qui en rechercheront la provenance ainsi que la détermination des armoiries.

M. l'abbé Bled fait passer sous les yeux de ses collègues un sceau trouvé à Thérouanne. Ce sceau du XVe siècle, en très bon état de conservation, porte des armoiries écartelées aux 1 et 4 de trois croissants posés 2 et 1 qui peuvent être de Coubronne (D. Le Pez), aux 2 et 3 de deux billettes et de deux étoiles posées 2 et 2.

Légende : Enguerand (?) LONCLE. Diamètre : 28 millimètres.

Lecture.

M. l'abbé Bled donne lecture de notes prises aux Archives départementales sur les relations de la ville de Calais et du poète du Belloy, à la suite de sa tragédie : *le Siège de Calais,* représentée en 1765. Ces notes, coordonnées d'une façon intéressante, donnent un aperçu de l'enthousiasme causé à Calais par l'apparition de cette tragédie qui valut à son auteur le titre de citoyen de Calais,

la remise de ce titre enfermé dans une boite en or et la commande de son portrait qui devait orner une des salles de l'échevinage. Mais les retards apportés dans l'exécution de ce portrait, la difficulté de trouver un emplacement assez grand pour le recevoir et les embarras financiers auxquels la ville était alors aux prises semblaient avoir refroidi ce premier enthousiasme. Les extraits de correspondance cités par l'auteur donnent de curieux détails sur les démarches et les difficultés d'exécution qui ont eu lieu à ce sujet.

La séance est levée à 9 h. 40.

Séance du 1er juillet 1895.

Président : M. l'abbé BLED.

Secrétaire : M. Justin DE PAS.

La séance s'ouvre à 8 h. 10 par la lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui est adopté sans observation.

Dons, hommages, échanges.

— *De la part du Ministère de l'Instruction publique :*

Comité des travaux historiques et scientifiques. Liste des membres titulaires, honoraires et non résidants du Comité, des correspondants honoraires et des correspondants du Ministère de l'instruction publique des sociétés savantes de Paris et des départements, 1895.

— *De la part des auteurs :*

Les grandes orgues de la cathédrale d'Amiens, leur établissement, leurs vrais fondateurs (seconde note), par M. P.-J. Darsy, membre titulaire résidant de la Société des Antiquaires de la Picardie, 1895.

Carte des anciens diocèses d'Arras, de Boulogne et de Saint-Omer en 1789, avec les divisions actuelles du diocèse d'Arras, 1857, par M. A. Lipsin.

Feudal England, historical studies on the XIth and XIIth centuries by J. H. Round, 1895,

Portrait (photographie) *de M. le chanoine Haigneré,* par M. A. Lormier, artiste photographe à Boulogne-sur-mer.
Notice historique sur la chapelle du Saint Esprit de St-Pol, par E. Edmont. Saint-Pol, 1895.

— *De la part des Sociétés savantes françaises* :

Amiens (Somme). Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1894, n° 4.
Constantine (Algérie). Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique du dép' de Constantine, 8e vol. de la 3e série, 29e de la collection, année 1894.
Grenoble (Isère). Bulletin de l'Académie Delphinale, 4e série, t. VIII, 1894.
Poitiers (Vienne). Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e série, tome VII, 1er trimestre 1895.

— *De la part des Sociétés savantes étrangères* :

Anvers (Belgique). Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique, 4e série, 2e partie, XXI, 1895.
Bruxelles (Belgique). Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles, t. IX, 1re livraison, janvier 1895.
— Annuaire de la Société d'archéologie de Bruxelles, t. VI, 1895.
— Analecta Bollandiana, tomus XIV, fasc. 2, 1895.
— Bulletins des Commissions royales d'art et d'archéologie, 31e année, nos 1 à 12, 1892; 32e année, nos 1 à 12, 1893.
Gand. Bulletin du Cercle historique et archéologique de Gand, n° 3, 1895.
Nivelles. Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles, t. V, 4e livraison.

Abonnements.

Bibliothèque de l'École des Chartes, LVI, 1re et 2 livraisons, janvier-avril 1895.
Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 26e année, juin 1895.
Polybiblion, Revue bibliographique universelle. Partie littéraire, 2e série, t. 41, 73e de la collection, 6e livrais.

juin 1895. — Partie technique, 2e série, t. 21, 75e de la collection, 6e livraison, juin 1895.

Revue de l'Art chrétien, 5e série, 1895, t. VI, 3e livraison.

Correspondance.

Accusés de réception :

1° De M. le Ministre de l'Instruction publique, de 102 exemplaires des *Chartes de Saint-Bertin*, tome III, 3e fascicule, destinés à être transmis à des sociétés savantes, et de 5 exemplaires destinés à la Bibliothèque des Sociétés savantes.

2° De l'Académie d'archéologie de Belgique, des 171e, 172e et 173e livraisons du *Bulletin historique*.

3° De The American Philosophical Society, des 171e et 172e livraisons.

4° De The Society of Antiquaries of London, des 171e et 172e livraisons.

— M. Rodière remercie la Société qui l'a élu membre correspondant et lui promet sa collaboration active.

— Circulaire du 10 juin du Ministre de l'Instruction publique annonçant que la 20e session des Sociétés des Beaux-Arts des départements s'ouvrira à l'École des Beaux-Arts le 7 avril 1896 en même temps que la réunion des Sociétés savantes. Les mémoires préparés en vue de cette session devront lui être adressés à la direction des Beaux-Arts avant le 1er février 1896, et ne devront pas excéder une longueur représentant à l'impression plus de vingt pages du format du compte-rendu.

— M. Vaillant, de Boulogne-sur-mer, transmet à la Société l'ouvrage « *Feudal England* » offert par l'auteur, M. Horace Round, membre correspondant. Ce travail contient des documents importants des XIe et XIIe siècles, parmi lesquels quelques-uns intéressent les environs de Saint-Omer et l'abbaye de Saint-Bertin. Des remerciements seront envoyés à M. Round pour son envoi.

— M. A. Lormier, photographe éditeur à Boulogne-sur-mer, fait hommage à la Société d'une grande

photographie de M. le chanoine Haigneré. Ce beau portrait, d'une exécution très artistique, est accueilli avec un vif plaisir par la Compagnie qui sera heureuse de conserver ce souvenir du savant qui a été pendant longtemps son collaborateur. Le Secrétaire se charge de remercier M. Lormier de son gracieux envoi.

— Demande de souscription pour l'érection en l'église de Flêtre (Nord) d'un monument à la mémoire de Jacques de Meyere. Ce projet, organisé par le Comité flamand, est patronné par un Comité composé des membres les plus notables des sociétés savantes de la Flandre. M. l'abbé Bled, membre du Comité, en sa qualité de Président de la Société des Antiquaires de la Morinie, expose que la Compagnie ne peut se désintéresser de la personnalité de l'historien de la Flandre dont les travaux sont si souvent consultés par les travailleurs de ce pays. Il rappelle à ce sujet l'étude du Père Dusart sur le manuscrit de de Meyere existant à la Bibliothèque de Saint-Omer (*Bulletin* t. VIII, livraisons 148 et 149). Les membres, consultés à ce sujet, estiment qu'il y a lieu de faire figurer la Société des Antiquaires de la Morinie sur la liste d'adhésion et votent à cet effet une souscription de cinquante francs.

Congrès des Sociétés savantes en 1896.

M. le Secrétaire donne lecture de la circulaire ministérielle accompagnant l'envoi du programme du 34e Congrès des Sociétés savantes qui s'ouvrira à la Sorbonne le 7 avril 1896. Les manuscrits devront être envoyés avant le 15 janvier 1896 au 1er bureau de la Direction du Secrétariat et de la Comptabilité.

M. le Ministre insiste particulièrement sur l'invitation qui a été faite aux Sociétés savantes de participer à la rédaction du programme, et il exprime le désir que des questions dues à leur initiative soient proposées en plus grand nombre aux sessions suivantes.

Le programme reproduit en grande partie celui de l'année dernière qui a été imprimé *in extenso* dans le *Bulletin* (170e livraison, pp. 361 et suiv.).

Dans la Section d'histoire et de philologie, on a supprimé l'ancien 2° relatif aux anciens livres de raison et de compte, question à laquelle la Société a répondu en 1887.

On a ajouté trois nouvelles questions :

3° Indiquer les archives particulières renfermant des correspondances ou des documents relatifs à l'histoire politique, administrative, diplomatique ou militaire de la France.

11° Indiquer comment les nouvelles politiques et autres de la France et de l'étranger se répandaient dans les différentes parties du royaume, du xv° au xvii° siècle.

13° Rechercher, d'après un ou plusieurs exemples particuliers, comment furent organisées et comment fonctionnèrent les assemblées municipales établies conformément à l'édit de juin 1787.

Dans la Section d'archéologie, trois nouvelles questions sont posées :

5° Signaler les documents épigraphiques, les monuments figurés (statues, bas-reliefs, bronzes, ustensiles, etc.), déplacés ou transportés hors de France. Dresser pour chaque localité une liste donnant la description des objets, la date de leur enlèvement, le nom du musée ou de la collection où ils sont actuellement conservés et leur biographie.

Il existe dans les musées d'Europe, et principalement en Angleterre, des monuments trouvés en Gaule. La vallée du Rhône, et en particulier les villes de Lyon, Vienne, Nîmes, Arles, Marseille, en ont fourni un grand nombre. Il serait intéressant de signaler ces monuments d'une façon méthodique. Il faudrait indiquer également ceux qui ont disparu et dont la trace est perdue ; s'il en existe des dessins ou des photographies, il est indispensable de les mettre en lumière en y joignant tous les renseignements utiles. Le Comité ne demande pas un catalogue complet, mais prie instamment les archéologues de faire connaître ce qu'ils savent à propos de ces monuments déplacés. La question s'applique également aux antiquités du nord de l'Afrique.

14° Rechercher les centres de fabrication de la céramique, soit punique, soit romaine, dans l'Afrique ancienne.

17° Signaler, dans chaque arrondissement ou chaque ville de France, les monnaies gauloises qu'on y recueille dispersées

isolément sur le sol, ou que les travaux agricoles ou autres mettent au jour.

Il importe de relever et de décrire non seulement les pièces rares ou inédites, mais surtout, dirons-nous, celles qui sont communes, et qu'on connaît par des exemplaires déjà publiés ou conservés dans les musées et les collections. C'est en signalant les pièces qu'on trouve plus abondamment et plus particulièrement dans telle ou telle région ou localité, qu'on parviendra à fixer et à préciser l'attribution de nombreux groupes de monnaies gauloises qu'on hésite à donner à des peuples voisins et dont l'origine est encore plus ou moins incertaine. Ce relevé, fait avec soin dans tous les départements, permettrait de dresser définitivement la carte numismatique de la Gaule.

Dans la Section des sciences économiques et sociales, on a maintenu les nos 1 à 4 et 6 à 9. Les autres sont remplacés ainsi qu'il suit :

5° Étudier la portée et les effets de la réforme municipale en 1764 ; faire connaître, d'après les archives communales, départementales, les mesures prises pour assurer le fonctionnement des règles édictées.

10° Retracer, au point de vue économique et juridique, l'histoire d'une exploitation minière dans l'ancienne France.

11° Étudier le commerce des métaux précieux à une époque précise ou dans une région déterminée de la France, avant 1789.

12° Exposer les moyens pratiques appliqués, de 1790 à 1799, par les administrations locales, pour parvenir à fixer, dans un département, le chiffre et le mouvement de la population.

13° De l'influence que certains impôts peuvent exercer sur le développement de la population.

14° Étudier d'une manière générale, ou au moyen d'une application, l'assistance par le travail.

15° Étudier en France les changements les plus considérables qui se sont produits dans certaines propriétés rurales : morcellement ou reconstitution des grands domaines. En rechercher les causes et le mode.

16° De la création d'un répertoire universel bibliographique, littéraire, artistique et scientifique, et de la constitution, dans ce but, d'une union entre les divers États.

17° Quelles mesures législatives y a-t-il lieu de recomman-

der pour concilier, à l'égard des aliénés dits criminels, la protection due à la vie des personnes avec le respect de la liberté individuelle? Indiquer et apprécier les systèmes admis, en cette matière, dans les principaux États étrangers.

18° Serait-il utile d'apporter des conditions aux modifications et formalités exigées par le mariage? Quelles devraient être ces modifications?

19° Des systèmes de concessions coloniales et de la législation à leur appliquer.

20° Quelles mesures pourrait-on prendre pour favoriser, en France, la construction d'habitations à bon marché destinées aux ouvriers? Quels emprunts conviendrait-il de faire à cet égard aux législations étrangères?

Enfin la Section de géographie historique et descriptive a conservé les mêmes questions présentées dans un ordre un peu différent.

Candidature.

MM. Pagart d'Hermansart, l'abbé Bled et J. de Pas présentent la candidature, comme membre honoraire, de M. Aug. Braquehay, de Montreuil-sur-mer, membre de la Société d'émulation d'Abbeville. Le vote sur cette candidature est, conformément au règlement, renvoyé à la prochaine séance.

Rapport au Préfet sur les travaux de la Société.

L'ordre du jour appelle la lecture du rapport du Secrétaire général sur les travaux de la Société depuis le mois de juillet 1894. Ce rapport est approuvé par la Compagnie. Il est ainsi conçu :

Saint-Omer, le 1er juillet 1895.

Monsieur le Préfet,

Depuis mon dernier compte-rendu, la Société des Antiquaires de la Morinie a continué l'impression du t. XXIII de ses Mémoires.

Mémoires. — Un nouveau travail relatif à l'histoire des institutions communales y figure, c'est la notice sur les *Procureurs*

de ville à Saint-Omer de 1302 à 1790, par M. Pagart d'Hermansart [1].

Les recherches sur Memlinc et les peintures de l'abbaye de Saint-Bertin qui lui sont attribuées ont trait à deux séries de remarquables peintures qui existaient dans l'ancienne église de Saint-Bertin et qui décoraient un retable et les portes servant à cacher le trésor. On ignore ce que sont devenues les secondes, mais M. Revillion en a retrouvé la description, et la tradition les attribuait au célèbre peintre de Bruges.

M. l'abbé Bled a donné ensuite divers extraits d'un des *Registres au conseil de l'abbaye de Saint-Bertin* conservés aux Archives départementales, et les a publiés sous le titre : *Contribution à l'histoire du siège de Saint-Omer en 1677.* C'est avec raison qu'il écrit que « rien ne saurait nous être indifférent dans » tout ce qui concerne les événements par lesquels la ville de » Saint-Omer est retournée à la France. »

Le tome XXIII des Mémoires est donc très avancé, il se terminera par l'*Épigraphie disparue de la ville de Saint-Omer,* publiée sous la direction de M. l'abbé Bled, qui en a réuni d'ailleurs presque tous les éléments. L'impression est commencée, mais elle exige beaucoup de soin et ne sera terminée qu'à la fin de l'année.

Bulletin historique. — Les quatre livraisons du *Bulletin historique,* n[os] 170 à 174, présentent aussi l'intérêt qui s'est toujours attaché à cette publication, annexe des Mémoires.

Il y a lieu de signaler deux travaux de M. l'abbé Bled : la *Note sur la traduction d'un poëme néerlandais relatif à la bataille de Guinegatte en 1513* (livraison 171), et celle sur *le Péage de Bapaume* où se trouvent indiqués deux textes manuscrits, l'un à la Bibliothèque, l'autre aux Archives de Saint-Omer, inconnus jusqu'ici (livraison 172). On doit à M. Marion un récit des difficultés survenues en 1781 à propos du changement des

[1] Comptes-rendus : *Bibliothèque de l'École des Chartes,* t. LV, 3[e] et 4[e] livraisons, mars-avril 1894, p. 37. — *Polybiblion, partie littéraire,* juillet 1894, p. 88. — *Revue Générale du droit,* année 1895, pp. 470 et 471.

stalles du clergé dans l'église de Saint-Sépulcre (livraison 172). M. le comte de Loisne a donné un *Tarif des frais judiciaires devant l'échevinage de Béthune vers 1525,* document accompagné de notes intéressantes, et qui n'est pas sans quelque analogie avec une ordonnance imprimée rendue en 1546 par Charles-Quint pour l'administration de la justice dans le bailliage d'Arras (livraison 174).

Les sciences auxiliaires de l'histoire ont également occupé la Compagnie qui a publié les sceaux de Jacques de Douai et de Pierre d'Aire, moines de l'abbaye de Saint-Bertin aux XIIIe et XIVe siècles (article de M. Charles de Pas). (livraison 173).

Les procès-verbaux ne sont pas sans présenter aussi quelque intérêt. Tels sont ceux du 29 octobre 1894, p. 401, où il est de nouveau question du précieux volume de la *Bible de Gutemberg* que possède la bibliothèque de la ville de Saint-Omer, à propos d'une communication faite au Secrétaire général par M. Léopold Delisle ; et ceux des 7 janvier et 6 mai 1895 dans lesquels on voit des communications faites par des savants étrangers.

Chartes de Saint-Bertin. — J'ai eu l'honneur d'exposer dans mon précédent rapport l'état de cette publication à la mort de M. le chanoine Haigneré et d'expliquer que la Compagnie n'avait pas hésité à en décider la continuation. Son Président, M. l'abbé Bled, a en effet repris l'œuvre du savant chanoine et a fourni le dernier fascicule du tome III, tandis qu'un autre membre, M. Justin de Pas, se chargeait des tables qui terminent ce volume. C'est avec une vive satisfaction, Monsieur le Préfet, que la Société constate qu'elle a pu continuer ce travail et qu'elle l'offre au Conseil général ; si votre bienveillance et celle de la haute Assemblée départementale continuent à lui être assurées, comme elle l'espère, elle pourra certainement achever la publication de ce Cartulaire qui ne demandera plus qu'un volume. Permettez-moi d'ajouter que le fascicule nouveau est considérable et contient dix feuilles d'impression de plus que le précédent.

Cartulaire de Saint-Barthélemy de Béthune. — Cet ouvrage de M. le comte de Loisne, édité par la Société sans subvention spéciale, est aussi en bonne voie. L'Introduction qui contient

trois feuilles est imprimée ainsi que sept feuilles du texte, ce qui représente 80 pages, soit environ la moitié de l'ouvrage.

Autres travaux. — L'activité de la Compagnie s'est étendue au dehors : M. Charles de Pas, conservateur du musée de St-Omer, a écrit dans le *Bulletin de numismatique,* publié par Serrure à Paris (2me vol. 1893-1894, p. 190-191), une notice avec figure intitulée : *Monnaie inédite de Philippe II, roi d'Espagne, frappée pour l'Artois,* à propos d'une pièce de billon très rare achetée par le musée.

Dans le *Bulletin historique et archéologique du Ministère de l'Instruction publique, 1894,* on trouve trois articles : l'un de M. l'abbé Bled sur l'ancienne *ville de Thérouanne* qui, ainsi que je l'ai annoncé dans mon précédent rapport, avait été lu à la Sorbonne en 1894 ; et deux autres de M. Pagart d'Hermansart ; précédés tous deux d'une appréciation de M. Monod et intitulés : *Deux lettres de princes français aux échevins de Saint-Omer après la mort de Louis X dit le Hutin, pendant la vacance du trône (1316) ;* le second : *Lettres de Philippe V, roi de France, aux échevins de St-Omer pendant la révolte de la noblesse d'Artois contre la comtesse Mahaut, 1317-1319.*

Congrès divers. — M. Charles Legrand a représenté la Compagnie au *Congrès de la fédération archéologique et historique de Belgique* à Mons. Il a assisté aussi, avec M. Decroos, à celui de *la Société française d'archéologie,* qui s'est tenu à Saintes et à La Rochelle.

Distinctions honorifiques. — Enfin je ne dois pas omettre de rappeler que deux des membres de la Compagnie : le Président et le Secrétaire général ont été nommés, le 15 décembre, membres correspondants du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, car M. le Ministre, en accordant ce titre recherché à ces deux membres, paraît avoir voulu honorer la Société tout entière.

Ces travaux, publiés par la Société elle-même ou par le Ministère, cette activité, ces distinctions vous paraîtront peut-être, Monsieur le Préfet, justifier l'intérêt que vous avez bien voulu porter jusqu'ici à notre Compagnie. Permettez-moi donc

de vous prier de vouloir bien proposer à MM. les membres du Conseil général de lui accorder de nouveau deux subventions :

1° L'une de 500 francs pour encouragement à ses travaux ordinaires.

2° L'autre de 500 francs pour la continuation des *Chartes de Saint-Bertin*.

Veuillez, etc.

Le Secrétaire général,
PAGART D'HERMANSART.

Communications.

Un membre signale, dans la *Revue de l'Art chrétien* (tome VI, 3e livraison, mai 1895, pp. 187-189) la description avec planche d'une chape de Guillaume Fillastre au musée de la Halle aux draps à Tournai. Il s'agit là d'une œuvre d'art remarquable au point de vue de la broderie et du souvenir des largesses faites par le célèbre abbé de Saint-Bertin à son église de Tournai quand il fut nommé évêque de ce diocèse.

M. Charles Legrand communique la note bibliographique suivante qui est également intéressante pour l'histoire locale :

M. le baron Amaury de la Grange, le patient érudit, a trouvé dans des archives encore inexplorées de la ville de Tournai, des renseignements inédits sur un nommé Jacques de Saint-Omer, sculpteur tournaisien au XIVe siècle. Dans une étude de 17 pages qu'il a fait paraître dans les *Annales archéologiques de Mons*, il a fait connaître quelques-unes des œuvres de cet artiste dont le nom, croyons-nous, était jusqu'à ce jour resté ignoré dans notre ville dont il portait le nom.

On le voit figurer en 1332 et 1333 dans la corporation des charpentiers de Tournai. En 1326, il avait passé un marché avec les marguilliers de la paroisse Sainte-Marguerite de cette ville pour la confection d'un retable d'autel. De même, dans un contrat passé en 1337, il s'engage à construire le portail de l'église Saint-Quentin, portail dont il avait dressé le plan. Ces

deux contrats nous montrent Jacques de Saint-Omer tout à la fois sculpteur et architecte. Mais c'est surtout comme sculpteur qu'il fut connu de son vivant.

Son testament, daté du 14 octobre 1349, nous fait savoir qu'il avait deux fils. Des difficultés survenues après sa mort nous apprennent qu'il exécuta un retable pour la chapelle des Augustins de Tournai ; son atelier était très important ; s'il exécutait de grand travaux pour les églises, il excellait principalement dans la façon des stalles.

Il nous a paru utile d'indiquer sommairement l'étude de M. de la Grange sur un artiste dont le nom d'origine a brillé d'un certain éclat au XIVe siècle dans la ville de Tournai.

M. l'abbé Bled fait part d'une observation qui lui a été adressée par M. Anatole de Barthélemy, membre de l'Institut, à l'occasion d'une empreinte apposée au revers du sceau de Thierry d'Alsace appendu à une charte de 1157, et reproduite dans la 173e livraison du Bulletin de la Morinie. L'éminent érudit, après avoir lui-même examiné la charte et le sceau, s'est assuré qu'il ne faut pas voir là un contre-sceau de Thierry d'Alsace, mais une empreinte faite, à l'aide d'un cachet chaud, postérieurement au scel de la charte. M. de Barthélemy, pour expliquer cette altération d'un sceau certainement authentique, se demande s'il faut voir là quelque caprice ou marque d'archiviste. Peut-être trouverait-on, pense-t-il, cet écusson dans les armoiries d'une ancienne famille du pays.

M. Rodière, membre correspondant, envoie la note suivante extraite de la *Chronique d'Ignace Crépin*, abbé de Saint-André-au-Bois et continuateur de la chronique de cette abbaye commencée par Nicolas Sédé. Ce renseignement, encore inédit et intéressant pour l'histoire de l'abbaye de Clairmarais, est ainsi conçu :

« 1758. Nouvel abbé et pensions exhorbitantes à Clairmaret. Dom Barthélémy de Laquette, religieux de Citeau et prieur de Cercamp étoit abbé de Clairmaret depuis 24 à 25 ans : il y avoit

été nommé sans élection. Après sa mort, qui arriva cette année, les religieux sollicitèrent vivement et obtinrent élection ; Dom Ignace Hémart religieux de cette maison et l'un des trois élus, y fut nommé, et en même temps chargé de payer annuellement à différentes personnes vingt trois mille quatre cens livres de pension, c'est un coup foudroyant pour cette maison qui n'a qu'environ quarante mille livres de revenu qui prouve avoir quinze mille livres de charges annuelles, trente huit religieux vivans et la pluspart des bastimens tombans en ruine. Le nouveau nommé alla faire ses représentations et resta plusieurs mois à Paris inutilement, on ne luy donna que de l'eau bénite de cour. Il demanda en abandonnans tout le revenu de l'abbaye, une pension alimentaire de 500 l. pour chaque religieux ce qui luy fut refusé : il fit mine pendant long-temps de ne pas vouloir lever son brevet, mais enfin il le leva, mais mal à propos, à mon avis et celuy de bien des gens. »

(*Continuation des Chron. de St-André,* t, II. 2 volumes appartenant aujourd'hui à M. de Lhomel.)

Lecture.

M. l'abbé Bled donne lecture d'un travail de Mgr Dehaisnes intitulé : *Nouvelle étude sur les peintures de l'abbaye de Saint-Bertin attribuées à Memlinc.* Mgr Dehaisnes ne croit pas pouvoir accepter les conclusions émises par M. Revillion[1] contredisant l'attribution qui avait été précédemment donnée au peintre Simon Marmier[2] des peintures du retable de Saint-Bertin. L'examen qu'il a pu faire du manuscrit cité par M. Revillion ne lui semble pas apporter de preuve convaincante, et il met même en doute l'hypothèse du séjour de Memlinc à Saint-Omer et l'existence à l'abbaye Saint-Bertin d'aucune peinture due à cet

[1] *Recherches sur Memlinc et sur les peintures de l'abbaye de St-Bertin qui lui sont attribuées,* par M. C. Revillion. Mém. de la Société des Antiq. de la Morinie, t. XXIII.

[2] *Recherches sur le retable de Saint-Bertin et sur Simon Marmier*, par C. Dehaisnes. Lille 1892.

artiste comme ne s'appuyant pas sur des données assez sérieuses.

La Compagnie écoute avec attention cette lecture très documentée. Toutefois elle regrette qu'elle n'apporte aucun élément nouveau dans la question et que la production de documents plus précis ne puisse éclairer d'une façon définitive ce point de l'histoire de l'art à St-Omer. Le travail de Mgr Dehaisnes est renvoyé à la commission du Bulletin.

Après cette lecture, la séance est levée à 9 h. 45.

Séance du 7 octobre 1895.

Président : M. l'abbé BLED.

Secrétaire : M. J. DE PAS.

La séance s'ouvre à 8 h. 05 par la lecture du procès-verbal de la réunion précédente qui est adopté.

Dons, hommages, échanges.

— *Du Ministère de l'Instruction publique :*

Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1894, n° 3 et 4.

Discours prononcés à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes, le samedi 20 avril 1895, par M. Moissan, membre de l'Académie des Sciences, et M. Poincaré, ministre de l'Instruction publique, des beaux-arts et des cultes, 1895.

Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790, rédigé par M. Jules Finot, archiviste (Nord). Archives civiles, série B, Chambre des comptes de Lille, n° 3390 à 3665, t. VIII, 1895.

— *De la part du Préfet de la Seine :*

Épitaphier du vieux Paris. Recueils généraux des inscriptions funéraires des églises, couvents, collèges, hospices, cimetières et charniers depuis le moyen âge jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, formés et publiés par Em. Raunié. T. I. Saint-André-des-Arts, Saint-Benoît, n° 1

à 524, 1890. T. II, Bernardine, Chasonne, n° 525 à 000, 1893.

— *De la part du Préfet du Pas-de-Calais :*

Conseil général. Rapport du Préfet du Pas-de-Calais et procès-verbaux des délibérations. Session d'avril 1895.

— *De la part de la mairie de Saint-Omer :*

Vœux présentés au Conseil d'arrondissement de St-Omer par M. Louis Vasseur, adjoint au maire de Saint-Omer, conseiller d'arrondissement, le lundi 12 août 1895.

— *De la part des auteurs :*

Ch. Givelet, H. Jadart, L. Demaison, membres de l'Académie de Reims. — *Catalogue du musée Lapidaire rémois, établi dans la chapelle basse de l'archevêché*, 1865-1895.

Le comte du Chastel de la Howarderie-Neuvireuil. — *Un Cartulaire de la Howarderie, actes scabinaux, mémoriaux et documents divers*, 1889.

— *De la part des Sociétés savantes françaises :*

Amiens (Somme). Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie. *Monuments religieux de l'architecture romane et de transition dans la région picarde*, par M. C. Enlart, archiviste-paléographe, ancien membre de l'École de Rome. *Anciens diocèses d'Amiens et de Boulogne*, 1895.

— Société des Antiquaires de Picardie. Album archéologique, 10e fascicule, 1895.

Belfort (territoire de). Bulletin de la Société Belfortaise d'émulation, n° 14, 1895.

Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais). Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne, t. XXXI, n° 3, mai-juin, n° 4, juillet 1895.

Cambrai (Nord). Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, t. XLIX, 1894.

Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, 2e série, n° 5-6, mai-juin 95.

Dax (Landes). Société de Borda, 20e année, 2e trim. 1895.

Dunkerque (Nord). Bulletin de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, 1892-93-94, 27e volume.

Fontainebleau (Seine-et-Marne). Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais, 3e et 4e trim. 1894.

Le Mans (Sarthe). Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 2e série, t. XXVII.

Limoges (Haute-Vienne). Cinquantenaire de la Société archéologique et historique du Limousin, t. XLIV, 1re livraison, 1895.

Marseille (Bouches-du-Rhône). Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille, t. XLIII, 3e série, 1895.

Nancy (Meurthe-et-Moselle). Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1894, 5e série, t. XII.

Paris (Seine). Annuaire de la Société française de numismatique, mai à août 1895.

— Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, t. V, décembre 1891; t. VI, fascicules 1 et 2, 1895.

Saintes (Charente-Inférieure). Revue de Saintonge et d'Aunis. Bulletin de la Société des archives historiques, 15e volume, 4e livraison, juillet 1895.

Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord). Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, no 7, 1895.

Toulouse (Haute-Garonne). Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, no 15.

Tours (Maine-et-Loire). Mémoires de la Société archéologique de Rambouillet, 1890-91-92-93, t. X, 1895.

Valence (Drôme). Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, 1895, 114e livraison.

Versailles (Seine-et-Oise). Commission des Antiquités et des Arts, 15e volume.

— Mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, t. XVIII, 1894.

— *De la part des Sociétés savantes étrangères :*

Anvers (Belgique). Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique, 4e série des annales, 2e partie, XXII, 1895.

Bruges. Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre, 5e série, t. VIII, 45e vol. de la collection, livraison 1, 1895.

Bruxelles. Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles, t. IX, livraison 2, avril 1895.

— Compte-rendu du 3e congrès scientifique international des catholiques, tenu à Bruxelles, du 3 au 8 septembre 1894.

Gand. Bulletin du Cercle historique et archéologique de Gand, n° 4, 1895.

Liège. Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège, t. IX, 1re partie, 1895.

Tournai. Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai, t. XXV, 1895.

Strasbourg. Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, 11e année, t. XVII. 1895.

Abonnements.

Bibliothèque de l'École des Chartes, LV, 3e et 4e livraisons, mai-août 1895.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 26e année, juillet et août 1895.

Journal des Savants, mai à août 1895.

Polybiblion, Revue bibliographique universelle. — Partie littéraire, 2e série, t. 42, 74e de la collection, 1re, 2e et 3e livraisons, juillet à septembre. — Partie technique, 2e série, t. 21, 75e de la collection, 7e, 8e et 9e livraisons, juillet à septembre 1895.

Revue de l'Art chrétien, 38e année, 5e série, 1895, t. VI, 4e liv.

Revue historique, 20e année, t. 58, juillet-août ; t. 59, septembre-octobre 1895.

Romania, recueil historique consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, t. XXIV.

Correspondance.

Accusés de réception :

1° de M. le Ministre de l'Instruction publique de 91 exemplaires des *Bulletins* destinés à être transmis à diverses Sociétés savantes et à la bibliothèque des Sociétés savantes.

2° de The Smithsonian Institution de la dernière livraison du *Bulletin*.

3° de The American Philosophical Society de la 173° livraison du *Bulletin*.

— Le comité d'organisation du XI° congrès international des Américanistes invite la Société à se faire représenter par un délégué à ce congrès qui se réunira à Mexico du 15 au 20 octobre 1895. A cette invitation est annexé le programme de la session.

— Le Président du comité pour l'érection d'un monument à Peiresc, à Aix-en-Provence, sollicite l'adhésion de la Société à la souscription qui est ouverte à cet effet. La Compagnie regrette que ses ressources ne lui permettent pas de prendre part à cette manifestation scientifique et littéraire.

— Invitation du Comité flamand à l'inauguration du monument de Jacques de Meyere en l'église de Flêtre (Nord), le 11 septembre 1895. M. l'abbé Bled ayant été empêché au dernier moment de se rendre à cette invitation comme il en avait le projet, s'est excusé auprès du Comité qui a exprimé ses regrets de ne pas avoir vu la Société représentée à cette cérémonie.

— Par lettre du 28 août, M. le Président de la Société des Antiquaires de la Morinie est invité à assister le 1er septembre à l'inauguration du monument élevé à Boulogne-sur-mer à la mémoire de M. le chanoine Haigneré. M. l'abbé Bled expose qu'il s'est rendu à cette invitation et qu'il y a reçu un accueil des plus flatteurs, par lequel la Société académique de Boulogne a voulu remercier la Compagnie de la part qu'elle a prise à l'érection de ce monument.

Élection d'un membre honoraire.

L'ordre du jour appelle l'élection de M. Aug. Braquehay, de Montreuil-sur-mer, présenté à la dernière séance. Le candidat ayant réuni la majorité des suffrages est proclamé par M. le Président membre honoraire. Avis lui sera donné de sa nomination.

Candidatures.

MM. l'abbé Bled, Sturne et Ch. Legrand présentent la candidature comme membre correspondant de M. le docteur Carton, médecin-major au 19e chasseurs à Lille. M. le docteur Carton, originaire de Saint-Omer, s'est distingué par des fouilles exécutées sous sa direction en Tunisie où il a mis à jour des curiosités archéologiques et épigraphiques qui ont fait l'objet à plusieurs reprises de communications très remarquées aux congrès des Sociétés savantes de la Sorbonne.

MM. l'abbé Bled, Decroos et J. de Pas présentent ensuite la candidature comme membre correspondant de M. Auguste Descamps, licencié en droit, membre de la Société de géographie de Lille.

Les votes sur ces deux candidatures sont, conformément au règlement, renvoyés à la prochaine séance.

Centenaire de l'Institut.

M. le Secrétaire général absent soumet à la Société le projet de la lettre suivante qu'il se propose d'écrire au nom de la Société à l'occasion du prochain centenaire de l'Institut (23 octobre 1895) :

A Monsieur Ambroise Thomas, Président de l'Institut.

Monsieur le Président,

La Société des Antiquaires de la Morinie, fondée à St-Omer en 1831, au moment où les sciences historiques prenaient le merveilleux essor qui, sous l'influence de plusieurs membres de l'Institut, se continue encore aujourd'hui, s'honore d'avoir compté ou de compter encore parmi ses membres honoraires ou correspondants, des membres des diverses Académies :

MM. Anatole de Barthélemy, Caventou, Daunou, Jules Desnoyers, Duméril, marquis Fortia d'Urban, Guérard, Guizot, Maze, Cte de Laborde, de Laboulaye, de la Saussaye, Ch. Lenormant, Liouville, de Longperrier, Alfred Maury, Mérimée, Michelet, Milne-Edwards, Monmerqué, Naudet, Paulin-Paris, Raoul Rochette, C. Robert, Reinaud, Cte de Salvandy, de Saulcy, Amédée et Augustin Thierry, Villemain, A.-J.-H. Vincent, Vitet, Natalis de Wailly, Wallon, etc.

Un de ses membres, M. Louis Deschamps de Pas, mort en 1890, était correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Cette dernière Académie, à laquelle la Société des Antiquaires de la Morinie se rattache particulièrement, a accordé à ses membres diverses distinctions honorifiques en 1856, 1858, 1862 et 1882.

A raison de ces titres, la Société tient à ne pas rester étrangère aux manifestations que fait naître chez tous les savants le centenaire de l'Institut, et elle sollicite aussi l'honneur de féliciter ce grand corps et de le remercier de tous les travaux accomplis par lui depuis un siècle et qui ont placé la France à la tête des nations dans l'ordre intellectuel.

Permettez-moi donc, Monsieur le Président, de vous prier de faire parvenir à l'illustre Compagnie l'expression de nos sentiments de respectueuse gratitude pour tant de services rendus et nos félicitations pour le glorieux centenaire de sa fondation.

Veuillez, etc.

Congrès de Tournai en 1895.

Plusieurs membres présents qui se sont rendus au dernier congrès de Tournai expriment l'intérêt qu'ils ont trouvé à suivre les travaux et les excursions de cette session. La Société des Antiquaires de la Morinie y était représentée par six de ses membres titulaires. L'un d'eux, M. Félix de Monnecove, a pris une part active et remarquée aux discussions, spécialement sur la question des voies romaines.

Communications.

M. du Teil, membre honoraire, signale à la Compagnie une description intéressante des îles flottantes de Saint-Omer insérée dans les Documents inédits de l'Histoire de France : *Lettres de Peiresc,* publiées par M. Philippe Tamizey de Larroque, t. IV, pp. 205-206. (*Lettres de Peiresc et lettres de Gassendi à Peiresc.*)

Revenant sur une lettre qu'il lui avait écrite de Bruxelles le 21 juillet 1629, Gassendi mande à Peiresc, le 28 août suivant, de Paris :

« ... Vous y aurés veu entre autres choses, que j'estois allé depuis voir ces isles flottantes de S[t] Omer dont vous me faites souvenir par vostre lettre et parce que prévenant le defaut que vous aurés depuis remarqué en ma narration trop succincte, vous desirés que je vous en fasse une plus particulière relation, je vous en vay brievement dire ce que la mémoire m'en suggerera.

» Tout au bas de la ville de S[t] Omer, il y a une plaine marescageuse entourée de petites colines et qui va aboutissant en forme de vallée vers le nord-ouest de la ville du costé de la mer. C'est ce que M. Chifflet veut estre le Portus [Iccius] interior. Cette plaine est entrecoupée d'une infinité des petits canaux qui servent comme des bornes à diverses propriétés toutes presque cultivées et par lesquels les maistres vont avec petits bateaux chacun à la sienne. Or aux endroits où ces canaux s'élargissent et font comme des plages de 18, 20, 30, 40 toises en quarré ou autre figure, c'est là où sont ces prétendües isles. Je vous décriray seulement celle en laquelle je coupay un rameau de saule dont je vous vay envoyer un brin par curiosité. Elle est presque en quarré long ayant treize de més pas de longueur et sept de largeur. Son épaisseur ne me paraissoit pas de plus de trois pieds dont environ l'un estoit eminent sur la surface de l'eau. Elle estoit toute couverte d'une herbe fort épaisse dont je fis faucher une partie pour en considérer mieux le fonds. Je trouvay que ce fonds n'estoit point terreux comme celuy de nos prairies, mais qu'avec fort peu de terre c'estoit un tissu continuel de racines des susdites herbes, en façon que

ce n'estoit là qu'un corps comprimable et spongieux, et qui par sa laxeté et legereté pouvoit facilement surnager. Sa pesanteur estoit neanmoins telle dans la liberté de l'eau, que tout ce que je pouvois faire c'estoit en pressant mon bateau contre le bord ferme de la faire remuer bien lentement avec une perche dont je la poussois. Un gros goujard qui m'y avoit conduit, plus gaillard que moy, la conduisoit par cy par là plus sensiblement en s'en servant comme d'un bateau. Il y avoit une isle voisine presque de même grandeur mais plus ronde. Nous les fismes premierement baiser et, aprés, passant entre deux, nous les éloignasmes l'une de l'autre d'environ la longueur de nostre batteau. Le fonds de l'eau estoit alors d'environ huit pieds et la plage estoit de quelques vingt toises de longueur et de quelques sept ou huit de largeur. La principale herbe qui y estoit, estoit de cette aulgue qui est comme une espece de glayeul et les arbrisaux qui y avoient creu et paroissoient d'avoir esté fort tronsonnés n'estoient que des petits saules dont le tronc n'estoit pas plus gros que deux fois l'épaisseur de mon poulce. J'y coupoi un baston et, en l'ébranchant, mis dans un livre que j'avois en la pochette quelques bouts de ramaux l'un desquels estoit celuy que vous trouverés dans cette lettre. Si je vous jugeois d'une autre humeur, je ne m'exposerois point en moquerie pour une si légère curiosité, mais pour vous j'ay creu que vous seriés encore bien ayse, de considérer ce petit feuillage, ne fut ce parce qu'il vous arrivera de si loin. Je ne vous dis point la satisfaction que j'ay eüe de voir à mon ayse cette rareté, les meditations que je faisois quand assis sur l'herbe je me voyois emporter comme par un charme avec les arbres voysins. Ce m'est assés de vous avoir simplement recité cette histoire... »

La suite de la lettre mérite également d'être citée en ce qu'elle relate une visite faite à l'archiviste de l'abbaye de Saint-Bertin, Guillaume Dewhitte, chroniqueur, auteur de nombreux manuscrits. (V. entr'autres à la bibliothèque de la ville de Saint-Omer les manuscrits 479, 805, 819.) Le traité *Vindicias Childerici regis* n'est malheureusement pas parvenu jusqu'à nous. La mention qui en

est faite par Gassendi est doublement intéressante à ce point de vue :

« Il faut que sur le propos de S[t] Omer, et tandis qu'il m'en souvient, je vous die qu'après que M[r] Wittus, moine de Saint-Bertin, et le fils de celuy dont est *Historia Britannica,* m'eut fait voir l'eglise et la bibliotheque de cette fameuse abbaye, il me mena dans sa chambre où, me faisant voir diverses pieces de son travail, il me montra particulierement *Vindicias Childerici regis*. C'est un traitté où il montre tout par pieces authentiques tirées de leurs archives que ce dernier Roy de la premiere race fust veritablement renfermé et porta l'habit dans ce monastere là où nos historiens, comme vous sçavés trop mieux, en parlent si inconstamment et avec si peu de certitude. Une autre piece qui nous touche, ou pour le moins nos voisins du Languedoc, est l'histoire d'un S[t] Bernard [1] qui a esté en ce païs là un vray miroir de penitence, mais l'histoire en seroit trop longue. »

M. Ch. de Pas fait part d'une trouvaille qui vient d'être faite à Wallon-Cappel, d'environ soixante-dix pièces d'argent dont deux d'Artois, le reste de la Flandre et du Brabant, aux effigies des comtes de Flandre Philippe II, Albert et Isabelle et Philippe IV (xvi[e] et xvii[e] siècles). Les deux pièces d'Artois frappées à Arras sont 1/20[e] de l'écu daelder de Philippe II et 1 Escalin de Philippe IV. Ce sont, du reste, les seules intéressantes de tout le lot.

M. Félix de Monnecove, membre titulaire, communique à la Société la description d'un chauffe-mains faisant partie de sa collection. Deux photographies de cet objet et les empreintes des armoiries sont déposées sur la table et examinées avec intérêt par les membres présents. La note très complète de M. de Monnecove est ainsi conçue :

[1] Il s'agit ici du bienheureux Bernard, dit le Pénitent, originaire du diocèse de Maguelonne, qui finit ses jours à l'abbaye de Saint-Bertin. (V. les notices hagiographiques, et de Laplane, *les Abbés de Saint-Bertin,* tome I, p. 250.)

L'intéressante communication que M. l'abbé Bled a faite à la Société des Antiquaires de la Morinie, dans sa séance du 4 mars 1895, m'engage à rapprocher du chauffe-mains en bronze, qui a été décrit alors (v. *Bulletin,* t. IX, p. 452), un objet de même nature et de même dimension que je possède. Il a 0m06 de diamètre sur 0m05 de hauteur et il contient encore la bille de fer perforée qui servait à le chauffer. Il ne porte aucune inscription, mais les armoiries du propriétaire sont gravées dans le médaillon central de chacun de ses hémisphères. Il appartenait à Thomas le Sergeant, prêtre, chanoine de l'église cathédrale de Saint-Omer, et il porte son écusson tel qu'il le fit enregistrer, à Saint-Omer, en 1698, écartelé, au premier d'azur à trois gerbes de blé d'or posées deux et une ; aux deuxième et troisième de gueules à l'aigle à deux têtes, le vol abaissé, d'or ; au quatrième d'azur à une hache et une palme d'argent passées en sautoir, à la champagne d'argent chargée de trois roses de gueules. L'écu, de forme ovale, est entouré de lambrequins et soutenu par un buste d'ange de face [1].

1. *Note sur les chauffe-mains.* — Le chauffe-mains dont le prêtre se servait pendant la célébration de la messe, en hiver, pour prévenir l'engourdissement des doigts, était généralement une boule de métal formée de deux hémisphères pleins ou ajourés. On y mettait des braises enflammées, de l'eau chaude, un disque de terre cuite chauffé ou une bille de métal rougie au feu. On l'appelait aussi pomme, à cause de sa forme et de son volume, et parfois escaufaille à mains. Plusieurs de ces ustensiles, en cuivre gravé, doré, damasquiné, ont été fabriqués dans les ateliers vénitiens, aux xve et xvie siècles, et ne portent aucun emblême religieux, ce qui permet de croire qu'on s'en servait en dehors de l'église.

Les chauffe-mains sont mentionnés dans les inventaires de tous les trésors : cathédrales d'Yorck, d'Angers, de Lyon, de Sens, de Laon ; église de Sainte-Marie-Majeure ; musées du Vatican, de Cluny ; inventaires de Charles V, de Charles VI, du duc de Berry, du duc de Bourgogne, de l'abbaye de la Couronne, des châteaux de Gaillon, de Vincennes, de Pau ; dans les inventaires après décès des abbés Le Coq, Prévost, à Rouen ; dans les catalogues des collections de MM. Antiq, Taylor, Leroux, Piet-Lataudrie, Desmottes, Champy, Spitzer.

On en trouve la fabrication et l'usage décrits de la manière suivante dans l'album de Villard d'Honnecourt, architecte du xiiie siècle (1).

« Et se vos voleis faire. I. escaufalle de mains vos fereis ausi come une

(1) Bibl. nat. ms. fonds français, n° 19.093, Pl. XVI.

Lectures.

Un contrat de vente par le chapitre de Thérouanne en 1550, communiqué par M. Rodière, membre correspondant, contient la désignation, parmi les contractants, de vingt des chanoines de l'église de Thérouanne. Aussi est-il proposé, en raison de l'intérêt tout particulier de ce renseignement, de publier l'acte *in extenso* dans le *Bulletin*.

M. le Président lit ensuite un document adressé par M. F. de Monnecove : *Lettre de rémission pour Jehan Maistrel (de Renty)* d'une série de vols (août 1416). Cette pièce peut être rapprochée de celle publiée récemment par M. le comte de Galametz (*Bulletin*, t. IX, p. 487).

M. le Cte de Loisne envoie à la Société un *Règlement du* 12 *mars* 1358 *délimitant l'autorité respective du prévôt, des mayeur et des échevins de Béthune*. M. de Loisne s'est fait une spécialité des études sur les institutions de la ville de Béthune ; aussi son travail, comme les précédents, constitue une source très sûre et très documentée pour ceux qui s'intéressent à l'histoire de cette ville.

Ces trois articles, dont il vient d'être donné lecture, sont, conformément au règlement, renvoyés à la commission du *Bulletin*.

En terminant, M. Decroos présente à la Société un travail inédit de M. l'abbé Collet, curé d'Elnes, intitulé : *Le*

pume de keuvre de. II. moities clozeue. Par dedens le pume de keuvre deit avoir. VI. ciercles de keuvre. Casouns des ciercles a. ii. toreillons, et ens enmilieu, doit estre une paelete a. ii. toreillons. Li toreillon doivent estre cangiet en tel maniere que li paelete al fu demeurt ades droite. Car li uns des toreillons porte lautre ; et se vos lo faites adroit si com li letre le vos devise et li portraiture, torner le poes quel part que vos voleis, ia li fus ne se-pandera. Cis engiens est bons a vesque, hardiement puest estre a grant messe, car ia tant com il tiegne cest engieng entre ses mains, froides nes ara, tant com fus puist durer. En cet engieng na plus. »

F. de M.

presbytère primitif de Lumbres, 1722-1752. M. Decroos expose une analyse succincte de cette étude que l'auteur a fait suivre d'appendices contenant des documents importants sur la commune et l'église d'Elnes. Dans cette église se trouve un caveau, qui n'a pas encore été signalé, renfermant des tombeaux de membres de la famille de Fienne, châtelains d'Elnes. D'autres documents sont également relevés.

La Compagnie pense que le travail de M. l'abbé Collet pourrait contribuer utilement à la monographie des communes du canton de Lumbres, restée très incomplète dans le *Dictionnaire archéologique du département*. Aussi pourrait-il en être donné lecture dans une prochaine réunion, si l'auteur était dans l'intention de l'offrir à la Société.

La séance est levée à 9 h. 45.

Le Secrétaire-général adjoint,
J. DE PAS.

Rapport sur les ouvrages offerts.

Notice historique sur la chapelle du Saint-Esprit de Saint-Pol, par E. Edmont. Saint-Pol 1895, un vol. 30 p. in-8°.

La chapelle du faubourg d'Hesdin, l'un des rares sanctuaires dédiés au Saint-Esprit dans les provinces du Nord de la France, est la seule des quatre chapelles extra-muros qui ait été respectée pendant la Révolution. C'est le plus ancien monument religieux de la ville de Saint-Pol, et son histoire a paru à M. Edmont digne d'une monographie qu'il a su rendre intéressante dans toutes ses parties.

Son origine est attribuée à un seigneur de la Viefville qui la fit construire au XVIe siècle, mais M. Edmont croit pouvoir en attribuer la fondation aux comtes de Saint-Pol, à une époque bien antérieure. Cette chapelle fut le but de pèlerinages très suivis qui servaient de prétextes à de nombreuses réjouissances, telles que la plantation de (l'arbre du Saint-Esprit), etc. On pouvait aussi y voir naguère des balles d'argent que les vainqueurs dans les jeux de balle, fort en honneur à Saint-Pol, venaient y déposer Les renseignements sur l'architecture de cette chapelle, les vicissitudes qu'elle eut à traverser sont complétés par la liste presque ininterrompue des chapelains depuis l'année 1661.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CALAIS

ET LE POÈTE DE BELLOY

(Communication de M. l'abbé O. Bled, président.)

Les belles fêtes que la ville de Calais a dernièrement célébrées à l'occasion de l'inauguration du monument consacré à la glorieuse mémoire d'Eustache de Saint-Pierre et de ses compagnons, donneront peut-être quelque regain d'intérêt à la publication de certaines pièces qui reposent aux Archives départementales[1]. En tous cas, ces documents, la plupart inédits, serviront à montrer une fois encore que de tous temps les Calaisiens ont été fidèles à la mémoire de leurs héroïques concitoyens, et que leur reconnaissance s'est déjà autrefois manifestée avec une générosité que l'on a pu alors taxer d'exagération.

Nous nous intéressons d'autant plus à tout ce qui rappelle cette belle page de l'histoire de la cité voisine, que notre ville de Saint-Omer peut revendiquer pour elle une part de la renommée que la noble action d'Eustache et de ses compagnons ont valu à la ville de Calais. Il devient de plus en plus certain que l'un des six héros de 1347, Jehan d'Aire, nommé le second par Froissart, fut un fils de Saint-Omer. Déjà, en 1865, M. L. Deschamps de Pas a publié un document du temps attestant que « Jehan d'Ayre de Calais » était venu mourir à

[1] Arch. dép. C. 101.

Saint-Omer avant l'année 1354. Nous avons trouvé dans les archives municipales une autre très curieuse pièce, de laquelle il résulte que Jehan d'Aire, fils de Guillebert, après avoir été banni pour trois ans, fit sa réconciliation en 1317, le lundi après la Toussaint, et qu'à cette occasion il jura de nouveau sa bourgeoisie, perdue par son bannissement. Après avoir contribué à sauver Calais, il serait donc, plus fidèle français qu'Eustache, revenu mourir dans la ville dont il avait été et dont il mourut bourgeois[1].

Ce fut, comme chacun le sait, au commence-

[1] *Anno Domini M CCC XVII die lune post festum omnium Sanctorum fuit reconciliatus Johannes de Aria, filius Gilleberti supra bannicione trium annorum occasione domine Brigheman sub hac forma quod promisit coram scabinis quod nunquam de cetero erit castellanus, et iterum juravit burgensiam eadem die.*(Arch. mun. *Reg. au renouvellement de la loy E,* de 1313 à 1319, fol. VII.)

Nous le trouvons cependant lieutenant du châtelain de S. Omer dans un acte de réparation en juin 1318. — *Ibid.* fol. XII.

Au même registre, année 1318, une autre mention de Jean d'Aire prouve qu'il était de bonne lignée : « Jehan d'Ayre fieus signeur Gillebert acata un fief et le rechut et après che que rechut l'avoit il recognut le dit fief a sir Gillebert sen père et a dame Florence se mère, etc. » Ibid. fol. XLIX v°.

Jean d'Aire fut échevin en 1317. Ibid. fol. LII v°.

Nous croyons devoir rapprocher de ces textes celui publié par M. L. Deschamps de Pas :

« Jehan Morel le Jouenne et Symon Foulke ont recongnut avoir eu et recheu XXX couronnes et II angeles d'or, qui furent en depost soubz le seel S. Willaume Sandre, pour convertir en paiement debtes et du testament Jehan d'Ayre de Calais, et vindrent li dit deniers des biens du dit Jehan d'Ayre... Recognut en halle le VIII° jour de march, l'an mil CCC LIII. » (Arch. mun. *Reg. au renouv. de la loy* commençant en 1343. — *Bulletin historique* de la Morinie, t. III, p. 471.)

ment de l'année 1765 que de Belloy fit représenter pour la première fois à Paris sa tragédie du *Siège de Calais*. Quelqu'appréciation que l'on porte sur la facture du vers ou sur la contexture du drame, il faut convenir que la pièce fut accueillie par toute la France avec un véritable enthousiasme. L'esprit public applaudissait sans doute à une louable tentative pour délivrer notre théâtre des Grecs et des Romains : on savait moins gré au poète des qualités littéraires de son œuvre que de l'émotion ressentie à la représentation sur la scène française de l'un des drames les plus touchants de notre histoire nationale. Voltaire écrivit alors à l'auteur pour le féliciter. Plus tard il oublia cette lettre, et cet homme qui fut le plus affecté des sceptiques et le plus jaloux des poètes, mit en doute à la fois et le dévouement d'Eustache de Saint-Pierre, et le talent de de Belloy. Il écrivit en effet, dans une édition postérieure de son *Essai sur les mœurs,* cette peu aimable et peu patriotique réflexion :

« Des historiens et des poètes se sont efforcés de célé-
» brer les six bourgeois qui vinrent demander pardon,
» comme des Codrus qui se dévouaient pour la patrie ;
» mais il est faux qu'Édouard demanda ces pauvres gens
» pour les faire pendre... L'idée de réparer les désastres
» de la France par la grandeur d'âme de six habitants de
» Calais, et de mettre au théâtre d'assez mauvaises rai-
» sons en assez mauvais vers en faveur de la loi salique
» est d'un énorme ridicule. »

Nulle ville de France ne fut plus émue que Calais de l'apparition de la pièce de de Belloy, et cette émotion se comprend aisément. Les *Bourgeois de Calais* avaient d'ailleurs provoqué un véritable

enthousiasme à Paris [1]. Messieurs de Calais furent aussitôt informés de ce succès par deux chauds patriotes, M. Le Sénéchal, receveur des domaines et bois de Picardie, et M. de Laplace, calaisien de naissance, écrivain de mérite et rédacteur du *Mercure de France*. A la première assemblée municipale qui suivit cette grande nouvelle, M. Blanquart, procureur du roi, prononça le discours suivant :

« Messieurs, nous avons apris avec la joye la plus vive » que le *Siège de Calais*, que M. Dubelloy vient de mettre » au jour, a été couronné du succès le plus éclatant : cet » autheur s'est couvert d'une gloire immortelle, et cette » ville a l'avantage de la partager avec luy puisqu'elle luy » a fourni dans le sujet de sa pièce un de ces grands » exemples d'amour, d'attachement et de fidélité dont » tout français doit être animé pour son roy et dont cette » ville a donné tant de preuves, non seulement lors du » siège formé par Édouard trois, mais encore dans celuy » de 1596, où 960 des principaux habitans perdirent glo- » rieusement la vie ; et aussy lorsque les Espagnols ten- » tèrent vainement de la surprendre en 1657, époques » mémorables que nous célébrons chaque année, et qui » nous rappellent la valeur de nos pères.

» A l'image de ces héros (toujours présente à nos yeux) » va se joindre pour jamais celle de l'autheur inimitable » qui a su si bien les caractériser. Heureux habitans des » murs qui ont vu naître Eustache, si nous formons des » vœux, ce seroit de devoir M. Dubelloy à la même pa- » trie. Privés d'une satisfaction qui combleroit nos désirs, » nous pouvons nous la procurer par adoption [2]. »

[1] D'après les *Mémoires secrets* de Bachaumont, la première représentation des *Bourgeois de Calais* eut lieu à Paris le 13 février 1765. La tragédie fut jouée à la cour cinq jours après.

[2] Arch. départ. C. 101, p. 173.

En terminant son discours, M. le procureur posa ses conclusions que le Conseil municipal accepta séance tenante par la délibération qui suit :

« L'assemblée, pénétrée d'une juste reconnaissance, a
» arrestée unanimement qu'il sera adressé à M. Dubelloy
» une lettre de félicitations à laquelle sera jointe une
» copie de la présente délibération, et qu'il sera prié de
» trouver bon qu'il luy soit présenté des lettres de citoïen
» de cette ville, et que son portrait soit placé dans la
» grande salle de cet hôtel ; qu'à l'effet d'exécuter cette
» délibération, Monsieur le Sénéchal et Monsieur Dela-
» place, dont le zèle pour cette ville est si connu, seront
» aussy priés d'accepter la qualité de députés et les pro-
» curations nécessaires pour remplir un objet qui fait le
» vœu de tous les habitans.

» Ainsy signé : Duteil, curé-doyen de Calais, Mallet,
» Duflos, Morel, Pigault père, Brédault, Thin, Pigault de
» l'Epinoy, Audibert l'ainé, Audibert-Dupont, Blanquart
» des Salines, Hache, Carpentier, Gaddeblé, Grandin, le
» Cte de St-Martin, brigadier des armées du roy, St-
» Martin fils, enseigne aux gardes françaises, Coquart,
» Maury, Bénard, Antoine Tellier, Maressal de Marsilly,
» Margollé, Mouron, Lefrancq et Tellier-Laidez, maire et
» échevins. »

Voici la lettre envoyée à M. de Belloy par Messieurs de Calais :

A M. Dubelloy, autheur de la tragédie de Calais,
du 10 mars 1765.

C'est avec bien de la satisfaction que nous remplissons les vœux de nos concitoiens qui nous chargent de vous adresser une copie de la délibération que nous venons de faire : nous espérons, Monsieur, que vous acquiesserez à nos désirs en nous permettant de vous faire présenter des lettres de citoien de cette ville. Qui les a jamais mieux mérité ? Vous venez d'éterniser sa gloire dans le tableau

le plus frappant d'amour et de fidélité pour ses roys qui l'ont toujours caractérisé. Le nom d'Eustache de S. Pierre est devenu inséparable du vôtre, on ne peut se rappeler son héroïsme sans admirer vos talents. Vous avez acquis l'un et l'autre un même droit à l'immortalité, vous êtes également chers à cette ville ; elle a vu naitre Eustache, vous en serez citoien, personne ne fut plus patriote que lui, personne ne peignit mieux que vous le vray patriotisme.

Privés de la satisfaction de vous posséder dans nòs murs et de vous y payer le tribut de notre reconnoissance, permettez au moins, Monsieur, qu'en plaçant votre portrait à côté de ceux de nos illustres bienfaiteurs, nous laissions à nos neveux un souvenir éternel du juste attachement que la ville de Calais vous a voué.

Nous avons l'honneur, etc. [1]

Mais tout cela ne se peut pas faire sans argent comptant, et la ville n'en peut pas prendre, même dans sa caisse, sans l'agrément de M. l'intendant. On décide, sans désemparer, que « Mgr l'intendant sera supplié de nous autoriser à prendre la somme de 1800 livres sur les octrois de cette ville pour subvenir à cette dépense ».

Suit la lettre envoyée à l'intendant de Picardie, M. d'Invau :

« Monseigneur. La tragédie du *Siège de Calais*, que » M. Dubelloy vient de mettre au théâtre, a inspiré à nos » concitoiens les sentiments de la plus vive reconnois» sance pour cet auteur qui a seu faire briller, de la ma» nière la plus éclatante, le zèle patriotique de nos aieux.

» Notre propre inclination, jointe à la prière de nos » principaux habitans, nous a déterminé à convoquer une » assemblée où nous avons fait inviter les anciens maire » et échevins et le conseil ordinaire de la ville, il a été

[1] Arch. mun. de Calais, *copie de lettres BB*, n° 55, f° 28.

» décidé unanimement que nous adressorions à M. Du-
» belloi des lettres de félicitations avec prière de per-
» mettre qu'il lui soit présenté des lettres de citoien de
» cette ville dans une boete d'or et que son portrait soit
» placé en cet hôtel.

» Nous avons l'honneur de vous adresser cy joint une
» copie de la ditte délibération que nous vous suplions de
» vouloir bien nous renvoyer avec votre autorisation.

» Nous ne doutons pas que, pénétré des motifs de re-
» connoissance qui nous font agir, vous n'ayez la bonté
» de satisfaire nos désirs pour cet objet, qui fait le vœu
» de tous nos habitans. Aussitôt que notre délibération a
» été connue en ville, un nombre de nos principaux con-
» citoiens se sont empressé d'y apposer leur signature.

» Nous sommes, etc.

» Les maire et échevins, lieutenant général de police
» de la ville de Calais.

MARESSAL DE MARSILY. B[ts] MARGOLLÉ. MOURON.
LE FRANCQ. TELLIER LAIDEZ.

Calais, 10 mars 1765. [1]

Copie de la délibération est également envoyée à monseigneur le prince de Croy et de Solre, lieutenant général des armées du roi et à M. le duc de Charost, lieutenant général de Picardie et du Boulonnais, gouverneur de Calais. MM. Delaplace et Le Seneschal furent priés de vouloir bien se charger de faire faire à Paris la « boëte d'or » ornée à l'intérieur des armes de la ville avec une devise convenable [2]. Une somme de 1200 l. fut votée à cet effet.

[1] Arch. départ. C. 101. p. 173.

[2] La devise proposée par les députés et qui, acceptée du Conseil municipal, fut gravée sur la boîte, était celle-ci : *Laurea dona tulit, civica nunc recipit.* (*Mémoires de Pigault de l'Epinoy*, IV, p. 141.)

D'après Pierre Valentin auteur d'une étude sur le poëte de

Le secrétaire ou le subdélégué de M. l'intendant à Amiens, en lui envoyant à Paris la communication de Messieurs de Calais, l'accompagna des remarques suivantes, où perce sa sympathie pour les auteurs de la requête :

« 13 mars 1765. Lettre et délidération des habitans de » Calais arrivés hier après-midi, par laquelle il paroit » qu'ilz veullent signaler leur reconnoissance pour M. Du » Belloi, auteur de la tragédie du *Siège de Calais*.

» Il paroit que cette attention de leur part est très bien » placée dans ce moment ci où tout le monde est entou- » siasmé de cette tragedie. Il semble même que le public » s'attendoit à cela, car il y a déjà deux à trois jours qu'on » devisoit à Amiens que la ville de Calais avoit fait un » présent à l'auteur.

» Je n'ai fait aucun projet d'expédition à ce sujet, parce » qu'au cas que M. l'intendant se détermine à approuver » la délibération, il n'y aura qu'un simple *vu et approuvé* » *pour être exécuté suivant la forme et teneur* à mettre » en bas, et que d'ailleurs M. l'intendant jugera peut être » à propos d'écrire lui-même une lettre particulière aux » maire et eschevins. » [1]

En effet, M. l'intendant renvoie de Paris la lettre avec la formule désirée : « Vu et approuvé par nous, intendant de Picardie, fait le 14 mars 1765 ». Mais le caustique intendant ajoute en *post-scriptum* dans un billet confidentiel à son secrétaire subdélégué :

« 14 mars. Messieurs de Calais ont oublié qu'ils n'ont » rien de commun, avec ceux qui habitoient en cette ville

Belloy la boîte était aux armes de la ville, ornée de feuilles de chêne et de lauriers et portait pour devise : *Lauream tulit, civicam recipit*.

[1] Arch. départ. C. 101. p. 161.

» sous Philippe de Valois, que d'habiter le même lieu, car » ils n'en descendent point. Tous les habitans d'alors » furent expulsés après la prise de la ville, à l'exception » d'un prestre et de deux anciens habitans, et elle fut » repeuplée en entier d'Anglois. Ainsi ils ne peuvent pas » dire *nos pères*, en parlant des habitans avant la prise. » Au surplus, tant mieux s'ils se persuadent en descendre » et si ils ont les mesmes sentiments, il me reste à savoir » ce que c'est que des .... de citoien de Calais, et je » serai fort aise que cette aventure ci me l'apprenne. J'ai » visé et approuvé la délibération parce que je serois » lapidé si je voulois parler raison avec quelqu'autre que » vous sur cet événement [1]. »

Il y a assurément plus d'esprit que d'exactitude historique dans la piquante réflexion de M. l'intendant. Le roi d'Angleterre expulsa bien de Calais tous les bourgeois [2], « sauf un prestre et deux autres anciens hommes, bons coustumiers des loix et des ordonnances de Calais, et fut pour enseigner les héritages ». Mais il fit le possible, quelques années plus tard, pour les y faire rentrer : et, de fait, bon nombre y retournèrent. Quand, deux cent dix ans après, en 1558, le duc de Guise rendit Calais à la France, tout ce qui avait le cœur anglais quitta la ville et y fut remplacé, à ce que la tradition rapporte, par les dépossédés de Thérouanne qui n'avaient pas encore de séjour définitif. C'était encore un reste de population bien française. Et, après tout, la vaillante résistance des habitants de Calais, lors du siège de 1596, que rappelle à propos le procureur

[1] Arch. départ. C. 101. p. 161.

[2] « La greigneur partie se tira à S. Omer. » *Froissart*, L. I, c. 147.

du roi, prouve bien qu'il n'y avait plus rien d'anglais dans ces cœurs. Sinon le sang pour tous, du moins la communauté des sentiments, permettait aux Calaisiens de 1765, quoi qu'en ait pensé M. d'Invau, de dire *nos pères,* en songeant aux héros malheureux de 1347.

M. de Belloy répondit, le 22 mars, aux flatteuses propositions des magistrats de Calais. Sa lettre est une véritable effusion de reconnaissance. Nous n'en citerons que le début :

« Messieurs, après les graces que le souverain a daigné répandre sur moi, celle que vous voulez bien m'accorder est la plus chère à mon cœur. Se voir adopté par une ville, dont le nom seul est un titre de gloire pour ses citoiens, être compté parmi les successeurs d'Eustache de S. Pierre, c'est un honneur dont on aime à s'applaudir, un bonheur si pur, qu'une âme modeste ne peut le goûter en paix. Je bénirai longtemps le jour où je conçus la première idée d'exposer aux yeux de la France un tableau de la magnanimité de vos ancêtres[1]. »

Le poète envoyait en même temps ses « noms et surnoms » d'après son extrait baptistaire : « Pierre Laurent Buirette de Belloy. »

Pigault de l'Epinoy écrit en ses *Mémoires* à la date du 16 mai de cette année :

« Arrivée en cette ville des comédiens du roy à la suitte de la cour, qui ont représenté, avec le plus grand succès et le plus vaste concours de citoiens et d'étrangers, la tragédie *le Siège de Calais* : les places furent doublées à ces représentations dont une fut gratuitement donnée au peuple[2]. »

[1] Cette lettre a été publiée *in extenso* dans les *Œuvres complètes* de de Belloy et dans le *Journal de Calais* du 6 septembre 1826.

[2] *Mémoires de Pigault de l'Espinoy,* t. IV, ms. Bibliothèque de la ville de Calais.

La municipalité ne voulût pas être en retard de générosité avec M. Beaugrand, directeur de la troupe, et demanda à M. d'Invau l'autorisation de faire aux comédiens une gratification de 600 livres.

« Nous pensons que celui par les soins duquel une » aussi belle leçon d'amour et de fidélité pour nos souve- » rains a été gratuitement retracé aux yeux de notre » peuple doit ressentir les effets de notre gratitude. Nous » sçavons que l'état actuel des fonds publics ne permet » pas de dépenses extraordinaires : mais il est des événe- » ments qui exigent des efforts[1]. »

M. l'intendant, qui vivait loin de ce chaud courant de chauvinisme, trouva sans doute la demande, pour un pareil objet, assez inopportune dans l'état où étaient alors les finances de la ville. Il ne fit aucune réponse, et il ne paraît pas que le Conseil municipal ait autrement insisté.

La demande pour gratification aux comédiens est accompagnée d'une note du secrétaire, avisant l'intendant que, depuis l'autorisation du présent à l'auteur, « les circonstances sont changées pour ce qui concerne les acteurs. Je ne sais si Mrs de Calais avoient connoissance de l'édit lorsqu'ils ont écrit cette lettre, qui est du 27. S'ils en avoient connoissance, je ne vois pas pourquoi ils l'ont écrite. » Puisqu'une nouvelle administration va être établie chez eux comme partout, il semble que, « à cause du projet de leurs canaux, il seroit important de ne pas leur mettre si expressément la bride sur le col. Il est assez difficile d'imaginer un biais pour leur répondre sur cela sans leur

[1] Arch. mun. de Calais, *BB*, 55, f. 38.

rien dire. » M. le secrétaire n'est pas d'avis d'autoriser.

Cependant l'artiste, chargé de l'exécution de la boîte en or, n'avançait pas son travail au gré de l'impatience de Messieurs de Calais. Ils voyaient arriver avec inquiétude le terme de leur mandat, et ils ne pouvaient se résoudre à laisser à une nouvelle municipalité la glorieuse satisfaction de délivrer au poète illustre le titre de citoyen de Calais qu'eux-mêmes ils lui avaient décerné. Les lettres authentiques de citoyen de Calais furent rédigées, en bonne et due forme, le 3 juin 1765. MM. Tellier-Laidez, Le Francq, Mouron, Margollé et Maressal de Marsilly eurent l'honneur de les signer. Dans un long préambule, Messieurs de Calais expriment, sur un ton lyrique, leur fidélité au roi et leur reconnaissance au poète du *Siège de Calais ;* puis, rappelant les décisions des assemblées précédentes, ils concluent :

« Désirant consommer une adoption si justement méritée, ouye les conclusions du procureur du roy et, conformément à icelle, nous avons agrégé et aggrégeons, par ces présentes, M. Pierre Laurent Buirette de Belloy, né à St Flour, en Auvergne, le six janvier 1729, aux citoiens de cette ville, avec prière d'en prendre la qualité dans ses titres. »

Mais la « boëte d'or » n'est pas faite encore. « La négligence de l'ouvrier ayant occasionné un retard qui n'est déjà que trop long », Messieurs ne peuvent attendre plus longtemps. MM. Delaplace et Le Seneschal présenteront quand même à M. de Belloy les lettres dans la boîte inachevée ; au moins, la remise officielle aura eu lieu, et la

boîte reprise à M. de Belloy lui sera ensuite rendue dès que l'ouvrier l'aura achevée.

Les *Mémoires* de Pigault de l'Epinoy nous ont conservé la réponse de de Belloy. Nous croyons devoir la reproduire ici :

Paris, 27 juin 1765.

Messieurs. J'ay reçu hier mes vrais titres d'honneur, mes lettres de citoien de Calais : Messieurs Le Senéchal et de La Place m'ont remis ce gage si précieux de votre adoption. Agréez que je vous renouvelle mes actions de grâces d'une faveur si précieuse : il s'agit maintenant de justifier l'honneur que vous m'avez fait. Mon nom inscrit parmi les vôtres se trouve, dès lors, dans les registres de la vertu. Puisse-t-il devenir digne d'occupper cette place respectable ! Au défaut de tous les droits qui me manquent, vous compterez, du moins, mon zèle et mon attachement sans bornes pour ma nouvelle Patrie. C'est par là que je tâcherai de me distinguer et de vous prouver la respectueuse reconnoissance avec laquelle, etc.

De Belloy, citoyen de Calais[1].

Ce fut une nouvelle municipalité qui envoya à M. de Belloy, le 3 août, la « boëte d'or », enfin terminée, en assurant le poète que la reconnaissance des Calaisiens sera aussi étendue que sa gloire sera immortelle.

Restait la peinture. Elle ne fut pas, comme on le verra, d'un envoi ni d'un placement aussi facile que la « boëte d'or ». A la même date, le Conseil municipal recommande aux députés de Calais, à Paris, « le tableau, qui retracera, disent-ils, à la postérité la plus reculée, et la gloire de M. de Belloy et l'héroïsme de nos illustres ayeux. C'est pour rendre ce tableau plus frappant que nous joignons

[1] *Mémoires de Pigault de l'Epinoy*, t. IV, p. 146.

icy la vue de notre port, telle que le prescrit la lettre de M. le Sénéchal. »

C'est chose agréable de se laisser aller à son enthousiasme ; l'heure vient où il faut solder la dépense dans lesquelles il a entraîné. Il advint au crédit alloué ce qui arrive à tout budget municipal : il y eut de l'imprévu. C'est M. Le Seneschal, qui avertit ses commettants du quart d'heure de Rabelais, qui vient toujours trop vite :

« Messieurs, quoique je n'aye point eu l'honneur de » recevoir de vos nouvelles depuis plus de deux mois et » que vous n'ayez point fait de réponse à ma dernière » lettre, j'ay toujours pris la liberté d'aller en avant au » sujet de la bordure du tableau qne votre générosité » consacre à la gloire de M. du Belloy. Je viens de voir » laditte bordure chez le sculpteur : elle me paroît bien » faite. Je vais la faire transporter chez le doreur, qui est » sans contredit le meilleur de Paris, et qui me demande » six semaines pour le bien finir. Ainsy, Messieurs, je » pense que le tout ne pourra guère être en état de vous » être envoyé qu'à la fin du mois prochain. J'ay vu le » peintre il y a quelques jours : son tableau est tout à » fait fini, et n'attend plus que la bordure qu'il désireroit » très fort de voir finir. Nous avons raisonné ensemble de » la manière de le faire transporter, il n'y en a que deux : » la première par voitures, que vous m'indiqueriés, et » alors il faudroit démonter la bordure en quatre parties » et rouler la toile du tableau, ce qui aurait plusieurs » inconvénients. Le premier seroit d'avoir quelqu'un à » Calais de très intelligent pour bien assembler la bor- » dure sans endommager la dorure et sculpture. Le se- » cond, qu'il faudrait envoyer le tableau sans être verni, » par ce qu'il s'écailleroit en se roulant, et qu'alors il fau- » droit qu'il fut verni à Calais, ce qui ne seroit peut être » pas aussi bien que le peintre qui le fera luy même. » La seconde manière de l'envoyer, et sûrement la plus

» sûre, seroit par eau, parcequ'alors on feroit faire une
» caisse de la grandeur du tableau, lequel seroit placé
» dans son cadre tout verni et en état d'être placé à l'ins-
» tant dans votre hôtel. Cette voye ne seroit peut être
» même pas plus coûteuse. Car il faudra toujours faire
» une caisse de transport de façon ou d'autre, elle sera
» seulement plus grande en l'envoyant par eau. Il s'agi-
» roit donc, messieurs, au cas que vous adoptiés cette
» dernière manière de vous faire passer ce tableau, de
» trouver une occasion pour vous le faire parvenir du
» Havre à Calais, ce que, je crois, ne vous sera pas diffi-
» cile. Je me charge de le faire conduire de Paris au
» Havre. Alors vous m'indiqueriés à quelles personnes il
» faudroit l'adresser au Havre. J'ay eu l'honneur, dans
» une lettre du 14 août, de vous rendre compte de l'em-
» ploy que je comptois faire des 1800 l. que vous comptiés
» dépenser dans cette occasion, de même que de 600 l.
» que Mrs Chauvelin m'a donné. J'attends votre réponse à
» ce sujet. Il y a déjà cinquante-cinq louis pour la boette,
» quarante pour le tableau et, je crois, dix-huit pour la
» bordure, ce qui fait 113 louis. Vous me trouverez peut
» être mauvais économe, mais j'ay pourtant fait pour le
» mieux. J'ay toujours engagé le plus que j'ay pu les ou-
» vriers à travailler pour la gloire, mais le profit ne s'ou-
» blie pas tout à fait. »

Signé : Le Seneschal.

A Paris, le 12 octobre 1765 [1].

Il fallut de nouveau recourir à M. l'intendant et lui rappeler, avec pièces à l'appui, qu'il avait lui-même ordonnancé pour Messieurs de Calais une somme de 1800 l.

« La lettre de M. Le Seneschal (du 10 octobre [2]) prouve l'employ fait de 1320 l. pour la boette et les 480 l. restant

[1] Arch. dép. C. 101.

[2] Nous n'avons pas eu cette lettre.

ne suffisant pas pour ce que la ville doit dans les 58 louis que coûtera le tableau et le cadre, et sur lesquels Madame la Présidente Chauvelin [1] a fourni 25 louis, nous vous supplions, Monseigneur, de nous accorder votre ordonnance de la somme de 500 l. nécessaire pour terminer cet objet et acquitter les frais de caisse, de transport, etc. [2] »

M. l'intendant consentit à autoriser les dépenses, mais il ne semble pas qu'il l'ait fait de bien bon gré.

Enfin, le fameux tableau arriva dans les premiers jours de mars 1766. Mais il ne fut pas facile de lui trouver une place. Messieurs de Calais avaient informé l'artiste peintre de celle dont ils pouvaient disposer pour le tableau : « 9 pieds 4 pouces de hauteur sur 8 pieds 4 pouces de largeur ». Cette place était « la devanture de la cheminée de la grand'salle de notre hôtel de ville : elle fait face à la porte d'entrée. »

Mais la place ainsi indiquée était occupée par un assez grand tableau représentant le Christ sur la Croix. M. le comte de Saint-Martin,successeur de M. Maressal de Marsilly à la mairie de Calais n'est pas d'avis d'ôter de là le Christ pour mettre en sa place le portrait de M. de Belloy. Il est aussi fort empêché pour mettre ailleurs le nouveau ta-

[1] Marie-Renée de Jacomel, née à Calais le 31 août 1708, épousa le 25 mars 1729 Louis Chauvelin, qui fut président à mortier au parlement de Paris. Veuve depuis 1754, elle mourut à Paris en 1772. Elle avait applaudi au projet de ses compatriotes et, dans un dîner qu'elle avait donné aux députés de Calais, elle avait porté la santé de sa ville natale. Messieurs de Calais lui écrivirent pour l'en remercier.

[2] Arch. de Calais, *BB*, 55, f. 49.

bleau. Il écrit son embarras à M. l'intendant et lui demande son avis.

Calais, 18 mars 1766.

L'enthousiasme, Monsieur, de la précédente administration cause à la nouvelle des discussions sur l'emplacement du tableau de M. Dubelloy. Les premiers avoient décidé de le placer sur le devant de la cheminée. Ils avoient envoyé les dimensions à Paris, ils n'ont pas réfléchy qu'il falloit ôter un tableau assez grand portatif d'un Christ qui est la véritable place. J'ay dit que je mi oposerois autant que je le pourrois, d'autant que celui du roy est sur un côté ainsi que les bienfaiteurs gouverneurs de la ville; qu'il ne conviendroit pas que M. Dubelloy eu la place la plus honorable. On se propose de mettre celui du roy sur la cheminée avec un petit Christ portatif, et mettre celui de M. Dubelloy en celle du roy. Ce que je n'aprouve pas encore, comme aussi d'ôter une belle carte du pays de la grandeur de la moitié de la salle. Les avis sont partagés. J'ay proposé de prendre ceux des notables. Quelques officiers municipaux si oposent disant que cela ne les regarde point. Je penserais, Monsieur, que si vous veniez à Calais ce printemps, qu'il faudroit votre avis, ou celui de M. le prince de Croy. Comme malgré mes représentations, ils pourroient le placer sans égard pour qui que ce soit, ne pourriez-vous point, Monsieur, leurs mander que vous êtes instruits de la diversité des opinions sur le dit emplacement, et qu'il seroit convenable d'attendre M. le prince de Croy, ou de prendre les avis des notables. C'est un portrait qui coûte 1800 l. et, en oultre, une tabatière de 1500 l. C'est en vérité assez mal employé. Si on avoit payé des pauvres misérables à qui la ville doit, cela auroit été mieux, et un portrait de 4 louis auroit suffit. Encore si c'eust été celui d'Eustache de S. Pierre, à la bonheur. On auroit moins de regret.

J'ay l'honneur... SAINT-MARTIN [1].

[1] Arch. dép. C. p. 164.

M. de d'Invau fit à M. le comte de Saint-Martin la réponse suivante :

« A Amiens, le 24 mars 1766.

» J'écris conformément à ce que vous désirez, M^r, à vous » et aux eschevins de Calais au sujet du portrait du s^r » de Belloy. Je pense, au surplus, tout à fait comme vous » sur les sommes que coûte ce portrait, non à la ville, » mais aux pauvres créanciers qu'elle ne paie pas.

» J'ay l'honneur...[1]

Voici la lettre qu'il écrivit en même temps au maire et aux échevins de Calais :

A Amiens, le 24 mars 1766.

J'ai entendu parler, Messieurs, de quelques difficultés qui se trouvent au choix de la place que vous donnerez au portrait du s. Dubelloy dans la salle de votre hôtel de ville et de la diversité qu'il y a eu sur cela dans les avis. Comme le portrait du roi est placé dans cette même salle ainsi que ceux de plusieurs gouverneurs de votre ville, je crois convenable que vous ne vous décidiez sur les changemens qui peuvent être à faire relativement au nouveau portrait, que lorsqu'après y avoir bien réfléchi, vous vous trouverez tous d'un même avis, ou lorsqu'en cas d'avis différens, vous aurez consulté quelqu'un d'assez grand poids pour que son avis doive devenir le vostre. Personne ne pouroit mieux vous éclairer sur ce que vous devez faire en cette occasion que M. le Prince de Croy, et je ne doute pas qu'il ne veuille bien s'y prester si, lorsqu'il sera à Calais, vous luy exposés vos difficultés.

Je suis...[2]

Comment le prince de Croy résolut-il la difficulté ? c'est ce que nous n'avons pu savoir.

Sur la foi d'un témoignage controuvé, Pierre

[1] Arch. dép. C. 177.

[2] Ibid. p. 178.

Valentin a écrit qu'un premier tableau commandé par les députés de Calais au peintre Delaplace était perdu. Mais les récentes recherches de M. le docteur Cuisinier, établissent qu'il n'y eut jamais qu'un seul tableau exécuté pour la circonstance, et que le tableau conservé sous le n° 119, au musée de Calais, à qui il fut donné en 1840 par la municipalité, est bien la peinture commandée en 1765 par MM. Le Seneschal et Delaplace pour le compte de la ville de Calais. Le cadre, d'un fort riche travail, a seulement perdu, durant la tourmente révolutionnaire, les fleurs de lis qui l'ornaient.

C'est une œuvre du peintre Jollain.

« Au premier plan, la Renommée présente à la France, qui la couronne de lauriers, un médaillon, sur lequel est sculpté le buste du poète : elle tient dans sa main droite un rouleau à demi déployé, sur lequel on lit le titre du *Siège de Calais*. Aux pieds de la France, un enfant, couché sur un lévrier, tient d'une main un trousseau de clefs et de l'autre les armes de la ville de Calais : au loin on aperçoit le détroit (vue du port de Calais et de la mer). Sur l'arrière-plan est dessiné une pyramide portant les noms des six bourgeois se présentant à Édouard qui fait signe de les conduire à la mort. »

Le tableau a $2^{m}40$ de haut sur $1^{m}91$ de large.

Presque tous les documents, publiés et mentionnés ici, qui complètent si heureusement ceux empruntés aux Archives départementales, proviennent, comme on l'a pu voir, des archives de la ville de Calais. Ils nous ont été abondamment procurés par M. le docteur Cuisinier, membre

correspondant de la Société des Antiquaires de la Morinie, à Calais, avec une compétence que nous ne saurions assez louer, et une obligeance dont nous ne pouvons trop le remercier. Si nous étions plus assuré d'en avoir fait le meilleur emploi, c'est de son obligeante collaboration que nous devrions le remercier et nous féliciter.

UN CONTRAT DE VENTE
PAR LE CHAPITRE DE THÉROUANNE
en 1550

(Communication de M. RODIÈRE, membre correspondant.)

L'acte de vente communiqué par M. Rodière nous fait connaître les noms, parmi les contractants, d'un grand nombre des chanoines de Notre-Dame de Thérouanne en 1550. Malheureusement, vingt prébendes seulement, sur trente-cinq, y sont représentées par leurs titulaires. Nous connaissons encore, outre ceux-ci, l'archidiacre de Flandre, Guillaume de Poitiers; l'archidiacre d'Artois, Philippe Nigri. Mais malgré cela, la liste des membres du chapitre reste encore incomplète, jusqu'à ce que d'autres documents de cette nature puissent nous aider à combler les vides.

Il est encore intéressant de noter parmi les chanoines qui comparaissent dans l'acte ceux que nous retrouvons après la destruction de Thérouanne réunis au chapitre de Saint-Omer, et d'autre part ceux qui se sont réfugiés à Boulogne. Parmi les premiers : Jehan Feullet, Jehan Cappron, Guillaume d'Ostrel, Guillaume de Croix, Warnier de Listeuille; parmi les seconds, Jehan Godeffroy, Pierre Boullenger, Guillaume Saulty, Jehan de Haudricourt, Jaques Dominus, Charles Pecquet. Nous n'avons pas d'indication pour les autres.

En la présence des [1] [notaires et auditeurs commis par le] Roy nostre sire résidens en [la ville de Therouenne, comparurent en] leurs personnes vénérables et discrettes [personnes Mre Jean] [2] d'Auvergne, chantre, président en l'absence de v[énérable et discret] Me Jehan Godeffroy, doien de l'église cathédral Nostre [Dame de Thérouenne]; Eustace d'Ostove, archidiacre ; Pierre Boullenger, esc[olastre] ; Jehan Feullet l'aisné, pénitencier ; Pierre Anselmy, pr[ocureur ?] ; Pierre Fourcroy ; Guillaume Saulty ; Jehan de Haudricourt ; Françoys d[...] ; Jehan Cappron ; Jaques Dominus; Guillaume d'Ostrel; Guillaume de Croix; Jehan Domyn ; Charles Pecquet ; Warnier de Listeuille ; Jehan Feullet le jeune ; Philippes de Senlis ; Robert le Barbier, tous pbres chanoines prébendez de lad. église, estans deuement et capitulairement congrégez et assemblez à son de cloche à heure deue en leur lieu capitulaire. Lesquelz recongnoissans bonne foy ont déclaré que parcydevant ilz ont vendu, ceddé et transporté à feu Me François de La Barre, en son vyvant chanoine de Soissons, trente livres tournois, monnoie d'Arthois, de rente annuelle et perpétuelle, à eulx vendue et constituée par feu messire Jehan de Mailly, en son vyvant chevalier, seigneur dudit lieu, dès le dernier jour de janvier mil IIIIc LXXV (1475), moiennant le pris et somme de six cens livres dicte monnoie d'Arthois ; ensemble les arrérages à eulx deubz lors de lad. vendition, moiennant et pour le pris contenu et déclaré es lettres de lad. vendition, que lesdits recongnoissans en avoient lors receue. Lequel de La Barre auroit le jour mesme déclaré lad. acquisition estre pour, au profit et des deniers de messire Anne de Montmorency, sieur et baron dudit lieu, chevalier de l'ordre,

[1] Une déchirure a fait disparaître une partie des premières lignes ; j'ai rétabli comme je l'ai pu les passages entre [ ].

[2] Jean — selon l'Obituaire de Thérouanne, qui mentionne, au mois de novembre, l'obit de Jean d'Auvergne, chantre et chanoine.

conestable et grant maistre de France. Et dès lors de lad. vendition baillèrent les lettres et tiltres qu'ilz avoient de lad. rente aud. de La Barre. A ceste cause déclarent iceulx président, chanoines et chappitre, que en lad. rente et arrérages ilz ne prétendent aulcune chose etc... (Suivent les formules de style). — Faict, passé et recongneut aud. lieu capitulaire le seiziesme jour de décembre l'an mil cinq cens cincquante. Tesmoing :

BOUDEN. F. LE VOTZ.
(avec paraphes.)

(Archives privées. Minute originale signée.)

Saint-Omer, Typ. H. D'HOMONT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 4 novembre 1895.

Président : M. l'abbé BLED.

Secrétaire : M. Justin DE PAS.

La séance s'ouvre à 8 h. 10 par la lecture du procès-verbal de la réunion précédente qui est adopté sans observation.

Dons, hommages, échanges.

— *De la part de l'auteur :*

Les XXXII quartiers généalogiques de S. A. R. Mgr le duc de Bragance, par R. Richebé, ancien élève de l'Ecole des Chartes. Illustrations de J. Van Driesten.

— *De la part des Sociétés savantes françaises :*

Amiens (Somme). Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1895, n° 1.

Auxerre (Yonne). Bulletin de la Société des sciences his-

toriques et naturelles de l'Yonne, 1895, 49ᵉ volume, 19ᵉ de la 3ᵉ série.

Compiègne (Oise). Bulletin de la Société historique de Compiègne, t. VIII, 1895.

Douai (Nord) Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts du dépᵗ du Nord, t. IV, 1891-92.

Fontainebleau (Seine-et-Marne). Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais, 1ᵉʳ trim. 1895.

Le Mans (Sarthe). Revue historique et archéologique du Maine, t. XXXVII, année 1895, 1ᵉʳ semestre.

Nice (Alpes-Maritimes). Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, t XIII et XIV.

Orléans (Loiret). Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. XI, 1895.

Poitiers (Vienne). Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. VIII, 1895.

Reims (Marne). Travaux de l'Académie nationale de Reims, année 1892-1893, t. II.

Rennes (Ille-et-Vilaine). Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du dépᵗ d'Ille-et-Vilaine, t. XXIV.

Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord). Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, nᵒ 8, 1895.

Valence (Drôme). Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, 1895.

— *De la part des Sociétés savantes étrangères* :

Anvers (Belgique). Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, 4ᵉ série, t. VIII, 3ᵉ livraison.

-- Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique, 4ᵉ série, 2ᵉ partie, XXIII.

Bruxelles. Analecta Bollandiana, tomus XIV, fasc. 3.

Bruges. Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre, 4ᵉ série, t. X, 38ᵉ vol. de la collection.

Gand. Bulletin du Cercle historique et archéologique de Gand, nᵒ 5.

— Messager des sciences historiques ou Archives des arts et de la bibliographie de Belgique, 2ᵉ livraison, 1895.

Namur. Annales de la Société archéologique de Namur, t. XXI, 1re livraison.

Abonnements.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 26e année, septembre-octobre 1895.

Polybiblion, Revue bibliographique universelle. Partie littéraire, 2e série, t. 42, 74e de la collection, 4e livrais. octobre 1895. — Partie technique, 2e série, t. 21, 75e de la collection, 10e livraison, octobre 1895.

— M. le baron J. du Teil, membre honoraire, fait hommage à la Société d'un exemplaire, dont il vient de faire l'acquisition, du *Mémoire pour M. de Vissery de Bois Valé, contre le Petit Bailly de St Omer*, dans l'affaire du paratonnerre (Arras 1782, 96 p.). — Remerciements.

Correspondance.

— 17 octobre. M. Braquehay remercie la Compagnie qui l'a élu membre honoraire.

— 30 octobre. M. R. Richebé, membre honoraire, ancien élève de l'Ecole des Chartes, annonce l'envoi à la Société de son dernier travail (v. la liste des dons et hommages) et demande que trois de ses collègues veuillent bien poser la candidature, comme membre correspondant, de son collaborateur, M. Joseph Van Driesten, artiste peintre héraldiste à Paris.

— Le 4 novembre, M. Pagart d'Hermansart écrit à M. le Président qu'ayant été élu secrétaire-général en 1890, son mandat va expirer, et qu'il n'a point l'intention de se représenter aux suffrages de ses collègues. Il a déjà exposé en 1892 (séances des 22 février et 28 mars) les motifs qui ne lui permettraient pas de continuer ces fonctions s'il était réélu, et avant les vacances, il a fait auprès de M. le Président une démarche afin de les lui renouveler, en ajoutant que d'ailleurs il ne pouvait plus assister aux séances pendant une partie de l'année. Il exprime ses regrets à ses collègues, les remercie de leur bienveillance, et les assure que, comme simple membre

titulaire, il sera toujours heureux de partager leurs intéressants travaux.

Après la lecture de cette lettre, les membres présents votent à l'unanimité une motion tendant à envoyer à M. Pagart d'Hermansart l'expression de leurs regrets pour cette détermination ainsi que leurs remerciements pour les services qu'il a rendus comme secrétaire-général. Soit par la gestion des affaires dont il a réglé le fonctionnement, soit par les relations qu'il a créées à la Société, il a contribué dans une large mesure à lui assurer un avenir prospère : aussi ses collègues ressentiront vivement les conséquences de son départ, et. tout en respectant son désir de ne plus faire partie du Bureau, ils espèrent pouvoir recourir à son expérience et compter sur son active collaboration.

Élections.

L'ordre du jour appelle l'élection, comme membre correspondant, de M. le docteur L. Carton, médecin-major au 19ᵉ chasseurs. Le candidat ayant obtenu la majorité des suffrages, M. le Président le proclame membre correspondant.

Un deuxième scrutin s'ouvre pour l'élection, comme membre correspondant, de M. Auguste Descamps, membre de la Société de géographie de Lille, qui réunit également la majorité des voix et est proclamé membre correspondant.

Candidatures.

— MM. de Noircarme, Decroos et J. de Pas appuient la candidature, présentée par M. Richebé, de M. J. Van Driesten.

— MM. l'abbé Bled, Van Kempen et Sturne présentent ensuite, comme membre correspondant, M. l'abbé Bourgois, curé de Divion.

Les votes sur ces deux candidatures sont renvoyés, suivant le règlement, à la prochaine réunion.

Logement de la Société.

M. le Président et M. le Trésorier soumettent à leurs collègues le bail qu'ils viennent de contracter pour la location d'une maison, rue Caventou, n° 5. Ce local est suffisamment vaste pour fournir le logement du garçon de salle et faire une large place à la bibliothèque. De plus, le prix de location ne dépasse pas sensiblement celui du logement actuel, devenu insuffisant. Ces dispositions sont approuvées par tous les membres, et l'on décide que l'on profitera de la faculté que l'on a de disposer dès à présent de la maison pour s'y réunir dès la prochaine séance.

Communications.

M. Decroos annonce qu'il a retrouvé, dans des archives notariales, le procès-verbal du marché conclu par le sculpteur Antoine Piette, de Douai, pour la construction du buffet d'orgues de l'église Saint-Denis. Il compte donner prochainement communication à la Société de cette pièce. Une discussion s'engage entre plusieurs membres sur l'appréciation que l'on peut donner de la valeur comparative du buffet d'orgues de Saint-Denis et de celui de Notre-Dame qui a été, on le sait, construit aussi par les frères Piette, mais en 1715, trente ans avant celui de Saint-Denis. On s'accorde à trouver que le style des deux œuvres offre beaucoup de rapprochements, mais que les détails de sculpture sont beaucoup plus soignés et plus artistiques à Notre-Dame qu'à Saint-Denis. Faudrait-il conclure de là que le travail entrepris par Antoine Piette dans cette dernière église a été confié à des ouvriers travaillant sous ses ordres et beaucoup moins habiles que Piette lui-même ? C'est là un des points nombreux sur lesquels pourrait nous éclairer un travail encore à faire sur l'histoire des ouvriers d'art et de leurs œuvres à Saint-Omer.

Lectures.

— *Le presbytère primitif de Lumbres,* 1722-1752, par M. l'abbé Collet, curé d'Elnes. — Sous ce titre, M. l'abbé

Collet soumet à la Compagnie le fruit de patientes et minutieuses recherches sur Lumbres et le pays avoisinant. — Dans une première partie, il décrit, avec détails très étendus, l'histoire de la construction, en 1752, de ce presbytère, obtenu à grand'peine par les curés de Lumbres, après des démarches, maintes fois renouvelées et contrariées par le mauvais vouloir des habitants et des gros décimateurs de Lumbres et de Setques. Ce n'est qu'après un long procès et une résistance de plus de trente ans que les sollicitations énergiques de M. F. Bétourné, nommé curé en 1752, firent aboutir l'exécution de ce logement, si longtemps attendu.

Cette partie principale est suivie de chapitres additionnels, sous forme d'appendices, contenant des détails intéressants pour la monographie du canton de Lumbres. A propos de la construction du presbytère par des maçons d'Elnes, l'auteur a retrouvé les noms et les familles de plusieurs de ces artisans renommés dans tout le pays. Il relève plusieurs morceaux de sculpture dus à leur habile ciseau, entr'autres, dans l'église d'Elnes, un socle portant les armes de la famille de Fiennes, surmonté d'une statue de saint Blaise ; et, dans le village, plusieurs façades de maisons.

Suit la description de la chapelle dite « des Comtes », dans l'église d'Elnes (v. le procès-verbal de la séance d'octobre 1895), ainsi que celle du caveau. Malheureusement l'absence d'inscriptions a forcé l'auteur à recourir aux seuls registres de la paroisse pour rechercher les noms des membres des familles de Fiennes et Sandelin, seigneurs d'Elnes, qui y ont été enterrés.

L'inscription d'une cloche de l'église de Fruges, due à la générosité de membres de la famille de Fiennes, en 1604 ; des détails généalogiques sur cette famille, la liste complète des curés, des vicaires et des baillis de Lumbres et de Setques, depuis 1654, complètent ces appendices.

Enfin les pièces justificatives forment une dernière partie de l'ouvrage.

Le travail de M l'abbé Collet est renvoyé à la commission du Bulletin. Les membres présents pensent néanmoins que, sous cette forme, cette étude pourrait difficilement prendre place dans les publications de la Société, en ce qu'elle est, par son étendue, hors de proportion avec l'intérêt du sujet. Certains détails, qui ne sont pas inédits, pourraient être supprimés et la rédaction, présentée dans un cadre plus réduit, ferait mieux ressortir la valeur des parties vraiment intéressantes contenues en grande partie dans les appendices.

— M. Decroos lit ensuite un article intitulé : *Difficultés entre l'abbesse de Sainte-Colombe de Blendecques et le curé de la paroisse sur le droit à l'administration du temporel de l'église.* C'est un des nombreux conflits de préséance que voyait naitre l'ancien droit féodal entre le seigneur, l'abbaye et le curé de la paroisse. Les différentes répliques des parties sont énumérées dans un procès-verbal dressé en 1747 par des notaires royaux requis par le curé de Blendecques pour assister à la reddition des comptes dans l'église. Ce procès-verbal ne nous renseigne malheureusement pas sur la conclusion des contestations; mais un intérêt spécial s'attache à la mention que l'on y trouve d'un arrêt rendu contre le curé de Serques dans un conflit de ce genre. M. Alex. Hermand, dans sa notice sur Serques, à laquelle renvoie M. Decroos, avait exposé ce différend, et regrettait de n'en pas connaître l'issue définitive. Cette lacune se trouve comblée par le procès-verbal de 1747.

Après cette lecture, la séance est levée à 9 h. 45.

Séance du 2 décembre 1895.

Président : M. l'abbé BLED.

Secrétaire : M. Charles LEGRAND, secrétaire-archiviste.

La séance est ouverte à 8 h. 15 dans le nouveau local de la Société, rue Caventou, n° 5. M. Justin de Pas, secrétaire général adjoint, s'étant fait excuser par lettre de

ne pouvoir assister à la séance, M. le Président prie M. Charles Legrand, secrétaire-archiviste, de vouloir bien prendre sa place.

Avant de lui donner la parole pour la lecture du dernier procès-verbal, M. le Président demande la permission de se faire l'organe de la Société pour prononcer en son nom quelques mots de respectueux et sympathiques regrets à la mémoire de M. Butor, ancien magistrat, décédé depuis la dernière réunion. M. Butor, entré dans la Société en 1873, en devint président en 1879, et vit son mandat constamment renouvelé par l'estime de ses collègues, sans souffrir d'autres interruptions que celles imposées par le règlement. Possesseur d'une très riche collection de médailles et numismate apprécié, M. Butor a fait à la Société plusieurs intéressantes communications concernant cette science difficile de la numismatique. Animé d'un véritable zèle pour la Société qu'il était chargé de diriger,il en présidait avec une grande assiduité toutes les séances et en suivait les travaux avec un vif intérêt. Il avait à cœur son organisation et son recrutement ; la Société lui a l'obligation de quelques innovations heureuses.

Toute la Compagnie s'associe aux paroles qu'elle vient d'entendre et décide que mention en sera faite au prochain procès-verbal en témoignage de l'estime et des regrets qu'emporte avec lui son ancien président.

Lecture est ensuite donnée du procès-verbal de la séance précédente qui est adopté. Toutefois M. Decroos annonce à ses collègues que M. l'abbé Collet a l'intention de condenser et de refondre son travail pour déférer au désir de la Société. Il compte notamment en retrancher tout ce qui a trait à Elnes et spécialement son appendice sur le caveau des comtes. Ces diverses annexes, très intéressantes pour la plupart, trouveront leur place dans une monographie du village, de l'église et du château d'Elnes à laquelle l'auteur travaille actuellement. La famille de Fiennes, de qui relevait Elnes, y sera étudiée au point de

vue de son influence et de son rôle aux diverses époques.

Dons, hommages, échanges.

— *De la part du Ministère de l'Instruction publique :*

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, section des sciences économiques et sociales. — *Congrès des Sociétés savantes de* 1895.

Bulletin de la Société Dunkerquoise, 1er fascicule 1895.

— *De la part des auteurs :*

Essai historique sur l'abbaye royale de Sainte-Austreberthe à Montreuil-sur-Mer, par M. Aug. Braquehay. Abbeville 1895.

Le livre d'heures d'Hélène des Lyons, par M. le Cte A. de Loisne, 1894.

Bibliographie des œuvres de M. le chanoine Haigneré, par M. Arthur de Rosny. Boulogne 1895.

Le livre d'heures du président Quenson. — *Notice sur un manuscrit à miniatures du temps de Louis XII* par M. le Cte A. de Loisne, 1895. (Extrait de la *Statistique monumentale du Pas-de Calais*, t. III.)

Note sur le chœur de l'église d'Ames. — *Notice sur les fonts baptismaux d'Ames, de Blessy et de Guarbecque.* — *Inscriptions et sépultures des anciennes églises de Béthune.* Trois publications par M. le Cte A. de Loisne, 1895.

— *De la part des Sociétés savantes françaises :*

Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, 2e série, nos 7-8, juillet août 1895.

Châlons-sur-Marne (Marne). Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, année 1894.

Dax (Landes). Société de Borda, 20e année, 3e trim. 1895.

Le Havre (Seine-Inférieure). Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses, 4e trim. 1894. — 1er et 2e trimestres 1895.

— Centenaire de Ancelot le 9 janvier 1894.

Paris (Seine). Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, t. VI, 4e série, fascicules 3 et 4, 1895.

Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord). Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, n° 9, 1895.

— *De la part de Société savante étrangère* :

Philadelphie (Amérique). Proceedings of the American philosophical society held at Philadelphia for promoting useful knowledge, vol. XXXIV, january 95, n° 147.

Abonnements.

Annuaire de la Société française de numismatique, septembre-octobre 1895.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires. 26e année, novembre 1895.

Journal des Savants, septembre-octobre 1895.

Polybiblion, Revue bibliographique universelle. — Partie littéraire, 2e série, t. 42, 74e de la collection, 5e livraison, novembre. — Partie technique, 2e série, t. 21, 75e de la collection, 11e livraison, novembre 1895.

Revue de l'Art chrétien, 5e série, 1895, t. VI, 5e livraison.

Revue historique, 20e année, t. LIX, novembre-déc. 95.

Correspondance.

— 8 novembre. M. le docteur Carton, médecin-major au 19e chasseurs à Lille, adresse ses remerciements à la Société qui l'a nommé membre correspondant dans la séance précédente.

— 25 novembre. M. le Ministre de l'Instruction publique rappelle que l'ouverture de la 20e session des Sociétés des Beaux-Arts des départements est fixée au mardi 7 avril 1896 et que la séance générale aura lieu le 11 avril. Les manuscrits seront reçus à la Direction des Beaux-Arts, rue de Valois, jusqu'au 31 janvier inclusivement. Toutes les pièces justificatives, annexes ou appendices devront accompagner les manuscrits. Les mémoires ne devront pas exiger plus de 20 pages du format du compte-

rendu. Les cartes d'admission et les lettres de parcours sur les chemins de fer, qui doivent être demandées avant le 1er février au soir, ne seront envoyées qu'aux personnes qui auront exprimé l'intention formelle de prendre part à la session.

Renouvellement du Bureau.

— Il est ensuite procédé au vote pour le renouvellement de quatre membres du Bureau. Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Président : M. l'abbé Bled.

Vice-Président : M. Revillion.

Secrétaire général : M Justin de Pas.

Secrétaire archiviste : M. Charles Legrand.

M. le Président remercie les membres présents d'avoir bien voulu lui accorder une fois de plus la confiance qu'ils lui témoignent depuis longtemps et proclame élus les autres membres du Bureau. M. Charles Legrand présente aussi ses remerciements en donnant l'assurance à la Société qu'il apportera tout son zèle à l'aménagement du nouveau local et à la réorganisation de la bibliothèque.

Commission du Bulletin historique.

— Un second scrutin est ouvert pour la désignation des cinq membres de la Commission du *Bulletin historique* pour l'année 1896. Sont élus : MM. Pagart d'Hermansart, Van Kempen, Charles de Pas, Marion, Gaston Duquenoy.

Élection de membres correspondants.

A l'unanimité des membres présents, M. J. Van Driesten, artiste peintre héraldiste à Paris, et M. l'abbé Bourgois, curé de Divion, sont élus membres correspondants. Avis leur sera donné de leur nomination.

Lectures et communications diverses.

— M. l'abbé Bled annonce à la Compagnie qu'il est prêt à livrer à l'impression les matériaux du 1er fascicule du t. IV des *Chartes de Saint-Bertin*. Deux fascicules seront suffisants pour les chartes intéressantes qu'il reste à faire

connaître. Le troisième fascicule contiendra les tables générales dont la mise en état a été confiée à M. Justin de Pas. M. le Président a eu l'assurance en haut lieu que le Ministère de l'Instruction publique accorderait en 1896 une nouvelle subvention pour aider la Compagnie à éditer le 4e tome des Chartes.

— M. le Président appelle l'attention de la Société sur l'hommage que vient de lui faire M. Arthur de Rosny de son travail intitulé : *Bibliographie des œuvres de M. le chanoine Daniel Haigneré.* Cette brochure de 50 pages contient un portrait de M Haigneré d'après la belle photographie de M. Lormier. Tous les ouvrages imprimés ou inédits dûs à la plume du regretté savant qui avait assumé la lourde tâche d'entreprendre la publication des *Chartes de Saint-Bertin,* témoignent de son érudition aussi profonde que variée. Les livres et brochures comptent 107 numéros : les articles de revues et de journaux sont au nombre de 109. Parmi les manuscrits inédits, il faut citer l'*Étude philologique sur le patois du Bas-Boulonnais* et le *Répertoire général du clergé du Pas-de-Calais,* qui comprend 54 recueils contenant au moins 15.000 fiches.

— M. Sturne fait savoir à ses collègues qu'il est possesseur d'un fragment de sculpture en pierre trouvé à Saint-Martin-au-Laërt, dans la propriété de M. Crombecke, en exécutant des fouilles. C'est une tête de femme, malheureusement assez abîmée, mais qu'il n'hésite pas à attribuer au XIIe siècle. Il signale en même temps la base d'une colonne qui se trouve non loin de là à la porte d'une ferme. Il souhaite que ce beau spécimen de la sculpture du XIe siècle soit mis en lieu sûr pour le soustraire aux injures du temps et des hommes.

— M. l'abbé Bled donne ensuite lecture d'un extrait de son *Histoire des évêques de Saint-Omer.* Le passage choisi par l'auteur est tiré du pontificat de Jacques Blazœus, de 1601 à 1618. Cet extrait expose les sages réformes introduites dans son diocèse par cet évêque, obser-

vateur zélé des décisions du concile de Trente. Ce fut Blazœus qui établit définitivement dans son diocèse la liturgie romaine. Plusieurs de ses décisions synodales révèlent, en les réformant, des usages curieux encore suivis de son temps dans le diocèse de Saint-Omer. A l'occasion du zèle de cet évêque pour la propreté et la décence dans les églises, l'auteur le justifie des imputations de pieux vandalisme que l'on a fait trop légèrement peser sur la mémoire de ce prélat qui fut un homme de haut esprit et de grande science. Il rappelle les importants travaux que Blazœus fit faire dans sa cathédrale, les dons nombreux qu'il fit pour son ornementation et particulièrement le retable d'autel qu'il donna à la chapelle de N.-D. des Miracles et dans lequel fut vénérée jusqu'à nos jours la statue de la Vierge si populaire dans toute notre région.

M. l'abbé Bled termine sa lecture par le récit de la mésaventure arrivée au valet du coûtre ou gardien de la chapelle qui, pour faire croire à un prétendu prodige, sonna à toute volée, au milieu de la nuit, la cloche de N.-D. des Miracles.

La séance est levée à 9 h. 1/2.

Rapports sur les ouvrages offerts

Essai historique sur l'abbaye royale de Sainte-Austreberte à Montreuil-sur-Mer, par Auguste Braquehay. Abbeville 1895, grand in-8 de 84 pages ; plan et 10 gravures.

La ville de Montreuil-sur-Mer, comme toutes les villes de notre région, possédait un certain nombre de communautés que la Révolution fit complètement disparaître. Il faut compter parmi celles-ci l'abbaye royale de Sainte-Austreberte qui jouit au moyen âge d'une grande renommée et dont M. Braquehay a entrepris aujourd'hui de faire l'historique ; il nous avait déjà donné une monographie très remarquée de l'église de cette abbaye. (Voir *Bulletin historique,* t. IX, 166e livraison, p. 212.)

Les patronnes de cette abbaye étaient sainte Austreberte, sainte Frémeuse ou Framehilde, sa mère, et sainte Julienne, abbesse de Juvilly, dont les précieuses reliques étaient renfermées dans de magnifiques châsses.

Après avoir rappelé la vie légendaire de sainte Austreberte, née vers 630 à Marconne, M. Braquehay nous dit que, si l'on s'en rapporte à l'opinion généralement admise, les religieuses de Marconne, installées dans une dépendance du château paternel de sainte Austreberthe, vinrent chercher, vers 880, un refuge derrière les murailles élevées sur les hauteurs qu'occupe la ville de Montreuil.

Les débuts de la communauté furent modestes. Mais tour à tour les rois de France et les comtes de Boulogne se plurent à lui octroyer des privilèges et à la soutenir de leurs largesses. Toutes les abbesses, parmi lesquelles figurent les premiers noms de la noblesse de la région et même de France, s'attachèrent à développer l'importance de leur maison et l'esprit de piété parmi les religieuses.

Cette abbaye de Bénédictines eut à traverser bien des vicissitudes par suite des guerres et des incendies, notamment celui de 1733. Elle fut à différentes époques visitée par des personnages célèbres. En 1160, Marie, comtesse de Boulogne, s'y réfugia après l'excommunication qu'elle avait encourue pour s'être laissé enlever par Mathieu d'Alsace, alors qu'elle était abbesse de Ramsay, en Angleterre Elle fut inhumée dans

l'église de l'abbaye. En 1657, Louis XIV, le cardinal Mazarin, la reine Anne d'Autriche et le duc d'Anjou y séjournèrent.

La communauté fut dispersée le 2 septembre 1792 et l'église abbatiale devint le siége de la société des Amis de la Constitution ; un incendie la consuma en 1804. L'administration de la guerre s'empara d'une partie des bâtiments ; une autre partie servit successivement de prison, d'hôpital militaire, de collège et de caserne.

Dix belles reproductions de gravures ayant trait à la légende des patronnes de l'abbaye de Sainte-Austreberte rehaussent l'intérêt du travail de M. Braquehay.

L'abbé Firmin Pollet (1652-1733), par M. Aug. Braquehay. Abbeville, imprimerie Foudrinier et Cᵉ, 1895, grand in-8 de 61 pages.

Rien de ce qui intéresse la ville de Montreuil-sur-Mer n'échappe aux patientes recherches de M. Braquehay. Cette fois, il nous entretient d'un saint prêtre, originaire de Montreuil, qui eut la réputation d'un grand théologien et qui apporta, dans sa longue carrière sacerdotale, autant de zèle religieux que de désintéressement.

L'abbé Firmin Pollet naquit le 10 août 1652 d'une famille d'honorables industriels. Après avoir fait ses études au collège d'Hesdin, puis à Paris, il entra au séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet où il s'adonna à l'étude de la théologie avec une ardeur peu commune. D'abord préfet des études aux Pères de la Mission, il fut nommé vicaire de Saint-Nicolas, fonctions qu'il voulut occuper toute sa vie,ce qui ne l'empêcha pas d'être supérieur des Filles de Sainte-Geneviève, président de conférences religieuses, supérieur de la communauté de St-Nicolas, etc. En 1705, il reçut la délicate mission de faire rentrer dans l'obéissance les religieuses de Port-Royal-des-Champs, encore imbues des doctrines jansénistes. Sa patience et ses savantes exhortations ne purent vaincre leur obstination et la communauté fut enfin supprimée par le cardinal de Noailles en 1709.

Ses négociations avec la célèbre abbaye ainsi que ses conférences publiques avaient acquis à l'abbé Pollet une grande

autorité. Louis XIV voulut lui témoigner son contentement des services qu'il avait rendus à la cause de l'Église et de l'État en lui attribuant une pension de 1500 livres ; mais l'abbé Pollet, mû par un profond désintéressement, refusa, de même que plus tard il refusa la place de confesseur du roi Louis XV, pour se consacrer exclusivement aux nombreuses communautés dont il était supérieur, ainsi qu'à ses travaux théologiques et à la prédication.

Il mourut en 1733 et fut inhumé au cimetière de la rue d'Arras. Presque aucun de ses écrits n'est parvenu jusqu'à nous.

Le livre d'heures du Président Quenson. — Notice sur un manuscrit à miniatures du temps de Louis XII, par le comte A. de Loisne. Arras, Segaud, 1895, in-4° de 24 pages et deux planches.

M. le comte de Loisne a fait une étude approfondie d'un livre d'heures provenant de la collection de son grand-oncle, M. Quenson, et qui, au dire des connaisseurs éminents qui l'ont examiné, peut être compté parmi les plus beaux.

On n'y voit pas moins de 47 sujets en miniature dont 9 en pleine page. C'est d'abord un calendrier dont les signes du Zodiaque sont toujours accompagnés de charmants paysages à horizons azurés ; les petites scènes représentant les occupations ou les plaisirs propres à chaque mois sont d'une grande finesse et d'un coloris éclatant. Puis viennent de ravissantes scènes tirées de l'Ancien et du Nouveau Testament, l'enfer, vrai tableau à la Callot, la mort, le jugement dernier, etc., et le portrait du possesseur du livre d'heures en prière devant la Vierge. Malgré la devise : « *cuider decuit* » et les armoiries qui accompagnent le portrait de ce gentilhomme, M. de Loisne n'a pu arriver à savoir quel était celui-ci. Il n'a pu davantage découvrir quel était l'artiste qui avait exécuté ces ravissantes miniatures ; mais, de l'examen attentif d'autres manuscrits renfermés dans la Bibliothèque nationale, il est arrivé à se convaincre qu'il devait appartenir à la célèbre école de Rouen qui brilla d'un si vif éclat au commencement du XVIe siècle.

Quatre fac-simile en phototypie accompagnent le travail intéressant de M. de Loisne.

Lettre de rémission pour Jehan Maistrel

(DE RENTY)

(Communication de M. Félix Le Sergeant de Monnecove, membre titulaire.)

(*Trésor des Charles, JJ, 169,* folio 223, pièce III° XXIIII.)

Remissio pro Johanne Maistrel.

Charles, etc. Savoir faisons à tous présents et à venir. Nous avons reçeu humble supplication des amis charnelz de Jehan Maistrel, poure homme serrurier, aagié de XXIIII ans ou environ, naguères demourant à Renty et chargié de jeune femme, prisonnier ès prisons de notre amé et féal cousin et conseiller l'évesque de Thérouenne, contenant comme ledit Jehan, environ à six ou sept ans, ainsi que il avait joué à la paulme avec plusieurs autres en la ville et regardoit jouer autres compaignons, par sa povreté et temptacion de l'ennemy, véant quil n'avoit pas bien de quoy soy vestir, prist la robe ou houppellande d'un clerc d'église, et icelle vesti et se party atout de la place. Et fu après print saisy[1] d'icelle robe par la justice dudit lieu, laquelle justice le rendi comme clerc à l'évesque d'icellui lieu d'arras, à la court duquel il fu purgié dudit cas. Et certain temps après que il ouvroit de sondit mestier à icellui lieu d'arras, ainsi que il estoit alé acachier ouvrage en un hostel de ladite ville, par temptacion prinst unes heures que il trouva oudit hostel, esquelles avoit un cloant[2] d'argent, et incontinent ou assez tost après, la Damoiselle dudit hostel lui mist sus, de fait que il avoit cesdites heures, pour ce que l'un de ses

[1] nanti. [2] fermoir.

enfants lui dist que il les lui avoit veu prandre et bouter en son saing, et pour ce les lui rendi lors Et environ ledit temps de six ans, véant qu'il n'avoit bonnement de quoy vivre, par un certain jour, ainsi que il estoit en l'ostel de Guillaume Loncle, en la ville de Fauquembergue, print oudit hostel unes heures de notre Dame appartenant à Jehan du Maisnil, qui icelles avoit oubliées ou lessiées, lesquelles il garda long temps et jusques environ à trois ans, que il les porta pour vendre oudit lieu de Fauquembergue, et demanda oudit Jehan du Maisnil s'il vouloit acheter unes heures lesquelles il lui monstra, et icellui Jehan du Maisnil lui dist prestement que elles estoient à lui, et que on les lui avoit emblées, à quoy ledit Maistrel lui confessa lors comment il les avoit prinses oudit hostel dudit Guillaume Loncle, et les rendi oudit du Maisnil. Et environ à quatre ans et demy ainsi que ledit Maistrel estoit logiéz à l'ostel de l'enseigne Saint George, à Monstereul, ouquel hostel estoit aussi logiéz un religieux, il print unes heures appartenant à icellui religieux, lesquelles il vendi six sols. Et environ à trois ans et demi, par diverses foiz, prinst ou chastel dudit lieu de Renty les choses qui sensuivent, c'est assavoir : en la cuisine dudit chastel, de six à huit escuelles et un pot d'estain, dont il fondi les quatre et le plat pour estamer son ouvrage, et les autres vendi quatre solz, et aussi prinst et osta d'un tablet[1] qui estoit sur l'ostel où l'on chantoit la messe, oudit chastel, un anelet d'argent de la valeur de huit d[eniers] ou environ, lequel il donna à une jeune fille nommée Linette Germaine. Et un autre foiz prinst en ladite cuisine un jambon de porc, qui estoit pendu au lardouer avec des autres, et à une autre foiz print en l'une des chambres dudit chastel unes heures de notre Dame qui estoient à Anthoine de Croy, escuier, lesquelles il vendi dix solz, en la ville de S[t] Omer, et environ ledit temps, lui estant en la ville de Thérouenne, en l'ostel de Boignet Doliesces, print en icellui hostel deux chauffrettes que on

[1] tableau.

nomme au lieu pos lavoirs, et les vendi huit solz. Et depuy, en l'an IIII c quatorze, print en l'ostel d'un nommé Alexandre Herniet, cordouannier, demourant en ladite ville de Fauquembergue, une paire de soulliers neufs atout les fourmes, et en l'ostel d'un parmentier[1], en la ville de Thérouanne, où il gisoit, print un chaperon de noir drap qui estoit retourné, lequel il usa; et en l'ostel ou maison d'un nommé Gamot, clerc de ladite ville de Renty, prist en la bourse dudit Gamot, que il trouva en sa chambre où il l'avoit laissiée, un escu en or, lequel par les menaces que lui fist depuis icellui Gamot il lui rendi. Et environ le noël derrain passé print en une des chambres dudit chastel de Renty une serrure de fer et l'emporta, laquelle povoit valoir trois solz ou environ. Et une autre foiz prinst une chemise pendue aux hayes dudit chastel de Renty ou environ pour essuer[2], laquelle appartenoit au seigneur de Rabodengnes, à qui il la rendi depuis, pour ce que on lui imposa qu'il l'avoit prinse et emblée. Et une autre foiz prist oudit chastel de Renty un petit canon de cuivre et un saclet de pouldre de canon et les emporta en son hostel, et par un certain jour, ainsi que Jehan Du mont et aucuns autres jouoient aux boulles en ladite ville de Renty, il prist l'espée dudit Du mont et icelle vendi huit solz. Et aussi prist en une des chambres dudit chastel de Renty un cuevrechief, et en hiver derrain passé à la de nuyt, à plusieurs foiz, quérir ou cimetière dudit lieu de Renty six posteaulx de chesne tailliéz et ouvréz, avec autre merrien[3] pour les édiffices dudit chastel, desquelz posteaulx il fist du feu en son hostel. Et depuis tousiours plain de temptacion de l'ennemy et estant environ la feste de S' Pol, qui fu au mois de janvier derrain passé, se transporta de nuyt en ladite ville de Renty, en un estable appartenant à Jehan Cadet, en laquelle ses bestes à laine gisoient et en icelle prist un mouton vif et l'emporta à sa maison, en laquelle il le tua, et y fu dispensé et appliqué à

[1] tailleur. [2] sécher. [3] bois de construction.

son proffit, lequel mouton povoit valoir douze solz ou environ. Et huit jours après ou environ, après heure de jour failly et que on ne povoit plus veoir de jour, il se transporta en la granche dudit Jehan Cadet et en icelle prist et emporta environ un quart de blé, à la mesure dudit lieu de Fauquembergue. Et depuis, c'est assavoir environ la sepmaine devant caresme prenant derrain passé, prist oudit chastel de Renty, ou logis d'un nommé Ernoul de Libersart, dit Perdicas, cinq ou six pièces de char de saison et les emporta en son hostel. Et en la sepmaine dudit caresme prenant ou environ prist en la bourse d'un nommé Andriet, serviteur du bastart de Croy, ainsi qu'il s'estoit despoulié de nuyt devant le feu pour soy chauffer, quatorze solz dont il acheta deux sommes de charbon. Et le dimenche, xxix° jour de mars derrain passé ou environ, prist de rechief oudit logis d'icellui Perdicas, que il ouvry de la clef de la chambre d'une nommée Ysabel, serviteresse de la dame de Croy, un bacinet et un drap de lit et les emporta en son hostel, lequel drap il vendi six solz. Pour cause et occasion desquelz cas et larrecins ledit Jehan Maistrel a esté pris et emprisonné. Et doubtent lesdits suppliants que il n'en fine briefment, vilement et misérablement ses derroniers jours, se notre grâce et miséricorde ne lui est sur ce extendue et impartie si comme ilz dient, en nous humblement requérant que actendu ce que dit est que restitution a esté faite d'aucunes des choses dessusdites à ceulx à qui il a appartenu, et ne lui en demande personne riens si non justice, et que il a jeune femme, laquelle il a espousée depuis un an ença ou environ, et que en autres cas il a tousiours esté et est bon jeune homme, de bonne vie, renommée et honneste commission et que lesdits cas il a commis par jeunesse et temptacion de l'ennemy, nous lui vueillons sur ce impartir nostredite grâce, pourquoy nous, ces choses considérées, ayant pitié et compassion de ladite poure femme d'icellui Jehan Maistrel, voulant en ceste partie miséricorde estre préférée à rigueur de justice, audit Jehan

Maistrel avons quitté, remis et pardonné, et par ces présentes de notre grace espécial et autorité royal quittons, remettons et pardonnons le fait et cas dessusdits, et tous procèz s'aucuns s'en sont pour ce ensuivis, faits ou encommanciéz, avec toute peine. amende et offense corporele, criminele et civile, en quoy, pour cause de ce, il est ou peut estre eucheu [1] et encouru envers nous et justice, et le restituons à sa bonne fame et renommée, au pays, à notre royaume et à ses biens non confisquéz. Satisfaction faite à partie civilement, tant seulement se faite n'est, et sur ce imposons silence perpetuel à notre procureur présent et à venir, parmy ce que ledit Maistrel sera détenu un mois prisonnier, au pain et à l'eau. Si donnons en mandement par ces présentes au bailly d'Amiens ou à son lieutenant à Monstrieul, et à tous nos autres justiciers et officiers présents et àvenir, à leurs lieuxtenants présents et à venir et à chacun d'eulx si comme à lui appartiendra, que de notre présente grâce, rémission et pardon facent, seuffrent et laissent ledit Jehan Maistrel joïr et user pleinement et paisiblement, sans contre la teneur de ces présentes le travailler ou molester, ne souffrir estre travaillié ou molesté ores ne pour le temps à venir en corps ne en biens, en aucune manière au contraire, mais sondit corps pour ce prinz et détenu prisonnier et ses biens, s'aucuns en avoit, pour ce prins ou empeschiéz, lui mectent ou facent mectre tantost et sanz délay à pleine délivrance. Et afin que ce soit chose ferme et estable à tousiours nous avons fait mettre notre scel à ces présentes. Sauf en autre chose notre droit et l'autruy en tout.

Donné à Paris, au moys d'aoust, lan de grace mil cccc et seize, et de notre règne le xxxvie.

Par le roy à la relation du conseil.

J. de Conflans.

[1] échu.

DROIT FÉODAL

Difficultés entre l'abbesse de Sainte-Colombe de Blendecques et le curé de la paroisse sur le droit à l'administration du temporel de l'église.

1747

(Communication de M. J. Decroos, membre titulaire.)

Au siècle dernier, la jouissance des droits féodaux donnait lieu à de nombreuses difficultés. Elles s'élevaient souvent entre divers seigneurs à propos des droits honorifiques. Ces droits étaient revendiqués avec un soin d'autant plus jaloux qu'ils étaient intimement liés à l'exercice du culte religieux. « Ils consistaient dans la préséance à l'église, à l'offertoire, aux processions, à avoir le premier l'eau bénite et le pain bénit, le baiser de paix, l'encensement, la recommandation particulière aux prières publiques, banc, séance et sépulture au chœur, le droit de litre ou ceinture funèbre dedans et dehors l'église et l'entérinement des comptes de la fabrique. »

En énumérant ces divers droits honorifiques, M. P. Decroos[1] a donné d'intéressants détails sur un procès suivi entre les seigneurs de Savy et

[1] *Bulletin des Antiq. de la Morinie*, t. VI, p. 495.

Berlettes relativement à la préséance en l'église de Savy qui était alors la seule église paroissiale des deux seigneuries. Ce procès, commencé le 18 mai 1702, ne prit fin que quatorze ans plus tard à la suite de deux arrêts rendus sur appel par le Parlement de Paris les 14 juillet 1714 et 10 juin 1716.

Il est à présumer que les diverses juridictions eurent à régler bon nombre de questions semblables vers la même époque.

M. Alex. Hermand, dans sa notice sur Serques[1], s'étend longuement sur le différend soulevé à propos du droit de préséance en l'église entre l'abbaye de Licques et le marquis de Lugy : plainte au bailliage de Saint-Omer, enquête du 2 juillet 1711, et arrêt du 7 février 1714 déboutant l'abbaye de Licques de ses prétentions ; puis, à la suite de nouvelles hostilités, deuxième plainte et arrêt confirmatif de 1716[2].

Cependant les religieux de Licques ne se regardèrent pas comme battus. M. Hermand nous dit « qu'en 1739, appelés à assister à la rédaction de la coutume de Saint-Omer, ils protestèrent contre le titre de seigneur de la vicomté de Serques, que prenait Philippe-Alexandre Marcotte, écuyer, seigneur de Roquetoire », successeur du marquis de Lugy.

En terminant sa notice, M. Hermand, faute de documents, déclarait ignorer si des contestations nouvelles s'étaient élevées. Or nous verrons plus tard qu'un nouveau procès s'engagea, devant le

[1] *Mémoires des Antiq. de la Morinie*, t. I, p. 185.

[2] Ce dernier arrêt fut rendu spécialement contre Philippe Gugelot, curé de Serques et religieux de Licques.

Conseil d'Artois cette fois, et qu'il se termina définitivement contre le curé de Serques, représentant l'abbaye de Licques.

Ce n'était pas seulement l'entérinement des comptes de la fabrique qui était revendiqué par le seigneur : parfois c'était l'administration des biens et revenus temporels de l'église, et par suite le droit exclusif de signer les mandats.

C'est à ce sujet, du moins, qu'une difficulté s'éleva, en 1767, entre l'abbesse de N.-D. de Ste-Colombe de Blendecques, Madame Austreberthe de Fiennes, d'une part et Jacques-François Dupond, curé de la paroisse de Blendecques, de l'autre. L'abbesse avait obtenu sur ce point un arrêt contre le seigneur de Blendecques et par suite revendiquait l'administration du temporel. Le curé prétendait que cet arrêt ne lui était pas opposable puisqu'il n'avait pas été partie au procès. Il reconnaissait que les curés n'ont pas droit, en principe, à l'administration du temporel, mais il invoquait un arrêt du Parlement aux termes duquel ceux qui avaient été en possession de l'administration devaient y être maintenus.

Il s'agissait de rendre les comptes des années 1743, 1744, 1745 et 1746 : les hostilités allaient commencer. Le curé, qui les pressentait, requit les notaires royaux de se transporter en l'église de Blendecques aux jour et heure fixés par les publications du prône pour tenir procès-verbal des comptes. Voici la teneur de ce procès-verbal :

L'an mil sept cens quarante-sept, le trente d'aoust avant midi, en conséquence des publications faittes au prosne de l'Eglise de Blendecque et autres affiches mises que ce jourd'huy et en lad. Eglise, il seroit procédé à la reddition

du compte de la fabricque deladitte Eglise pour les années 1743, 1744, 1745 et 1746, nous, notaires royaux d'Artois soussignés, sommes transporté en laditte Eglise à la requeste de M[re] Jacques François Dupond, prestre curé de laditte Eglise et paroisse de Blendecque, où étant il auroit requis que la présentation du compte que l'on entend rendre, soit faitte ainsy et de la manière qu'elle s'est fait dans les comptes antérieurs, protestant de non préjudice de tout ce qui pourrait être fait au contraire.

Suivant quoy a signé par devant les notaires royaux d'Artois soussignés, protestant au surplus de non préjudice de ce que les mandats qui ont été délivré au receveur sans avoir été signé par ledit sieur curé ainsy qu'il s'est toujours pratiqué cy devant et a signé : J. F. Dupont ptre C. V. Vaneechout J. B. Ducrocq.

A laquelle requisition et protestation répondant par Madame Austreberte de Fiennes, abbesse de l'abbaie de notre dame de S[te] Colombe de Blendecque présente a dit que par arrest du parlement elle étoit déclarée seule administatrice des biens et revenus temporels de cette Eglise, qu'ainsy la présentation des comptes devoit estre faitte a elle seule et que les mandats ne devoient être signés que par elle seule en la qualité susditte ; qu'ainsy son intention étoit quil fut mis dans la présentation des comptes dont sagist, M. Jacques Francois Dupond, prestre curé dudit Blendecque a ce appelé intervenant et présent, les curé des paroisses n'ayans autre droit que celuy de présence suivant la jurisprudence fixée par les arrest du parlement et a signé : de Fiennes abbesse C. V. Vaneechout et J. B. Ducrocq.

Ce qu'entendu par ledit sieur curé a dit de persister dans la protestation cy devant par luy faitte, observant que l'arrest que Madame de Blendecque a obtenu contre le seigneur comte de Blendecque est une pièce qui luy est tout à fait étrangère n'ayant point été partie audit procès; que quoy que dans une grande partie des paroisses de cette province les curés ne soient point administrateurs

des biens et revenus de leur Eglise, cependant ceux qui étoient en possession de l'administration y ont été maintenus par arrest du parlement et notament pour le curé de S[t] Nicolas en la ville d'Arras. Et a signé : J. F. Dupont ptre C. V. Vaneechout J. B. Ducrocq.

A quoy a été répondu par la ditto Dame abbesse que l'arrest contre le curé de Serques dans l'instance duquel l'arrest de S[t] Nicolas avoit été produit en sa faveur a décidé au contraire que jamais le curé de Blendecques n'a eu ni la qualité ny la possession d'administrateur ; que quand même il l'auroit eû il doit se régler sur celuy qui a été rendu en faveur de la ditte Dame sauf à luy à y former opposition s'il s'y croit fondé deffences au contraire et a signé ainsy signé : de Fiennes abbesse C. V. Vaneechout J. B. Ducrocq.

Et par led. sieur curé a été dit que l'arrest intervenu contre le sieur curé de Serques n'a rien décidé de contraire a celuy qu'avoit obtenu le sieur curé de S[t] Nicolas, la possession prétendue par le sieur curé de Serques n'étoit ny constante ny justifiée ; la possession du sieur curé de Blendecque est justifiée par tous les comptes qui se sont rendus jusques à présent ; la présentation lui en ayant toujours été faitte excepté le compte dernier contre lequel ledit sieur curé a protesté de vive voix se renfermant pour le surplus dans ce quil a dit cy devant et a signé : J. F. Dupont C. V. Vaneechout J. B. Ducrocq [1].

Ce procès-verbal, du 30 août 1747, fait mention d'un arrêt rendu contre le curé de Serques. A n'en pas douter, cet arrêt devait avoir été rendu peu de temps auparavant et avait dû statuer sur des difficultés soulevées à la suite de la protestation faite en 1739 par les religieux de Licques. — Il est regrettable que le procès-verbal de Blendecques ne mentionne pas la date de l'arrêt rendu contre le

[1] Extrait des minutes du gros de S[t]-Omer, année 1747.

curé de Serques : il eût été bien intéressant de le consulter.

Grâce à notre procès-verbal, nous avons pu compléter au moins dans quelque mesure le travail de M. Hermand sur Serques. Espérons que quelque jour, quelqu'un plus heureux que nous pourra nous renseigner sur le dénoûment de la querelle du curé de Blendecques avec l'abbesse de Sainte-Colombe.

TROIS LETTRES

concernant la destruction de châteaux forts aux environs de Saint-Omer au milieu du XIVe siècle

1352-1360

(Communication de M. l'abbé O. Bled, membre titulaire)

Les trois lettres que nous publions sont tirées des archives municipales de Saint-Omer. Elles nous reportent à la période la plus malheureuse de cette malheureuse guerre de Cent ans. Bien d'autres lettres, chargées d'ordres semblables, ont pu se perdre, et les châteaux mentionnés n'ont assurément pas été les seuls détruits. Car les ordres du roi n'ont pas seulement visé les forteresses mal gardées et dont l'ennemi, après s'en être emparé, pouvait tirer avantage, mais aussi les châteaux des félons. Il s'en est trouvé à cette époque sur notre terre d'Artois où Anglais et Flamands sollicitaient activement toutes les forces qu'ils pouvaient tourner contre le roi de France.

La première est de l'an 1352, sans indication de mois. Depuis sa victoire à Crécy en 1346 et la prise de Calais en l'année qui suivit, l'Anglais était maître de presque tout le littoral. Après plusieurs tentatives infructueuses d'Édouard III pour gagner à sa cause le comte de Flandre, Louis de Male, celui-ci s'était, vers la fin de l'année précédente, résolument séparé de l'envahisseur et s'était

retiré auprès du roi de France, Jean II, dit le Bon. Cette désertion de leur comte avait exaspéré les Flamands dont la grande majorité avait embrassé le parti des Anglais. Édouard III s'attendant à une attaque prochaine et désespérant de vaincre les garnisons de Saint-Omer et d'Aire, s'établissait le plus solidement possible dans l'Ardrésis, en Brédenarde et dans le pays de Langle ; il songeait même à s'emparer d'Ardres dont le gouverneur de Calais, Aimery de Pavie, allait faire inutilement le siège cette même année. C'est dans ces circonstances que Geffroi de Charni, commis à la garde des frontières de Picardie et de Flandre, donna au nom du roi l'ordre de démolir les forteresses de Monnechebure et de Saint-Folquin au pays de Langle. Dans la lettre publiée ici, Geffroi de Charni atteste que c'est bien par son ordre et celui du roi que Messire Engherran, chevalier, seigneur de Beauloo, alors bailli de Saint-Omer [1], a abattu ces forteresses, et déclare qu'il décharge de ce fait toute responsabilité encourue par ledit bailli et par les gens qui ont « labouré » à ladite destruction.

Geffroi de Charni, l'auteur de cette lettre, servit dans les guerres de Guienne et de Flandre sous le connétable de Flandre, Raoul, comte d'Eu. Dans une tentative sur la ville de Calais en 1348, il fut fait prisonnier et le roi Philippe VI donna douze mille écus d'or pour sa rançon. Il fut établi le 31 juillet 1351 capitaine général des guerres de Picardie et chargé de l'inspection des forteresses

[1] Le roi Jean ordonna le 29 nov. 1358 la destruction du château de Beauloo pour crime de félonie commis par le même Enguerrand.

et frontières d'Artois et de Flandre. Il avait reçu l'office de porter l'oriflamme dans les batailles et c'est en tenant dans ses bras la bannière de France qu'il périt à la bataille de Poitiers au moment où l'imprudent roi Jean, trahi par la fortune qu'il avait trop tentée, remettait son épée à sire Denys de Morbeke,descendant de l'illustre famille de Saint-Omer. Ce glorieux souvenir ne peut que donner plus de prix à l'autographe que possèdent nos archives et que l'on va lire.

Monnekebure, aujourd'hui Monnequebeurre, dont il est ici question, est un hameau important de la commune de Saint-Folquin. Il est cité dès 1269 dans les nouveaux acquêts de l'abbaye de Saint-Bertin qui y avait établi une prévôté. Le bailli de la châtellenie de l'Angle y tenait ses audiences.

Quant à Saint-Folquin, l'auteur de la notice sur cette localité dans le *Dictionnaire historique du Pas-de-Calais,* dit qu'après la prise de Calais l'on construisit divers forts sur ce territoire dont l'un, appelé le fort Hénuin, a subsisté jusqu'au XVIIIe siècle. Il n'est pas vraisemblable que le fort dont Geffroi de Charni ordonna la démolition, fut plus tard rebâti sous le nom de fort Hénuin, puisque le fort détruit était au milieu même du village « dans le tour et pourpris de St-Folquin ».

Lettre de Geffroy de Charni, gouverneur de Picardie et de Flandre, déclarant que c'est par son ordre qu'ont été détruites les forteresses de Monnechebure et de St-Folquin. 1352.

Geffroy de Charni, chevalier et conseillier du roy monseigneur estans pour icelli seigneur ès parties de Piquar-

die et sour les frontières de Flandres, a tous ceulx qui ces présentes lettres verront ou oiront, salut et dilection. Comme nous pour le dit seigneur considérans le malice des annemis Englés et que de jour en jour il se sont efforchiet de faire basties et autres forteresches ou pays d'Arthois et entre les autres lieux, aians intentions de mettre une bastie sour un tres fort lieu et édifice de machonnorie nommé le Monnecheburc appartenant as religieux de Saint Bertin et une autre en le tour et pourpris de Saint Folquin église et que se ces choses fussent souffert estre faites tres grans griefs inconveniens et destructions en peust estre advenu au pays environ si comme il est apparut à nous et à plusieurs autres bienveillans du roy monseigneur, sachent tout que pour obvier às choses dites et ad fin que li pays et les subgez du roy monseigneur demourassent en gringneur seurté pour le commun prouffit du pays, nous avons commandé et enjoint de par mon dit seigneur à messire Engherran, chevalier, seigneur de Beaulo, au jour baillieu de Saint Aumer, requis à plusieurs autres que les dis lieux pour nous et el nom de nous et de par mon dit seigneur il allassent sans aucun délai abattre et télement appareiller que li dit annemi ni peussent prendre ou avoir aucun avantage à la perfection de leur entente. Et en tant que à nostre commandement et requeste comme dessus les choses ont esté faites à l'honneur du roy monseigneur et à le seurté et commun pourffit du pays et de ses loyaulx subgez, nous pour le roy monseigneur en avons enconneus et promettons à estre et porter vrai warant au dit chevalier et à tous les autres entièrement qui y labourèrent et les en advouons et avons enconues au nom du roy mon dit seigneur à tenir quites et des damages envers tous et contre tous. En tesmoing des quelles choses nous avons fait mettre nostre seel à ces présentes lettres faites et données l'an de grace mil trois cens chincquante deux.

Arch. mun. B. CXLVI. 1. Orig. parchemin. Débris de sceau pendant sur double queue.

Mandement de Robert, sieur de Fiennes, connétable de France (1356-1360), ordonnant à Ernoul de Créquy, bailli de St-Omer, de démolir le château d'Esquerdes et de visiter ceux de Bléquin et d'Ardinguehem. 31 janvier 1359 n. st.

Donné par copie soubz le seel do le baillie de Saint Aumer et soubz le seel Thumas do Renti escuier le II° jour de fevrier l'an de grace mil trois cens chincquante et wuyt.

Robers, sires de Fieules, connestable de France, lieutenant du Roy nostre sire et de monseigneur le régent le royalme de France à nos amés Ernoul de Créquy, chevalier, signeur de Sains, bailleu de Saint Aumer et Thumas de Renti, escuier, salut. Par la délibération de toutes les gens d'église, noblez et bonnes villes qui s'assembléez ont esté devers nous à Béthune par notre mandement pour avoir advis sur la deffence du païs, entre les autres choses il a esté advisé, consillié et ordendé que il a plusieurs maisons, chastiaux et forterechez el dit païs dont les aulcunes sont nécessaires estre abatues, les autres estre aflemez et les autres estre advisées ad ce que elles soyent gardées en tout au frait de cheux à quy elles sont sans aucunement emprendre sur autruy, pour la seurté et deffence du dit païs. Si vous mandons et à che faire commettons et à cascun de vous que tantost et sans délay ces lettres veues sur la foy et loyauté que vous avez au roy nostre sire et à la couronne de France vous, accompaignez de gens d'armes, arbalestriers et autres ad che appartenant pour ce semement faire et executer, alez abatre et faire abatre et mettre jus le chastel ou maison d'Esquerdes en telle manière que dommages ne s'en puist ensievir, et aussi approchiez au castel de Bléquin et à le maison de Dardinguehem, yceulx chastel et maison de par le roy nostre sire et de par nous visitez se elles sont souffisamment gardéez et garnies pour tenir, et si non commandez à quy elles sont que souffisamment et à leurs

frais les garnissent sans délay en tout che que à garde garnison et deffence appartient sans emprendre sour le dit païs, à auls segneffiant que se ils ne le font, nous les ferons abattre et araser et de che faire vous donnons pooir et donnons en mandement à tous especiamment aulx mayeur, eschevins, bourgeois et habitans de la ville de Saint Aumer et à tous autres des villes et païs environ, nobles non nobles et autres de quelconques conditions ou estat que ils soyent, que à vous, à cascun de vous ou à vos deputez en che faisant vous prestent forche, conseil, ayde et obéissance en tout sur quelconquez il se poeut mesfaire envers le roy nostre dit signeur et vers nous, et sur estre tenu et reputer ennemis de nostre dit signeur ; et che faites si et en telle manière que pour lors ni ait deffaut, sachant, se deffaut y avoit, nous vous en pugniriesmes griefment et tellement que ce soit examples à tous autres, et nous vous avons conneus par l'acord, consentement et requestes du dit païs de vous et cascuns de vous vos deputez et tous autres qui de par vous s'en entremettront de leur desdommagier et deffendre en tout compte et contre tous. Donné à Béthune soubz nostre seel le derrain jour du mois de jenvier l'an mil ccc chincquante et wuyt. Ainsy signées pour monsieur le lieutenant. R. Barllet.

Arch. mun. B. CXLVI. 2. Orig. parch. 2 sceaux sur simple queue.

Lettre du dauphin Charles, régent du royaume de France, à Raoul de Reneval, pour lui ordonner de visiter les châteaux-forts entre la Lys et la Somme et de détruire ceux qui seraient nuisibles à la sûreté du pays. 1360.

A tous ceulz qui ces lettres verront Jehan le Bacle de Axuden chevalier garde de la prevosté de Paris salut. Savoir faisons que nous l'an de grace mil ccc et soixante le lundi xxviii[e] jour de may vismes unes lettres saines et

et entières scellées en double queue du grant scel de monseigneur le régent le royaume de France contenant ceste forme.

Charles, aisné fils du roy de France et régent le royaume, duc de Normandie et dalphin de Vienne à nostre amé et féal chevalier et conseiller messire Raoul de Reneval, salut et dilection. Comme nous aprez la réformation de la pais nouvellement faite entre monseigneur nostre sire, nos alliez et adhérens et le roy d'Engleterre, ses alliez et adhérens, nous par délibération de nostre conseil avons ordené que toutes les forteresches du royaume qui ne sont chasteaux royaulx ou anciennes forteresches tenables et deffensables pour les pays d'environ et pour le royaume et tous moustiers enfortis et emparez fucent abattues et arasées ou au moins defforties et mises en tel estat que elles ne puissent porter dommage et préjudice au royaume ne aus habitans des pays d'environ ycelles, nous confians à plain de vos sens, loyauté et diligence, nous commettons par ces présentes à veoir et visiter toutes les forteresches et moustiers de entre les rivières du Lis et de Somme, et vous mandons et estroitement vous enjoingnons que toutes les forteresches qui ne sont chasteaux royaulx ou forteresches anciennes tenables et deffensables et prouffitables pour le pays d'environ et pour le royaume vous faciez par vous ou vos députés et commis, abattre, arraser, demolir et defforcier et mettre en tel estat que elles et les dits moustiers ne puissent porter préjudice ou dommaige au pays d'environ ne au dit royaume, en faisant commandement à ceulx de qui les dites forteresches sont ou qui y demeurent et les tiennent ou occupent que sur paine de estre réputez et tenus pour desobéissans, rebelles et traitres et sur quelconcques il se puent meffaire envers monseigneur et nous, il les abattent ou deffortissent tellement que elles ne puissent nuire au pays comme dit est, en les contraignans à ce se mestiers est par force et main armée et par assamblée et convocation des gens du pays d'environ ou autrement par

toutes les voies et manières qu'il pourra estre fait. Et au cas qu'il en seront contredisans ou refusans preneis ou faites prenre, saisir et mettre à la main de monseigneur et la nostre les dites forteresches et toutes les terres, possessions et biens d'iceulx contredisans et refusans en escripvant tantost et sans délay les dites désobéissances et rebellions et toulz qui les feront à nos amez et féaulx les présidens par nous députez en la chambre du parlement à Paris ou les gens qui tendront le prochain parlement afin que d'eulx et de leurs biens puissent ordener punicion à ce si comme il appartiendra et que bon leur samblera, en faisant cryer publiquement et deffendant à tous nos subgietz et bien veuillans que à yceulx contredisans et refusans ne baillent, vendent ou administrent vivres ne autres nécessités quelconques, ne les conforcent ou aydent en aucune manière sur paine de estre tenus et reputez pour désobéissans, rebelles et traitres à monseigneur et à nous. Et avec ce se vous voez que bon soit adjorner ou faire adjorner les diz contredisans ou refusans à certain jour et compétent par main mise ou autrement si comme bon vous samblera et que le cas le requerra, pour comparoir personnellement par devant les diz présidens ou les gens qui tendront le dit prochain parlement à Paris pour respondre au procureur de monseigneur et de nous, et à tous les complaignans sur les dites désobéissances et rebellions et tous leurs meffais. Et pour procéder en oultre sur ce si comme raison devra en certiffiant deuement d'iceulx adjornements des noms des adjornés, et de tout ce que fait aurez sur ce ou fait faire par vos députez ou commis, les diz présidens ou les gens qni tendront le dit prochain parlement à Paris et leur renvoyent les dites désobéissances et rebellions, et ce que trouvez aurés ou sera de leurs meffais, enclos feablement soubz votre scel ou de celluy ou ceulx qui sont sur ce commis ou deputez de par vous, afin que sur ce les dites gens puissent prononcer si comme il appartiendra. Et pour ce que ès dites forteresches a demouré et encores demourent

plusieurs pillars, robeurs et malfaiteurs lesquelz ont pillé, robé, grevé et dommagié les diz habitans d'environ ycelles, et encores font chascun jour, nous vous mandons et commettons que yceulz pillars et malfaiteurs vous faites vuidier et départir tantost et sans délay des dites forteresches, en les contraignant par prise de corps et de biens vigueureusement à rendre et restituer à ceulx à qui il appartiendra tout ce que vous trouverez par vous ou vos diz commis eulx avoir pillié, robé et emporté indeuement des habitans du pays d'environ. Et est nostre intention que d'iceulx pillars ou malfaiteurs soit faite punicion et justice si comme les cas le requerront par vous vos diz commis ou par les justiciers royaulx ou autres à qui il appartiendra. Si donnons en mandement à tous les justiciers, officiers et subgietz de monseigneur, de nous et du dit royaume et à chascun d'eulx que à vous et aus commis et deputez de par vous sur les choses dessus dites et chascune d'icelles et leurs dépendances et circonstances obéissent et entendent diligeamment et prestent conseil, confort, force, ayde et prisons se mestiers est et il en sont requis. En tesmoing de ce nous avons fait mettre nostre scel à ces présentes lettres. Données à Paris le xve jour de may, l'an de grace mil ccc soixante. Et estoient ainsi signéez. Par monseigneur le régent en son conseil, pour les lays J. de Albigniaco. Et nous a cest présent transcript avons mis le seel de la dite prevoté de Paris l'an et le jour du lundi dessus dit. Morel.

Arch. mun. B. CXLVI. 4. Orig. parch. Débris de deux sceaux sur simple queue.

Saint-Omer, Typ. H. D'HOMONT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 6 janvier 1896.

Président : M. l'abbé BLED.

Secrétaire : M. J. DE PAS.

La séance s'ouvre à 8 h. 10. M. Legrand, secrétaire-archiviste, donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui est adopté sans observations.

M. J. de Pas, n'ayant pu assister à la séance du 2 décembre dernier, demande la parole pour remercier les membres de la Société du vote dont ils l'ont honoré en le nommant secrétaire-général, et les assurer de son entier dévouement. Il regrette toutefois de ne pouvoir apporter à la charge qu'il occupera l'autorité et le prestige que lui ont donnés ses prédécesseurs. Aussi compte-t-il sur la bienveillance et la collaboration de ses collègues dans l'exercice de ces fonctions, qui lui seront, du reste, facilitées par l'état de prospérité dans lequel se trouve la Société en ce moment.

Dons, hommages, échanges.

— *Du Ministère de l'Instruction publique :*

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1894, n° 2.

— *De la part des auteurs :*

Histoire de Divion, par l'abbé Ed. Bourgois. Arras, Laroche, 1895. (Ouv. couronné par l'Académie d'Arras.)

— *Notice sur Philippe Cayeux, sculpteur d'ornements et amateur* (1688-1768) suivi de *Les ouvriers d'art et d'industrie à Arras en* 1532, par Victor Advielle, correspondant du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements. Paris, E. Lechevalier, 1895.

— *Hiatus et lacune, vestiges de la période de transition dans la grotte du Mas-d'Azil,* par Ed. Piette. Beaugency, Laffray, 1895.

— *De la part des Sociétés savantes françaises :*

Béziers (Hérault). Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, 3e série, t. I, 1re livraison, 1895.

Bordeaux (Gironde). Société archéologique de Bordeaux, t. XIX, 1er, 2e et 3e fascicules, 1894.

Boulogne-sur-mer (Pas-de-Calais). Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-mer, octobre-novembre 1895, t. XXXI, n° 6.

Brest (Finistère). Bulletin de la Société académique de Brest, 2e série, t. XX, 1894-1895.

Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire). Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône, t. VIII, 1re partie, 1895.

Dunkerque (Nord). Bulletin de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, 1er fascicule, 1895.

Le Mans (Sarthe). Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 2e série, t. XXVII, 35e de la collection, année 1895-96, 2e fascicule.

Montpellier (Hérault). Publications de la Société archéologique de Montpellier, 2e série, n° 2.

Nîmes (Gard). Mémoires de l'Académie de Nîmes, 7e série, t. XVII, année 1894.

Rouen (Seine-Inférieure). Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, t. X, 1re livrais. 1895.

Saintes (Charente-Inférieure). Revue de Saintonge et d'Aunis. Bulletin de la Société des archives historiques, XVIe volume, 1re livraison, 1896.

Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord). Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord.

Toulouse (Haute-Garonne). Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, n° 16, 1895.

— *De la part des Sociétés savantes étrangères* :

Bruxelles (Belgique). Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 1894, 60e année, — 1895, 61e année.

— Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 63e année, 3e série, tomes XXV et XXVI, 1893, — 64e année, 3e série, tomes XXVII et XXVIII, 1894.

— Académie royale de Belgique, commission d'histoire, t. X, 1893, — t. XI, 1894.

— Comptes-rendus des séances de la Commission royale d'histoire ou recueil de ses bulletins, 5e série, t. III, 3 à 6, 1893, — t. IV, 1 à 4, 1894, — t. V, 1, 2, 1895.

— Analecta Bollandiana, tomus XIV, fasc. 4, 1895.

Charleroy. Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement judiciaire de Charleroy, t. XX, 1re livraison, 1894.

Gand. Annales du Cercle historique et archéogique de Gand, 1895.

— Bulletin du Cercle historique et archéologique de Gand, 3e année, n° 6, 1895.

— Messager des sciences historiques de Gand, 1895, 3e liv.

Amsterdam (Hollande). De Germaansche Volken bij Julius Honorius en Anderen door Mr. S. Muller Hzn. 1895.

— Jaarbock van de Koninklijke akademie van Wetenschappen Gevestigd te Amsterdam voor, 1894.
— Myrmedon aliaque poemata.
— Verslagen en Mededeelingen der Koningljke akademie van Wetenschappen, 1895.

Abonnements.

Bibliothèque de l'École des Chartes, LVI, 5 livraison, septembre-octobre 1895.
Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 26e année, décembre 1895.
Polybiblion, Revue bibliographique universelle. Partie littéraire, 2e série, t. 42, 74e de la collection, 6e livrais. décembre 1895. — Partie technique, 2e série, t. 21, 75e de la collection, 12e livraison, décembre 1895.
Romania, recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, n°-96, octobre 1895.

Les trois ouvrages suivants sont déposés sur le bureau avec hommages des auteurs :
Histoire de Divion, par M. l'abbé Bourgois.
Notice sur Philippe Cayeux, par M. Victor Advielle.
Hiatus et lacunes, par M. Ed. Piette.
Remerciements.

Correspondance.

Accusés de réception :
1° De la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace, des livraisons 171 à 174 du *Bulletin historique* et du dernier fascicule des *Chartes de Saint-Bertin*.

2° De l'Académie royale des sciences d'Amsterdam, de la dernière livraison du *Bulletin historique*.

— 23 novembre 1895. M. le secrétaire du Congrès archéologique et historique de Tournai en 1895 demande qu'il lui soit envoyé un résumé annuel des travaux de la Société destiné à être inséré au compte-rendu des travaux du Congrès. Ce résumé a été envoyé par le secré-

taire général, conformément à cette demande, le 10 décembre dernier.

— Le 17 décembre, M. l'abbé Ed. Bourgois, curé de Divion, remercie la Société qui l'a élu membre correspondant.

— Circulaire du 7 décembre 1895 de M. le Ministre de l'Instruction publique confirmant la date précédemment indiquée du 7 avril 1896 pour l'ouverture du 34e Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne. La désignation des délégués et de leurs communications écrites ou verbales doit être envoyée au Ministre avant le 15 janvier. Les conditions pour la délivrance des billets de chemin de fer à prix réduit sont les mêmes que les années précédentes.

Candidatures.

MM. l'abbé Bled, César de Givenchy et J. de Pas présentent la candidature, comme membre honoraire, de M. le colonel Morel, commandant le 21e dragons à Saint-Omer, et membre de la Société des Antiquaires de Picardie.

MM. Doazan, Charles de Pas et César de Givenchy présentent ensuite, comme membre honoraire, M. François de Lestanville, à Paris.

Ces deux scrutins sont, conformément au règlement, renvoyés à la prochaine séance.

Comptes.

M. le Trésorier soumet à ses collègues les comptes de l'année 1895. Il résulte de cet exposé que la production exceptionnelle de publications a entraîné des dépenses d'impression qui ont fortement obéré la situation financière. Outre le compte du fascicule des *Chartes de Saint-Bertin* s'élevant à 800 francs, la dépense des tables du 3e volume a été de 400 francs, le *Cartulaire de Saint-Barthélemy* a coûté 650 francs et le complément des *Mémoires* 650 francs. Il reste un arriéré de 600 francs à solder à l'imprimeur. Cet excédent pourra être imputé sur

l'exercice 1896, pour lequel on n'a pas en prévision de publications exceptionnelles.

La Société nomme pour la vérification des comptes une commission composée de MM. de Noircarme, Van Kempen et Herbout.

Communications.

Un membre signale la découverte à Lespesses, près Lillers, d'une série de tombeaux en forme d'auge qui paraissent avoir été des sépultures gauloises. On n'a jusqu'à présent rien trouvé dans ces tombeaux.

— M. Ch. de Pas fait passer sous les yeux de ses collègues quatre matrices de sceaux trouvées au démantèlement de Saint-Omer. Ces sceaux ne paraissent avoir qu'une importance secondaire : toutefois, en raison de leur caractère local, la description qui en est donnée mérite d'être consignée :

1. Légende : S. ALIS ANDRIEY. *Faucon sur une main gantée.* XIIIe siècle.

On retrouve la trace d'une famille Andrieu dès le XVIe siècle. Nicolas Andrieu est doyen de la Confrérie de Notre-Dame des Miracles en 1521. *(Bull. de la Soc. des Antiq. de la Mor.* t. I, 2e partie, p. 171.)

Nicolas Andrieu, probablement le fils du précédent, assiste aux obsèques de Jehan de Saint-Omer en 1580 *(Bull. de la Soc. des Antiq. de la Mor.,* t. II, p. 407.)

2. S. JEHAN LE CRAC. Écusson sans armoiries. XVe siècle.

3. PIERRE MIONDET. Rosace. XVe siècle (?)

4. BLANGY. *Écusson aux trois fleurs de lis posées deux et une, surmonté d'une couronne de comte et timbré d'une crosse et d'une mitre.* L'écusson est accosté de deux palmes. XVIIIe siècle. Matrice en argent.

Les armoiries sont les mêmes que celles reproduites sur une planche gravée de 1723 représentant sainte Berthe, fondatrice de l'abbaye de Blangy. Cette planche appartient au musée de Saint-Omer et a été l'objet d'une communication de M. L. Deschamps de Pas dans le *Bull. de la Soc. des Antiq. de la Mor.* (T. VI, p. 407).

On peut supposer que cette matrice a été apportée dans ce pays par Pierre Drain, dernier abbé du monastère. Cet abbé, né à Wizernes, vit la dispersion des religieux et la vente de l'illustre manoir de Sainte-Berthe en 1792, et se retira dans le pays qui l'avait vu naître.

— M. César de Givenchy soumet à la Société quelques documents inédits sur le Prieuré de Saint-André-lez-Aire. Il rappelle l'étude publiée par M. de Galametz dans le tome XIX des *Mémoires* de la Société, et il juge que les pièces qu'il a recueillies formeraient un complément intéressant à ce travail. Ces documents, extraits pour la plupart d'une copie de manuscrit provenant de la vente de M. le baron Dard, donne des détails curieux sur la fondation du prieuré. M. de Givenchy a pu y joindre une charte non classée des archives de Saint-Omer [1] d'après laquelle Guillaume V, châtelain de Saint-Omer, fait en 1207 une donation aux religieux de Saint-André, et il espère avoir ultérieurement communication de la bulle du pape Grégoire IX concernant la fondation du prieuré.

Il est regrettable que cette copie de manuscrit, bien qu'ayant tous les caractères d'authenticité, ne donne pas d'indication sur le manuscrit lui-même dont on ne connaît pas la provenance. La Compagnie estime toutefois qu'on pourrait en tirer une étude intéressante et que la publication seule de la charte aurait même de l'importance, tant en raison de son ancienneté qu'en ce qu'elle permet de rectifier une date sur Gautier, prévôt de Saint-Omer, cité dans l'acte, dont la *Gallia christiana* ne mentionne pas le nom, et que Deneuville (manuscrit des *Dignités de l'église de Saint-Omer*) n'indique qu'en 1214.

Lecture.

Le domaine de Rihoult depuis la destruction du châ-

[1] Ce n'est pas la charte même, mais un vidimus délivré en 1322 par le Magistrat de la ville d'Aire, qui se trouve dans le registre au renouvellement de la loi aux archives municipales.

teau *(fin du XVII[e] siècle)*. M. Decroos a pu retrouver le premier acte d'aliénation de la seigneurie de Rihoult ainsi que tous les possesseurs ultérieurs, et a reconstitué au moyen de ces documents l'histoire du domaine depuis la fin du XVII[e] siècle. La vente au nom du roi en 1701, c'est-à-dire quinze ans environ après la destruction du château, ne reconnaît à l'acquéreur que le titre d'*engagiste*. La Couronne semblait conserver sur le bien vendu un droit hypothétique que les arrêts du Conseil d'État et le législateur de la Révolution prétextèrent par la suite pour imposer aux ayants cause du premier acquéreur le paiement de droits supplémentaires.

En terminant, M. Decroos insiste sur l'importance de la situation topographique de Rihoult dont il ne reste plus aujourd'hui aucune trace, non plus que de l'ancien Neuf-fossé, qui formait auprès de la seigneurie un ouvrage de défense.

Cet article est renvoyé à la commission du Bulletin.

Après cette lecture, la séance est levée à 9 h. 45.

Séance du 3 février 1896.

Président : M. l'abbé BLED.

Secrétaire : M. Justin DE PAS.

La séance s'ouvre à 8 h. 10. Lecture est donnée du procès-verbal de la réunion précédente qui est adopté sans observation.

Dons, hommages, échanges.

— *De la part du Préfet :*

Rapport du Préfet et procès-verbaux des délibérations du Conseil général, session d'août 1895.

— *De la part des auteurs :*

Compiègne pendant l'invasion espagnole, par M. Arthur Bazin, 1896.

Jacques de Meyere de Flêtre, historien, poète, hagiographe (1491-1561) (édité par le Comité flamand de France, 1895).

— *De la part des Sociétés savantes françaises* :

Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, n° 9-10, nov.-déc. 1895.

Compiègne (Oise). Compte-rendu de la Société historique de Compiègne, 1896.

Dax (Landes). Société de Borda, 20e année, 4e trim. 1895.

Fontainebleau (Seine-et-Marne). Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais, 2e et 3e trimestres 1895.

Le Mans (Sarthe). Revue historique et archéologique du Maine, t. XXXVIII, année 1895, 2e semestre.

Poitiers (Vienne). Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. VIII, 3e trimestre 1895.

Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord). Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, n° 11, 1895.

— Bulletins et Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, t. XXXIII, 1895.

— Supplément au bulletin n° 1 de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, 1896.

Valence (Drôme). Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, 1896, janvier, 116e livraison.

— *De la part des Sociétés savantes étrangères* :

Bruxelles (Belgique). Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles, t. IX, 3e livraison, juillet 1895.

Liège. Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. XXIV, 2e livraison, 1895.

— Rapport sur les travaux de l'Institut archéologique liégeois pendant l'année 1894.

Abonnements.

Annuaire de la Société française de numismatique, novembre-décembre 1895.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 27e année, janvier 1896.

Journal des Savants, novembre-décembre 1895.

Polybiblion, Revue bibliographique universelle. — Partie

littéraire, 2e série, t. 43, 76e de la collection, 1re livraison, janvier. — Partie technique, 2e série, t. 22, 78e de la collection, 1re livraison, janvier 1896.

Revue de l'Art chrétien, 5e série, 1895, t. VI, 6e livraison.

Revue historique, 21e année, t. LX, janvier-février 1896.

Correspondance.

Accusés de reception :

1° De M. le Ministre de l'Instruction publique, de 125 exemplaires de la 175e livraison du *Bulletin historique* destinés aux sociétés savantes correspondantes et de cinq exemplaires destinés à la bibliothèque des sociétés savantes.

2° De la Société des Antiquaires de Londres des livraisons du *Bulletin* de 1895 et du fascicule 3 du t. III des *Chartes de Saint-Bertin.*

— M. Auguste Descamps remercie la Socété qui l'a élu membre correspondant.

Élections.

Un double scrutin est ouvert sur les deux candidatures présentées à la dernière séance : de M. le colonel Morel, commandant le 21e dragons, et de M. F. de Lestanville.

Les deux candidats ayant réuni la majorité des suffrages sont proclamés membres honoraires.

Avis leur sera donné de leur nomination.

Candidatures.

MM. Legrand, Ch. de Pas et J. de Pas présentent la candidature, comme membre honoraire, de M. Joseph Legrand, industriel à Tourcoing.

MM. l'abbé Bled, Revillion et Van Kempen présentent ensuite comme membre correspondant M. Wiart, conservateur du musée de Calais.

Ces deux élections sont renvoyées, conformément au règlement, à la prochaine séance.

Rapport de la commission des comptes.

Le rapport de la commission des comptes, dont il est

donné communication, constate que les comptes de l'exercice 1895 ont été régulièrement tenus. Des remerciements sont adressés à M. le Trésorier pour les soins qu'il apporte à régler la gestion financière de la Société.

Lectures.

M. Gaston Duquenoy, membre titulaire, donne lecture d'une étude qu'il consacre au dernier jubé existant dans l'église Notre-Dame, construit vers 1680 par Octave Henry, maître sculpteur à Saint-Omer. Les renseignements concernant la construction de ce doxal et le dessin qui en existe aux archives de la ville sont indiqués dans le travail de M. L. Deschamps de Pas, *l'Église Notre-Dame de Saint-Omer d'après les comptes de fabrique et les registres capitulaires (Mém. de la Société des Ant. de la Mor.* t. XXIII, pp. 10 et suiv.). M. Duquenoy fait passer sous les yeux de ses collègues la photographie de ce dessin. La reproduction très nette qu'il a pu obtenir permet de se rendre compte du style du jubé dont il ne reste malheureusement aucun vestige, et rehausse l'intérêt de la description qui l'accompagne. M. Duquenoy se propose de présenter ce document de l'histoire de l'art à Saint-Omer à la réunion des sociétés des Beaux-Arts des départements en 1896.

— M. l'abbé Bled lit ensuite un mémoire de M. l'abbé Bourgois, membre correspondant : *Étude sur l'Alciaco d'Adroald ou origines d'Heuchin, d'après les Chartes de Saint Bertin.* L'identification donnée communément d'*Alciaco* avec Auchy-les-Hesdin est vivement critiquée par M. l'abbé Bourgois qui la revendique pour Heuchin.

La dissertation très documentée de l'auteur s'appuie strictement sur les textes des chartes de Saint-Bertin : elle nous montre le mot *Alciaco* cité presque invariablement au milieu de noms de lieux limitrophes d'Heuchin ; d'autre part la variation toute naturelle et conforme à d'autres exemples de l'orthographe d'Alciaco avec *Elciaco, Helcy, Helchy, Elcy,* et enfin ce fait que la traduction

d'Auchy n'a été mise en avant par les religieux de Saint-Bertin qu'au seizième siècle, et pour en faire la base des prétentions de l'abbaye de Saint-Bertin sur celle d'Auchy, prétentions qu'aucun autre texte ne justifiait.

Cette interprétation était du reste, ainsi que l'indique l'auteur, celle de M. le chanoine Haigneré lui-même qui l'avait adoptée, mais sans la développer, dans la table des noms de lieux du premier volume du Cartulaire et dans une note de sa remarquable Introduction (p. LVII).

La Compagnie écoute avec intérêt cette lecture qui montre une fois de plus l'importance des documents mis à jour par les chartes de Saint-Bertin, et elle décide que l'étude de M. l'abbé Bourgois sera renvoyée à la commission du Bulletin pour être publiée dans une des prochaines livraisons.

La séance est levée à 9 h. 45.

Séance du 2 mars 1896.

Président : M. l'abbé BLED.

Secrétaire : M. J. DE PAS.

La séance s'ouvre à 8 h. 10 par la lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui est adopté sans observations.

Dons, hommages, échanges.

— *De la part de l'auteur :*

Le culte de saint Wulphy à Montreuil-sur-Mer, par M. Aug. Braquehay. Montreuil, 1896.

— *De la part du Ministère de l'Instruction publique :*

Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1895, n°s 1 et 2.

— *De la part des Sociétés savantes françaises :*

Amiens (Somme). Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1895, n°s 2 et 3.

Beauvais (Oise). Mémoires de la Société académique d'ar-

chéologie, sciences et arts du département de l'Oise, t. XVI, 1re partie, 1895.

Boulogne-sur-mer (Pas-de-Calais). Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-mer, t. XXXI, n° 7, 1895.

Chambéry (Savoie). Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, t. 34, 2e série, t. IX, 1895.

Château-Thierry (Aisne). Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, année 1894.

Compiègne (Oise). Société historique de Compiègne. Procès-verbaux, rapports et communications diverses, 1895.

Dunkerque (Nord). Bulletin de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, 2e fascicule, 1895.

Limoges (Haute-Vienne). Bulletin de la Société historique et archéologique du Limousin, t. XLIII, 21 de la 2e série, 1895, — t. XLIV, 2e livraison, 22 de la 2e série, 1896.

Orléans (Loiret). Mémoires de la Société archéologique historique de l'Orléanais, t. XXVI, atlas, 1885. — Tables des mémoires et bulletins, 1848-1894.

Sens (Yonne). Bulletins de la Société archéologique de Sens, t. XVI et XVII, 1894-1895.

Valence (Drôme). Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, 97e à 103e livraisons, 1895.

— *De la part des Sociétés savantes étrangères* :

Anvers (Belgique). Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique, 4e série des annales, 2e partie, t. XXIV et XXV, 1896.

Bruxelles. Analecta Bollandiana, t. XV, fasc. 1, 1896.

Gand. Bulletin du Cercle historique et archéologique de Gand, n° 7.

Zurich. Mittheilungen der antiquarischen gesellschaft 1896.

Abonnements.

Bibliothèque de l'École des Chartes, LVI, 6ᵉ livraison, novembre-décembre 1895.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 27ᵉ année, février 1896.

Polybiblion, Revue bibliographique universelle. —Partie littéraire, 2ᵉ série, t. 43, 76ᵉ de la collection, 2ᵉ livraison, février. — Partie technique, 2ᵉ série, t. 22, 78ᵉ de la collection, 2ᵉ livraison, février 1896.

Correspondance.

Accusés de réception :

1° De M. le Ministre de l'Instruction publique de 102 exemplaires du *Cartulaire de Saint-Barthélemy* destinés à être transmis aux sociétés savantes correspondantes.

2° De The American philosophical society de la 174ᵉ livraison du *Bulletin historique.*

3° De la Société des Antiquaires de Zurich des 170 et 171ᵉ livraisons du *Bulletin.*

— Le 4 février. M. le colonel Morel, commandant le 21ᵉ dragons, remercie la Société qui l'a élu membre honoraire.

— Le 13 février. M. F. de Lestanville de Paris, adresse également ses remerciements à la Société pour sa nomination de membre honoraire.

— Le 13 février. M. le Ministre de l'Instruction publique avise M. le Président de l'ordonnancement qu'il vient de prescrire, au nom de la Société des Antiquaires de la Morinie, d'une somme de 500 francs à titre d'encouragement pour la publication du 1ᵉʳ fascicule du tome IV des *Chartes de Saint-Bertin.*

Des remerciements ont été adressés à M. le Ministre par le Secrétaire général pour cette nouvelle marque d'intérêt dont il honore la Compagnie.

Élections.

Un scrutin est ouvert pour l'élection de M. Joseph Legrand, présenté à la dernière séance. Le candidat ayant

réuni la majorité des suffrages est proclamé membre honoraire.

Il est procédé ensuite à l'élection de M. Wiart, conservateur du musée de Calais, qui réunit la majorité des voix et est proclamé par M. le Président membre correspondant.

Avis sera donné aux deux nouveaux membres de leur nomination.

Candidature.

MM. Legrand, Ch. de Pas et J. de Pas présentent la candidature, comme membre honoraire,de M. Joseph de Pas, sous-commissaire de marine à Cherbourg.

L'élection est renvoyée, conformément au règlement, à la prochaine séance.

Exposition rétrospective d'Arras.

M. l'abbé Bled dépose sur le bureau une invitation de la Commission d'organisation, à prendre part à l'Exposition rétrospective des arts et monuments du Pas-de-Calais qui se tiendra à Arras du 14 mai au 14 juin 1896.

La Compagnie jugeant qu'elle ne peut que s'intéresser à cette manifestation archéologique et artistique, décide qu'elle répondra dans la plus large mesure à cette invitation pour les objets, tableaux, livres ou manuscrits lui appartenant et que la Commission jugera dignes d'être envoyés.

Communications.

M. l'abbé Bled soumet à ses collègues deux documents qu'il juge intéressants à signaler.

L'un est un procès-verbal, du 26 mars 1789, de la nomination par la communauté des marchands brasseurs de Saint-Omer de deux délégués à l'assemblée du Tiers-État tenue en l'hôtel-de-ville de Saint-Omer, pour la rédaction du cahier des doléances et la désignation de députés aux États-Généraux. Ce procès-verbal porte les signatures de membres de la corporation : Antoine Liber, François et Xavier Leurs, Mathieu Delpierre, Charles et

Jacques Verdevoye, Jacques Fontaine, Philippe Noël, Antoine Debeugny, Alphonse Revel, Laurent Revel, Pierre Macrel, Jean-Baptiste Robert.

L'autre est le brouillon, non daté, d'une pétition des marguilliers de la paroisse du Saint-Sépulcre à l'administration municipale de Saint-Omer à l'effet de se faire délivrer les livres de chœur actuellement sous scellés de la cy-devant paroisse de Sainte-Aldegonde, pour remplacer ceux de la paroisse du Saint-Sépulcre qui se trouvent tellement défectueux qu'il n'est plus possible de s'en servir.

— M. le Président donne ensuite communication d'une série de commissions de conseillers pensionnaires au nombre de sept, du commencement du XIVe siècle, relevées dans le registre au renouvellement de la loi aux archives municipales. Un intérêt tout spécial s'attache à cette communication, tant en raison de l'ancienneté des documents, les plus anciens connus jusqu'à ce jour[1], que de l'importance donnée à l'étude de l'institution des conseillers pensionnaires par le savant travail de M. Pagart d'Hermansart inséré dans le t. XXII des *Mémoires* de la Société.

Conseillers pensionnaires à Saint-Omer dès 1307

En l'an de grace M CCC et sept, le vigiles S. Symon et Saint Jude fut retenus maistre Wistaas du Bus à pension pour l'année ensuivant pour XX lb. de toute bonne monoie de estre a conseilg en toutes les besoingnes de le vile et especiamment pour deffendre les causes de le vile es parlemens le roy. — *Arch. munic. Reg. A, fol. 15.*

Le venredi après le nativitei Nostre Dame l'an de grace M CCC et IX fu retenus à pension de le vile mes sires Selles, clers ma dame d'Artois, sour le dit de maistre Tierri, clerc ma dite dame et doit donneir sen conseilg et sa aide en toutes les besoingnes de le vile hors exceptei contre chiaus avoec qui il est sermen-

[1] Le premier publié par M. Pagart d'Hermansart est de 1317.

teis devant le jour dessus dit et est li dis du dit maistre Tierri x lb. par. — *Fol. 70 verso.*

Maistre Renaut de Louviers est retenus a pension pour xvi. lb. par. l'an, fait l'an neef, à le tems... — *Fol. 70 v°.*

En l'an de grace mil ccc et ix, le vigile S. Vincent, ou tans Pierron Lescuchier adont maieur et esquevins ses compaignons, fu retenus au conseilg de le vile messire Symons Vaires adont officiaus de Terwane pour pense de xl lb. par. l'an, et pour ses frais de chascune journée qu'il iroit hors pour les besoingnes de le vile xxx s. par. sauf che que quant il iroit hors avoec esquevins qui adont en li aministreront ses despens et par tant se devroit tenir a paie de ses depens adont. — *Fol. 77 v°.*

En l'an de grace mil ccc et xii, le venredi devant le Pentecoste, fu retenus maistre Pierre Arondel, manans a Lilers, comme amparliers à le pense de le vile en toutes causes et en toutes cours contre toutes personnes hors mis ma dame d'Artois et monseigneur le prevost d'Aire pour c l. de par. chascun an et pour ses frais en toutes les dites besoingnes alant et venant quant il sera mandeis. — *Fol. 95 v°.*

Anno gracie m° ccc xxii^do in festo Johannis Baptiste retentus fuit ad pencionem ville magister Walterus de le Bake in camera domini Johannis Bonenfant, qui ad hoc per totum concilium erat deputatus, nec fuit facta mentio pro quantitate sue pencionis, determinatum fuit quod haberet xx lb. — *Reg. F, fol. 62 v°.*

Le derrain jour du moys de jule l'an de grace mil trois chens vint un fu retenus à pencion maistre Simon Vaires parmi xx lb. a paier audit terme. — *Fol. 72 v°.*

Lecture.

Un Dominicain auxiliaire de l'évêque de Thérouanne (1508-1515), par M. le Cte de Loisne. La réunion de plusieurs actes, et entr'autres de quatre bulles pontificales, a permis à M. le Cte de Loisne de reconstituer une notice assez complète sur un des suffragants de l'évêché de

Thérouanne. Fr. L. de Widebien, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, sacré évêque de Gibel en 1508 et auxiliaire du cardinal Philippe de Luxembourg, puis de son successeur François de Melun. Préposé spécialement à l'administration pastorale de Saint-Omer, Widebien mourut en cette ville en 1515 et fut inhumé dans l'église des Dominicains. Son épitaphe a été reproduite récemment dans l'*Épigraphie disparue de Saint-Omer* (T. XXIII des *Mémoires* de la Société).

L'étude de M. de Loisne intéresse particulièrement l'histoire locale. Aussi est-elle, à ce point de vue, doublement appréciée par la Compagnie, et il est décidé qu'elle sera renvoyée à la Commission du Bulletin.

La séance est levée à 9 h. 35.

Le Secrétaire-général,
J. DE PAS.

Rapports sur les ouvrages offerts

Histoire de Divion, par l'abbé Ed. Bourgois. Arras, Laroche, 1895, 136 p, in-12.

M. l'abbé Ed. Bourgois présente sous ce titre une monographie des plus complètes d'une commune peu importante, il est vrai, mais qui, par sa situation topographique et le rôle de ses seigneurs, a été mêlée aux épisodes principaux de l'histoire d'Artois.

Les seigneuries, la paroisse, la communauté d'habitants, telles sont les divisions de ce travail, divisions basées sur les trois ordres de la société de l'ancien régime, mais qui constituent plutôt, ainsi que cela a été dit, trois histoires parallèles qui ne se rencontrent nulle part.

L'histoire des seigneurs est la plus importante et emprunte un intérêt particulier à la part prise par Jeanne de Divion dans les revendications de Robert d'Artois. Le récit de ses intrigues et de son procès célèbre occupe naturellement la plus

grande partie de ce chapitre. Le château de Divion passa successivement entre les mains des familles de Divion, de Ranchicourt, de Bournonville, Palisot et Bernard de Calonne. Assiégé et pris en 1522 par le duc de Vendôme, il fut de nouveau le théâtre d'un pillage des Français en 1537, en 1656 de quelques escarmouches entre Turenne et les Espagnols, pour subir enfin en 1793 le pillage révolutionnaire. Les archives particulières ont permis à l'auteur de fournir des documents généalogiques très complets sur les familles qui ont eu la seigneurie de Divion et les fiefs nombreux établis sur le territoire.

A noter, dans le chapitre consacré à la paroisse, la liste des curés depuis 1686 et, dans l'étude de la communauté des habitants, l'organisation de l'instruction populaire par le clergé au commencement du dix-huitième siècle et les épisodes de la Terreur à Divion. Cette commune n'a malheureusement pu conserver de monument archéologique intéressant. L'église et le château ont été détruits pendant la Révolution : l'église a été restaurée en 1822 et complètement reconstruite récemment.

Le style élégant et le sentiment artistique de l'auteur se manifestent spécialement dans le chapitre préliminaire consacré à la topographie détaillée de Divion. En résumé, il n'a rien omis pour présenter une étude substantielle, et il serait à souhaiter que chaque commune trouvât un historiographe de sa valeur.

Le travail de M. l'abbé Bourgois a été couronné au concours d'histoire de l'Académie d'Arras en 1895.

Recherches sur les premiers comtes de Boulogne. — Remarques sur la vie de saint Vulmer, par E. Rigaux. Boulogne-sur-Mer, 1896, 54 p. in-8.

L'origine des anciens comtes de Boulogne est toujours restée sinon légendaire, du moins enveloppée d'une grande obscurité. M. Rigaux a mis à contribution les travaux les plus variés et les plus récents pour démêler dans cette généalogie ce qui peut être dès à présent considéré comme acquis à l'histoire et certifié par des textes authentiques. Les comtes de Boulogne seraient une branche cadette des comtes de Flandre : l'un de ces

derniers, Baudouin-le-Chauve, aurait reçu ce comté en bénéfice de Charles-le-Simple au commencement du xe siècle. Les mentions de différents textes et, en particulier, des *Chartes de Saint-Bertin* et des *Monumenta Germaniæ*, permettent à l'auteur de rétablir la chronologie des comtes presque sans interruption pendant les xe et xie siècles.

— La vie de St Wulmer, biographie anonyme publiée par les Bollandistes, fournit à l'érudition de M. Rigaux le sujet d'une dissertation très documentée. Il semble établi que cette biographie n'aurait été écrite que vers 840, près d'un siècle et demi après la mort du saint. Les épisodes de sa vie, la fondation du monastère de Samer, le récit des miracles dus à son intercession sont rapportés et commentés. Viennent ensuite comme appendices quelques notes concernant un autre monastère qui a existé à Boulogne sous le vocable de saint Wulmer, et les écrits d'un moine religieux de Saint-Vaast à la fin du ixe siècle, originaire de Boulogne, et qui portait également le nom de Vulmarus.

Le travail de M. Rigaux témoigne de recherches consciencieuses et d'une grande érudition. On peut seulement regretter que les documents nombreux qu'il fait valoir, si importants pour l'histoire de Boulogne, soient présentés dans un cadre aussi modeste, et que l'absence de divisions, surtout dans la seconde partie de son ouvrage, en rende la lecture quelque peu difficile.

Le culte de saint Wulphy à Montreuil-sur-Mer, par Aug. Braquehay. Montreuil-sur-Mer, Imprimerie Notre-Dame-des-Prés, 1896, 1 vol. in-8, 28 pages, 1 planche.

Saint Wulphy vivait dans la première moitié du viie siècle. Chargé par saint Riquier d'évangéliser la contrée qui devait former plus tard le canton de Rue (Somme), il entreprit le pèlerinage de Jérusalem et se retira, à son retour, dans la profondeur de la forêt de Regnière-Ecluse, où il mourut entouré de la vénération de tout le pays. Son corps fut plus tard transporté à l'abbaye de Forest-Moustiers.

En 936, Arnoul, comte de Flandre, qui s'était emparé par

ruse de Montreuil, y fit transporter le corps de ce saint. Exposé d'abord dans une masure convertie en oratoire, il devint l'objet d'un véritable culte de la part des habitants non seulement de Montreuil, de Rue et du Marquenterre, mais encore du Boulonnais et du pays de Thérouanne. En 1435, les reliques furent transférées solennellement dans le trésor de l'église abbatiale de Saint-Saulve, à côté de celles des patrons de la cité.

Les habitants de la ville de Rue, dont l'église paroissiale était sous le vocable de saint Wulphy, demandèrent au mois de juin 1634 à l'évêque d'Amiens, Fr. le Fèvre de Caumartin, de leur accorder une partie des reliques du saint. L'évêque accueillit favorablement leur demande et lorsqu'il vint à Montreuil pour administrer la confirmation, il retira lui-même de la châsse, au cours d'une cérémonie imposante, la partie inférieure de la mâchoire et deux parcelles du tibia. Mais le bruit s'étant répandu dans Montreuil qu'on enlevait des reliques, une émeute terrible s'éleva dont M. Braquehay nous fait un récit saisissant; l'évêque faillit y périr. A la suite de ces violences, l'évêque prononça contre la ville un interdit qui ne fut définitivement levé qu'en septembre 1635.

La condamnation des coupables, les transactions survenues, forment une des pages les plus intéressantes de l'histoire de la ville de Montreuil. L'église de Rue et la cathédrale d'Amiens eurent chacune une part des reliques qui continuèrent à être l'objet d'une grande vénération jusqu'à l'époque de la Révolution. La châsse de saint Wulphy fut brûlée le 30 sept. 1793 sur la place d'Armes de Montreuil, mais les reliques, enlevées à temps par de pieuses mains, reposent maintenant dans une grande châsse en bois du trésor de l'église Saint-Saulve.

CHARTE DE COMMUNE

OCTROYÉE PAR PHILIPPE-AUGUSTE AUX BOURGEOIS D'HESDIN

(Communication de M. F. DE MONNECOVE, membre titulaire.)

La charte de commune que Philippe-Auguste octroya aux bourgeois d'Hesdin, en 1191 (février 1192 N. S.), ne nous était connue que par une traduction française qu'Hennebert a donnée dans son *Histoire générale de la province d'Artois* (tome III, page 41), et qu'ont reproduite Tailliar, *De l'affranchissement des communes dans le nord de la France* (page 179), et Danvin, *Vicissitudes du Vieil Hesdin* (pages 46 et 47).

Hennebert énonce qu'il a fait cette traduction d'après les archives de la chambre des comptes de Lille et les manuscrits d'Arras.

Quoi qu'il en soit ce travail diffère complètement du texte le plus ancien que nous possédions de la charte d'Hesdin, tel qu'il figure dans le premier registre des actes de Philippe-Auguste, ancien registre A du Trésor des Chartes (folio 21, verso), actuellement conservé dans la Bibliothèque du Vatican, sous le nº 2796 du fonds Ottoboni, et tel que M. Tuetey l'a imprimé dans les *Archives des Missions scientifiques et littéraires* (3me série, tome VI, page 345).

Voici deux lignes qui permettront d'apprécier

l'écart existant entre le texte latin et la traduction française.

1° Texte du registre du Vatican :

...... « eis concessimus pacem et communiam ad usus et consuetudines Perone, his exceptis, quod nobis retinemus multrum, raptum, homicidium, proditionem et furtum...... »

2° Traduction d'Hennebert :

...... « nous leur avons accordé libéralement union et communeauté convenables pour des usages et coutumes, sauf que nous retenons la punition du rapt, de l'homicide, du désespoir et du viol...... »

F. de MONNECOVE.

CHARTE DE COMMUNE

OCTROYÉE PAR PHILIPPE-AUGUSTE AUX BOURGEOIS D'HESDIN

1191. [Février 1192 N. S.] Hesdin

Registre du Vatican, folio 21, verso.

Carta communie Hesdini.

In nomine, etc. Notum, etc. Quoniam burgenses Hesdini petierunt a nobis ut eis pacem et communiam concederemus, nos vero, tum propter amorem quem erga burgenses Hesdini habere volumus, tum propter ejusdem castelli commodum et exaltacionem quam plurimum affectamus, eis concessimus pacem et communiam ad usus et consuetudines Perone, his exceptis, quod nobis retinemus, multrum, raptum, homicidium, proditionem et furtum. Mobile ejus qui fecit homicidium nostrum erit. De plaga facta armis molutis habebimus LX libras parisiensium aut pugnum malefactoris. Quando fur capietur, major et jurati mittent furem in pediculo, et postea tradetur ab eis ballivo nostro Hesdini ut de ipso fure justiciam faciat. Si aliqua domus de communia judicata fuerit

ad diruendum, major et jurati poterunt eam diruere, si voluerint. Si vero maluerint eam retinere quam diruere, de pretio, sive sit magnum, sive sit parvum, quod capient bona fide pro redemptione domus diruende, medietatem habebimus, et communia aliam medietatem ad villam firmandam, nec aliquid poterunt capere pro domo dirui dimissa, quin nos habeamus medietatem, et non cogemus eos placitare extra communiam de his que pertinent ad communiam. Que omnia, etc. cum salvo ecclesiarum jure et militum et ingenuorum hominum. Actum Hesdini, M°. C°. XC°. primo, regni XIII°.

(Cancellé).

RÈGLEMENT

DU 12 MARS 1359

délimitant l'autorité respective du prévôt, des mayeurs et des échevins de Béthune.

(Communication de M. le Cte A. de Loisne, membre honoraire.)

Dans une notice précédente[1] nous avons dit que la charte d'Eudes de Bourgogne et de Jeanne de France du 2 mai 1334 avait défini d'une façon imparfaite les attributions du prévôt et des deux mayeurs, en portant qu' « au porfit publique de toux ceuls de la ville et de toux les habitans en ycelle, [ils] ont regart, garde et corection sur tous les veneus qui se vendent en la dicte ville, qui par raiserve seroient à vendre[2] ».

Le prévôt et les mayeurs prétendaient que leurs fonctions ne se bornaient pas à inspecter les marchandises, comestibles et denrées et à juger les contraventions commises par les vendeurs ; ils voulaient partager les attributions administratives et financières des échevins, en ne leur laissant, en propre, que les fonctions judiciaires en matière civile et criminelle.

De leur côté les échevins alléguaient qu'à eux seuls exclusivement appartenait l'administration de la cité, en vertu des chartes et privilèges, et que c'était par exception que le prévôt et les mayeurs

[1] V^r « *La loi de justice et de coutume de la ville de Béthune du 2 Mai 1334* » (Bulletin, t. IX, *162e* et *163e livraisons).*

[2] Art. 2.

passaient, conjointement avec eux, les baux des propriétés communales et en recevaient les revenus. Ils reconnaissaient toutefois que ces derniers seuls, en vertu de leur office, avaient la connaissance des affaires relatives aux eaux et aux marais communaux.

Pour trancher le différend, le gouverneur d'Artois, Jean de Gonnelieu, fut choisi comme arbitre par les intéressés, et celui-ci, s'étant adjoint comme assesseurs plusieurs membres du conseil de la reine [1], après enquête et examen des chartes, régla ainsi les attributions respectives des prévôt, mayeurs et des échevins.

D'une façon générale c'est aux échevins qu'appartient l'administration de la ville et le droit exclusif de faire tous les règlements que cette administration comporte. Ce sont eux qui connaissent des impôts royaux et qui peuvent seuls aliéner les biens de la ville pour y satisfaire. Dans ce cas leur concours est requis, au nombre de sept, et leur signature doit valider l'acte d'aliénation.

Mais le prévôt et les mayeurs doivent être adjoints aux échevins :

1° Pour passer les marchés relatifs à la construction ou à l'entretien des fortifications [2] et bâtiments communaux.

2° Pour l'apurement des comptes et dépenses provenant de ce chef.

3° Pour affermer les divers revenus et profits

[1] Jeanne, reine de France, tutrice de Philippe de Rouvre, Cte d'Artois, alors âgé de 13 ans, qui ne prit le gouvernement de son comté qu'en 1360.

[2] On sait que l'entretien des fortifications était une charge municipale.

de la ville ou pour donner à bail les propriétés communales.

4° Pour nommer ou pour changer le receveur de ces divers revenus.

Dans ces quatre cas le prévôt et les mayeurs délibèrent avec cinq échevins et les décisions sont prises à la majorité des voix.

Quant aux dépenses pour faits de guerre, pour voyages ou courtoisies, et autres « *mises* »[1] extraordinaires, voici comment elles sont autorisées et régularisées :

Le lendemain ou le surlendemain du jour de l'élection des échevins, ceux-ci, conjointement avec le prévôt et les mayeurs, élisent six prudhommes. Un septième est élu exclusivement par le prévôt et les mayeurs. Ces prudhommes ne peuvent pas être choisis parmi les échevins, prévôt ou mayeurs entrants ou sortants, ni être leur parent au degré de frère, de neveu ou de cousin germain. Ils doivent jouir de plus d'une bonne réputation.

Des sept élus, cinq au moins se réunissent à la halle, un jour par semaine, le samedi, à moins d'empêchement, et examinent, approuvent ou rejettent, conjointement avec quatre échevins, toutes les dépenses faites dans le courant de la semaine. Celles qui sont approuvées par la majorité des présents passent seules en compte. Un état en est dressé. Signé et scellé à la fois par les prudhommes et les échevins, il est transmis au receveur et lui tient lieu de décharge. Néanmoins

[1] Le mot *mise* ou *mission*, est parfois employé dans le sens d'*impôt, taxe*, le plus souvent, dans celui de *dépense*.

ces états de dépenses hebdomadaires figureront au compte général annuel de l'argentier et seront examinés à nouveau à la reddition de ses comptes.

Quant aux présents qu'il était d'usage de faire à certains personnages [1], dans certains cas, voici comment on y pourvoit. Dès quo les échevins ont pris connaissance de la future arrivée du personnage en question, quatre d'entre eux avertissent le prévôt ou l'un des mayeurs et le prient de se réunir à eux pour délibérer sur la nature et l'importance de la « *courtoisie* ». Si au contraire le prévôt ou les mayeurs sont prévenus les premiers, c'est à eux de convoquer de suite les échevins pour s'entendre avec eux.

Telles sont, en substance, les dispositions de l'intéressante ordonnance [2], dont nous donnons ci-dessous le texte.

Béthune, 12 mars 1359.

A tous ceulx qui ces présentes verront ou orront, Jehan Gongnelieu, doien de Cambray, gouverneur du comté d'Arthois, salut.

Comme les prevost et maieurs de Béthune se fussent complainctz à nous en monstrant que eulx ad cause de

[1] Aux gouverneurs de la ville et de la province, à l'évêque d'Arras, lors de leur première entrée dans la cité. De même aux généraux, aux princes et plus tard aux intendants. Pour les gouverneurs le présent consistait généralement en une coupe d'argent ou de vermeil. Des courtoisies étaient également offertes au mariage de la fille du gouverneur. (Vr Arch. communales de Béthune, BB. 8 et 19. — CC. 227 et 363.)

[2] Elle a été analysée par M. d'Héricourt dans son *histoire de Béthune* (Dict. hist. et archéologique du Pas-de-Calais, *Béthune*, t. I, p. 80) ; mais les pièces justificatives n'ayant pas été jointes à cette histoire, la charte que nous publions est restée inédite.

leur office deussent estre appelé et présent avoecq les eschevins de la dite ville à toutes les ordonnances d'icelle et le gouvernement, tant en mises faire pour voiages, ouvraiges et aultres, à retenir pentionnaires, ordonner, recepvoir en la dite ville marchandises d'ouvraiges, censes baillier, présens ou courtoisies ordonner, et générallement en toutes les besongnes touchant l'honneur, estat et héritaige et gouvernement de la ville, excepté tant seulement les jugemens et les dépendances d'iceulx ; et ainsy ait esté usé de sy long temps qu'il n'est mémoire du contraire, neantmoins les eschevins, qui présentement sont en la dicte ville, faisoient pluiseurs missions et ordonnances sans les dicts prevost et maieurs appeles, au grand grief, dhommaige et préjudice de la dicte ville et des dessus dicts, pour cause de leurs offices ; les eschevins disans le contraire et que à eulx seuls et pour le tout appartenoit toute l'administration et gouvernement de la dicte ville sans ce que les dessus dicts prevost et maieurs deussent estre en rien appelé, excepté tant seullement aux fermes ou censes de la dite ville baillier et les deniers d'iceulx recepvoir, mais appartenoit tant seullement aux prevost et maieurs dessus dicts ad cause de leurs dicts offices la connaissance des breuveurs et des mares, si comme les dicts eschevins disoient apparoir par certaines chartes et previleges, et aussy en disoient avoir usé, tant par eulx comme par leurs prédécesseurs, de sy long tamps qu'il n'est mémore du contraire.

Nous, considérans les grans maulx, périlz, inconveniens, missions et dhomaiges quy du descord dessus dict pooient naistre et venir, avons emprins en nous et du consentement des parties, le débat, descord ou question dessus dicts et appellé pluisieurs du conseil de la royne, avons veu et diligamment examiné le dict privilege et faict faire dilligente information ou enqueste sur l'usaige proposé, tant d'une part comme d'aultre, et la dicte enqueste rapportée par devers nous dilligamment veu et examiné, traictie entre les dictes parties et finablement de leur accord et consentement prononchié et ordonné, prononchons et ordonnons sur les débats, descors et questions dessus dicts, en la maniere qui s'enssieult :

Primes, disons et prononchons que aulx eschevins seuls

et pour le tout appartient et doit appartenir le général gouvernement, administration et ordounance de la ville, sans appeler prevost ou maieurs, excepté les marchandises des ouvraiges et les missions ad ce nécessaires, des fermes ou censes baillier, de retenir ou oster pentionnaires, de mettre ou oster recepveur touteffois qu'il appartiendra. Ausquelles choses faire les dits prevost et maieurs doibvent estre appellé avecq eschevins, selon la délibération de la plus grande partie du nombre des présens eschevins, prevost et maieurs, la congnoissance et émolumens de tous baenneulx [1] et des mares, en maniere accoustumée, sans ce qu'ilz puissent despoincter [2] en aulcune maniere l'usaige ou les franchises des dicts mares.

Et quant aus mises premieres, quant à celles quy sont pour le roy ou les jugemens de la dicte ville faire poursuivir ou soustenir, ou pour les despens ou appartenances d'iceulx juges en quelconques manieres que ce soit, le dict eschevin seul et pour le tout porront prendre des biens de la dite ville pour iceulz frais paier et satisfaire, tant saulf que les dits frais faict et engenré pour les causes dictes, soient accordé et approuvé par sept des dicts eschevins, d'accord ensemble, et non aultrement, et que de ce cédulle soit faicte sur le seignet des dicts eschevins ordonné ad ce, laquelle sera envoié au receveur de la ville et par ainsi passera en compte quant au receveur.

Et pour ce que aultres pluisieurs aultres frais et missions que dessus n'est déclairé sont et escheent souvent en la dite ville et poeuvent escheir, tant en voiages, messaiges et courtoisie, comme en aultres pluiseurs frais et missions extraordinaires, soit pour faict de guerre ou aultrement, dist il que nous avons ordonné, et par l'accord des dictes parties, comme dessus, que dores en avant, au lendemain ou dedens le tierch jour aprez le jour de la création des dicts eschevins de la dicte ville en chascun an, par les eschevins, prevost et maieurs conjoinctement ensemble, six preudhommes de la ville seront esleu, et [par] les dicts prevost et maieurs seulement sera esleu ung preudhomme avoec les six preudhommes dessus dicts. Ainsy

[1] Banalités : fours, moulins, *etc.*
[2] Changer.

seront sept ensemble esleu en telle maniere que aulcuns d'eulx n'ait esté, en l'an dernier passé et en l'an présent, eschevins, prevost et maieurs, et aussy que ils ne soient freres ne nepveu ou cousin germain à aulcun des dicts eschevins, prevost ou maieurs, et que ce soit gens de bonne fame[1] et renommée, sans reproche d'avoir allé ne faict contre leur serment. Lesquels sept preudhommes, ou nom et pour la communaulté de la dicte ville, toute l'année durant du dict eschevinaige, doibvent estre ung jour en chascune sepmaine en la halle des eschevins, est assavoir le samedy ou ung aultre jour, le dit samedy trop empeschié, que lesdits eschevins leur doibvent faire scavoir, et avoec les eschevins orront les mises et frais faicts en icelle sepmaine, s'aulcunes en y a, ou de plus long temps, se à faire estoient, et là compteront ce qu'ils auront à compter.

Ausquelles choses faire seront du moings tous jours quattre des eschevins et cincq des sept esleus dessus dits; desquelz cincq soient tous jours veuz et esleus par les prevost et maieurs. Et tout ce quy faict et passé sera par les noeufz personnes dessus dictes, tant eschevins comme esleus par la greigneur[2] partie seulz se passera en compte, et des mises ainsy passées se fera une cédulle quy sera seigniee du seignet des échevins et d'un aultre seignet que les dits esleu auront pour ce faire et envoier au dict recepveur, comme dict est cy dessus. Par laquelle cédulle ainsy seellee des deulx seeaulx, les mises ainsy faictes passeront en compte et acquid du receveur, sans nuls contredict.

Item, esdictes cédules soient nommes les présentans et les consentans affin que chascun au compte sache deffendre son faict et ne soit querquié[3] de l'autruy. Et les dictes cédules passées comme dict est, combien qu'elles facent acquid quand au recepveur puisqu'elles seront passées en la maniere dessus dicte, neantmoings seront aux comptes examinez et polront estre reprochez par rai-

[1] *Bonæ famæ,* de bonne réputation.
[2] *Grandior pars,* la majorité.
[3] Recherché.

son comme il est accoustumé aux comptes généraulx de la ville[1].

Et à tant que faire présens de vins ou d'aultres vivres, ils se feront en la maniere qui s'enssuit :

Et est assavoir, se il vient à la congnoissance d'eschevins que aulcune personne notable vienne en la ville, à quy il appartienne à faire présens tels que dict est, les dicts eschevins, quatre ensemble ou de leur consentement, doibvent mander le prevost ou l'ung des dicts maieurs et luy seigniffier la venue de la personne, telle comme dict est, et demander la délibération de l'ung des trois,et par ainsy faire le dict présent. Et sy premier venoit à la congnoissance du prevost ou de l'ung des dicts maieurs, ceulx quy de ce auront premiers la congnoissance le debvera seigniffier aux eschevins affin que de leur commun accord le dict présent se face.

Et par la maniere dessus dicte les choses dessus dictes avons ordonné et declaré en la forme et par la maniere que dessus est contenu, par condition que nostre présente ordonnance ne puist porter en tamps présent ou en tamps advenir aulcun préjudice à aulcun privilege donné et octroié à la dicte ville, ou leurs bons et loiaulx usaiges.

Item, pour le temps présent jusques au commencement de l'aultre échevinaige soient dedens six jours apres la datte de ces présentes, eslutes les sept personnes dessus dictes en la maniere que dessus est ordonné.

En tesmoing desquelles choses nous avons seellé ces présentes lettres de notre seel, faictes et donnees à Béthune le mardy XII[e] jour de mars l'an mil trois cent cinquante et huit.

(ARCHIVES DE LA VILLE DE BÉTHUNE. — *Registre* AA. 4.)

C[te] A. DE LOISNE.

[1] Ces comptes étaient rendus chaque année par l'argentier, ou receveur, aux prévôt, maieurs et échevins. Ils allaient du 4 au 3 juillet.

Saint-Omer, Typ. H. D'HOMONT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 13 avril 1896.

Président : M. l'abbé BLED.

Secrétaire : M. Charles LEGRAND, secrétaire-archiviste.

La séance s'ouvre à 8 h. 10. En l'absence de M. Justin de Pas, secrétaire-général, M. le Président invite M. Ch. Legrand, secrétaire-archiviste, à remplir les fonctions de secrétaire.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière réunion qui est adopté sans observations.

Dons, hommages, échanges.

— *Du Ministère de l'Instruction publique :*

Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1896, 4e série, t. XXIV, janvier-février.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1895, 1re et 2e livraisons.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, section d'archéologie, 1883, n° 2.

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. — Départements, t. XXVIII. Avignon, t. II, 1895.

Mélanges historiques, choix de documents. T. I. *Vie de saint Bertin, en vers. — Vie et office de saint Dié. — Définitions du chapitre de Cluny en 1323. — Lettres de Jean de Witt. — Lettres de Balzac*, 1873.

Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère, recueillies et publiées par M. le Vte G. d'Avenel, t. VII, juillet 1657 — août 1658, 1894.

Lettres de Catherine de Médicis, publiées par M. le Cte Hector de la Ferrière, t. V, 1574-1577, 1895.

Remontrances du Parlement de Paris au XVIIIe siècle, publiées par MM. Jules Flammermont et Maurice Tourneux, t. II, 1755-1768, 1895.

Rôles gascons, transcrits et publiés par M. Charles Brémont, supplément au t. I, 1254-1255, 1896.

— *De la part des auteurs* :

La Trésorerie des chartes d'Artois avant la conquête française de 1640, par M. A. Guesnon, 1896.

Recherches sur les premiers comtes de Boulogne ; remarques sur la vie de saint Wulmer, par M. Rigaux, 1896.

Le congrès archéologique de Tournai, par M. le Dr Carton, médecin-major au 19e chasseurs à Lille, 1896.

Note sur la diminution des pluies en Afrique, du même auteur.

L'hippodrome de Dougga, du même auteur, 1895.

Oasis disparues (extrait de la *Revue tunisienne*, organe de l'Institut de Carthage), du même auteur, 1895.

— *De la part des Sociétés savantes françaises* :

Amiens (Somme). Album archéologique de la Société des Antiquaires de Picardie, 11e fascicule, 1896.

— Société des Antiquaires de Picardie. La Picardie historique et monumentale, Amiens.

Boulogne-sur-mer (Pas-de-Calais). Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-mer, janvier-février 1896, t. XXXII, n° 1.

Caen (Calvados). Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, 1895.

— Congrès archéologique de France, 60e session. Séances générales tenues à Abbeville en 1893.

Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, 2e série, n° 1, janvier 1896.

Montbéliard (Doubs). Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard, 25e volume, 1er fascicule, 1895.

Moulins (Allier). Bulletin de la Société d'émulation et des beaux-arts du Bourbonnais, nos 1 à 12, 1895.

Poitiers (Haute-Vienne). Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e série, t. VII, 4e trimestre, octobre à décembre 1895.

Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord). Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, 1896.

Senlis (Oise). Comité archéologique de Senlis. Comptes-rendus et Mémoires, 3e série, t. IX, année 1894.

Toulon Var). Bulletin de l'Académie du Var, t. XVIII, 1895.

Toulouse (Haute-Garonne). Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 9e série, t. VII, 1895.

Valenciennes (Nord). Revue agricole, industrielle, historique et artistique de Valenciennes, 47e année, nos 1 à 12, 1895.

— *De la part des Sociétés savantes étrangères :*

Anvers (Belgique). Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, 4e série, t. VIII, 4e livraison, 1895.

Bruxelles. Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique, 4e série, 2e partie, XXIII, 1895.

Gand. Annales du Cercle historique et archéologique de Gand, 1896.

— Bulletin du Cercle historique et archéologique de Gand, nos 8 et 9, 1896.

— Messager des sciences historiques de Gand, 1895, 4e liv.

Liège. Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège, t. IX, 2e partie, 1895.

Namur. Annales de la Société archéologique de Namur, t. XXII, 2e livraison, 1896.

Abonnements.

Annuaire de la Société française de numismatique, janvier-février 1896.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 27e année, mars 1896.

Journal des Savants, janvier-février 1896.

Polybiblion, Revue bibliographique universelle. — Partie littéraire, 2e série, t. 43, 76e de la collection, 3e livraison, mars. — Partie technique, 2e série, t. 22, 78 de la collection, 3e livraison, mars 1896.

Revue de l'Art chrétien, 39e année, 4e série, 1896, t. VII, 1re livraison.

Revue historique, 21e année, t. LX, mars-avril 1896.

Romania, recueil historique consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, t. XXV, janvier 1896.

M. Ch. Legrand, au nom de M. Justin de Pas, empêché, dépose sur le bureau quatre brochures ayant trait à la numismatique, qui ne figurent pas dans la bibliothèque de la Société et qui sont l'œuvre de son regretté père, M. Louis Deschamps de Pas, ancien secrétaire-général.

Ce sont :

1° *Contrefaçon des monnaies de Charles VI par Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, comte de Flandre.*

2° *Instruction de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, pour la fabrication de monnaies à Amiens et à St-Quentin.*

3° *Description de quelques sceaux-matrices relatifs à l'Artois et à la Picardie.* Paris, 1889.

4° *Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre et de la maison d'Autriche* (1482-1566), Bruxelles, 1875.

Remerciements.

M. le Président signale à l'attention de ses collègues les ouvrages qui leur ont été envoyés en hommages et

dont l'énumération est donnée plus haut. M. le docteur Carton, récemment nommé membre correspondant, nous fait apprécier dans quatre brochures sa haute compétence dans les questions tant archéologiques que météorologiques qui concernent nos possessions africaines. L'étude fortement documentée de M. Guesnon sur la *Trésorerie des chartes d'Artois,* a fait l'objet d'une communication à la réunion des sociétés savantes à la Sorbonne en 1895. Enfin M. Rigaux fait connaître le résultat de ses patientes Recherches sur *les premiers comtes de Boulogne* et sur la *Vie de saint Wulmer.*

Correspondance.

Accusés de réception :

1° de l'Académie archéologique de Belgique à Anvers, de la 171° livraison du *Bulletin* et du t. III des *Chartes de Saint-Bertin.*

2° de The Smithsonian Institution à Washington du t. III des *Chartes de Saint-Be tin.*

3° de la Société archéologique du midi de la France, à Toulouse, de la 44° livraison du *Bulletin.*

4° de M. Eug. Lengaigne, secrétaire de la Bibliothèque communale de Calais, des livraisons 168 à 173 inclus du *Bulletin* et du t. XXIII des *Mémoires.*

5° de M. le Ministre de l'Instruction publique de 125 exemplaires du *Bulletin*, 176° livraison, destinés aux sociétés savantes, et de 5 exemplaires destinés à la bibliothèque des sociétés savantes.

— M. Charles Wiart, conservateur du musée et membre de la bibliothèque communale de Calais, remercie la Société qui l'a élu membre correspondant.

— M. Decroos, trésorier, par lettre en date du 27 mars, annonce qu'il est en possession du mandat de 500 francs accordé à la Société par le ministère de l'Instruction publique comme encouragement à la publication des *Chartes de Saint-Bertin.*

— En réponse à une lettre que lui avait adressée le se-

crétaire archiviste pour combler certaines lacunes existant dans la tomaison de plusieurs ouvrages précédemment concédés à la Société, M. le Ministre de l'Instruction publique, par lettre du 26 mars, annonce « que pour donner à la Compagnie un nouveau témoignage d'intérêt », il vient d'attribuer exceptionnellement à notre bibliothèque : 1° *Mélanges historiques* (nouvelle série), tome I; 2° *Négociations de la France dans le Levant*, t. II et III; 3° *Bulletin de la Section d'archéologie*, etc., n° 2, année 1883 M. le Ministre regrette de ne pouvoir concéder également le tome I des « Négociations de la France dans le Levant » ; le tome I des « Lettres des Rois et Reines » ; le « Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France, départements, tomes X, XII » ; ces ouvrages étant complètement épuisés. Il fait d'ailleurs remarquer que tous ces volumes ont été régulièrement servis à la Société, comme en font foi les accusés de réception conservés au dépôt des livres du Ministère.

A la suite de cette lecture, le secrétaire-archiviste fait observer que ces lacunes ne sont pas les seules, mais que grâce à l'obligeance de quelques Sociétés, il a pu combler un certain nombre de vides. Il donne ensuite lecture du règlement de la Bibliothèque en exprimant l'espoir que ses collègues voudront bien, dans l'avenir, s'y conformer. Sur la proposition d'un membre, il est décidé que le règlement sera imprimé dans un des prochains bulletins.

— Circulaire informant que le Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique se tiendra à Gand du 2 au 6 août 1896, sous la direction du Cercle historique et archéologique de cette ville. Les conditions sont les mêmes que pour les congrès précédents. La circulaire donne l'horaire provisoire du congrès ainsi que le programme des questions qui seront discutées dans les sections. Toutes les communications doivent être adressées à M. le chanoine Van den Gheyn, secrétaire-général du congrès.

La Société des Antiquaires de la Morinie faisant partie

de la Fédération, il est procédé à la nomination d'un délégué pour la représenter au congrès de Gand. Est nommé : M. l'abbé Bled, président de la Société. M. Ch. Legrand, secrétaire-archiviste, est nommé délégué-suppléant.

Élection d'un membre honoraire.

M. Joseph de Pas, sous-commissaire de la marine à Cherbourg, est élu membre honoraire à l'unanimité. Les membres présents sont heureux de pouvoir témoigner ainsi à M. Joseph de Pas leur sentiment de reconnaissance pour les services que son savant père a rendus à la Compagnie pendant de longues années, lorsqu'il remplissait les fonctions de secrétaire-général.

Lecture.

Il est ensuite donné lecture d'une lettre de M. Félix de Monnecove concernant la copie de la *Charte de commune octroyée par Philippe-Auguste aux habitants d'Hesdin en* 1191 (février 1192 N. S.). Elle n'était connue que par une traduction infidèle donnée par Hennebert dans son *Histoire générale de la province d'Artois*. M. de Monnecove estime qu'il pourrait être utile de publier ce texte pour faire suite aux documents pleins d'intérêt que la Société a déjà produits sur Hesdin. — Renvoyé à la commission du Bulletin.

Communications diverses.

M. le Président donne connaissance d'une brochure qu'il a reçue en hommage de son auteur, M. Ch. Guérin, et qui a pour titre : *Notes sur la possibilité de la vulgarisation de l'histoire locale*. L'auteur est persuadé que les notions historiques et archéologiques ne peuvent que développer, comme l'a dit M. de Caumont, dans les esprits l'amour du sol natal rendu plus vif par la connaissance des faits qui l'ont illustré... La vulgarisation de l'histoire locale pourrait rattacher les cultivateurs et les ouvriers à la vie de famille et au foyer domestique. M. Guérin étudie les voies et moyens pour y parvenir : 1° distribuer gra-

tuitement des opuscules rédigés dans le but de la vulgarisation ; 2° placer l'histoire de la commune sous forme de tableaux synoptiques, dans les mairies, les gares de chemin de fer et les bureaux de poste ; 3° donner en dictée aux élèves des écoles primaires des notions d'histoire locale ; 4° publier des monographies de villes, de bourgades, etc. dans les journaux de province.

Parmi les réflexions que suggèrent les conclusions de M. Guérin, un membre fait observer que la concentration à outrance, dans le chef-lieu du département, des archives communales, des registres paroissiaux ou des anciennes communautés, etc., ne peut qu'entraver la bonne volonté des travailleurs que leurs occupations ou leurs modestes ressources tiennent éloignés du dépôt où sont réunis ces documents si précieux pour les études historiques et archéologiques d'une commune ou d'un canton.

— A la séance du 4 mars 1895 (v. 173° livraison, p. 452), M. l'abbé Bled avait communiqué à la Compagnie trois photographies d'un petit chauffe-mains en bronze provenant de l'abbaye de Saint-Bertin et appartenant à M. E. Pied, économe au lycée de Nantes. La Société archéologique de Nantes vient d'éditer sur cet objet une étude de M. Pied accompagnée d'une planche où le chauffe-mains se trouve reproduit de diverses façons. L'auteur a eu l'aimable pensée d'envoyer un certain nombre d'exemplaires de cette planche pour être distribués aux membres titulaires de la Société.

Des remerciements lui seront adressés.

La séance est levée à 9 h. 1/2.

Le Secrétaire-archiviste,
CHARLES LEGRAND.

Séance du 4 mai 1896.

Président : M. l'abbé BLED.

Secrétaire : M. Justin DE PAS.

La séance s'ouvre à 8 h. 15. M. Ch. Legrand, secrétaire-

archiviste, donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui est adopté sans observations.

Dons, hommages, échanges.

— *De la part du Ministère de l'Instruction publique :*

Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1895, n° 3 et 4.

— *De la part des Sociétés savantes françaises :*

Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais). Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne, mars 1895, t. XXXII, n° 2.

Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, 2e série, n° 2, février-mars 1896.

Lyon (Rhône). Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, 3e série, t. III, 1895.

Poitiers (Haute-Vienne), Bulletin et mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. XVIII, 1895.

Reims (Marne). Travaux de l'Académie nationale de Reims, année 1893-1894, t. I, 1895.

Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord). Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, n° 3, 1896.

Valence (Drôme). Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, 1896, avril, 117e livraison.

— *De la part des Sociétés savantes étrangères :*

Anvers (Belgique), Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, 4e série, t. IX, 1re livraison, 1896.

— Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique, 4e série des annales, 2e partie, XXVI, 1896.

Bruxelles. Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles, t. IX, livraison 4, 1er octobre 1895 ; t. X, livraison 1, 1er janvier 1896.

Enghien. Annales du Cercle archéologique d'Enghien, t. IV, 4e livraison, 1895.

Gand. Bulletin du Cercle historique et archéologique de Gand, n° 1, 1896.

Liège. Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. XXIV, 3e livraison, 1895.

Louvain. Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, 2e section, 1er fascicule, 1894. — 2e série, t. IX, 3e et 4e livraisons, 1895.

Philadelphie (Amérique). Proceedings of the American philosophical society held at Philadelphia for promoting useful knowledge, vol. XXXIV, july 1895, n° 148.

— M. Charles de Pas fait hommage des ouvrages suivants de son grand-père, M. Alexandre Hermand, dont les tirés à part ne figurent pas dans la bibliothèque de la Société :

Notice sur les dalles sculptées de l'église Notre-Dame à Saint-Omer.

Notice sur le château de Rihoult, ancienne résidence des comtes de Flandre.

Essai sur la Mosaïque de Saint-Bertin.

Revendication au nom de Robert II d'Artois des deniers qui lui sont contestés.

Encore quelques mots sur les deniers Robert.

Des remerciements sont adressés à M. Ch. de Pas.

— Deux articles intéressant l'histoire locale sont signalés dans les publications reçues.

En premier lieu, dans le *Bulletin historique et philologique* du Ministère de l'Instruction publique, année 1895, nos 3 et 4, pp. 521 à 530, *Onze lettres royales du XIVe siècle*, communiquées par M. l'abbé Bled, membre correspondant du Ministère, d'après les originaux des Archives municipales de Saint-Omer.

Et dans le *Bulletin archéologique* du Ministère, année 1895, 1re et 2e livraisons, pp. 192 à 205, l'*Atelier monétaire de la comtesse Mahaut d'Artois en* 1306, par A. Guesnon. Cette charte de 1306 ne nous est connue, ainsi que l'indique l'auteur, que par l'analyse faite par M. Godefroy des cartulaires de la comtesse Mahaut aujourd'hui perdus. Le manuscrit de M. Godefroy fait actuellement partie de

la bibliothèque de la Société des Antiquaires de la Morinie à qui il a été légué par son fils.

Correspondance.

24 avril. — Accusé de réception de la Société des Antiquaires de Londres du *Cartulaire de Saint-Barthélemy de Béthune* et de la dernière livraison du *Bulletin historique*.

18 avril. — M. le directeur de la Société française d'archéologie adresse un exemplaire du programme du Congrès archéologique qui sera tenu à Morlaix et à Brest du 3 au 11 juin par la Société française d'archéologie. Lecture est donnée du détail de ces réunions auxquelles plusieurs membres de la Compagnie espèrent pouvoir prendre part.

Le 24 avril, M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres annonce qu'à l'occasion du Centenaire de l'Institut, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres offre à la Société des Antiquaires de la Morinie les volumes suivants :

1° Mémoires de l'Académie (T. 14 à 33).

2° Mémoires des savants étrangers.

1re série. T. II au T. X.

2e série. T. III au T. VI.

3° Recueil des Notices et Extraits des Manuscrits de la Bibliothèque nationale (T. 11 à 15 et 18 à 34).

4° Les Comptes-rendus des séances de l'Académie à partir de l'année courante.

Le Secrétaire-général s'est chargé de transmettre à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, par l'intermédiaire de M. Wallon, secrétaire perpétuel, les remerciements de la Société. Il est rappelé à ce sujet que la Compagnie a participé aux manifestations exprimées à l'occasion du centenaire de l'Institut, par une lettre adressée par M. Pagart d'Hermansart, alors secrétaire-général et insérée dans la 175e livraison du *Bulletin historique* t. IX, p. 532.

— Le Bureau de la Société historique et archéologique de Tournai fait part de la mort de son trésorier, M. Émile Desmazières, trésorier du congrès archéologique de 1895.

Exposition restrospective d'Arras.

M. l'abbé Bled prend la parole pour remercier, tant en sa qualité de Président de la Société que comme secrétaire de la Commission d'organisation pour St-Omer de l'Exposition rétrospective d'Arras, les membres de la Société qui ont apporté leur concours aux travaux de cette Commission. Il signale l'importance des envois qui ont été réunis et qui proviennent non seulement des musées, mais aussi et pour plus de moitié des collections particulières. Les démarches et les détails d'organisation sont dûs particulièrement aux membres de la Commission qui se trouvent être en même temps ses collègues de la Société des Antiquaires de la Morinie ; aussi la Société peut-elle légitimement revendiquer à son actif la plus grande part du succès qui attend l'exposition de la ville de Saint-Omer.

Lecture.

M. l'abbé Bled donne lecture d'un acte de 1513 concernant la *vente de l'Amanie du Haut-Pont à l'abbé de St-Bertin, Antoine de Berghes, par Jean Bournel, seigneur de Boucoud.*

C'est un vidimus d'un titre ancien, rapport et dénombrement, qui nous renseigne sur les droits et revenus de l'amanie du Haut-Pont. Les revenus, évalués à 30 livres tournois, consistaient soit en salaires pour exploits judiciaires faits dans ladite seigneurie, soit en droits à percevoir sur les bâteaux apportant du sel, droit de police sur les rivières, droits sur les épaves, sur les biens de personnes décédées sans héritiers, droit d'exiger un serment et une prestation des veufs et veuves qui veulent se remarier, etc., etc.

Les publications de la Société contiennent déjà quelques documents sur les amanies : la pièce produite par

M. l'abbé Bled viendra contribuer utilement à l'étude plus complète qui pourra être faite de cette institution.

Après cette lecture, la séance est levée à 9 h. 35.

Le Secrétaire-général,
J. de PAS.

Rapports sur les ouvrages offerts

La Trésorerie des chartes d'Artois avant la conquête française de 1640, par A. Guesnon. Paris, Imprimerie nationale, 1896, 47 p. in-8° (extrait du *Bulletin philologique* du Ministère de l'Instruction publique).

Les travaux de MM. Denis-Joseph Godefroy en 1785, ceux plus récents de MM. le Dr Le Glay et J.-M. Richard, anciens archivistes du Nord et du Pas-de-Calais, ont permis d'établir la liste des trésoriers des Chartes d'Artois depuis 1428. M. Guesnon vient ajouter à cette liste de nouveaux noms et des documents importants par lesquels il arrive à doubler le chiffre du personnel antérieurement connu de la Trésorerie des chartes d'Artois en remontant jusqu'en 1337.

Le dépôt des chartes existait concurremment à Arras et à Paris. Ce dualisme s'expliquait par les intermittences d'autonomie que subit l'Artois dès la fin du XIIIe siècle, tantôt administré par le roi de France, tantôt et moins souvent certainement par le comte. Ces vicissitudes donnaient en réalité deux chefs-lieux à la province.

Des citations importantes et extraits de comptes révèlent les particularités concernant les différents titulaires de la charge de trésorier. A un certain moment, il y eut une sorte de dédoublement de la charge par suite de la création de commis-substituts, et un contemporain put dire alors que la fonction était considérée comme « la plus enviable des sinécures » (p. 17).

En 1507, le trésorier fut chargé de recueillir et rédiger les coutumes locales du comté d'Artois, travail dû à Jean Caulier,

ainsi que l'inventaire analytique des Chartes d'Artois, commandé par Charles-Quint en 1526, achevé en 1529. Une ampliation ou complément d'inventaire fut faite en 1546. Il en existe actuellement plusieurs exemplaires aux archives de Lille, d'Arras et à la Bibliothèque nationale. Un nouveau récollement eut lieu en 1617; et, en 1620, par ordonnance de LL. AA. Albert et Isabelle, les registres des receveurs des domaines furent transportés à Lille, où l'on réunit quelques années plus tard les rapports et dénombrements d'Artois.

Mais il est un point important qui ressort clairement des documents mis à jour par l'auteur : il existait à Arras une Chambre des comptes un siècle au moins avant l'institution de la Chambre des comptes de Lille en 1385. Dans les textes cités, le contrôle suprême des receveurs du domaine portait au XIVe siècle le nom de « Chambre » ou de « Court ». Cette Chambre avait des clercs parmi lesquels furent choisis plusieurs trésoriers. Elle eut des conseillers spéciaux dénommés « auditeurs » et « maîtres des comptes ». Ce n'était à l'origine qu'une section administrative de la Cour d'Artois constituée en juridiction spéciale pour l'exercice du contrôle financier.

Ce point d'histoire n'avait pas encore été clairement élucidé avant le travail de M. Guesnon, et on conçoit par là l'importance des documents inédits qu'il a mis à contribution et qui jettent un jour nouveau sur l'histoire de l'administration de l'Artois au XIVe siècle.

ÉTUDE

SUR

L' « ALCIACO » D'ADROALD

OU

ORIGINES D'HEUCHIN

D'après les CHARTES DE SAINT-BERTIN

(Communication de M. l'abbé Ed. Bourgois, membre correspondant.)

Adroald, riche propriétaire païen, converti au catholicisme par saint Omer, évêque de Morinie, donna, en 648, sur les conseils de ce prélat, au saint abbé Bertin, fondateur de l'abbaye célèbre qui porte son nom, une partie de ses domaines, dont fut *Alciaco*.

Nous lisons, en effet, dans la Charte d'Adroald, nº 1 du Cartulaire *(Datum Ascio villa, die dominica) :.... Vobis in Christo patribus dono.... in pago Tarvanense villam proprietatis meæ, nuncupante Sitdiù... cum omni merito suo, vel adjacentiis, seu adspicentiis ipsius villæ. Hæc sunt..... Wiciaco, Tatinga villa,.... ALCIACO....*

I

Qu'est-ce qu'*Alciaco* ?

Cette question, jusqu'ici, a partagé les érudits; mais aujourd'hui, nous croyons pouvoir, à l'aide des Chartes de Saint-Bertin, la résoudre définitivement.

Les moines de Saint-Bertin, ayant reçu d'Ingelram, comte d'Hesdin, dans sa charte constitutive de l'abbaye d'Auchy-les-Moines, en 1079, le privilège de donner des abbés à ce dernier monastère, et ce privilège ayant été constamment contesté à l'abbaye-mère par l'abbaye dépendante, la première employa tous les moyens pour justifier cette prérogative, et comme on trouvait le nom d'*Alciaco*, homonyme d'Auchy, dans la charte d'Adroald, on s'attacha obstinément à l'opinion qu'*Alciaco* signifiait *Auchy-les-Moines*.

C'était un argument intéressé, et c'est cette interprétation fantaisiste que plusieurs auteurs modernes ont reproduite de confiance, sans examen et sans paraître soupçonner le moins du monde le piège qu'elle cachait; comme si le nom d'*Alciaco* ne se rapportait pas à bien des similaires : Auchy-au-Bois, Auxi-le-Château, Auchy-lez-La Bassée, Auchy-en-Caux, que sais-je encore ?

Il serait vraiment par trop commode de profiter d'une similitude de noms, pour en conclure que l'*Alciaco* d'Adroald est Auchy-les-Moines. Pourquoi pas un autre Auchy ?

Ipérius, abbé de Saint-Bertin, l'avait bien com-

pris; aussi, quoiqu'il fût porté naturellement à mettre en relief tout ce qui pouvait honorer et grandir son monastère, il s'est pourtant bien gardé d'admettre cette opinion, qui lui a paru beaucoup trop intéressée. Et il a eu raison, car il savait parfaitement qu'Auchy-les-Moines n'avait jamais fait partie de l'héritage d'Adroald.

Ce n'est, du reste, qu'au XVIe siècle, vers l'an 1532, qu'un écrivain plus ou moins intéressé, Dom Allard Tassart, a traduit pour la première fois *Alciaco* par Auchy-les-Moines, et a fait de cette traduction arbitraire la base des prétentions de l'abbaye de Saint-Bertin.

Et que les avocats bertiniens ne viennent pas nous dire que les religieux de cette abbaye ont bâti un monastère à Auchy, et que leur saint fondateur y avait un oratoire où il se rendait souvent. Tout cela, c'est de la pure fantaisie : le Cartulaire est muet à cet égard, et aucun acte ne fait mention de ce double fait historique.

Au contraire, les écrivains les plus sérieux, les savants les plus illustres, les Bollandus et les Ghesquière, les traditions mêmes de Saint-Bertin et les plus anciens monuments de cette maison, sont d'accord pour attribuer à Adalscaire, comte d'Hesdin, et à lui seul, la fondation, en 673, du premier monastère d'Auchy. Adroald et la célèbre abbaye de Saint-Bertin seraient donc absolument étrangers à cette fondation. (Voir la discussion de M. l'abbé Fromentin dans le premier chapitre de son *Essai historique sur l'abbaye d'Auchy-les-Moines,* pages 9 et suivantes, édition 1882.)

II

Maintenant, si nous parcourons la suite des Chartes de Saint-Bertin, du 6 septembre 648 à l'année 1079, date de la charte de fondation du monastère d'Auchy-les-Moines, rien ne s'y présente qui fasse mention d'Auchy comme propriété dépendante de Saint-Bertin. Cependant *Alciaco*, dans la donation d'Adroald, était bien une dépendance de Sithiu. On lit, en effet, dans la charte de fondation de l'abbaye de Saint-Bertin, donnée le huit des ides de septembre, en la onzième année du règne de Clovis II : *Propterea vobis in Christo patribus dono... in pago Taroanense villam proprietatis meœ nuncupante Sithiu... cum omni merito suo, vel adjacentiis, seu aspicentiis ipsius villœ. Hœc sunt Magnigeleca... Wiciaco, Tatinga villa... Adfundenis sive Malros, ALCIACO...*

Or, si nous suivons dans les Chartes de Saint-Bertin la généalogie des propriétés, nous trouvons en 1051 (charte n° 73), l'accord intervenu entre Roger, comte de Saint-Pol, et Bovon, abbé de Saint-Bertin, concernant *villa nostra, dicta HILCIACO, que scilicet villa hereditarium jus Sancti Bertini dinoscitur esse.*

La mauvaise administration du comte en avait chassé les colons, *fugatis colonis, propter iniquas leges ;* il s'agissait de les ramener, *ad conducendos colonos et villam revestiendam.* Pour cela, d'accord avec le comte, l'abbaye y institua un gouvernement, des baillis, chargés de la police, *ministeriales.* De son côté, Roger, regrettant son usur-

pation et touché de repentir, fit avec l'abbé Bovon un accord par lequel il devait jouir pendant sa vie de la moitié du domaine d'*Hilciaco* qui, après lui, retournerait en entier à l'abbaye de Saint-Bertin.

Mais, qu'est-ce que cet *Hilciaco* de 1051 ? Ce n'est certes pas Auchy, car Auchy avait des comtes particuliers, les comtes d'Hesdin, qui ne dépendaient point de Saint-Pol ; et d'ailleurs, dans le même acte ci-dessus, il est dit : *predicte nostre hereditatis, ecclesie et altaris, cum omnibus appenditiis ejus, scilicet Fontanis, Vacrie, Bergenehove, Scire, Rosel, Presbyteri fenum,* c'est-à-dire tous les environs d'Heuchin : *Fontaine-les-Boulans,... Bergueneuse, Equirre,..: Prédefin.*

Vaquerie et *Rosel* ou *Roseaus,* qui n'existent plus aujourd'hui, sinon comme lieux-dits du territoire d'Heuchin (le bois *Rousel* et les *Vaqueries),* sont nommés plusieurs fois dans le Cartulaire de Saint-Bertin, à côté d'Equirre et de Fontaine, notamment dans la charte nº 997, où se trouvent énumérées et confirmées par Gui de Chatillon, comte de Saint-Pol, toutes les chartes données en faveur de l'abbaye par ses prédécesseurs et vassaux, *item quatuor mensuras terre que jacent in Vakerie.*

Cet héritage de Saint-Bertin, dont nous venons de parler et que mentionne la charte nº 73, *predicta nostra hereditas,* cet héritage, dis-je, colonie agricole, possession territoriale, domaine étendu, d'où vient-il ? Si nous cherchons dans la nébuleuse, au lieu de regarder l'étoile, nous dirons avec M. Paul Tailliar, dans sa *Notice sur Heuchin :* C'est Walbert, comte d'Arques et du Ternois, qui

l'a donné, en 646, à l'abbé saint Bertin à la suite d'une guérison obtenue par la miraculeuse intercession de ce saint. Eh bien ! non ; nous n'en avons pas l'acte, et la tradition du monastère attribue à Walbert la donation d'Arques, avec sa dépendance le domaine de Beuvrequen, mais pas d'autre donation.

Remontons le cours des chartes. En 1040, le 16 septembre, Drogon, évêque des Morins, définit et régularise la situation des autels, c'est-à-dire des patronages d'église que l'abbaye de Saint-Bertin possédait avec charge de personat. Nous y voyons *Helcin* figurer en tête de la liste : *De altare in villa HELCIN...*

Cet *Helcin* de 1040 est évidemment *Heuchin ;* mais est-il l'*Hilciaco* de 1051 ?

Il serait inouï que l'*altare* et l'*ecclesia,* dont il est parlé dans l'acte de 1051, soient entrés dans le domaine du monastère de Saint-Bertin, et en soient sortis furtivement et en cachette, pour devenir l'abbaye d'Auchy, en 1079, date de la charte de fondation de ladite abbaye. Or, on les retrouve après cette dernière date dans le domaine de St-Bertin, comme nous le verrons plus loin ; donc, ils n'en sont pas sortis.

Si *Hilciaco* est une propriété importante, on devra la voir quelquefois nommée à une époque antérieure...

En effet, dans le Polyptique de l'abbé Adalard (844-864), nous trouvons énumérés sous la rubrique d'*Elciaco* les biens qu'Amalger y tenait en exploitation : *In* ELCIACO *Amalger habet bunaria XIII, mancipia III; arat bunaria IIII, et solvit solidos II.*

Cela ne répond pas à toute l'importance du domaine, mais seulement à la partie qui était destinée à l'usage de la communauté, *ad fratrum usus ;* le reste étant affecté à d'autres services, ou attribué en bénéfice à des hommes de guerre.

C'en est assez pour nous poser cette double question : d'où vient ce domaine, et qu'est-il devenu ?

Il vient évidemment d'*Alciaco ;* tout le monde en convient. Mais, est-il devenu l'abbaye d'Auchy-les-Moines, où Saint-Bertin n'a jamais possédé qu'un privilège honorifique dont l'origine est connue, sans y avoir un denier de rente, ni un pouce de terre ? Non, certainement.

III

Elciaco est devenu tout simplement *Heuchin,* ainsi que le prouve la forme *Hilciaco* de l'acte de 1051, et le fait n'est pas douteux, lorsque, sous cette forme, nous le trouvons associé à Bergueneuse, à Équirre, à Fontaine-lez-Boulans, à Prédefin, chef-lieu d'un groupe de propriétés voisines d'Heuchin, et dépendant de l'abbaye de Sithiu.

Une autre pièce importante vient en aide à notre démonstration ; c'est un acte de Thierry d'Alsace, comte de Flandre qui, le 29 juillet 1151, retire à lui le haut domaine du village d'*Helcy,* pour le soustraire aux persécutions des comtes de Saint-Pol. Il donne en échange à l'abbaye de Saint-Bertin une bergerie dans le voisinage de Furnes, et il statue que néanmoins l'autel et la dime *ville de HELCY cum integritate sua et capella de Bergen-*

houva resteront propriété de l'abbaye de St-Bertin.

Cet acte de Thierry d'Alsace, où, sous la dénomination d'*Helcy* et de *Bergenhouva,* sont suffisamment désignés *Heuchin* et *Berguencuse,* est bien le pendant, la suite, un corollaire de l'acte de 1051. L'échange qu'il rappelle est confirmé dans la bulle d'Alexandre III du 26 mai 1163, et la phrase qui y a trait donne l'orthographe d'*Helchy.*

On ne doit pas s'étonner du changement opéré après cinq cents ans dans la forme du nom : *Alciaco* (charte d'Adroald), — *Elciaco* (Polyptique d'Adalard), — *Hilciaco* (acte de 1051), — *Helcin, Helcy, Helchi,* dans d'autres pièces, appartenaient à un même groupe étymologique.

Comment cela ? Les noms gaulois en *acus, aco, acum,* seraient-ils donc synonymes des noms en *in* et en *y?* Eh ! oui, il le faut bien ; car *Hilciaco,* par le contexte, ne peut se rapporter qu'à *Heuchin ;* et d'ailleurs. *Felciacus* (acte n° 66 de 994 environ) est devenu *Felcin* (acte 353), en passant par *Felzi* (acte 94), où *z* équivaut à *ch,* et c'est aujourd'hui *Fléchin.* De même *Henniacum* est devenu *Henny,* puis *Hénin-Liétard ; Balli* est devenu *Ballin* et *Barlin ; Wendi, Wendin* et *Vendin ;* d'autres encore, même dans le langage populaire, où *ainsi,* par exemple, fait *ainsin* en patois de Béthune et de Lille, où *persil* fait *persi* et *persin,* et mille exemples dans les laisses en *i* des trouvères.

Ce fait, que M. Haigneré a établi dans ses *Chartes de Saint-Bertin,* nous a ouvert de larges horizons pour retracer les origines d'Heuchin. Le savant chanoine inclinait à notre interprétation, et dans la table des noms de lieux dont il fait sui-

vre ses *Chartes de Saint-Bertin*; nous voyons qu'il rattache l'*Alciaco* d'Adroald à *Elcin*, *Elcy, Helcy,* pour venir à *Heuchin*.

L'*Helcin* de 1040, mention do l'autel, se retrouve dans les bulles pontificales d'Urbain II, du 3 décembre 1095, et du 24 mars 1096 : *Ecclesiam de HELCIN, cum ipsa villa.*

Il se retrouve encore dans les bulles de Calixte II du 21 octobre 1119, d'Innocent II du 26 avril 1139, de Célestin II du 19 janvier 1144, d'Adrien IV du 27 juin 1156, et dans cette dernière pièce, comme dans l'acte de 1051, on parle des dépendances d'Heuchin : *decimas ville de HELCIN et omnium villarum ad eam pertinentium.*

Et ne soyons pas surpris de voir l'*Elciaco* de 864 devenir *Helcin* en 1040, redevenir *Hilciaco* en 1051, s'appeler *Helcy* cent ans après, en 1151, puis devenir de nouveau *Helcin,* avant et après la dénomination d'*Helcy*.

C'est un *vice versa* qui montre qu'il y avait deux courants parallèles dans la prononciation des noms, ou peut-être plutôt deux façons de procéder des *grapharii,* l'une conservant l'orthographe primitive dans l'intérêt des traditions, l'autre s'attachant à employer la forme usuelle, sans se soucier du reste.

Dans tous les cas, comme l'*Hilciaco* de 1051 est indubitablement *Heuchin,* les raisonnements ne prouvent rien contre l'assimilation d'*Helcy* ou *Helchi* à *Hilciaco,* et d'*Helcin* au même *Hilciaco ;* au contraire, c'est la détermination de l'*x Hilciaco* par ses contextes, qui entraîne tout le reste de la solution, comme dans un problème d'algèbre.

Au reste, il y a, dans la succession historique

d'autres formes onomastiques, des sauts et des retours qui prouvent que la logique n'y règne pas toujours. Conçoit-on, par exemple, qu'*Hervadinghem* ait passé par la contraction *Hervinghem*, avant de devenir ce qu'il est aujourd'hui, *Hardinghem* ? Si le *d* a été un moment oublié, comment est-il revenu à flot ? N'attachons donc aucune importance à ces fluctuations, pourvu qu'elles courent dans les mêmes bords.

On lit quelquefois *Elcin* sans *H.* comme dans la bulle de Pascal II, du 25 mai 1107, par laquelle ce Pape annula tout ce qui avait pu être fait au préjudice de l'abbaye de Saint-Bertin par ses ennemis ; puis, ratifia le droit de ladite abbaye sur ses anciennes possessions, et en particulier sur le village d'Heuchin et son église : *ecclesiam de Elcin, et ipsam villam.*

Mais nous retrouvons *Helcin* avec un H dans la bulle n° 120 du même pape Pascal II, du 28 octobre 1112, et dans la charte émise, en 1119, par l'évêque Saint Jean de Thérouanne qui nous apprend que trois personnages importants, Ségard, Hugues et Ernould de Baisen, de la famille des seigneurs d'Heuchin, avaient abandonné au monastère de Saint-Bertin le quart du territoire de *Calvesart* (aujourd'hui Quévossart, hameau de Fiefs, dépendant autrefois d'Heuchin), et qu'ils avaient demandé et obtenu sa ratification épiscopale.

Ces formalités remplies, ajoute le Cartulaire, les mêmes personnages, ayant voulu confirmer encore davantage leur donation, s'étaient rendus au village du bienheureux Bertin, dit Heuchin, *villam beati Bertini,* HELCIN *dictam ;* et là, au

milieu de la foule des habitants des villages circonvoisins, et en présence des seigneurs de Lisbourg et d'Hestrus, témoins de cette libéralité, ils s'étaient dirigés vers *Calvesart*, avec les religieux et leur abbé qui portait la relique de Saint-Bertin ; puis, après avoir désigné de la main leurs domaines, ils avaient solennellement renoncé à leurs droits sur cette partie du territoire d'Heuchin.

A partir du XIIe siècle, on dit souvent *Helchin :* bulle d'Eugène III du 25 avril 1145 ; — bulle de Grégoire IX du 27 juin 1227 ; — charte nº 883 de Baudouin d'Aire, en mai 1243 ; — charte nº 945 de Baudouin de Planques, du 11 février 1249 ; — ch. nº 997 de Gui de Chatillon, de mars 1252.

Mais, dès la seconde moitié du XIIIe siècle, on commence à dire *Heuchin :* chartes nos 1055 et 1056, de janvier 1259 ; — charte nº 1164 de Guillaume de le Planque, d'octobre 1275.

On lit quelquefois *Euchin* sans *H*, comme dans la plupart des actes du dix-huitième siècle qui se trouvent aux archives de l'Évêché.

Ainsi donc ALCIACO, *Elciaco, Hilciaco, Helcin, Helcy, Helchi, Helchin,* telle est toute la généalogie du nom d'HEUCHIN.

IV

De tout ce que nous venons de dire, il résulte clairement que l'*Alciaco* de la charte I n'est autre qu'*Heuchin*, qui fut donné par Adroald au saint abbé Bertin lui-même, en 648.

A partir de cette époque, Heuchin fut donc,

selon l'expression de l'évêque Saint Jean de Thérouanne, le village de Saint-Bertin : *villa beati Bertini.*

Il fut une propriété du saint fondateur du monastère qui porte son nom, comme l'atteste l'empereur Charles-le-Chauve par sa charte confirmative du 20 juin 877, dans laquelle, énumérant les biens que l'abbaye de Saint-Bertin possédait depuis sa fondation, il nomme parmi ceux-ci le *village d'Heuchin.*

Comme on le voit, les titres et la tradition sont conformes en tout ce qui concerne les origines d'Heuchin et ses rapports avec la célèbre abbaye bertinienne.

Heuchin, donné en 648, sous le nom d'*Alciaco,* par Adroald à saint Bertin, devint une institution secondaire de ladite abbaye, qui y bâtit un prieuré, près de l'église paroissiale, sur la route qui conduit à Fontaine-lez-Boulans, *versùs atrium, juxtà viam quæ ducit versùs Fontaines* (charte n° 945).

Ce prieuré fut, au début, une sorte de communauté religieuse dotée par l'abbé de Saint-Bertin pour y entretenir un prêtre qui desservait la paroisse. Le chef avait le titre de prévôt ou celui de prieur. Il était le représentant de son abbé, partageait la dîme avec lui, et jouissait de diverses autres prérogatives.

L'histoire nous a conservé le nom d'Alulphe, prévôt d'Heuchin, qui a signé, en 1165, un accord fait par Milon II, évêque de Thérouanne.

Au XIII[e] siècle, le prieuré d'Heuchin n'était plus qu'une simple ferme, dépendant de l'abbaye de Saint-Bertin : *mansio ecclesie Sancti Bertini* (charte

de Baudouin d'Aire, mai 1243, n° 883 ; — *Curtis Ecclesiæ Sancti Bertini* (charte de Baudouin de Planque, du 11 février 1249, n° 945) ; *Court de Heuchin* (charte de Guillaume de le Planque, octobre 1275, n° 1164).

Au XVIIIe siècle, cette ferme, qui, suivant un sommier de fermages, était louée 218 livres, et comprenait une maison avec 24 mesures de terre, portait encore le nom de *cour et prieuré d'Heuchin.*

Elle fut vendue 16,000 livres, en 1791, au profit de la nation, en même temps que les autres biens de l'abbaye de Saint-Bertin.

ED. BOURGOIS,

Curé de Divion.

LE DOMAINE DE RIHOULT

depuis la destruction du Château

(Fin du XVII[e] siècle.)

(Communication de M. Decroos, membre titulaire.)

Les publications de la Société des Antiquaires de la Morinie contiennent une remarquable notice sur le château de Rihoult, rendu célèbre par le long séjour des comtes de Flandre [1].

L'auteur n'indique pas la date de sa destruction; il mentionne seulement l'existence d'un plan des bois de Rihoult et de Clairmarais, de l'année 1689 et représentant le château sous l'aspect d'une maison d'agrément bien plutôt que sous celui d'un château-fort. Quoi qu'il en soit, la destruction du château a dû suivre de très près l'année 1689. Nous saurons en effet que quinze ans plus tard, le sol du château était vendu comme terrain en friche.

Le domaine de Rihoult était resté propriété de la Couronne depuis son dérasement.

A cette époque, le Trésor royal était à sec; les guerres incessantes exigeaient des sommes considérables. La guerre de la succession d'Espagne allait encore épuiser les dernières ressources du

[1] *Notice sur le château de Rihoult*, par M. Alex. Hermand, *Mémoires des Antiq. de la Morinie,* T. V, p. 233.

Royaume. Le roi Louis XIV prit une résolution énergique et pour remplir ses coffres vides se décida à aliéner un certain nombre de seigneuries et justices secondaires. Par une ingénieuse fiction, on donna aux acquéreurs le nom *d'engagistes*. La Couronne semblait ainsi conserver un droit hypothétique sur les domaines aliénés. Nous verrons que les divers gouvernements surent profiter de cette situation pour arracher aux engagistes de nouveaux subsides.

C'est dans ces conditions que la vente du domaine de Rihoult eut lieu « au Chasteau du Louvre en la Chambre du Conseil du Palais des Thuilleries » le 17 avril 1704 au profit de Louis Nouzet de St Paul, ingénieur en chef de la ville d'Aire, demeurant à St-Omer, moyennant le prix de deux mille livres.

La pièce qui le constate et que nous soumettons à nos collègues est une ampliation sur parchemin du format in-4°, partie imprimée et partie manuscrite. Elle comprend deux feuilles frappées des timbres de la généralité de Paris (greffe des conseils). Nous en extrayons les passages suivants :

Les commissaires généraux députez par le Roy par arrests de son Conseil des 22 avril, 10 Octobre 1702 et déclaration de S. M. du 28 dudit mois d'Octobre pour procéder à la vente et à l'aliénation de ses justices, Domaines, Cens, Rentes et autres Droits, en exécution de l'Edit du même mois vérifié où besoin a esté, *salut*. Sa Majesté ayant par ledit Edit ordonné la vente et aliénation, à titre d'inféodation et de propriété incommutable des Justices et Seigneuries des Paroisses dépendantes des Prévostez, Vicomtez, Chastellenies, Viguories et autres jurisdictions

ordinaires du Royaume, lesquelles demeureroient démembrées du Siège principal et Chef-lieu dont elles dépendent, ésquelles ventes et aliénations seroient compris les Droits de Patronnage, de Chasse et de Pesche, et autres Droits utiles et honorifiques, tels qu'ils appartiennent aux Seigneurs Hauts-Justiciers, suivant la Coûtume des lieux ; pour par les Acquéreurs desdites Justices, Seigneuries et autres Droits, leurs héritiers, successeurs et ayans cause, en jouïr à perpétuité, etc., etc.

. . . .

Sçavoir faisons que pour y satisfaire Nous nous serions assemblez au Chasteau du Louvre en la Chambre du Conseil du Palais des Thuilleries le dix sept avril mil sept cent quatre pour procéder à la vente desdites Justices, Seigneuries et Domaines auquel leurs noms estant apparu du procez verbal de publication remise d'adjudication faite par le sieur bignon, Intendant en la généralité d'Amiens, du 10 novembre dernier des Terres du Vieux Chasteau de Rioux sur le Neuf fossé prés St Omer, Entre la redoute de Zest et le fort Rouge le long des bois du Roy contenant environ quarante sept à quarante huit mesures de terre en labour y compris le viel Enclos du Chasteau qui est en frisches et un mauvais Estang entouré de marescages ayant le Neuf fossé qui couppe le milieu de tout de bout en bout ; les digues servant de chemin dépendant du Domaine de St Omer et pour en jouïr comme en jouït le fermier du domaine à la charge de tenir le tout en censive et roture de Sa Ma^{té} à un sol de redevance par an à cause de son chasteau de St Omer et d'en rendre les foy et hommage, aveux et dénombrement, de payer les droits de lots et toutes reliefs et rachapts et autres droits aux mutations suivant la coustume des lieux moyennant le prix et somme de deux mil livres, et les deux sols pour livre d'icelle, etc.

. . . .

Nous aurions sur icelle fait publier à haute voix par l'un des huissiers du Conseil la vente desdites Terres et fait

allumer trois chandelliers l'un après l'autre, le feu de la dernière desquelles s'estant esteint après annonce, proclamations et publications sans que personne ce soit présenté pour enchérir à plus haut prix nous aurions à M[e] Ricard avocat au Conseil requérant ladite adjudication pour et au proffit de Louis Nouzet dit S[t] Paul adjugé purement et simplement lesdittes Terres auquel ledit M[e] Ricard nous aurait requis luy passer contrat, etc.

. . . .

Suivent l'ordonnancement de la vente par les commissaires généraux et la teneur de la quittance de Pierre Gruyn, garde du Trésor Royal, à la date du 14 mai 1704.

Vient enfin la formule ci-après suivie des signatures :

Promettons pour et au nom de Sa Majesté l'entretenement du contenu au présent Contrat de vente et Adjudication à titre d'inféodation et de propriété incommutable aux charges clauses et conditions y exprimées. En témoin de quoy Nous l'avons signé au Chasteau du Louvre en l'Appartement des Thuilleries à Paris et délivré le vingt troisième jour de may mil sept cens quatre.

(Signé). Le Peletier. Daguesseau. Chamillard.
Fleuriau.
Phelippeaux.
Bignon. Le Peletier.
Par nos Seigneurs les com[res] gnaux,
LOUIS.

Les 47 à 48 mesures vendues représentent une contenance de 17 hectares environ, comprenant la plus grande partie sinon la totalité du labour existant aujourd'hui entre le Neuf fossé et la forêt de Clairmarais et une partie de la rive gauche de cet ancien cours d'eau.

Cette propriété resta aux mains de Noiset [1] de Saint-Paul jusqu'à son décès.

Sa veuve Marie-Catherine Gendebien et ses enfants Antoine-Joseph-Gaspart de Noiset de Saint-Paul, ingénieur au département de Bergue-St Winnock, François, Louise, Jeanne-Thérèse, Marie-Isabelle et Jeanne-Marie de Noiset de St Paul vendirent, suivant contrat devant Decroix et Ducrocq, notaires royaux à Saint-Omer, du 2 septembre 1732, à Adrien-Albert Pagart, bourgeois à Saint-Omer et à Jeanne-Thérèse Hannicot son épouse, la partie sise sur la rive gauche du Neuf fossé d'une contenance de 16 mesures environ; puis par un autre contrat devant les mêmes notaires du 12 septembre 1740, ils leur vendirent toute la partie à droite du fossé, contenant environ 30 mesures en ce compris l'emplacement de l'ancien château.

Le 23 mai 1779, arrêt du Conseil d'État déclarant que l'emplacement du vieux canal d'Aire à Saint-Omer appelé le Neuf fossé, ainsi que ses rives font partie du Domaine de la Couronne, en ce compris les portions qui auraient pu avoir été usurpées par certains riverains. Ceux-ci sont autorisés à faire une soumission en vue d'obtenir la concession de toute la partie du Neuf fossé longeant ou traversant leurs propriétés, à charge de laisser au milieu des portions concédées un canal pour l'écoulement des eaux et sur la rive orientale un chemin pour l'exploitation des terres et bois voisins, le tout à fixer par l'Intendant des Domaines et le Grand Maître des Eaux et forêts.

[1] La vente du 17 avril 1704 porte : Nouzet dit Saint-Paul, et les titres postérieurs : de Noiset de St Paul.

Le 15 mai 1781, nouvel arrêt du Conseil d'État concédant à Marie-Jeanne-Philippine Pagart, héritière des acquéreurs de Rihoult, 560 verges de terrain provenant de l'ancien canal, moyennant le paiement à compter du 23 mars 1779 d'un cens annuel et perpétuel d'une livre de blé froment par chaque verge.

Arrêt du Conseil d'État en date du 19 août 1783 maintenant et confirmant Marie-Jeanne-Philippine Pagart dans la possession de Rihoult, avec subrogation aux droits des anciens engagistes, à charge de payer aux Domaines une rente de 300 francs à compter du 1er janvier 1782.

Enfin intervient la loi du 14 ventose an VII qui ne maintient les engagistes dans leur jouissance qu'en payant le quart de la valeur des biens possédés : les héritiers de Marie-Jeanne-Philippine Pagart se voient ainsi forcés de payer à l'État une somme de 2467 fr. 50.

Le domaine du château de Rihoult garde ainsi son intégrité jusqu'au commencement de ce siècle : des consorts Pagart il passe à la famille Wattringue et par voie d'alliance à la famille Decocq. Des partages de famille le subdivisent, et on le trouve aujourd'hui aux mains de nombreux acquéreurs.

La culture l'a complètement nivelé : un fossé circulaire indique seulement l'emplacement de l'ancien château.

Qu'il nous soit permis en terminant de faire une constatation et de formuler un vœu. L'histoire de *Rihoult* est intimement liée à celle du Neuf fossé. Ce cours d'eau aujourd'hui supprimé a joué un rôle important dans l'histoire de ce pays.

Au point de vue militaire il formait dans presque tout son parcours la limite des deux provinces de Flandre et d'Artois. S'amorçant à la Lys, près d'Aire, il s'étendait sur une longueur de trois lieues et demie, et venait décharger ses eaux dans les marais de l'Aa. Il constituait ainsi une défense de premier ordre grâce à la protection de nombreux ouvrages : fort de Scram ou redoute de Zeest, château de Rihoult, fort des Flamands, fort Rouge, fort du pont d'Asquin. Mais a-t-il eu une importance sous le rapport commercial ? Était-il navigable sur toute sa longueur ? La grande déclivité de ce cours d'eau entre le pont d'Asquin et les marais de Saint-Omer ne permet pas de supposer qu'il pouvait être dépourvu d'écluses. Rien ne s'opposait donc à ce qu'il constituât sinon à l'origine, du moins dans les derniers siècles de son existence, une voie de communication avec la Flandre pour l'expédition des marchandises sortant des fabriques de Saint-Omer alors très florissantes ou arrivant du Midi et de la Grande-Bretagne par le port de Gravelines et l'Aa.

La question est posée. Espérons qu'elle tentera quelque jour un de nos collègues. Un pareil travail serait certainement intéressant.

Saint-Omer. Imp. H. D'Homont

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 1er juin 1896.

Président : M. l'abbé BLED.

Secrétaire : M. J. DE PAS.

La séance s'ouvre à 8 h. 15. M. le Secrétaire-général donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui est adopté sans observations.

Dons, hommages, échanges.

— *De la part du Ministère de l'Instruction publique :*

Annuaire des bibliothèques et des archives pour **1896, publié sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique.**

— *De la part de l'Institut de France. (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres) :*

Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres **: 1re série, 1re partie : Tomes III à X; XIV à XXXV; 2e partie : Tomes V à IX, XIV à XXIV; 2e série, 1re par-**

tie : Tomes III à VI; 2e partie : Tomes IV à VI. — *Mémoires sur d'anciens sacramentaires,* par M. Léopold Delisle, planches.

— *De la part de l'auteur :*

Faramus of Boulogne, par M. H. Round.

— *De la part des Sociétés savantes françaises :*

Bordeaux (Gironde). Bulletin de la Société archéologique de Bordeaux, t. XIX, 4e fascicule, 1894; 1er et 2e fascicules 1895.

Cahors (Lot). Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, t. XX, 1er à 4e fascicules, 1895.

Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, 2e série, n° 3, avril 1896.

Dax (Landes). Société de Borda, 21e année, 1er trim. 1896.

Montauban (Tarn-et-Garonne). Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, t. XXIII, année 1895.

Nantes (Loire-Inférieure). Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du départem' de la Loire-Inférieure, t. XXXIII, 1er et 2e semestres 1895.

Paris (Seine). Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France, 6e série, t. IV, 1893.

— Bulletin de la Société nationale des Antiq. de France, 1893, 1894.

— Table alphabétique des publications de l'Académie Celtique et de la Société des Antiquaires de France (1807 à 1889), 1894.

Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord). Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, n° 4, 1896.

Saintes (Charente-Inférieure). Revue de Saintonge et d'Aunis. Bulletin de la Société des archives historiques, 16e volume, 3e livraison, 1896.

Saint-Dié (Vosges). Bulletin de la Société philomatique vosgienne, 21e année, 1895-96.

— *De la part de la Société savante étrangère :*

Nivelles (Belgique). Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles, t. VI, 1re livrais. 1896.

Abonnements.

Annuaire de la Société française de numismatique, mars-avril 1896.

Bibliothèque de l'École des Chartes, LVII, 1re livraison, janvier-février 1896.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 27e année, mai 1896.

Journal des Savants, mars-avril 1896.

Polybiblion, Revue bibliographique universelle. —Partie littéraire, 2e série, t. 43, 76e de la collection, 5e livraison, mai 1896. — Partie technique, 2e série, t. 22, 78e de la collection, 5e livraison, mai 1896.

Revue de l'Art chrétien, 39e année, 4e série, 1896, t. VII, 2e livraison.

Table analytique générale de la *Revue de l'Art chrétien*, des années 1883 à 1895.

Revue historique, 21e année, t. LXI, mai-juin 1896.

Correspondance.

12 mai. Accusé de réception de M. le Ministre de l'Instruction publique des exemplaires du tome XXIII des *Mémoires* destinés aux Sociétés correspondantes et à la bibliothèque des Sociétés savantes.

— Le 12 mai. M. le Trésorier annonce qu'il a reçu :

1° Un mandat de 500 francs, subvention départementale de 1896, sans condition.

2° Un mandat de 500 francs, subvention départementale en 1896, pour la continuation de la publication des *Chartes de St-Bertin*.

— Le 19 mai. Le Comité de publication des *Annales de l'Université de Lyon* propose l'échange entre ses Annales (partie historique et littéraire) et les publications de la Société. En raison de l'intérêt des travaux offerts, la Compagnie décide d'accepter cet échange.

Communications.

Il est donné lecture d'une courte notice adressée à la Société concernant des silex taillés de l'époque préhistorique présentés par M. Dharvent, archéologue de Béthune, à l'exposition rétrospective d'Arras. Ces objets, de forme grossière, attribués à l'industrie humaine primitive, seront peut-être discutés, mais en tout cas examinés avec intérêt par les visiteurs de l'exposition qui ne trouveront pas superflues les hypothèses et les explications qui leur auront été préalablement soumises à ce sujet.

— M. Revillion signale des découvertes archéologiques curieuses qui viennent d'être faites en Belgique à Morlanwelz-Mariemont, près Charleroi. Des fouilles faites récemment ont mis à jour des restes importants de l'ancienne abbaye de l'Olive, monastère de femmes de l'ordre de Cîteaux, construit au XIIIe siècle. La revue belge donnant l'exposé et le plan de ces trouvailles, est mise sous les yeux des membres de la Société et lecture est donnée de quelques fragments particulièrement intéressants.

— M. le Cte de Galametz, membre correspondant, envoie à la Société la *Liste des détenus dans la citadelle de Doullens pendant la Terreur*. Cette liste renferme des noms de différentes localités du Nord de la France : Arras, Montreuil, Saint-Pol, Abbeville, Lille, Bailleul, Cassel, Hazebrouck, Morbecque, Ebblinghem, Sercus, etc.

La présence parmi ceux-ci de noms de familles des environs de Saint-Omer peut donner à la liste une importance spéciale pour la contribution à l'histoire de la Révolution dans ce pays, et le relevé auprès de chaque nom de la profession et de l'âge du détenu peut conduire à des conclusions instructives et curieuses sur la qualité, l'âge et l'état des personnes contre qui s'est exercée la persécution de la Terreur.

Quelques membres pensent que l'on pourrait, avec l'agrément de l'auteur de la communication, détacher la partie intéressant directement le pays, et que l'autre par-

tie pourrait être offerte à une Société s'occupant plus spécialement de l'histoire de la Flandre.

Sous cette réserve, la lecture est renvoyée à la commission du Bulletin.

La séance est levée à 9 h. 15.

Séance du 6 juill t 1896.

Président : M. l'abbé BLED.

Secrétaire : M. J. DE PAS.

La séance s'ouvre à 8 h. 15 par la lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui est adopté sans observations.

Dons, hommages, échanges.

— *De la part du Ministère de l'Instruction publique :*

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, section des sciences économiques et sociales. — Rapports, mémoires, 1895.

Discours prononcés à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes, le 11 *avril* 1896, par M. Guieysse, ministre des colonies et M. Grandidier, membre de l'Académie des sciences.

— *De la part de l'Institut de France (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres) :*

Comptes-rendus des séances de l'année 1896, 4e série, t. XXIV, mars-avril.

Notices et extraits de la Bibliothèque nationale. 1re partie. Tomes XI à XV; Tables alphabétiques. Partie orientale, tome XV; Tables alphabétiques. Partie occidentale, tomes XIX à XXVII. — 2e partie. Tomes XIV, XVII à XXXIV.

Notices des manuscrits : Papyrus grecs du Louvre et de la Bibliothèque impériale, fac-simile, planches I à LII; inscriptions sanscrites du Cambodge, fac-simile, planches I à XVII; inscriptions sanscrites du Cumpa et du Cambodge, fac-simile, planches XVIII à XLV.

— *De la part des auteurs :*

La Basilique Notre-Dame de Saint-Omer. Album de 32 planches en phototypie, édité à Neuville-sous-Montreuil.

La Vierge au palmier, tableau de 1520, de la confrérie du Puy d'Amiens, par M. A. Janvier. Amiens, 1896.

Nécrologie de M. Braquehay à Montreuil, extrait du *Journal de Montreuil.* Discours de M. Dubourg, maire de la ville, de M. le sous-préfet et de M. Henri Potez.

Notes, plans et documents faisant suite à l'histoire d'Hesdinfort, par M. Jules Lion, inspecteur des promenades de Paris, 5e partie, 1896.

Une bouillotte en bronze ou chaufferette à mains du XVIIIe siècle, par M. Ed. Pied, économe du lycée de Nantes (extrait du Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure).

— *De la part des Sociétés savantes françaises :*

Auxerre (Yonne). Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 1895, 49e volume, 19e de la 3e série.

Bayeux (Calvados). Bulletin de la Société des sciences, arts et belles-lettres de Bayeux, n° 2, 1895.

Boulogne-sur-mer (Pas-de-Calais). Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-mer, avril-mai 1896, t. XXXII, n° 3.

Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, 2e série, n° 5, mai 1896.

Cahors (Lot). Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, t. XXI, 1er fascicule.

Lille (Nord). Annales du Comité flamand de France, t. XXII, 1895.

Montpellier (Hérault). Médaillier de la Société archéologique de Montpellier. Description des monnaies, médailles et jetons qui composent ce médaillier, par Em. Bonnet. 1re partie, monnaies antiques, 1896.

Orléans (Loiret). Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. XI, n° 156, 3e et 4e trimestres 1895.

Paris (Seine). Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris, t. I, 3e série, 4e fascicule 1895 ; t, II, 3e série, 1er fascicule 1896.

— Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France, année 1895.

— Bulletin de géographie historique et descriptive, 1895, n° 2.

Poitiers (Vienne). Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. VIII, 2e série, 1896.

— Rapport de M. le Président à MM. les membres du Comité des travaux historiques (section d'archéologie).

Reims (Marne). Travaux de l'Académie nationale de Reims, 96e volume, 1893-94, t. II ; 97e vol. 1894-95, t. I.

Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord). Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, n° 5, 1896.

— Géographie mégalithique des Côtes-du-Nord. Menhir de la Ville-Thiennot (en Saint-Julien).

— *De la part des Sociétés savantes étrangères* :

Bruges (Belgique). Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre, 5e série, t. VIII, livraisons 2 à 4 ; t. IX, livraison 1.

Bruxelles. Analecta Bollandiana, tomus XV, fasc. 2 et 3, 1896.

Gand. Bulletin du Cercle historique et archéologique de Gand, 4e année, n° 2, 1896.

— Messager des sciences historiques ou Archives des arts et de la bibliographie de Belgique, 1re livraison, 1896.

Leyde (Hollande). Handelingen en Mededeelingen van de Maatschappij der Nederlandsche letterkunde te Leiden, 1894-1895.

— Levensberichten der Afgestorven Medeleden van de Maatschappij der Nederlandsche letterkunde, 1894-1895.

Philadelphie (Amérique). Proceedings of the American philosophical society held at Philadelphia for promoting useful knowledge, vol. XXXIV, décembre 1895, n° 149.

Abonnements.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 27e année, juin 1896.

Polybiblion, Revue bibliographique universelle. Partie littéraire, 2e série, t. 43, 76e de la collection, 6e livrais., juin. — Partie technique, 2e série, t. 22, 78e de la collection, 6e livraison, juin 1896.

Revue du Nord, n° 11, juin 1896.

Romania, recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, n° 98, avril 1896.

A noter, parmi les publications reçues, dans le t. XXII des *Annales du Comité flamand,* la relation d'un *Voyage en Flandre, Artois et Picardie en* 1714, publié par M. Eeckman. Un passage important de cette relation a trait à Saint-Omer, qui se trouve compris dans l'itinéraire suivi par le voyageur : le style piquant et les réflexions qui l'accompagnent donnent un intérêt réel à la narration en rappelant les souvenirs du temps relatifs à Saint-Omer et ses environs.

Correspondance.

Accusés de réception :

1° du Ministre de l'Instruction publique des exemplaires de la dernière livraison du *Bulletin* destinés à être transmis aux Sociétés correspondantes.

2° de *The American philosophical Society* du t. XXIII des *Mémoires* et des 3e et 4e fascicules (année 1895) du *Bulletin historique.*

3° de *The Smithsonian Institution* du tome XXIII des *Mémoires* et du *Cartulaire de Saint-Barthélemy.*

— Circulaire du Ministère de l'Instruction publique du 31 mai annonçant que la 21e réunion annuelle des Sociétés des Beaux-Arts des départements s'ouvrira à l'École des Beaux-Arts le 20 avril 1897. Les mémoires préparés en vue de cette session devront être envoyés avant le 1er février 1897, et ne devront pas excéder à l'impression plus de vingt pages du format du compte-rendu. La liste des

délégués, limitée à trois pour chaque Société, devra également être envoyée au Ministère avant le 1er février 1897.

Congrès des Sociétés savantes en 1897.

Il est donné communication du programme du 35e Congrès des Sociétés savantes dont l'envoi a été faite à la date du 15 juin par M. le Ministre de l'Instruction publique. La séance d'ouverture est fixée au 28 avril 1897 et les mémoires devront être envoyés avant le 30 janvier. M. le Ministre insiste spécialement sur le désir déjà antérieurement exprimé de voir les Sociétés savantes concourir à la rédaction du programme et soumettre les questions dont la discussion leur paraîtrait nécessaire.

Le programme de cette année diffère en quelques points de celui des années précédentes.

Dans la Section d'histoire et de philologie,les nouvelles questions sont les suivantes :

1° Déterminer les systèmes suivis dans les différentes provinces pour le changement du millésime de l'année de l'incarnation ; s'attacher à l'examen des séries d'actes émanés d'une même chancellerie ou d'une même juridiction. Indiquer autant que possible l'époque à laquelle chaque usage a disparu.

2° Etablir la chronologie des fonctionnaires ou dignitaires civils ou ecclésiastiques, dont il n'existe pas de listes suffisamment exactes.

Dans ces études, on devrait se préoccuper de l'utilité des listes pour fixer la chronologie des documents dépourvus de date et pour identifier les personnages qui sont simplement indiqués dans les documents par le titre de leurs fonctions.

12° Discuter les éléments de contrôle nécessaires pour employer les mémoires historiques composés par différents personnages ou attribués à ces personnages.

Dans la Section d'archéologie, un classement a été introduit pour la première fois, suivant les époques préhistorique, romaine, du moyen âge, et enfin l'archéologie orientale et hébraïque.

A signaler particulièrement les numéros suivants :

1° Compléter la liste des monuments mégalithiques relevés dans chaque département.

Deux listes de ces documents ont déjà été dressées, la première par la Commission de topographie des Gaules (Al. Bertrand, *Archéologie celtique et gauloise,* 2e édit., p. 430), la seconde par la Société d'anthropologie (*Bulletin de la Société,* 1880, p. 64). Prendre ces relevés pour base des recherches nouvelles.

2° Dresser entièrement la liste des monuments mégalithiques, par régions, pour les colonies françaises, en particulier pour l'Afrique et Madagascar.

11° Signaler, par département, les sources ou les fontaines qui ont été au moyen âge ou sont encore de nos jours un objet de dévotion ou un lieu de pèlerinage. Indiquer le saint sous le vocable duquel elles sont placées, les jours et les cérémonies du culte qui s'y pratique, etc. Examiner si ces coutumes pieuses ne sont pas des survivances antiques.

12° Etudier les monnaies françaises inédites récemment découvertes, qui appartiennent à la période comprise entre les temps mérovingiens et le XVIe siècle. S'attacher surtout aux monnaies féodales.

Dans la Section des sciences économiques et sociales et celle des sciences, le programme a été remanié presque en entier.

Enfin, dans la Section de géographie historique et descriptive, les mêmes questions ont été conservées et un numéro a été ajouté :

7° Rechercher les formes originales des noms de lieux et les comparer à leurs orthographes officielles (cadastre, carte d'état-major, almanach des postes, cachets de mairie, etc.).

Nécrologie.

Un avis de faire-part a été adressé à M. le Président et à la Société de la mort de M. Braquehay, bienfaiteur des hospices de Montreuil-sur-Mer, membre de plusieurs Sociétés savantes, membre honoraire de la Société des Antiquaires de la Morinie.

La mort de M. Braquehay, survenue inopinément à Morlaix, au cours du dernier Congrès archéologique au-

quel il prenait part, a été pour sa ville natale l'occasion d'une manifestation unanime de sympathie et sera également l'objet de vifs regrets de la part des membres de la Société des Antiquaires de la Morinie auxquels il s'était fait connaître par plusieurs envois d'études et monographies consacrées pour la plupart à la ville de Montreuil.

Rapport au Préfet du Pas de Calais sur les travaux de la Société.

M. le Secrétaire-général donne ensuite lecture du rapport annuel au Préfet du Pas-de-Calais sur les travaux de la Société.

Ce rapport est ainsi conçu :

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous soumettre, conformément à votre lettre du 18 Juin, le rapport annuel sur les travaux de la Société des Antiquaires de la Morinie depuis le mois de Juillet 1895.

Mémoires. — La Société a pu achever dans le courant de cette année le tome XXIII de ses *Mémoires*. Ce volume, dont l'impression avait été commencée les années précédentes, ainsi que le constatent les rapports antérieurs, ne contient pas moins de 584 pages. Les notices qu'il renferme ont apporté une contribution importante aux diverses branches de l'histoire, soit, pour l'archéologie, par l'*Eglise Notre-Dame de Saint-Omer d'après les comptes de fabrique et les registres capitulaires,* de M. L. Deschamps de Pas ; soit, pour l'histoire des institutions, par la notice sur les *Procureurs de ville à Saint-Omer,* de M. Pagart d'Hermansart ; soit, pour l'histoire proprement dite, par *les Grands Baillis d'Audruicq et du pays de Bredenarde* depuis la domination française (1692-1790), du même auteur, et la *Contribution à l'Histoire du Siège de Saint-Omer en 1677,* de M. l'abbé Bled ; soit, pour l'histoire de l'art, par les *Recherches sur Memlinc et sur les peintures de l'abbaye de Saint-Bertin qui lui sont attribuées,* de M. Revillion ; soit enfin pour l'épigraphie, par le *Recueil des Inscriptions existant autrefois à Saint-Omer,* de M. l'abbé Bled. Ce dernier travail donne le relevé de 340

inscriptions d'après les manuscrits, et complète ainsi l'Epigraphie de Saint-Omer publiée par la Commission départementale du Pas-de-Calais.

Bulletin historique. — Les livraisons du *Bulletin historique*, 175 à 178, ont donné place à quelques études dont l'intérêt mérite également d'être signalé.

On doit à M. l'abbé Bled le récit des *Relations entre le Conseil municipal de Calais et le poëte du Belloy,* auteur de la tragédie le *Siège de Calais* (livr. 175), ainsi que la publication de lettres concernant *la Destruction de châteaux-forts aux environs de Saint-Omer au* XIVe *siècle* (livr. 176).

M. le comte de Loisne a donné un *Règlement de 1359 délimitant l'autorité respective du prévôt, des mayeurs et des échevins de Béthune* (livr. 177), charte importante pour l'histoire de Béthune et encore inédite. On a de M. Decroos un article sur *les Difficultés entre l'abbesse de Sainte-Colombe de Blendecques et le curé de la paroisse ;* de M. F. de Monnecove, une *Lettre de rémission* curieuse concernant les actes d'un habitant de Renty, et l'édition rectifiée d'après les sources authentiques de la *Charte de commune octroyée par Philippe-Auguste aux bourgeois d'Hesdin ;* de M. Rodière, un *Contrat de vente par le chapitre de Thérouanne en 1550 ;* de M. C. de Pas, la description de *Sceaux trouvés au démantèlement de Saint-Omer,* etc... La livraison en cours d'impression doit également contenir des études intéressantes de M. l'abbé Bourgeois, sur l'*Origine d'Heuchin,* et de M. le comte de Loisne, sur *un Evêque auxiliaire de Thérouanne.*

Chartes de Saint-Bertin. — Aussitôt après l'achèvement du tome III en 1895, l'impression du tome IV du *Cartulaire de Saint-Bertin* a été commencée. La Société se félicite d'avoir pu assurer la continuation de cet important travail, et elle espère que la bienveillance du Conseil général lui sera continuée, grâce à laquelle elle pourra hâter l'achèvement de la publication. Quinze feuilles d'impression du tome IV sont actuellement achevées.

Cartulaire de Saint-Barthélemy de Béthune. — Le rapport de l'année dernière signalait l'état de publication de ce travail dû à M. le comte de Loisne. La seconde partie a été achevée dès

la fin de 1895 et l'ouvrage a paru au commencement de cette année. Les documents intéressants qui sont mis au jour par cette publication lui assignent une place importante dans les sources de l'histoire de la ville de Béthune et du Nord de la France.

Autres travaux. — L'activité des membres de la Société s'est également manifestée par des travaux produits au dehors. M. Ch. de Pas a fait paraître dans le *Bulletin de numismatique* du mois de Janvier 1896 *Un Denier inédit de l'abbaye de Saint-Bertin.*

Le Bulletin historique et philologique du Ministère (année 1895, n°ˢ 3 et 4, pp. 521 à 530) contient *Onze lettres royales du* XIVᵉ *siècle,* tirées des archives de Saint-Omer par M. l'abbé Bled, correspondant du Ministère.

M. Duquenoy a représenté la Société au Congrès des Sociétés des Beaux-Arts des départements et y a communiqué la description, d'après un dessin existant aux archives de Saint-Omer, d'un *Jubé de l'église Notre-Dame de Saint-Omer,* construit à la fin du XVIIᵉ siècle par Octave Henry, maître sculpteur à Saint-Omer.

Quatre membres de la Société ont pris part au Congrès de la Fédération archéologique de Belgique, à Tournai. MM. Decroos et C. Legrand ont également assisté à celui de la Société française d'archéologie, tenu à Morlaix et à Brest.

Je dois enfin vous rappeler, Monsieur le Préfet, la participation importante prise par les membres de la Société à l'Exposition rétrospective d'Arras, où l'intérêt des envois de la ville de Saint-Omer a été spécialement remarqué. Les démarches pour arriver à ce résultat, ainsi que les détails d'organisation, sont dus pour une grande part à des membres de la Société qui ont contribué par leur concours à la réussite des envois faits par le Comité de l'arrondissement.

Vous voudrez bien apprécier, Monsieur le Préfet, que la Société des Antiquaires de la Morinie n'a cessé de maintenir son activité dans les travaux les plus variés, et de se rendre digne de l'appui dont vous l'honorez et des encouragements que la haute Assemblée départementale lui a accordés. Je prends donc la liberté de vous prier de vouloir bien proposer

à MM. les Membres du Conseil général de lui accorder de nouveau deux subventions :

1° L'une de 500 francs pour encouragement à ses travaux ordinaires ;

2° L'autre de 500 francs pour la continuation des *Chartes de Saint-Bertin*.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, etc...

Congrès de la Société française d'archéologie en Bretagne.

MM. Charles Legrand, secrétaire-archiviste, et Decroos, trésorier, rendent compte du Congrès archéologique auquel ils ont assisté à titre de délégués de la Société. En raison de son étendue, motivée par l'importance des excursions archéologiques offertes cette année aux congressistes, cet article sera publié à part dans le Bulletin à la suite des procès-verbaux.

Lecture.

Sous le titre : *Observations sur la rédaction des statuts de la collégiale de Saint-Omer en* 1438, M. l'abbé Bled donne le récit des démêlés qui eurent lieu à cette époque dans le sein du chapitre. La rédaction de 1438 n'est pas la plus ancienne qui nous soit parvenue, mais elle emprunte un intérêt particulier aux circonstances au milieu desquelles elle eut lieu. C'est en effet à la suite de difficultés concernant l'observation de la discipline dans l'église de Saint-Omer, difficultés dans lesquelles le pape lui-même dut intervenir entre le prévôt Hugues de Cayeu et le doyen Simon Bocheux, qu'une refonte générale des statuts fut faite une première fois en 1424, puis de nouveau quelques années plus tard pour être promulguée définitivement en 1438.

L'étude de M. l'abbé Bled constitue une page attrayante de l'histoire encore inédite de la célèbre collégiale de St-Omer, et les sources nombreuses qu'il a mises à contribution pour ce récit lui ont permis de présenter un ensemble intéressant sur les dignitaires du chapitre au commencement du xv° siècle.

Après cette lecture, la séance est levée à 9 h. 30.

Séance du 5 octobre 1896.

Président : M. l'abbé BLED.

Secrétaire : M. Charles REVILLION.

La séance s'ouvre à 8 h. 15. En l'absence de M. Justin de Pas, secrétaire-général, et de M. Charles Legrand, secrétaire-archiviste, M. le Président invite M. Revillion à remplir les fonctions de secrétaire.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté, avec cette observation de M. le Président à propos des renseignements fournis sur la *Rédaction des statuts de la collégiale de Saint-Omer :* C'est à M. Bonvarlet, président du Comité flamand, que la Société doit la communication de cet intéressant document.

Dons, hommages, échanges.

— *De la part du Ministère de l'Instruction publique :*

Annuaire des musées scientifiques et archéologiques des départements, 1re année, Paris, 1896.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, section des sciences économiques et sociales. Congrès des Sociétés savantes de 1896.

— *De la part de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres) :*

Comptes-rendus des séances de l'année 1896, 4e série, t. XXIV, mai-juin.

— *De la part du Préfet :*

Rapport du Préfet et procès-verbaux des délibérations du Conseil général, session d'avril 1896.

— *De la part des auteurs :*

Un peintre d'histoire naturelle, Leroy de Barde et son temps (1777-1829), par M. Auguste Braquehay. Abbeville, 1896.

Congrès archeologique et historique de Tournai en 1895,

2ᵉ *section, études historiques,* 3ᵉ *question,* communication faite par M. Félix Le Sergeant de Monnecove.

Les artistes du Nord de la France au Salon de 1896 *(Champs-Elysées),* par M. Félix Le Sergeant de Monnecove.

Les artistes Artésiens au Salon de 1896 *et à l'Exposition de la Société nationale des Beaux-Arts,* par M. Félix Le Sergeant de Monnecove.

Testament de Mgr François Perrochel, évêque de Boulogne (1643-1677), *notes et additions,* par M. A. de Rosny. Boulogne, 1896.

Trois documents inédits sur Notre-Dame de Boulogne, publiés par M. A. de Rosny. Boulogne, 1896.

Notes sur le culte de Notre-Dame de Grâce dans la ville et le pays de Montreuil, par Roger Rodière. Abbeville, 1896.

— *De la part des Sociétés savantes françaises :*

Abbeville (Somme). Bulletin de la Société d'émulation d'Abbeville, année 1894, nᵒˢ 3 et 4 ; année 1895, nᵒˢ 1 à 4.

— Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville, fascicule 2, 1895 ; fascicule 3, 1896.

Amiens (Somme). Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1895, nᵒˢ 4 ; année 1896, nᵒ 1.

— Histoire de la Maison de Mailly, par M. l'abbé Ambroise Ledru.

— Rapport présenté à la Société des Antiquaires de Picardie, par M. Duhamel-Decéjean, séance du 12 novembre 1895.

Bayeux (Calvados). Société des sciences, arts et belles-lettres de Bayeux, nᵒ 1, volume 4, 1896.

Belfort (territoire de). Bulletin de la Société Belfortaise d'émulation, nᵒ 15, 1896.

Boulogne-sur-mer (Pas-de-Calais). Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-mer, juin à septembre 1896.

Cahors (Lot). Bulletin de la Société des études littéraires,

scientifiques et artistiques du Lot, t. XXI, 2ᵉ fasc. 1895.

Châlons-sur-Marne (Marne). Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, année 1895.

Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, 2ᵉ série, nᵒ 6, juin 1896.

Compiègne (Oise). Société historique de Compiègne. Cartulaire de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne, par M. l'abbé Morel, 2ᵉ fascicule, 1896.

— Inauguration d'une plaque commémorative à la mémoire du grand Ferret à Rincourt (16 avril 1896).

— L'instruction publique à Compiègne en 1789, par M. B. A. Dervillé, 1896.

Dax (Landes). Société de Borda, 21ᵉ année, 1896. 2ᵉ fasc.

Dunkerque (Nord). Bulletin de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, 1ᵉʳ fascicule, 1896.

— Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, 28ᵉ vol. 1895.

Fontainebleau (Seine-et-Marne). Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais, 1ᵉʳ trim. 1896.

Lyon (Rhône). Annales de l'Université de Lyon. *Histoire de la compensation en droit romain,* par M. C. Appleton, professeur à la Faculté de droit de Lyon. Paris, 1895.

— *L'évolution d'un mythe, acvins et dioscures,* par M. C. Renel, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, docteur ès-lettres. Paris, 1896.

— *La jeunesse de William Wordoworth* (1770-1798), *étude sur le prélude,* par M. Emile Legouis, docteur ès-lettres. Paris, 1896.

— *La République des Provinces-Unies, la France et les Pays-Bas Espagnols de* 1630 à 1650, par M. A. Waddington, professeur adjoint à la Faculté des lettres de Lyon, tome Iᵉʳ (1630-1642). Paris, 1895

— *Phonétique historique et comparée du sanscrit et du zend,* par M. Paul Regnaud, professeur. Paris, 1895.

Le Mans (Sarthe). Bulletin de la Société d'agriculture,

sciences et arts de la Sarthe, 2e série, t. XXVII, 35e de la collection, années 1895 et 1896, 3e fascicule.

— Revue historique et archéologique du Maine, t. 39, 1896, 1er semestre.

Montbéliard (Doubs). Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard, 25e volume, 2e fascicule, 1896.

Moulins (Allier). Bulletin de la Société d'émulation et des beaux-arts du Bourbonnais, nos 1 à 5, 1896.

Moutiers (Savoie). Recueil des mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère, 6e vol. 3e liv. 1896.

Nancy (Meurthe-et-Moselle). Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1895, 5e série, t. XIII.

Paris. Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, t. VI, fasc. 5 et 6, 1895 ; t. VII, fasc. 1, 1896.

— Société de secours des amis des sciences. Compte-rendu du 36e exercice 1896.

Roubaix (Nord). Mémoires de la Société d'émulation de Roubaix, 3e série, t. II. 1894-1895.

Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord). Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, nos 6 et 7, 1896.

Saintes (Charente-Inférieure). Revue de Saintonge et d'Aunis, bulletin de la Société des archives historiques 16e volume, 5e livraison, septembre 1896.

Valence (Drôme). Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, année 1896, juillet, 118e livraison.

Versailles (Seine-et-Oise). Commission des Antiquités et des Arts, 16e volume, 1896.

— Mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, t. XIX, 1895.

— *De la part des Sociétés savantes étrangères* :

Anvers (Belgique). Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, 4e série, t. IX, 2e et 3e livraisons, 1896.

— Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique, 4e série des annales, 2e partie, XXVII, 1896.

Bruxelles. Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles, t. X, livraison 2, 1er avril 1896.

— Annuaire de la Société d'archéologie de Bruxelles, t. VII, 1895.

Gand. Bulletin du Cercle historique et archéologique de Gand, n° 3, 1896.

— Messager des sciences historiques de Belgique, 1896, 2e livraison.

Tournai. Fédération archéologique et historique de Belgique. Compte-rendu des travaux du 10e Congrès, tenu à Tournai du 5 au 8 août 1895, par M. Eugène Soil, secrétaire-général du Congrès, 1896.

Strasbourg (Alsace-Lorraine). Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, 12e année, t. XVIII, liv. 1, 1896.

Abonnements.

Annuaire de la Société française de numismatique, mai à août 1896.

Bibliothèque de l'École des Chartes, LVII, 2e livraison, mars-avril 1896.

— Mémoires et documents publiés par la Société de l'Ecole des Chartes.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 27e année, juillet-août 1896.

Journal des Savants, mai à août 1896.

Polybiblion, Revue bibliographique universelle. — Partie littéraire, 2e série, t. 44, 77e de la collection, 1re, 2e et 3e livraisons. — Partie technique, 2e série, t. 22, 78e de la collection, 7e, 8e et 9e liv. 1896.

Revue de l'Art chrétien, 4e série, 1896, t. VII, 3e et 4e liv.

Revue historique, 21e année, t. 61 et 62, juillet à oct. 1896.

Romania, recueil historique consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, t. XXV, juillet 1896.

Correspondance.

Accusés de réception :

1° par M. le sous-bibliothécaire des *Annales de l'Université de Lyon;* du tome XXIIIe des Mémoires, et des livraisons 161-177 du Bulletin.

2° par l'*Institut de France;* du tome XXIII° des Mémoires, et des livraisons 168-173 du Bulletin.

3° par la *Société des Antiquaires de Londres;* du tome XXIII° des Mémoires, de la quatrième livraison de 1895 et de la première de 1896 du Bulletin.

— M. le directeur de la *Revue nationaliste* demande un abonnement à son journal ou un échange de publications. Les études de cette revue n'étant pas du ressort de la Société dont les ressources sont très restreintes, il ne sera pas donné suite à cette proposition.

— M. le directeur de la Collection des grands dictionnaires biographiques adresse à la Société une demande similaire qu'elle ne croit pas non plus pouvoir accepter.

— M. le directeur de la *Revue septentrionale* demande aussi l'échange de son journal avec les publications de la Société; M. le Président, appuyé par ses collègues, décide que cet échange ne comprendra que les publications du *Bulletin historique.*

— M. Richebé, archiviste-paléographe à Paris, membre honoraire de la Société envoie, avec une lettre du 10 août dernier, l'empreinte d'un sceau de Guérard Loncle. Ce sceau a été signalé déjà par M. le Président à la séance du 10 juin 1895, et il se trouve dessiné dans le Cartulaire de Saint-Bertin en 1409.

— M. le comte de Galametz a écrit à M. le Président, à la date du 12 septembre, en lui donnant communication d'une note contenant « Ordre de conduire à la citadelle » de Doullens plusieurs personnes détenues à Abbeville ». Ce document ayant trait à une localité en dehors de la circonscription de la Société, il est dit que, tout en sachant gré à M. le comte de Galametz d'avoir ainsi témoigné l'intérêt qu'il porte à la Société, il ne peut être donné suite à la communication qu'il lui a adressée par l'intermédiaire de son président.

Candidatures.

MM. l'abbé Bled, Decroos et Sturne présentent les candidatures comme membres correspondants :

de M. le chanoine Rembry, vicaire-général de Bruges ;

de M. le docteur Ficheux, médecin à Croisilles ;

de M. l'abbé A. Collet, curé de Wavrans.

Conformément au règlement, le vote sur ces candidatures est renvoyé à la prochaine séance.

Congrès de Gand.

M. le Secrétaire donne lecture du compte-rendu suivant, rédigé par M. Charles Legrand, de la XI[e] session des Congrès archéologiques et historiques de Belgique.

La XI[e] session des Congrès archéologiques et historiques de Belgique s'est tenue cette année à Gand, du 2 au 4 Août. Notre Compagnie y était représentée par M. Charles Legrand, secrétaire-archiviste, et par MM. Félix de Monnecove et Sturne, membres titulaires.

Le programme des travaux, des excursions et des fêtes avait été composé avec un soin minutieux pour que le temps des congressistes fut employé avec la plus grande variété. Nous devons en exprimer notre reconnaissance aux organisateurs du Congrès et en particulier à M. le chanoine van den Gheyn, secrétaire-général, dont le zèle et l'amabilité ne se sont pas démentis un seul instant.

Les Sections se réunissaient au palais de l'Université. A la 3[e] Section qui s'occupe plus spécialement des questions d'art et d'archéologie, la dernière question qui devait être traitée concernait « les principes d'une loi relative à la conservation des monuments et des objets d'art.... » M. Félix de Monnecove a résumé en termes choisis l'état de la question en France et a fait connaître la législation qui régit la matière. Il a donné l'économie de la loi spéciale promulguée le 30 Mars 1887 et du décret du 3 Juin 1889 portant règlement d'administration publique dont les effets ont été si heureux pour la conservation de nos richesses nationales. Selon lui, les législateurs belges pourraient y puiser des indications précieuses.

La visite des monuments de la ville occupait une large place dans le programme. La ville de Gand est fière de son passé et peut offrir aux visiteurs bien des vestiges de son antique renommée. Il faut citer en première ligne le château des comtes de Gand dont l'origine remonte aux époques les plus reculées. Philippe d'Alsace le reconstruisit en 1180. Ce château, dégagé des constructions parasites qui le masquaient de tous côtés, vient d'être l'objet d'intelligentes restitutions qui, lorsqu'elles seront terminées, en feront un des spécimens les plus curieux de l'architecture militaire. Citons encore la visite de la magnifique cathédrale de S[t] Bavon, de l'Hôtel-de-Ville, des églises S[t] Nicolas, S[t] Jacques, des différents musées, etc.

Les excursions ont été au nombre de deux. La ville d'Audenarde, d'aspect si paisible, offrait aux visiteurs la vue de son remarquable Hôtel-de-Ville dont la façade rappelle celles des Hôtels-de-Ville de Bruxelles et de Louvain. Les églises de S[te] Walburgue et de N.-D. de Pamèle ont retenu longtemps l'attention des congressistes par leurs belles proportions et les détails de leur architecture. Pendant tout le temps que nous sommes restés à Audenarde, le carillon, composé de 40 cloches, n'a cessé d'égrener ses notes joyeuses à travers l'espace : c'était un véritable concert dont le programme était composé d'airs flamands des siècles passés.

La seconde excursion eut lieu au château de Laerne qui, malgré des remaniements remontant à diverses époques, a conservé son aspect féodal avec ses tours, son donjon et ses larges fossés. Une surprise nous y attendait : à notre approche, un cortège en costume moyen-âge, précédé de trompettes, descend du château et vient nous souhaiter la bienvenue.

Nous devons noter en finissant les fêtes données en notre honneur : un concert sur la place d'armes, le soir de notre arrivée, une fête champêtre avec illuminations féeriques au Casino, offerte par la Société Royale d'Agriculture et de Botanique, et surtout le concert de musique ancienne donné dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville avec le concours des meilleurs artistes de la ville.

Communications.

M. Sturne signale la découverte d'une statue, dans un puits de l'ancien fort de Notre-Dame de Grâce, actuellement livré à la pioche des démolisseurs. Cette statue de la Vierge immaculée est en orme, elle mesure environ soixante centimètres, mais elle n'offre aucun intérêt artistique, et n'en présente que par l'endroit où elle a été trouvée. M. le Président donne à l'occasion de cette trouvaille, les renseignements suivants : Il rappelle l'érection de la chapelle par les Jésuites en 1669 sous l'invocation de *Notre-Dame de Grâce* ou de Bon Voyage. (Mémoires de la Société, t. IV, p. 279).

Le 6 août 1784 Mgr de Bruyères-Chalabre interdit la chapelle dite N.-D. de Graces sise hors la porte du Brulle, paroisse de Tatinghem, dans les fortifications de cette villé « lézardée, ébranlée, crevassée » etc. Le 8 août, Mgr adresse copie de cette interdiction à un M. X. probablement échevin. Il déclare ignorer de qui dépend cette chapelle, si elle est fondée ou non, si elle a des fonds suffisants pour les réparations. Il faut qu'elle soit réparée ou démolie. (Arch. munic. B. cxxv. 10.)

En 1783, le 12 novembre, D. Joscio d'Hallennes, abbé de St-Bertin, fait remettre au Magistrat plusieurs titres, bulles, fondations, accords, etc., relatifs à la chapelle N.-D. de Grâce ainsi que quelques pièces d'argenterie appartenant à cette chapelle et déposées en son abbaye par le P. Dubrulle recteur au moment de l'expulsion des Jésuites, suivant arrêt du Parlement de Paris, du 6 août 1762. Le Magistrat accepte le dépôt avec réserve de le faire transporter au collège. (D'après une note de Dufaitelle.)

M. l'abbé Bled ajoute en ce qui concerne la paroisse de Tatinghem, que le *Cœur joyeux* sur la route d'Arques, appartenant aux Dames de Blendecques, était aussi sur ladite paroisse. De plus, il rappelle également que sur la route d'Arques, en face de la Madeleine, il existait une chapelle de Saint-Sébastien appartenant aux archers de Saint-Omer.

— Le même membre dit ensuite avoir vu au château de Colembert un portrait de « Messire Michel de Roussé, che-« valier et marquis d'Alembon, Baron d'Hermelinghem, « Connétable héréditaire du Comté de Guines, mestre de « camp de cavalerie et major du Régiment de M. le « Prince de Guiménée » qui « épousa le 24 août 1676, « dame Madelaine de Faber, veuve de Jean d'Apremont, « Baron de St Loup. Il épousa en seconde noces le 15 de « décembre 1697 demoiselle Catherine de Laurétan ; il est « mort mayeur de Saint-Omer le 6 octobre 1712. »

Cette communication est particulièrement intéressante par cela même qu'elle se rapporte à un mayeur de Saint-Omer.

— M. le président présente à ses collègues un important manuscrit qu'il doit à l'obligeance de M. Bonvarlet, c'est une *Chronique de l'abbaye de Sainte Colombe à Blendecques*. Bien que des renseignements assez nombreux aient été déjà donnés sur cette abbaye, la plupart des membres composant la réunion sont d'avis de publier cette chronique in-extenso ; attendu qu'elle peut suppléer en partie au cartulaire non connu de l'abbaye. Un membre fait observer qu'avant de prendre cette décision, il est bon de consulter les ressources de la Société. Le 24e volume des Mémoires est en préparation, il comprendra l'*Histoire des évêques de Saint-Omer* par M. l'abbé Bled, et il est probable que cette histoire des évêques comportera deux volumes ; il en sera de même vraisemblablement pour l'*Histoire du bailliage de Saint-Omer* par M. Pagart d'Hermansart. Il est entendu que la Chronique de l'abbaye de Ste-Colombe sera remise à la commission de publication et des remerciements seront adressés à M. Bonvarlet.

— *Le Presbytère primitif de Lumbres* (1722-1752. — M. l'abbé Collet, curé de Wavrans, fait remettre à la Société, par l'entremise de M. Decroos, son travail remanié sur l'*ancien presbytère de Lumbres*. Cette étude qui a été l'objet d'une lecture à la réunion du 4 novembre 1895 (v. Bulletin. Tome IX, p. 569) a été refondue par l'au-

teur et constitue ainsi un travail très documenté. Le manuscrit est renvoyé à la commission du Bulletin.

— M. Revillion informe ses collègues que M. Félix de Monnecove a l'intention de publier, pour la Société des antiquaires de France, une notice sur les briques moulées trouvées à Saint-Omer et sans doute fabriquées dans le faubourg du Haut-Pont. Ces briques ont été mentionnées déjà dans le Bulletin (T. VIII, pp. 259 et 349) ; mais à celles-là sont venues s'en ajouter d'autres ; l'une de ces dernières présente particulièrement les caractères d'ornementation du XVIe siècle, elle appartient à M. Savagner, architecte, qui se propose de l'offrir au Musée de Saint-Omer.

La séance est ensuite levée à 9 h. 1/2.

Rapports sur les ouvrages offerts

Leroy de Barde et son temps (1777-1829), par Auguste Braquehay. — Abbeville 1896, gr. in-8 de 44 pages, 3 planches.

M. Braquehay que la mort a fauché d'une façon si foudroyante à Morlaix où il s'était rendu pour assister au Congrès de la Société Française d'Archéologie, consacrait tous ses instants à l'étude de l'histoire de la ville de Montreuil-sur-Mer et des personnes qui y avaient joui d'une certaine notoriété.

Cette fois, M. Braquehay retrace la vie d'un peintre d'histoire naturelle, Alexandre-Isidore Leroy de Barde, né à Montreuil le 27 février 1777. A 15 ans, il suivit son père qui, fuyant les excès de la Révolution, se rendit à l'armée des Princes, puis, peu de temps après, se retira en Angleterre. Là il se voua avec toute l'ardeur de la jeunesse à l'aquarelle qu'une école anglaise voulait remettre en honneur et se livra surtout à l'étude des natures mortes. Ses œuvres parurent dans de nombreuses expositions. De Barde qui avait accompagné

Louis XVIII à Gand en qualité de garde du corps ne rentra à Montreuil qu'après la chute définitive de l'Empire, où il continua à se livrer à ses travaux favoris. Le roi Louis XVIII qui l'avait fait chevalier de saint Louis en 1816 lui conféra l'année suivante le titre de son premier peintre d'histoire naturelle. Marié en 1818, il partagea quelques années après sa résidence entre Paris et Bernieulles. Il vendit pour 10.000 francs à la ville de Boulogne ses belles collections d'histoire naturelle et d'antiquités comprenant 2.640 pièces et mourut à Paris le 5 mai 1829.

Cette notice est des plus intéressantes, car l'auteur nous donne un aperçu de ce que fut le mouvement artistique, scientifique et littéraire à Montreuil au XVIIIe siècle. Il en profite pour donner une foule de renseignements précieux sur les personnes de Montreuil qui pendant une partie de ce siècle, et surtout à l'époque de la Révolution, se désignèrent à l'attention de leurs concitoyens par leurs travaux ou les fonctions qu'elles occupèrent.

Notes sur le culte de Notre-Dame de Grâce dans la ville et le pays de Montreuil, par Roger Rodière. — Abbeville 1896, gr. in-8 de 40 pages.

La ville de Cambrai fêtait il y a deux ans le couronnement de sa céleste patronne, N.-D. de Grâce ; l'image byzantine aujourd'hui vénérée y fut apportée de Rome en 1440.

M. Rodière se fait fort de démontrer que le culte de N.-D. de Grâce était en pleine vigueur à Montreuil dès 1423 et 1426 dans l'église de Saint-Saulve et qu'une confrérie y était établie sous son patronage.

La première mention de ce culte remonte à l'année 1423 dans le procès-verbal d'une guérison miraculeuse. M. Dancoisne, dans son ouvrage sur les médailles religieuses du Pas-de-Calais, signale l'existence de médailles de N.-D. de Grâce en 1426. En 1479, Jacques Clabaut, mayeur d'Amiens, dispose dans son testament qu'un pèlerinage sera fait à N.-D. de Grâce à Montreuil.

De temps immémorial, les Montreuillois fêtent N.-D. de Grâce

le 15 août : c'était le jour de la messe des arbalétriers dans la chapelle desquels se trouvait l'image vénérée.

En 1789 cette dévotion était en pleine décadence et l'image miraculeuse de la Vierge disparut en 1793 sans que l'on sache depuis ce qu'elle est devenue. Après la Révolution, seuls les matelots de Berck et d'Etaples étaient restés fidèles à l'antique pèlerinage, mais depuis 25 à 30 ans, ce culte si respectable s'est relevé.

« Il est presque sans exemple, dit M. Rodière, qu'un pèlerinage d'une certaine importance n'ait pas laissé des succursales et des filiations dans le pays voisin et même quelquefois à de grandes distances. » A l'appui de cette thèse, l'auteur cite le pèlerinage de N.-D. de Grâce à Montigny, petit village à trois lieues de Montreuil, qui a conservé sa vieille statue de la Vierge. A Maintenay et sur la paroisse d'Attin se trouvent deux petites chapelles placées sous le même vocable.

« Il paraît certain, dit en terminant l'auteur, que le culte de la Vierge Montreuilloise s'est étendu jusqu'à Saint-Omer où il faisait ainsi concurrence à celui si célèbre et si ancien de N.-D. des Miracles. » Les auteurs relèvent en effet dans la cathédrale la chapelle de l'Assomption, autrefois de N.-D. de Montreuil dont quelques comptes remontant au commencement du XVI[e] siècle ont été retrouvés par M. l'abbé Bled dans les archives capitulaires de la cathédrale de Saint-Omer (1).

Enfin, près de Saint-Omer, sur la route d'Arques, il existait au XVII[e] siècle une chapelle de N.-D. de Grâce. Elle donna son nom au fort qu'on y construisit et qui vient récemment d'être démoli.

(1) Cf. Deschamps de Pas. L'*Église Notre-Dame de Saint-Omer d'après les comptes de fabrique et les registres capitulaires*, 1re partie, pp. 29 et 42 ; 2e partie, p. 72.

Congrès de la Société française d'archéologie en Bretagne

(Compte-rendu de MM. DECROOS et Ch. LEGRAND)

La Société française d'archéologie avait choisi cette année le département du Finistère comme but de son Congrès qui dura du 3 au 11 juin. Il eut successivement pour siège Morlaix et Brest. Des excursions eurent lieu dans cette partie de la Bretagne si pittoresque dans son aspect et si riche en vieux châteaux et en monuments religieux.

Un certain nombre de paroisses de Bretagne se signalent par un ensemble que l'on rencontre rarement dans d'autres parties de la France. A côté de l'église toujours intéressante par elle-même, on voit souvent une fontaine miraculeuse, but de célèbres pèlerinages; puis un ossuaire, une chapelle funéraire, parfois même un hôpital.

Les cimetières offrent un aspect particulier et original : chaque tombe est recouverte d'une pierre presque horizontale. Dans certains cimetières, les tombes sont si nombreuses et si proches les unes des autres, que le sol en paraît presque entièrement recouvert. Ces longues suites de sépultures ont quelque chose de saisissant. La plupart des tombes sont en pierre ardoisée, beaucoup plus tendre que le granit et par suite plus apte à recevoir des inscriptions. Au bas de chaque pierre, on remarque une petite concavité en forme de bénitier; au-dessus, une croix accolée de deux chandeliers : ces motifs sont taillés en creux. Plus haut se trouve l'inscription funéraire en relief. Chose très curieuse, les caractères qui la composent affectent une forme absolument archaïque, comme si les

rustiques marbriers du village se servaient toujours des modèles qui depuis des centaines d'années se seraient transmis de génération en génération. Le granit est réservé aux défunts fortunés : mais son emploi est relativement rare.

Que dire des calvaires ? Ceux de Plougastel, de Guimiliau, de Lampaul et de St-Thégonnec en particulier, que la gravure a reproduits si souvent, font l'admiration de tous. Il ne faut pas chercher le grand art dans les formes des nombreuses statues ou dans les groupes qui les décorent : mais beaucoup de ces figures ont des allures naïves qui étonnent tout en reflétant bien l'âge de foi qui les a vu produire. Bon nombre d'entre elles semblent être les mêmes sur différents calvaires : aussi est-il permis de penser que les artistes locaux d'autrefois, après avoir conçu et produit certains types déterminés, s'attachaient à les multiplier et à en peupler les monuments religieux du pays.

Parmi les églises visitées par le Congrès, il faut citer celles de Saint-Pol-de-Léon et de Notre-Dame du Folgoët, de l'époque ogivale, et celles de Plougasnou, Saint-Jean-du-Doigt, Lanmeur, Dirinou et Daoulas, qui datent de la Renaissance. Plusieurs affectent un genre de construction tout particulier. La nef est formée d'une voûte en plein cintre reposant sur des piliers et contre-boutée par les voûtes des nefs collatérales en quart de cercle. Cette disposition est un véritable souvenir de l'architecture romane. On constate du reste, dans cette partie de la Bretagne, la rareté des monuments gothiques : c'est à peine en effet si on peut citer la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon, N.-D. du Folgoët, le portail de Saint-Mathieu et quelques autres. Cependant la pierre de Kersauton employée dans les constructions les rend presque indestructibles. Aussi est-il permis de se demander si l'art gothique a jamais été en grande faveur dans la Bretagne. On peut supposer que bon nombre d'églises romanes restèrent debout, selon toute apparence, sans se laisser entamer par l'art gothi-

que. La Renaissance arrivant, les architectes y trouvèrent sans doute une alliance facile et honorable entre les formes nouvelles et le plein cintre roman. De là peut-être les dispositions que nous constatons aujourd'hui. Mais il se produisit en même temps une véritable floraison de la statuaire qui apporta, jusque dans les églises les plus modestes, les innombrables statues que l'on y admire encore. Observons enfin que si l'extrême dureté de la pierre employée n'a pas toujours permis aux artistes Bretons de donner aux détails décoratifs toute la finesse d'exécution qui distingue les monuments de la Renaissance dans diverses provinces, ils ont la plupart du temps découpé si adroitement les silhouettes de leurs clochers et donné aux façades des proportions si agréables que la Bretagne est devenue un des plus intéressants pays à visiter au point de vue architectural. Cette finesse qu'ils ne pouvaient trouver sur le granit, les artistes la cherchèrent dans leur sculpture sur bois : il nous suffira de citer le baptistère de Guimiliau et le remarquable jubé de N.-D. de Clarté à Kerfons qui en sont deux magnifiques exemples.

Les châteaux anciens des campagnes bretonnes ont un aspect militaire et imposant. Ils se composent généralement de quatre grosses tours reliées par des courtines : l'ensemble est souvent rectangulaire. Au sommet des murailles des tours règne un chemin de ronde sur machicoulis. Parmi les châteaux visités, on doit remarquer celui de Kérouzéré qui a été restauré, les ruines du château de Kergournadec'h, et surtout celui de Kerjean que l'on s'est plu à appeler le Versailles de la Bretagne en raison de son étendue. — Le château de Brest, qui sert de caserne, offre du haut de ses grosses tours cylindriques une vue magnifique sur la rade.

Les congressistes traversèrent un jour la rade et le goulet de Brest et se rendirent, par une mer très agitée, dans la baie de Douarnenez pour admirer les falaises de Dinant et les grottes de Morgat, et visiter les monuments préhistoriques, malheureusement mutilés, du Toulinguet.

M. Ch. Legrand a fait en outre, de concert avec quelques membres de la Société française d'archéologie, un certain nombre d'excursions qui n'étaient pas inscrites au programme. C'est ainsi qu'il a vu successivement Lannion et le célèbre château de Tonquédec, la pointe Saint-Mathieu, Quimper, la pointe du Raz, Auray ainsi que les monuments mégalithiques de Carnac, de Locmariaquer et le tumulus de Gavr'inis, puis Sainte-Anne d'Auray et le Champ des Martyrs, enfin Vannes et Vitré.

UN DOMINICAIN

Auxiliaire de l'Évêque de Thérouanne

(1508-1515)

(Communication de M. le Cte A. de Loisne, membre honoraire.)

François-Louis Widebien, c'est à ce frère-prêcheur que nous consacrons cette notice, naquit à Thérouanne[1] vers 1468[2]. Sa famille tenait un rang honorable dans cette ville et l'éducation qu'il y reçut prépara sa vocation. Vers l'âge de 18 ans, il prit la robe de St-Dominique au couvent d'Arras[3]; il se distingua bientôt autant par sa science que par ses vertus. Bien qu'il n'eut pas pris ses grades[4], il fut chargé du cours de théologie, cours important entre tous, que suivaient non seule-

[1] Bibl. nat., *ms. fr.*, 11620, fo 115.

[2] On n'a que des conjectures à ce sujet ; mais la date du sacre de Widebien en 1508 permet de fixer sa naissance. Il avait en effet vraisemblablement 40 ans lorsqu'il fut sacré.

[3] Etablis à Arras en 1233, les Dominicains habitaient encore, à cette époque, le faubourg St-Sauveur. Ce n'est qu'après le siège de 1640, qui entraîna la destruction de leur couvent, qu'ils vinrent se fixer en ville, près des remparts. (cf. d'Héricourt et Godin, *les Rues d'Arras*, t. I, p. 494).

[4] Il y a lieu de croire qu'il ne fut jamais docteur, car, dans ses bulles de nomination à l'évêché de Gibel, il ne reçoit pas ce titre. Le pape le qualifie simplement de professeur de théologie : « *Julius episcopus, servus servorum Dei, domino Francisco Ludovico, ordinis fratrum prædicatorum et theologiæ professori, electo Gebeldensi salutem...* » (Brémond, *Bullar. ordinis ff. prædicat.*, t. IX, p. 287). Au contraire, le prédécesseur de Louis Widebien à l'évêché de Gibel, Jean Vasseur, était qualifié docteur

ment les jeunes religieux de la maison, mais ceux des monastères voisins de Marœuil et du Mont Saint-Eloi, les prêtres séculiers et de nombreux laïques de la ville. — En 1503 il fut élu prieur de son couvent[1].

Sur ces entrefaites, mourait le suffragant ou auxiliaire de l'évêque de Thérouanne, *Jean Vasseur*[2], évêque *in partibus* de Gibel. C'était lui-même un dominicain, ancien prieur du couvent de Saint-Omer, nommé en 1498 inquisiteur de la foi pour les diocèses de Cambrai, d'Arras, de Tournai et d'Amiens[3] Pour le remplacer, comme auxiliaire, Philippe de Luxembourg jeta les yeux sur le Père Widebien. Il appartenait, nous l'avons dit, à une famille distinguée du pays, et personne mieux que lui n'était capable de seconder l'évêque de Thérouanne dans l'administration de son vaste diocèse[4] et à le remplacer pendant les ab-

en théologie dans les mêmes bulles : « *Innocentius episcopus... Johannis Vassoris electo Gebeldensi... Demum ad te ordinis fratrum prædicatorum professorem, magistrum in theologia et presbyteratus ordine constitutum* etc. *Datum Romæ apud Sanctum Petrum anno incarnationis Domini millesimo quadringentesimo octogesimo septimo kalendas februarii, pontificatus nostri anno quarto* » (Bullar., t IV, p. 81 et 82).

[1] Bibl. nat., *ms. cit.*, p. 117.

[2] Jean Vasseur, *Johannis Vassoris*, du couvent de St-Omer, nommé évêque de Gibel et suffragant de l'évêque de Thérouanne le 30 janvier 1488 (Bullar., *loc. cit.*) par le pape Innocent VIII, fut enterré à St-Omer dans la nouvelle église des Dominicains, dont il avait été prieur en 1480 et qu'il avait consacrée (cf. Gallia Christiana, t. IX, p. 1569). Il mourut le 18 janvier 1507 (P. Séguier, *Infulæ Belgicæ*, p. 74).

[3] « Reverendus Joannes, episcopus Gebeldensis, fit hereticæ pravitatis inquisitor in diocæs. Cameracensi, Tornacensi, Atrebatensi et Ambianensi, juxta breve pontificium sibi a pluribus annis concessum et confirmatur sibi camera in eodem conventu S[t] Audomari cum omnibus bonis sibi pertinentibus... Parisius 20 aug. 1491 (Bibl. nat. *ms. cit.* — Fontana, *Monumenta dominicana*, p. 196).

[4] Nous rappelons que le diocèse de Thérouanne a formé, lors

sences fréquentes qu'exigeaient ses fonctions à la cour, son double titre de cardinal et de légat[1]. Les démarches de Philippe de Luxembourg furent accueillies favorablement par le St-Siège et Louis Widebien recevait en 1508, du pape Jules II, les bulles qui l'investissaient de l'évêché *in partibus* de Gibel[2], en l'attachant comme suffragant ou auxiliaire à l'évêque de Thérouanne.

Ces bulles sont au nombre de quatre. La première, du 18 août 1508, est celle de nomination. On y lit les considérants flatteurs qui la déterminent : « *Julius episcopus, servus servorum Dei, dilecto filio Ludovico Andebien*[3]*, electo Gebeldensi, salutem,* etc... *cui opud nos de religionis zelo, vitæ munditia, honestate morum, spiritualium providentia et temporalium circunspectione aliisque multiplicium virtutum donis, fide digna testimonia perhibentur, dreximus oculos nostræ mentis; quibus omnibus debita meditatione pensatis, de persona tua nobis et iisdem fratribus ob tuorum exigentiam meritorum accepta, eidem ecclesie, de ipsorum fratrum consilio, auctoritate apostolica providemus...* [4] »

de sa partition, les trois diocèses de St-Omer, de Boulogne et d'Ypres. On peut juger ainsi de son étendue.

[1] Philippe de Luxembourg, promu à l'évêché de Thérouanne en 1496, reçut la pourpre cardinalice le 21 janvier 1497 et fut fait légat du St-Siège l'année suivante. Le *Gallia Christiana* fait erreur en supposant que ce prélat était déjà cardinal quand il fut élu par le chapitre de Thérouanne (t. X, p. 1569).

[2] Ville de Phénicie dont le diocèse faisait partie du patriarchat d'Antioche (FONTANA, *Theatro dominicano,* cap. V, p. 196. — CAVALERIUS, t. I, p. 301). — D'après le P. Lequien (*Oriens christianus,* t. II, p. 798), cette ville, *Gabula Strabonis,* serait située en Syrie.

[3] Le W initial de *Widebien,* qui n'existe pas en latin et en italien, a été traduit, avec l'i qui le suit, par la syllabe *an*, à la chancellerie pontificale.

[4] *Bullarium ord. ff. prædic.,* t, IV, p. 287.

La seconde est une absolution *ad cautelam* de toutes les censures ecclésiastiques que le nouveau prélat eut pu encourir[1]. La troisième contient la dispense de résider chez les infidèles et la permission de remplir les fonctions épiscopales à Thérouanne, du consentement et à la réquisition du titulaire dudit siège[2]. La quatrième, enfin, du 18 août de la même année, donne au nouvel élu la permission de se faire sacrer par un évêque catholique en communion avec le Saint-Siège; mais il doit préalablement prêter le serment d'obéissance et envoyer ce serment revêtu de son sceau à la cour pontificale[3]. Le sacre fut célébré

[1] ... Nos, ne provisio et præfectio prædictæ, si forsan aliquibus sententiis et censuris ecclesiasticis ligatus existis valeant propterea invalidæ reputari, providere volentes, teque a quibusvis excommunicationis, suspensionis et interdicti... Auctoritate presentium absolvimus et absolutum fore nunciamus. » (*Ibid.*).

[2] « Julius episcopus... cum autem, sicut accepimus, tu ad ecclesiam præfatam, quæ in partibus infidelium consistit, absque personali incommodo nequeas te conferre et apud eam personaliter residere, nos volentes te, præmissorum intuitu, favoribus prosequi gratiosis, tuis in hac parte supplicationibus inclinati, tibi quód ad præfatam ecclesiam accedere, seu apud eam residere minime tenearis, quodque postquam munus consecrationis susceperis, in civitate et diocœsi Morinensi, duntaxat de concensu et expressa licentia dilecti filii nostri tituli Sanctorum Petri et Marcellini presbyteri cardinalis, qui ecclesie Morinensi ex concessione et dispensatione apostolica præesse dinoscitur... pontificalia officia exercere, libere et licite valeas speciali dono gratiæ indulgemus. — Datum Romæ apud Sanctum Petrum anno incarnationis domini 1508 decimo septimo kalendas septembris, pontificatus nostri anno quinto. » (Bul. t. IV, p. 287 et 288.)

[3] « Qui supplicationibus inclinati, tibi, ut a quocunque malueris catholico antistite, gratiam et communionem Apostolicæ Sedis habente, accitis, et in hoc sibi assistentibus duobus vel tribus catholicis episcopis similem gratiam et communionem habentibus, munus consecrationis recipere valeas, ac eidem antistiti, ut recepto prius per eum, nostro et Romanæ ecclesiæ nomine a te fidelitatis debitæ solito juramento juxta formam presentibus annotatam munus prædictum auctoritate nostra impendere libere tibi possit... concedimus præsentium tenore facultatem... (*Id.* p. 287.)

solennellement dans la cathédrale de Thérouanne au mois d'octobre 1508.

Saint-Omer était spécialement commis à la vigilance pastorale du nouvel auxiliaire. Nous le voyons, le 12 août 1511, consacrer, sous le vocable de Sainte-Catherine, l'église du tiers-ordre de St-François. Cette église, ou plutôt cette chapelle, était, on le sait, située au Haut-Pont, près des murs de la ville, et avait été fondée par les Saint-Aldegonde, seigneurs de Noircarme[1].

Philippe de Luxembourg ayant, en 1512, échangé l'évêché de Thérouanne contre celui d'Arras, Louis Widebien continua à remplir les fonctions épiscopales auprès de François de Melun, le nouvel évêque; mais peu de temps après, la mort le frappa à Saint-Omer, le 17 février 1515[2], pendant une visite pastorale. Il n'était âgé que de 47 ans. Il fut inhumé dans l'église des Dominicains, encore en construction[3], aux pieds du maître-autel, près des basses stalles sculptées qu'il venait de donner[4], et, sur la tombe de marbre blanc qui

[1] Anno 1511 augusti decima Ludovicus Widebien ex dominicano Attrebatensi, episcopus Gebeldensis et Morinensis diocœsis suffraganeus effectus, sacellum atque cœnobium Audomaropoli in Alta Monte (lege *Ponte)* ab Norquelmii dynatis, quibus ab Sancta Aldegunde cognomen, constructa, tutelæ patrocinioque beatæ Catharinæ nuncupat. (Locrii, *Chronic. belg.*, p. 577.)

[2] Locrius, p. 579.

[3] En 1480, les Dominicains de St-Omer avaient quitté le faubourg Boulenisien où était situé leur couvent, pour s'établir dans l'intérieur de la ville. A cet effet, ils achetèrent une maison près de la chapelle des frères du tiers-ordre de St-François, à Oudard de Renty et à Bonne de St-Aldegonde, sa femme. Leur église ne fut terminée qu'en 1536 (Deschamps de Pas, *Dict. hist. et archéolog. du Pas-de-Calais, St-Omer*, t. II, p. 261).

[4] « Sepultus in choro fratrum ordinis juxta majorem aram ad gradus presbiterii quod ipse e ligno artificiose elaborato atque instar, super expensa, vineæ foliis ac botris gravidæ undequaque exsculpta donaverat, nuper occasione pavimenti elevandi ablatum, sed aliquando (ut speratur) in memoriam defuncti pro-

recouvrit ses restes, on grava l'épitaphe suivante en caractères gothiques :

Hic jacet
Dominus Ludovicus Widebien
Sacræ theologiæ professor
Conventus Atrebat. ord. præd.
Episcopus Gebeldensis et
Suffraganeus Morinensis
Qui obiit anno Domini
M D XV mensis februarii die XVII
Cujus anima requiescat in pace [1].

Nous ne pouvons déterminer d'une façon certaine qu'elles étaient les armes de ce prélat [2]; mais nous connaissons leur devise, tirée d'un calembourg sur le nom de famille, suivant le goût de l'époque :

Credo videre bona Domini.

Belle devise à coup sûr pour un frère-prêcheur évêque, qui s'endort dans la paix du Seigneur.

C[te] A. DE LOISNE.

vide reponendum. Circum lapidem sepulcralem e candido marmore prægrandem, loco etiam nonnihil motum hoc caractere gothico inscriptum est epitaphium : Hic jacet *etc.* (P. SÉGUIER, *Inf. belg.*, p. 77, cité *ms. fr. 11620)*.

[1] M. de Montigny, de Blessy, possède un très bel anneau pastoral trouvé, il y a une vingtaine d'années, à Thérouanne, dans un champ, près de l'emplacement de l'ancienne cathédrale, et provenant de la collection de M Albert Legrand. Cet anneau d'or, du commencement du XVI[e] siècle, porte une pierre de cristal de roche ovale gravée, donnant par transparence les armoiries d'un prélat peintes sur émail « *D'or à 2 fasces de gueules, timbré d'un chapeau à 3 glands, 1 et 2* ». Aucun des évêques titulaires de Thérouanne n'a porté ces armes ; peut-être peuvent-elles être attribuées à Louis Widebien ou à son prédécesseur Jean Vasseur. La présence de trois glands au lieu de six indiquerait-elle que le sceau est celui d'un évêque de second rang, qui n'est pas titulaire du siège où il remplit les fonctions épiscopales ? Serait-ce par humilité que les insignes épiscopaux ont été mutilés ? S'il en était ainsi, il y aurait quelque probabilité pour que le magnifique anneau de M. de Montigny ait appartenu au P. Widebien.

[2] BIB. NAT. *Ms. cit*, p. 115.

NOTE SUR LA RÉFORME DES STATUTS

De la collégiale de St-Omer en 1433

(Communication de M. l'abbé O. Bled, membre titulaire)

M. Bonvarlet, l'érudit président du Comité flamand de France, a bien voulu sortir de ses archives, si riches en documents précieux pour l'histoire des pays de Flandre et aussi d'Artois, et me donner en communication une ancienne copie des statuts de l'insigne collégiale de Saint-Omer. On comprend l'intérêt que présente un document de cette nature. Les statuts d'une église étant, comme le dit M. Valet de Viriville, l'une des principales sources d'informations sur l'histoire de cette église. C'est là en effet que l'on trouve, souvent sur l'origine même d'une église, toujours sur ses traditions, ses usages, son esprit, son importance, les renseignements les plus instructifs et les plus incontestables.

La copie que possède M. Bonvarlet n'est pas la plus ancienne rédaction connue des statuts de l'église de Saint-Omer, puisque cette rédaction date seulement du xve siècle. Nos belles archives capitulaires en possèdent une du 16 mai 1227. Deneuville pense que c'est la première rédaction qui ait été faite ; elle est en tout cas la plus ancienne que l'on connaisse. Ces statuts furent rédigés et

promulgués par le célèbre prévôt de Saint-Omer Pierre Collemieu, ou de Colmieu, ou Colmières. *Petrus de Collemedio*, qui fut ensuite archevêque de Rouen en 1236, puis cardinal d'Albano en 1244.

Le manuscrit de M. Bonvarlet porte pour titre : *Statuta insignis ecclesiæ S[t] Audomari emologata per dominum Joannem Quieret, præpositum Ariensem, a sede apostolica delegatum, septimo idus decembris 1433*. Le mérite de cette copie n'est pas non plus d'être l'unique exemplaire des statuts de l'Église de Saint-Omer pour cette époque. M. Valet de Viriville en signale deux autres dans les n[os] 8 et 9 de son *Essai sur les archives historiques du chapitre de Saint-Omer*[1].

Ce qui a attiré mon attention dans cette copie, c'est la note qui vient à la suite du titre que je viens de citer. On lit : *Hæc data (septimo idus septembris 1433) est commissionis Eugenii IV papæ, pontificatus sui anno tertio. Statuta hæc facta, collecta et proposita fuerunt, per Quintinum Ménart præpositum et Simonem Bocheux decanum cæterosque canonicos ecclesiæ Audomarensis anno 1432 december 12 et in capitulo generali publicata. — Dicta statuta decreta sunt per dictum Johannem Quieret anno 1438. Suscepta fuerat hæc res tempore Martini V papæ qui hanc commiserat abbati S. Bertini et decano Cameracensi et officiali Tornacensi, eorum propriis nominibus non expressis*.

Il m'a semblé qu'il y avait dans cette courte note

[1] *Mémoires des Antiq. de la Morinie*, T. VI, p. xxx et xxxiv, et *Arch. capit.* G 343 et 340. M. Valet de Viriville appelle improprement cette rédaction des statuts : Réglement d'Eugène IV. Ce pape n'a rien réglé : il a seulement chargé une commission de reviser ces statuts et de les approuver s'il y avait lieu.

des indications utiles à recueillir. A l'aide du *Cartulaire de Saint-Bertin*, du *Gallia Christiana*, surtout du manuscrit de Deneuville et de quelques notes recueillies de ci de là, j'ai essayé, en faisant un court historique des statuts de l'église de St-Omer au xv[e] siècle, de tracer une page de son histoire et non pas la moins importante. Tout au moins j'aurai rassemblé quelques données qui pourront un jour n'être pas inutiles, si quelque écrivain attendu veut entreprendre la très intéressante histoire de cette illustre église qui a fourni à l'Église catholique tant d'évêques et bon nombre de cardinaux.

C'est, comme l'indique la note, au temps du pape Martin V (1417-1424) que remonte la première entreprise de cette nouvelle refonte des statuts de notre collégiale. Un des premiers articles des statuts obligeaient le prévôt à une résidence effective dans son église : il ne pouvait s'en tenir éloigné plus de trois mois à la fois ou séparément, à moins que ce ne fut pour les affaires de son église. Il s'engageait à cette résidence réelle par le serment qu'il devait prêter en prenant possession. Cependant au moment où le Souverain Pontife Martin V entreprit la réforme, durant plus de soixante années les prévôts s'étaient soustraits à cette obligation de la résidence. Étienne Colonne, de la très ancienne et très illustre famille italienne des Colonne, qui fut prévôt de 1350 à 1378, était le dernier qui l'eut observé. Encore, sa résidence, malgré son zèle pour la réforme de son église, fut-elle souvent interrompue par les importantes missions que le Souverain Pontife Grégoire XI lui confia. Étienne Colonne, créé cardinal en 1378,

quitta alors son église pour se fixer à Rome où il mourut on ne sait en quelle année, et fut inhumé à Sainte-Marie-Majeure. Il eut pour successeur CHARLES DE POITIERS, de la famille des comtes de Poitiers; Marguerite de France, comtesse de Flandre et duchesse de Bourgogne, l'appelle son parent dans une charte de 1387. Il fut nommé à l'évêché de Châlons-sur-Marne où il siégea de 1390 à 1413. Il ne tint jamais résidence comme prévôt de Saint-Omer non plus que son frère JEAN DE POITIERS, qui lui succéda dans sa prévôté, et fut presque aussitôt nommé évêque de Valence (1390 à 1428). ITHIER DE MARTREUIL, *Itherius de Martrolio*, ou de Martroy[1], lui succéda comme prévôt de l'église de Saint-Omer. Mais lui aussi ne fit que passer, sans avoir jamais résidé. Il fut fait évêque du Puy en 1392, ensuite évêque de Poitiers en 1395 et mourut en 1405. Il eut pour successeur à la prévôté de la collégiale de Saint-Omer PIERRE TROUSSEAU, nommé encore Troussel ou Truselly. Celui-ci non plus ne résida jamais dans son église; il établit même un sous-prévôt à qui il donna plein pouvoir pour faire toutes choses en son lieu et place. Ce fut ce sous-prévôt qui interdit dans l'église de Saint-Omer les inconvenantes extravagances de la fête des fous, *festa fatuorum*, dont il est fait mention au rituel du XIIIe siècle de cette église, publié par M. L. Deschamps de Pas[2]. Comme ses prédécesseurs, il quitta sa prévôté où

[1] Ferry de Locres dit qu'il fut chancelier du roi Charles V; mais on ne le trouve pas dans la liste officielle des chanceliers de Moréry.

[2] *Les cérémonies religieuses dans la collégiale de Saint-Omer au XIIIe siècle*. Mémoires des Antiq. de la Morinie, T. XX.

il n'avait jamais résidé pour un siège épiscopal. Il fut fait en 1409 évêque de Poitiers et en 1413 archevêque de Reims : il mourut avant d'avoir pris possession de son dernier siège. Il faut arriver à HUGUES DE CAYEU, cinquième successeur d'Étienne Colonne, pour rencontrer enfin un prévôt de St-Omer qui, faisant résidence réelle dans son église, se conforme aux statuts de la collégiale et tienne sur ce point le serment qu'il a prêté. Pour le dire en passant, Hugues de Cayeu était doyen de cette église quand il fut fait prévôt ; il appartenait à une noble famille du pays : il perdit deux frères tués à la bataille d'Azincourt. En 1426, il fut nommé à l'évêché d'Arras où il mourut en 1438.

On conçoit que grâce à une si longue absence des prévôts, qui seuls avaient autorité pour reprendre et corriger, bien des abus s'étaient introduits dans la collégiale, comme il arrive nécessairement à toute institution humaine laissée sans contrôle et sans pouvoir dirigeant. Hugues de Cayeu, homme de sens et de devoir, avait vu comme doyen le dépérissement de la discipline dans son église, mais ce qu'il n'avait pu jusque-là que déplorer, il résolut de le corriger dès qu'il eut en mains le pouvoir de commander. Il fit reconnaître et respecter l'autorité du prévôt, méconnue ou presque complètement oubliée. Pour rétablir ses droits, il voulut les établir sur les anciens titres de la prévôté ; mais quand il les voulut consulter, il lui fut impossible de les retrouver. Il fit alors publier un monitoire d'excommunication contre tout détenteur des titres et munimens de la prévôté qui ne les aurait pas restitués dans le délai fixé ; il interdit les jeux de

dés et de hasard à tous les sujets de son église, et fit, au prix de sévères sanctions, reconnaître par tous l'autorité hiérarchique dont on s'était habitué à ne plus tenir compte.

Strict défenseur des anciens règlements, il eut à sévir contre son propre doyen. Simon Bocheux avait remplacé Eustache de Fauquembergues comme doyen du chapitre. Ce chanoine n'était pas prêtre quand il fut élevé à cette dignité. Les statuts avaient prévu ce cas, et celui où l'élu ne serait pas même clerc. Si le prévôt ou le doyen n'étaient pas clercs au moment de leur nomination, d'après les anciens statuts, il leur était accordé trois ans pour aller étudier à Paris ou en quelque lieu qui ne fût pas davantage éloigné, mais non au-delà de la mer. S'ils étaient clercs mais non prêtres, ils étaient obligés de se faire ordonner dans l'année même qui suivait leur prise de possession et ils en faisaient le serment sur l'évangile : *Juro quod sum actu presbyter vel me infra annum a die pacifice possessionis ad sacerdotium faciam promoveri.* Simon Bocheux, nommé doyen en 1422, n'était pas encore prêtre l'année suivante. Après plusieurs commandements auxquels celui-ci avait refusé d'obtempérer, Hugues le condamna par sentence du 8 juin 1423. Bien loin de se rendre, Simon Bocheux afficha dans le chœur et sur les piliers de l'église des écrits injurieux contre son prévôt et attentatoires à son autorité. En même temps il travaillait ses collègues pour les gagner à son parti et les engager à se soustraire à la juridiction du prévôt. Ces faits déplorables parvinrent aux oreilles du Souverain Pontife Martin V, portés peut-être par la plainte

du prévôt. Le pape s'empressa de donner remède à une aussi triste situation et par une bulle du 11 septembre de cette même année 1423, il chargea D. Allard, abbé de Saint-Bertin [1], Jacques de Mansoguichardo, doyen de Cambrai [2], et Turrian de Praielles, official de Tournai, de parer aux maux causés à l'église de Saint-Omer par la longue absence des prévôts, d'apaiser le conflit existant entre le prévôt et le doyen actuels et de faire cesser les débats, rixes, querelles et autres scandales qui désolent cette église. Il leur donne tout pouvoir pour convoquer et réunir le chapitre, même en l'absence du doyen et sans même le convoquer, à moins qu'il ne soit dans la province de Reims, de se faire présenter les statuts, règlements et coutumes de cette église, et les autorise à les examiner, réformer et supprimer comme ils le jugeront bon.

La bulle fut signifiée au chapitre le 28 mars 1424, et, quelques jours après, les délégués apostoliques convoquèrent le chapitre et se firent présenter les statuts. Mais comme le doyen n'était pas présent, afin qu'en l'absence du défenseur-né du chapitre et des prérogatives du doyen, le procès ne fût mal instruit, l'affaire fut remise au lundi après la *Quasimodo*, 1er mai. Ce jour-là, le doyen fut encore absent, mais l'on passa outre, et l'on instruisit l'affaire. Il arriva que les juges se virent

[1] V. Haigneré. *Cart. de S. Bertin.* n° 2623.

[2] Jacobus de Mansoguichardo était donc encore doyen de l'église de Cambrai. Le *Gallia Christiana* semble l'avoir ignoré puisqu'il donne comme dernière date de rencontre de ce nom l'année 1414.

en face de difficultés si inextricables, de plaintes et de réclamations si nombreuses, qu'ils durent remettre leur décision au lendemain de la fête de S. Denis, 10 octobre.

Pendant ce temps, Simon Bocheux n'était pas demeuré inactif. Deneuville nous dit qu'il était très intelligent et très instruit. C'est sans doute à un voyage à Rome, où il était allé intriguer ou plaider sa propre cause, qu'il faut attribuer son absence aux deux précédentes assemblées. Quoiqu'il en soit, il fut présent à celle du 10 octobre, et présenta aux délégués apostoliques une lettre que le pape leur adressait et dans laquelle, en renouvelant leur commission donnée l'année précédente, Martin V les chargeait de nouveau de réformer les statuts de l'église de Saint-Omer ; mais il leur recommandait de conserver, à la prière du doyen Simon, autant que possible, ce qui avait été autrefois réglé par le légat, l'archevêque Pileus[1], et même par le pape Clément VII[2]. En quoi consistait ce règlement de Clément VII et du légat Pileus ? je ne l'ai pu savoir. Après lecture faite des lettres pontificales, les commissaires continuèrent leur enquête, et, après avoir ouï les parties, modifié, corrigé, supprimé, comme ils jugèrent le devoir faire, les anciens statuts, ils en formulèrent de nouveaux. Dom Dewitte, qui relate, en son Grand Cartulaire, le procès-verbal de cette assemblée, ne reproduit que la moitié du premier article des nouveaux statuts et renvoie pour le reste à un registre aujourd'hui perdu. Il est vraisemblable

[1] *Pileus de Prato*, archevêque de Ravenne (Deneuville).

[2] V. Haigneré. *Cart. de S. Bertin*, n° 2629.

qu'il n'en existe plus aucune rédaction [1]. Une note que j'ai recueillie dans l'inventaire de Jean Six, évêque de Saint-Omer (Arch. dép. B. 743, p. 29) dit : *Statuta ista anno 1424 edicta fuerunt renovata et abolita per alia statuta edicta anno 1438.*

En effet, lorsque, en 1426, Hugues de Cayeu échangea la prévôté de Saint-Omer contre le siège épiscopal d'Arras, il eut pour successeur à la collégiale QUENTIN MÉNARD, qui jouissait d'un grand crédit auprès du duc de Bourgogne, dont il était conseiller. La réforme tentée par Martin V n'avait pas ramené la discipline dans la collégiale de St-Omer, ni rétabli l'harmonie entre le prévôt et son doyen, qui était toujours Simon Bocheux. Celui-ci même, après avoir amené le chapitre à sa cause, avait obtenu du pape, peut-être de l'antipape Clément VIII, élu en 1424, successivement quatre bulles, toutes au plus restrictives du pouvoir et de la juridiction du prévôt, au-dessus de l'autorité duquel ils étaient arrivés à faire prévaloir celle du doyen, appuyé de la majorité ou plus saine partie du chapitre. Quentin Ménard en appela au Saint-Siège de ces bulles qu'il déclara et montra obreptices et subreptices par vingt-quatre titres tirés des muniments et anciens statuts du chapitre. Le procès porté à Rome dura quelque temps. Le pape Martin V mourut en 1431 sans avoir pu ramener la paix dans la collégiale si profondément troublée.

[1] M. le chanoine Haigneré (*Cart. St-Bertin*, T. III, p. 258, en note) pense qu'une copie de ce règlement existe à la Bibliothèque de St-Omer, sous le sceau de Jean de Griboval. Mais celui-ci fut abbé de St-Bertin de 1425 à 1447. Il est vraisemblable que cette copie, trop vaguement indiquée pour qu'on la puisse retrouver, est plutôt une copie des statuts de 1438.

Peu de temps après l'avènement de son successeur Eugène IV, par suite de je ne sais quel revirement, on voit le prévôt, le doyen et les chanoines, jusque-là en procès opiniâtres les uns contre les autres devant toutes les juridictions, se calmer tout à coup, s'entendre, et, d'un commun accord, déclarer renoncer à tous les procès encore en instance qui les divisent. Ils rédigent de nouveaux statuts et en font la publication dans un chapitre général tenu le 12 décembre 1432. A cette assemblée assistèrent, avec les prévôt, doyen et chanoines, les chapelains, les vicaires, les écotiers, les curés du patronat. Les motifs qui les ont amenés à l'accord sont exposés dans les considérants de leur nouvelle rédaction. C'est le désir de donner au culte divin dont ils sont chargés plus d'honneur et d'éclat, de mieux pratiquer entre eux la charité et concorde chrétiennes, comme il convient entre gens d'église, d'éviter enfin les gros frais des procédures ruineuses qui les écrasent.

Afin de donner à leurs statuts nouveaux la sanction de la suprême autorité, ils adressèrent une supplique au Saint-Siège, le priant de vouloir bien les confirmer. Ils se plaignent que les statuts de 1424, modifiant et contredisant d'autres statuts plus anciens et mieux acceptés, ont été cause de toutes les difficultés qui ont si malheureusement troublé et divisé l'église de Saint-Omer, et déclarent s'engager unanimement à observer fidèlement ceux présentés par le prévôt Quentin Ménard et le doyen Simon Bocheux.

Eugène IV s'empressa d'accueillir ses propositions aussi désirables qu'inespérées. Par une bulle du 7 septembre 1433, il chargea Jean Quieret, doyen

de Saint-Pierre d'Aire, et Jean Vivian, archidiacre de Beaune *(de Belna Eduensis ecclesiæ)*, d'examiner ces nouveaux statuts, de les modifier, de les corriger, d'en retrancher tout ce qu'ils jugeront inutile, d'y ajouter tout ce qu'ils croiront nécessaire, et de les promulguer avec l'autorité apostolique, menaçant des censures ecclésiastiques quiconque y contredirait.

Il est à croire que l'affaire souffrit encore des difficultés, car ce ne fut que cinq ans après, le 14 mai 1438, que Jean Quieret mit à exécution la bulle d'Eugène IV et promulgua les statuts proposés par Quentin Ménard et Simon Bocheux. Il déclare également promulgué et maintenu un accord fait en 1278 entre le prévôt Jean de Blois et le doyen Simon d'Ardres, réglant la juridiction de l'âtre du chapitre.

Cette promulgation fut notifiée par l'official de Cambrai le 11 août 1438.

Saint-Omer, Imp. H. D'Homont.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 2 novembre 1896.

Président : M. l'abbé BLED.

Secrétaire : M. J. DE PAS.

La séance s'ouvre à 8 h. 15. M. Revillion, vice-président, donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui est adopté sans observations.

Dons, hommages, échanges.

— *De la part de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres) :*

Comptes-rendus des séances de l'année 1896, 4e série, t. XXIV, juillet-août.

— *De la part de l'auteur :*

A propos de trois médailles, numismatique et généalogie : par M. le comte de Chastel de la Howarderie-Neuvireuil, 1896, Tournai.

— *De la part des Sociétés savantes françaises :*

Béziers (Hérault). Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, 3e série, t. I, 2e livraison, 1896.

Marseille (Bouches-du-Rhône). Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille, t. XLIV, 1896.

Moulins (Allier). Bulletin de la Société d'émulation et des beaux-arts du Bourbonnais, n° 6, juin 1896.

Orléans (Loiret). Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. XI, n° 157, 1er trim. 1896.

Paris. Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, t. VII, fasc. 2 à 4, 1896.

Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord). Bulletin do la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, n° 8, 1896.

— Tables générales des comptes-rendus, bulletins et mémoires publiés par la Société d'émulation des Côtes-du-Nord depuis sa fondation, 31 janvier 1861 jusqu'au 31 décembre 1895.

Valence (Drôme). Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, année 1896, octobre, 119e livraison.

— *De la part des Sociétés savantes étrangères :*

Namur (Belgique). Annales de la Société archéologique de Namur, t. XXI, 2e livraison, 1896.

— Rapport sur la situation de la Société en 1895.

Philadelphie (Amérique). Proceedings of the American philosophical society held at Philadelphia for promoting useful knowledge, n° 150, 1896.

Abonnements.

Bibliothèque de l'École des Chartes, LVII, 3e et 4e livr. mai-août 1896.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 27e année, septembre-octobre 1896.

Polybiblion, Revue bibliographique universelle. Partie littéraire, 2e série, t. 44, 77e de la collection, 4e livrais.,

octobre. — Partie technique, 2e série, t. 22, 78e de la collection, 10e livraison, octobre 1896.

Revue de l'Art chrétien, 4e série, 1896, t. VII, 5e livr.

— A signaler dans la *Revue de l'Art chrétien* (T. VIII, 5e livraison 1896), le compte-rendu de l'Exposition rétrospective d'Arras donnant une place importante à la description des objets d'orfèvrerie religieuse, et spécialement de la croix de Clairmarais et du pied de croix de Saint-Bertin.

Aménagement du local de la Société.

— M. Ch. Legrand, secrétaire-archiviste, expose à ses collègues que les dimensions du nouveau local de la Société permettraient de loger les deux plans des églises de Saint-Bertin, dessinés par M. Beaufort, architecte, qui ont été déposés au Musée de Saint-Omer, par suite de l'insuffisance des précédents logements pour les recevoir, et il demande en conséquence s'il n'y aurait pas lieu de les faire retirer dès à présent.

La Compagnie décide d'accepter cette proposition et charge le Secrétaire-général de s'entendre avec la Commission du Musée pour la reprise des deux tableaux.

Correspondance.

— Le 17 octobre, l'Académie d'archéologie de Belgique accuse réception du Tome XXIII des *Mémoires* et des 175e et 176e livraisons du *Bulletin.*

— Le 13 octobre. Le Comité archéologique et historique de Noyon, par l'intermédiaire de son secrétaire, propose l'échange des publications avec celles de la Société des Antiquaires de la Morinie. Il est décidé, qu'en raison de l'intérêt des travaux de cette Société, l'on acceptera cette offre et qu'il y sera répondu dans ce sens.

Elections.

Il est procédé aux élections sur les candidatures proposées à la dernière séance. Le dépouillement des votes ayant donné lieu à la majorité des voix en leur faveur, M. le Président proclame membre honoraire :

M. l'abbé A. Collet, curé de Wavrans-lez-Elnes ;
membres correspondants :
MM. le chanoine E. Rembry, vicaire général à Bruges ;
le docteur Ficheux, médecin à Croisilles.

Avis sera donné aux nouveaux membres de leur nomination.

Candidature.

MM. l'abbé Bled, Pagart d'Hermansart et J. de Pas présentent la candidature, comme membre correspondant, de M. le chanoine de Schrevel, secrétaire de l'évêché de Bruges.

Le vote est renvoyé, conformément au règlement, à la prochaine séance.

Communication.

— M. Revillion signale une inscription sépulcrale sur terre cuite émaillée existant au Musée de Saint-Omer au sujet de laquelle il croit pouvoir émettre quelques observations intéressantes. Ce carreau, inscrit à la date du 8 juillet 1833, sous le n° 1703 du *Journal des objets composant le Museum de la ville de Saint-Omer,* se trouvait placé contre une muraille de l'ancienne maison des Dames du Soleil, à Saint-Omer, et a été donné par M. François Delache, horticulteur, alors propriétaire de l'enclos du couvent. Il porte l'inscription suivante :

Icy git le corps ‖ de Seure Ainne ‖ Mazurel quy ‖ trepassa le ‖ 17 daure 1625 ‖ !!! Priez pour ‖ son amme ‖

Il paraît évident que la terre cuite est de fabrication locale, ce qui donne lieu de croire que la fabrication de terres émaillées a suivi celle des briques moulées, dont on a précédemment signalé quelques échantillons (v. Bulletin, tome IX, p. 690), ou même a pu se faire simultanément.

L'auteur de la communication ajoute qu'il est intéressant de constater que les caractères de l'émail, jaune clair sur fond brun, rappellent ainsi les carreaux en terre

émaillée avec lion debout accompagné d'ornementation aux angles, que l'on rencontre encore dans quelques anciennes maisons et plus particulièrement dans celles des faubourgs du Haut-Pont et de Lyzel.

Il conclut que briques et carreaux auraient été le point de départ des faïences de Saint-Omer. On sait que les décors des faïences de Rouen que l'on rencontre fréquemment sur les produits de la fabrique du Haut-Pont s'expliquent par ce fait que le sieur Levesque était fils du directeur d'une faïencerie de Rouen.

Après cette communication, la séance est levée à 9 heures 20.

Séance du 7 décembre 1896.

Président : M. l'abbé BLED.

Secrétaire : M. J. DE PAS.

La séance s'ouvre à 8 h. 15. Le Secrétaire-général donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui est adopté sans observations.

Dons, hommages, échanges.

— *De la part du Ministère de l'Instruction publique :*

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1895, 3e livraison.

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France.—Paris, bibliothèque Sainte Geneviève, tome II, 1896.

— *Bibliothèque de l'Arsenal,* tome VII, 1896.

Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France, par M. Robert de Lasteyrie avec la collaboration de M. S.-E. Bougenot, tome III, 1re livraison, 1896.

Comptes des bâtiments du roi sous le règne de Louis XIV, publiés par M. Jules Guiffrey, membre du Comité des travaux historiques. Tome IV : Colbert de Villacerf et Jules Hardouin, Mansard (1696-1705), 1896.

— *De la part de l'auteur* :

Notes sur quelques ruines romaines de Tunisie, par M. le Dr Carton, médecin militaire, correspondant du Ministère, 1895.

— *De la part des Sociétés savantes françaises* :

Boulogne-sur-mer (Pas-de-Calais). Bulletin de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-mer, 5e volume, 4e livraison, 1894-95.

— Mémoires de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-mer, t. XVII, 1895-96.

Chambéry (Savoie). Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, t. III, 1858, t. VIII, 1864.

Dax (Landes). Société de Borda, 21e année, 3e trim. 1896.

Fontainebleau (Seine-et-Marne). Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais, 4e trim. 1895.

Grenoble (Isère). Bulletin de l'Académie Delphinale, 4e série, t. IX, 1895.

Poitiers (Haute-Vienne). Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. VIII, 2e série, 2e trimestre de 1896.

Rennes (Ille-et-Vilaine). Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du départt d'Ille-et-Vilaine, t. XXV, 1896.

Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord). Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord.

Tours (Maine-et-Loire). Mémoires de la Société archéologique de Rambouillet, 1894-95-96, t. XI.

— *De la part des Sociétés savantes étrangères* :

Bruxelles (Belgique). Analecta Bollandiana, t. XV, fasc. 4, 1896.

Gand. Bulletin du Cercle historique et archéologique de Gand, nos 4-5, 1896.

Louvain. Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, 2e série,. IX, 25e de toute la collection, 2e et 3e livraisons, 1895 ; 2e série, t. X, 26 de toute la collection, 2e et 3e livraisons, 1896 ; 2e section, série des

cartulaires et des documents étendus, 2ᵉ fascicule, 1896.

Amsterdam (Hollande). Die Altindischen Todten und Bestattungsgebrauche mit Benutzung Handschriftlicher quellen Dargestollt von Dr. W. Caland, 1896.

— Cena in Caudiano Nervae Accedunt duo Poemata Laudata.

— Jaarbock van de Koninklijke Akademie van Wetenschappen Gevestigd te Amsterdam, 1895.

— Zur lexicologie des altwestfriesischen von W. L. Van Helten, 1896.

Abonnements.

Annuaire de la Société française de numismatique, septembre-octobre 1896.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 27ᵉ année, novembre 1896.

Journal des Savants, septembre-octobre 1896.

Polybiblion, Revue bibliographique universelle. — Partie littéraire, 2ᵉ série, t. 44, 77ᵉ de la collection, 5ᵉ livraison, novembre. — Partie technique, 2ᵉ série, t. 22, 78ᵉ de la collection, 11ᵉ livraison, novembre 1896.

Revue historique, 21ᵉ année, t. 62, novembre-déc. 1896.

Romania, recueil historique consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, t. XXV, octobre 1896.

— M. le secrétaire de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie adresse deux volumes de publications qui manquaient aux envois faits à la Société.

De même, la Société académique de Boulogne-sur-Mer adresse quatre fascicules de ses bulletins et un volume de ses mémoires, et le comité des Analectes de Louvain deux volumes de ses publications.

Des remerciements sont votés à ces Sociétés correspondantes qui ont contribué par leurs envois à combler des vides à la bibliothèque de la Société.

— M. Henri Duméril, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, petit-fils de M. Florimond Duméril, membre fondateur de la Société des Antiquaires de la Morinie, fait

hommage à la Société de l'onvrage anglais : *Memoir of Therouanne, by Christopher Godmon I.* — Remerciements.

Correspondance.

Accusés de réception :

1° du Ministère de l'Instruction publique des exemplaires du *Bulletin historique* (178e livraison) destinés à être transmis aux sociétés savantes correspondantes et à la bibliothèque des Sociétés savantes.

2° de The American Philosophical Society à Philadelphie, de la 177e livraison du *Bulletin.*

3° de l'Académie royale des sciences à Amsterdam du *Cartulaire de Saint-Barthélemy,* du dernier fascicule des *Chartes de Saint-Bertin,* du tome XXIII des *Mémoires* et des livraisons 173 à 176 du *Bulletin.*

— Le 14 novembre. Les membres du Bureau de l'Académie d'archéologie de Belgique informent la Société que Sa Majesté le Roi a bien voulu accorder à cette Compagnie le titre d'*Académie Royale d'archéologie de Belgique.*

— Le Bureau de la Société historique et archéologique de Tournai fait part de la mort de son vice-président, M. le chanoine L. Huguet, décédé le 25 octobre.

— 18/30 novembre. Le secrétaire de la Société Impériale Russe d'archéologie informe qu'une séance solennelle à l'occasion du cinquantième anniversaire de la fondation de cette Société se tiendra à Saint-Pétersbourg le 15/27 décembre 1896.

— Le 13 novembre. M. l'abbé A. Collet, curé de Wavrans-lez-Elnes, remercie la Société qui l'a élu membre honoraire et lui promet sa collaboration active.

— 24 novembre. M. le chanoine E. Rembry, vicaire-général à Bruges, adresse ses remerciements à l'occasion de sa nomination de membre correspondant. Il témoigne l'intérêt qu'il attache aux travaux de la Société, et rappelle l'intérêt que lui portait son beau-frère, M. le docteur Aimé Rembry-Barth, décédé il y a deux ans,

archiviste de la ville de Menin, et membre correspondant de la Société des Antiquaires de la Morinie.

— 26 novembre. M. le docteur Ficheux, médecin à Croisilles, remercie également la Société de sa nomination de membre correspondant. Il annonce le prochain envoi d'une communication concernant des trouvailles archéologiques par lui faites à Croisilles.

— 8 novembre. M. le secrétaire de la commission du Musée de Saint-Omer donne avis de la remise qu'il vient de faire au Secrétaire-archiviste des deux plans des églises de l'abbaye Saint-Bertin, qui avaient été déposés précédemment dans une des salles du Musée et qui doivent trouver place dans le local actuel de la Société.

Elections annuelles de membres du Bureau.

L'ordre du jour appelle l'élection du Président et du Vice-Président. Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Président : M. l'abbé Bled ;

Vice-Président : M. Revillion.

M. l'abbé Bled remercie ses collègues de la nouvelle marque de confiance qu'ils lui ont donnée, et exprime l'espoir que la Société continue à prospérer et qu'elle recrute de nouveaux collaborateurs. M. Revillion témoigne également ses remerciements pour les suffrages qui lui ont été attribués.

Commission du Bulletin historique.

Il est procédé ensuite au vote des membres de la Commission du Bulletin pour l'année 1897. MM. van Kempen, Decroos, Charles de Pas, Marion et Gaston Duquenoy sont élus.

Election.

Un scrutin est ouvert pour l'élection de M. le chanoine de Schrevel, secrétaire de l'évêché de Bruges, présenté à la dernière séance. Le candidat ayant réuni la majorité des voix est proclamé membre correspondant. Avis lui sera donné de sa nomination.

Candidatures.

Les candidatures suivantes sont soumises à la Société :

Comme membre titulaire :

M. A. Boitel, à Saint-Omer, présenté par MM. Revillion, Legrand et J. de Pas.

Comme membre honoraire :

M. l'abbé Courtois, pro-curé de Tatinghem, présenté par MM. l'abbé Bled, Decroos et Legrand.

Et comme membres correspondants :

M. André Becq de Fouquières de Groiselliez, à Paris, présenté par MM. Legrand, Ch. de Pas et Van Kempen.

M. le Dr O. Decroix, à Watten, présenté par MM. l'abbé Bled, Legrand et Sturne.

Le vote sur ces candidatures est renvoyé, conformément au règlement, à la prochaine séance.

Congrès des Sociétés savantes en 1897.

Par circulaire en date du 1er décembre, M. le Ministre de l'Instruction publique rappelle que le 35e Congrès des Sociétés savantes s'ouvrira le 20 avril 1897. La désignation des délégués qui se seront inscrits ainsi que de leurs communications écrites ou verbales devra être adressée au Ministère avant le 30 janvier. Les dispositions concernant l'envoi des mémoires, ainsi que la délivrance des billets de parcours à prix réduit sont les mêmes que les années précédentes.

Communications.

M. A. de Rosny, membre correspondant, adresse à la Société une complainte sur Thérouanne relevée dans un manuscrit inédit de sa bibliothèque : *Notes topographiques sur le diocèse de Boulogne,* par M. de Bazinghem.

M. de Rosny signale l'analogie de style avec la complainte publiée par M. Quenson *(Bulletin historique,* t. I, p. 260), d'où l'on pourrait conclure à les attribuer toutes deux au même auteur.

Quoi qu'il en soit, la Compagnie décide de compléter

par cette publication la série de pièces de ce genre qui ont paru précédemment, en particulier dans le premier volume des *Bulletins*.

Des remerciements sont votés à M. de Rosny pour son intéressante communication.

— M. l'abbé Bled fait passer sous les yeux de ses collègues un anneau romain en bronze trouvé récemment à Thérouanne. Cet objet, en parfait état de conservation, représente une tête de faune finement ciselée et d'un mérite artistique réel. Le tour de l'anneau porte gravées des stries également très fines. La patine en est très peu sensible, ce qui peut s'expliquer par cela que l'objet était autrefois doré, ainsi qu'il résulte de certaines traces à peine encore perceptibles.



La Compagnie doit à l'obligeance de M. Sturne, membre titulaire, le dessin qui a permis de donner la reproduction ci-dessus, et qui est doublement intéressant pour la Société, en ce qu'il fait ressortir une fois de plus quel intérêt archéologique pourrait se trouver dans des fouilles faites sous le sol de Thérouanne[1].

— M. Decroos présente ensuite de la part de M. A. Collet, membre honoraire, une série d'objets trouvés à Lumbres, sur un terrain actuellement occupé et exploité

[1] Le Musée de Saint-Omer a pu faire l'acquisition de cet objet, quelques jours aprés la communication qui en a été faite à la Société des Antiquaires de la Morinie.

par la fabrique de ciment de M. Goidin. On y remarque quelques pièces de poterie mérovingienne, trois grains de collier mérovingien, une boucle de ceinturon, des anneaux, des armes, lances et fer de lance en bronze, et enfin des ossements, mâchoires, crânes, etc.

Cette trouvaille est appréciée moins par l'intérêt spécial de chaque objet, que par son ensemble et par les conditions dans lesquelles elle a été mise à jour. Il résulte en effet du rapport verbal exposé par M. Decroos à ce sujet, que l'on se trouverait en présence d'un ensemble de sépultures mérovingiennes et que les fouilles continuées sur le terrain voisin pourraient donner lieu à des découvertes plus considérables concernant l'existence à cet endroit d'un important cimetière.

Les objets présentés appartiennent actuellement à plusieurs propriétaires différents, qui les ont prêtés obligeamment à M. l'abbé Collet et lui ont ainsi permis de faire cette communication qui mérite d'être signalée aux archéologues de ce pays.

Lecture.

M. le Président soumet à la Société une *Chronique de l'abbaye de Saint-Augustin-les-Thérouanne*, provenant des archives particulières complaisamment mises à la disposition de ses collègues, de M. Bonvarlet, président du Comité flamand, membre correspondant de la Société.

M. l'abbé Bled présente quelques observations qui font ressortir l'intérêt de ce manuscrit. Les documents historiques sur l'abbaye de Saint-Augustin sont, en effet, très rares. En dehors du sommaire très succinct qu'ont donné les frères S. Marthe dans le *Gallia christiana,* il n'y a guère d'autre source de renseignements sur ce monastère que le manuscrit de M. Bonvarlet [1]. Cette chronique complète largement le résumé du *Gallia,* surtout dans l'his-

[1] La courte notice de cinq pages que M. Piers a donnée dans le tome II des Mémoires de la Société ne peut être considérée comme une source de renseignements.

toire de la fondation et dans celle des abbés jusque vers 1660. Elle est de la même époque et de la même main que les documents précédemment communiqués par M. Bonvarlet sur les *Statuts de la collégiale de Saint-Omer,* sur *Sainte-Austreberthe* et sur *Sainte-Colombe.*

Comme ces derniers, elle a été rédigée sur les titres originaux, aujourd'hui perdus, ce qui en fait le grand intérêt. Le manuscrit parle de la fondation du premier monastère en 1644 par sainte Radegonde, fondation dont ne parle pas le *Gallia.* On l'appelait *in Martinis*, parce qu'il était entre les deux Saint-Martin, à savoir Saint-Martin entre eau *(intra aquam,* après 1513 *ultra aquam),* qui est l'église du Thérouanne actuel, et Saint-Martin-au-Mont, qui est l'église de Clarques, toutes deux comprises alors dans l'enceinte de Thérouanne. Ces données confirment ce que Malbrancq a dit de l'ancienne étendue considérable de la ville de Thérouanne. Ce monastère, dans lequel sainte Aldegonde avait inhumé saint Athalbert, évêque de Thérouanne, fut détruit avec la ville par les Normands. Il fut réédifié par un évêque de Thérouanne qui en fit un hôpital et y plaça des religieuses. En 1131, Milon Ier, évêque de Thérouanne, (et non pas Milon II son neveu, comme le dit Guill. Gazet), en fit sortir les religieuses pour les établir ailleurs, et y installa des religieux prémontrés, ayant été lui-même abbé de cet ordre à Dommartin, près d'Hesdin. Il les fit venir de l'abbaye de Selincourt, près d'Amiens, comme le dit le *Gallia,* et non de Saint-Josse-au-Bois, selon le dire de Malbrancq. Il restait encore au temps où écrivait l'auteur du manuscrit le chœur et le transept de l'église bâtie par Milon. Les armes de cette abbaye qui sont d'azur à quatre fleurs de lys d'or, rappellent, selon l'auteur, sa première origine royale. C'est surtout dans l'histoire du gouvernement de chaque abbé que la chronique manuscrite est précieuse, d'autant que le *Gallia* se borne à peu près à une simple nomenclature [1].

[1] La lecture de la chronique permet de relever le fait suivant

L'exposé de cette chronique est écouté avec intérêt par les membres présents qui pensent qu'elle serait la meilleure introduction au Cartulaire de l'abbaye de Saint-Augustin dont la Société connaît deux dépôts et qu'elle se propose de publier le jour où ses ressources le lui permettront.

M. le Président veut bien se charger de remercier M. Bonvarlet de son intéressante communication, et il est décidé que l'on acceptera l'offre faite par un membre de faire exécuter dans des conditions avantageuses la copie du manuscrit pour être conservée dans les archives.

Après cette lecture, la séance est levée à 9 h. 45.

Le Secrétaire général,
J. DE PAS.

qui ne semble mentionné nulle part ailleurs. Quelque temps avant le siège de Thérouanne, c'était Jean Picavet, bourguignon de naissance, qui était abbé de S. Augustin. Le gouverneur de la ville, alors française, envoya un jour chercher à l'abbaye 30 rasières d'avoine et demander en même temps à l'abbé de lui céder le cheval qui lui servait de monture. Jean Picavet refusa, ne voulant pas, dit la chronique, se rendre suspect à son prince naturel par ses présents. Mais il donna le tout, cheval et avoine, quelque temps après, à Adrien de Croy, capitaine général de l'armée impériale. Le gouverneur de Thérouanne l'ayant appris, pour se venger du refus qu'il avait essuyé, « pilla et ravagea toute la maison, ruina la tour de l'église et en emporta les cloches, et selon la tradition des religieux, fit un bastion à Thérouanne avec les matériaulx de ceste maison, ce qui obligea l'abbé à se retirer en Flandres en leur prevosté de Beauregard à Rougebrughe, nommée par les paysans l'abbaye de Provene ».

Rapport sur les ouvrages offerts.

A propos de trois médailles. — Numismatique et généalogie, par le comte du Chastel de la Howarderie-Neuvireuil. Tournai 1896, in-8 de 45 pages.

A propos d'une médaille portant la date de 1596 et concernant Philippe de Croy, premier comte de Solre, gouverneur de Tournai et du Tournaisis, le comte du Chastel rectifie certains renseignements donnés par M. de Laplane dans son *Histoire de Renty* (*Mémoires,* tome 10, page 27).

La terre de Renty fut érigée en marquisat par lettres de l'empereur d'Allemagne, Charles V, données à Gênes en avril 1533 avant Pâques (1534, n. s.) en faveur de Philippe II, marquis d'Aerschot, qui en même temps devint duc de son premier marquisat.

Jeanne de Lalaing, damoiselle et baronne de Condé et de Montigny-Saint-Christophe, qui épousa, en 1608, Jean de Croy, 2me comte de Solre, est qualifiée à tort *marquise de Renty,* comme si son père, Emmanuel de Lalaing eut été marquis de Renty de son propre droit de famille et non du chef de sa femme Anne de Croy, marquise de Renty.

Jeanne de Lalaing ne fut jamais dame de Renty comme l'avance M. F. V. Gœthals dans son *Miroir des Notabilités Nobiliaires,* car dans ce cas, elle eût été marquise et eût transmis ce titre à sa postérité. M. de Laplane l'a fait mourir sans postérité alors qu'elle eut quatre enfants dont l'auteur donne les noms et la descendance.

Ces erreurs se trouvent encore aggravées dans le *Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais,* page 183 du tome III de l'arrondissement de Saint-Omer.

En parlant des enfants d'Emmanuel de Lalaing et de sa femme Anne de Croy, l'auteur du *Dictionnaire* donne à Alexandre de Lalaing le titre de marquis de Renty alors qu'il est mort en 1604, c'est-à-dire quatre ans avant sa mère et quo le premier

héritier féodal de celle-ci fut un frère utérin d'Alexandre, Ch.-Ph.-Alexandre de Croy.

Il y aurait encore lieu de corriger la date de 1475 qu'on voit page 182. Cette date doit être 1375, époque où un autre Jehan de Croy était mineur et où sa mère, Ysabeau de Renty, était remariée depuis plus de 4 ans avec le seigneur de Bécourt.

Ces renseignements, et d'autres puisés aux meilleures sources, sont extraits d'un travail critique que M. le comte du Chastel a entrepris sur les familles descendantes des mariages (1354 et 1370) que contracta Ysabeau de Renty, damoiselle héritière de Renty et de Seninghem, terres relevant du Château de Saint-Omer.

ORIGINE ET DESTRUCTION DE THEROANNE

(Communication de M. A. de Rosny, membre correspondant)

Cette complainte sur Thérouanne, communiquée obligeamment par M. A. de Rosny, membre correspondant, ressemble assez à celle publiée par M. Quenson (*Bulletin* 1852-1854, p. 260), pour qu'on puisse l'attribuer au même auteur.

Copiée au xvii° siècle sur une feuille volante, elle se trouve insérée au mot *Thérouanne*, dans les *Notes topographiques sur le diocèse de Boulogne*, de M. de Bazinghem, manuscrit inédit faisant partie de la collection de M. de Rosny.

Plusieurs documents de ce genre ont paru dans le premier volume des *Bulletins* et se trouvent ainsi heureusement complétés par celui-ci.

Si vous voulez que je vous explicque
Qui je suis et depuis quel temps
Vous aurez chose magnifique
Et digne n'en soiez doutant.
Il y a trois mil et trente ans
Que j'ay eu pour nom primitif
Morinense. Un des combatans
de Troye, premier genitif,
Morineus, Roy fugitif,
Me composa à sa plaisance
Pour son plaisir consolatif,
Avant qu'il y eut Roy ne France,
A Rome n'avoit Roy ne Roe,
Empereur, Senat, ne Regent.
Paris n'avoit ne chef ne cocq,
A Gand n'avoit nul gent,
Qui se nomme Aganipus
Qui m'entretînt d'or et d'argent
Comme devant encore plus,

Obancus de la Grand Bretagne
Me voiant ainsy dominer
Eut sur moy envie et engagne,
Vont (vint) pour moy examiner
Et de vray Il me fit miner
Me brulant tout sans nul pitié,
Mais Brunehaut me fit reparer
Forte et plus belle la moitié.
Aprèz que j'ay eu Suarde a Roy
En grande pompe et bel arroy
En honneur et en gentillesse,
Thophus son fils en richesse
Roy aprez luy me gouverna
En fruit, en pompe et en prouesse
Mais sa mort fort me domagea,
Incontinent sans plus attendre
Cesar vient à tout grand puissance
Qui fit noyer, tuer et pendre
Et tout mettre à obéissance.
Il me fit detruire et brusler
Adonc par son outrequidance
Me fit *terre vaine* appeler.
Depuis ce plusieurs gens de France
Honorablement me refirent
Mais toutefois sans grand souffrance
Par les Vraudois qui me deffirent
Plusieurs de mes consors occirent
En l'an neuf cens soixante seize
Puis me pillerent et detruirent
Dont n'en ai point esté trop aise
Encore depuis me repara
Le tres chrestien Roy Clotaire
Quand de nouveau me restaura
Et mon eglise a Dieu fit faire
Et la fonda par bonne affairé.
Envie (?) en eurent les flamans
Qui me vinrent rompre et deffaire
Si mirent la flamme séans
Qui fut lan mil trois cens et dis
(Si) comme le raconte le dis.

(1 p. in-fol. écriture du XVII[e] s.)
(Insérée dans le mss. de M. Abot de Bazinghen, contenant ses *Notes topographiques sur le diocèse de Boulogne.*)

NOMS DES DÉTENUS

DANS LA CITADELLE DE DOULLENS

PENDANT LA TERREUR

(Communication de M. le Cte de Galametz, membre correspondant.)

La liste que nous donnons ci-après n'est qu'un extrait de la communication lue à la séance de la Société du 12 juin 1896 (V. *Bulletin historique,* tome IX, p. 670). On en a détaché une partie importante concernant spécialement les localités de la Flandre que le Comité flamand de France entreprendra incessamment de publier.

Détenus d'Arras conduits le 11 août 1793

Imbert d'Hennevelin,	ancien capne de gendarmerie,	48 ans.
de Montgon,	lieutt de Roy de la citadelle,	62 ans.
Hémart,	consr honoraire au Conseil d'Artois,	55 ans.
Develle,	greffier en chef dudit Conseil,	49 ans.
Liger,	avocat,	44 ans.
Ledieu,	négociant,	40 ans.
Cambray,	ancien maître d'hôtel,	60 ans.
Prevost,	notaire,	46 ans.
Duretête,	théologien,	25 ans.
Pochon,	théologien,	27 ans.
Charles Thelier,	étudiant,	26 ans.
Xavier Thelier,	étudiant,	19 ans.

Planchon,	imprimeur,	40 ans.
Warlet,	imprimeur,	21 ans.
Crépieux aîné,	orfèvre,	42 ans.
Crépieux cadet,	orfèvre,	32 ans.
Delattre,	receveur de l'abbaye d'Etrun,	48 ans.

Noms des personnes de Montreuil

de Bryas-Royon,	ancien militaire,	70 ans.
le baron de Torcy (Moulas, *sic*),	lieutᵗ colonel de dragons,	70 ans.
de Hames,		63 ans.
Guéroult de Bois-Robert,	ancien militaire,	66 ans.
Guéroult fils,	à marier,	30 ans.
de Frenoy, de Gouy S.-André,	ancien garde du corps,	54 ans.
des Essarts,	ci-devant lieutenant,	42 ans.
de Moyencourt,	ancien militaire,	59 ans.
du Tertre,	major de Montreuil,	60 ans.
de Rougeat,	ancien militaire,	53 ans.
de Rougeat fils,	à marier *(sic)*,	15 ans.
Ooisette,	cultivateur,	36 ans.
Lecorun,	domestique,	42 ans.

Autres personnes de différents endroits

de Mailly,	maréchal de France,	81 ans.
de Narbonne-Pelet,	son épouse,	30 ans.
d'Aix de Ligne,	brigadʳ d. gardes du corps,	50 ans.
Morelle,	cocher du maréchal,	33 ans.
de Montrel,		66 ans.
Balbe de Crillon,		
de Broglio,	neveu du général,	28 ans.
de France d'Hezecque,		42 ans.
Desgardin,	homme de loy,	
Louise de Belleville,	femme de chambre,	24 ans.
Gorguette,	ancien militaire,	
Buttin,	ancien militaire,	

De Saint-Paul et environs.

Dubois,	marchand,	60 ans.
P. J. Capron,	marchand,	33 ans.
Desmelles,	maçon,	60 ans.
Coffin,	apothicaire,	58 ans.
Gayant,	ferblantier,	47 ans.
Dartois,	ménager,	42 ans.
Margan,	clerc de Fleury,	60 ans.
Cayeux,	tailleur d'habits,	62 ans.
Cretel,	fermier,	59 ans.
François Renard,	ménager,	34 ans.
Crépin,	cordonnier, mineur,	48 ans.
Vaast,	fermier à Sachin,	58 ans.
de Gargan-Rolpot,	gentilhomme,	70 ans.
Beauffort du Corroy,	gentilhomme,	67 ans.
Vaast,	rentier,	40 ans.
Sambert,	marchand de laine,	44 ans.
des Bureaux,	avoué,	54 ans.
Lemoine,	praticien,	35 ans.
Monbœuf (?)	ferblantier,	34 ans.
Massiet,	praticien,	49 ans.
du Val,	rentier à Santricourt,	
Mallet de Coupigny,	gentilhomme,	54 ans.
Son fils,	gentilhomme,	21 ans.
de Fiefs s^r de Sautricourt,	gentilhomme,	
Vasseur,	ménager, Pernes,	55 ans.
Boyaval,	manouvrier,	61 ans.
Beaumont,	ménager, Bonnières,	59 ans.

D'Abbeville

Harold Magenet,	ancien militaire,	54 ans.
de Belloy-Rogent,	gentilhomme,	62 ans.
de Buissy,	gentilhomme,	62 ans.

d'Anzel de Sandricourt,	ancien officier de la maison du Roi,	60 ans.
Lefébure de Vadicourt,	gentilhomme,	54 ans.
Pillot, né à Besançon,	négociant,	51 ans.
de Crécy,	ancien lieut[t] colonel de dragons,	49 ans.
Sanson de Frière,	gentilhomme,	47 ans.
Le Fébure du Gros-Rietz,	ancien maître particulier des eaux et forêts,	40 ans.
Le Boucher de Richemont,	gentilhomme,	39 ans.
Lefébure d'Abauval,	gentilhomme,	35 ans.
Gueroult,	ancien garde du corps et lieutenant,	33 ou 39 ans.
d'Anzel de Villebrun,	gentilhomme,	32 ans.
Beauvarlet de Moisemont,	anc[n] officier d'Auxerrois,	23 ans.
du Mainiel de Belleval,	gentilhomme,	26 ans.
Antoine Buisnet,	marchand de lin,	45 ans.
Charles Lecul,	fermier à Villers,	48 ans.
Civot,	perruquier,	49 ans.

L'AMANIE DU HAUT-PONT
EN 1501

(Communication de M. l'abbé O. Bled, président)

L'amanie du Haut-Pont et celle de l'abbaye de Saint-Bertin confinaient en bien des points de leur étendue; certains territoires comme le Winquebrouc qui était sur les trois paroisses Ste-Marguerite, St-Jean et St-Martin en l'Isle de l'amanie du Haut-Pont, étaient contestés entre les deux amanies. Pour éviter les conflits sans cesse renaissants à l'occasion d'exploits d'amans, Antoine de Berghes, abbé de Saint-Bertin, acheta le 8 juin 1513, l'amanie du Haut-Pont à Jean Bournel, chevalier, seigneur de Boncoud, qui la céda pour le prix de 1200 l. 36 s., avec le consentement de son fils aîné Rolland, seigneur de Mametz [1]. A l'occasion de cette vente les auditeurs du roi en la prévôté de Montreuil, donnèrent vidimus d'un titre ancien qui nous renseigne sur les droits et revenus de l'amanie du Haut-Pont.

[1] O. Bled. *Chartes de Saint-Bertin,* T. IV, n° 3845. — Dans la donation qu'Antoine de Berghes fait de cette amanie à l'abbaye de Saint-Bertin le 22 avril 1514, le revenu est estimé 30 livres tournois.

Cette amanie constituait un fief qui relevait immédiatement du comte d'Artois ; il était donc vicomté et le possesseur pouvait prendre le titre de vicomte du Haut-Pont, comme le faisait le sieur de Boncoud. C'est aussi pour ce motif que le rapport et dénombrement s'en faisait devant le bailli de Saint-Omer et le procureur du comte d'Artois.

Le 12 octobre 1501 le bailli de Saint-Omer, Denis de Morbecque, chevalier, sieur de Honschoote, délivre récépissé du rapport et dénombrement de ce fief donné par Jean Bournel. Ce rapport a été reproduit au vidimus de 1513. Il est ainsi conçu :

Et primes je tieng et adveue a tenir de mondit seigneur l'archiduc ad cause de son chasteau de S. Omer le viconté et amanscep du Hautpont de ceste ville de S. Omer, lequel mondit fief s'estend en trois paroisses sans y rien réserver, c'est assavoir Ste Marguerite, S. Jehan et S. Martin en Lizele ; ad cause dudit quel fief j'ai vicomté autrement appellé aman portant en forme de justice partout ma dite viconté et amanscep la vergue pour faire tous clams, arrestz et adjournemens, mises de fait, pandhinghes et adjournemens et autres exploix que l'aman du marchié et autres peuvent et doivent faire; desquels exploix et exécution et pour chascune fois que mon dit aman fait l'un des dits exploix en ceste ville il a droit d'avoir douze deniers et aux (à ceux) des portes de Malvault et de Lizele doit avoir deux sols.

Item a mon dit aman pour chascune personne prins et mené prisonnier en ses prisons droict de prendre et avoir 32 deniers par. d'entrée et 12 d. pour chascun jour que la dite personne arrêtée sera en ladite prison au pain, potage et de awes.

Item a mon dit aman droit de conjurer les eschevins des vierscaires de ceste ville de S. Omer, faire toutes calonges et aussi de seoir en jugement avec les dits esche-

vins et commander loy en halle de ceste ville au lieu ou plaines vierscaires, et en ce de quinzaine en quinzaine mon dit aman doibt tenir plais de plaine vierscaire comme les autres amans sont tenus faire et comme dit est conjurer les dits eschevins à faire droit aux parties tant sur les dits arrêts, clams adjournement comme sur les dites mises de fait pandinghes et execution, et aux parties estranges arrestées, et pour aultre execution et exploix faiz soubz ma dite seigneurie icelluy mon dit aman doïbt tenir plaix de tierch jour en tierch jour et plus brief se les parties le requirent, et comme dit est bannir et conjurer les dits eschevins sur le droit des dites parties.

Item de l'opposition bailliée et exécution faicte par mon dit aman, se l'opposant dechiet de son opposition ou celui qui a requis la dite execution dechiet d'icelle execution, mon dit aman a droit de callengier celui d'eulx qui succumbera de 60 s. p. d'amende dont à moy en appartient le tierch de la dite amende.

Item quand aulcun werp se fait d'aulcun heritage estant de mon dit amanscep mon dit aman doit assembler les dits eschevins et doibt avoir pour ce 12 d.

Item et quand aucun se voeut fonder hors en mon dit amanscep es biens delaissies par aucun trespassé mondit aman doibt aussi assembler les dits eschevins et tenir l'une des parties de la fondation et doibt avoir pour son droit 5 s.

Item et pour sceller les biens d'aulcun trespassé en ma dite seigneurie en présence d'eschevins a pour son droit 5 s.

Item mon dit aman pour commander aux heritiers d'aulcun trepassé jour de partissement a droit pour son sallaire de 12 d., et pour chacune journée que mon dit aman vacquera pour partir les biens d'aulcun trespassé il a droit de 5 s. par jour, avec ce de avoir la copie de l'inventaire aux despens des biens pour en rendre compte en temps et lieu.

Item pour publier et faire savoir es paroisses de mon

dit amanscep par trois dimenches ou jours sollempnez devant le jour S' Michiel que ceulx qui doibvent Bierban, Broctban et Hastedeghelde viennent paier en ung certain lieu nommé en la manière accoustumée pour chascun cry et publication mon dit aman a droit de deux quennes de vin que paie la dite ville.

Item de tous vassaulx qui apportent seel au Haultpont de ceste ville mon dit aman a droit de prendre de chascun un estupre que autrement se nomme une pelle plain de seel, et au cas que les dits vassaulx pour le petite eawe ne peuist venir audit Haultpont et le convenist dechergier en pluiseurs pour l'amener audit lieu du Haultpont les dittes petites nefz ne doibvent touttes ensamble que plaine la dite pelle de seel.

Item que tous vesviers ou vesve qui se veullent remarier sont tenus faire serment et pour ce en a mondit aman droit de 5 s. nonobstant quittance que les dites vesves ou vesviers en aient eu, et ou cas que les dites vesves ou vesve se remariassent sans faire ledit serment et sans congié de mon dit aman, ils en sont en callenge de 60 s. p. d'amende, et sy convient que les dites vesves vient prendre leur congié en temps et lieu ad ce ordonné, et s'il advient que pendant le temps de leur vesduité ils allassent demeurer soubs autre seigneurie s'il loist, il a mon dit aman avoir la congnoissance dudit serment pour cause que la table est rompue soubz la dite verghe et seigneurie.

Item a mon dit aman congnoissance sur les rues, flégards et rivières estant et fluant esmectes de mon dit amanscep pour l'empeschement que les carois feroient sur les dites rues et flégards et les basteaux et navires sur les rivières et eawes estant en la dite seigneurie que les ung pour les autres ne puissent passer et pour chascune fois que mon dit aman trouveroit les dits empeschemens a droit de 3 s. p. d'amende.

Item es biens, espaves et lagant demourés et trouvés sur les dites rivières et flegards et aussy des biens de-

mourés par aucun trespassé dont aucun ne se fonde héritier par dedens an et jour, mon dit aman, moy ou mes commis ont droit d'y prendre jusques à 60 s. p., et aussy des biens estrayers et delaissés par le décès de bastardz ay droit de 60 s. p., et le surplus des dits 60 s. procédans des dits biens espaves et estrayers appartient à monseigneur l'archiduc conte d'Artois : ad cause duquel fief le dit seigneur de Boncoud confesse en devoir 10 l. p. de relief, pareil ayde quand le cas y echiet, le cinquier denier à le vente, don et transport, service de plaix en la court du chasteau de la ville de quinzaine en quinzaine toutes fois que souffisamment y est adjourné.

Grand Cartulaire, T. IX, f. 188.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE IX[e] VOLUME DU BULLETIN HISTORIQUE

(1892-1896)

161[e] LIVRAISON

162[e] LIVRAISON

163[e] LIVRAISON

PAGES

173e LIVRAISON

174e LIVRAISON

175e LIVRAISON

176e LIVRAISON

177e LIVRAISON

Saint-Omer, Imp H. D'HOMONT.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE PERSONNES, DE CHOSES & DE LIEUX

CITÉS DANS LE TOME IX

A

E

H

I

J

K

L

O

P

Q

R

T

W

Y

Z

FIN DU TOME NEUVIÈME

Saint-Omer. — TYP. H. D'HOMONT.

ERRATUM

P. 726, la ligne 4 doit être reconstituée comme suit :

. . . . des anneaux en bronze, des armes, lames et fer de lance, et enfin . . . .